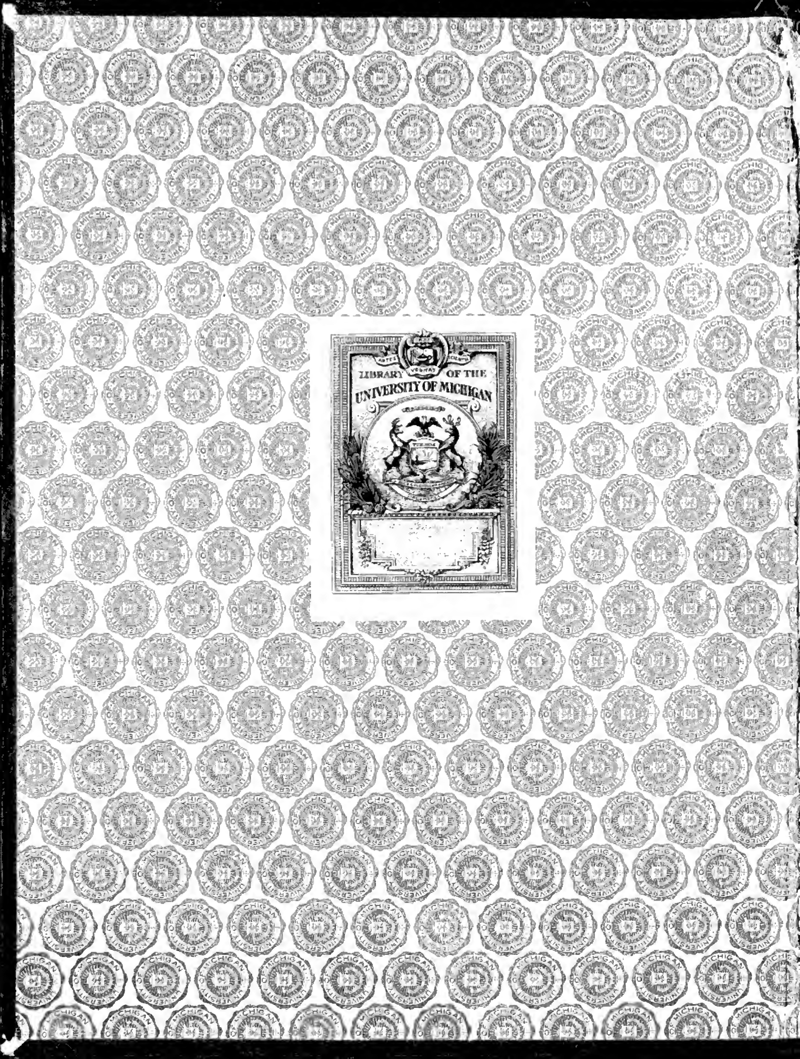
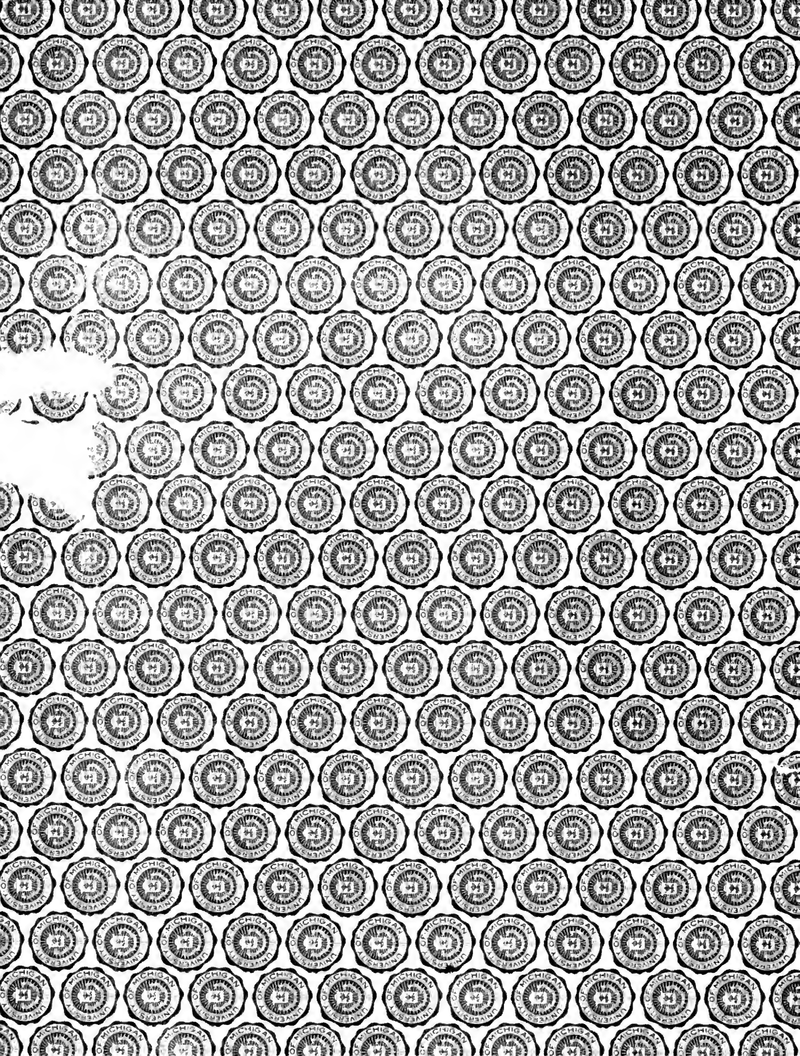
HEULHARD

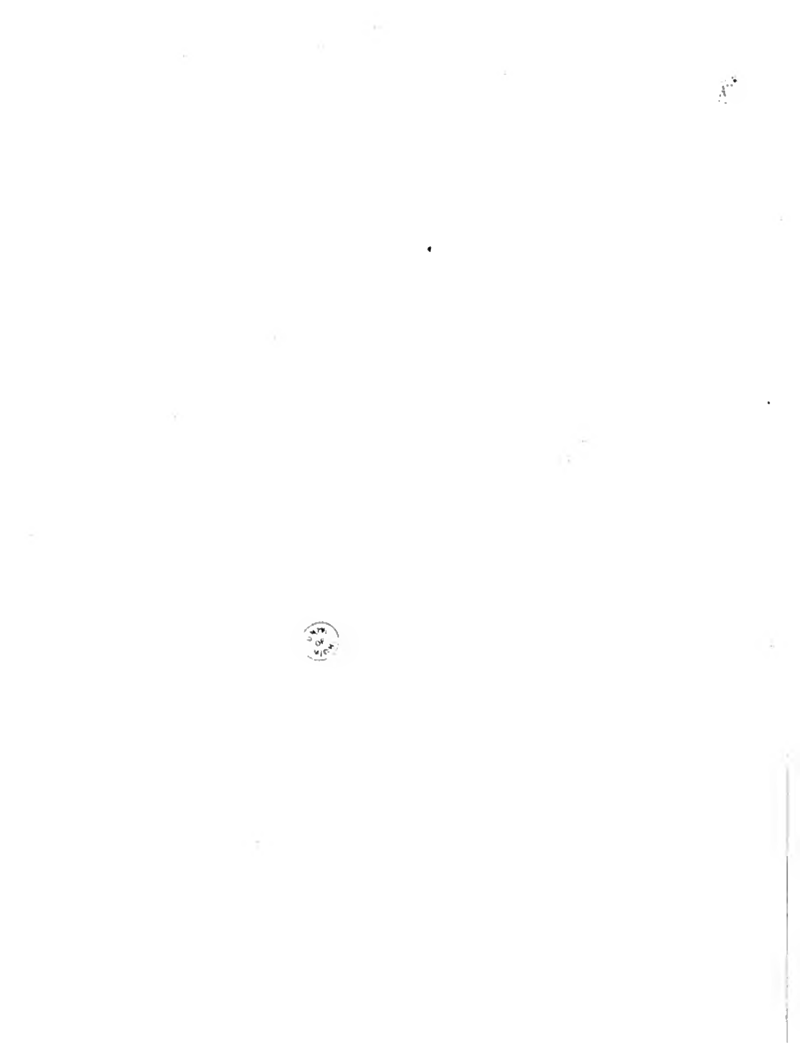
VILLEGAGNON


LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN


UNIVERSITY OF MICHIGAN



Frontispice de la Cosmographie de Guillaume Le Testu



ARTHUR HEULHARD

VILLEGAGNON

ROI D'AMÉRIQUE

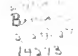
UN HOMME DE MER AU XVI[e] SIÈCLE

(1510-1572)



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, Rue Bonaparte

1897





Au Lecteur



élître, histrion, pirate, écumeur de mer, malheureux apostat, fou, fantastique, caméléon, impie, athée, chien, aboyeur, galérien, monstre, bourreau, bandit, sauvage — j'en passe et des pires — telles sont les épithètes qu'on trouve accolées le plus souvent au nom de Villegagnon.

Pourquoi en avoir fait le héros de ce nouveau livre? A cause de cela précisément, et pour venger sa mémoire. L'énormité de ces injures avait déjà frappé beaucoup d'écrivains. « On devrait étudier Villegagnon... Villegagnon mérite au plus haut point l'attention de l'historien... Cette curieuse figure appartient à l'histoire..., » voilà ce que j'ai lu un peu partout, dans ces derniers temps, chez ceux qui s'intéressent au XVIe *siècle.*

M. Paul Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, écrivait en 1878 : « Villegagnon est un des personnages les plus extraordinaires du XVIe *siècle, si fécond pourtant en types étranges. Soldat, marin, diplomate, historien, controversiste, faiseur de projets, agriculteur, industriel, érudit, philologue même, ce fut à vrai dire un*

homme universel. Il mériterait les honneurs d'une biographie particulière qu'on n'a pas encore songé à écrire, sans doute parce que les éléments en sont dispersés dans trop d'ouvrages, et que, pour étudier Villegagnon, il faudrait étudier l'histoire du XVIe siècle tout entier. »

Cette tâche difficile, nullement ingrate toutefois, incombait à un auteur français, et peut-être quelqu'un se fût-il décidé avant moi, si M. Gaffarel et d'autres ne nous avaient fait peur à tous par l'immensité du programme.

M. Nogueira, un auteur de langue allemande, a essayé de nous devancer. Il a pris Villegagnon pour sujet d'une étude parue il y a quelques années, mais spéciale au « controversiste » et, pour le reste, si peu documentée qu'elle ne constitue pas un point de départ sérieux[1]. On peut même dire, sans aucun préjugé de nationalité, que M. Nogueira nous a laissé tout à faire.

Il faut croire qu'il n'y a pas plus de justice en histoire qu'en politique, car Villegagnon est inconnu et son rôle abominablement travesti.

Personne ne songeant à le tirer de l'oubli, je me dévoue et me voici avec ce livre.

Livre intéressant comme un roman, pour qui aime la vieille France aventureuse et chevaleresque. Livre fastidieux comme une thèse, pour qui s'est enfermé dans ce siècle bourgeois et ventricole.

On a dit force sottises sur Villegagnon, en son vivant, quoiqu'il fût, comme on le verra, de taille à se défendre.

Mais peut-être en a-t-on dit davantage depuis sa mort.

Catholique militant, Villegagnon n'a jamais été raconté et jugé que par des calvinistes, en un temps où l'histoire fut toujours une conti-

1. M. T. Alves Nogueira. *Der Mönchritter Nikolaus Durand von Villegaignon. Ein Beitrag zur Kentniss französisch-brasilianischer Verhältnisse im XVI Jahrhundert. Mit einem Titelbilde und zwei Karten. (Leipzig, F. A. Brockaus, 1887, in-8°.)*

nuation de la bataille, et le plus souvent une revanche. Les passions étaient trop ardentes. La main qui tenait la plume avait brandi, la veille, une épée. Les catholiques chargent les protestants comme à Dreux, les protestants se ruent sur les catholiques comme à Saint-Denis.

Pour l'étude de Villegagnon presque toutes les origines sont protestantes. Dans la plupart des livres, mémoires contemporains, histoires générales du siècle, dictionnaires et encyclopédies, on lui fait le même crime : envoyé par Coligny pour fonder une colonie calviniste au Brésil, il l'a abandonnée après l'avoir trahie, pour revenir au catholicisme et aux Guise. Partout le mot y est : c'est un rénégat et un lâche.

Les renseignements, on les demande à Richer, qui est protestant, à Crespin, qui est protestant, à Léry, qui est protestant, à La Planche, qui est protestant, à La Popelinière, qui est protestant, à Sleidan, qui est protestant, à de Serres, qui est protestant, à La Place, qui est protestant, à Agrippa d'Aubigné, qui est protestant. Tous se suivent, se ressemblent, se copient. En remontant ce courant furieux, on se trouve en face d'un tout petit filet d'eau qu'un homme a eu soin d'empoisonner à sa source; et cet homme, c'est Richer, le Ministre fatal, serf de Calvin et de Coligny, fauteur de tous les troubles que, pour se décharger, les protestants reprocheront ensuite à Villegagnon.

Cela ressort très clairement du récit que je fais de l'expédition du Brésil, qui ne fut protestante en aucune façon. Je n'en savais, au début, que ce que les protestants en on dit; et finalement j'ai appris tout le contraire, à l'aide de documents qui ne peuvent être contestés par personne et qui de très haut dominent le chaos des polémiques religieuses.

Les protestants ont deux avantages devant la philosophie sentimentale, et tellement grands qu'ils ont une tendance à en abuser : ils représentent la liberté et ils furent vaincus. En fait, ils n'ont pas toujours

en cette posture de martyrs et de persécutés. Le mal est que leur histoire étant aussi celle des catholiques, on ne l'écrit qu'avec des partis-pris de moraliste et de juge. Au lieu de faire l'histoire, on la refait. On cherche une trame dans les évènements, comme s'ils étaient disposés par la main d'un dramaturge pour concourir à une action générale, alors que le plus souvent ils vont et viennent sans plan et sans ordre, selon le souffle des intérêts.

Lorsque j'ai commencé cette histoire de Villegagnon, j'ignorais absolument à quelles conclusions elle me mènerait, et si ce serait l'absolution ou la condamnation du personnage.

Si l'on induit de certaines appréciations que je suis un ennemi du protestantisme, un gagiste du trône et de l'autel, on fera sourire toutes les personnes qui me connaissent. Les Portugais, les Espagnols et les Anglais de 1897 ne se tromperaient pas moins s'ils s'appliquaient le mal — et même le bien — qui s'adressent aux Anglais, aux Espagnols et aux Portugais de 1540 à 1570. Mais — je me suis déjà expliqué sur ce point dans mon livre sur Rabelais *— je trouve que les faits n'ont aucun sens par eux-mêmes : ils n'en ont que par les idées qui sont derrière. En histoire, il faut s'immoler à son sujet. C'est peu que de chausser les bésicles du* XVIe *siècle, il faut le regarder avec des yeux qui sont, eux aussi, du temps.*

Adolphe Dupuis, qui fut acteur admirable et homme de grand esprit, me disait un jour : « Quand je joue les vieux, j'ai les idées vieilles. » Moi de même, j'ai les idées vieilles, quand je parle des vieux. Je n'aurais rien compris à Villegagnon si je ne m'étais appliqué, par un violent effort sur moi-même, contre moi-même, à penser comme il pensa.

On s'explique fort bien que les protestants, successivement battus, écrasés, réduits à avouer par la bouche d'Henri IV que Paris valait bien une messe, en aient appelé à la postérité par tous les moyens en

leur pouvoir, notamment par le pamphlet directement associé à l'histoire. Les pieux mensonges qu'ils ont été obligés de faire pour se défendre m'ont servi de guide pour arriver à la vérité, — ne nous avançons pas trop — à ce que je crois être la vérité.

Déjà certains modernes, M. Bordier entre autres, dans sa nouvelle édition de la France protestante *de M. Haag, semblent vouloir revenir à de meilleurs sentiments. M. Bordier est en général beaucoup plus réservé que M. Haag, et sur tous les points qui n'engagent pas directement la doctrine, il n'hésite pas à reconnaître un homme de rare valeur en Villegagnon. Quoiqu'il accueille une quantité d'erreurs historiques, (notamment celle qui veut que Villegagnon ait été au siège de Tripoli en 1551) il s'exprime déjà plus impartialement : « Nous terminerons, dit-il, en nous unissant surtout au sentiment exprimé par Bayle sur ce qu'il convient de penser de ce remarquable personnage. Le judicieux critique, arrivé à la fin de son article, s'écrie : « Qu'on n'aille pas dire que je me rends le défenseur de Villegagnon ! N'en rapporté-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Léri (et tant d'autres) ? Mais les lois de l'histoire ne souffrent pas que je garde le silence sur les faussetés qui ont été publiées contre qui que ce puisse être. » Aussi le portrait est-il beaucoup moins noir que dans la première édition. M. Bordier salue même en Villegagnon un des écrivains latins les plus clairs et les plus élégants du* XVIe *siècle.*

Ce qui m'a soutenu dans ce travail, c'est surtout l'espoir de réhabiliter, par dessus Villegagnon, le français de tous les temps, à qui on refuse le don de colonisation, alors qu'au contraire il semble né pour plaire après avoir conquis : ce qui est en tout le dernier mot de l'art. J'entends bien qu'il y a une différence entre s'établir à l'étranger par un coup de pointe hardi, et s'y implanter par ces mesures patientes où se reconnait l'esprit de suite et d'attachement. Mais, cette distinction fût-elle exploitée contre nous, il reste encore à partager les respon-

sabilités. Or, si on met en balance, dans l'histoire des colonies françaises, ce que quelques-uns ont fait, d'une part, et, d'autre part, ce que l'État a défait, on n'a pas de peine à trouver ce qui nous a toujours manqué : une administration centrale consciente des intérêts autres que ceux de sa propre conservation.

Ce n'est pas Villegagnon qui perdit le Brésil, ce serait plutôt Coligny, et c'est certainement le roi de France.

Villegagnon fut sacrifié. Les calvinistes y aidèrent et, comme l'Histoire les fixait sévèrement, ils lui ont crevé l'œil qui regardait de leur côté.

ARTHUR HEULHARD.



VILLEGAGNON

CHAPITRE PREMIER

Sommaire. — I. Naissance de Villegagnon à Provins (1510). — Il n'est point neveu de Villiers de l'Isle-Adam. — Sa famille et ses débuts dans la vie, d'après les protestants. — Compagnon d'études de Calvin. — Admis dans l'Ordre de Malte (vers 1531). — II. Sa connaissance des langues anciennes et modernes. — Il est à Venise avec l'ambassadeur Pellicier (septembre 1540). — Envoyé à Constantinople (octobre) auprès de l'ambassadeur Rincon. — Langey (Guillaume du Bellay) l'adresse à François Ier (de Turin, mai 1541). — III. Rôle politique de Villegagnon pendant l'expédition d'Alger (octobre). — Débarquement de Charles-Quint. — Investissement d'Alger. — La tempête. — Bataille sous les murs. — Exploits de Villegagnon au combat de Kanterat-el-Afroun. — Retraite de l'armée. — Première lettre à Langey. — La faute militaire de Charles-Quint et le plan de Barberousse. — Villegagnon malade de ses blessures à Rome. — Son récit de l'expédition (1542).

I

e La Rochefoucauld de l'étiquette au xvie siècle, Tavannes, splendide incarnation de tous les préjugés aristocratiques, Tavannes qui réclame presque l'institution d'un haras de nobles, poussa un jour ce cri d'égalité : « Les lois devraient donner les pauvres gentilshommes aux maisons riches et nobles qui tombent en quenouilles. » Cri de détresse aussi, dans un siècle où, vers la fin, épuisés par la guerre, les hommes commencèrent à manquer !

Sous les vieilles monarchies, la Gloire militaire n'a pas d'enfants naturels. Mariée aux titres et aux traditions, elle ne reconnaît pour siens que les fils déjà illustres par leur père. Entre tant de métiers, celui des armes est le seul noble. Un roturier ne peut ni vivre ni mourir avec éclat ; un homme de robe — noblesse mineure — est considéré comme un intrus. Au temps où naquit Villegagnon, la Gloire ne se donnait pas encore aux petites gens : Napoléon fut grand, rien que pour l'avoir violée.

Avec des dons variés et merveilleux, une constitution d'athlète, une ambition de conquérant, une puissance d'esprit égale aux forces du corps, audacieux et brave comme un Français, intrigant comme un Anglais, patient et rusé comme un jésuite espagnol, soldat qui sent l'eau de mer, marin qui sent les bois, homme des âges anciens qu'enivre le souffle des Indes, Villegagnon a porté, toute sa vie, la peine d'une origine médiocre et sans aïeux.

Ses ancêtres étaient de robe très courte en effet, bourgeois plutôt, même marchands, de cette souche rude, âpre, envahissante et plus vigoureuse déjà que certains arbres généalogiques dont les racines pourrissaient. Ses parents étaient de pieuses et prudentes personnes, hardies seulement en garçons et en filles [1].

J'ai lu très souvent, voire dans les travaux modernes, qu'il était neveu de Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de l'Ordre de Malte [2].

Tant s'en fallait qu'il eût de telles attaches! Sans la petite seigneurie de Villegagnon que venait d'acheter son père, c'était simplement Nicolas Durand [3].

1. Son père, Louis Durand, successivement procureur du roi au bailliage de Provins, marguillier de Saint-Pierre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant ordinaire du bailli de Meaux au siège de Provins, seigneur de Villegagnon, meurt en 1521; sa mère, Jeanne du Fresnoy, meurt en 1564 : tous deux avec une postérité magnifique.

A l'église Saint-Pierre où ils sont inhumés, ils sont représentés sur leur tombe avec treize enfants, huit garçons et cinq filles. (*Miscellanea* de M. Ythier. Mss. conservé à la Bibliothèque de Provins.) La pierre a été détruite pendant la Révolution.

Philippe, frère de Villegagnon, prévôt, puis bailli, puis président du présidial de Provins, joua un rôle dans l'histoire de cette ville. Voyez pour plus de détails les *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. Bourquelot (T. II. Appendice).

2. Erreur qu'eût dissipée une lecture plus attentive du document même sur lequel elle se fonde : le traité *De Bello melitensi*, composé par Villegagnon. Dans la traduction française de ce traité, on lit : « (Villegagnon) dit au Maistre avoir commandement de Monsieur le Conestable, de luy faire ses recommandations, et de l'asseurer que de tous temps il estoit vray amy de sa religion tant pour la mémoire de feu Lisle Adam, son oncle, que de sa naturelle inclination. » C'est Montmorency qui est le neveu de l'Isle-Adam, et non Villegagnon.

A la vérité, même avant de connaître ce passage, j'avais toujours douté de l'illustre parenté qu'on attribuait à Villegagnon, ne voyant pas bien de quelle alliance elle résultait. Plus prudent que les autres historiens, M. Bordier (nouvelle édition de la *France protestante* de M. Haag) avait observé la même réserve. Je suis convaincu que M. de Silvestre s'est trompé en disant que « le père de Villegagnon, Louis Durand, épousa Jeanne du Fresnoy, de l'ancienne famille de Villiers de l'Isle-Adam, et qui était fille de Robert du Fresnoy. Ce Robert du Fresnoy avait eu pour femme Madeleine de Villiers, veuve de Jean d'Aumale, vicomte de Mont-Notre-Dame, et fille d'Ambroise de Villiers, seigneur de Villengoujart. » (De Silvestre. *Recherches historiques sur la Brie*, 1877, in-8°.) Les de Villiers, dont descendait Jeanne du Fresnoy, n'étaient point de la famille des Villiers de l'Isle-Adam. Villegagnon n'aurait pas manqué de s'en prévaloir.

3. De l'ancien château, qui a été détruit il y a un siècle, il ne reste plus que l'emplacement encore visible des fossés et une tour ronde qui servait jadis de colombier. Le domaine, qui avait été considérable,



Rue du Murot, a Provins (Ville Haute)

Hôtel-Dieu — Maison du Pilier-Rouge — Hôtel des Trois-Singes — Hôtel de Villegagnon



La plupart des protestants (Richer notamment[1], avec qui nous aurons souvent affaire) se refusent à l'appeler autrement que Durand. Selon eux, il a changé son nom de famille pour tromper l'opinion et masquer sa roture. Il a même longtemps hésité entre « Villegagne» et « Villegagnon» ; finalement il a opté pour le second, le premier ayant paru trop barbare[2]. Mais nous n'en avons pas fini avec les mensonges protestants, et celui-ci n'est là que pour échantillon.

Né, en 1510, à Provins, dans une maison où le culte du droit primait tout, (son père était procureur du Roi) il avait été, dit-on, poussé tout jeune vers la basoche[3]. Sa famille tenait à la robe de tous côtés, étant alliée, je ne sais trop comment, à celle de François Errault, seigneur de Chemant, qui fut conseiller au Parlement de Paris, président du Parlement de Turin, et garde des sceaux après Montholon.

A l'Université de Paris, où il fut envoyé de bonne heure, il rencontra Calvin. Si Villegagnon ne s'appelait alors que Nicolas Durand, Calvin ne s'appelait que Jean Chauvin.

était assez réduit par des partages, au moment où il fut acheté par le père de Villegagnon dans les années 1509 et 1510. (De Silvestre. *Recherches sur la Brie.*)

Une sœur de Villegagnon épousa Boissy, seigneur de Bois-le-Comte, dont le fils servit dans l'armée de mer et fut lieutenant de Villegagnon au Brésil.

1. Le ministre Pierre Richer, auteur présumé d'un livre terrible contre Villegagnon. Nous le retrouverons. C'est un de nos héros.

2. Il s'appelait, en réalité, VILLEGAIGNON ; il signait ainsi, et nous trouvons son nom orthographié de même dans tous les documents contemporains. Je n'ai pas hésité à le moderniser. On l'appellerait aujourd'hui VILLEGAGNON, comme le petit village dont il portait le nom (canton de Nangis, Seine-et-Marne).

3. La société archéologique de Provins vient d'illustrer la maison où est né Villegagnon (rue du Murot) d'une plaque commémorative sur laquelle est gravée cette inscription :

Ici est né en 1510
Nicolas Durand de Villegagnon
Vice-amiral de France
Commandeur de Malte
Il fut le plus célèbre homme de mer de son temps.

Cette maison, convertie aujourd'hui en un pensionnat de jeunes filles, tenu par les dames Célestines, était connue avant la Révolution sous le nom d'*Hôtel de Villegagnon.* Malgré les changements qu'elle a subis à cause de ses différentes destinations, elle offre encore des parties curieuses : telles les vastes caves voûtées qu'elle recouvre et qu'on retrouve dans toutes les habitations de la ville haute. Elle a conservé quelque peu du caractère du temps, avec haut pignon et fenêtres carrées à colonnettes sculptées. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont grillagées de fer. Son aspect a encore été modifié depuis 1855 : à cette date elle avait encore, sur le côté gauche, une élégante tourelle qui lui donnait un air vieil hôtel qu'elle a beaucoup perdu depuis.

La Popelinière (*Histoire des histoires,* L. VIII, p. 450, 451), qui se proposait de charger impitoyablement Villegagnon, comme « mauvais théologien et pauvre guerrier », semble ignorer jusqu'au lieu de sa naissance et le dit Provençal. Cela nous fait regretter qu'il n'ait point donné suite à son projet de publier les mémoires qu'il prétend avoir de la *vie de Villegaignon et de ses principaux parens.* Nous aurions encore eu là des choses bien extraordinaires.

Bayle explique assez bien l'erreur de la Popelinière par la faute de l'imprimeur qui aura lu « Provençal » où il y avait « provinsal ».

Ils avaient le même âge, à un an près, Calvin étant de juillet 1509. S'ils étudièrent ensemble aux écoles, ce ne put être qu'au collège de la Marche ou à celui de Montaigu, Calvin ayant quitté Paris, dès février 1528, pour aller étudier la jurisprudence à Orléans puis à Bourges.

J'inclinerais plutôt à croire qu'ils se rencontrèrent un peu plus tard, vers 1532 seulement, lorsque Calvin, de retour à Paris, s'exerça dans la théologie oratoire, au collège Fortet, sous Pierre Danès.

Dans l'intervalle, Villegagnon fut reçu licencié en droit, et il se serait présenté au Parlement de Paris pour être admis dans l'ordre des avocats.

A entendre les calvinistes, il en aurait été ignominieusement expulsé.

C'est, dit Richer, un faquin, issu d'une famille de rustres et d'agités. Son père, ses oncles, ont vécu en état de démence habituelle. Lui-même est un fou, cela se voit à son visage stupide, dont la fureur est l'expression ordinaire. Il a débuté au Palais en bousculant l'avocat qui lui servait de parrain, et en se présentant lui-même à coups de coude. La garde est intervenue, et le scandale est allé si loin qu'il a dû renoncer au barreau où il n'avait soulevé qu'indignation et risées.

Chassé du Palais, il s'est réfugié au Temple où il a pris la croix de Malte : il s'est fait admettre parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem « cet ordre efféminé, voué sans réserve aux joies de la prostitution pour lesquelles il était marqué par ses mœurs.[1] »

Dans cet accoutrement il a eu l'audace de revenir au Palais : reconnu, il a eu mille peines à rentrer chez lui sain et sauf, tout le monde s'étant mis à ses trousses. A Malte, il n'a pu faire les preuves de noblesse exigées par la règle, il a été forcé d'abandonner la croix blanche et de se retirer à la Cour de François Ier : rôdant là, autour des cuisines des princes, si misérable, si affamé que les coups de fouet ne l'en pouvaient déloger. Après un long parasitisme, il s'est composé une physionomie d'homme grave, versé dans la jurisprudence, dans la marine et dans les affaires étrangères, parlant beaucoup de ses ancêtres, lesquels toutefois n'étaient bons qu'à mener les porcs à la glandée.

Voilà le ton de la légende funambulesque inventée après coup par les calvinistes qui entreprirent de faire passer Villegagnon pour fou !

Pour n'être pas princière, sa noblesse lui donnait le droit d'entrer dans l'Ordre de Malte,[2] et son tempérament lui en faisait un devoir.

1. « *Ad armatam militiam quæ tota sit in meretriciis voluptatibus demersa, quia moribus ejus erat aptior.* » C'est Richer qui parle, ou plutôt Calvin lui-même, ramassant la calomnie qui se fondait sur les vieilles accointances de l'Ordre avec l'Orient et les Orientaux.

2. Armes de la famille : Durand porte d'azur à trois chevrons d'or brodés, accompagnés de trois



MAISON NATALE DE VILLEGAGNON, A PROVINS (RUE DU MUROT).

L'Ordre de Malte, naguères de Rhodes, plus anciennement de Saint-Jean de Jérusalem, se recrutait dans les différentes Nations intéressées à la conservation de la chrétienté.

La Nation française comprenait trois Langues : Langue de Provence, Langue d'Auvergne et Langue de France, celle-ci divisée en trois Grands Prieurés : France, Aquitaine et Champagne. Villegagnon, étant du diocèse de Paris, relevait du Grand-Prieuré de France. Il fut admis en 1531[1], à l'âge de vingt et un ans.



ARMES DES VILLEGAGNON.

D'après le cartouche conservé dans l'église de Villegagnon.

Ainsi, les quelques mois d'Université qu'il passa aux côtés de Calvin n'eurent aucune influence sur sa destinée. A ceux qui voudraient en tirer une conclusion, il donne immédiatement un furieux démenti. Tandis que Calvin, mû par la bile, vise la domination des âmes inquiètes, l'autre, secoué par le sang, veut mener les hommes à la bataille. « J'ai, dit-il[2], le corps rompu aux armes par un travail constant. » Il prête serment d'orthodoxie, dans un Ordre qui relève exclusivement du Pape et qui est l'avant-garde de l'Église romaine.

Rien que sur sa mine, on l'eût admis d'emblée. De taille pantagruélique et de construction cyclopéenne, riche et rude en poil, les épaules hautes et larges, les poings comme des marteaux, le torse fait pour la cuirasse, rêvant de Turcs assommés, de galères fendant la mer, vrai chevalier d'une chevalerie d'où les femmes sont bannies, avec cela bourré de Cicéron et de Plutarque, de Justinien et d'Alciat, adroit, léger, prompt aux armes, aux chevaux, à tous les exercices du

besans d'or, deux en pointe, un en chef (Ythier, *Nobiliaire de Provins*, à la Bibliothèque de la Ville, p. 288).

Armes de Nicolas Durand, Chevalier de Villegagnon, d'après Dom Morice (*Mémoires pour l'Histoire de Bretagne*, t. III, p. 1089) : « Écartelées au 1 et 4 de trois chevrons accompagnés de trois tourteaux bezans ou coquilles, et au 2 et 3 un sautoir. Au chef chargé d'une croix. »

Ces armes diffèrent de celles que lui donne Vertot (*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. IV, preuves. Langue de France, p. 68) : « D'argent à trois chevrons de gueules accompagnés de trois croix recroisetées et au pied fiché de sable. Diocèse de Paris. »

Celles que nous signale M. Rogeron, attaché à la Bibliothèque de Provins, diffèrent, à leur tour, de

corps, vrai fils de la première Renaissance enfin, Villegagnon a tout ce qu'il faut pour reconquérir le tombeau du Christ.

Mais il n'était déjà plus question de cela en 1531. L'Ordre entamait sa troisième étape à reculons. Il était encore de la première ligne, il n'était déjà plus aux avant-postes. Sur mer toutefois il avait conservé toute sa vertu. Ç'a été, pendant tout le seizième siècle, la grande école navale de l'Europe. Les amiraux, les capitaines de galères presque tous, en sont sortis, ainsi que ceux qui ont fait les courses les plus brillantes au Levant et au Ponant. On trouve l'Ordre dans toutes les îles de la Méditerrannée, aux échelles du Levant, dans l'Hellespont, en Syrie, en Égypte, dans les sables brûlants de la Tripolitaine, sur les côtes barbaresques, partout courant sus à l'infidèle et s'essayant au métier de la navigation, aux grandes joutes de vitesse contre le More, le Portugais, l'Espagnol et l'Anglais.

Villegagnon nous échappe pendant les dix premières années de sa carrière : mais ces années obscures, on pourrait les reconstruire aisément en évoquant l'image d'une vie ardente qui s'écoule entre des coups portés et des coups reçus, avec ce seul repos : l'exemple des choses romaines qui consolèrent et soutinrent

celles que Vertot a relevées. Dans une note adressée à la Société d'Archéologie de Provins, en janvier 1895, M. Rogeron s'exprime ainsi :

« Amené ces jours derniers, au village de Villegagnon pour faire des recherches historiques sur le vice-amiral de France, Nicolas Durand de Villegagnon, nous avons été surpris, en visitant la vieille église, de voir, traînant à l'abandon, dans le transept septentrional, le blason sculpté en bois, autrefois peint et doré, des seigneurs de cette puissante famille, dont le nom figure à chaque page de l'histoire de France, au récit du règne de François Ier.

Ce blason, œuvre artistique de la Renaissance, représente les armes des de Villegagnon; l'Ecu porte : d'argent à trois chevrons de gueules accompagnés de trois épées d'or, deux en chef et une en pointe, le tout surmonté d'un heaume ou casque de chevalier, terminé par une tête de licorne.

Si on n'y prend garde, ce dernier souvenir des personnages célèbres qui ont fondé le village auquel ils ont donné leur nom, est menacé de disparaître, rongé par le temps et l'humidité.

Il y aurait pourtant peu de chose à faire pour le sauver, il suffirait de sceller deux crochets pour le suspendre au mur, à l'endroit, où, sous le badigeon à la chaux, on aperçoit encore la trace des peintures à fresque qui justement représentaient les mêmes armoiries des de Villegagnon.

Nous signalons ce fait à l'attention du Conseil municipal et de M. Proffit, l'intelligent maire de la commune, enfin à celle de tous les membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de l'arrondissement de Provins.

Il s'agit d'un des derniers vestiges historiques contemporains des de Villegagnon, qui comptent parmi les gloires nationales de la France; il n'y a pas à hésiter. »

Nous reproduisons cet écu à titre de curiosité, sans pouvoir garantir qu'il soit absolument celui de Nicolas Durand de Villegagnon. Cependant il s'en rapproche par les pièces principales : les « épées » n'étant autres que les « croix au pied fiché. »

1. Vertot, qui donne la liste chronologique des chevaliers de la Langue de France d'après les Registres des trois grands prieurés et les Registres de Malte, mentionne Villegagnon dès l'année 1531, qui est probablement la date de sa réception dans l'Ordre. (*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. IV. Preuves. Langue de France, p. 68.)

2. *Relation de l'Expédition d'Alger.*

les hommes de ces temps héroïques où le souvenir de Scipion et de Pompée suffisait à panser les blessures du corps.

II

Quand l'Ordre ne le réclamait pas, un bon chevalier servait son Roi. A l'automne de 1540, quelques années après la conquête de la Savoie et du Piémont, nous rencontrons Villegagnon auprès de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise, grand ami de Rabelais, protecteur des lettrés et des savants, savant et lettré lui-même, bon homme à la main très prompte toutefois, quoique évêque. Pellicier, qui centralisait dans sa maison toutes les nouvelles intéressant la politique, surtout celles qui concernaient les pays d'Orient, avait, à chaque instant, besoin d'émissaires instruits, discrets et résolus, insensibles au péril de la mer et des embuscades. On lui envoyait tout ce qui s'adressait à l'ambassadeur de France à Constantinople, Rincon, lequel à son tour lui faisait parvenir tout ce qu'il destinait à la Cour.

Cet échange de dépêches et de paquets se faisait par la voie de Raguse et par les soins de l'archevêque, très dévoué aux deux ambassadeurs. Le 25 septembre 1540, Pellicier écrit à Rincon. Et à ses lettres il joint un fort paquet de dépêches que le Roi, le Connétable de Montmorency et M. de Villandry lui ont recommandé d'envoyer par exprès, en la meilleure diligence et sûreté, non seulement jusqu'à Raguse, mais jusqu'à Constantinople. C'est Villegagnon qui s'en charge, et Pellicier le dépeint en ces termes à Rincon : « N'ayant point de mes gens qui soient plus praticiens pour faire tel voyage ne plus suffisant que ce gentilhomme, présent porteur, l'ay dépesché expressement pour cet estat, pour autant qu'il sçait la langue du pays et grecque, et aussi pour ce que l'ay trouvé homme sage et digne pour servir à ung meilleur affaire, Lequel a mon advis, mais que l'ayez cogneu, l'aurez et trouverez en tel estime que moy. Parquoy, encore que sois asseuré que telles gens n'ont que faire d'estre recommandés envers vous, ne laisseray de vous prier de tout mon cœur l'avoir en oultre, pour l'amour de moy, en telle recommandation qu'avez accoutumé les serviteurs du Roy et gens de si bonne qualité que luy.[1] » En même temps

1. A Rincon, 25 septembre 1540, avec cette mention en marge : « Nota que la présente depesche feust expressement envoyée par M. de Villegagnon et en diligence en Constantinople, lequel pour le mauvais temps ne se partist jusqu'au penultième de ce moys. Et feust escript à Mgr de Raguze. »

(Bibliothèque Nationale. *Fonds Clairambault*, vol. 570, et Archives du Ministère des affaires étrangères, *fonds Venise*, t. II.)

Pellicier rassure le roi sur le sort de ces précieux paquets, qui n'arrivaient pas toujours à destination[1]. « Suivant ce qu'il a pleu à M. le Connestable m'escrire, j'ay depesché un de mes gens expressement pour les porter en Constantinople, homme, selon mon jugement, le plus idoyne et suffisant pour faire telle charge que aultre que j'eusse peu recouvrer par deça, car oultre qu'il est homme à qui l'on se peut fier grandement, il scayt parler la langue turquesque et grecque et a toutes aultres qualitez à ce requises. S'il a eu le temps prospere d'icy à Raguse, il y aura esté en cinq ou six jours pour estre en un briguantin fourni de rames, et equippé de toutes autres choses necessaires que nul autre qui exerce les voyages de Raguse icy, et m'a bien promis que de Raguse ne mettra que seize jours pour aller en Constantinople, moyennant l'ayde Dieu. » Villegagnon mit huit jours pour aller à Raguse, où il arriva le 7 octobre avec fort mauvais temps. Il en repartit le 8, sous bonne escorte, que lui fournit l'archevêque, promettant bien de regagner par terre le temps que la mer lui avait fait perdre[2].

Il s'acquitta de sa mission et revint probablement par Sofia et Raguse, avec Rincon, qui, parti de Constantinople vers la fin de l'année, arriva, le 14 janvier 1541, à Venise. On sait que l'infortuné Rincon ne devait jamais revoir l'antique Byzance et que, rejoignant son poste par le Milanais, l'été suivant, il fut avec Frégose impérialement assassiné.

De Venise, Villegagnon alla à Turin, où Langey (Guillaume du Bellay) le

1. Au Roi, le 8 octobre. Le 12 octobre, Pellicier écrit à Rincon et en marge il note qu'il écrit, le même jour, « à M. de Villegagnon et à M. Petro Pomar en Constantinople. »

A Rincon, 19 novembre 1540. « Nota que le dit jour il fut écrit à l'archevêque de Raguse, à Nicolas Petreins et aussi à M. de Villegaignon. »

Au même, 29 novembre. « Escript à M. de Villegaignon. » Lettre portée à Constantinople par Guillaume Reverdy, horloger très habile.

Maître Guillaume, nommé deux fois dans la relation du *Voyage de M. d'Aramon dans le Levant*, par Jean Chesneau, était l'horloger du Grand Turc. Il était français, et il avait assez gagné la confiance du Sultan pour que celui-ci l'ait jugé digne d'aller à la Cour en 1547, s'enquérir des intentions du nouveau Roi Henri II. L'horloger diplomate mourut à Venise, au cours de cette mission, chez M. de Morvilliers, ambassadeur de France, par qui nous savons qu'il avait également les bonnes grâces de Diane de Poitiers. « Madame, lui écrit Morvilliers, annonçant la mort de maître Guillaume, je vous escrips ce que dessus, sçachant qu'il vous reconnaissoit pour maîtresse, et qu'avez perdu en luy un bien affectioné serviteur, car le jour qu'il arriva devers moy me conta la longue et ancienne servitude qu'il avoit à vous et à vostre maison, en laquelle il espéroit continuer toute sa vie; que la fiance de vostre bonne grâce l'avoit fait entreprendre ce voyage, espérant, avec l'ayde de vostre faveur, trouver quelque honneste moyen pour demeurer dès à présent ou se retirer bientost en France. »

2. Lettre de Pellicier au Connétable, le 8 novembre.

Le chemin qu'on suivait ordinairement à partir de Raguse, pour aller à Constantinople, passait par Trebinje, Tchernica, Fotcha, Pleoljé, Priepoljé, villes de l'Herzégovine, puis Novibazar, Nisch, Sofia, Tatar Bazardjik, Kustendjé, Philippopoli, Andrinople, etc.

reçut fort bien. Il avait là un parent distingué, Chemant, président du Parlement institué par François Ier.

J'ai dit ailleurs[1] quel était ce Langey et ce qu'il avait fait en Piémont pour la patrie. J'ai montré de mon mieux, par ce qui nous reste du passé, sa petite Cour de Turin, toute pleine de penseurs et d'artistes, mêlés aux guerriers : Fontainebleau militaire où Rabelais représentait le génie de la France. Après Pellicier, Langey va nous parler de Villegagnon : ayons foi dans ce grand manieur d'intelligences et d'aptitudes, il ne se trompe pas, et, rien que pour l'avoir servi, Villegagnon m'est cher.

Le 7 mai 1541, Langey écrit à François Ier[2] :

« Sire, le porteur de ces lettres sera le chevalier de Villegaignon, parent du président de votre parlement de ce pays[3], lequel de Villegaignon estant né vostre subject, gentilhomme de bonne race, et qui pour son aage a voyaigé beaucoup; et bien appris, oultre les langues latine et grecque grammaticque, les langues grecque vulgaire, italienne, et espaignolle dont quelquefois il vous peut faire service : il m'a semblé, Sire, lui debvoir donner ce moyen tant de vous aller présenter son humble service que de vous envoyer par luy les dessings que Monseigneur le Mareschal (d'Annebaut), vostre lieutenant general delà les Monts, m'a commandé que je fisse faire de plusieurs de vos villes et places de ce dit pays. Et pour ce que, Sire, vous entendrez par luy l'estat auquel il laisse toutes vos fortifications de deça, et la diligence et mesnagement dont on y use, desquels j'espère vous contenterez; et que par luy aussi entendrez par un chacun des dessings qu'il vous porte, combien la fabrique en pourra couster; et que jugerez si le service qu'on tyrera des dites places sera de telle conséquence qu'il vous vienne à propos d'en faire ladite despense, je ne vous envoyerai, Sire, de plus longue lettre. »

Villegagnon allait en France pour mettre ordre à ses affaires domestiques. Il y passa l'été. Après avoir remis au Roi les plans et dessins qui lui avaient été confiés, il repassa les Alpes et retourna vers Langey.

Un bruit de croisade emplissait le monde : Charles-Quint rassemblait une armée pour combattre les infidèles, il invitait la chrétienté à se joindre à lui contre les ennemis de la foi, à chasser le Turc d'Alger. Villegagnon s'offre des

1. Rabelais. *Ses voyages en Italie, son exil à Metz.* (Paris. Librairie de l'Art, 1891, gr. in-8.)

2. Bibliothèque Nationale. Mss. F. fr. 5.152.

3. Chemant, qui partit lui-même à la fin de mai pour la Cour, avec des lettres de recommandation de Langey pour le Connétable, l'Amiral, le Chancelier, le Cardinal de Tournon, etc.

premiers, Langey en avertit le Roi dans les *Instructions secrètes* qu'il confie à M. de Monyns, allant en France de sa part, le 3 septembre :[1]... Plus dira le dit seigneur de Monyns que le chevalier de Villegaignon, parent de M. le Président de Chemant, lequel chevalier avoit l'esté passé porté un pacquet au Roy s'en estoyt retourné par deça, pensant qu'il y deust avoir guerre afin d'y emploiier son aage au service du dit seigneur : et que voiant les choses en apparence de repos, s'est offert (au cas que ce feust le service du dit seigneur) aller faire ce voiage d'Alger, ayant moyen de s'embarquer ou en la gallere du prince Doria ou en celle du chevalier Lambert Doria : et de hanter ordinairement en la maison du dit seigneur Empereur et là entendre quelques nouvelles : ce que le dit seigneur Mareschal (d'Annebaut) n'a trouvé maulvais : et a baillé gens audit Villegaignon qui se monstreront une fois le jour à luy pour apporter les nouvelles qu'il leur baillera : et aultres adresses pour adresser ses pacquets seurement : et si ledit seigneur Empereur retourne comme l'on dict à Genes après avoir conféré avecques le pape, ledit de Villegaignon au dit lieu de Genes depeschera homme exprès : et si le dit Empereur prend terre (comme aussy l'on dict) à Nice pour se saisir du chasteau : ou s'il faict autre chose qui soit digne d'en advertir le seigneur de Grignan à Marseille[2] : le dit Villegaignon incontinent depeschera homme exprès devers ledit de Grignan, mais ne laissera de pareillement en advertir le dit seigneur Mareschal. Et, oultre ledit de Villegaignon, plusieurs aultres personnaiges affectionnez au service du Roy se trouveront en ce dit voiage, lesquelz auront moyen d'entendre et d'advertir journellement des nouvelles occurrentes, en sorte que le Roy en aura ordinairement advis et a peu près sçaura ce que ledit seigneur Empereur vouldra entreprendre ou designer. »

On voit par là que Villegagnon est un politique. Si la vieille foi des chevaliers de Saint-Jean l'illumine encor, elle ne l'aveugle pas. Ce n'est pas du tout l'homme de Terre-Sainte dont la figure se dore d'une auréole byzantine. Nous le trouvons ici un peu moins près de Dieu, mais plus près des hommes, de son siècle et de son Roi : plus petit, à certains yeux. Qui sait?

Qu'allait faire l'Ordre de Malte dans ces galères impériales? Une chose très vague : combattre un infidèle qui était chez lui et n'attaquait pas. Une chose très claire et sur laquelle les hommes fins, les du Bellay, par exemple, ne se

1. Bibliothèque Nationale, fond français, Mss. 5153.
2. M. de Grignan était gouverneur de Marseille.

trompaient point : aider l'Empereur, qui tenait toute la côte africaine depuis Tunis jusqu'à Melilla, sauf Bône et Alger, à faire de la Méditerranée un lac espagnol. Car c'était là le rêve de Pichrochole, la pensée de derrière sa tête : gouverner la mer à partir des colonnes d'Hercule. « Et sera nommé cestuy destroict la mer Pichrocholine,[1] dit le profond railleur. »

L'Ordre ne fut vraiment grand qu'à Rhodes et au temps de l'idée fixe, exclusivement religieuse.

Mais, après Rhodes, après l'Isle-Adam vaincu en générosité par Soliman, ce ne fut plus qu'un corps sans direction et qui eût erré sans but, si Charles-Quint ne l'eût recueilli à Malte. Les Chevaliers avaient accepté ce fidéi-commis : rendre l'île à l'Empire le jour où ils ne la garderaient plus. Ils étaient chez l'Empereur et dans la main de l'Empire, payant le terme avec leur sang.

Je parle de la masse.

Villegagnon, lui, veut bien suivre Charles-Quint, mais pour le surveiller. Il n'est pas dupe. Dans l'expédition d'Alger il n'y eut proprement pas de Français autour de l'Empereur. Ils étaient, paraît-il, en majorité parmi les chevaliers de Malte, mais ceux-ci agissaient selon la règle. Villegagnon spécifie bien que, s'il se trouve aux côtés de l'Empereur, c'est par la stricte obligation que lui font les statuts de l'Ordre et ses vœux personnels. Par dilettantisme aussi, il l'avoue[2], et pour ne pas se rouiller. Au retour, quand il écrit le récit de l'expédition, c'est à Langey qu'il le dédie, à l'homme le moins suspect de mollesse envers l'Empire.

Villegagnon s'en alla donc à Gênes, puis à Porto-Venere où il prit la mer avec Charles-Quint. On relâcha deux jours à Bonifacio, puis on cingla vers les Baléares. On demeura trois jours à Port-Mahon, et de Majorque on tira droit sur Alger.

Quel que fût le mobile de l'expédition, Charles-Quint n'eût-il vraiment d'autre but que d'anéantir la puissance de Barberousse, la France de 1542 avait intérêt à sa défaite. Elle était au fond, avec Barberousse, comme elle avait été, après Pavie, avec Soliman. Si, comme on l'a dit, l'Empereur ne voulait dompter les Algériens que pour assurer ses derrières et se tourner ensuite contre la Provence, avec une flotte toute armée, il devient très naturel que François Ier, malgré le cri de sa conscience religieuse, souhaitât la victoire du Croissant. Jamais il ne l'eût rêvée aussi complète !

1. *Gargantua*, Livre I. p. 33.

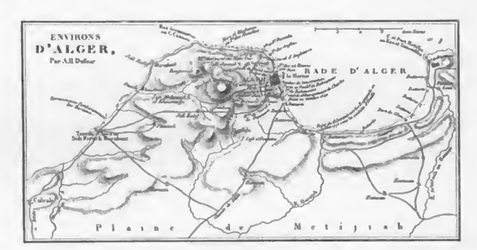
2. « *Verebar ne corpus meum diuturnâ jam armorum exercitatione labori assuetum, otio ad laborem remollesceret, si apud amicos diutius commorarer.* « *Relation de l'expédition d'Alger*, 1542, in-8.

La conduite de Charles-Quint devant Alger est celle d'un homme atteint tout à coup de vertige. Avec des ressources extraordinaires, en hommes et en matériel, il tourne au capitaine privé de tout, même de lieutenants. Et il a sous la main André Doria, Fernand Cortez, le duc d'Albe, Fernand de Gonzague, Camille Colonna, les plus forts, les plus sages ! Mais il n'écoute que lui.

A distance, après trois siècles et demi, cette affaire d'Alger stupéfie.

III

Hassan, un eunuque — un de ces hommes qui en mourant ne perdent que la vie — commandait la ville pour Barberousse.



CARTE DES ENVIRONS D'ALGER.
Dressée lors des opérations de 1830[1].

L'Empereur avait soixante-cinq galères ou galéasses, et plus de deux cents navires de transport. Il y avait à bord vingt-deux mille gens de pied au moins, dont sept mille Espagnols, venus de Sicile et de Naples, six mille Allemands, autant d'Italiens, trois mille volontaires, enfin quatre cents hommes de diverses

1. On y voit les points de la côte utilisés pour les débarquements antérieurs à celui de 1830 qui eut lieu sur la plage de Sidi-Ferruch.

nations, parmi lesquels cent trente chevaliers de Malte. Quatre cents chevaliers de l'Empire avaient été embarqués à Naples, sept cents en Espagne[1].

Quinze galères espagnoles mouillaient à dix mille de la côte, au couchant : douze autres avaient jeté l'ancre au levant, en meilleure posture contre la tempête. Une manœuvre nécessaire — le vent grossissait — les rapprocha du cap Matifou. Fernand de Gonzague et Jacques Bos montèrent en barque pour reconnaître le lieu le plus propice à une descente.

L'endroit choisi pour le débarquement fut la plage d'Hussein-Dey[2], très embarrassée d'herbes et de marécages qui s'étendaient du cap Matifou jusqu'à l'endroit où les rochers de la ville présentent le front à la plaine. En droite ligne, le cap est à douze milles environ[3] d'Alger, mais à pied il en fallait faire vingt et suivre toutes les sinuosités du rivage sur lequel la montagne va peu à peu se resserrant pour finir en angle aigu, à mille pas des portes, par une suite de mamelons qu'il s'agissait d'emporter.

C'était le 23 octobre, un dimanche.

Dès l'aube, les gens de pied prennent terre et se lancent avec entrain sur l'ennemi qui, travaillé à la fois par la gendarmerie et par l'artillerie, réduit à charger par petits groupes, gagne rapidement la montagne. L'armée marche donc sur la ville : Gonzague, à l'avant-garde, avec ses Espagnols; l'Empereur, au centre, avec ses Allemands; les Italiens à l'arrière-garde, et, au milieu d'eux, les chevaliers de Malte commandés par Camille Colonna. Le premier jour on n'avança que de mille pas, et la nuit se passa en alertes continuelles. Des hauteurs les Arabes inquiétaient fort les assaillants. Le lendemain, Gonzague avec

1. Les auteurs de la *Fondation de la Régence d'Alger* arrêtent le chiffre total à 23,900 pour l'armée de terre et 12,330 pour l'armée navale. La flotte aurait compté 516 voiles, dont 65 grandes galères. On n'est d'accord que sur ce dernier chiffre.

On se trompe souvent sur la chronologie des événements.

C'est le 24 qu'on marcha sur la ville et que l'Empereur campa au Coudiat-es-Saboun.

La nuit fatale de la tempête est bien celle du 24 au 25.

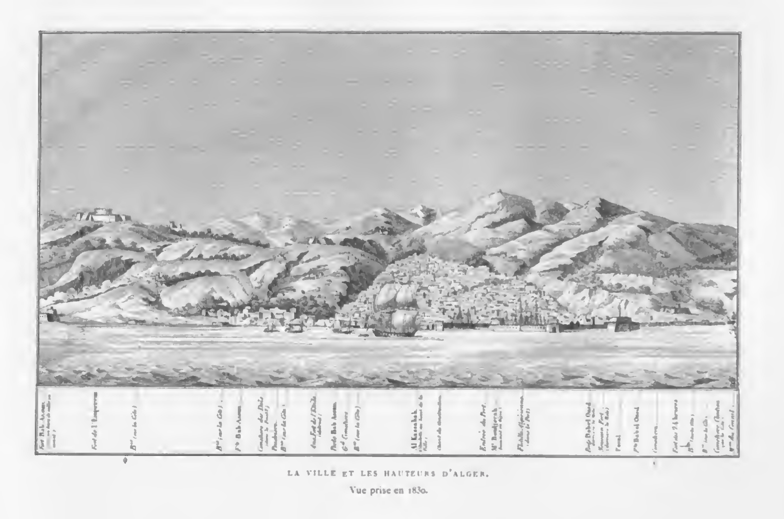
La sortie des Algériens et la bataille sont du 25.

La retraite est du 26, ce que confirment le *Journal de Vandenesse* : « le mercredi 26, S. M. se retyre sur la marine environ trois mille » et les récits arabes : « le matin du mercredi le maudit de Dieu fit des réflexions et vit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de renoncer à la conquête d'Alger... aussitôt donna ordre de se mettre en marche. » C'est une des rares erreurs de MM. Denis et Sander-Rang d'avoir placé la bataille à la date du 26.

2. Le guide Joanne, d'après certains auteurs, dit qu'on débarqua au Hamma, sur l'emplacement du Jardin d'essai actuel. Le Hamma n'est guère qu'à six kilomètres du centre d'Alger. Ce ne fut certainement pas le lieu du débarquement.

3. Dix-huit kilomètres, mesure actuelle. Villegagnon, dont le récit nous sert de guide, compte sans doute à la romaine. Le mille, calculé d'après la hauteur de la colonne Trajane, était d'environ 1,482 mètres.

D'Alger au cap Matifou, par la Maison-Carrée, on compte aujourd'hui vingt-six kilomètres. Villegagnon ne s'éloigne donc pas beaucoup de la vérité.



LA VILLE ET LES HAUTEURS D'ALGER.

Vue prise en 1830.

ses Espagnols, bons grimpeurs, les déloge et les refoule sur les sommets : le centre Allemand, avec la gendarmerie, plus lourde mais aussi plus résistante, occupe les versants : le troisième corps et l'arrière-garde se déploient dans la plaine, près du rivage. A mille mètres de la ville, à Ras-Tafoura (c'est l'emplacement actuel du fort Bab-Azoun) on tient brièvement conseil : les Espagnols se portent en avant, franchissent la montagne du Coudiat-ès-Saboun (montagne du Savon) où Charles-Quint établit son camp, et poussent leurs avant-postes jusqu'aux pentes du Cap Caxines, comptant que la division espagnole, embossée là depuis plusieurs jours, secondera leurs efforts. Vivement menée, cette action est d'une tactique parfaite.

Rien de plus clair d'ailleurs que le récit de Villegagnon.

La ville, ainsi investie, se présentait comme un triangle, la base appuyée sur la mer, les deux côtés enveloppés par l'armée chrétienne, de telle sorte qu'elle ne pouvait attendre du dehors aucun secours qui ne pût être repoussé avec avantage.[1] Les crêtes étaient bien garnies par Gonzague : Charles-Quint tenait tout le Koudiat-ès-Saboun[2] (sur lequel s'élève aujourd'hui le Fort de l'Empereur). Entre son camp et la plaine, se creusaient des anfractuosités qui lui servaient de défense contre un assaut. La situation était donc très forte, sauf pour les Italiens et les gens de Colonna.

Les Arabes ayant peu d'artillerie, la ville était à la merci d'une attaque à fond. Alger, la blanche, noire seulement aux yeux des chrétiens, allait succomber. On allait briser le nid et étrangler l'oiseau. Le soir, dans le camp du César, des cris de joie montèrent au ciel.

Mais Allah montra que lui seul était grand. Les vieux et les femmes qui, le front sur le marbre, priaient dans les mosquées, furent entendus. Ils eurent le miracle qu'ils réclamaient.

C'était le soir du lundi, 24.

Le guet était à peine constitué que la pluie se met à tomber drue et lourde, pendant toute la nuit, sans relâche, fouettée par un vent indomptable. Les soldats, qui avaient sauté à terre sans capes ni tentes, sont mouillés jusqu'aux os, figés dans leur costume, noyés dans l'ouragan d'eau. Au-dessous, la mer, comme a dit Rabelais, commence à « s'enfler et tumultuer du bas abysme. » Les vaisseaux, poussés par des lames enragées, sont jetés à la côte, errants sur leurs ancres rompues ; quelques-uns coulent, hommes et vivres, avec un fracas horrible. Le

1. Trait d'une vérité frappante. Comparer avec la Vue d'Alger prise en 1830.

2. En s'établissant là, il indiquait aux Turcs le point faible de leur défense. En 1545, Hassan, successeur de Khair-ed-Din, y bâtit le fort Sûltan-Kalasi, qui est devenu « le fort de l'Empereur ».

jour se lève sur ce désastre : la tempête redouble, les assaillants ont peine à se tenir debout. Les assaillis sortent alors, en nombre et silencieux, se jettent sur les sentinelles et criblent de flèches les retranchements. Revenus de la surprise, les chrétiens se défendent et les font reculer, mais ils tombent dans les embuscades qui leur sont subitement tendues. Ils ont l'avantage du nombre, mais les Arabes qui sont en meilleure position les accablent de traits et de pierres. Impossible de répondre avec les escopettes et les arquebuses. Le déluge de la nuit combat pour les infidèles, ils ont les seules armes dont on puisse se servir : l'arc et la fronde.

Harcelés par les cavaliers, tués un à un sans corps à corps, les chrétiens sont attirés jusque sous les murs de la ville où la tactique ennemie s'accentue, aidée d'un peu d'artillerie et de force machines. A l'aile gauche, les Algériens avaient été durement traités, mais ils avaient enfoncé la droite. Les Italiens qui avaient lâché pied du premier coup, furent écharpés. Spinola, Colonna, avaient failli tomber en essayant d'arrêter la déroute. Seuls, les chevaliers de Malte, au premier rang Villegagnon, s'étaient maintenus sous les murs avec quelques braves Italiens rangés sous leur bannière. Ceux qui n'avaient ni harnois ni hallecrets sont tués. Les autres résistent mieux grâce à l'armure, croisent la pique ou tirent l'épée, taillant en pleine chair jusqu'à la porte Bab-Azoun.

Celui qui la gardait était un vieux soldat qui avait passé par tous les grades militaires, laissant partout la trace de son intrépidité. Il s'appelait Hadji-Méemi. La panique était telle au dedans qu'il donna ordre de fermer la porte, abandonnant au dehors une partie des siens qui furent inexorablement massacrés. Mais accablés de flèches et de pierres, cernés par les Arabes qui ont repris les hauteurs, attaqués à la lance, les chevaliers vont être obligés de se retirer. Villegagnon accomplit des prodiges de valeur. Savignac (Pons de Balaguer) qui portait la bannière, quoique blessé, plante sa dague dans la porte en s'écriant : « Nous reviendrons la prendre! » Ils reculèrent, mais de deux cents mètres seulement et pour barrer l'entrée du Kanterat-el-Afroun (Pont des Fours) où le combat recommença plus acharné. Les chevaliers français se sentaient sous les yeux de l'Empereur qui accourait, avec des Allemands, pour dégager l'héroïque petite troupe : les Algériens ne purent entamer ce bloc rouge où brillaient des croix blanches, ils le lapidèrent[1].

1. Les chevaliers portaient sur leur cuirasse ou sur leur cotte de mailles la sopraveste de soie cramoisie ornée de la croix blanche.

Villegagnon rend hommage au sang-froid de Charles-Quint qui accourut très bravement, au milieu des boulets qui décimaient les premiers rangs.

Ici se place un trait de force et d'adresse qui plane, dans les annales de l'Ordre, au-dessus de cette funeste journée. Villegagnon en est le héros, et il ne nous en dit rien, avec une modestie qui va contre l'ordinaire. On l'ignorerait sans un secrétaire du légat de Paul III, à qui Vertot l'emprunte.

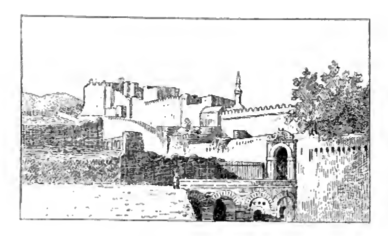
Villegagnon s'était engagé contre une bande de cavaliers maures. L'un d'eux le blesse au bras gauche d'un coup de lance, Villegagnon riposte par un coup de pique et le manque. Le Maure tourne son cheval pour lui porter un second coup. Villegagnon le prévient : malgré sa douleur, il saute sur la croupe du cheval, empoigne le Maure, le poignarde, le jette à terre et l'achève dans la boue[1]. Blessé de nouveau, il fallut l'emporter du champ de bataille où étaient tombés déjà le prince de Salmone, Villars, du prieuré d'Auvergne, Savignac, qui rendit l'âme, enveloppé dans les plis de la bannière, quarante chevaliers tués ou blessés.

« En ce destroit, écrit Villegagnon à Langey, feusmes chargés si impetueusement de tous les Turcz... que grande avanture feust que nous ne fusmes enfoncés, car nous n'avions que des picquez, et eulx avoient force arbalestes et lances gayes dont ils nous molestarent si fort que peu des nostres demeurarent qu'ils ne fussent fort blessez. Dont je feuz de ce nombre : car ainsi que j'estoys en la première filière pour la soubtenir, j'estoys necessairement des plus exposés au dangier. Nous vinmes main à main, et eulx arrivarent quelques escadrons, la lance au poing, dont je feuz blessé d'une dedans le genouil, si estroit que la lance demeura dedans, et d'un coup de guarrot[2] dedans le cousté gauche qui m'entra plus d'un tour de main dedans le courpz.

Je me blessay ung peu en araschant la lance d'un aultre qui venoit contre moy, qui est cause que je ne vous puys escripre de ma main sinon peu de lignes. Sur ces entrefaictes croissoit le nombre d'eulx et nous affaiblissoient tellement que ne pouvions plus soubstenir, et desjà nostre retraicte ressembloit plus à fuyte que à retraicte. Je trainay bien trente pas la lance pendante a mon genouil, et n'estoyt possible que je me saulvasse ny personne de nous, n'eust esté que l'Empereur arriva avec la bataille des lansquenets, lesquels de prime face branlarent estant pres de se mettre en route, mais la présence de l'Empereur feust cause qu'ils tindrent meilleure contenance... »

1. *Relation du siège d'Alger adressée au pape Paul III par le secrétaire de son légat*, citée par Vertot (*Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, T. III, p. 200).
2. Trait d'arbalète : « Ils tiroient arquebuzades et garrots d'arbalestre sur nostre bagaige. » (Carloix, *Mémoires de Vieilleville*, IV, 31.)

Sur le rivage, un autre drame se dénouait : la course aux naufragés, qui, précipités hors des vaisseaux, cherchaient leur salut du côté de la terre. Spectacle navrant ! l'Empereur ému envoie deux mille Espagnols à leur secours. Les marins, affolés, ne luttent plus contre les éléments. C'est un naufrage atroce. Cent trente vaisseaux périrent, dont quatorze galères éventrées sur la rive.



LA PORTE BAB-AZOUN, A ALGER.
Vue prise lors de l'occupation française[1].

Telle fut la désastreuse journée du 25. L'armée était frappée d'une stupeur immense. La crainte de la famine s'en mêla. On avait emporté des vivres pour deux jours, on les avait épuisés. Aucun moyen de ravitaillement. Plus de vaisseaux pour s'en aller. Plus d'armes et de machines pour faire un siège. Toute la nuit ce ne fut que gémissements. Il n'y avait qu'à mourir.

Et la tempête ne s'apaisait pas. Elle dura trois jours : on mangea les chevaux. Blé, farine, biscuit, pois, fèves, vins, huiles, viande salée, artillerie, machines, les chrétiens laissaient aux musulmans une pêche miraculeuse à faire, derrière eux, par une mer calme.

Lorsque Charles-Quint ordonna la retraite, il y eut des scènes épouvantables, dignes du déluge. Des hommes étaient si faibles qu'ils se couchaient en pleine boue. Dans le sol détrempé, défoncé, les gens d'armes avaient planté profondément leurs piques et dormaient debout, pareils à des fantômes, les mains cris-

1. Lors de l'expédition de 1830, nos soldats ont trouvé le profil des vieilles murailles tel que l'ont connu ceux de Charles-Quint. La porte seule avait été reconstruite vers la fin du XVII[e] siècle.

pées autour des hampes. On marcha pendant trois jours avant d'arriver au cap Matifou, lieu de l'embarquement, on franchit trois rivières débordées, avec de l'eau jusqu'aux épaules.

La pluie tombait depuis soixante heures.

Toute confiance avait disparu. Lorsqu'au dernier conseil tenu dans les ruines de Rusgunia[1], les admirables Espagnols, le comte d'Alcaudete et Fernand Cortez, soutinrent qu'il était encore possible de revenir sur Alger et de l'emporter avec un millier d'hommes déterminés, il y eut comme une révolte parmi les autres capitaines : quelques-uns même les tournèrent en ridicule, oubliant à qui ils parlaient.

Enfin le 31, l'embarquement commença par les Italiens : les Espagnols restèrent les derniers pour protéger la retraite. La moitié était montée lorsque la tempête reprit : force fut de lever l'ancre. L'autre moitié vit sombrer en un instant les vaisseaux qui devaient l'emmener, pendant que les chevaliers de Malte gagnaient Bougie sur leurs galères, suivies de près par celles de l'Empereur.

Ainsi finit cette fameuse expédition sur laquelle le monde chrétien avait les yeux fixés et qui fit longtemps douter que Charles-Quint fût grand[2].

Avant de quitter la terre africaine, sur la galère où il gisait, en face de cette Rusgunia dont les ruines séculaires semblaient jeunes comparées à celles de la veille, Villegagnon, tout bardé de linges, eut le courage d'envoyer des nouvelles à Langey : nouvelles écrites avec une étonnante présence d'esprit. Mais sa main, vaincue par la douleur, lâche la plume aux premières lignes : un de ses compagnons, gentilhomme poitevin, Jean de Beaumont, chevalier de Gleney, se chargea de porter la lettre à Fontainebleau où Langey était allé recevoir le collier

1. Rusgunia, selon Pline, était une colonie d'Auguste. On ne peut juger de ce qu'elle fut par ce qu'il en reste : un assez vaste espace circulaire où quelques édifices, des voûtes et des tronçons de colonnes indiquent probablement des Thermes. Dès le commencement du XVI[e] siècle, les pierres de Rusgunia furent employées à relever presque toutes les murailles d'Alger, Léon l'Africain le constate, et depuis cette époque les Turcs y ont pris tous les matériaux qui leur ont paru bons pour les constructions publiques. On a recueilli sur l'emplacement de cette colonie maritime, jadis célèbre, des fragments de mosaïques, des médailles et des inscriptions dont les plus rares ont été transportés à Alger. Une de ces inscriptions, encadrées dans la voûte d'un magasin de vins à la Pêcherie d'Alger, porte le nom de Rusgunia.

2. Pour qui connaît l'esprit musulman, on devine quel sentiment d'impunité dut s'emparer des Algériens. C'était la seconde fois depuis le commencement du siècle, que la tempête rejetait les chrétiens loin de la côte. En 1516, Diego de Vera, débarqué à Hussein-Dey, avait été forcé de reprendre la mer avec une flotte à demi détruite, laissant quatre cents Espagnols prisonniers aux mains des hérétiques.

de l'Ordre du Roi : « J'espère, disait Villegagnon, après avoir recouvert la santé, vous mander les choses plus par le menu. Maintenant par la grande douleur que je sens, ne puis avoir mémoire du tout. Ce que, j'espère, suppléera le pourteur de ces présentes que j'ay prié aller pour ce faire, et n'y a homme au camp qui en puisse rendre meilleure, car il estoit présent comme moi. J'avoys oblié à vous dire que entre les gallères pardeues il y en avoyt unze du prince Doria, et entre aultres se trouva celle de Gianettin Doria, qui a peine se saulva la vie, et ne l'eust faict sans le moyen de l'armée de nostre camp, comme je vous ay conté. L'ambassadeur d'Angleterre se saulva tout neud n'ayant seullement une chemise pour se couvrir. Il y a aujourd'huy sept jours qu'on a esté en ceste langueur que je vous conte, mais aujourd'huy on a comancé a embarquer les ytalliens, et lon ne fera aultre chose que ne soyons embarqués. Les espaignols s'en retournent en Sicile, les ytalliens se dict-on layssés en leur pays, les pauvres lansquanetz sont autant mortz que vifz. Il ne se dict point encore ce qu'ilz vont devenir. Il vous plaira, Monseigneur, faire mes excuses à Monseigneur le mareschal (Montmorency) de ce que je luy ay escript, et si n'estoit de peur de sembler trop audacieux, je vous prierois d'y entremesler ung mot de mes recommandations très humbles, que sera la fin, Monseigneur, après avoir prié le créateur vous donner en très parfaicte santé, longue vie et l'accomplissement de vos desirs. Escript en gallere devant Argier ce dit jour (31) d'octobre mil cinq cens quarante ung. Jay peu ayde de mes lettres de change, que me sera bien grande incomodité en la nécessité où je suys, car l'armée ne va point où mon argent se adresse ny non chemyn aussi. Je pense men aller descendre a Barsallone et la je tireray le chemyn qui me sera le plus a proupos[1]. »

J'ai lu attentivement les récits de l'expédition, chrétiens et musulmans. L'énorme faute militaire qu'ils mettent à la charge de Charles-Quint, c'est la marche en avant sur Alger sans tentes et quasiment sans vivres. Faute énorme en effet. On se demande pourquoi l'Empereur, qui a tout le temps de se fortifier au camp, les 23 et 24, et de débarquer artillerie, chevaux, munitions, vivres, laisse presque tout cela sur ses vaisseaux, au risque de voir ses communications coupées.

1. Une copie de cette lettre provenant des archives du château des Bories, commune d'Antonne (Dordogne), vient d'être retrouvée par M. Cailliac, conservateur de la Bibliothèque de Périgueux, au nombre des papiers légués à la ville par le dernier des marquis de Saint-Astier. M. Dujarric-Descombes en a fait l'objet d'une communication au Comité des travaux historiques. (*Lettre inédite de Villegagnon sur l'Expédition de Charles-Quint contre Alger*. Périgueux, 1895, in-8.)

M. Dujarric-Descombes a très-bien entendu les divers passages de cette lettre et noté la discrétion avec laquelle Villegagnon parle de ses exploits. Où je ne partage pas son sentiment, c'est quand il met

Évidemment il crut surprendre Alger.

A moins toutefois qu'il n'ait vu tout à coup se dresser l'image de Barberousse accourant au secours d'Hassan avec la flotte turque, et qu'il n'ait espéré pouvoir

en doute le trait que cite Vertot. Ce trait n'est nullement inconciliable avec ce que Villegagnon nous dit de ses blessures, soit que l'épisode appartienne à une autre partie du combat, soit que le héros, pressé de sceller sa lettre, laisse à ses compagnons le soin de rappeler ce témoignage de vigueur musculaire. Avec toutes les apparences de vérité, il a toutes celles de l'authenticité, étant emprunté, dit Vertot, à une relation envoyée au pape Paul III par le secrétaire de son légat.

La lettre de Villegagnon a ceci de remarquable, qu'elle est le premier jet de la narration qu'il composa plus tard. C'est à ce titre que nous la reproduisons, abstraction faite des passages dont nous avons tiré parti plus haut. *Mais* nous ne nous sommes pas cru obligé de respecter toujours le texte du copiste qui a souvent altéré le sens de l'original.

« Monseigneur,

« La plus miserable et plus malheureuse journée que fust oncques, de souvenence d'homme, a esté celle que les chrestiens eurent le vingt cinquiesme jour d'octobre devant Argier. Deux jours auparavant se monstrant temps a nostre faveur nous avons desbarqué le camp sans grand perte et sans destourbier, et avoit esté conduict en bonne ordonnance jusques assez prez de la ville, tellement que en despit de tous les Mores, nostre avant-garde, que faisoient les Espaignolz, gaigna les montagnes dont ceux Mores nous pouvoient surprendre et la bataille en laquelle ils estoient. Les allemans, et en leur compaignie l'Empereur, estoient logez sur des collines du hault desquelles on pouvoit voir tout ce qui sortoit d'Argier. Et un peu plus bas le long de la marine estoient les Ytalliens à l'arryère-garde et les chevalliers de Rhodes avec eux, qui estoient aux premières filières. Venant le soir, comme tout le monde commençoit a s'esjouyr du beau chemyn qu'on avoit faict tout le jour et des bons logis qu'on avoit gaignés, commença le temps à se charger et se mict à la pluie avec grandz ventz et orages qui ne cessarent toute la nuict, de sorte qu'il n'y eust souldart que en ung moment ne fust aussi mouillé que s'il eust esté jecté dedans la mer. Et neantmoins il nous falloit emporter tout au moins mal que nous feust possible devant le point du jour, et le temps que nous esperions se debvoir admender se commança fort à empirer, qui donna belle occasion aux Turcz, laquelle ils ne layssarent couler, d'entreprandre a nous deffayre. Eulx doncques voyant combien nous estions molestez de l'eaue qu'avions enduré toute la nuyct sortirent en un gros escaudron de chevaulx entremeslés de gens a pied armés d'arbalestres et lances gayes, pour ce que nostre arquebuyerie qui estoit grande nous demeura inutille, et nous vindrent charger d'une tres grande hardiesse; mais voyant que nous leur faisions teste monstrarent soudainement d'avoyr peur et commencarent à tourner les espaules en fuyans vers la ville comme gens rompeuz, dont nos gens estant mal advertis commencerent à escrier victoyre et avecques grande allegresse courir aprês, tellement que en peu d'heure nous trouvasmes aupres de la muraille de la ville, et eulx, de peur que nous n'entrassions pesle mesle avec eulx, se retirarent partie dedans le fossé le long de la muraille partie fermarent la porte. Au moyen de quoy demeurasmes, comme l'on dict en commun proverbe, au pied du mur sans eschelle. Ce voyans les ennemys deschargearent toute l'artillerie tant grosse que meneue contre nous, et oultre l'artillerie n'espargnarent flesches et arbalestes, dont nos victorieux Italliens se sentirent maltraictez et se retirarent aussi diligemment que y estoient venuz, sans qu'il feust jamais en la puissance d'homme du monde leur faire tourner le visaige, et demeura la bandiere de la religion avec partie des chevalliers seule à soutenir ceste fureur. Ce qu'elle fist si heureusement graces à Dieu que avecques petite perte de gens nous nous retirasmes en un destroict par où nous estions venus, et la nous accoustrasmes les picques couchées, attendans quelque secours, ce que nous eussions faict en vain, si n'eust esté que l'Empereur y vint en parsonne en la bataille..... » La suite *ut suprà*. « Or, pendant que nous estions si mal traictez en tout, nostre armee de mer passoit encore plus grande fortune. L'on voyoit les galleres jusques au nombre de quinze se aller perdre et rompre en terre et les hommes qui sortoient de dedans estre tuez et lanceyez des Mores qui les attendoient en terre. Des aultres qui tenant fort estoient couvertes d'eaue, gastoient les bayons, la

lui opposer une ville tombée en deux jours aux mains catholiques. Hypothèse fort raisonnable et sur laquelle il est permis d'insister! — On a dit[1] qu'il comptait sur la défection d'Hassan, le lieutenant de Barberousse. Le contraire apparaît dans l'investissement rigoureux de la place : trait auquel on reconnaît plus de craintes que de confiance. On n'investit pas aussi étroitement, on n'accule pas à ce point un ennemi qui vous attend pour se rendre. Nous le savons par Villegagnon, après ce mouvement si bien dessiné, si bien réussi, il n'y a qu'un cri parmi les assiégeants : la ville est prise!

De l'autre côté des murailles, une foi aveugle dans le courage d'Hassan, une décision qu'aucun auteur musulman n'a contestée, des préparatifs de défense qui répondent point par point à ceux du siège, des combats d'avant-postes qui montrent une résistance impatiente du frein et une humeur tout à fait martiale.

Charles-Quint n'a donc pas été trompé par Hassan, il ne l'a même pas été par les siens. La faute irréparable, la seule imputable à l'homme, c'est d'avoir laissé à bord tout ce qui était indispensable à l'action militaire. Dès ce moment, il avait enfermé l'armée dans ce dilemme: emporter Alger en deux jours ou mourir de faim. Se peut-il qu'il ait cédé à une pure frénésie belliqueuse, sans consulter personne autour de lui, sans appeler Doria qui avait déconseillé l'expédition? Je ne le pense pas, et pour des raisons qui semblent avoir échappé aux anciens chroniqueurs comme aux historiens modernes.

La veille du débarquement, des vaisseaux espagnols capturèrent un navire turc qui espionnait leurs mouvements. On fit des prisonniers. Ils furent inter-

pavesada, le biscuyt et toute la charge de telle sorte qu'elles demeurarent toutes sans eaue, sans boys et sans pain, et ne peust estre qu'elles ne souffrent encore beaucop. Les navires ronds en partie feurent enfondrez en eaue, les aultres demeurarent en terre à travers, que feust la plus grand misere et piteuse à voir que soit advenue en nostre temps ny de memoyre des nostres. Contre tant de incomoditez l'Empereur ne peust prendre aultre parti que de faire lever son camp de là où il estoyt et de le faire retirer la part où se venoient rompre les navires, chouse que saulva la vie à beaucop de mariniers. Avecques toutes ces chouses le camp estoit affamé, car le desbarquement fut si subit que lon ne desbarqua victuailles que pour deux jours, esperant que puys apres suivant le camp le pourroient comodement avictuailler a toutes heures. Davantage il y avait fort peu de boys pour se chauffer et se resuyer, et si deura la pluie plus de soixante heures sans discontinuer ny nuict ny jour et n'avoient les pouvres souldars a la soubstenir sinon le colet seulement. Contre la famine se donna quelque remede parce que l'Empereur donna liberté de tuer ses chevaulx dont on se peut entretenir, mais contre la pluie ne se trouva jamais remede. Navré l'Empereur de tant d'infortune proupose de s'en retourner en Espaigne, remectant le voyaige a une aultrefoys. Le nombre des marriniers? pardeues entre gros et petis sont jusques à present de cent ou pleus, et grande quantité d'artillerie et d'homes lesquels lon estimoit a plus de trente mille. Voilà l'issue de nostre si brave et si vehemente entreprinse. Etc. »

1. M. de Grammont entre autres, très-compétent néanmoins, dans ses commentaires sur la *Relation* de Villegagnon.

rogés, que dirent-ils? Au moins ceci : que tout l'espoir d'Alger était dans Barberousse et qu'Hassan avait annoncé sa venue dans ses discours au peuple[1]. Sinon, que pouvait Alger seul, avec sa petite garnison turque (huit cents hommes) et sa cohue d'Arabes?

Voilà ce qui vraisemblablement a décidé de la marche en avant. On a vu cet épouvantail, Barberousse accourant du fond des mers, bloquant Charles-Quint et le prenant entre deux feux : les canons du port et ceux de la flotte turque[2].

Mais la tempête ne laissait plus rien à faire à Barberousse[3]. Elle poursuivait Charles-Quint jusqu'à Bougie où il avait cherché un refuge. Villegagnon fut témoin de scènes atroces.

Après avoir couché sur le flanc une des galères de Sicile, la mer saisit un rameur et lui sépara le tronc de la jambe qu'il avait enchaînée. Sur les galères de Malte, elle jeta une barque d'une galère dans une autre, blessant deux galiots. Sur celle du comte dell' Anguillara, elle emporta la poupe et la statue de saint André qu'elle avait pour patron. En outre, la famine guettait l'armée à terre, Bougie étant mal ravitaillée, quoique espagnole. La mer se calma enfin. Après trois jours de jeûne et des processions générales, tous reçurent le Corps-Dieu, l'Empereur en tête. Après quoi les commandeurs, baillis et chevaliers de Malte prirent congé de Charles-Quint et se dirigèrent vers Tunis avec Fernand de Gonzague; de Tunis à Trapani où de grandes prières furent faites à

1. Ces discours, M. de Grammont (dans son édition du récit de Villegagnon, 1875, in-8), a tort de les traiter de fables inventées après coup. Ils sont plus que vraisemblables, ils n'ont pas pu n'être pas tenus.

2. Je trouve dans la correspondance de Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de France à Venise, un passage qui corrobore cette hypothèse.

Tout le monde, sans exception, avait dissuadé Charles-Quint de son entreprise, à cause de la saison. Si Pellicier eût été consulté, il l'en aurait dissuadé lui-même à cause des fortifications d'Alger qu'il juge très suffisantes.

Mais voilà l'autre raison, la vraisemblable, celle qui me touche le plus. Pellicier a appris de Constantinople que « l'armée de mer du Grand Seigneur se prépare en diligence. » On pense à Constantinople que Charles-Quint fera son débarquement à Bougie, qui est sienne, pour marcher de là sur Alger; mais que « si Barberousse prend son chemin vers Algier, il pourra arriver audit lieu assez à temps après que l'Empereur seroit désembarqué trouvant l'armée dudit Empereur ainsi peu pourvue de gens, l'en povoir despouiller et l'emporter, et par ce moyen, le priver de toute ayde de victuaille et d'espoir d'estre secouru en pays si estrange et ennemy de toute la chrétienté. » (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I, 510.) Le plan de Barberousse était donc de laisser débarquer Charles-Quint à Bougie, et de se jeter dans Alger pour se retourner ensuite contre lui et le prendre par la famine.

3. Sorti de Constantinople avec soixante galères et cent voiles, il s'arrête à Chio, à la Prevesa, espérant que François Ier bougeant, il pourrait à son tour se jeter sur Naples. Mais François Ier ne bougea pas. Scrupule de chevalerie, une des grandes fautes du règne.

Notre-Dame de l'Annonciation ; puis à Palerme où les navires de Malte laissèrent ceux de Sicile. A Messine, Villegagnon monta sur une frégate qui allait de Naples à Rome. Mais là il lui fallut s'arrêter, ses blessures s'étaient envenimées par la longueur et la difficulté des traversées. Outre ses plaies, il avait le corps tuméfié, enflé, quasiment hydropique. Mais à Rome, il trouva bon accueil chez un homme tout dévoué aux du Bellay, François Guiche, qui lui ouvrit sa maison, et lui donna les meilleurs médecins, tant et si bien que, se sentant en état d'écrire, il put composer pour Langey son récit définitif de *l'Expédition d'Afrique*[1].

Dans cette narration Villegagnon marque une égale entente des choses militaires et de la langue latine. Il ne se magnifie point, non plus que ses compagnons de l'Ordre. Il a surtout le souci d'être exact et précis, et il parvient à être l'un et l'autre, dans une matière fort controversée. C'est, avec le récit de Vandenesse, — celui-ci très-sec, mais utile à la chronologie, — le plus précieux document qui nous reste sur la fatale entreprise de Charles-Quint[2]. Les auteurs

1. *Caroli V Imperatoris Expeditio in Africam ad Argieram* per Nicolaum Villagagnonem, equitem Rhodium gallum. (Parisiis, apud Joannem Lodoicum Tiletanum, ex adverso collegii Remensis, 1542, p. in-4°, 24 pages.)

Éditions simultanées : 1. Antuerpiœ, ex officina J. Steelsii, 1542, in-8. — 2. Argentorati, apud Rihelium, 1542, in-8. — 3. Norimbergæ, apud Joan. Petreium, 1542, p. in-4°. — 4. Venetiis, per Joan.-Ant. et Petrum fratres de Nicolinis de Sabio, expensis vero Dni Francisci Torresani de Asula, 1542, mense Augusto, pet. in-8 de 19 ff. non chiffrés. Cette dernière, très certainement imprimée sous les yeux de l'auteur qui se trouvait à Venise, en juillet.

La même année, paraissait à Lyon *l'Expédition et voyage de l'Empereur Charles le Quint en Afrique contre la cité d'Arges traduyte de latin en françois par M. Pierre Tolet, médecin lyonnais. Imprime à Lyon chez le Prince.* Privilège en date de 1542, in-4°, gothique de 12 ff.

Cette traduction est plus rare encore que le texte latin. Ni La Croix du Maine, ni du Verdier n'en ont parlé. M. le duc d'Aumale en possède un exemplaire. C'est cet exemplaire, peut-être unique, qui a servi à M. H. D. de Grammont pour cette édition :

Relation de l'Expédition de Charles-Quint contre Alger (suivie du texte latin) par Pierre Tolet, publiée avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice. (Paris, A. Aubry, 1875, in-8 de VIII-140 p. Tiré à 355 exemplaires.)

L'ouvrage de Villegagnon a été souvent réimprimé dans les recueils du XVIe siècle, notamment dans celui qui a pour titre : *Rerum a Carolo V Caes. Aug. in Africa bello gestarum Commentarii elegantiss. iconibus illustrati,* (Antuerpiœ, J. Bellerus, 1554, in-8.) p. 135 à 150, avec un plan d'Alger.

2. On comprend que le récit de Villegagnon, très impartial quant aux faits et très réservé quant aux appréciations, ait été imprimé quatre fois dans la même année 1542, à Paris, à Anvers, à Strasbourg et à Venise, et que Pierre Tolet, médecin de Lyon, l'ait traduit en français pour répondre à la curiosité de ceux qui n'entendaient pas le latin. Le malheur est que ce pauvre Tolet ne l'entend qu'à demi. Sa traduction est bourrée de contre-sens et de non-sens. On a peine à y reconnaître le docteur en médecine qui se prévaut ailleurs de son commerce avec les Latins et les Grecs et qui fut le camarade de Rabelais à la Faculté de Montpellier. Il tient même le langage d'un imposteur dans sa dédicace (à Jean du Peirat, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon) où il dit qu'il a dû s'écarter du texte latin pour en éviter l'obscurité. C'est le contraire qui est vrai : le plus souvent il faut recourir à Villegagnon pour comprendre Tolet.

musulmans ne doivent pas être négligés, malgré leurs exagérations. L'eunuque Hassan fit tout son devoir, et à toutes les heures, sans aucune connivence avec l'Empereur. Barberousse et le Sultan le traitent en héros.

Tout bien examiné, Charles-Quint demeure devant l'histoire avec toutes les responsabilités de l'aventure : s'il les partage, c'est surtout avec l'élément espagnol qui paraît avoir été le plus léger dans les conseils, en même temps que le plus brave dans l'action. A aucun moment, il ne douta qu'Alger ne fût facile à prendre comme une dragée dans son drageoir.

La catastrophe finale n'étonna pas autrement Langey [1].

Il avait eu près de lui, derrière les quatre bastions de Turin, un homme qui riait douloureusement de cela dans sa barbe de philosophe. Cet homme, Rabelais, plus puissant par la pensée que les rois de la terre par leurs soldats, avait depuis longtemps prévu, annoncé le néant où Charles-Quint-Pichrochole devait rentrer : néant dont le désastre d'Alger n'était que le prélude.

Quel admirable secrétaire Langey avait choisi ! Et quelle page que ce dialogue entre l'Empereur et ses conseillers ordinaires, écrit dix ans avant l'affaire d'Alger ! [2]

« — Passée la mer Pichrocholine, voici Barberousse qui se rend votre esclave — Je, dist Pichrochole, le prendray à mercy. — Voire, dirent-ils, pourvu qu'ils se fasse baptiser. Et oppugnerez les royaumes de Tunis, d'Hippes, Argière, Bone, Corone, hardiment toute Barbarie. Passant oultre, retiendrez en vostre main Maiorque, Minorque, Sardaine, Corsicque, et aultres isles de la mer Ligustique et Baléare. Costoyant à gauche, dominerez toute la Gaule Narbonique,

1. La lettre de Villegagnon écrite devant Alger, ne parvint à Fontainebleau, où était le Roi, que le douze décembre. Un serviteur de Langey, qui ne dit pas son nom, l'annonce en ces termes à Monseigneur (le cardinal du Bellay, sans doute) :

« Monseigneur, je nay voleu laysser passer ceste occasion sans escripre ce mot et vous envoier le double d'une lettre envoiée à Monsieur mon maître par le chevallier de Villegaignon qui est demeuré blessé devant Argier où il fut envoyé par monseigneur, et apportée par le chevallier de Glenay qui arriva yer et parla au Roy. Oultre ce quest contenu en ladicte lettre ledict pourteur dict que depuys et de son sceu il s'est pardeu de quarante à cinquante grandz vaysseaulx, mesmement celluy sur lequel il s'estoyt embarqué, que entra en fondz en lung des portz de Majoricquel. Touteffoys se saulvarent les hommes, entre lesquels vaysseaulx estoit aussi le gros gallion du prince Doria sur lequel estoit bien sept cens espaignols, gens d'eslite et bons mariniers qui feurent aussi effoncez, vollant prendre port en Corsicque. Despuys et encore présentement a receu Monseigneur lettres de Ligorne (Livourne) par lesquelles il a eu advis que un corrier y arrivoit de Buguye (Bougie) et apportoit lettres dudict prince Doria contenans que l'Empereur estoit arrivé audict Buguye délibérant de se retirer au premier bon vent en Espaigne. Le pauvre prince ne se peult échapper de ce maulvais traitement sans grande perte qui lui servira du foyt (?) à ses derniers jours. Priez Dieu que lui doint ce que luy est nécessaire et qui sera l'endroit où pour la haste je finiray cette lettre par mes tres humbles recommandations a vostre bonne grace. De Fontnebleau ce treize de décembre.

2. *Gargantua*, Livre I, ch. 33.

Provence, et Allobroges, Genes, Florence, Luques et a Dieu seas Rome. Le pauvre Monsieur du pape meurt desja de peur. — Par ma foy, dist Pichrochole, je ne luy baiseray ja sa pantoufle.

— Prise Italie, voyla Naples, Calabre, Apoulle, et Sicile toutes à sac, et Maithe avec. Je voudrois bien que les plaisans chevaliers jadis Rhodiens vous résistassent pour voir de leur urine. — J'irois (dist Pichrochole) volontiers à Lorette. — Rien, rien, dirent-ils, ce sera au retour. De là prendrons Candie, Cypre, Rhodes, et les isles Cyclades, et donnerons sus la Morée. Nous la tenons. Saint-Treignan, Dieu gard Hierusalem! car le soudan n'est pas comparable à vostre puissance. — Je, dist-il, feray donc bastir le temple de Salomon? — Non, dirent-ils encore: attendez un peu. Ne soyez jamais tant soudain à vos entreprises... — Ne tuerons-nous pas tous ces chiens Turcs et Mahumétistes? — Que diable, dirent-ils, ferons-nous donc? Et donnerez leurs biens et terres à ceulx qui vous auront servy honnestement — La raison, dist-il, le veult, c'est équité. Je vous donne la Carmaigne, Surie, et toute Palestine. — Ha, dirent-ils, c'est du bien de vous: grand mercy. Dieu vous face toujours bien prosperer.»

Lorsque Villegagnon, dans l'hiver de 1542, vint à Paris conter les choses au Roi et porter son manuscrit à l'imprimerie, il y trouva toute la petite Cour de Turin rangée autour de la Cour de France. Si le héros du Kanterat-el-Affroun et le témoin oculaire du désastre de Pichrochole fut entouré, questionné, félicité, on le devine.

En un jour l'obscur chevalier de Malte devint un personnage.





LA VILLE ET LES ENVIRONS D'ALGER

D'après une estampe de 1541

CHAPITRE II

SOMMAIRE. — I. Après l'expédition d'Alger. — Villegagnon en Hongrie. — A Venise (sa lettre au cardinal du Bellay, juillet 1542). — Il repousse César de Naples à Casella. — Ses services en Italie. — Choisi pour accompagner le comte dell' Anguillara à Rome (janvier 1548). — II. L'Expédition d'Écosse (1548). — Navigation de Villegagnon. — Il amène Marie Stuart en France (août). — Il retourne en Écosse (octobre). — Une pointe en Angleterre. — Jedburgh. — Villegagnon à l' « Ile aux chevaux ». — Il ramène les galères du roi à Rouen (juillet 1549) et retourne en Écosse (septembre). — III. Entreprise de Boulogne. — Les Guises. — Le plan de Villegagnon. — Il arme une flotte en Normandie (décembre 1549). — Opinion de Coligny (janvier 1550).

I



OULEZ-VOUS savoir quelle fut, selon les protestants, la carrière de Villegagnon, après l'expédition d'Alger? A force de corner aux oreilles des princes, il obtint le commandement de deux galères, sur lesquelles il se comporta comme un vrai pirate, volant, pillant, assassinant partout. On renonce à révéler tous les crimes qu'il commit contre les hommes et contre Dieu : un seul suffit à donner une idée des autres. Sur un des navires qu'il commande il a une rixe avec un de ses gens : il le fait lier d'abord avec des cordes et des chaînes de fer. Puis — nouveau genre de tourment auquel Phalaris lui-même n'eût pas songé — il le tue, il le brûle, et, quand les membres du malheureux tombent d'eux-mêmes, il les enduit de graisse de porc et les grille de ses propres mains. Pour transmettre à la postérité cet acte de sauvagerie, un Normand, le seigneur de Saint-Aubin, en a fait dresser un témoignage certain, il l'a même livré à la justice[1] : mais, Villegagnon étant loin, on a négligé de le poursuivre. Passons.

A peine hors de danger, Villegagnon a quitté Rome, il est allé rendre ses comptes à la Cour où l'attendait Langey qui, de son côté, avait quitté Turin

1. J'aime à croire, pour les protestants, qu'il n'est pas question de Saint-Aubin, le traître dont parle Boyvin du Villars dans les *Mémoires de Brissac*. Saint-Aubin avait tramé je ne sais quoi contre Marseille avec dom Ferrand, gouverneur du Milanais. Il fut reconnu à Milan par un trompette du maréchal de Brissac, il prétendit être venu « faire provision d'armes pour la fourniture des galères du Roy. » Brissac en avertit le gouverneur de Provence, le priant de renforcer la garnison des places, notamment de Notre-Dame-de-la-Garde ; de veiller spécialement sur les galères, de conduire les choses dans le plus grand secret de manière à ne pas effaroucher Saint-Aubin « ains le laisser librement revenir à Marseille, et l'i

pour passer l'hiver en France. Il a fait imprimer son petit livre chez Colines. Les du Bellay songent à le détacher de leur maison pour le donner au duc d'Orléans, le plus jeune fils du roi. Mais la chose ne se fait pas, et, dans l'été de 1542, Villegagnon est en Hongrie où les Impériaux avaient réuni une forte armée contre les Turcs. La lutte n'était point entre l'Empereur Ferdinand et le tout petit Zapoly, prince de Transylvanie : derrière celui-ci, ou plutôt devant, il y avait Soliman II qui, en attaquant les villes revendiquées par le frère de Charles-Quint, semblait vouloir rejoindre François Ier à travers l'Europe en feu.

A son retour, Villegagnon s'arrête à Venise, un peu fatigué de cette vie errante, découragé plutôt, car s'il s'agite beaucoup, il n'avance guère. Le 15 juillet, il écrit au cardinal du Bellay[1] :

« Monseigneur, vostre bonté et humanité me contraignent de mectre toute mon espérance en vous. A mon partement de la Court je laissé une lectre au doyen, vostre home, pour vous donner, en recommandation du bien que m'avez pourchassé. De là je m'en allé en Hongrie pour veoir le camp des Imperiaulx où je n'ay ausé demeurer pour la défense que m'en havoyt fait monseigneur de Langey. Je vous envoye un mémoire des nouvelles dudit camp. Il vous pleut un jour me vouloir donner à Monseigneur d'Orléans qui me semble très gentil prince. S'il vous semble, Monseigneur, que ce soyt mon bien, je vous prie achever ce que vous havez commencé et me fayre donner quelque honneste degré de servitude en sa mayson affin d'havoyr adveu en France. Je commence à me lasser de tant pérégriner et il me semble estre temps d'en cueillir quelque fruict. J'escrips audit seigneur que vous luy conterez des nouvelles dudit camp affin d'havoyr entrée et occasion de lui parler de moy. Je suys à Venise attendant nouvelles de Monseigneur de Langey pour fayre ce qu'il me commandera. Je n'ay loysir de vous fayre plus longue lectre, qui sera cause que je me recommanderé à votre bonne grâce, priant Dieu, Monseigneur, vous donner en très perfaicte santé et longue vie l'accomplissement de vos nobles desirs. De Venise, ce 15 juillet 1542.

Vostre très humble serviteur,

VILLEGAIGNON.

estre saisi avec son lieutenant, lequel il estoit d'advis qu'on print dès lors, sous l'attiltrement d'une querelle particulière qu'il luy falloit dresser. Dieu fit la grâce au roy et à ses fidelles ministres de procéder si délicatement et si dextrement en ceste affaire que tout feut descouvert et réduit en seureté. Saint-Aubin, en ayant eu le vent, n'osa retourner, sa propre conscience luy servant de juge et de bourreau tout ensemble. » Cela est daté de 1552, environ le temps où Villegagnon regagna la France, après sa captivité de Crémone.

1. Bibliothèque Nationale. Mss. f. fr. 3921, p. 74.

[illegible]

Vostre treshumble serviteur
Villegaignon

FAC-SIMILÉ D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE VILLEGAGNON

Villegagnon se trompe sur sa vocation : il n'était point né pour le repos, et rien qu'à en parler, il fait sourire. Il reste en Italie où Langey lui montre qu'il a encor beaucoup à apprendre : le Piémont est l'école de guerre où tout bon capitaine se forme en l'art de fortifier une place et de la défendre, de lever des hommes et de les armer. L'instant est d'autant plus grave que Langey est malade à Turin et que du Guast, le gouverneur du Milanais, en profite pour recommencer les incursions dans le plat pays de Piémont et menacer les petites garnisons. Langey a besoin de lieutenants qu'il oppose à ceux de du Guast. Et précisément, à l'automne, un de ceux-ci, César de Naples, s'est jeté sur Casella qu'il espère enlever aisément. La ville n'est guère défendue que par des Italiens débauchés la veille du camp impérial, et résistant mal au plus offrant. Langey prévenu à temps, envoie Villegagnon prendre le commandement livré aux jalousies des chefs autant qu'à la vénalité. Villegagnon rétablit l'ordre, reçoit à l'assaut César de Naples et l'oblige à se retirer, laissant soixante à quatre-vingts hommes sur le terrain et « ses échelles pour les gaiges[1]. »

Avant comme après Cerisoles, à Carignan[2], à la Mirandole[3], au château de Ponte-Stura, dans le marquisat de Montferrat[4], il ne cesse d'employer ses con-

1. *Mémoires* de du Bellay.

2. La Bibliothèque nationale (Cabinet des titres) conserve un certain nombre de « pièces originales » relatives à cette période et signées de Villegagnon.

« Rolle de la Monstre et veue faicte à Carignan » le 21 de septembre 1542 de quatre-vingt-quatre hommes de guerre à pied, italiens, dont huit à double paye et vingt-huit arquebusiers, sous le commandement du capitaine Antonio Bevilacqua, tous de nouveau levés pour le service du Roy en Piémont par « nous Nicolas de Villegaignon, escuyer, seigneur dudit lieu, commissaire commis et ordonné a faire la dite Monstre, en l'acquit de Mᵉ Jehan Godet, conseiller du Roy, commis à faire le payement des gens de l'extraordinaire des guerres. »

3. 14 juin 1543. Role de la Montre faite à la Mirandole des chevau-légers placés sous le commandement de Galeotto Pico comte de la Mirandole — par « Nicolas de Villegaignon, chevalier, seigneur dudit lieu. »

29 juin 1543. Role de la Montre de deux cents hommes de pied, sur les six cents devant composer le renfort demandé par M. de Montluc, ambassadeur à Venise, pour la défense de la Mirandole. Ces deux cents hommes sous la conduite du capitaine Francesco Gastaldo.

15 août 1543. Role de la Montre faite à la Mirandole de cent hommes de pied sous la conduite du capitaine de Ravelli.

Je pense qu'il faut rattacher à cette période, la quittance suivante que M. Schéfer, membre de l'Institut, dont l'érudition s'étend à tous les sujets, m'a communiquée avec son obligeance ordinaire.

En voici le texte, autant que l'état de la pièce m'a permis de le reconstituer.

« Je Nicolas de Villegaignon escuier (reconnois avoir reçu) comptant de Mᵉ Pierre Sanson, trésorier (de l'extraordinaire des guerres) commis pour tenir le compte et faire le paiement des trois... la somme de trente livres tournoys a moy ordonnée par... (pour mon estat) et entretenement au service du Roy durant le présent moys de juing laquelle somme de trente livres je (laisse) quicte ledit Mᵉ Pierre Sanson trésorier susdit. Tesmoing mon seing manuel. C... le seiziesme jour de juing mil cinq cens quarante et quatre. N. de Villegaignon. »

Au dos : « Pour quittance de la somme de trente livres tournois pour mon estat du moys de juing 1544. »

4. Henri II lui donna la terre de Torcy, en 1550, pour l'indemniser de ses dépenses.

naissances militaires au service du roi, inspectant les bandes italiennes, devisant de poliorcétique avec les ingénieurs bolonais et vénitiens que Pellicier avait attirés dans le parti français, avançant de l'argent au roi, s'il le fallait et plus qu'il ne pouvait, comme faisait son maître Langey, et n'allant à la Cour que pour en repartir aussitôt : « Le chevalier de Villegaignon est encore en Court, écrit Cotereau au cardinal du Bellay, le 6 avril 1543, bien fasché de quoy on le fait tant attendre[1]. »

Les capitaines du siècle doivent presque tous quelque chose à Langey, qui fut leur véritable instructeur.

Si Coligny fut excellent pour la conduite de l'infanterie, Strozzi pour les dispositions de combat et l'ordre des cantonnements, Langey avait de plus qu'eux le génie de l'espionnage : qualité rare en tout temps et particulièrement indispensable dans un pays de condottieri toujours prêts à vendre ceux-là mêmes qui les avaient achetés. Villegagnon lui emprunta ce procédé d'information par lequel on ramenait aux principes essentiels de l'attaque et de la défense une guerre toute de surprises, d'embuscades et de trahisons. « Du temps que j'estoys au service du roy vostre grand-père en Piedmont, écrit-il plus tard au duc d'Anjou (Henri III), je souloye tenir des souldatz au camp de l'Empereur, auquelz je donnoye bon estat par moys plus que ne pouvoit monter leur paye, et ung venoit toujours à moy, estans les aultres au camp des ennemys, qui estoyt cause que j'estoys tousjours bien adverty... Feu Monseigneur de Langey, lieutenant du roy en ce tems la faisoyt plus, car il avoit gaigné le secretaire du marquis de Gousto, ce que scait très-bien Gaspard de Colingny[2]. »

Je ne sais s'il était à la bataille de Cerisoles : victoire inutile et coûteuse dont le grand bénéfice eût dû être le Milanais. Ce ne fut qu'un tournoi. On se contenta du Montferrat. De Taix, colonel des gens de pied, alla camper devant Saint-Damien qui se rendit dès la première sommation. Les choses se passèrent fort doucement. On ne porterait aucune atteinte aux privilèges de la ville, et la garnison qu'on y mettrait ne se composerait que de Français. Tout le Montferrat, Montcalieri, Vigon, le Ponte-Stura, San-Salvatore, Fressenet, les autres villes n'opposèrent aucune résistance. Villegagnon fut laissé ou envoyé spécialement à Ponte-Stura pour fortifier le château, et les travaux qu'il y fit rendirent la position redoutable.

1. Bibliothèque nat. Mss. f. fr. 3921. Lettre de Claude Cottereau.
2. Je reviens sur cette lettre au chapitre VIII.

C'est, selon moi, au commencement du règne de Henri II, que Villegagnon fut choisi pour accompagner à Rome le comte dell'Anguillara[1]. De ce voyage il nous est resté une lettre à laquelle les historiens n'ont pu assigner sa date exacte : je la crois de 1548. Elle est adressée au duc d'Aumale, et par là j'entends François de Guise qui s'appela ainsi jusqu'à la mort de son père, c'est-à-dire jusqu'en 1550, époque à laquelle il céda le titre de duc d'Aumale à son frère, pour prendre celui de duc de Guise.

La voici :

A Monseigneur d'Aumale,

Monseigneur, ayant eu commandement du Roy par lectres expresses de venir accompagner M. le comte de Languillara et fayre residence auprès de luy pour voyr ce qu'il me vouldroyt ordonner pour le service dudit seigneur, je n'y ay voulu fayre faulte, encores que je n'aye eu nulle provision pour ce fayre, et estant arrivé, je vous ay voulu fayre la presente, pour vous dire que onques ne fut mieulx venu home que a esté le conte. Le pape luy envoya son capitaine des gardes, avecq plus de deux centz souldars au devant plus de deux mil, et sans cella il y vint plus de troys centz chevaulx des gentilshomes romains et capitaines. Il y a une merveilleuse suitte et affection de tout le monde et de grands moyens de fayre service par deça; et je vous peulx bien asseurer qu'il y a une voulonté incroyable de s'employer, et fusse a ses despens, pour fayre cognoistre a tout le monde qu'il est aultre que ses ennemis l'ont voulu fayre trouver, et que s'a esté grand domage de luy havoir faict perdre tant de tems. Le roy ne povoit fayre mieulx pour havoir le cœur des gentilshomes et seigneurs d'Italie que le trayeter si honestement. Il va, en toutes les grandes compagnies ou il se trove, preschant la bonté et grandeur dudict seigneur, et enflamble tout le monde à le servir. Je fayré mon debvoir de l'entretenir en ceste bone volunté et preparer les voluntés de tous ceulx qui me sembleront ydoynes au service du roy, de sorte que l'on poura dire que je n'auré perdu temps. Monseigneur, pour l'incroyable affection que j'ay a vous fayre service, je vous veulx supplier me fayre cest honneur que m'employer et me commander en tout ce que je pouré

1. Il s'agit de Flaminio dell' Anguillara, plus tard général des galères du Pape, qui se conduisit vaillamment dans les guerres d'Italie, défendit Palliano pour Paul IV, en 1556 et 1557, et mourut à Djerbah, dans le désastre de l'armée chrétienne en 1560. Il avait épousé Madeleine Strozzi.

fayre pour vous, vous asseurant que ne troverez jamays plus loyal ni plus afectioné serviteur. Qui est l'endroyt, Monseigneur, où je priré le Createur, etc, de Rome le VIIe janvier[1].

VILLEGAIGNON.

De très noble et très opulente famille, Flaminio dell'Anguillara s'était jeté dans les bras de la France, à la suite des Strozzi qui, presque tous, à l'exception de Robert, resté à Rome, avaient pris les armes pour le service de François 1er. Il était le beau-frère de Pierre Strozzi, plus tard maréchal, et de l'amiral Strozzi, dit le prieur de Capoue. Homme de mer, comme celui-ci, il s'était lié avec Villegagnon au siège d'Alger, et distingué dans plusieurs entreprises contre les Doria dont il inquiéta souvent les galères. Fidèle à la haine des Strozzi pour les Médicis, il avait tenté divers coups contre Cosme 1er, le somptueux allié de Charles-Quint en Italie[2]. Le poignard et le poison étant de tradition dans les familles, ce n'était pas trop pour Flaminio dell'Anguillara que Villegagnon veillât sur sa personne[3].

1. B. N. mélanges Clairambault, vol. 344, fol. 10271.

Je ne saurais me ranger à l'opinion de M. Gaffarel (*Histoire du Brésil Français*) qui assigne à la lettre de Villegagnon la date de 1569 :

« Après le siège de Sens (1567) Villegagnon reçut, dit M. Gaffarel, la flatteuse mission de représenter l'Ordre de Malte à la Cour de France, et c'est revêtu de cette dignité qu'il alla résider à Rome auprès du comte d'Anguillara, avec lequel il s'était déjà rencontré sous les murs d'Alger... Villegagnon ne resta pas longtemps à Rome... Il fut nommé gouverneur de Montereau et chargé de pacifier le pays voisin. Dès le 4 mars 1569, il était à son poste, etc. » Il me semble d'autant plus impossible d'accorder tout cela qu'en 1569 Flaminio dell' Anguillara était mort depuis neuf ans.

La lettre de Villegagnon se trouve rangée aux années 1550 à 1551 dans les mélanges de Clairambault, et, quoique ce ne soit là qu'une indication vague, — le volume contenant des pièces de 1548 et années précédentes, — je pense que ce classement ne s'éloigne pas trop de la vérité. L'écriture de Villegagnon est encore des plus fermes, comme elle l'était au temps de sa maturité, et elle rappelle celle de la lettre au cardinal du Bellay.

2. Les renseignements sur Flaminio dell'Anguillara sont rares. Nous avons trouvé :

Lettre de Paul Jove à Cosme 1er, Bologne, 1er avril 1543 ; «... La galera di Giannettino (Doria), partita da Genua alli XIII, e non andata piu oltre di Monaco, alli XXII, per mali tempi et per sospetto dell'Anguillara ne partirà con l'armata verso Spagna. »

Autre de Donato de Bardi à Cosme 1er, Venise, 26 avril 1544 : « Le galere francesi stavano à Marsiglia ; e il capitano Paulin sara impatronito delle galere del conte dell'Anguillara, il quale sta sostenuto. »

Autre du Marquis du Guast à Cosme 1er, Verceil, 19 juillet 1543 : « Ier sera ebbi la lettera di Vostra Eccellenza per la quale ho inteso il disegno di conte di Anguillara, scoperto da Messer Giulio Salvi, sopra le cose di Siena. »

(Canestrini et Desjardins. *Négociations de la France avec la Toscane*. t. III, 1865. Collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*.)

3. Flaminio dell'Anguillara figurait à la fête organisée à Rome par le cardinal du Bellay, Horace Farnese, duc de Castro, Robert Strozzi et Maligny, le 14 février 1549, pour célébrer l'heureuse naissance du duc d'Orléans, fils de Henri II. On sait que, sous le titre de *Sciomachie*, Rabelais nous a conservé le récit de cette fête, dans une série de lettres adressées au cardinal de Guise.

Villegagnon se poussait, on le voit, dans la faveur des Guise que recherchaient également les Strozzi, ambitieux de grands commandements militaires.

II

La mer réclamait Villegagnon. Il la reprit bientôt, avec les deux Strozzi : Henri II avait décidé l'expédition d'Ecosse.

C'était une entreprise absolument catholique (il s'agissait d'arracher l'Ecosse au schisme anglais qui menaçait de l'envahir) et parfaitement guisarde (la reine douairière était fille de Claude, duc de Guise, et sœur du duc d'Aumale). C'est ici que les Guise forgèrent le bouclier derrière lequel s'abritera pendant un demi-siècle la Royauté tremblante : bouclier immense, couvrant toutes les affaires de l'État, et si lourd qu'il écrasa successivement tous ceux qui le portèrent.

Ce fut quelque chose d'héroïque et de ruineux. On se chargea de fausse gloire et de vraies dettes.

Le lieutenant-général du Roi, le chef de l'expédition fut André de Montalembert, seigneur d'Essé. Parmi les principaux chefs, à la cavalerie, d'Anglure, seigneur d'Etauges; à l'infanterie, François de Coligny, seigneur d'Andelot; un de Salm, autrement dit le Rhingrave; à l'artillerie, le seigneur Duno. Au conseil, la Meilleraye, Pierre Strozzi, d'Oysel, avec les précédents. Hors du rang : le capitaine Loup, lieutenant de d'Etauges, et Danché, gentilhomme de sa compagnie; Rotouze, lieutenant du Rhingrave; Beauchastel; le capitaine Pierre Longué; le seigneur de la Chapelle de Biron, le capitaine Achault; la Rochefoucauld, Jean de Crussol, seigneur de Beaudiné, de Pienne, de Bourdeille, Montpezat, Negrepelisse; les capitaines Gourdes, Villeneufve, tué au début devant Haddington, Argenlieu, La Prade, Lucenet, Ferrières, Linières; le seigneur de Dussac, limousin; Joachim, seigneur de Warty en Beauvoisis; le capitaine Gaillard, sergent-major; capitaine Voquedemar ou Wolkmar, Guérin; le jeune Cobios; Jean Jay, seigneur de Bois-Seguin, lieutenant de d'Essé, d'après Bouchet[1]; Pierre de Tryon, son

La bande menée au tournoi par le duc Horace Farnese pour lutter contre celle de Robert Strozzi était ainsi composée, dit Rabelais : « Paul Baptiste Fregose, Flaminio de Languillare, Alexandre Cinquin, Luca d'Onane, Theobaldo de la Molare, Philippe de Serlupis, Dominique de Massimis, P. Loïs Capisucco, P. Paule de la Cecca, Bernardin Piovene, Ludovic Cosciari, Jean Paule, escuyer de son Excellence, tous en harnois dorez, montés sur gros coursiers, leur pages montez sur genetz et chevaux turcs pour le combat a l'espée » V. notre ouvrage : *François Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. (Paris, 1891 gr. in-8.)

1. *Annales d'Aquitaine.*

guidon ; Pierre Deblet, seigneur de Boiscoursier ; des Radres (peut-être des Adrets) : d'autres capitaines encore, Carrouan, Desme, Pellicque, un simple soldat gascon, qui devint lieutenant de Cageac ; Desboryes, Brouilly ; je cite ceux qui s'illustrèrent dans ce tournoi brumeux.

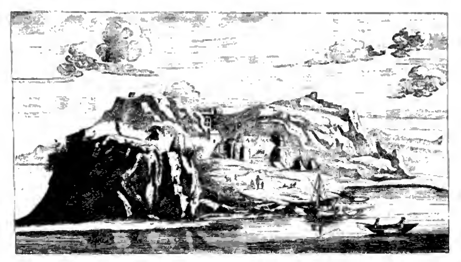


MARIE STUART ENFANT.
D'après le recueil de Gower.

La flotte française, partie de Brest le 20 mai 1548, débarqua à Leith, près d'Edimbourg, le 16 juin. Elle était placée sous la direction de Léon Strozzi, le

prieur de Capoue. Villegagnon avait le commandement de quatre galères[1]. La traversée fut assez heureuse, malgré le mauvais temps, qui, pendant cinq ou six jours empêcha les Français d'aborder. Mais, dès le 20 juin, d'Andelot écrit au duc d'Aumale qu'à part le navire du capitaine Bonnechose, obligé de relâcher au Hâvre, il n'est arrivé aucun accident.

Un plan romanesque chatouillait les amours-propres et enflammait les courages : on rêvait d'enlever la petite reine Marie Stuart, une enfant, et de la mener à Saint-Germain où on la donnerait plus tard au dauphin François qui la ferait reine de France. Cette ballade très écossaise — très française aussi — caractérise l'expédition.



CHATEAU DE DUMBARTON (FACIES ARCIS)
à la fin du XVIIe siècle.

La flotte anglaise du Protecteur croisait dans le golfe d'Édimbourg pour intercepter le passage. C'était un gros problème et dont les difficultés irritaient. Villegagnon s'offrit à les résoudre.

Pour la mieux préserver de l'Anglais, la Reine douairière tenait sa fille dans

1. Deux seulement, en temps ordinaire.

Le douze juillet 1548, Henri II, étant à Dijon, distribue ainsi les commandements de ses galères dans l'escadre du Ponant :

« Le baron de Saint-Blancard, deux galleres.

Le capitaine Basché-Martel, deux galleres.

Le chevalier de Villegaignon, deux galleres.

Le sieur de Montegut, une gallere.

le château de Dumbarton, assis au haut d'un roc, et réputé inexpugnable[1]. Mais, dit Beaugué, sa principale défense, c'était des gentilshommes français, vertueux et hardis, qui avaient la garde de la jeune reine et ne laissaient approcher personne, hormis ceux qui venaient avec le mot de passe des Guises[2].

Suivant les instructions même de la douairière et d'accord avec Pierre Strozzi, ordre fut donné à Villegagnon « personnage très-digne auquel on commette une charge d'importance » de franchir la rade du Petit-Leith et d'aller prendre Marie Stuart à Dumbarton. Villegagnon partit le 24 juin, nuitamment et sans bruit[3]. D'Andelot cependant, pour corser le mystère, fit embarquer cent quarante soldats, sous prétexte de leur faire reconnaître les rivières d'alentour et le fort de Broughty-Craigs (sur la rive gauche du Firth of Tay, dans le comté d'Angus). Au nombre des galères de Villegagnon, il y avait « la Reale », la meilleure et la plus sûre, destinée à recevoir la petite reine.

Tout le monde croyait que Villegagnon se dirigerait au Sud, et, en effet, il feignit de prendre la route de France, puis, rebroussant chemin tout à coup vers le Nord, il entra dans la mer « Germanique et Pethelantique », côtoya les trente îles des Orcades, et, en moins de temps qu'on ne comptait, jeta l'ancre devant Dumbarton, à l'embouchure de la Clyde, ayant fait tout le tour de l'Ecosse : navigation où jamais galères ne s'étaient risquées, étant « mal convenables à résister aux impetuositez de cette mer, à cause des marées qui y sont merveilleusement fortes et des tourmentes qui y sont continuelles[4] ».

Le capitaine Parisot, deux galleres,
Le capitaine La Grippière, une gallere. »

Soit dix galères, placées, comme les quarante composant l'escadre du Levant, sous les ordres du prieur de Capoue. Par la même ordonnance Henri II entend qu'aucun capitaine ne commande à plus de deux galères.

Bib. Nat. ffr. mss. 18153.

Voir sur le même sujet une ordonnance très curieuse du 6 janvier 1549, rendue à Saint-Germain, par laquelle le Roi réduit la flotte d'Ecosse à quatre galères dont le chevalier de Seurre portera prochainement la solde.

Autre du 15 mars, non moins instructive, sur la discipline et la police des galères.

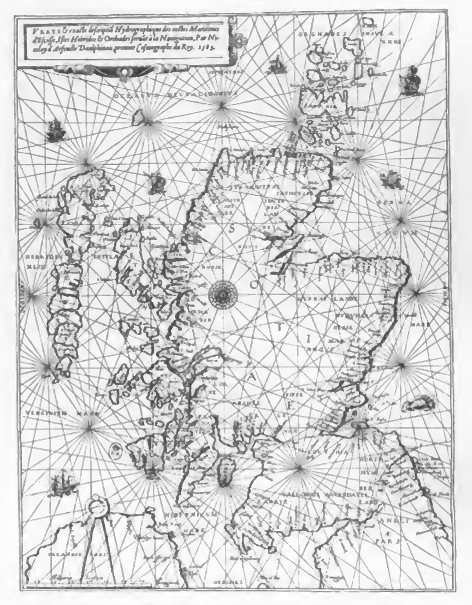
1. Ce château se voit encore. Il est, en effet, construit sur un rocher isolé qui a près de six cents pieds de haut. C'est une des curiosités des bords de la Clyde.

2. *Histoire de la guerre d'Escosse par Jean de Beaugué, gentilhomme françois* (Paris, Gilles Corrozet, 1556).

Réimpression avec avant-propos. Bordeaux, Gounouilhou, 1862. Ch. XI. *Comment les seigneurs de Brezé et de Villegaignon conduisirent en France Madame Marie reine d'Escosse.*

3. Lettres de d'Oyssel au duc d'Aumale.

4. Jean de Beaugué, *Guerre d'Escosse.*



CARTE HYDROGRAPHIQUE D'ÉCOSSE, PAR LINDSAY.

Villegagnon renouvelait ainsi le fameux voyage que le roi Jacques V avait fait autour de son royaume, par les Hébrides et les Orcades, sous la conduite d'Alexandre Lindsay, « excellent pilote et hydrographe » écossais. Il avait au



MAISON DITE DE MARIE STUART, A MORLAIX[1].

moins pour se guider une carte marine que le géographe Nicolas de Nicolay venait de remettre à Henri II et à Léon Strozzi. Le bon était que cette carte provenait de l'amiral d'Angleterre[2]!

1. Quoique la tradition populaire la qualifie de « Maison de Marie Stuart », il n'apparaît pas qu'elle ait servi de séjour à la petite reine pendant les quarante-huit heures que celle-ci a passées à Morlaix. Mais comme elle est du temps, et située sur le quai de Tréguier, au point de débarquement, il est probable que Marie Stuart s'y arrêta un instant, avant d'aller au couvent des Dominicains (ou Jacobins) où elle habita réellement. De ce couvent, transformé en caserne et méconnaissable, il ne reste plus que l'Église (1238) où est installé le Musée. (Note communiquée avec la photographie, par M. Puyo, directeur du Musée de Morlaix.)

2. En faisant cadeau de la carte de Lindsay à Nicolas de Nicolay, vers la fin de l'année 1546, milord

A Dumbarton, Villegagnon trouva la douairière qui avait préparé tout ce qui était nécessaire au départ de sa fille. Marie Stuart fut embarquée sur le quai de Tréguier, sur la Reale, aux bons soins d'Artus de Maillé, seigneur de Brezé, envoyé spécialement par Henri II pour la conduire à la Cour. Avec elle prirent place lord Erskine, lord Livingstone, lady Fleming. Ses demoiselles d'honneur l'accompagnaient, Marie Fleming, Marie Seton et Marie Livingstone, inséparables d'elle dans la poésie comme dans l'histoire sous le nom des quatre Marie.

La petite reine, petite merveille de six ans, jolie de visage et de manières, enchantait l'entourage. Villegagnon quitta Dumbarton le 7 août[1]. Le 13, Marie Stuart, saine et sauve, impatiente de fouler le sol de France, mit pied à terre à Roscoff[2]. Le débarquement n'eut réellement lieu qu'à Morlaix. La foule était si pressée qu'un pont se rompit sous elle. — « Trahison! cria la garde écossaise effarée. » Et Jean de Rohan, qui recevait Marie, de répliquer : « Jamais Breton ne fit trahison. »

Pendant ce temps, les Anglais, loin de soupçonner que des galères pussent faire une navigation aussi dangereuse, attendaient Villegagnon dans le Pas-de-Calais, en ferme délibération de le détrousser, croyant bonnement qu'ils lui barraient la route de France.

Quelques jours après, Marie Stuart était à Saint-Germain.

Villegagnon, je crois, était resté en Bretagne. Au commencement du mois d'octobre, il repartit pour l'Écosse.

Le 19, Henri II écrit à Montmorency, de Moulins[3] : « ... Je vous envoie ce qui m'est venu d'Escosse par où vous verrez que mes affaires commencent de ce cousté là à entrer en quelque désordre par faulte que les payemens n'ont esté envoyez de meilleure heure. Toutefois, j'espère que Villegaignon estant party il y a dix ou douze jours y pourra bientost arriver avecques l'argent qu'il porte. Vous verrez aussy comme mes forces y sont bien fort dyminuées et ay grand

Dudley, amiral d'Angleterre, ne se doutait guère de l'usage qu'on en ferait contre lui-même. Voyez *La Navigation du roy d'Escosse Jacques Cinquiesme, recueillie par Nicolay d'Arfeuille*, etc. (Paris, 1583, in-4°).

1. Le 25 juillet, dit le *Diurnal of occurents in Scotland*, p. 47.

2. M. Pol de Courcy dit (*Annuaire de la Société d'émulation du département du Finistère* pour 1841): « En 1548, Marie Stuart, reine d'Écosse, fonda à Roscoff la chapelle Saint-Ninien, en breton Sant-Dreignon, à l'endroit même où elle descendit de navire lorsqu'elle vint épouser François II. » Voyez également dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 259, et plus loin, au chapitre III, les deux dessins de cette chapelle.

3. B. N. Mss. f. fr. 6620.

peur que mon argent y ait esté et soit bien mal administré... » Il veut que Montmorency pourvoie aux vides qui se sont produits là-bas dans les bandes des gens de pied. « ... Outre l'argent que j'ay envoyé par Villegaignon, j'ay presentement ordonné estre tenu prest une aultre bonne somme d'argent que j'envoieray à Brest pour le payement et entretenement de ma dite force estant en Escosse jusques au IXe jour de febvrier prochain... et estant l'argent audit Brest on le fera embarquer avec les gens de pié que vous y envoirez. Toutesfoys si vous trouvez meilleur de les faire embarquer à Bourdeaux vous me le ferez savoir. »

Le Roi avait raison de dire qu'il y avait du détraquement dans les affaires d'Écosse : détraquement fait de brigues, de révoltes, de misère même. Après la bataille sous Haddington, La Meilleraye était rentré en France, ramenant les vaisseaux ronds sur lesquels était venu le gros de l'armée. Après celle de Musselberg, d'Andelot, Pierre Strozzi, d'autres encore, suivirent la Meilleraye, ramenant à leur tour les galères. La Chapelle-Biron demeura colonel général en Écosse: l'armée était fort diminuée déjà. Contre les entreprises de l'Anglais il ne restait que quatre galères sous le commandement d'un Italien, le capitaine Baché-Martel, homme de valeur, dit Beaugué[1]. Presque en même temps, le Rhingrave s'en allait aussi, laissant cinq enseignes d'Allemands sous la charge du capitaine Retouze. Henri II ordonna l'envoi de renforts: quatre compagnies qui partirent de Bordeaux, commandées par le comte de Fiesque, Raymond de Pavie, seigneur de Fourquevaulx, avec les capitaines Jalinques, Saint-André, Cageac et la Mothe-Rouge.

Il fallut souvent que Villegagnon descendît de ses galères pour combattre à terre, en bon chevalier qu'il était.

Il fut de ceux qui poussèrent la pointe en Angleterre (au-delà de Jedburgh), avec d'Essé, et prirent le château de Ford, à la réserve d'une tour, défendue par Thomas Carr, et que les Français ne purent enlever. Dans ces reconnaissances, mêlées de pillages, — on avait de cruelles représailles à exercer, — Villegagnon tint volontiers l'avant-garde, éclairant la route avec des arquebusiers à cheval et des salades de la compagnie de M. d'Etauges. Quant au butin, estimé neuf mille écus, ce fut le petit profit des Ecossais, nos gens n'ayant, dit Beaugué, conservé pour eux que les plaies et blessures. A Jedburgh[2], où ils s'étaient retirés,

1. Voir également Brantôme. Il s'appelait Bacci-Martelli.
2. Jedburgh, dont l'abbaye, aujourd'hui détruite, était le plus pur modèle de l'architecture saxonne et gothique en Écosse.

ils avaient faim non d'argent, mais de vivres. Point d'autres ressources que la chasse et la pêche : en ce malheur les Allemands furent soutenus par leur gloutonnerie, ils passent pour avoir dévoré tout le poisson du Jed. Les Français, réduits à mourir d'inanition, allèrent à Dieu philosophiquement, c'est-à-dire héroïquement. On perdit ainsi le capitaine Jalinques, du Languedoc, le capitaine Charles, enseigne de M. de Saint-André, les seigneurs du Pont, poitevin, du Verger et du Mont, et avec eux, bon nombre de braves qui, dit Beaugué, « dépouillèrent les misères de cette vie avec telle allégresse de cœur qu'il seroit estrange de le croire. » Le reste courait le risque d'être pris par les Anglais qui avaient rassemblé huit mille hommes à Roxburgh pour leur courir sus. Beaugué le déclare : il n'y avait pas dans Jedburgh mille hommes capables de résister. D'Essé évita une surprise en montant à cheval à minuit, avec M. de Villeparisis et Villegagnon. Les Anglais comptaient le saisir en plein sommeil : il troubla leur marche par des manœuvres très habiles, et quitta la place, à leur barbe, sans être inquiété. L'infanterie de La Chapelle se jeta dans les montagnes, par l'abbaye de Melrose, confiant aux cent arquebusiers des capitaines Loup, Beauchastel, Saint-André et Cageac, la charge de couvrir la retraite. Si les Anglais avaient poursuivi, on les eût culbutés dans la Tweed débordée.

La terre ne réussissait pas trop aux Anglais : leur démon familier, la mer, les tenta. Contre nos quatre galères ils lancèrent toute une flotte, vingt-neuf vaisseaux de guerre, parmi lesquels les ramberges du Roi d'Angleterre et des hourques flamandes aux flancs profonds, bien pourvues de munitions et de vivres.

En cet équipage, ils s'avancèrent dans la rivière de Forth et s'établirent dans l'île d'Inch-Keith que les Français avaient négligée, quoiqu'elle défendît l'accès de la rivière. Elle était cependant de conséquence en tout, car nos gens y recueillaient d'excellent fourrage, et pour cela ils l'avaient surnommée l'île aux chevaux. En moins de quinze jours, les Anglais la mirent en état de défense.

C'était environ le mois de juin 1549, et le bruit se répandait que M. de Thermes, plus tard maréchal, était en mer avec des renforts considérables, dépêché par le Roi pour succéder à M. d'Essé. D'autre part, la douairière insistait pour que celui-ci reprît une position par où l'ennemi coupait les communications entre l'armée française et le corps de secours. Cette mission échut à La Chapelle. Avant tout il fallait reconnaître l'île, d'accès fort difficile, et toute enveloppée d'écueils. C'est encore Villegagnon qui opéra. Il prit La Chapelle sur une de ses

galères, avec MM. de Dussac, de Ferrières et de Gordes, les capitaines La Mothe-Rouge et Nicolas. Il réussit à faire tout le tour de l'île, assez près de la terre pour que La Chapelle et les siens pussent se rendre un compte exact de ses fortifications.

Au jour désigné pour l'attaque — ce fut le jour du Corps-Dieu — la douairière se trouva dès l'aube au Petit-Leight. Elle tenait à animer l'expédition de sa présence. Les deux ambassadeurs français, Villeparisis et Jean de Montluc, y allaient de leurs conseils. Villegagnon avait le commandement de l'escadre avec un autre chevalier de Malte, de Seurre. Nos deux compagnons protégèrent le débarquement des gens de La Chapelle, faisant « ce que gens de bien sçavoyent faire, comme personnages qu'ils sont, de fort grand suffisance et vertu[1]. » Leur artillerie appuya solidement l'action : un coup de leurs canons emporta la tête d'un vaillant capitaine italien — Gasparo Pizzoni — qui braquait lui-même les pièces anglaises et y mettait le feu avec une adresse remarquable. Ce fut un magnifique et furieux assaut qui coûta la vie à La Chapelle, mais immortalisa les armes françaises. De loin, Rabelais voit flotter sur l'île les fumées de la canonnade mêlées à celles des cuisines d'enfer : « Tu ne vis oncques tant d'ames damnées, dit Panurge à frère Jean. Et scais tu quoy? J'ay cuidé (Dieu me le pardoint) que ce fussent ames angloises. Et pense qu'à ce matin ait esté l'Isle des Chevaux près Escosse par les seigneurs de Termes et Dessay saccagée et sacmentée avec tous les Anglois qui l'avoient surprise. » Le lendemain la douairière se fit porter dans l'île sur une des galères de Villegagnon. Les morts de la veille, environ quatre cents Anglais, gisaient autour du fort : « Eh! bien, dit-elle au capitaine Saint-André, serait-il aussi facile à l'ennemi qu'à vous de reprendre l'île? — Non Madame, répondit Saint-André, montrant ses hommes, car elle est aujourd'hui mieux fortifiée qu'hier. »

Sur ce beau fait, d'Essé revint en France, ramené, je crois, par Villegagnon, que le roi avait rappelé par une lettre du 23 juin 1549 : « Monsieur de Villegaignon, pour ce que je suis bien avant en guerre avec l'Anglois et que je regarde à me fortifier et armer de tous costez à l'encontre d'eux et mesmement par la mer, a ceste cause j'escripz presentement à la royne d'Escosse, ma bonne sœur, et aussi au sieur de Termes, mon lieutenant general audit païs d'Escosse, qu'ilz

1. Villegagnon avait le pas sur de Seurre; voici ce que dit Beaugué des préparatifs : « Après que messieurs d'Essé et de Termes, les seigneurs de la Chapelle et de Villegaignon eurent donné ordre au fait de leurs charges, etc. »

vous laissent venir de deçà avec mes quatre gallaires, vous priant et ordonnant ne faillir d'incontinant partir pour vous rendre à Rouen, où de present sont mes autres gallaires, le plus tost qu'il vous sera possible. Et fault, Monsieur de Villegaignon, que vous regardez de les conduire et amener le plus seurement que vous pourrez; car vous entendez assez que la perte des dictes gallaires me viendroit à présent très mal à propoz[1]. »

Villegagnon obéit. Il prit la mer en juillet, au Petit-Leight et après neuf jours de traversée, il arriva à Dieppe, galères et vie sauves[2].

Le 19 septembre, Henri II écrit, de Meyzieu, à Montmorency pour lui donner des nouvelles d'Ecosse, lui envoyant au surplus le chevalier de Seurre qui en arrivait. « Des ceste apres disnée j'ay escript par la poste au chevalier de Villegaignon qu'il feist voille pour s'en retourner le plus tost qu'il luy seroit possible, pource qu'il en est besoing, veu la nécessité d'argent que mes gens ont par delà. J'ay pareillement faict une recharge au Sr de Carné pour diligenter l'aprest des navires qu'il fault pour le passage tant de l'ambassadeur d'Escosse que de mes gens de cheval et de pied, pouldres, bollets et autres municions que j'envoie par la Bretaigne audit pays d'Escosse[3]. »

Villegagnon ne resta pas longtemps en Ecosse, si toutefois il y retourna. Le roi reconnaissait la nécessité de lutter avec les Anglais sur leur élément même et plus près du cœur de la France. Il voulait leur reprendre Boulogne.

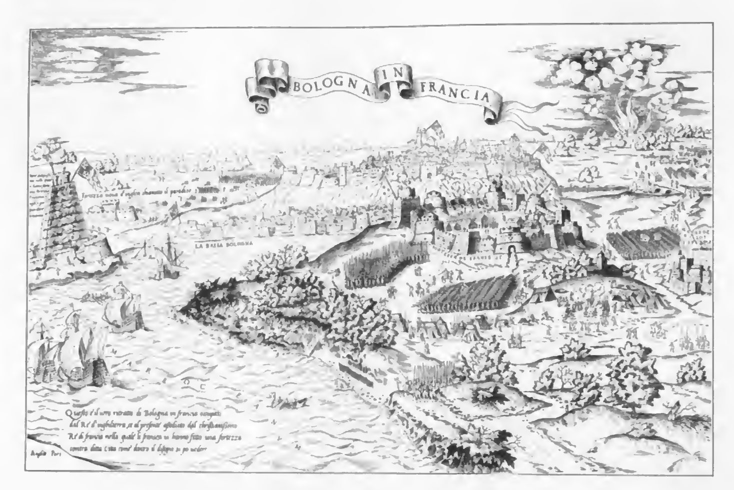
III

Pendant cette chimérique et glorieuse expédition d'Écosse, Villegagnon s'était révélé l'homme de mer le plus brave et le plus rusé qu'il y eût. Et avec cela particulièrement infatigable, la tête toujours pleine de projets qu'il faisait présenter au Roi par les Guises, quand il ne se croyait pas assez de crédit pour y réussir lui-même. A la fin du mois d'octobre, Henri II appela le cardinal de Guise « pour adviser à faire faire et construire une vingtaine de ramberges pour se rendre, sur ce nouveau tems, plus fort sur mer que ses ennemis et par ce moien rendre à ses subjects la navigation plus seure... » François, duc d'Aumale,

1. Francisque Michel. *Les Écossais en France; les Français en Écosse.* (Londres, 1862, 2 v. in-8°. T. I, p. 459.) Lettre citée comme conservée dans les *Balcarres Papers*, Bibliothèque des Avocats, Édimbourg.

2. Bouchet. *Annales d'Aquitaine.*

3. Lettre du 19 septembre (1549, dit la copie faite sur l'original). Je me suis longtemps demandé et je me demande encore si elle ne serait pas de 1548.



VUE DE BOULOGNE-SUR-MER PENDANT LE SIÈGE DE 1549.

plus tard de Guise, mandé de son gouvernement, avait ordre de rejoindre Coligny dans le Boulonnais au commencement du mois de décembre. Villegagnon l'alla prier d'appuyer auprès du roi une idée qui avait germé dans son cerveau de marin[1].

On voit sourdre, lentement, des moindres détails, la rivalité militaire qui creusa l'abîme politique entre les Chatillons et les Guises.

François de Guise allait en Boulonnais avec des instructions, datées du 2 décembre, qui contrecarraient Coligny, tout entier à l'action par terre : elles étaient fort nettes sur l'action maritime : « Pour ce qu'il y a longtemps que le roy a pourveu pour faire massonner les galleres qu'il veult estre mises à fondz au port de Boullogne pour estre le moyen principal que l'ennemy ayt de secourir et envitailler laditte ville, Monsieur d'Aumalle verra en quel estat sont les gallercs et si elles sont prestes ainsy que Villegagnon l'a faict scavoir, et advisera les moyens d'en faire promptement l'exécution, pour lequel effet le lieutenant du vicomte de Dieppe a mandé avoir envoyé les trois batteaux dont luy avoit esté escrit[2]. »

Le coup que Villegagnon voulait tenter sur Boulogne était mieux qu'original : il était logique, il dérivait de la situation même des Anglais : de plus en plus serrés dans la place, ceux-ci ne pouvaient être secourus que par la Manche ou par Calais. La voie de mer leur était coupée au loin par l'escadre du prieur de Capoue. Ce que proposait Villegagnon, c'était se porter rapidement à l'entrée du port, d'y couler des bateaux pleins de pierres de taille liées ensemble, et de bloquer l'ennemi dans le port même.

Pour l'exécution, il fallait toute une flotte d'un modèle nouveau et capable de tenir tête aux ramberges anglaises dont Villegagnon avait éprouvé la puissance. Cette flotte, à laquelle on travaillait déjà dans les ports de Normandie, Villegagnon se chargeait de l'armer et de la conduire : « Monseigneur, écrit-il au duc d'Aumale, de Melun, le 13 décembre[2], le Roy ha faict response au memoyre qu'il vous a pleu me donner, par où vous sçaurez la provision qu'il a faict quant au charroy pour résister aux ramberges[3]. Il m'envoyra en Normandye

1. *Bib. Nat.* f. fr. n° 2534. D'Aumale, gouverneur de Dauphiné et de Savoie, vint à la Cour au mois de novembre 1549, avec congé du Roi pour amener la duchesse, sa femme, faire ses couches à Fontainebleau. La duchesse alla, en effet, s'établir à Fontainebleau dans les premiers jours de décembre, pendant que son mari allait au camp de Boulogne.

2. « *Mémoire à Monseigneur le duc d'Aumale* des choses que le Roy luy a ordonné faire au pays de Boulonnois ou il l'envoie presentement. A Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1549. » Bibl. Nation. f. fr. n° 20577.

3. « Il y a une espèce de navires particuliers dont usoient nos ennemis (Anglais), en forme plus longue que ronde, et plus estroitte beaucoup que les galères, pour mieux se régir et commander aux

pour armer et equipper aulcungs navires que je meneray par dellà, Dieu aydant, au plus tost qu'il me sera possible... »

Ces vaisseaux étaient des façons de ramberges construites d'après le type des ramberges anglaises : bâtiments taillés en plein cœur de bois, trapus, ras, avec deux tillacs, un pont de corde et un pont volant à l'avant et à l'arrière : forteresses mouvantes qui devaient supporter sur les plateformes quatre couleuvrines, deux à l'arrière, porter quatre ancres de huit cents à mille livres chaque, avec un grappin de force proportionnée, et recéler dans leurs flancs toute une flottille de bateaux légers[1].

Un mois après, Villegagnon avait terminé ses préparatifs en Normandie. Il en prévient le Connétable de Montmorency et Coligny, réclamant du biscuit au cas sans doute où il serait obligé de tenir la mer assez longtemps. Ni l'oncle ni le neveu ne se montrent extraordinairement chauds. A Montmorency, qui lui avait écrit le 15 janvier, Coligny répond le 22 : « Au regard des biscuits dont Villegaignon vous a escript, mais qu'il soit arrivé par deça, je luy en feray bailler de ceulx du fort, car aussi bien se gastent-ils déjà, et de ce qu'il en prendra j'en feray fayre l'appreciation, laquelle je vous envoyeray. Ledict Villegaignon, comme j'ay peu veoir par vostre lettre, vous a mandé qu'il estoit prest a partir, et que, si l'on veult, il se mettra en effort de combler de nouveau le port de Boullogne, esperant d'y faire en telle sorte que les Angloys ne le pourront descombler, en luy tenant seulement escorte une marée. Je ne puys veoir de quelle façon il entend en sortir à son honneur, car je trouve ceste chose plus difficile que jamais. Que s'il ne s'agit en cela d'autre chose que de ce que l'on a faict cy-devant, il est impossible que cela réussisse comme il le dict. Toutefois j'escouteray ce qu'il me vouldra dire là-dessus, et ne tiendra à la dicte escorte ny

courants qui sont ordinaires en cette mer : à quoy les hommes sont si duits qu'avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avec les galeres et les nomment ramberges. » Martin du Bellay, *Mémoires*, Livre X.

1. Le 16 octobre, Blaise Fructier, sieur de Croissant, par acte signé au Pavillon lez Coussy, le Roi présent, est chargé d'en construire quatre, de cent à trois cents tonneaux, moyennant dix huit mille livres; il s'engageait à les livrer vers la fin de février 1550.

Le 20 décembre, Jehan de Montpelle, marchand à Dieppe, est chargé d'en construire deux, chacune de cent vingt tonneaux, livrables le 25 avril, moyennant huit mille livres.

Le 26 décembre, Gabriel de Bures, marchand à Dieppe, est chargé d'en fournir une, le 25 avril également, moyennant trois mille six cents livres.

Le 26 décembre, François le Clerc, « capitaine de l'un des navires du roi, » se chargea d'en livrer une, de quatre-vingts tonneaux, à la date du 15 avril, moyennant deux mille livres.

Même marché accepté par Marin de Marcille, S[r] de Launay.

Le 8 janvier 1550, Jehan Rots, marchand à Dieppe, s'engage à en livrer une, de deux cents tonneaux, pour la fin d'avril, moyennant sept mille cinq cents livres.

B. N. *Mss.* f. fr. 12.153.

autre chose que je puisse faire que le tout ne s'execute comme il l'entend [1]. » En dépit des réserves de Coligny, le plan de Villegagnon n'avait rien que de raisonnable, et, renouvelé contre les mêmes Anglais devant le Havre, en 1562, il réussit pleinement.

Villegagnon n'eut d'ailleurs ni l'occasion ni le temps de faire sa preuve. Pour ravoir Boulogne on ne se battit pas, on traita en février, on paya en avril.

1. *Bibl. Nationale.* Mss f. fr. 6616, fol. 144, 145.



CHAPITRE III

SOMMAIRE. — I. Nouvelles guerres entre Charles-Quint et le Turc (1551). — La politique française et l'Ordre de Malte. — Le Grand-Maître Omedès. — Villegagnon arrive à Malte (juillet). — Ses instructions. — Critique des dispositions d'Omedès. — Descente du Turc dans l'île. — Villegagnon à la Cité. — Sac de Gozzo. — D'Aramon, ambassadeur du Roi à Constantinople, arrive à Malte (1er août). — Nicolas de Nicolay et Villegagnon au jardin du Grand-Maître. — Départ de d'Aramon pour Tripoli et prise de la ville par le Turc. — Retour de d'Aramon à Malte. — Procès des chevaliers. — Villegagnon défenseur de Vallier. — Sa sortie contre Omedès. — Il disculpe d'Aramon. — Pris en mer et captif à Crémone. — Son retour en France. — II. Villegagnon aux fortifications de Brest (1552). — Sa lettre au duc d'Etampes (décembre). — Philibert De Lorme et Marc de Carné. — Villegagnon revient à Paris. — Il publie son traité *De bello melitensi* (avril 1553). — Sa lettre à Charles-Quint. — Ses projets sur la Corse appuyés par le cardinal du Bellay. — Il retourne à Brest. — Encore maître Philibert. — Villegagnon nommé vice-amiral de Bretagne (1553). — La prise du *Francon* (novembre). — L'idée du Brésil.

I



Nous avons perdu de vue Villegagnon historien : nous allons le rencontrer de nouveau, mêlé aux événements de la Méditerranée, aux guerres toujours renaissantes de l'Empereur et du Turc, et en même temps nous retrouverons l'écrivain élégant et précis. Mais cette fois le vrai caractère de l'homme, la générosité, donne à son style une pointe d'éloquence que nous ne lui connaissions pas encore.

En 1551, l'alliance ou tout au moins la connivence d'Henri II avec le Turc était devenue plus étroite. Salah-Rais et Dragut-Rais tenaient la Méditerranée dans le plus puissant appareil. Les janissaires gardaient les côtes de la Pouille, de Calabre et de Sicile.

Le roi, à la nouvelle des armements turcs, augmente et répare ses vaisseaux. Il renvoie d'Aramon en Turquie pour exciter le Sultan à reprendre Bône sur l'Empereur, et à soutenir, de concert avec la flotte française, Hassan, fils et successeur de Barberousse, contre lequel opéraient alors les Espagnols associés

au chérif du Maroc[1]. L'ancienne trève était rompue, et Doria pourchassait Dragut comme en pleine guerre.

Donc Henri II s'orientait vers le Turc.

D'ailleurs, et c'est une remarque dont on peut faire un axiome, toutes les fois que l'Empereur et le Pape sont contre la France, la France est avec le Turc, avec l'infidèle et le corsaire. Triste allié, disent les orthodoxes. On ne choisit pas. A la guerre, il faut être le plus fort, ou ne pas se battre.

L'Empereur avait si bien corrompu Jules III, que le roi n'avait plus d'autre ligne à suivre : couper les vivres de la France au Pape, couper les vivres de la Méditerranée à l'Empereur. Jamais situation ne fut plus nette.

Les chevaliers français, qui appartenaient à l'Ordre de Malte, enchaînés par leurs vœux, se trouvaient obligés, en servant la foi, de servir l'ennemi du roi. Voilà l'enclouûre. A Rome, le représentant de Dieu sur la terre ameutait les peuples contre la France. A Malte, les serviteurs de Dieu se levaient contre les alliés naturels de la couronne.

Situation douloureuse pour les cœurs vraiment français, condamnés au silence : commode seulement pour les ingrats qui, comme le prieur de Capoue, trouvaient dans leur conscience religieuse un terrain neutre entre Charles-Quint et le Roi.

Le Grand-Maître de l'Ordre était Juan Omedès, espagnol jusqu'aux dents, plus impérialiste que l'Empereur. A la nouvelle de la venue du Turc, il envoie un brigantin dans la mer du Levant pour entendre le but que poursuivaient Salah-Rais et Dragut. Le brigantin revint annonçant que c'était à Malte et à Tripoli qu'ils en voulaient. Sur quoi les chevaliers remontrèrent au Grand-Maître qu'il fallait se fortifier, afin de parer à une surprise. A la vérité, ils avaient quelque raison de la redouter, ayant, tout récemment encore, prêté assistance à l'Empereur contre Bône.

Omedès répondit qu'il n'avait rien de plus cher que la défense de Malte et

1. Les instructions données à d'Aramon (Champigny, 17 mai 1551) sont aussi formelles que possible. D'Aramon appartient à l'histoire de la géographie orientale. (Voyez le *Voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant, escript par noble homme Jean Chesneau, l'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*, publié et annoté par M. Ch. Schéfer, membre de l'Institut. Paris, Leroux, 1887, in-8.) Parmi les hommes de science et d'expérience qui l'accompagnèrent à son voyage de 1547 en Asie Mineure, en Perse et en Syrie, il faut citer, outre Jean Chesneau, Jacques Gassot, sieur de Deffens, lequel en a laissé la relation, et Pierre Gilles, l'ami de Rabelais. Pierre Belon, le naturaliste, a célébré sa bonté envers tous les Français de passage à Constantinople. De même, Guillaume Postel.

qu'il y pensait même la nuit, pendant que les autres dormaient. Mais les années précédentes ayant été mauvaises en Sicile, il avait été obligé de faire venir des grains de France et autres pays lointains, de sorte que le trésor de l'Ordre était épuisé; il ne pouvait ni lever ni payer de soldats. D'ailleurs le château était en état de résister.

Omedès raillait-il?

Où il maniait l'ironie avec plus de force, c'est quand il prétendit en savoir plus long que les chevaliers sur le but du Turc. Ce n'était pas à Malte que le Sultan faisait l'honneur d'un tel appareil, mais à la France elle-même. On attendait le Turc à Toulon pour le festoyer. Un ambassadeur (c'était, en effet d'Aramon) était à Marseille avec cinq mulets chargés d'or, et il devait apporter la solde du Turc sur deux galères et une galiote. Omedès en était sûr : des gens de Toulon l'avaient dit, un chevalier français l'avait affirmé[1].

Sur ces entrefaites, on apprit que Villegagnon venait d'arriver à Messine, allant à Malte, et on s'en remit à ce qu'il dirait. La flotte musulmane cinglait-elle vers la France ou non?

A la question ainsi posée, Villegagnon répondit très diplomatiquement : « Sur mon honneur, je ne sache pas que le Turc agisse à l'instance du roi, on n'en parle pas en France. Mais on lui a pris Bône contre la foi jurée, et c'est sur Malte d'abord qu'il vengera cette insulte. Voilà pourquoi, abandonnant le service du roi, je suis venu me ranger sous la bannière de l'Ordre menacé. Je vous apporte les recommandations du Connétable. Neveu de Villiers de l'Isle-Adam, les intérêts de l'Ordre lui sont chers. Il est prévenu que le Turc cherche à tirer vengeance de la prise de Bône dans laquelle les chevaliers ont assisté l'Empereur. A vous de faire le nécessaire tant à Malte qu'à Tripoli. »

Omedès, de tout cela ne crut que ce qu'il voulait croire. Il reprocha même à Villegagnon de déguiser les intentions du Roi. C'était aussi l'opinion du vice-roi de Sicile qui avait fait appeler le chevalier, lors de son passage à Messine, mais le vice-roi au moins s'était rendu à ses explications. Faute de vieux soldats aguerris, il avait ordonné à la hâte une levée d'hommes en Calabre, et il en avait fait passer une compagnie à Tripoli, recommandant au Grand-Maître un surcroît de vigilance pour la garde de cette place dont la conservation était si utile à la chrétienté.

1. Omedès était bien informé. D'Aramon était à Marseille, le 22 juin, prêt à s'embarquer.

Cette suite d'événements, les dispositions d'esprit d'Omedès, les manœuvres navales du Turc, la topographie même de Malte, tout est d'une clarté merveilleuse dans le récit qu'en a laissé Villegagnon (*De Bello Melitensi*) et auquel on n'a pas répliqué.

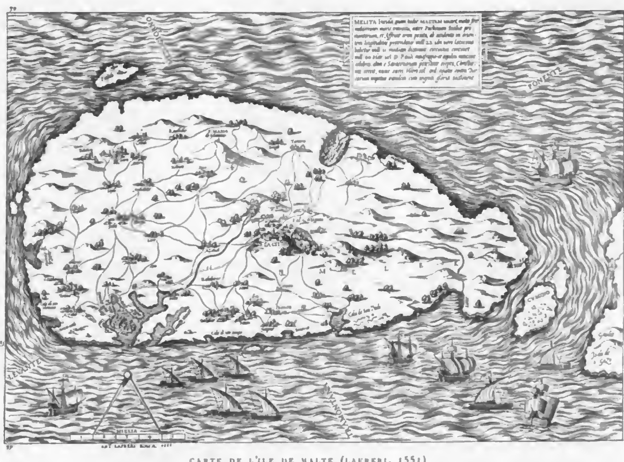
Omedès doutait toujours. En Conseil les dignitaires de l'Ordre lui représentèrent la nécessité de suivre les indications du vice-roi, sans s'attarder à des soupçons qui ne semblaient pas justifiés. Omedès reproduisit les mêmes arguments que devant, rejetant son inaction sur le manque d'argent et de vivres. C'est pour la même raison qu'il n'avait pas rappelé plus de chevaliers de leurs provinces. Il proposa un impôt sur les commanderies, qui fut accepté, mais ce n'était qu'un expédient, et, en attendant, il fallait aller au plus pressé, qui était ou de défendre les trois places de Tripoli, de Malte et de Gozzo, ou d'en abandonner une partie pour mieux garder le reste.

On discuta d'abord si l'on défendrait la petite île de Gozzo. Pero Nuñès, espagnol, bailli de la Boveda, fut d'avis de l'abandonner et d'envoyer la population en Sicile. Il fut unanimement approuvé, sauf d'Omedès : selon le Grand-Maître, le peuple, animé par la présence des femmes et des enfants, dans une place assise sur le rocher à pic, tiendrait bien contre un ennemi qu'il avait déjà affronté en rase campagne. D'ailleurs il avait pourvu Gozzo d'un capitaine espagnol si vaillant et si expérimenté que rien n'était à craindre. L'abandon, c'était la ruine pour les habitants, le déshonneur pour lui. Et puis si le Turc ne venait pas? Si, selon toute apparence, il prenait un autre chemin, qui indemniserait la population de sa perte?

On se tut. Omedès l'emportait.

En ce qui touche Tripoli, le Conseil proposa l'envoi d'un sage et preux chevalier de la grand'croix, avec cent autres chevaliers pour mettre les fortifications en état de résister, évacuer hors de la ville les bouches inutiles, les soldats perdus de vieillesse et de blessures, et leur substituer les Calabrais du vice-roi. Omedès s'obstina dans l'opinion contraire qui prévalut encore. Séparer les hommes des choses et des êtres pour lesquels ils exposent communément leur vie, surtout en pays étranger, c'était, disait-il, leur ôter le courage; se priver des vieux soldats, c'était aliéner l'esprit militaire qui fait les victoires, autant que la force physique; la conservation de Malte ne dépendant point de celle de Tripoli, c'était folie d'affaiblir l'une pour couvrir l'autre, au risque de perdre les deux places. Sa conclusion fut qu'il fallait réserver les chevaliers pour Malte : on expédierait à Tripoli les Calabrais, fort capables de soutenir un siège qui ne pouvait être long, car les vaisseaux ennemis seraient obligés de jeter l'ancre loin de la ville, la plage étant trop basse, et de se tenir en contact avec les vents étésiens[1].

1. Vents étésiens, vents qui soufflent à l'époque de la canicule, le mot revient souvent dans Pline, dans Cicéron, dans Tacite, dans Lucrèce. On disait *etesiaca uva* du raisin qui mûrit lorsque soufflent ces vents caniculaires, connus des Arabes sous le nom d'*embattès*.



CARTE DE L'ILE DE MALTE (LAFRERI, 1551)

Cette décision communiquée, les Calabrais furent pris d'une effroyable panique, criant au sacrifice, jurant ne rien entendre à la guerre, « n'estre que de pouvres bergers, d'innocents laboureurs. » Leur capitaine rapporta ces pitoyables lamentations au Grand-Maître. Ses soldats ne se souciant pas d'aller là où les chevaliers n'allaient pas eux-mêmes, et de mourir sûrement à leur place, il demandait bonnement à retourner en Sicile. Omedès répliqua que Tripoli était bien de taille à se défendre sans eux, mais qu'il exécutait les ordres du vice-roi; qu'il n'avait pas envie de perdre ses chevaliers et ses soldats sur la côte où était le Maréchal de l'Ordre lui-même, et qu'il ne les laisserait pas dans un lieu intenable. Rien n'y fit. Au contraire la terreur des Calabrais redoubla quand l'espoir du congé leur faillit. Ils se jetèrent tout en larmes aux pieds du Grand-Maître, le suppliant d'avoir pitié d'eux, de ne pas les envoyer à la boucherie, et ajoutant, pour suprême argument, qu'ils ne lui serviraient de rien, dans leur totale ineptie. Omedès fit alors tâter l'enseigne à qui il promit le commandement s'il réussissait à les convaincre, et cette manœuvre allait réussir, lorsque le capitaine, craignant d'être chassé à son déshonneur, se déclara enfin prêt à marcher avec ses gens, sous la condition qu'il leur serait donné quelques chevaliers pour les instruire et les réconforter.

Ceux du Conseil qui connaissaient la faiblesse de Tripoli en demandèrent cent. Omedès en réduisit le nombre à vingt-cinq, qu'on tira des prisons. Deux galères portèrent ce secours à Tripoli et incontinent revinrent[1].

Les choses en étaient là lorsque l'armée turque arriva en Sicile. Elle avait pour généralissime Sinan-Pacha, flanqué des deux plus grands hommes de mer qu'eût la Turquie, Dragut et Salah Raïs.

Le Turc, qui paraît avoir cru aux traités, envoie un parlementaire au vice-roi pour réclamer Bône. Le vice-roi répond qu'il n'a point d'ordres de l'Empereur et qu'il va lui en référer. Mais Sinan-Pacha comprend que c'est un moyen dilatoire; qu'on veut tout simplement lui faire perdre le bénéfice de la saison propice à la navigation. Il passe sa mauvaise humeur sur la jolie petite ville d'Agosto qui baye au soleil sur le rivage sicilien, et il s'en retire après avoir saccagé le château. A la mauvaise foi impériale il réplique par un exploit tout musulman : un pillage.

1. Ce passage du récit de Villegagnon a été fort mal entendu par quelques historiens, notamment par l'auteur de l'article : Villegagnon, dans la *Biographie Michaud*, qui dit : « Les Turcs s'étant présentés devant le fort de Tripoli, Villegagnon y fut envoyé par le Grand-Maître avec dix chevaliers. Sa présence rendit le courage aux habitants. Il se mit à la tête des ouvriers pour réparer les fortifications. Mais tous ses efforts ne purent empêcher les Turcs de s'emparer de cette petite place, et il revint à Malte... » D'autres vous diront qu'il se distingua au siège de Tripoli. On verra, au contraire, qu'il n'avait pas quitté Malte.

On fit observer à Omedès que ces gens-là n'allaient certainement pas en France ; il n'en voulut pas convenir, consulta des cartes marines, et prouva qu'en longeant la côte méridionale de Sicile le Turc abrégeait de deux cents milles le chemin qui conduit à la nôtre.

Les habitants de Gozzo ne pensaient pas de même. Redoutant le sort d'Agosto, ils envoient à Malte deux barques chargées de femmes et d'enfants. Omedès les fait retourner à Gozzo, en vertu de sa théorie assez inhumaine sur le danger qu'il y avait à excepter de la guerre ce que les hommes ont le plus de cœur à sauver. Défense aux habitants de bouger.

Le Château de Malte, où se tenait le Grand Maître, passait communément pour inexpugnable, étant entouré de la mer sur trois côtés, et, sur le quatrième, séparé du Bourg par un large canal. Mais le Bourg, qui avait de belles maisons et des palais bien bâtis où habitaient les commandeurs, les chevaliers, mêlés aux marchands et aux courtisanes de tous pays, grecques, italiennes, espagnoles, moresques, — sans compter les maltaises, longuement, mais légèrement vêtues[1], — le Bourg eût succombé à un vrai siège.

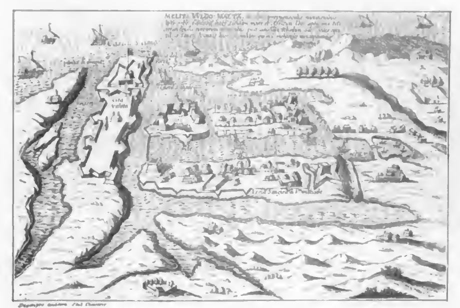
Le cas était grave. Au Bourg, point de défense. Au Château, point de place, sinon peut-être pour les chevaliers et leur suite. A la Cité, distante de six milles, encombrement de population. Partout danger de peste et pénurie d'eau.

Les Turcs débarquent à l'aise dans un beau port, près du Château. La position reconnue, ils brûlent, saccagent, tuent tout ce qu'ils trouvent entre la porte de la Calle et la Cité autour de laquelle ils se déploient[2]. Le chevalier qui commandait là était un Génois, le preux George Adorne : il va au devant d'eux avec quelques soldats, mais il recule devant le nombre, s'enferme dans la ville, et, la nuit venue, envoie un gentilhomme espagnol demander du renfort au Grand-Maître. Les portes du Bourg sont closes, le messager fait le tour, descend au quartier de la marine qui était en la garde de la Langue française. Villegagnon visitait le guet : le messager le hêle, sollicitant une barque pour venir causer au Grand Maître, il expose la situation critique de la Cité entièrement cernée. Omedès appelle Villegagnon et le prie d'aller prêter main-forte à George Adorne qui, évidemment, ne peut suffire. Villegagnon demande simplement de quoi boucher une

1. Voyez, reproduite plus loin, la figure qu'en donne Nicolas de Nicolay (*Navigations et pérégrinations orientales*). Elles ne portaient en été qu'une chemise de toile blanche attachée au-dessous des seins, et par-dessus un long manteau de fine laine blanche « appelé par les Maures *barnuche* » (*burnous* évidemment).

2. Villegagnon fait l'éloge de l'Espagnol Gimćran, capitaine d'une des galères de l'Ordre, sage et vaillant chevalier qui, embusqué avec quelques soldats, fit grand dommage aux Turcs pendant leur débarquement.

brèche, en tout cent chevaliers. Omedès dit qu'ils ont la garde du Château et pas davantage, qu'il en distraira bien six, mais pas plus. — « Six hommes ne sont pas pour résister à un assaut, réplique Villegagnon, c'est la mort sans l'honneur! — Il n'est point temps de disputer, reprend aigrement Omedès, si vous voulez partir, partez avant le jour : si vous avez peur, dites-le. — Peur! s'écrie



LE PORT, LE CHATEAU ET LE BOURG DE MALTE
vers le milieu du XVIe siècle.

Villegagnon ému, je n'ai pas parlé pour moi, mais pour les autres. » Et incontinent, rejoignant ses compagnons, il en prend six des meilleurs et va droit aux écuries.

Parmi les bêtes qu'on avait mises à l'abri derrière les murailles, il y avait quelques juments. Les chevaliers montent dessus, quelques-uns armés de corselets. Sans selle ni bride, une corde d'arquebuse dans la bouche de leurs montures, ils s'élancent, passent au grand galop devant l'ennemi, et gagnent le fossé de la Cité où ils font leur entrée par une canonnière. Le peuple les entoure avec des cris de joie, se croyant déjà sauvé.

« La reputation de Villegagnon au faict des armes et aultres suffisances estoit telle que tout le peuple feut resjouy et consolé de sa venue ; et furent faicts tous signes de resjouissance, mesme par les soldats qui tirèrent tous ; et il y eut si

grand bruit que les ennemys en entrèrent en grand soupçon, mesmement à cause d'une grande flamme qui paroissoit au Rocher de Saint-Paul, par laquelle on donnoit signal au Grand Maistre que le Villegagnon estoit entré[1]. » Le chevalier se garda bien de désillusionner ces pauvres gens, mais il dit à Adorne ce qu'il en était : on n'avait qu'à se faire tuer proprement sur la brèche. Il improvisa la défense : on creusa un fossé derrière la muraille et on éleva sur le bord une seconde muraille en pierres sèches, après avoir jeté bas quelques maisons pour avoir une plate-forme aux deux bouts[2]. Les Turcs firent des prodiges de hardiesse pour conduire leur artillerie à travers les rochers inaccessibles aux chevaux et aux bœufs : ils démontaient les canons et par une chaleur étouffante les portaient à bras, pièce par pièce. La crainte de dégarnir leurs galères les empêcha de faire un siège en règle, ils levèrent le camp et reprirent la mer, se dirigeant sur Gozzo. Villegagnon, par un simulacre de fortifications, avait sauvé la Cité.

Gozzo fut emporté en deux jours. Le capitaine, un chevalier espagnol nommé Césel, abandonna la partie[3]. Seul, un canonnier anglais pointa sans relâche et fut tué sur l'affût. Les habitants offrirent alors de se rendre à merci. Le capitaine essaya d'exempter deux cents personnes de la capitulation : le Pacha n'en voulut accorder que quarante. Les autres savaient bien ce qui les attendait : c'était pour le moins l'esclavage. Un Sicilien, fixé dans l'île avec sa femme et ses deux filles, les tue toutes les trois à coups d'épée, craignant pis pour elles. Cela fait, il charge une arquebuse, il bande une arbalète et marche au devant des ennemis : après avoir abattu les deux premiers, il met l'épée à la main, s'ouvre un chemin dans les rangs et tombe sur un monceau de cadavres. Résistance isolée qui n'empêcha pas les Turcs d'enlever sur leurs galères les six mille habitants de Gozzo[4].

1. Boyssat (*Histoire de Malte*), cité par M. de Silvestre, dans ses *Recherches sur la Brie*.

2. Les Augustins avaient leur couvent et leur église tout près des murs, à la distance d'un jet de pierre. Ces édifices gênaient les travaux : ils furent jetés bas aux cris pressants du populaire à qui les pères eussent vainement expliqué, tant la peur le talonnait, que c'était déplaire à Dieu. L'église des Augustins fut placée en 1556 sous le vocable de Saint-Marc, et sur la porte de la sacristie on lisait les vers suivants :

Augustinus eram, nunc Marci nomine surgo,
Et si fata dabunt, nomina prisca geram.
Quod Vetus Hospitium Turcarum metu Iul.
Mensis M CCCCC LI fuit destructum,
Id. Mensis Augusti M CCCCC LVI reædificari cæpi.

(Abela, *Malta illustrata*, 1647, p. in fol.)

3. Omedès sauva momentanément l'honneur de Césel en répandant le bruit qu'il était mort sur le rempart.

4. Gozzo, qui a toujours suivi le sort de l'île voisine, renferme un assez grand nombre de souvenirs français, qui mériteraient d'être mieux connus. Le principal est le Cimetière dont nous donnons l'image.

Peu de jours après, le 1er août, à l'heure des vêpres, d'Aramon arriva, parti la veille de Pantellaria, en bonne compagnie de Français : le chevalier de Seurre, avec sa galiote ; le seigneur de Montenard, dauphinois, homme d'armes de la compagnie du comte de Tende, gouverneur de Provence, avec une frégate pour accompagner d'Aramon à Constantinople ; le capitaine Coste, lieutenant de l'ambassadeur sur ses galères, et son neveu Erasme ; Saint-Véran, frère de Mme d'Aramon ; le jeune baron de Loudon et le sieur de Fleury, neveu de



CIMETIÈRE DES FRANÇAIS A GOZZO.
Vue prise au siècle dernier.

d'Aramon ; le chevalier de Magliane ; Cotignac, valet de chambre ordinaire de la chambre du Roi, plus tard ambassadeur en Turquie (renié pour être entré au service du roi d'Espagne) ; le seigneur de Virailh, qui depuis fut envoyé en Allemagne et près le Saint-Empire ; trois gentilshommes gascons, trois frères, les Iveuses ; les sieurs de Sainte-Marie ; de la Motte, autrement nommé Chateaurenaud ; les capitaines la Castelle, Barges et Barthelemy, d'Avignon ; Guillaume de Grantrye, neveu de M. de Laubespine ; le géographe Nicolas de Nicolay et son neveu Claude de Bayard.

Les premiers qui vinrent à bord furent Villegagnon et le chevalier Parisot,

plus tard fameux sous le nom de La Valette : ils firent ouvrir les chaînes du port et conduisirent d'Aramon au Grand-Maître, après avoir échangé les salves accoutumées. Au dîner du lendemain, auquel assistaient les anciens et notables chevaliers de l'Ordre, on conta publiquement comment Sinan-Pacha avait pris terre au port de Mechetto; comment, repoussé par Giméran, il était descendu à la calle Saint-Paul pour assiéger la Cité; quelles dispositions avait prises Villegagnon; comment enfin les Turcs s'étaient rejetés sur Gozzo dont ils avaient enlevé tout le peuple, hommes, femmes, enfants, au nombre d'environ six mille trois cents.

Entre temps, Nicolas de Nicolay, qui était un curieux, visitait Malte avec Villegagnon, qui ne l'était pas moins :

« Nous ne sejournasmes seulement que deux jours en l'isle de Malte, dit-il, tant pour frotter nos galleres que pour prendre eau fresche et aultres rafreschissemens. Et en ce peu de temps je mis toute peine et estude de voir et entendre les choses plus notables et singulières de cette isle. A quoy le chevalier de Villegaignon, pour l'ancienne congnoissance qu'il avoit de moy, et l'amitié qu'il me portoit, me favorisa grandement. »

Et ailleurs :

« Le sieur de Villegaignon me mena veoir un Iardin que le grand-maître Omedes faisoit faire au delà du port, vis à vis du bourg, lequel jardin est accompagné d'un beau corps de logis contenant chambre, garderobbe, Salle et cuisine, la cour pavée de Mosaïque, porche, fontaines fort fresches et bonnes à boire (provenantes de certaines cisternes), maison du jardinier, chappelle et mare pour abbreuver les chevaux. Le tout entaillé par merveilleux et très industrieux artifice dans un grand rocher, lequel est d'une très belle pierre blanche. Et auprès de la porte par où l'on y entre, dans le mesme rocher est entaillé un grand homme à cheval, peint de verd, de beaucoup plus grand que le Rustique de Rome. Quant au jardin, la terre y est portée, et si est peuplé de toutes sortes d'excellens arbres fruitiers, comme Pommes de Paradis qu'ils appellent Muses (qui est un fruit quasi de la façon et grosseur d'un petit œuf, et les feuilles de l'arbre sont du moins longues une brasse et demie, et de la largeur d'un pied et demy), Dattes, Pommes, Poires, Prunes, Pesches, Figues communes et Figues d'Inde, et autres fruits et herbages d'incomparable bonté : de sorte que le lieu est plein de toute volupté et délices[1]. »

Mais ce sont là passe-temps contemplatifs.

1. *Navigations et pérégrinations orientales.* (Lyon, 1568, in-fol.).

D'Aramon avait promis d'intervenir auprès du Turc, au moins pour tirer l'Ordre d'embarras : il tint parole[1].



LA MALTAISE
D'après les *Navigations orientales* de Nicolay.

Il arrive devant Tripoli le 5 août, et va parler immédiatement aux pachas. Il trouve des gens fort en colère; des gens bernés à qui l'Empereur a promis les

1. Dans une lettre du 8 août au vice-roi de Sicile, Omedès avoue ce qu'il conteste plus tard ; la

clefs de Bône; qui les cherchent partout où l'Empereur a des représentants, et qui sont reçus tantôt par de vaines paroles, tantôt par des coups de canon : à Malte, par exemple, où ils s'attendaient à recevoir des salutations et des rafraîchissements ! Ils comprennent parfaitement que le roi de France ait quelque déplaisir à les voir assiéger une ville défendue par des chevaliers de Malte, mais le hasard fait que ces braves sont partout où le Sultan veut être lui-même. La flotte poursuivra donc le siège commencé : prendre Tripoli, c'est reprendre simplement son bien. Que répondre à cela, surtout quand la prise de Tripoli doit affaiblir Charles-Quint? D'Aramon attendit, dans une pensée que les Impériaux interprétèrent comme étant favorable aux Turcs[1].

Les Turcs pressèrent leurs travaux d'approche, travaillant sous les yeux mêmes de d'Aramon et des autres seigneurs de la compagnie, de Seurre, par exemple, chevalier de Malte, dont la situation était singulièrement délicate. La ville était en ruines; le château, battu par vingt pièces à la fois, se défendit, mais mollement. A la première brèche, il fut question de composer. Le gouverneur, Vallier, commandeur de Chambéry, hésitait. Tortebosse dit Poisieu tenait pour la résistance jusqu'à la mort : on consulta les chevaliers espagnols qui formaient la majorité, ils furent d'avis d'envoyer en parlementaires Guivara et un autre, chevalier de Majorque. Vallier, qui leur succéda, fut retenu au camp turc et jeté dans une galère, les fers aux pieds. Enfin, quand, sous la poussée des femmes et des enfants criant miséricorde, les autres chevaliers sortirent pour se rendre, ils furent dévalisés très proprement et peut-être eussent-ils été traités plus rudement, si d'Aramon n'avait rappelé Sinan-Pacha au respect de la convention. La capitulation portait que les chevaliers, et les soldats jusqu'à deux cents, auraient la vie sauve et seraient confiés à d'Aramon pour les ramener à Malte. Toutefois on eut beaucoup de peine à protéger les Espagnols, que visait particulièrement la fureur turque[2]. Un vieux canonnier du Dauphiné, Jean de Chabas,

situation désespérée de Tripoli et le service que d'Aramon lui rendait en y allant. D'après lui, Tripoli n'eût pu être sauvé que par les secours du vice roi et à la condition que cela fût fait avec la plus grande diligence. (*Apologie pour le roi* contre les calomnies des Impériaux, etc., plus la prise de Tripoli, et autres villes... Paris, le dixième jour de janvier MDLI [ancien style] in-8.) Cette apologie est de Pierre Danès.

1. Lettre de d'Aramon au roi, de Malte, 26 août 1551. Il n'est pas difficile de voir que, si sa conduite est correcte, ses sympathies politiques sont turques. Lettre citée par Charrière. (*Négociations de la France dans le Levant*, T. II.)

2. Les chrétiens s'emportent volontiers contre la duplicité ottomane, oubliant qu'ils lui servent trop souvent d'exemple. C'est ainsi que le Grand-Maître refusa de livrer à d'Aramon trente prisonniers turcs dont l'échange avait été stipulé par Sinan-Pacha.

qui avait par un pointage habile emporté la main du secrétaire de Sinan, eut le nez et les poings coupés : enterré vif jusqu'à la ceinture, percé de flèches, il mourut enfin, la gorge béante. Pendant ces horreurs, d'Aramon et Vallier assistaient au banquet offert par Sinan-Pacha pour solenniser la victoire. La diplomatie avait en ces temps-là de cruelles exigences!

Lorsque d'Aramon, avec Nicolay, Saint-Véran, Fleury, Montenard et Barthélemy, visita le château, il eut le sentiment que c'était « honte irréparable à ceux qui si pusillanimement l'avaient rendu sans aucune raison de guerre ». Les fossés bâillaient encore, larges et profonds : au dedans tout était bien emmuraillé, et garni de trente-six pièces d'artillerie de gros et de petit calibre, avec force lance-grenades et pots-à-feu, vivres, munitions, eau de puits et de fontaines. Il parut à tous que les six cents hommes de la garnison, tant chevaliers que soldats, parmi lesquels les meilleurs canonniers du monde, avaient commis un crime énorme envers la religion.

Le 21 août, d'Aramon reprit la mer et fit voile vers Malte. Il arrive le 23, un peu tard, le port était fermé. Il prie Omedès de le lui ouvrir, attendu qu'il amène avec lui le gouverneur de Tripoli et les chevaliers. Tripoli retombé aux mains des Turcs! Ce fut un coup de foudre pour Omedès. Partagé entre la honte, la colère et la surprise, il ne put se résoudre à ouvrir le port à d'Aramon, il ne se décida que le lendemain matin. Pendant la nuit, il se fit cette opinion qu'il fallait rejeter la responsabilité sur les Français, il réussit à rallier les Espagnols et les Italiens. Trois Conseils furent tenus où les raisons de d'Aramon ne purent prévaloir contre le parti-pris du Grand-Maître, qui avait besoin d'une légende pour expliquer à l'Empereur la perte de Tripoli. La conclusion secrète fut que la seule présence de l'ambassadeur du roi avait énervé les courages, sanctionné l'entreprise du Turc et détourné Vallier de son devoir. Omedès expédia trois galères en Sicile, à Naples et à Bône pour colporter la version espagnole. D'Aramon renvoya de Seurre au roi pour y opposer la sienne, et reprit le chemin de Constantinople.

Ce qu'on redoutait le plus à Malte, c'était le retour du Turc fort d'une première victoire. Villegagnon ne se faisait aucune illusion sur l'issue d'une seconde descente. Le 24 août 1551, il en écrit au Connétable. Malte court le risque de succomber, à moins qu'il ne plaise au Sultan de la laisser en paix. Toutes les places sont dans l'état où elles étaient du temps de l'Isle-Adam. A part le Château, aucune ne peut tenir contre une fureur d'artillerie. Envoyé à la Cité, Villegagnon ne trouve que dix-huit chevaliers, pour garder avec lui les vingt

mille âmes qui sont dedans. Dans toute l'île il n'y a pas quatre cents hommes portant la croix pour défendre la Religion, et il faut renoncer à l'espoir d'y lever des troupes. L'ennemi a pris Tripoli, en cinq jours, sur quarante chevaliers abandonnés de leurs soldats. Villegagnon va s'enfermer dans la Cité, bien qu'elle ne lui paraisse pas défendable, car ses murailles de pierre et de terre sans chaux ni sable « ne vallent pas de bonnes hayes d'espines vives ». Il ne peut toutefois se refuser à son devoir : il fait faire des fossés intérieurs larges de seize pieds; derrière eux, une muraille épaisse de douze pieds, toute en pierres sèches, faute de terre et de fascines; il a fait pratiquer des flancs secrets assez bons, et, si Dieu lui garde l'esprit et la santé, si ses gens ne perdent pas le cœur, il espère résister à l'assaut. « Il y a, dit-il, un gouverneur genevois, chevalier de la Grande-Croix, nommé frère Georges (Adorne), vaillant et vertueux chevalier duquel j'ai bonne espérance : nous ferons là le sacrifice à Dieu de nos vies pour la garde de tant de pauvres âmes[1]. »

Cependant une instruction s'ouvrait sur la perte de Tripoli, et, pour en répondre, Vallier gardait les arrêts chez Parisot. Les Langues très émues s'assemblaient, déclarant qu'il fallait faire justice du traître et de ses complices : les plus enflammés voulaient qu'on l'exécutât sur-le-champ, comme fit Octave Farnèse d'un chevalier, naguère pendu tout botté et éperonné pour avoir rendu Colorno à dom Ferrand de Gonzague. Les Français tenaient un parti plus modéré, demandant qu'avant tout procès, Vallier, qui n'était point d'âge ni de force à s'échapper de prison, comparût au Conseil et s'expliquât.

Avec une humanité et un tact politique également remarquables, Villegagnon se constitua le défenseur du malheureux Vallier, sur la tête de qui reposait, devant le monde chrétien, tout l'honneur de la nation française. Depuis deux mois il n'avait cessé de soutenir, au risque de sa vie, que l'avarice et la cupidité du Grand-Maître étaient la cause réelle de tout le mal. Le coupable n'était point le pauvre homme aux cheveux blancs qui, depuis trente-cinq ans, avait fait loyal service à l'Ordre dans toutes les guerres contre les Turcs, sans tache, blâme ni reproche aucun. C'était le Grand-Maître lui-même qui, depuis quinze ans, avait effrontément épuisé le trésor commun, et méconnu les besoins de la défense à Tripoli comme à Gozzo, à Gozzo comme à Malte.

Les esprits étaient surchauffés, les épées frémissaient d'impatience dans les

1. Ribier, *Mémoires*, T. II.
Au lieu d'« Adorne », Ribier a lu et mis « adroit ». Je rétablis le nom propre.

fourreaux. Villegagnon essaya d'apaiser le conflit en détachant les Italiens des Espagnols : il vint à Philippe Pilly, florentin, amiral de l'Ordre « parce que d'ancienneté ils avoyent eu grande privaulté ensemble. » Pilly avait de l'influence sur Omedès, mais une vieille rancune contre Vallier le retint. Il se mit contre Villegagnon. En même temps, Omedès répandait dans toute la chrétienté des libelles terribles contre le roi et son ambassadeur, faisait mettre Vallier à la chaîne, le menaçait de dégradation s'il ouvrait la bouche pendant l'instruction, écartait du Conseil les membres favorables à l'accusé, comme le prieur de l'église et le vertueux Parisot, accumulait les témoignages partiaux et suspects. Villegagnon signala aux commissaires l'énorme iniquité de la procédure, disant que puisqu'on empêchait les confrontations, c'était bien le moins qu'on ne subornât pas les témoins. On avait mis deux mois pour instruire le procès de Vallier, et on lui donnait huit jours pour produire ses preuves. Enfin, d'après les statuts de l'Ordre, on ne pouvait prononcer que la dégradation, et en ce cas il fallait appliquer la peine aux chevaliers espagnols qui avaient conclu, eux aussi, à la reddition de la place. Le chevalier Schilling, bailli d'Allemagne, dit à l'un des commissaires : « Vous mériteriez qu'on vous tranchât la teste pour estre aussi variable. » Pero Nuñès, espagnol, bailli de la Boveda, ne voulut point non plus que la cause de Vallier fût distraite de celle des autres. Et, en effet, sur quatre accusés la dégradation atteignit trois Espagnols.

Au moment où Omedès rêvait un procès criminel contre Vallier et Fustier[1], il arriva certaines lettres d'enquête de Henri II[2], et comme on ne se pressait point d'y répondre, Villegagnon flaira quelque piège d'Omedès. Ce que le Grand-Maître voulait envoyer au roi, au lieu d'une attestation de l'Ordre, c'était les confessions qu'on arracherait à Vallier par la torture. On eût atteint ainsi d'Aramon et, par dessus l'ambassadeur, le souverain lui-même. L'intrépide chevalier tint un langage fort habile : « Je m'ébahis, dit-il, qu'on tarde tant : si la réponse fait de telles difficultés, je n'insiste pas pour l'avoir. Mais qu'on me donne le texte de la sentence de dégradation : elle porte qu'en rendant Tripoli il n'y a eu ni dol, ni fraude, ni machination avec l'ennemi, cela suffit à justifier l'ambassadeur. » Contre quoi un commandeur, nommé Labouret, prit la parole, disant que le Roi demandait une réponse à ses lettres et non la sentence. Villegagnon se leva de nouveau, et sans se laisser arrêter par les interruptions d'Omedès :

1. Un autre chevalier français à qui en avait Omedès.
2. Du Belloy reçut les lettres de Henri II le 30 septembre et partit aussitôt.

« Vous voulez savoir pourquoi je demande communication de la sentence ? Voilà. On a donné ordre, sous peine de cinq cents écus, au commissaire Combes de mettre Vallier à la gehenne. Vallier est un vieillard usé qui ne la pourra souffrir : par la force des tourments il confessera tous les mensonges et toutes les folies qu'on lui demandera ! — Qui vous l'a dit ? s'écria le Grand-Maître, rouge de honte et de fureur. — Qu'importe! répliqua Villegagnon. Est-ce vrai ? » — Le Grand-Maître : « C'est faux ». Mais Villegagnon se tournant vers lui : « Cessez donc, monsieur, ne forcez pas ce pauvre docteur à faire le procès de Vallier contre sa conscience, et levez l'amende de cinq cents écus dont vous l'avez menacé : puisqu'il s'est trouvé une fois méchant en votre présence, il pourrait faire pis en votre absence! Il n'est plus temps de le prendre pour juge : c'est un autre qu'il faut nommer, si vous voulez que la chose aille droitement et justement[1]. » Et là-dessus il se retira, dans le tumulte d'une assemblée littéralement bouleversée par son audace.

Le principal était que le Roi eût en poche l'absolution de d'Aramon, et prononcée par l'Ordre même[1]. A la vérité le soupçon qui pesait sur l'ambassadeur était trop gros, se ruinait par l'excès. Au lieu de dissuader le Turc de la prise de Tripoli, comme il avait été chargé de le faire par le Grand-Maître, d'Aramon l'aurait, au contraire, conseillée! Outre l'invraisemblance du fait, l'instruction n'était pas facile. Il manquait un témoin essentiel : le Turc, qui n'eût pas déposé contre d'Aramon. Les chevaliers, eux, étaient loin de l'action. Ce qu'ils en savaient ne différait guère de ce qu'en avait appris le Roi. Restait Vallier : on a vu le parti que Villegagnon tirait de la sentence de dégradation.

La réponse fut donc conforme à ce qu'il en attendait : d'Aramon est arrivé à Malte le 1er août dernier, avec deux galères et une galiote royales, il a offert son concours auprès du Turc. Les chevaliers rendent nouvelles grâces de ce bon office à sa Majesté. Ils ont prié d'Aramon, puisque tel était son bon vouloir, d'essayer de sauver le château, s'il arrivait à temps. D'Aramon est parti, suivi d'une frégate de l'Ordre chargée d'apporter les nouvelles. Le château pris, d'Aramon est revenu à Malte avec le gouverneur, les chevaliers et autres gens délivrés par lui, il a expliqué au Conseil tout ce qu'il avait fait pour empêcher

1. « Il advint toutefois que l'on commit ceste cause à Jehan Vassal, Maltais très sçavant et bon personnaige, juge ordinaire du lieu, homme sans reproche : mais on ne peust faire que le maistre ne luy donnast Combes pour assesseur : dont advint que par Combes Vallier fut condemné et par Vassal absouls : se fondant sur la sentence de dégradation, par laquelle avoist esté dict et déclairé ne s'estre trouvé qu'il eust offensé par dol, fraude ou malice : dont depuis Vassal a esté desmis de son office. » *De bello melitensi*, traduction de Nicolas Edoart,

le siège du château, et combien il en regrettait la perte, *religionis causâ*. De leurs informations et enquêtes pour connaître l'auteur de la faute, il ne résulte pas qu'elle lui incombe, et il ne leur est jamais venu à la pensée que d'Aramon l'ait approuvée. Au contraire, ceux qu'il a sauvés n'ont qu'à se louer du bon traitement qu'il leur a fait sur ses galères. Le Grand-Maître et le Conseil ignorent donc d'où peuvent venir de pareilles rumeurs[1].

Mais quelle qu'ait été l'attitude de d'Aramon, quoi que pensent, au fond, les chevaliers de Malte, on savait bien où étaient les sympathies du Roi. Lorsque le prieur de Capoue abandonne la flotte de Provence qui tenait Doria assiégé dans Nice et dans Villefranche, la grande préoccupation du Roi est que le Sultan ne l'en rende pas responsable : « Vous en donnerez advis au Grand Seigneur et au général de son armée de mer, dit-il à d'Aramon le 5 novembre, pour leur oster le doulte et soupçon qu'ils pouroient avoir que ledit prieur de Capoue, s'estant retiré avec sa religion à Malthe, où il a emmené deux de mes galères, il y eust en cela de mon costé quelque partie faicte pour troubler et empescher ladite armée en ses desseins ou autrement, selon que l'on veut quelquefois prendre et interpréter les choses tout au contraire qu'elles sont. » Et il entend que d'Aramon rassure le sultan sur le sort de Dragut, qui est à Tripoli, solide sur ses ancres, prêt à recommencer ses courses pour « faire enrager » les Impériaux, à piller le grenier de l'Empire, les riches côtes de la Méditerranée, et à reprendre Bône et Monastir. Pour lui, il fait son affaire de Parme contre le Pape et les papistes : il est le Turc de la terre ferme.

Villegagnon avait refusé d'accepter les termes de la première lettre du Conseil, trouvant qu'elle laissait planer un soupçon sur d'Aramon[2]. Il lui en fallut une autre d'une netteté indiscutable et qu'il pût apporter en France. Il ne consentit à quitter Malte que nanti de cette pièce. Assailli par les galères impériales, il fut fait prisonnier avec d'autres compagnons d'armes, envoyé au château de Crémone que commandait don Alvaro de Luna, et mis au cachot où il contracta une « véhémente maladie ». Le chevalier Gimeran, celui-là même qui s'était si bien conduit lors du débarquement des Turcs à Malte, prit très noblement le parti de

1. Lettres de l'Ordre à Henri II, 17 novembre 1551.

2. « Hujusmodi testimonium se delaturum esse Villagagno negat, quod dubitationem non tolleret, sed hominum animos futuri temporis expectatione suspenderet. De hoc iterum ad Concilium refertur, atque Omedi vehementer reclamanti expugnatur, ut litteræ omni dubitationis adempta materia reficerentur. Harum exemplum in Franciam mari proficiscens Villagagno a tuis, Cæsar, interceptus, ad te misit. » *De bello melitensi*, 1553. Dans la traduction française il est ajouté qu'il l'attendit trente-deux jours. La première étant du 17 novembre, c'est environ le 20 décembre que Villegagnon aurait quitté Malte.

Villegagnon, il alla trouver l'Empereur en Allemagne et obtint l'élargissement de son ami. Charles-Quint ne recommandait qu'une chose au chevalier : « ne porter jamais armes sinon contre les ennemys de la sainte religion. » Villegagnon prêta le serment, qui était le serment même de l'Ordre.

Vers le printemps de 1552 il était de retour en France. Il se retira d'abord en sa maison où il fut quelque temps retenu par les conséquences d'une captivité rigoureuse.

II

Il était à peine rétabli, lorsque Henri II l'envoya à Brest avec les pouvoirs nécessaires pour mettre la ville et les environs en état de défense. On redoutait une descente des Anglais et des Espagnols qui croisaient sur les côtes : les uns avaient vingt-cinq vaisseaux, les autres, une douzaine. En donnant cette commission spéciale à Villegagnon, le Roi éveillait la jalousie d'un personnage important et qui avait quelques droits sur Brest, pour avoir vaillamment défendu la ville, six ans auparavant, contre les Anglais : Marc de Carné, capitaine de Brest et vice-amiral de Bretagne[1].

Un conflit était fort probable, surtout à pareille distance de la Cour et en matière d'administration maritime où le contrôle royal échouait misérablement. Là tout était désordre, compétition, concussion, gaspillage. Philibert de Lorme nous l'a dit pour avoir fait rendre gorge à quelques-uns, fort dépité d'ailleurs de n'avoir pu avoir raison des autres. Chargé dès 1546, de visiter « tous les ans par deux foys toute la coste et forteresse de Bretaigne[2] », il y signale de lamentables abus. A Brest, il trouve le capitaine La Chastre armant des navires pour son propre compte avec l'artillerie du roi enlevée au château ; les contrôleurs sont complices de ces larcins, livrent la poudre, les munitions, le blé. Un des vaisseaux de la Chastre est pris par les Anglais qui, sachant le déplorable état du château, en font le siège avec soixante navires. Sans les précautions prises par le vaillant ingénieur, l'artillerie mise en place, la fausse artillerie exposée en

1. M. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, (1864, in-8. T. I, p. 59 et suiv.) donne à Marc de Carné les titres de grand veneur et grand maître des eaux et forêts, vice-amiral et lieutenant général du roi en Bretagne. Il apparaît bien, en effet, que le vice-amiral était M. de Carné, mais le lieutenant général était le duc d'Étampes.

2. *Instruction de M. d'Yvry, dit de Lorme*, citée par Berty dans les *Architectes français de la Renaissance* (Paris, 1860, in-8).

montre, tout le peuple de Brest traîné aux remparts, la ville eût été emportée d'assaut[1].

« Semblables choses je fiz à Saint-Mallo et à Conercuau (Concarneau, sans doute) à Mantes (Nantes) et aux aultres, et oultre plusieurs maulvais mesnaiges



L'AMIRAUTÉ DE BRETAGNE HAUTE ET BASSE.
D'après une carte de 1594.

que je trouv[...]s de plusieurs, tant des cappitaines, contrerolleurs et aultres, les trésoriers faisoyent de leur cousté, de sorte que je fiz randre et payer au trezorier Charron trente six mil livres, qui estoyent esgarées et desrobées, et si n'eust été ung grand seigneur qui le soustenoit et Boysdaulphin, j'eusse bien faict veoir d'aultres larrecins ; et seroyt bien long a voulloir tout escripre ce que j'ay faict

1. Il restait peu de chose de cette défense improvisée lorsque Villegagnon arriva. L'inventaire de l'artillerie et munitions du château de Brest, dressé par ordre de Jérôme de Carné, le 19 août 1553, révèle un état pénible. B. N. Mss. f. fr. 22,326.

en Bretaigne. » Les histoires bretonnes, qui vantent unanimement les dispositions prises contre l'Anglais par Marc de Carné, n'auraient pas dû omettre ou dissimuler la part qu'y prit, avec une compétence indiscutable, l'homme qui incarna l'architecture française au xvi[e] siècle, le précurseur de Vauban dans les ouvrages de génie.

La conduite du capitaine de Brest n'offrait pas à Villegagnon les scandales qui avaient indigné maître Philibert. Marc de Carné était le Breton vaillant et têtu, qui dispose d'une arme terrible quand elle est entre des mains honnêtes : la mauvaise volonté. Villegagnon, que les protestants ont naturellement accusé d'avoir cherché le conflit par de « folles provocations[1] » fit preuve au contraire d'un esprit de modération rare, allant jusqu'à parler d'obéir, au lieu de commander, comme il en avait le droit, si le bien de l'Etat en dépendait. Tant s'en faut que la mésintelligence ait dégénéré en haine mortelle « jusques à espier les occasions pour se surprendre », et que Villegagnon ait espéré jusqu'au bout confondre « ou tout au moins rendre infâme » le vice-amiral de Bretagne[2].

Arrivé à Brest dans le courant du mois de novembre, il étudia la situation : elle n'avait guère changé depuis Philibert de Lorme. Pour y remédier, son intention était d'appeler auprès de lui bon nombre de chevaliers de Malte, entre autres Lardière, qui demeurait à six lieues des Essarts. La place était fort mal gardée : il ourdit tout un plan de fortifications, fit armer certains grands bateaux en galères, avisa au service de l'artillerie qui était le point faible, et conseilla au roi de prendre l'offensive sur mer, jugeant cette tactique moins lourde au trésor qu'une défensive hasardeuse.

Nous avons une lettre du chevalier au duc d'Etampes, datée de Brest, 9 décembre, assez claire dans l'ensemble, malgré les lacunes du texte, et remarquable par les idées de conciliation qui l'inspirent. On voit par les premières lignes que Villegagnon vient seulement d'entrer en fonctions. Coligny ayant été nommé Amiral de France, le 11 novembre, il n'apparaît pas qu'il ait mis immédiatement son influence à profit pour avancer les affaires de Villegagnon, comme les protestants l'ont insinué.

L'amiral, il faut bien le dire, au risque de navrer ceux qui en font un génie militaire universel, était absolument étranger aux choses de la marine. Il n'est supérieur qu'à d'Annebaut, lequel fut incapable en tout. Il est au-dessous de

1. Le mot est de M. Gaffarel, d'après eux, sans aucune apparence de vérité.

2. C'est un protestant qui parle, Crespin, dans son *Histoire des Martyrs*. Nous le retrouverons collaborant avec Richer pour perdre Villegagnon devant l'histoire.

Chabot qui, avec un certain faste maritime marqué par le « caracon de l'amiral de Brion », le plus grand vaisseau du temps, eut une assez vive intuition du commerce, attestée par ses marchés avec Cartier. S'il fut vraiment père de notre infanterie, (encore emprunte-t-il à Langey, à Fourquevaulx, à d'autres encore), il n'avait rien de marin, pas même le pied, n'étant, que nous sachions, jamais monté sur une galère sinon pour passer la Manche. L'Amirauté à un tel homme, c'était encore un exemple de ce favoritisme aveugle, de cet exécrable cumul de charges publiques réunies sur trois ou quatre têtes, par quoi le Roi se mettait en tutelle, croyant se donner des pupilles : véritable création de vice-rois qui en arrivèrent à se disputer le pouvoir suprême, oubliant que la couronne était déjà sur un front souverain !

« Monseigneur, écrit Villegagnon au duc d'Etampes[1], par vostre commandement j'ay distribué les lettres qu'il vous a pleu m'envoyer, et retenu celles qui sont pour l'argent,... vous plaira aussi m'avertir si le povez faire... seroit fort à propos pour envoyer en Espaigne à... certitude de cette affaire s'il plaît au Roy... à cent escus par moys comme il faisait en Bologne... yroye quérir. Au reste, Monseigneur, j'ay faict ung (mémoire) au Roy et envoyé, où j'ai exprimé les advantages des ennemys et les nostres, afin de y besongner promptement et en diligence. Cependant nous ferons des canonnières couvertes dans la roche tout à l'entour du parc : et pour garder les ennemys de venir, ce qu'ils ne pourront faire sans bateaulx, je fais accoustrer les grands bateaulx du Roy en galeres, et sur les bords faire une pavoysade de gros cables pour estre coverts. Nous fayrons aussi le flanc sur la fontaine; et pour ce que l'on peut venir à covert jusques sur le bord du fort près du dongion devers la porte, le lieu où l'on fit autrefois la batterie, et que du moulin l'on nous peut oster ledit dongion, et qu'en toute celle cortine n'avons lieu où mettre nostre artillerie, je suis d'advis de faire fortifier ce lieu où la Chastre[2] a fait rompre la tour au devant du dit dongion, et de là tirer une courtine jusques à la mer par devant la porte, et pour faulte de chaulx et de matière faire mon rampart de terre et genet liés de gros bois que je prendrai en un navire que nous y avons. Il nous faut un Commissaire d'artillerie et des canoniers pour donner ordre à ladite artillerie et la remonster. Il vous plaira escrire à M. de Carné qu'il... et qu'il ordonne des deniers comme... il est Capitaine de la place. Je suis d'advis... l'honneur, et quand l'affaire viendra...

1. Dom Morice (*Mémoires pour l'Histoire de Bretagne*. T. III. p. 1088 et 1089) nous a conservé cette lettre qui fait le plus grand honneur à Villegagnon.

2. Le texte porte : « la Chatière, » mais il est probable qu'il faut lire : « la Chastre » qui est le nom du capitaine dont a parlé plus haut Philibert de Lorme.

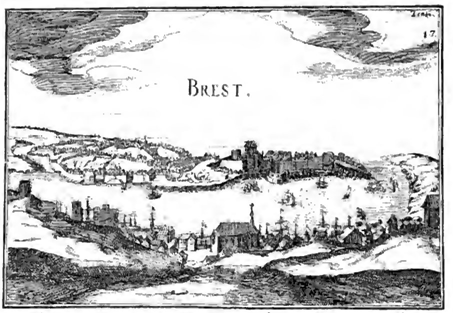
lui pour estre participant au bien et... si bien que le Roy et vous en soyez... en son degré de Gouverneur, et moi de... puisqu'ainsi plaist au Roy. J'aimerois (mieux que)... les affaires se portassent bien en obéissant... que mal en commandant. Tout l'honneur que (je) hauroye est que le service du Roy soit faict (et que) nous lui gardions sa place. Je donne conseil au Roy et à Monseigneur le Connestable de faire armer ses navires et les mettre en mer, et avecq eux que il mecte un personnage de qualité pour aller combattre le prince de Espaigne où il se trouvera. Par là nous garderons non seulement Brest, mais toute la Bretagne, Guiene et Normandie. S'il considère la despense qu'il faudra faire à reprendre une place perdue, elle sera trouvée beaucoup plus grande que de dresser son armée de mer. Il en fayra ce que ses affayres porteront, et moi tout ce qui lui plaira m'ordonner. Il me semble, Monseigneur, qu'il serait bon d'establir ung cheval, sur le chemin d'ici à Nantes, pour vous faire tenir lettres et à nous les vostres, affin que incontinent je vous advertisse de ce que j'entendré. J'ai ces jours eu jalousie d'un anglois nommé Strangié, frère, comme l'on dict, d'ung Chevalier de l'Ordre d'Angleterre... est venu en ce havre en ung navire de... avecq six autres gentilhommes en guyse... J'ai sceu par aulcun de ses gens que... dix-huit navires en Angleterre et que la (reine de) Hongrie y estoit. Vous en pourez estre mieulx (informé), mais je suis en opinion que le prince d'Espagne (ne) fera entreprise sur nostre place, qu'il n'ait intelligence avecq les dits Angloys, leur promettant les y mettre s'ils se veulent déclarer. Si j'en descouvre quelque chose, je ne fauldré à vous en advertir comme de toutes autres choses, qui est l'endroit, Monseigneur, où je me recommanderé très-humblement à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner en très heureuse et longue vie l'accomplissement de vos nobles désirs. »

Ces plans étaient-ils trop compliqués pour Marc de Carné? Il n'y prêta qu'une oreille rétive, accueillant de l'autre tout ce qui contrariait les vues de Villegagnon[1].

1. M. Levot (*Histoire de Brest*), pense que les canonnières couvertes dont parle Villegagnon sont probablement les embrasures couvertes du mur d'enceinte du *Parc au duc* représentées sur un vieux dessin du château de Brest, en la possession de M. Pilven. Le fort au-devant duquel Villegagnon se proposait d'exécuter des travaux de défense ne peut être autre chose que la pièce dite *le petit fer à cheval* qui couvrait la poterne du côté du port, et qui a été détruite lors de l'établissement du quai de la Mâture. Quant à la tour rompue par la Chastre, on peut conjecturer qu'elle était située en avant du donjon, sur la hauteur occupée par le bastion Sourdéac... « On est fondé, ce nous semble, à présumer que de 1553 à 1560, les pensées de Villegaignon reçurent un commencement d'exécution et que quand Fredance (Pietro) jeta, en 1560, les fondements du bastion de Sourdéac, il ne fit que poursuivre les travaux commencés soit par lui-même, soit par un autre ingénieur, d'après les plans de Villegaignon. » L'historien de Brest rend pleine justice à la conduite de Villegagnon qu'il trouve fort honorable, comme il trouve fâcheuse celle de Marc de Carné, dont la vanité entrava la bonne volonté du Roi.

L'envoyé du roi n'eût pas le temps de les faire prévaloir par la patience. Il reprit la route de Paris et alla conter le cas à la Cour.

Au milieu de petites difficultés dont l'amour-propre seul pouvait souffrir, Villegagnon se remit à songer aux affaires de Malte et à son « client », le pauvre gouverneur de Tripoli, qu'il voulait défendre selon le mode cicéronien.



ville du diocese de Saint-pol de Leon, au sud ouest

LE PORT DE BREST.
A la fin du XVIe siècle.

Dix-huit mois après la reddition de Tripoli, on n'avait pas encore statué sur le sort de Vallier. Omedès l'avait mis, sous un rocher, dans une caverne large de six à sept pieds, haute d'autant, où la lumière ne pénétrait que par un trou grand comme le poing et fermé par des barreaux de fer. Il lui avait ôté ses commanderies dont il s'était attribué les profits. Vallier n'avait plus qu'une ressource : la commisération de l'Empereur et l'éloquence de Villegagnon. Celle-ci au moins ne lui fit pas défaut, et le tenace chevalier mit tout en œuvre pour tirer des mains d'Omedès l'infortuné vieillard que la justice du Grand-Maître avait choisi pour victime expiatoire.

Il saisit cette plume latine qu'il maniait si bien et composa le traité *De bello*

melitensi[1], dans lequel il faisait Charles-Quint lui-même juge entre Omedès et les Français.

« Sire, dit-il à l'Empereur, j'ay esté empesché par mon emprisonnement d'aller respondre au nom des chevaliers françois estans à Malte, par devant vostre Majesté, aux calomnies et impostures forgées contre eulx pour les rendre coulpables de la perte de Tripoli. Et depuis ayant esté détenu en ma maison, affligé de la véhémente maladie que me donna la dureté de la prison, j'ay perdu le moyen, Sire, de vous aller trouver pour satisfaire à mon extrême désir de vous declairer à qui appartient le blasme et vitupere de vos forteresses prises par les Turcs. Parquoy, soubdain qu'il m'a esté possible par l'intervalle de mon mal, j'ay rédigé par escript, pour estre envoyé à vostre Majesté, ce que je ne luy ay peu dire de bouche : m'offrant, Sire, de maintenir les armes en la main, où et à qui besoing sera, tout le contraire de ce que par tant d'iniques lettres a esté divulgué sur ce faict, au préjudice de la fidélité des François : et adverer contre le Grand-Maître, par devant le tressaint Pere, nostre souverain chef, ce que vous lirez en ce commentaire, qui pourra mouvoir vostre Majesté à juger qui aura esté cause des calamitez advenues aux Gozirains et Tripolitains. Cependant, elle pourra estre informée du chevalier de Guymeran estant en vostre compaignie, Sire, de l'instance que le Maistre luy fit à son retour d'Allemaigne où il estoit allé pour mon délivrement, d'affirmer en Conseil avoir commandement de vostre Majesté de dire qu'ils feissent mourir Vallier. Car nous avons icy nouvelles que le Maistre l'éloingna de sa grâce pour ce qu'il refusa de luy obeyr en cela. Et je

1. *De Bello melitensi ad Carolum Cæsarem et ejus eventu Gallis imposito, Nicolai Villagagnonis commentarius.* Apud Carolum Stephanum, 1553. Calendis April. in-4.

« On ne voit pas au titre de l'exemplaire de la Bibliothèque Royale les mots « et ejus eventu Gallis imposito » qui sont sur un autre titre par moi exactement copié, et que reproduit aussi la traduction française dans ses deux éditions : « faulsement imputée aux François ». Cet écrit un peu vif ayant pour objet de repousser une odieuse et fausse imputation contre la France, l'auteur ainsi que le fait voir son intitulé *Ad Carolum*, aura surtout voulu qu'il fût connu de ce prince et de son gouvernement, et il aura prudemment évité, au moins pour les exemplaires destinés à passer sous leurs yeux, de formuler, dès la page du titre, une dénégation qui aurait pu les prémunir contre ce factum, et même leur ôter toute envie d'en prendre connaissance. »

Cette observation est de M. Renouard (*Annales des Estienne*, 1843, in-8) et elle semble judicieuse, car non seulement Villegagnon a voulu ramener l'Empereur à une opinion favorable, mais encore il a recherché son approbation.

La traduction française : *Traité de la guerre de Malte et de l'issue d'icelle faulsement imputée aux François*, suivit de près l'apparition de l'édition originale latine, in-4°, laquelle, au moins dans l'exemplaire que j'en ai vu, ne contient pas de privilège et indique seulement la date de 1553.

La traduction parut chez Estienne, sous la même date, mais augmentée d'un privilège donné à Saint-Germain-en-Laye, le 26 février 1552 (ancien style), et d'une lettre de Villegagnon à l'Empereur, datée de Paris, 28 mars 1553.

Cette traduction est de Nicolas Edoard, champenois, et, outre l'édition d'Estienne, elle a été imprimée à Lyon, in-8°, dans cette même année 1553.

vous asseureray, Sire, qu'il ha desmis le juge Vassal, homme sans reprehension, tost après qu'il eust absouls le dit Vallier. Au demeurant, Sire, je merciray tres humblement vostre Majesté de mon élargissement de prison : l'advertissant touteffois que mes biens et escriptures ne m'ont esté entièrement rendues, quoy qu'il luy ait pleu ne faire entendre par don Alvaro de Luna, chastellain de Cremone, qu'elle m'en avoit faict grace : Avec ce, mes serviteurs et ceulx de tous les autres chevaliers qui furent prins en ma compaignie sont encores en galeres par force : combien que les miens ne soyent vassaulx du Roy, et que vostre Majesté ait déclairé ne vouloir en rien préjudicier aux franchises et privilèges de nostre Ordre d'aller et venir à leur religion : ce que touttefois ils ne pourront plus bonnement faire en crainte de perdre leurs biens et serviteurs.

Parquoy, Sire, je supplie tres humblement vostre Majesté, pour l'amour qu'elle ha tousjours porté à nostre Ordre et les services qu'elle en a receu, qu'il luy plaise nous les faire dellivrer : et nous prions le Createur luy donner heureuse et longue vie. De Paris, le vingt-huictième mars M D LIII.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,
Le Chevalier de Villegaignon.

A la vérité, Villegagnon arrivait à point avec son petit livre. En même temps que la fortune se détournait de Charles-Quint pour aller aux jeunes, la critique, jadis timide, s'emparait âprement de toutes les occasions pour le diminuer. Charles-Quint était dans un de ces moments où l'hommage d'un ennemi console. L'année précédente, Danès, valet de chambre du Roi, sous prétexte de laver les Français de la honte de Tripoli, avait tout rejeté sur l'Empereur. Danès était un grand helléniste, mais quand il touchait à la diplomatie, c'était d'une main lourde de pédant.

Villegagnon plus adroit atteignait le but manqué par Danès : il parlait au nom de l'Ordre, avec d'autant plus d'autorité qu'après avoir été tantôt acteur tantôt témoin dans le drame, il en était victime et innocente par la faute des Impériaux. Villegagnon ne généralisait pas comme Danès : il ne faisait pas le procès de la politique impériale toute entière, mais il s'en tenait fermement à ses conclusions contre Omedès.

Après cette explosion oratoire, qu'allait faire cet homme à qui le sol de France parut toujours trop petit pour sa bouillante activité? Dans ses visites au cardinal du Bellay, qui passa cet hiver-là dans son château de Saint-Maur, on avait causé de la Corse, la vieille terre corsique, lasse des Génois et prête à se

faire française, pour peu qu'on l'y aidât. Au printemps, du Bellay reprit, pour ne plus revenir, le chemin de l'Italie. L'illustre prélat, le merveilleux diplomate qui allait expier à Rome, loin de la Cour, une clairvoyance parfois divinatrice, « le grand Cardinal », comme dit Brantôme, eut comme un regret de n'avoir pu favoriser jusqu'au bout les projets de Villegagnon sur la Corse : projets anciens, caressés jadis par le roi François et redevenus nouveaux par les événements d'Italie. Le 7 juin, du Bellay envoie au connétable de Montmorency un plan de descente dans l'île avec ces mots engageants : « S'il vous prenoit goust d'y adviser, vous pourriez par le menu vous en faire adviser par Villegaignon, avec qui autrefois j'en ay advisé : car je croys qu'il l'entend aussi bien qu'homme de France ni d'Italie. » Pour « l'entendre », il suffisait de jeter les yeux sur la carte de la Méditerranée, comme le faisait alors le Cardinal, et, pour opérer un débarquement, de connaître les points faibles de l'île, comme les connaissait Villegagnon. La Corse était du patrimoine du Roi, à raison des droits qu'il avait sur Gênes. Trois ou quatre mille hommes suffiraient à emporter les places, toutes médiocrement fortifiées : un bon chef rallierait immédiatement six ou sept mille Corses en haine des Génois. André Doria avouait à du Bellay que par la Corse on tenait Gênes et les États de Florence la corde au col. L'île fournissait le nécessaire à l'entretien d'une troupe, en vins, bois, fourrages et avoines. De là on surveillait le passage des flottes allant d'Espagne en Italie : les galères françaises y pouvaient aller aussi commodément que de Marseille à Toulon. On s'ouvrait sur Rome, Sienne et Naples un chemin sûr qu'on fermait à d'autres quand il le fallait. Des habitants on tirait dix mille hommes contre l'Italie, et les meilleurs qui fussent, Français d'instinct, ayant la haine du Génois « qu'ils estiment marcadants et canailles au prix d'eux qui se disent nobles. » A ce seul trait, on peut voir que le Cardinal jugeait sainement les Corses. Ses avis, que Villegagnon partageait, furent enfin écoutés. Lorsqu'en 1559, la Corse devenue française, le bruit se répandit que le Roi se proposait de la donner aux Génois, les députés de l'île déclarèrent, tout en larmes, qu'ils aimaient mieux être esclaves des Turcs[1].

Sur ces entrefaites, Marc de Carné vint à mourir, au mois de juin 1553. Le roi confirma Jérôme de Carné dans les attributions paternelles, sauf le titre de vice-amiral qui fut réservé. Villegagnon fut encore une fois envoyé en Bretagne avec des ordres plus précis : « Le chevalier de Villegaignon a esté depesché avec

1. Voyez dans Ribier (*Mémoires d'État*, T. II, p. 467 et 468, 802, 803 et 804) la curieuse lettre de du Bellay dont je reproduis les principaux arguments, et celle de Giordano Ursino, lieutenant du Roi en Corse, où est relatée l'émouvante démarche des députés de l'île.

argent pour aller faire radouber les gros navires du Roy » écrit le Connétable au duc d'Étampes, le 18 juillet. Quant aux fortifications restées en suspens, le duc avait été forcé de se transporter en personne à Brest pour les faire exécuter, exhibant des pouvoirs que les Carné n'eussent pas osé contester.

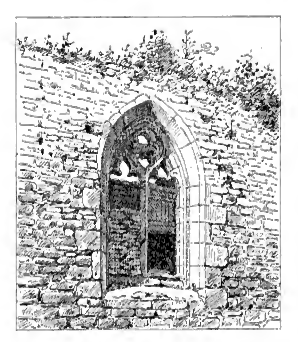
Étaient-elles donc si extraordinaires? Nullement. Villegagnon connaissait Philibert de Lorme, il l'avait vu auprès de du Bellay, à Saint-Maur ou ailleurs, et c'est probablement de ses anciens plans qu'il s'était inspiré, ils s'appliquaient aux mêmes circonstances. Le duc d'Étampes, venu exprès à Brest, ne peut que s'y rallier.

Montmorency lui écrit le 16 juillet. « J'ai déjà plusieurs fois mandé et dit à Saint-Germain, abbé d'Ivry, qu'il vous allast trouver ou bien qu'il vous envoyast son frère, s'il n'y peut aller, mais je n'en ay point de nouvelles[1]. Si vous avez quelqu'un par dela qui se congnoisse en tels ouvraiges de fortiffication, vous ne lairrez pour cela à l'envoyer audit Brest, et je lui feray bien payer ses journees et vacations aux despens de qui il appartiendra. » Philibert de Lorme — c'est de lui, en effet, et de son frère qu'il s'agit — était retenu à Anet par Madame Diane; Jean de Lorme était en Italie au service du maréchal de Thermes qui, je crois, bataillait dans la Mirandole ou dans Parme. Montmorency écrit au duc quelques jours après : « Il faut que vous vous resolviez de n'avoir point Saint-Germain ne son frere pour ceste annee, mais pour la prochaine; si luy mesme n'y peut aller au temps qu'il fauldra besongner, il vous en sera envoyé un aultre congnoissant et experimenté à tels ouvrages. Cependant vous ferez faire de mieulx que vous pourrez[2]. »

1. Philibert de Lorme prenait le titre d'abbé d'Ivry dès 1547, et dès 1548 il avait celui de commissaire des bâtiments de Saint-Germain et autres. (Montmorency connaît trop la Cour pour faire confusion.) Jean de Lorme, son frère, maître général des œuvres de maçonnerie de France, s'appela aussi sieur de Saint-Germain. On le trouve associé à presque tous les travaux de Philibert. Il était alors en Italie, auprès du maréchal de Thermes.

2. Philibert de Lorme ne vint qu'en 1555. Au mois d'août, il était à Saint-Malo, serré de très près par l'ennemi. Le 24, M. de Bouillé écrit au duc d'Étampes : « J'ai reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire par le sieur de Saint-Germain, qui m'a trouvé après où j'estois à repousser trois flovins et deux chaloupes qui ont voltigé tout aujourd'hui autour du Bez et de cette ville pour reconnaître la place et toute cette coste. Je leur ai fait tirer quelques pièces dudit Bez, mais c'estoit si loing que nous n'avons rien atteint. » M. de Bouillé se plaint très-fort de la nonchalance des malouins : « Je n'en voyois pas ung dans les rues, dit-il. » Au mois de décembre, maître Philibert était encore en Bretagne, selon M. de Bouillé. A la veille d'aller rendre compte au duc d'Étampes de son voyage en Basse-Bretagne, M. de Bouillé écrit au dit duc, d'Hennebont, le 13 décembre : « Pour ce que j'ay failli à rencontrer le s[r] de Saint-Germain, et qu'on m'a mandé de Brest qu'il est retourné à Lamballe et qui disoit avoir haste de s'en retourner à la Cour, je n'ay voulu faillir de vous advertir comme il est bien nécessaire que vous le reteniez jusques à ce que je sois devers vous, afin qu'en vostre presence nous nous resoulvions de quelle faczon se fera cette plate-forme à Saint-Malo ; car on ne peut avoir l'advis en telle chose de trop de gens qui se cognoissent, et mesme de luy

C'est vers ce temps que Villegagnon fut officiellement reconnu vice-amiral de Bretagne[1]. Le poste était, selon le langage du temps, à la nomination de l'Amiral



FENÊTRE DE LA CHAPELLE DE MARIE STUART, A ROSCOFF.
État actuel.

de France. En régularisant une possession d'état, Coligny répara les torts qu'on avait eus envers le chevalier.

qui a commission du Roy pour desiner et faire le devis des fortifications. Si d'adventure il estoit si pressé de s'en aller, et qu'il ne vous pleust point de le retenir jusques à ce que je fusse là, qu'il vous plaise au moins lui faire commandement qu'avant qu'il parte il vous en fasse un dessain ou qu'il corige au moins les fautes qui sont au mien, lequel vous aurez incontinent de Saint-Malo quand il vous plaira le mander, et qu'il vous plaise entendre ses raisons. Et après cela aussi, Monseigneur, s'il vous plaist que l'on y commence, il sera nécessaire que vous me baillez une commission pour faire appeler ceux qui prétendront y avoir interest, pour les ouir, afin de vous en faire le rapport, et pour faire estimer ce que vaut le louaige des maisons qui leur seront occupées dans la plate-forme, pour leur en faire payer par chacun an le louaige, en attendant que aurez fait priser et estimer leurs dites maisons pour les en faire payer. »

1. Il n'est pas probable que Villegagnon eût en 1552 le titre de vice-amiral de Bretagne, ou ce titre lui eût été aussitôt enlevé que donné. En effet, dans le *Registre des Expéditions* de Clausse, à la date du 10 mai 1553, M. de Carné est appelé « vis admiral de Bretagne » (Bib. Nat. Mss. f. fr. 5128, p. 181).

Son fils, Jérôme de Carné ne paraît pas avoir le même titre. On lit dans ce même registre, p. 197 : « A Hiérosme de Carné don de l'estat de lieutenant en la cappitainerie de Brest vaccant par le trépas de feu Marc de Carné son père. A Escouen le XVe de juing 1553. Mgr le Conestable présent. »

Villegagnon connaissait bien les besoins maritimes du pays, et déjà s'élevait, sur la petite plage de Roscoff, le pieux souvenir de ses prouesses navales[1].

N'ayant d'autre preuve que celle-ci de son passage aux affaires de Bretagne, je la donne : c'est une pièce rare :



PORTE DE LA CHAPELLE DE MARIE STUART, A ROSCOFF
État actuel.

« Veu l'information faicte au Havre de Grace par le lieutenant de l'admirauté audit lieu, le vingt-sixiesme jour d'octobre dernier pour le faict des prises et voiage dernièrement faict en mer par François Le Clerc ayant la charge et conduicte de troys des navires du Roy, l'un nommé le *Claude*, l'aultre l'*Espérance* et le tiers l'*Advantureux* ; Aultre information faicte a Brest par le seigneur de

1. Le mépris dans lequel sont tombées les choses anciennes sera rendu, centuplé, aux choses contemporaines. La chapelle de Marie Stuart est en ruines et sert de hangar à marchandises. Il n'en reste plus que les murs dont l'angle fait pignon sur la grande-rue. L'édifice était pourtant de restauration facile, car ses dimensions sont petites. Plusieurs fois mis en vente, il a été acheté en 1856 par M. de Courcy, moyennant le prix de trois mille trois cents francs. A la sollicitation du Conseil général, le second acquéreur le vendit en 1865 à la commune de Roscoff, à charge d'entretien et de conservation. Il es extraordinaire que, dans ces conditions, l'assemblée départementale se soit arrogé le droit de la céder gratuitement, en 1874, à la dite commune, à charge de la raser et d'y élever une maison d'école. Je renonce à faire l'histoire des discussions qui se sont élevées à ce sujet entre M. de Courcy, la municipalité, le département et l'administration des Beaux-Arts. En fin de compte, les ruines ont été sauvées par l'intervention d'un étranger, un riche écossais, le marquis de Bute, qui donna de quoi construire la maison d'école, mais pas assez pour restaurer la chapelle.

Cette chapelle n'a pas été élevée au point précis où Marie Stuart est descendue. Le port n'était pas encore construit, mais, à quelque distance en avant du monument actuel, il y avait une courte jetée dont on a trouvé récemment les vestiges. C'est sur ce môle que Marie Stuart mit pied à terre.

Villegaignon vis admiral de Bretaigne le XVI[e] jour de novembre dernier, contenant l'examen de huict compaignons mariniers admenez audit lieu de Brest dedans ung navire carracque nommé le *Francon* de Gennes prins audict voiage par ledict Le Clerc; Aultre information faicte audict lieu de Brest le XXII[e] dudict mois de novembre par M[e] Hervé Le Garo seneschal de la cour dudict Brest, à la requeste de Germain Du Couldray, Estienne Petau et Jehan Fere tant en leur nom que comme procureurs dudict Le Clerc, Jacques Sores[1] et Robert Blondel, cappitaines desdits navires l'*Espérance* et l'*Advantureux*, Ladicte information contenant les interrogatoires et responses de six compaignons mariniers amenez prins dans ladicte navire le *Francon*, faictes pour la vérification de ladicte prinse laquelle lesdicts Le Clerc, Sores, Blondel, Du Couldray, Petau et Fere disent appartenir aux ennemys du Roy, avecques marchandises y estans et dont ils ont requis l'adjudication par devant ledict seneschal qui auroyt renvoyé par devers le Roy en son Conseil ladicte information pour en estre ordonné et tout considéré ce qui faisoit à considérer en ceste partye; Le Roy en son Conseil, pour avoir esté trouvé que audict navire le *Francon* y avait plusieurs spaignols et flamens ses ennemys, biens et marchandises a eulx appartenans et partye aux Genevoys lesquels ledict seigneur tient pour ennemys declairez comme lesdits flamens et espaignols, A déclaré et déclare ledict navire carraque nommée le *Francon* de Gennes, biens et marchandises y estans de bonne prise, et iceulx navire, biens et marchandises adjugées auxdicts Le Clerc, Sores, Blondel et leurs consors, bourgeois victuailleurs et gens de leur équippaige pour estre divisez et partagez, suyvant les ordonnances sur le faict de la marine publiées l'an 1543. Sur ce prins et levé le dixiesme appartenant a l'admiral. Et est ordonné que les deniers provenans des droictz qui appartiennent au Roy a cause de ladicte prinse seront mis ès mains du receveur general de ses finances estably audict païs de Bretaigne pour iceulx estre employez ainsi que par ledict seigneur sera ordonné, pour l'exécution duquel jugement et arrest sont commis et depputez les senechal, bailly et lieutenant dudict lieu de Brest et chascun d'eulx, premier sur ce requis le procureur d'iceluy seigneur audict lieu et aultres qu'il appartiendra sur ce appelez. Faict au Conseil privé dudict seigneur tenu à Fontainebleau le XI[e] jour de décembre 1553. Ainsy signé de L'Aubespine, lieutenant-général de Berry[2]. »

1. Jacques Sores, sieur de Flocques, originaire de Normandie, appartient à l'histoire de la marine française. Il embrassa le parti huguenot pour le compte duquel il fit la course, notamment en 1569, contre les armateurs catholiques. Il est surtout célèbre pour avoir noyé quelques jésuites allant aux Indes. On perd ses traces à partir de 1570.

2. Bibliothèque Nat. Mss f. fr. 18,153.

Les gouverneurs et capitaines de port avaient tendance à déclarer régulières les prises de cette nature. Au

C'est ici que se placent les pages maîtresses de cette carrière agitée, celles qui protégeront toujours Villegagnon contre l'oubli. Les titres ne semblent pas ce qu'il recherche le plus : le vice-amiral de Bretagne s'efface devant le conquistador du Brésil.

A quoi attribuer cette expédition dont les commencements furent si heureux? A l'amour des richesses, comme le prétend de Thou, ou à l'ambition de ne pas mourir tout entier sans avoir fait quelque chose de grand? Le lecteur choisira. Mais quel qu'il soit, j'en suis sûr, il ne verra pas dans cet héroïque soldat l'homme que les protestants disent avoir vu : le bandit rappelé des galères, malgré ses crimes ; la tête sauve, il est vrai, mais les épaules marquées de la fleur de lis des forçats — stigmate éternel de son infamie — et qui, chassé de partout, crevant de faim, en est réduit à voler sur les traces de Roberval[1]. Car pour les protestants tout ce passé sans tache, Alger, le Piémont, la Hongrie, l'Écosse, le Boulonnais, Malte et la Bretagne, tout cela c'est la période des galères forcées.

Crespin, quoiqu'il ravale Villegagnon au-dessous d'un aventurier, s'incline devant la noblesse du but. Selon lui, c'est à Brest que le vice-amiral se serait déterminé à aller au Brésil. Il était dans cette ville, sous le coup de la disgrâce[2], lorsqu'un commis du trésorier de la marine qui le fréquentait, se mit à parler à table d'un lointain voyage qu'il avait fait jadis aux Indes, en la partie du Brésil, vantant sa température, sa fertilité, son abondance de vivres et de richesses naturelles. Ces propos enflammèrent Villegagnon, il n'eut bientôt devant les yeux d'autre image que le Brésil. Une vaste entreprise pour la colonisation de ce pays

mois de février 1552, le capitaine la Salle, à qui le Roi avait donné un galion nommé la *Diane*, revenait des Indes. A la hauteur du cap Saint-Martin, ayant pris un navire de Raguse, nommé *Notre-Dame-de-Nazareth*, il le ramena à Marseille, où la capture fut déclarée bonne et valable. Henri II, qui s'était réservé le droit de juger en dernier ressort, fit rendre le navire aux Ragusais. (B. N. même Mss. 18,153.)

1. J'en passe. Il faut lire cela dans Richer.

2. La façon dont Crespin parle de la levée d'hommes faite par Villegagnon, prouve bien qu'il invente.

Le mot « disgrâce » semble également hors de propos.

Il est évident, et la suite le démontrera, que Villegagnon n'était point en disgrâce auprès du Roi. Les difficultés qu'il avait pu avoir avec Marc ou Jérôme de Carné étaient depuis longtemps terminées, et elles l'avaient été à son avantage par sa nomination au poste et à la dignité de vice-amiral de Bretagne.

On verra qu'il conserva ce titre de vice-amiral jusqu'au moment de son départ. Il est ainsi nommé dans les lettres du 26 mars 1555, par lesquelles Henri II lui confie l'organisation définitive de l'expédition : il ne fut remplacé qu'après avoir mis l'Océan entre la Bretagne et lui.

Les protestants sont donc fort mal informés de la véritable origine des affaires du Brésil.

merveilleux, voilà quelle fut désormais son idée fixe, et Crespin est obligé de confesser qu'elle était plutôt digne d'un prince que d'un simple gentilhomme.

On sent fort bien que la garantie d'un petit commis de trésorerie ne suffisait pas en ces circonstances, et que les choses n'ont pu se précipiter ainsi, par un coup de tête de désespéré.



Figure des Brisilians.



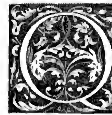
LE BRÉSIL ET LES BRÉSILIENS

D'après l'"Entrée de Henri II à Rouen" en 1550

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. — I. Les Français au Brésil. — Les Brésiliens de Rouen (1550). — Guerre maritime et commerciale entre Portugais et Français. — Tentatives d'accommodement. — Reprise des hostilités (1553). — Voyages de Thevet et de le Testu (1550). — Premier voyage de Villegagnon (1554). — II. Second voyage de Villegagnon. — L'opinion publique et les navigations lointaines. — La Cour. — Lettres de Henri II en faveur de Villegagnon (26 mars 1555). — Comment l'expédition fut composée. — Thevet, historiographe. — Nicolas Barré, secrétaire. — Le départ (12 juillet) — Devant Ténériffe. — Arrivée dans la baie de Rio (10 novembre) — III. Dispositions militaires. — *L'Ile aux Français* et *le Fort Coligny (Ile de Villegagnon)*. — Les Sauvages. — « Le roi Quoniambec. » — Le tabac. — Villegagnon et l'épidémie. — L'anarchie morale. — Les mariages. — Les baptêmes. — Départ de Thevet pour la France (14 février 1556). — Quelques présents. — Première conspiration contre Villegagnon (16 février). — Lettres de Nicolas Barré.

I



UELS droits la France avait-elle sur le Brésil? Les mêmes que le Portugal, répond François 1er : « Je voudrois bien qu'on me montrât l'article du testament d'Adam qui partage le Nouveau-Monde entre mes frères, l'Empereur Charles-Quint et le roi de Portugal, en m'excluant de la succession. »

La querelle était fort ancienne. La prétention que les Conquistadors affichaient sur le Brésil, et qui se confondait avec celle de l'avoir découvert, d'obscurs mariniers bretons et normands eussent pu la revendiquer aussi. Ne dit-on pas aujourd'hui qu'un dieppois ignoré de l'histoire, Jean Cousin, a reconnu le Brésil dès 1490, avant Vespuce, avant Cabral? Le capitaine Gonneville y voyageait en 1503[1]. D'où Gobelin tirait-il les magnifiques « écarlates » que la Cour allait voir teindre à la Folie-Gobelin? Depuis cinquante ans, ils n'étaient pas rares les gars d'Honfleur, de Dieppe, de Rouen et du jeune Hâvre qui étaient allés aux terres neuves du Brésil. Denis de Honfleur, en 1508; le père de Jean Ango,

1. On lit dans sa relation : ... « Passez le tropique Capricorne, hauteur prinse, trouverent estre plus eslongnez de l'Affrique que du pays des Indes Occidentales où *d'empuis aucunes années en çà* les Dieppois et les Malouins et autres Normands vont quérir du boys à teindre en rouge, cotons, guenons et perroquets et autres denrées. »

Ango lui-même; les frères Parmentier sans doute, Guillaume Le Testu y avaient poussé leurs bateaux. Ne venait-il pas tout droit de France, le capitaine Du Plessis qui amena jadis à la reine (Anne) ce couple arcadien, Corréa le portugais, époux légitime de l'indienne Paraguassu, la plus belle des filles de San-Salvador? Et ce capitaine Bizeret[1] qui allait par le commandement de François 1er, aux « isles et terres du Brezil » pour lui rapporter des bois précieux?

Aux gens de Normandie s'étaient joints les Olonnais, les Rochelais, et, dès 1545, Jean Alphonse de Saintonge, avec l'aide de Jean Secalart, de Honfleur, tous deux capitaines et pilotes à la Rochelle, avaient décrit « de visu », dans leur *Cosmographie*, la côte brésilienne, les mœurs, usages et produits du pays des « Topinambaulx, Anassous et Tabajeres. » Dans tous les ports de la Manche et de l'Océan, il y avait des armateurs, des capitaines, des pilotes qui, chaque année, avec la périodicité actuelle de la pêche à la morue, allaient là-bas chercher des teintures et des aras. Ils y laissaient des hommes qui se formaient au métier d'interprètes, et qui attendaient, dans une demi-sauvagerie volontaire et intéressée, le retour de leurs compatriotes. A Dieppe, dans l'église Saint-Jacques, on voyait, on voit encore des bas-reliefs sculptés avec un art assez joyeux et représentant des Indiens empanachés qui ont tout l'air de Tupinambas[2].

Les voici, d'ailleurs. C'est toute une théorie de sauvages qui se déroule dans la pierre, sous le ciseau ingénu du sculpteur. Un marinier aux longs cheveux, un armateur peut-être, car rien ne le marque, tourne vers ce spectacle une tête souriante. Rentré au port où il est né, il revoit par le souvenir tout ce qui hanta ses yeux par delà les horizons : des rois fort emplumés avec des becs de

1. Autrement nommé Biscret. « A Charles Faure, venu de la Hocgue au dit Coussi, en dilligence, apporter lettres de cappitaine Biscretz, faisant savoir audit seigneur son retour du pays de Brésil, où il estoit allé par son commandement avec la nef nommée le Saint-Philippes, et lequel Faure est présentement renvoyé en dilligence porter lettres dudit seigneur audit Biscretz, pour son voyage tant du venir que du retour, trente et trois livres quinze solz tournois. » Dépenses secrètes de François 1er. Années 1533 et 1534. (L. de Laborde, *Comptes des bâtiments du Roi*, 1877, 2 vol. in-8, T. II, p. 272.)

« A Jean de Vymont, tresorier de la marine, pour convertir à partie de la soulde des mariniers et autres mises et despenses qu'il a conveuu faire au voiage que le capitaine Biseretz a nagueres fait aux ysles et terres du Brezil, aussi pour les frais qu'il conviendra paier de faire apporter du port de Honnefleu en la ville de Paris certains grant nombre de boys dudit Brezil que ledit Bizerets a descouverts ès isles dudit pays et fait charger dedans le navire Saint Philippes, et ce oultre et par dessus les deniers cy devant delivrez audit de Vymont pour ledit voiage, a prendre aux coffres du Louvre des deniers du quartier de janvier, février et mars dernier passé... 1500 liv. tournois. »

Année 1538. Acquits au comptant du règne de François 1er (*Comptes des bâtiments*, T. II, p. 413).

2. M. Bloch, fermier des bains de mer de Dieppe, qui marque un vif intérêt pour les souvenirs historiques de la ville, a bien voulu faire prendre à notre intention les vues reproduites ici.

perroquet; des guerriers brandissant des flèches; des mères attentives et nues serrant dans leurs bras des enfants nus comme elles; des magots qui font mine de couper du brésil avec des serpettes; d'autres qui se couvrent de boucliers faits d'écaille ou de peaux; d'autres qui, par l'anatomie, se rapprochent un peu des singes gambadant d'arbre en arbre; d'autres encore qui soufflent dans la trompette, battent du tambour, jouent des mains, portent en triomphe je ne sais quelle bête accroupie : tout ce petit peuple, réduction d'un monde immense, va, vient, s'agite avec ces façons dignes et comiques qu'on voit aux enfants de Luca della Robbia. Rien de plus engageant pour ceux qui sont restés à terre. « Quittez la côte normande, traversez l'Océan, et comme nous, vous verrez tout cela ! » Voilà ce que dit le marinier aux larges cheveux lisses que les coups de mer n'ont même pas dérangé! Quel héroïsme et quelle simplicité! Quel exemple aussi! Voilà un homme qui, des dangers qu'il a courus, ne se rappelle rien, sinon qu'il est revenu au pays, la bourse ronde!

Combien de pauvres gens avaient encore devant les yeux la configuration de la baie de Rio, de cette Ganabara qu'on appelait « Geneure » à la veillée! A gauche, la montagne en forme de tour ronde, le Pot à Beurre, si vous aimez mieux : à l'entrée, barrant le passage, le rocher du Ratier, et, au milieu de cet immense « sac de mer » un fourmillement d'îles bleues, la Babylone d'îles, comme a dit Warnhagen[1], étincelantes au soleil!

Dès 1536, le Brésil était assez connu pour devenir chez Rabelais matière à jeu de mots, et Gargantua, au *Second livre*, nous montrait dans la Bibliothèque imaginaire de l'abbaye Saint-Victor, les troupes d'Antoine de Lève, entrant « ès terres du Brezil » par allusion aux incendies qui avaient réduit la Provence en braise. L'Allemand, Hans Staden, qui alla deux fois au Brésil, la première en 1547, rencontra des Français partout, et pour sauver sa vie chez les sauvages, il n'eut d'autre ressource que de se dire français.

Il revint de son second voyage sur un vaisseau normand, la *Catherine*, qui avait pour capitaine Guillaume Demoner, de Vatteville, et pour pilote François Dechantz, d'Harfleur[2].

Dans ces foires brésiliennes, les Portugais apportaient plus de méthode et de

1. *Historia do Brazil*, la meilleure.

2. Parti de Rio le 22 octobre 1554, il arriva, le 22 février 1555, à Honfleur. Coligny, dont il avait besoin pour un passeport, eut le désir de le voir et le fit venir soit au Hâvre, soit à Dieppe. A Dieppe, on était sans nouvelles de la *Marie Belette*, dont le retour aurait dû cependant précéder de trois mois celui de la *Catherine*.

ténacité que nous, avec un esprit de lucre et un désir de conquête non dissimulés. Mais si nous étions moins riches, nous étions plus aimés, pour cette bonhomie canaille qui, comparée aux exactions du commerce portugais, passait aux gros yeux des sauvages pour de la débonnaireté. Cinq ans avant l'expédition de Villegagnon, il s'était passé une chose inouïe et qui témoigne de l'ascendant qu'exerçait au loin la rondeur française, associée à l'astuce normande : au mois d'octobre 1550, une cinquantaine de brésiliens Tupinambas, mêlés à deux cent cinquante matelots normands, s'étaient montrés, vêtus de leur seule innocence, à Henri II et à Catherine de Médicis, dans une Entrée solennelle à Rouen[1].

Ce fut une exhibition de Jardin d'Acclimatation. Les sauvages étaient arrivés tout fraîchement du Brésil ; les matelots, pour l'avoir longtemps pratiqué, imitaient à merveille les usages et la langue du pays ; les accessoires, les animaux, tels que guenons et sagouins, avaient été rapportés naguère « par les navires des bourgeois de Rouen ». Tout, jusqu'au combat simulé entre Tayabaras et Tupinambas donnait l'illusion de la vérité, au point de tromper ceux de l'assistance qui avaient demeuré au Brésil — ils étaient, dit la narration, en nombre suffisant — et de faire impression sur les personnages de la Cour qui, comme l'amiral d'Annebaut et le vice-amiral, eussent pu s'intéresser aux destinées de notre commerce. Mais le sentiment qu'on voulait éveiller chez le Roi, c'était une attention supérieure à la curiosité :

Voyez-vous point soubs vostre nom et port
Brésilliens ancrez en nostre port ?
On voit par là que pour vous tout dangier
Est assoupy voyant tout estranger
Qui seurement à nostre rive applicque
Ainsy que nous à la leur pour trafficque.
Vous les verrez d'un cuœur au nostre esgal
Faire fuyr l'ennemy Portugal.
Autant en faict le pays de Guynée
Pour le renom de ta grant renommée.
Sire, il n'est pas jusques aux Canniballes
Isles, à tous fors à nous desloyalles,
Où ne soyons en bonne seureté
Pour la faveur de vostre autorité[2].

1. Ferdinand Denis. *Une fête brésilienne* en 1550, d'après l'Entrée de Henri II à Rouen (Paris, 1851, in-8). Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.

2. Ainsi parle l'auteur de la relation manuscrite de l'*Entrée* de Henri II, s'adressant au Roi lui-même. Cité par M. F. Denis.







BAS-RELIEFS DITS DES SAUVAGES (XVI[e] siècle)

(*Église Saint-Jacques, à Dieppe*)


UNIV
OF
MICH

Les flatteurs exagéraient : la sécurité était nulle.

Avec le commerce la guerre avait commencé, isolée, par petits abordages et par petites escarmouches, mais farouche et fréquente. Point de loi maritime à de pareilles distances. La mer est à qui la dompte, le navire à qui le prend. Point d'autre règle que la force. Les Portugais et les Espagnols détroussent les Français, les écorchent vifs ; c'est le droit du premier occupant. Les Français sont-ils en nombre ? Ils « dégraissent » les Portugais et les coulent : c'est le droit de la concurrence. L'instinct de la piraterie, l'amour du gain est si fort qu'il fait des victimes entre gens de même nation. Si les histoires françaises sont muettes, les histoires portugaises sont pleines de ces combats au couteau et à la rame. Peu à peu, des deux côtés on s'arma, on emporta des fusils, puis des canons, on se tira dessus pour défendre sa proie et sa peau. Les Français avaient même construit à Pernambouc une petite forteresse qui tomba au pouvoir des Portugais en 1533.

Christovao Jacques, le premier Portugais qui se présenta dans la Baie de tous les Saints (Bahia de Todos os Santos), y trouva deux équipages français qui commerçaient paisiblement avec les Indiens. Incontinent il les attaqua, comme était la coutume : ils se défendirent avec acharnement et coulèrent leurs vaisseaux plutôt que de se rendre.

Le Roi de Portugal et le Roi de France avaient essayé, peut-être loyalement, de s'arranger. Sans cesse les hostilités renaissaient, nos gens distinguant mal entre les Espagnols, avec qui on était le plus souvent en guerre ouverte, et les Portugais, avec qui on ne demandait pas mieux que de le devenir. Autrefois, du temps que Villegagnon était à Venise, le roi de Portugal avait fait faire à François 1er des ouvertures qui nous semblent moins singulières aujourd'hui qu'elles ne le parurent à l'ambassadeur Pellicier, en 1541.

Pellicier, en compagnie de Valerio, abbé de Saint-Pierre le Vif, va souvent chez un évêque portugais, qui habitait Venise depuis quatre mois et venait d'être nommé cardinal. Ledit évêque[1] « nous faisoit entendre que si V. M. vouloit faire garder ses subjects de ne donner aucun trouble ou empeschement aux navigages des Indyes et terres neufves du Roy de Portugal, son souverain seigneur, que cella pourroit tourner à votre grand advantage et donner à vostre royaume grand profit et utilité, et obvier à certaines menées de grande importance que l'Empereur fait par le moyen d'un frère dudit Roy et aucuns de son conseil pour faire qu'il mette entre les mains dudit Empereur tout le traffique dudit navigage, pour ne pouvoir résister je ne dis plus à V. M. mais à ses subjects

1. Lettre de Pellicier au Roy, 18 décembre 1541. B. N. fonds Clairambault, 570.

seullement, par lequel moyen se pourroit beaucoup augmenter la puissance dudit Empereur, mesmement par mer, tant de bonnes gens de marine que pour avoir beaucoup de vaisseaux et grande somme d'argent et marchandizes qui lui en pourroient revenir, ce que ledit Empereur tasche par tous les moyens qu'il peut, jusques à permettre audit frère, s'il peut ce faire, de l'investir de la duché de Millan. Et jà, comme j'ay esté adverty, icelluy Empereur avoit fait courir le bruit qu'il la luy voulloit bailler, mais, sire, ledit cardinal nous a dit que s'il vous plaist faire garder vos subjects de ce que dessus, que cella pourra empescher telles menées, et que icelluy Roy seroit pour faire son magazin d'espicerie et aultres marchandizes à Rouen, Paris ou bien en quelques aultres lieux commodes de vostre royaume qu'il vous plaira, chose qui pourroit apporter à icelluy tout le proffit qui en revient à Anvers et à la Flandre, et au contraire oster la commodité que ledit Empereur a de recouvrer argent par ce moyen audit païs, dont il a esté et est pour estre secouru de grand somme d'argent et banque des marchands qui y concourent, comme il fait aussy de Guand. Sire, pour ce que je n'entends pas bien ce langage et parti ne vous en feray autre rapport, mais ceci feray tant seullement pour m'acquitter de mon debvoir envers vous et de la promesse qu'ils m'ont fait faire de le vous escrire. » Mais Pellicier se défie du cardinal portugais, en qui il n'est pas loin de voir une créature de l'Empereur, plutôt qu'autre chose.

Depuis 1546, il y avait positivement guerre maritime entre Portugais et Français; ceux-ci prétendant naviguer librement vers la Guinée et le Brésil, ceux-là prétendant les en empêcher. Marino Cavalli, ambassadeur de Venise, écrit, à cette date, que la mésintelligence est invétérée et que, quand ils se sentent en force, les Portugais attaquent et coulent bas les navires français. Quelques mois après la mort de François 1er, le Roi de Portugal envoya don François de Noronha à Henri II pour obtenir la suppression des lettres de « marque, contre marque et reppresailles » que le feu roi avait octroyées à ses sujets contre les Portugais. Henri II les suspendit pour deux ans et fit défense aux Français « d'aller aux navigations du Roy de Portugal » comme « à nulles terres descouvertes par les portugallois ». Pas un mot du Brésil qui demeure réservé[1].

Les choses se gâtèrent davantage lorsqu'en 1551 et 1552, la guerre se ralluma

1. Fait à Fontainebleau le 20 octobre 1547. *Registres du Conseil privé*. B. N. f. fr. 18153.

Cependant Montmorency se fait adresser des rapports sur les colonies espagnoles et portugaises, et « il semble, dit M. Decrue, son historien (*Anne de Montmorency*, 1889, in-8) que, en 1549, il ait eu le dessein d'en créer de françaises. *Archives Nationales*, K. 1484, B. 3, 84; 1488, B. 7, 6 et 119. »

entre le Roi de France et l'Empereur. Nonobstant les observations de l'ambassadeur de Portugal, Henri II maintint à ses sujets le droit de courir sus aux portugais qui, sous couleur de commerce, iraient à Anvers ravitailler d'épices et autres marchandises le port des Flandres impériales. Il refusa de rendre les navires que le baron de La Garde prit dans la Méditerranée, mêlés aux vaisseaux espagnols qui avaient attaqué méchamment et succombé malgré leur nombre. Il ne reconnaît la liberté de la circulation qu'entre la France et le Portugal strictement, promettant à Lisbonne de ne lui demander aucune raison des prises que les Espagnols pourraient faire au détriment des Français rencontrés sur le chemin les deux pays[1].

Vers le même temps (juillet 1552) rentrèrent au port de Dieppe, après un assez long voyage au Brésil, deux hommes, plus instruits que leurs devanciers : l'un, presque savant — je n'ose dire tout à fait, — le cordelier André Thevet, l'autre, « valeureux capitaine et pilote », Guillaume le Testu, et qui tous deux contaient merveilles des terres qu'ils avaient parcourues. Thevet surtout, curieux, bavard, se frottait aux grands seigneurs et aux cardinaux, les étonnait, leur écarquillait les yeux, les couvrait de petits cadeaux, les mitraillait d'objets qu'on eût vainement cherchés sur le Pont au Change. Pauvre Thevet ! bien qu'il soit allé deux fois au Brésil, il est accusé de n'en parler que par ouï-dire. Son premier voyage est presque ignoré, et pourtant c'est le plus long[2] : il n'est jamais question que du second, celui qu'il fera tout à l'heure avec Villegagnon. Encore ne

1. A Blois, 7 janvier 1552. Mss. f. fr. 18153.

2. Voyez là-dessus, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'*Histoire d'André Thevet, angoumoisin, cosmographe du roy, de deux voyages par lui faicts aux Indes australes et occidentales*, etc., avec une *Response aux libelles d'injures publiées contre le chevalier de Villegagnon*. Mss. f. fr. 15.457 et 17.175. C'est le même ouvrage en deux copies. Thevet était fort âgé quand il l'écrivit et sa mémoire l'induit trop souvent en erreur. A chaque instant il se contredit. Sur les dates mêmes il n'est point d'accord avec lui-même. Celle qu'il assigne le plus souvent à son premier voyage est « l'an mil cinq cens cinquante, souls la conduitte de ce valeureux pilote et capitaine Testu qui depuis a fini ses jours en la terre continente du Péru. Depuis, l'an cinq cens cinquante cinq je feis un autre voyage et accompagnay le seigneur de Villegagnon *avec lequel je demeuray quelques années*. Je sçay bien que ce menteur Léry s'est persuadé que je retournay en France la même année que j'arrivay là. Et par son propre témoignage et pour plus illustrer sa bourde et menterie, il confesse en un autre endroict (f. 101) que je party de ce païs là et pris congé de la compagnie pour retourner en France l'an mil cinq cens cinquante huit. Depuis estant ce galand adverty par quelques-uns de mes amys de la faute par luy faite, à la seconde édition imprimée à Genève, pour se justifier, s'est contredit. »

M. Paul Gaffarel qui a donné, en 1878, une édition des *Singularitez de la France antarctique*, avec notice sur Thevet, n'a pas connu le premier voyage de l'auteur au Brésil. Du moins il n'en tient aucun compte. Baïf qui a fait en vers une sorte d'itinéraire de Thevet (placé en tête de la *Cosmographie universelle*) ne va pas plus loin que le voyage du Levant et le retour du cosmographe en France, par Malte.

lui en tient-on pas grand compte, sous prétexte qu'il tomba malade en arrivant et ne vit rien.

Thevet et le Testu avaient poussé jusqu'au 26e degré outre la ligne Equinoxale, et presque partout, même sur les bords des rivières qu'ils croyaient désertes, ils rencontraient des traces d'occupation chrétienne. Quelques Français s'étant aventurés dans les terres[1], un d'eux « le seigneur Nane, natif du païs Tourangeau, grava dans un morceau de bois, poissé de cire noire, un mémorial, lequel il attacha à une colomne :

VII DECEMB. M D L I FRANCI HUNC PORTUM
APPULSI VAGUM INVENERE CUJUS NOMINE
NANE FRANCUS TURONENSIS HOC INSIGNE EREXIT.

Thevet et le Testu rapportaient des observations intéressantes, noyées par l'un dans ses ouvrages de cosmographie[2], sauvées par l'autre, sous la forme sensible de cartes et d'images, dans son magnifique atlas. Leur voyage n'avait eu

1. Terres avoisinant la « rivière » dite « déserte » par nos deux compagnons. Non loin de là était le lac salé que Thevet dit avoir été appelé du nom de Nicolas Barré. Mss. 17.175, p. 121.

2. Thevet n'était point connu comme écrivain lorsqu'il fit son premier voyage au Brésil. Il avait parcouru le Levant par la protection de Jean, cardinal de Lorraine (il s'embarqua, le 23 juin 1549, à Venise) mais le livre qu'il en rapporta, la *Cosmographie du Levant*, ne parut qu'en 1554, dédié à François de la Rochefoucauld. Plus tard, ce seigneur embrassa la Réforme (il fut tué à la Saint-Barthélemy). Quant à Thevet, il agit comme un bon cordelier en allant ouïr la messe à Saint-Marc, la veille de son embarquement.

Thevet dit être rentré au port de Dieppe, dans la seconde partie du mois de juillet (1552). Cela ressort bien du manuscrit (page 167), malgré les erreurs de copie qui lui font dire le contraire. Toutefois il se contredit en ceci qu'il donne le 6 juillet pour date de son second voyage, au lieu du 6 mai dont il a parlé au chapitre premier. La matière n'est pas en très bon ordre : il mêle au premier voyage des observations et des souvenirs qui appartiennent au second, et réciproquement. Il dit avoir demeuré trois mois chez un cannibale de la côte, et ce sauvage, fort accommodant sur toutes sortes de questions, faillit l'assommer pour avoir blâmé l'exécution (faite sous ses yeux) d'une vieille femme et d'une jeune fille.

Malgré les contradictions de Thevet, il semble positivement que l'année 1550 fut celle de son premier voyage avec Le Testu. L'inscription de Nane, Tourangeau, étant de décembre 1551, et Thevet n'étant rentré qu'environ juillet à Dieppe, il se confirmerait bien que ce voyage fut, comme il le dit, le plus long des deux.

Sur ce premier voyage Thevet nous conte un peu tout ce qu'il veut.

Il prétend avoir habité chez les Tapouys, lisez : Tupis, et au village de Margariampin.

De cette région, il nous dit mille horreurs, des raffinements de cannibalisme qui font frémir : une vieille femme vampire coupe la tête de son petit-fils âgé de sept ans, et par ce trou lui boit la cervelle et le sang. C'est à ce voyage qu'il vit ces sacrifices de prisonniers promenés dans tout le village, coiffés de bonnets, ornés de bracelets et de robes de plumes, celles-ci de couleur si magnifique qu'il en rapporte une au président Bertrandi, depuis cardinal. Bertrandi en fit ensuite présent à Henri II : elle était de plumes « arrassoit ou arait, assoja-boucou, touapuap et autres. »

Il se vante d'être allé à cent quarante lieues dans les terres, en avant du cap Frio au delà des montagnes, sur la rivière du Paraï. Ici la nudité des habitants était absolue, irrémédiable même, car,

d'autre but que le trafic, mais déjà la nécessité d'un point défensif s'imposait, et Thevet avait fait observer à Le Testu, « vaillant, rusé, accord » (il n'en parle jamais autrement) qu'en s'établissant solidement dans l'île de Saint-Dominique on commanderait toute la côte et la rivière de Pernambouc qu'il nomme Potijou.

On connaît maintenant l'état des choses, et on s'explique fort bien qu'Henri II ait senti le besoin d'une intervention militaire au Brésil pour la protection du commerce français. Une première fois donc, Villegagnon alla voir si le Brésil valait vraiment le voyage.

Nul doute, en effet, qu'il n'y soit allé deux fois et qu'une prudente exploration, une reconnaissance, si l'on aime mieux, n'ait précédé l'expédition de 1555. Cela est d'ailleurs dans l'ordre naturel. Il semble même que le projet soit plus ancien encore dans la tête de Villegagnon. « Peu de temps après l'expédition d'Écosse, dit Claude Haton en ses *Mémoires*, Villegagnon alla seul à la découverte du pays barbare qu'aucun nomment pays des sauvages, d'autres, le Brésil en raison de la teinture qu'on en rapporte. » Il trouva le pays fort beau, bien peuplé, mais vivant en pleine barbarie, sans Dieu et sans religion, de mœurs assez douces toutefois et perfectibles. Il s'en férut et, à son retour, pria le Roi de lui prêter aide et assistance pour revenir « planter la foy catholique » au Brésil et « attirer les habitants à la vraye cognoissance de Dieu vivant et éternel qui est la benoiste Trinité de Paradis, la personne du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Les historiens portugais, que la chose touche plus vivement, Machado, par exemple, dit formellement, après Brito Freire, que Villegagnon fit deux voyages au Brésil, le premier au cap Frio, le second à Rio de Janeiro. Il ajoute que le second suivit de très près le premier et fut organisé avec une extrême rapidité[1].

émerveillés des robes rouges, vertes ou jaunes qu'on leur donnait après la coupe du brésil, ils n'osaient les porter et les laissaient s'abîmer dans leurs cabanes. Assis par terre, les genoux contre les yeux, dans leurs assemblées, ils posaient leurs chemises sur leurs épaules de peur de les gâter.

Thevet prétend également qu'il a découvert une île à laquelle il a donné son nom. Il en est question au chapitre IV du 23ᵉ livre de la *Cosmographie*. Au *Grand Insulaire*, manuscrit du même Thevet, est annexée une carte gravée de l'île. Cette île est située sous le pays des Margageats à l'embouchure de la rivière du Plantin. Thevet la découvrit après avoir passé la rivière de Morpion et celle des Vases. Il en fait une description digne du paradis terrestre. C'était un pays immense, puisque quelques-uns de la troupe y coururent plus de cent lieues. On sait ce qu'il faut entendre par une île : c'est une terre où on aborde du côté de la mer et dont on ne connaît pas les limites. Il est donc bien difficile de savoir à quoi correspond l'île de Thevet. Il en est de même du *lac de Nicolas Barré*.

1. Ce premier voyage est attesté ailleurs par Claude Haton qui, outre ce qu'il en dit dans le texte,

Villegagnon partit probablement de Brest dans la saison où se faisaient de telles traversées, c'est-à-dire au printemps de 1554, non sans avertir le roi — car le vice-amiral de Bretagne n'eût pas quitté son poste sans congé — mais en taisant autour de lui le but réel de son absence.

Selon les Portugais il ne fit alors qu'une apparition, mais éclatante et fructueuse[1].

Il arme quelques navires à ses frais, et il débarque au cap de Frie, le Cabo Frio des portulans. Il est reçu avec acclamations par les Tamoyos, il les soulève contre leurs oppresseurs de Santos et de Saint-Vincent, il est le vengeur promis par les destins. Les sauvages admirent cet homme plus grand qu'eux, magnifiquement vêtu, image énorme de la souveraineté, qui parle d'abondance et ouvre les mains royalement. En signe d'alliance contre les Portugais, ils chargent bénévolement sur les navires français tous les produits brésiliens, si appréciés des marchands européens. En un tour de main Villegagnon se voit remboursé de ses dépenses, et politique habile, il s'engage à revenir bientôt avec de plus grandes forces pour venger les Tamoyos et chasser leurs ennemis.

C'était beaucoup d'avoir l'appui de cette peuplade, car les Tamoyos étaient méfiants.

Les plus vieux se rappelaient avoir entendu leurs grands-pères conter la légende de l'étranger à longue robe et à longue barbe qui était venu annoncer Dieu sur leurs rivages, et de celui qui vint après et qui, au lieu de Dieu, leur apporta l'Épée : légende terrible, perpétuée chez eux depuis des centaines de lunes et accablante pour l'humanité.

écrit en marge du chapitre 53 de ses *Mémoires* (Livre premier) : « *Retour de M. de Villegaugnon ès terres neuves* ». Le manuscrit de ces *Mémoires* est conservé à la Bibliothèque Nationale.

Le manuscrit de Thevet, à qui nous aurons quelquefois recours et qui donne trop souvent à entendre le pour et le contre, contient également une phrase d'où l'on pourrait conclure qu'on connaissait bien le premier voyage de Villegagnon au cap Frio : « Quant au cap de Frie, il fut ainsy nommé *cinq ans auparavant* par le seigneur de Villegagnon, chevalier de Malte, admiral de Bretagne, et lieutenant du Roy de France en la mer du Ponent, le sixiesme jour de novembre en l'an mil cinq cent cinquante cinq, avec lequel j'estois. »

1. Diego Barbosa Machado. *Memorias para historia do Portugal que comprendem o governo do Rey don Sebastiao, do anno 1554 até o anno de 1561.* (Lisboa, 1736, in-4, p. 432 et suiv.).

« Depois que avaliando estas noticias pelo major interesse da viagem, se recolheo a sua patria Villagailhon, como homem de generoso espirito, et consideravel fazenda, lisonjeado da nova esperança, presupunha, apesar do divorcio em que vive a honra, com o proveito não crescer menos na gloria da fama que no augmento da cabedal. »

Villegagnon sait maintenant ce qu'il voulait savoir. Il regagne la France avec les richesses qu'il doit aux Tamoyos.

II

Point n'est besoin de se reporter au temps, il suffit d'évoquer l'esprit national pour se rendre compte de la défiance qu'excitait le projet de Villegagnon. Il lui fallut beaucoup d'éloquence et de ténacité pour vaincre les répugnances instinctives qu'éveille dans l'âme casanière du Français la seule idée d'un voyage aussi lointain. Et puis on était toujours sous l'impression des tentatives désastreuses de Roberval au Canada. S'éloigner de la France, c'était se disqualifier[1].

Rien ne peut exprimer le mépris du Français, tapi dans une boutique ou terré dans un domaine, pour celui qui va chercher fortune hors de la ville ou du village, au delà de l'ombre du clocher. Ménagère et musarde, la race possédante se hérisse contre tout sujet qui s'expatrie. Quitter sa province a longtemps été une tare.

Les premières explorations sont tentées avec du gibier de potence oublié par le bourreau. En 1541, lorsque Roberval, accompagné de Jacques Cartier, fonde un établissement au Canada, il prend ses hommes dans les prisons, sur le lieu même du supplice, le col déjà dans le nœud coulant. Voyez l'histoire du larron d'Issoudun dans la suite de Bonaventure des Périers : on allait étrangler ce maroutle, un seigneur passe (le duc de Nevers, à ce qu'on croit), il l'entend parler latin, s'arrête, étonné, s'informe, ne le juge point suffisamment mûr pour la corde, et obtient sa grâce.

Qu'en fait le Roi? Il le donne à Roberval qui l'emmène aux Terres Neuves[2]. Le voyage ne corrige point notre homme : au retour, il recommence, et cette fois on se résigne à le pendre.

Pour beaucoup, même pour les gens des ports, le Brésil était une île — dont personne, il est vrai, n'avait fait le tour. Il y avait à Rouen une maison en bois

1. Richer, qui par hasard traduit bien le sentiment de la masse, professe pour Roberval et pour Villegagnon un mépris presque égal. « L'un, dit-il, a dissipé son patrimoine et ses revenus en frais d'explorations imbéciles ; l'autre, n'ayant rien, a mangé au trésor une première fois dix mille livres, une seconde fois seize cents. Ce sont deux fous, deux prodigues sans mesure et sans fin. »

2. Ce voyage, dit le continuateur de des Périers, servit à démontrer ce qu'allègue Horace :

« Cœlum, non animum mutant qui trans mare currunt. » Ceux qui passent la mer changent de ciel, non d'âme, ce sont des incorrigibles.

Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, gentilhomme picard, est encore moins connu que Villegagnon. Son premier voyage au Canada (il en fit deux coup sur coup) était le troisième de Jacques Cartier. Voyez l'*Heptameron* de la Reine de Navarre. (Nouvelle 67).

à l'enseigne de l'*Ile du Brésil*[1]. Un Rouennais, qui avait fait le voyage ou qui vendait des objets provenant du pays, avait décoré sa devanture d'un grand bas-relief à deux compartiments, relatif à la découverte de l'Amérique : de petites figures nues couraient sur les montants, au milieu d'ornements gothiques.

Pour les terriens, les profanes, les savants de cabinet, ils ont du Brésil une conception exorbitante.

Une sainte ignorance enveloppe leurs fantaisies. Ce qu'ils croient est au niveau de ce croient les petits enfants. Les Terres Neuves, — ainsi nommait-on les Amériques — répondaient merveilleusement aux Vieilles Ames. Ce qu'on savait de mythologie ne s'opposait point à ce qu'on racontait de ce monde nouveau. Au contraire, les récits des savants, voire des simples matelots qui revenaient en France, recommençaient les fables anciennes. Ils se présentaient sous l'autorité des Egyptiens, des Latins et des Grecs. Avant de se demander s'ils étaient vrais, on trouvait qu'ils corroboraient Elien, Pline et les subtils connaisseurs de l'école d'Alexandrie. Sebastien Münster avait pu dire tout ce qu'il lui plaisait : on avait des bouches à tout avaler, et des oreilles à tout entendre.

On ne fut pas autrement étonné d'apprendre qu'il y avait sous les cieux étrangers des hommes velus, portant des cornes comme les diables, et traînant derrière eux une longue queue avec un œil au bout.

C'est encore à la Cour qu'on était le moins prévenu contre les navigations lointaines. Pour que la France ne dorme pas, il suffit qu'un seul homme veille, et, près du Roi, il y en avait au moins un qui pensait pour tout le monde.

Rabelais, emporté par son imagination au-delà des horizons connus de la géographie, ouvrait aux navigateurs une route idéale vers la Chine par la mer glaciale et le pôle Nord. Il rejetait comme surannée la navigation portugaise par le cap de Bonne Espérance, l'Océan Indien et le Pacifique. Près de deux siècles avant Behring, il demandait à l'étoile polaire un guide vers le détroit qui sépare l'extrême Nord asiatique de l'extrême Nord américain. Et pour donner un corps

1. Cette maison, qui datait du milieu du XVIe siècle, était située 17, rue Malpalu, presque en face la rue des Augustins.

(La Quérière. *Description historique des maisons de Rouen*, dessin et gravures par E. H. Langlois. Paris, 1821, 2 v. in-8).

M. de Jolimont n'a pas reproduit les bas-reliefs de l'Hôtel du Brésil. Mais l'enseigne est conservée au musée.

On trouvera dans « le Chartrier de l'Hôtel de Ville de Rouen » une pièce datée du 21 mai 1541 et qui témoigne des rapports commerciaux avec le Brésil.

à son idée, il envoyait, dès 1552[1], Pantagruel en avant sous la conduite du pilote Jamet Brayer.

Henri II était, non moins que son père, curieux des hommes qui avaient vu les pays étrangers, et volontiers il oyait leurs propos : « prince doux et bénin, dit Ronsard à Nicolas de Nicolay[2],

... lequel n'a dédaigné
De ses plus grands seigneurs estant accompagné,
D'aller en ta maison voir mille belles choses
Qui dans ton cabinet proprement sont encloses. »

Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, seigneur de Torcy[3], appartenant à la maison du Roi comme échanson[4], pouvait se faire entendre mieux qu'aucun autre.

1. Dans le *Quatrième livre*. Voici ce passage curieux qui n'a pas toujours été bien interprété, quoiqu'à la réflexion il soit parfaitement clair ...« Firent voile au vent grec levant, selon lequel le pilote principal, nommé Jamet Brayer, avoit désigné la route et dressé la calamite (l'aiguille aimantée) de toutes les boussoles. Car l'avis sien et de Xenomanes aussi, fut, veu que l'oracle de la dive Bacbuc estoit près le Catay (Chine) en Indie supérieure, ne prendre la route ordinaire des Portugaloys, lesquelz, passans la ceincture ardente et le cap de Bona Sperenza sus la poincte méridionale d'Afrique oultre l'équinoxial, et perdans la vue et guide de l'aisseuil (pôle) septentrional, font navigation énorme; ains suivre au plus près le parallèle de ladicte Indie, et girer autour d'iceluy pôle par Occident, de manière que tournoyans sous Septentrion, l'eussent en pareille élevation comme il est au port de Olone, sans plus en approcher, de peur d'entrer et d'estre retenus en la mer Glaciale. Et suivans ce canonique destour par mesme parallele, l'eussent a dextre, vers le levant, qui au département leur estoit a senestre. Ce que leur vint a profit incroyable. Car sans naufrage, sans dangier... firent le voyage de Indie supérieure en moins de quatre mois, lequel à peine feroyent les Portugaloys en trois ans, avec mille fascheries et dangiers innumérables. Et suis en ceste opinion, sauf meilleur jugement, que telle route de fortune fut suivie par ces Indians qui naviguerent en Germanie, et furent honorablement traictés par le roy des Suedes, au temps que Q. Metellus Celer estoit proconsul en Gaulle, comme descrivent Cor. Nepos, Pomp. Mela et Pline après eux. » Rabelais. Livre IV, Ch. I.

2. Nicolas de Nicolay, plus tard géographe ordinaire de Charles IX, mettant Villegagnon au nombre des Français qui disputèrent aux Espagnols et aux Portugais la gloire des lointains voyages, dit de lui que c'est un « gentilhomme docte et de grande expérience aux armes et à la navigation ».

Navigations et pérégrinations orientales. (Lyon 1568, in-fol.)

3. « Le sieur de Villegagnon eut la terre de Torcy par don du Roi en 1550, le 15 février, pour l'indemniser des deniers qu'il avait déboursés à la fortification du Château de Pontestures au marquisat de Montferrat. Elle fut déclarée rachetable de 8,350 livres. Cet engagement fut suivi d'un autre ».

Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris.* (T. IV, p. 594, Paris, Fechoz, 1883.)

La seigneurie de Torcy appartenait au doyenné de Lagny.

4. Pour les protestants, Richer et autres, Villegagnon n'est qu'un souillard de cuisine.

Il n'appartenait certainement pas à la Maison de François Ier, dont la Bibliothèque Nationale conserve les Comptes jusqu'en 1547, date de la mort du Roi. (Mss. f. fr. 21,449-450.) Mais il appartient à la Maison de Henri II. Le « Roole et Estat des Officiers de la Maison du Roy, signé de sa main et de M. Cosme Clausse, secrétaire de ses finances, fait à Amboise le 15e de mars 1555 (1556 nouveau style) pour l'année commencée le 1er janvier audit an et fini le dernier décembre en suivant 1556 » le porte au nombre des échansons à 400 livres avec Jean de Rochefort, La Guerche, Pontlevoy, Sourdis, Montansier, Beaumanoir, René d'Angiure, seigneur d'Estauges, la Roche du Maine, Ant. de Levis, s^r^ de Caylus, etc., etc. L'office d'échanson était disputé par les plus nobles. Le mot n'est rien. A ce compte, les calvinistes avaient le droit de traiter comme Villegagnon le Connétable de Montmorency lui-même, qui figurait parmi les « maîtres d'hôtel. »

Cette affaire du Brésil fut menée secrètement, clandestinement. Peut-être n'y eut-il qu'un homme dans la confidence, le Roi. Cependant on pourvut aux besoins de l'amirauté de Bretagne pendant l'absence de Villegagnon[1].

Pour ne pas éveiller l'attention du Portugal et de l'Espagne, Henri II prit des précautions inaccoutumées. Villegagnon organisait bien une entreprise, mais le but? On le cachait à tout le monde, à la Chambre des Comptes elle-même. Le Roi ordonnait dix mille livres, mais sans aucun contrôle sur Villegagnon. Libre à celui-ci d'engager le trésor de l'Epargne jusqu'à ce chiffre, sans compte rendre. Voici d'ailleurs les lettres de Henri II, qui étaient inédites :

De par le Roy,

Trésorier et receveur et Receveur général de nostre marine de France, Normandye, Bretaigne, Guyenne, Picardye et Boullonnoys, Me Jehan Pilles, Nous voullons, vous mandons et ordonnons par ces présentes que la somme de dix mil livres tournoys, laquelle nous avons nagueres ordonné vous estre payée, baillée et délivrée comptant par nostre amé et feal conseiller le trésorier de nostre espargne, ou appoinctée par ses mandemens portans quittance, pour convertir et employer au faict de vostre office, mesme aux fraiz qui seront nécessaires pour certaine entreprinse que ne voullons estre ny aucunement spécifiée ni déclairée, et dont nous avons donné la charge a nostre amé et feal, le chevalier de Villegaignon vis admiral de Bretaigne, vous icelle receue, convertissez et employez en ce que dessus est dict et non ailleurs, et ce par les mandemens, ordonnances, rooles cahiers et ainsi qu'il sera advisé par ledit chevalier de Villegaignon, lequel pour ce faire nous avons commis, ordonné et deputté, commettons, ordonnons et depputons par ces presentes. Rapportant lesquelles signées de nostre main, ensemble lesdits rooles cahiers, mandemens et ordonnances deuement signez et expediez par ledit chevalier de Villegaignon, avec les quictances des partyes respectivement où elles escherront sur ce suffisantes seulement, Nous voullons ladite somme de dix mil livres tournois, ou ce

1. Par un édit « donné à Fontainebleau au mois d'avril mil cinq cent cinquante quatre, signé : Henry, et plus bas par le Roi en son Conseil : Burgensis, et scellé de cire verte à lacs de soie rouge et verte, par lequel édit il a érigé des officiers de l'admirauté en Bretagne aux lieux mentionnés par ledit édit et au palais du Parlement, Siège de Table de Marbre d'Amirauté, avec un lieutenant général, un particulier, quatre conseillers, advocat et procureur aux gages savoir le lieutenant de trois cents livres, le particulier deux cents livres et les autres chacun cent livres à être payés des deniers de la recette générale. Au bas duquel édit est rapportée la publication en la Chambre des Comptes de Bretagne du mois de mai mil cinq cent cinquante cinq ». Signé Durant.

Inventaire des titres de la Chambre des Comptes de Nantes. B. N. Mss f. ffr. 16,820-21.

Le trésorier général de Bretagne est Nicolas de Troyes.

que payé, baillé et dellivré en aura par vous esté pour les causes susdites, estre passé et alloué en la despense de vos comptes et rabattu de vostre recepte, par vos amés et feaulx les gens de nos comptes à Paris, auxquels par ces mesmes presentes mandons et tres expressément enjoignons ainsi le faire sans aucune difficulté, et sans que de la dellivrance des choses qui auront comme dict est esté achaptées par ledit chevalier de Villegaignon et par vous payées pour l'entreprinse susdite ne des priz et marchés que en aura faitz icelluy chevalier de Villegaignon vous soyez tenu de faire aultrement aparoir que par lesdicts rooles, cahiers, mandemens et ordonnances qu'il en aura signez et expediez. Car tel est notre bon plaisir, nonobstant quelconques ordonnances restrictions, mandenens, ou deffences à ce contraires. Donné a Vauluysant le xxvi[e] jour de mars 1554 avant Pasques. Ainsi signé de la propre main du Roy *Henry*, et contresigné *Clausse*[1].

Dix mille livres pour une entreprise de pareille conséquence! Le chiffre parut énorme à quelques-uns, et les protestants poussent des cris d'orfraie. C'était une misère pourtant que cette somme, si on la compare aux exigences de certains serviteurs du roi : Montmorency ne servit jamais qu'à usure.

Dix mille livres! Il faut voir à quel prix le prieur de Capoue s'adjugeait pour rentrer au service du Roi en décembre 1553. Et d'abord il montrait tout ce qu'il perdait du chef de l'Empereur : Bône en pur don, avec trente mille écus par an pour son entretien et celui de ses galères; tous ses bénéfices ecclésiastiques restitués; le titre de général des galères de Naples et de Sicile, sans compter les espérances, telles que la Grande-Maîtrise de Malte ou la succession d'André Doria. C'est Pierre Strozzi qui négocia l'affaire : le Roi achetait le Prieur le même prix, lui donnait le titre de général de ses galères en Italie, priait le Grand-Maître de Malte de le maintenir dans le commandement des galères de la Religion afin qu'il n'eût « occasion de prendre autre parti ou bien d'aller comme corsaire, ce dont il se démonstre fort aliéné et qu'il dit ne vouloir plus faire estant hors de nécessité. » Enfin, au cas où les galères de Marseille feraient une même flotte avec celles d'Italie, le Roi dispensait le prieur de commander les siennes en personne, afin qu'il n'eût point à obéir au baron de la Garde.

Villegagnon se contentait à moins.

Muni des lettres royales, il se mit en devoir de lever des hommes pour l'accompagner dans une terre lointaine qu'il ne nommait pas expressément, mais qu'il dépeignait sous les couleurs les plus riantes. Il s'adressa d'abord aux

1. Registre des expéditions de Clausse, secrétaire des finances, Bibl. Nat. Mss. f. fr. 5128.

jeunes, aux aventureux, à ceux que la mer tente par ses mystères et ses dangers[1]. Il s'en présenta peu, Villegagnon ayant loyalement annoncé qu'il les laisserait là-bas pour faire souche de colons, et qu'avant de gagner sa vie, il faudrait probablement la défendre.

Alors le voyage fut publié à son de trompe dans les carrefours et sur les places de Paris : Villegagnon invitait les débauchés, les réfugiés, les prisonniers en rupture de ban à s'inscrire chez lui, et quelques-uns y allèrent. Cette première écume ne suffisait point : il descendit plus bas pour lui donner de la consistance. Il obtint du Roi la permission de prendre les criminels enfermés dans les prisons de Paris, de Rouen et autres villes, « de quelque qualité qu'ils fussent, dit Haton ».

Il fouille les prisons de Paris : il choisit les plus industrieux parmi les valides, il s'enquiert du cas pour lequel ils sont retenus, dresse une liste des noms et des métiers, requiert la justice de lui délivrer ceux qui sont condamnés à mourir.

N'en obtenait pas qui voulait. On se les disputait parfois avec acharnement. Il y avait précisément, vers ce temps-là, dans les prisons de la Conciergerie et du Châtelet un millier d'hommes condamnés au galères. François de Lorraine, chevalier de Malte, grand prieur de France, le capitaine Cabassoles et le baron de Carces se les partagèrent non sans difficultés, et je ne vois pas que Villegagnon en ait eu[2]. Peut-être les prit-il dans les prisons de Rouen seulement, ou sur la part du grand-prieur, son chef hiérarchique dans l'Ordre.

1. Je m'appuye sur les *Mémoires* de Claude Haton, provinois comme Villegagnon, et qui vraisemblablement le connut. Je n'y insiste pas trop cependant, car Haton semble parfois plus naïf qu'exact.

2. J'espérais trouver dans les registres du Parlement criminel de Paris l'arrêt obligatoire autorisant Villegagnon à se fournir de prisonniers. Je l'y ai cherché en vain. J'en ai trouvé d'autres qui, sans avoir pour nous un intérêt égal, ont le mérite de nous montrer le fonctionnement de ces levées extraordinaires.

Le 11 novembre 1554, Antoine Cabassoles, capitaine des galères, avait obtenu du Roi des lettres patentes à l'effet de prendre trois cents condamnés pour les mener en la mer du Levant. La Cour, par arrêt du 17 juin suivant, décida de ne les lui livrer qu'après que le Grand Prieur aurait parfait le nombre de prisonniers à lui octroyés.

11 février 1554. Arrêt de la Tournelle par lequel il est dit que François de Lorraine, grand prieur de France, ou son commis et député pourra prendre incontinent dans les prisons de Paris et d'ailleurs trois cent cinquante condamnés pour armer et équiper deux galères pour le voyage qu'il va faire à sa Religion. En conséquence des lettres patentes données par le Roy le 7 du même mois.

3 avril 1555. Autre arrêt en faveur du baron de Carces, capitaine des galères du Roi à Marseille, lequel avait obtenu du Roi les lettres patentes (16 janvier 1554) lui permettant de prendre jusqu'à deux cents condamnés dans les prisons. Le Grand Prieur après en avoir revendiqué quelques-uns, finit par les abandonner au procureur du baron de Carces.

Mais, dans le mois qui précéda le départ de Villegagnon il présenta requête à la Tournelle, tendant à la stricte exécution des lettres patentes par lui obtenues. La Cour, en conséquence, fit défense au geôlier de la Conciergerie de délivrer aucun prisonnier à autre que le Grand Prieur (14 juin 1555). Quelques jours après, Pierre Séguier, maître des Comptes, ayant fait opposition à l'extraction d'un certain Germain Testu, le Grand Prieur insista pour le prendre, et la Cour donna ordre au geôlier de le lui délivrer. Pierre Séguier revint à la charge pour cause de suspicion légitime contre le Grand Prieur, mais il fut débouté. (*Archives nationales*, Xaa 116).

Les honnêtes gens n'avaient pas bougé, les honnêtes gens ne bougent jamais. Il s'égara bien quelques agneaux dans ce troupeau de loups, mais ce ne fut que pour représenter l'espèce.

Toutefois, autour de Villegagnon, dans l'état-major, et dans la garde où étaient quelques Écossais, parmi les soldats et les marins, il y avait un groupe



HOMO HOMINI, NEMINI NEMO.

ANDRÉ THEVET EN HABIT DE CORDELIER.
D'après la *Cosmographie du Levant* [1].

d'hommes hardis, expérimentés, qui dominaient toute cette crapule et lui donnaient un sens. Je crains même qu'Haton n'ait outré le tableau, et confondu les émigrants avec les galériens ordinairement chargés des basses besognes sur les navires.

1. Des divers portraits de Thevet nous avons choisi celui-ci qui le représente dans ses habits de Cordelier et tel qu'il était probablement lorsqu'il fit le voyage du Brésil. Nous l'avons préféré, pour cette raison, au portrait légèrement pompeux où il est représenté sous les traits du cosmographe officiel, la mappemonde en main. Celui-là, nous l'avons donné dans notre ouvrage : *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. (Paris, 1891, gr. in-8°.)

L'apparition de la *Cosmographie du Levant* correspond, à un an près, avec la date du second voyage du savant Cordelier au pays des Topinamboux.

André Thevet était du voyage, se promettant bien d'en écrire l'histoire. Villegagnon l'avait instamment sollicité — voire, dit Thevet, sous l'autorité du Roi — de l'assister dans l'exécution de son entreprise[1]. Il ne faut pas oublier que le cordelier d'Angoulême, plus tard cosmographe de Charles IX, était déjà un personnage et passait pour avoir au suprême degré la pratique des navigations lointaines. Et de plus il était de fort bon service dans ce cas particulier. Il connaissait suffisamment la route et les choses du Brésil. Villegagnon se l'adjoignit comme fort capable d'en remontrer aux marins eux-mêmes sur la direction des courants, les inconvénients de certains mouillages, et, d'une manière générale, sur les difficultés de la traversée.

Après l'historiographe, le secrétaire, qui fut Nicolas Barré « mon grand ami et compagnon Nicolas Barré, dit Thevet, la mémoire duquel je revère tant pour la parfaite accointance, amitié et familiarité qui estoit uniquement jurée entre nous deux, que pour la diligence qu'il a employée à nous rendre accessibles et guéyables le païs et rivière de la Floride[2] ». Celui-ci, plus jeune, en était à son premier voyage du Brésil.

Qu'était Nicolas Barré? Un homme d'abbaye, je crois. Il semble qu'il ait habité Argenteuil où l'Ordre de Malte avait des biens. Lors de son départ, deux « frères », — et par là je pense qu'il faut entendre deux fils de la même Eglise, — l'accompagnent jusqu'au Val d'Argenteuil, où ils se quittent, les uns, pour retourner à leurs « heureuses muses », lui, pour suivre une entreprise dont ils le dissuadaient fortement. Dans les lettres que nous citerons, il ne leur parle pas comme à des frères selon le sang, et s'il leur écrit, c'est simplement pour s'acquitter d'une promesse. « Je n'ay voulu estre accusé du vice de mecognoissance des plaisirs que j'ay receus de vous autres. » S'adresserait-t-il à deux bénédictins qui ont fait son éducation ? il a des humanités, entend le latin, et s'y connaît assez en botanique. Parlant des plantes extraordinaires qu'il a sous les yeux au Brésil, il trahit un souvenir d'école : « Si maistre Jean, démonstrateur des herbes, y estoit, il y seroit bien empesché, » dit-il.

Le rendez-vous était au Hâvre. La compagnie avait fort grand air, assez semblable, dit Thevet, pour l'ordre et la discipline, à une armée marchant sur

1. Bibl. Nat. *Mss. de Thevet*, 17.175, p. 121 et suiv.

2. Je crois bien que Thevet fut pour beaucoup dans la détermination de Villegagnon. Je suis très frappé de ce fait que d'une part Thevet dit avoir été *plusieurs années* avec Villegagnon, et que, de son côté, Villegagnon dit avoir demeuré *plusieurs années* avec Thevet. Ni l'un ni l'autre ne pouvant entendre par là une cohabitation qui ne dura pas trois mois, ainsi qu'on le verra, je suis assez disposé à croire que l'intimité avait commencé ailleurs.

terre, tant paraissait considérable le nombre des gentilshommes et des artisans embarqués. En effet, reprend Haton, outre des prêtres et des moines de diverses règles, (Haton se trompe, il n'y avait là d'autre moine que Thevet) Villegagnon avait rassemblé tous les éléments d'une colonie : maçons, charpentiers, menuisiers, barbiers, laboureurs, vignerons, tanneurs, cordonniers, cardeurs, drapiers, bonnetiers, chapeliers, éguilletiers, mégissiers et autres. Il avait chargé les outils nécessaires à chaque corps de métier, au labour et à la culture, avec toutes sortes de graines pour l'ensemencement : froment, seigle, orge, avoine, navette, choux, porée, poreaux, oignons et autres de même usage. Enfin, avec des livres de toutes sciences, il emportait tous les ornements d'église nécessaires à la messe [1].

Il est matériellement impossible de donner une couleur protestante à tout cela. Je ne distingue nullement le bout de l'oreille de Coligny. Il est clair que l'amiral est étranger à la chose en tant que « réformé » : je ne vois même pas qu'il y ait participé comme amiral, le Roi n'ayant pas besoin de son consentement. Et pourtant nous allons entendre les historiens protestants; presque tous déclareront avec la Place, calviniste outré, que Villegagnon emmenait au Brésil « plusieurs de la dicte religion, en intention, comme il disoit, de planter icelle audict lieu. »

La plupart attribueront le mérite de l'expédition à Coligny, donnant à croire

1. Je note que l'affaire, analogue aux « transportations » qui eurent lieu plus tard sous la Régence, fut honnêtement et prudemment menée, sans scandales et sans cris. On se gêna beaucoup moins lors de l'entreprise du Mississipi, d'après ce que dit Saint-Simon en ses *Mémoires* : « A force de tourner et de retourner ce Mississipi de tout sens, pour ne pas dire à force de jouer des gobelets sous ce nom, on eut envie, à l'exemple des Anglois, de faire dans ces vastes pays des établissements effectifs. Ce fut pour les peupler qu'on fit à Paris et dans tout le royaume des enlèvements des gens sans aveu et des mendiants valides, hommes et femmes, et quantité de créatures publiques. Si cela eût été exécuté avec sagesse, discernement, les mesures et les précautions nécessaires, cela auroit rempli l'objet qu'on se proposait, et soulagé Paris et les provinces d'un lourd fardeau inutile et souvent dangereux ; on s'y prit à Paris et partout ailleurs avec tant de violence et de friponneries encore pour enlever qui on voulait, que cela excita de grands murmures. On n'avoit pas eu le moindre soin de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux sur les chemins ni même dans les lieux destinés à leur embarquement ; on les enfermoit les nuits dans des granges sans leur donner à manger, et dans les fossés des lieux où il s'en trouvoit, d'où ils ne pouvoient sortir. Ils faisoient des cris qui excitoient la pitié et l'indignation; mais les aumônes n'y pouvant suffire, moins encore le peu que leurs conducteurs leur donnoient, en fit mourir partout un nombre effroyable. Cette inhumanité, jointe à la barbarie des conducteurs, à une violence d'espèce jusqu'alors inconnue et à la friponnerie d'enlèvements de gens qui n'étoient point de la qualité prescrite, mais dont on se vouloit défaire, en disant le mot à l'oreille et en mettant de l'argent dans la main des préposés aux enlèvements,..... que les bruits s'élevèrent avec tant de fracas, et avec des tons et des termes si imposants qu'on trouva que la chose ne se pouvoit plus soutenir. Il s'en étoit embarqué quelques troupes qui ne furent guère mieux traitées dans la traversée. Ce qui ne l'étoit pas encore fut lâché, et devint ce qu'il put, et on cessa d'enlever personne. Law, regardé comme l'auteur de ces enlèvements, devint fort odieux, et M. le duc d'Orléans eut à se repentir de s'y être laissé entraîner. »

que Villegagnon n'agit que d'après son inspiration et par ses ordres[1]. Nous avons établi tout le contraire. Coligny, dont l'esprit était peu ouvert aux aventures maritimes, avait passé tout son hiver en son château de Châtillon-sur-Loing. Les idées de Villegagnon vinrent-elles le réveiller là, lui rappeler qu'il était l'Amiral? A peine le concédons-nous. Le 9 mars, il écrit à Brissac : « Je partiroy de ce lieu dedans deux jours pour m'en aller faire ung voiage en Normandye, qui pourra estre d'environ dix septmaines, pour regarder à ce qui touche le faict de ma charge en ce païs-là[2] ». Il n'est pas facile de rattacher ce passage aux projets de Villegagnon sur le Brésil. Et puis, au moment même où l'expédition se prépare, Coligny reçoit de la faveur royale une nouvelle charge, le gouvernement de Picardie, et il est tout entier à ses tournées d'inspection.

Des opinions religieuses de Coligny, on ne sait positivement rien à cet endroit de sa vie, sinon peut-être qu'il inclinait par tempérament à une sévérité proche parente de celle qu'il avait imposée aux vieilles bandes françaises « réformées » sous sa loi.

La Réforme est alors d'une définition fuyante et vague ; c'est un ensemble d'aspirations vers le renouveau des anciens textes. Point de dogme nettement formulé, point d'Eglises pour la célébration d'un rite distinct. Point de catholiques, point de protestants au sens que ces mots ont pris dans l'histoire. La Réforme n'eut de sens que lorsqu'elle entra dans la politique et qu'elle se constitua en parti. L'intérêt décida des vocations : beaucoup se firent protestants qui, en 1555, eussent marché avec les catholiques : beaucoup revinrent au catholicisme après avoir cotoyé la religion protestante. Catherine de Médicis hésita longtemps : le roi de Navarre, Condé, les Guises, les rois eux-mêmes ont balancé. Coligny ne se déclara que plus tard, après Saint-Quentin, et sur les méditations de la captivité pendant laquelle il relut les Saintes Ecritures (1558).

Quant à Villegagnon, aucun doute ne peut s'élever sur son orthodoxie :

« L'on sçaura, dit-il[3], du docteur Bouthiller, abbé de Releq[4], que le jour de la Chandeleur, a mon partement pour aller dresser mon embarquement m'ayant oy a confesse, me donna l'Eucharistie après la messe, que je prins pour consa-

1. M. le comte Delaborde l'a pensé, influencé par Théodore de Bèze. (*Gaspard de Coligny*. T. I, 1879, in-8.)

2. *Bibl. Nat.* Mss. f. fr. Vol. 20,461 folio 115.

3. Villegagnon. *Réponse aux libelles d'injures*, 1561, in-8.

4. Releq. Sancta-Maria de Reliquiis, abbaye de l'Ordre de Citeaux, paroisse de Plouneourmenez au diocèse de Léon. Louis Le Bouteiller, docteur en théologie, aumonier de la reine mère, nommé abbé de Releq en 1550 par Henri II, après la mort de Jacques de Tresulis, alias de Torsulis, fit acte de foi et hommage au Roi en octobre 1564.



LE VRAI PORTRAIT DU HAVRE DE GRACE

crée par solennelle bénédiction à genoux, selon la religion de l'Eglise Romaine, n'y ayant esté aucune chose obmise des cérémonies, et vestemens accoutumés. Ce n'est selon les traditions de Calvin. »

Villegagnon mit les voiles au vent, le 12 juillet, vers trois heures de l'après-midi. Sur la date, j'aime mieux croire Nicolas Barré que Thevet[1]. Il avait environ six cents hommes, la moitié moins que Cabral en 1500[2], et trois vaisseaux : les deux premiers de deux cents tonneaux chacun, armés en guerre, le troisième, un hourquin de cent tonneaux, portant les vivres et munitions. Mais ce n'était là qu'un faux départ : le vent souffla si malencontreux qu'il fallut, dit-on, relâcher sur la côte anglaise, au Blanquet[3], et profiter d'un répit pour revenir en hâte à Dieppe. Le vaisseau amiral que montait Villegagnon avait été tellement endommagé qu'il faisait eau par les sentines, à raison de quatre cents seaux par demie heure. Nicolas Barré déclare que c'était chose inouïe pour un bâtiment sortant d'un port.

On eut beaucoup de peine à entrer dans le hâvre de Dieppe qui n'avait pas plus de trois brassées d'eau, alors que les vaisseaux en tiraient deux et demie. Les Dieppois firent tant et si bien, « selon leur coutume louable et honneste, » pour les haler à force de bras, qu'on était chez eux le 17. Mais le zèle des passa-

1. Dans ses manuscrits et dans son livre des *Singularités*, Thevet indique le six mai. Il dit que, Villegagnon avait deux vaisseaux, ailleurs : trois. Mezeray, comme Nicolas Barré, dit que Villegagnon, avait trois vaisseaux.

2. Pedro Alvarez Cabral, qui passe pour avoir découvert le Brésil. Voyez, pour relation, Ramusio (Venise 1565). Il avait avec lui douze cents hommes, parmi lesquels Pedro Vas de Caminha qui a laissé la première relation sur le Brésil.

3. Je ne puis m'empêcher de trouver cela plus qu'étrange. Ni dans les *Singularitez de la France antarctique*, ni dans ses manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Thevet ne dit qu'on ait été obligé de relâcher au Blanquet, sur la côte anglaise.

« Ayant mis les voilles au vent, randants d'une part et d'autre, nous eusmes le vent si contraire qu'il nous contraignit de lascher avec le trinquet, et mouiller l'ancre à la rade de Dieppe, ou nous feusmes quatre jours pour attenir le vent. » Il ajoute qu'après le second départ on eut connaissance de l'île de Wight, mais on ne s'y arrêta pas.

On comprend très bien qu'on ait été obligé de carguer le trinquet et de reculer jusqu'à Dieppe.

Le trinquet est le mât droit du devant du navire. Par extension le mot s'applique à la voile du mât de proue ou de misaine.

Lors Neptunus, gouverneur de la mer,
Feit grosses nefs et carraques armer
Et desployer leurs trinquets et leurs voiles,

dit Jean d'Auton.

Rabelais, qui a une connaissance remarquable des termes de marine, emploie aussi le mot. « Le pilot feit caller les boulingues, trinquet de prore (petit hunier) et trinquet de gabie (grand hunier). » Pantagruel, Livre IV, ch. 18.

Je n'ai trouvé sur les cartes d'Angleterre aucun port dont le nom se rapproche de celui de Blanquet. Les destinataires des lettres de Barré ont-ils mal lu, et ajouté cette explication au texte, prenant, non le Pirée pour un homme, mais le trinquet pour un port?

gers s'était refroidi pendant ces jours d'alarme : plusieurs gentilshommes se reprirent d'amour pour le plancher des vaches (ô bienheureux ceux-là, dit Panurge, car ils ont un pied en terre et l'autre n'en est pas loin !) : des soldats, des ouvriers, des artisans, suivirent le même exemple, et lorsqu'on s'embarqua pour la seconde fois, l'effectif de Villegagnon avait sensiblement diminué. Après trois semaines de séjour à Dieppe, pendant lesquelles on radouba les navires, il parut que le vent s'était amendé, et on leva les ancres en bon espoir de quitter les côtes et de gagner la haute mer. Vainement ! car on fut ramené violemment au point de départ primitif, au Hâvre, où l'on demeura jusqu'au 14 août, veille de Notre-Dame[1]. Je laisse à penser comme nos gens implorèrent la bonne Vierge et le bon Dieu. Ils eurent enfin le vent qu'ils avaient demandé dans leurs prières, et pour la troisième fois, celle-là définitive, on s'embarqua.

On suivit la route bien connue des vieux mariniers[2] — elle n'a d'ailleurs pas changé radicalement — par la Manche, l'Océan, les Golfes de Guyenne et de Biscaye, les côtes d'Espagne et de Portugal, le cap Saint-Vincent, Gibraltar, Madère et les Canaries. Au bout de vingt jours, on était devant Ténériffe où Villegagnon croyait pouvoir mouiller l'ancre et faire aiguade. Ténériffe était aux Espagnols qui le montrèrent bien : en plein midi, d'un beau coup de couleuvrine, ils percèrent le vaisseau vice-amiral. A son tour, Villegagnon les canonna proprement : les maisons croulaient, les femmes et les enfants fuyaient par les champs. Ici Nicolas Barré a un beau cri[3] : « Si nos barques et nos bateaux eussent été hors

1. Sitôt Villegagnon parti, l'amiral s'occupa de pourvoir à son remplacement comme vice-amiral de Bretagne. A sa requête, Henri II, par lettres patentes, données à Villers-Coterets, le 27 octobre 1555, pourvut de la vice-amirauté de Bretagne (en l'absence de Coligny) Georges de Bueil, seigneur de Bouillé, lieutenant en la capitainerie de Saint-Malo (en l'absence du connétable de Montmorency). (Mss. f. fr. 5129, p. 108).

2. Dès 1502, les portulans portugais donnaient sommairement la côte du Brésil. Celui de Gaspar Viegas (1534) donnait Terre-Neuve et la côte du Brésil jusqu'à l'embouchure de la Plata. Sur ce portulan « Geneure » s'appelle de son vrai nom : Rio de Janeiro. De même le cap de Frie : Cabo Frio. Nos portulans français n'ont fait que traduire les portugais.

Le Globe de Sébastien Cabot (1544) donne une idée très suffisante de la configuration de l'Amérique du Sud et du Brésil.

Lors de ces événements, Le Testu préparait sa *Cosmographie* dont le manuscrit fut terminé un an après. Vraisemblablement il fournit, lui aussi, des renseignements.

Le Testu s'intitule « pilotte en la mer du Ponent. » La dédicace à Coligny est du « 5 avril 1555 avant Pasques. » Le Testu en reproduisant la forme de l'Amérique du Sud, place très convenablement la terre du Brésil. Et la planche coloriée en regard du fol. 45, en donne le portrait sinon très exact du moins très détaillé.

3. Je n'ai pu consulter la relation de Nicolas Barré dans l'édition contemporaine qui est rarissime : *Discours de Nicolas Barré sur la navigation du chevalier de Villegagnon en Amérique.* (Paris. Le Jeune, 1558 in-8°).

Il faut, je crois, attribuer à Nicolas Barré la *Copie de quelques lettres sur la navigation du*

les navires, je crois que nous eussions fait le Brésil en cette belle isle! » Comme il n'y avait là que des coups à échanger, on quitta la partie, où l'on perdit un canonnier qui s'était blessé lui-même. Mais on n'avait pu renouveler l'eau : sous le Tropique, une fièvre pernicieuse se déclara sur le vaisseau amiral : il y avait là cent personnes, quatre-vingt-dix furent malades, cinq moururent « chose pitoyable et pleine de pleurs ». Pour éviter la contagion, Villegagnon dut se retirer sur le vice-amiral dont l'équipage était indemne. Ce fut alors le tour de la tempête, telle que le vaisseau où était Thevet faillit couler; le mât se rompit, on le répara aux îles du Cap-Vert. Là au moins on fut délicieusement accueilli par les naturels, moyennant quelques petits cadeaux, miroirs, couteaux, toile blanche et merceries. Vers le Promontoire d'Ethiopie, le vent tourna, fouettant les matelots d'un tourbillon de pluies infectes dont le contact engendrait des pustules; il s'adoucit sous la zone torride et, quoique contraire, on le bénissait. Le 10 octobre, on était en vue des îles Saint-Thomas, juste sous l'Equinoxe, tout près de la terre de Manicongo. Le dimanche 20, quand on découvrit l'Ascension, on avait fait « environ mille lieues » de plus qu'il ne fallait; à certain jour, par la nécessité d'obéir au vent, on s'était trouvé plus près du cap de Bonne-Espérance que du Brésil. On n'avait eu, pour se désaltérer, sur les côtes de Guinée ou du Congo, que l'eau corrompue des ruisseaux : on l'avait bue quand même, les yeux fermés, le nez bouché. Le 31 octobre enfin, à neuf heures du matin, après avoir tant erré entre les deux continents, on aperçut les montagnes de Croistmouron, équivalant, paraît-il, à la Sierra de Espinhaco qui sert de ceinture orientale au

chevalier de Villegaignon ès-terres d'Amérique oultre l'Æquinoxial jusque sous le tropique du Capricorne contenant sommairement les fortunes encourues en ce voyage, avec les mœurs et façons de vivre des sauvages du païs envoyées par un des gens du dit Seigneur. Paris, chez Martin Le Jeune, 1557, pet. in-8°. Le privilège est du 6 février 1556 (1557, nouveau style). Une seconde édition de cet opuscule parut chez le même éditeur en 1558, p. in-8° de 19 feuillets en lettres rondes.

La première édition a figuré à la vente Hanrott. Voir aussi la *Bibliot. grenvil*, p. 771.

N'ayant pu avoir le texte original, je suis obligé de m'en rapporter à celui que Marc Lescarbot a arrangé dans son *Histoire de la Nouvelle France*, avec des réflexions qui lui sont inspirées par la relation de Léry sur laquelle il se règle aveuglément. On ne saurait trop le répéter, les protestants sont restés seuls juges dans la cause de Villegagnon. Il a paru plus simple aux catholiques d'accepter l'opinion faite que de se donner la peine de la refaire.

Outre le Discours et les Lettres de Nicolas Barré (1557-1558), les *Singularitez* de Thevet (1558) et le livre de Léry (1578), il a paru en 1561 : *Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Brésil*, partie de l'Amérique Australe, sous le gouvernement de M. de Villegagnon depuis l'an 1555 jusqu'à l'an 1558 (sans lieu d'impression, pet. in-8° de 48 feuillets chiffrés lettres rondes).

C'est, dit le *Manuel du Libraire*, une critique de la conduite du chevalier.

Quatre années plus tard, il a paru : *Brief recueil de l'affliction et dispersion de l'église des fidèles au pays de Brésil* où est contenu sommairement le voyage et navigation faicte par Nicolas de Villegaignon, audit pays de Brésil et de ce qui est advenu (sans nom de ville, 1565, in-12. Catalogue de la Vallière-Nyon, n° 21285,

San-Francisco. A Macahé, on mouilla et on descendit[1] : des vieillards s'approchèrent timidement, craignant que ce fussent portugais : leur joie fut grande d'apprendre que c'était des Français qui en voulaient, eux aussi, aux gens du roi du Portugal. Le lendemain, on reprit la route vers le cap Frio. Cette riche et belle terre s'était annoncée d'une façon exquise : l'odeur des arbres, des fleurs et des fruits, plus suave que baume d'Égypte, vint, portée sur les eaux, jusqu'aux navires de Villegagnon. On avait perdu l'espoir de sentir des fleurs, de manger des fruits, et tout à coup la Terre elle-même envoyait de loin son baiser parfumé! Déjà, le 3 novembre, lorsqu'on avait aperçu la côte du Brésil[2], au seuil du Nouveau Monde on avait déposé les misères de l'ancien : c'était un dimanche, on se prosterna, des chants de grâces montèrent vers le ciel.

Villegagnon songea-t-il d'abord à s'établir au cap Frio? Thevet le dit et je le crois[3]. Le lieu plaisait fort aux français, et l'une des petites îles voisines s'appelait l'île Parlé, du nom d'un capitaine rochelais qui l'avait habitée quelques mois, attendant que ses navires fussent chargés.

Villegagnon toutefois n'y demeura que trois jours, accueilli avec force caresses et « applausions de mains » par les sauvages que les rudes façons des Espagnols et des Portugais avaient indisposés. Le roi vint, nommé Pindo, en français Palmier, — Thevet a une mémoire! — lequel Pindo ou Palmier, étonnamment nu, sa belle épée de bois sur les épaules, les salua les uns après les autres, avec des mots aimables comme : « Carajubé » ou « Erajubé morbicha », c'est-à-dire : « Bonne vie, Seigneur, soyez le très bien venu. » A quoi Villegagnon et sa suite répondaient non moins poliment par ce monosyllabe : « Pa », qui signifie : « Vous aussi. » Pindo leur fit présent de farine de racines et de « Caouyn », breuvage composé de mil gros comme un pois et qui se nommait « avaty ». Où il passa la mesure de la courtoisie, c'est quand il leur offrit une épaule et une

1. Les îles Macahé appartenaient au Roi Jean de Portugal, mais en vertu de titres assez contestés des habitants de la côte brésilienne. Comme elles étaient fort aisées à fortifier, Thevet donna conseil à Villegagnon d'y établir des défenses, plutôt que sur la terre ferme à la pointe du Cap Frio. Mais, on abandonna cette idée comme on renonça aux travaux commencés au Cap Frio, pour aller dans la baie de Rio.

2. Nicolas Barré dit que ce fut au lieu appelé Parerbe par les sauvages, et appartenant aux Portugais, à quatre-vingt lieues environ de la baie de Ganabara, autrement baie de Rio.

3. Varnhagen, le meilleur historien du Brésil, confirme Thevet.

Les Portugais de San-Salvador, d'Ilheos et de Saint-Vincent furent très rapidement informés des tentatives de Villegagnon sur le Cap Frio, dit-il.

Il ne sait rien personnellement de Villegagnon. Il le croit provençal et prend ce qu'il en dit dans Thevet, dans Southey (celui-ci d'après de Thou) et dans Léry. Il ne fait point mention du premier voyage de Villegagnon au Brésil; toute cette partie de son ouvrage laisse beaucoup à désirer.

jambe entières d'un allié des Portugais, un Margageat qu'ils avaient pris : le tout préparé à souhait et boucané sur un gril de bois haut élevé, en telle manière qu'un rôtisseur eût été jaloux. Villegagnon et les siens ayant refusé le cadeau, — ne fût-ce que pour ne pas créer de précédent contre eux — le Roi s'en alla furieux, grommelant, grinçant des dents. Villegagnon en profita pour donner aux sauvages une leçon d'humanité : il tira de leurs mains et racheta deux Portugais qu'ils se disposaient à massacrer et à manger. Thevet, toujours à sa curiosité, acheta une robe de plumage pour un amateur, M. de Troistieux, gentilhomme de la maison de Bertrandi, cardinal de Sens.

Le 10 novembre, Villegagnon fit son entrée dans la baie de Ganabara.

III

Quelques-uns connaissaient la baie merveilleuse[1] et ses îles, Thevet, entre autres, y ayant autrefois débarqué.

En face de l'île[2] des Margageats (aujourd'hui du Gouverneur) il y avait une très bonne rade. C'est là que mouillèrent les vaisseaux. Dès qu'on eut touché terre, Thevet célébra la messe selon le rite catholique, car ni lui ni Villegagnon, ni personne, n'était devenu protestant pendant la traversée.

Les naturels accoururent, non moins nus qu'au cap Frio, avec leurs arcs et leurs flèches ; ils allumèrent de grands feux de joie et s'applaudirent d'avoir enfin des défenseurs contre les Portugais et les deux tribus ennemies, Margageats et Tabajares[3]. Ils avaient préparé pour Villegagnon et les siens un palais de verdure où ils leur offrirent du manioc et autres racines de bonne saveur.

1. Ganabara voulait dire en langue brésilienne quelque chose comme *saco di mar*, poche de mer.

2. « Le plan de laquelle île, dit Thevet, j'espère vous représenter dans mon grand Insulaire, lequel j'ay crayonné sur le lieu. » Thevet dessinait un peu, et c'est ce qui donne une certaine valeur aux images de ses livres. S'il ne les a pas faites lui-même, il a pu fournir des documents aux artistes.

La carte de Ganabara (Rio de Janeiro) qui accompagne ce volume est une des plus anciennes représentations de la baie. Elle figurait à l'Exposition des cartes américaines organisée à la Bibliothèque Nationale en 1892. Elle est connue sous le nom de carte de Vau de Claye : il en existe une autre de la même région et du même auteur.

A propos des deux cartes de Vau de Claye, *La Nature*, du 3 septembre 1892, dit par erreur que c'est avec les relations d'Yves d'Evreux, Martin de Nantes et Thevet, tout ce qui nous reste de la tentative de colonisation brésilienne au XVIe siècle. Les deux premières relations sont postérieures d'un siècle et un siècle et demi à cette époque : celle d'Yves d'Evreux ne se rapporte pas à l'histoire de Rio de Janeiro.

3. Une étude ethnographique me mènerait plus loin que le lecteur ne veut aller. Les noms des tribus qui peuplaient le Brésil sont très diversement orthographiés dans les anciens auteurs, j'avoue ne point connaître la règle qui permettrait de les réorthographier authentiquement.

Les sauvages se tenaient pour très honorés de voir tant de monde. Villegagnon ne pouvait être moins que roi ou prince, et de quelle puissance! Ils se jetèrent à ses genoux avec des signes exubérants de respect et d'amitié. A quoi il répondit par une distribution de chapeaux et de bonnets hauts en couleur et variés de forme, de chemises, vêtements légers et de petit prix pour les hommes et les femmes, d'épingles, de couteaux, de souliers. Les sauvages ravis n'en voulurent pas savoir plus long, et ne demandèrent pas de papiers. Les gens de Villegagnon, dont quelques-uns portaient encor la marque des fers, n'étaient pas moins flattés que les sauvages.

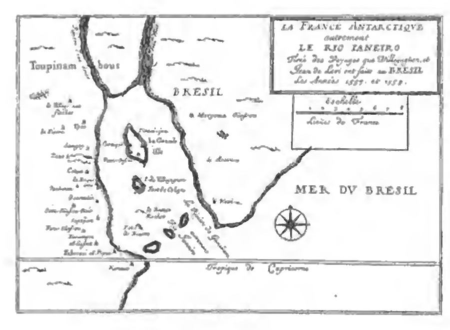
Les Portugais n'avaient jamais songé à fortifier la baie, la jugeant inutile aux naturels, difficile aux étrangers, et suffisamment gardée par les deux capitaineries qui l'enserraient. Villegagnon se glissa entre elles et s'y planta comme un coin de fer.

Avec cette poignée d'hommes, la plupart inaptes au métier des armes, et éparpillés sur d'aussi vastes espaces, la conquête du Brésil était fort compromise. Il ne fallait pas songer à improviser une colonie agricole, les Portugais n'en auraient fait qu'une bouchée. Ne se fiant pas à la terre ferme, Villegagnon prit des dispositions fort sages pour mettre ses hommes à l'abri d'une attaque, sa marchandise à l'abri d'un sac et d'un pillage. Sur le Ratier, un rocher long de cent pieds et large de soixante, qui barre l'entrée de la baie, il fit élever un fort de bois où il plaça une partie de son artillerie[1]. En même temps, pour donner une base solide à son système de défense, il s'établissait dans une petite île inhabitée qui se trouve à une demi-lieue en arrière du Ratier et qui prit le nom d'île aux Français. Il y commença les travaux d'un fort de taille à tenir en bride Portugais et Margageats : et, en mémoire de l'Amiral, il lui donna le nom de Coligny, hommage qui se conçoit fort bien sans qu'il soit besoin d'y mêler un motif de religion. Ni le fort ni l'île ne devaient conserver leur dénomination, et par un juste retour à leur origine véritable, ils s'appellent aujourd'hui l'île de Villegagnon.

Depuis deux mois on explorait assez heureusement la côte, et plus on s'avan-

1. Léry et la Popelinière (celui-ci dans les *Trois Mondes*) disent que Villegagnon et sa suite, arrivés devant Ganabara, descendirent d'abord sur le Ratier. Le Ratier est un rocher qui se dresse dans la baie de Rio, aussitôt qu'on en a passé l'entrée, et Thevet lui refuse plus de cinquante pieds de tour. Qu'on mesure à cela, s'écrie-t-il, l'ignorance de ces gens qui assignent un tel logis à environ six cents personnes, gentilshommes, mariniers et artisans, et au chargement de trois grands navires, artillerie, munitions, meubles et hardes! Comment ranger et loger tel équipage sur un rocher élevé d'une toise et demie, en forme de pyramide au milieu? Personne n'y eût pu tenir : trois ou quatre mois plus tard, Villegagnon y ayant fait placer deux petites pièces de canon pour garder l'entrée de la rivière, la mer, démontée, les coula.

çait dans l'intérieur, plus on en appréciait les ressources. Outre les bois splendides, à la chair noire, grise, verte, rouge, pourpre, écarlate, soit durs, soit tendres, les uns bons pour la teinture, les autres pour l'ébénisterie, il y avait là des marbres superbes, du jaspe, du porphyre, des pierres précieuses, de l'émeraude, et, par dessus tout — immuable appât de la curiosité humaine — des mines d'or et d'argent où les Portugais avaient déjà porté la pioche.



LA BAIE DE RIO DE JANEIRO

D'après une carte factice.

Hardis au gain, mêlés de juifs qui résumaient en eux l'esprit de dix nations, les Portugais avaient très solidement organisé le commerce : déjà ils cultivaient la canne à sucre, ils avaient planté des orangers et des citronniers qui produisaient des fruits splendides. Leur roi avait au Brésil un lieutenant général reconnu de toutes les capitaineries, reconnues elles-mêmes de tous les colons. Ils

1. Si nous reproduisons cette carte, évidemment établie après coup par un lecteur de Thevet et de Léry, ce n'est assurément pas à cause de son exactitude. (On frémit en voyant le « Pain de Sucre » assimilé à une île.) C'est parce qu'en dépit de grosses erreurs, elle met en place quelques villages dont le nom revient quelquefois au cours de ce récit.

avaient des comptoirs sur la côte, et, au sud de Ganabara, ils occupaient une terre d'une admirable fertilité, la province de Saint-Vincent[1]. Au Nord, pour s'établir à Bahia, la Baie de Tous les saints, et soumettre les chefs de tribus à la loi royale, Thomas de Sousa avait amené, quatre ou cinq ans auparavant, six bons vaisseaux chargés de jésuites, admirables propagandistes, patients, insinuants, infatigables et disciplinés, toujours formés en bataillon carré.

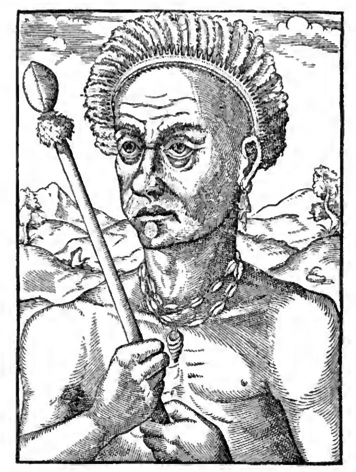
Quant à l'île de Villegagnon, c'était une situation de premier ordre. Le lieu ne laissait point d'être agréable, dans l'éternelle verdure de palmiers, cèdres, arbres de brésil et arbustes aromatiques : d'une habitation peu commode toutefois, à cause du manque d'eau douce. Pour les vivres, poisson et venaison, les Français se les procuraient par l'échange continuel de petits objets venant de notre industrie, comme couteaux, serpettes, hameçons, pacotille rouennaise, éternel déballage de la civilisation officielle.

Les tribus voisines de la côte étaient en guerre constante, soit avec les Portugais, soit entre elles. Nous avions pour amies celles de Ganabara, les Topinamboux, Tupinambas, Topinambaulx — on orthographie de toutes ces manières — lesquels avaient pour irréconciliables adversaires, outre les Margageats, les naturels limitrophes de Saint-Vincent et que les Portugais entretenaient fort dans cette haine. Presque partout, l'anthropophagie y était une maxime d'Etat. Néanmoins, c'est un fait, nous fûmes moins mangés que les Portugais et les Espagnols.

On eût bientôt pour allié le fameux Cunhambebe *aliàs* Quoniambec, qui régnait sur la rivière des Vases, à vingt-cinq lieues de là[2]. Il nous devint fort utile, son pays s'étendant entre nous et la sphère d'occupation portugaise. Dans les montagnes dont la rivière des Vases arrose le pied, on avait trouvé des marcassites, du marbre et du jaspe en abondance, et on espérait y rencontrer de l'or et de l'argent, mais on n'osait trop s'y aventurer. Cependant le palais de Quoniambec avait pour principale enseigne des têtes de Portugais : son village était fortifié de remparts de terre, gardés par quelques fauconneaux pris sur l'ennemi blanc. Villegagnon à peine arrivé, on annonça Quoniambec qui passa près de dix-huit jours près des Français : ses matines — il commençait à trois heures — étaient des récits de guerre accompagnés de moulinets farouches exécutés avec une épée capable d'assommer un bœuf.

1. C'est ce que Thevet entend par le pays de Morpion.
2. Les français comparaient la coupe des montagnes et des rochers environnants à des vases antiques.

Ce Quoniambec[1] avait l'anthropophagie gaie. Lorsque Hans Staden, de Hambourg, allemand au service des Portugais, tomba entre ses mains, son premier mouvement de conservation fut de se prétendre français. Quoniambec



LE ROI QUONIAMBEC
D'après la *Cosmographie universelle*, de Thevet.

répondit fort sagement : « Encore! j'ai déjà pris et mangé cinq Portugais, ils se disaient tous français! » C'était mieux qu'un roitelet du commun : il avait autour

1. Hans Staden, dans sa curieuse relation (publiée dans la collection Ternaux-Compans) l'appelle Quoniam Bebe. Il n'importe. Ce n'est point un personnage fictif, et cela suffit. Varnhagen, l'historien du Brésil, lui accorde une réelle puissance.

de son palais un fort grand village, bastionné de poutres et de solives reliées par de la terre grasse, à la mode portugaise.

Thevet lui prête une fantaisie martiale dont ses détracteurs se sont beaucoup moqués, trop légèrement peut-être, car où est l'invraisemblance[1]? Quoniambec avait jadis pillé quelque caravelle portugaise où il avait trouvé des pièces de campagne assez légères pour qu'il pût en charger deux sur l'une et l'autre épaule. Les boulets qu'elles lançaient n'étaient pas plus gros qu'un œuf. A l'approche des Margageats, Quoniambec se plaçait, le dos tourné à l'ennemi : le feu allumé, la bordée tirée, il prenait deux autres canons et ainsi de suite jusqu'à épuisement des munitions ou de ses forces.

Cet affût vivant était, en somme, un gaillard extraordinaire, étalant à l'aise sa turbulente nudité, étourdissant l'assemblée de ses exploits, énumérant avec complaisance les ennemis qu'il avait tués et mangés en guerre, tant Margageats que Portugais, se tapant sur le thorax et sur les cuisses avec des gestes de commère. Malheur à qui l'eût interrompu ! Quand il avait bu avec les nôtres quelques verres d'eau coupée de vinaigre — ce fut longtemps la boisson de luxe au quartier général — il parlait pendant des heures sans s'arrêter. Il fallait l'écouter sans comprendre et sans rire. En échange, il était bon et fidèle allié, tenant sous sa puissance toute la population de la rivière des Vases. C'est lui qui nous indiquait les rivières à occuper, les points à garder. Ses exigences étaient médiocres : une épée à deux mains, une vieille arquebuse avait raison de ses derniers scrupules. On ne désespérait pas de l'attirer à la foi catholique dont il imitait les signes extérieurs, se prosternant à deux genoux, et levant les mains au ciel comme faisaient les Français.

Thevet lui avait traduit en topinambou l'*Oraison dominicale*, la *Salutation angélique* et le *Symbole des apôtres*, à quoi il mordait assez bien[2]. Il en était là lorsque la peste l'enleva prématurément à nos intérêts.

Ses sujets étaient d'une stupidité gênante. Une arquebuse éclatait-elle entre

1. De nos jours il n'est pas nécessaire d'aller au pays de Quoniambec pour voir ce tour de force : il suffit d'aller dans un cirque : c'est parfois une simple femme qui opère.

2. ... « Au reste, dit-il dans sa *Cosmographie*, T. II, p. 925-26, si j'eusse demeuré plus longtemps en ce païs là, j'eusse tasché à gaigner les ames esgarées de ce pauvre peuple, plustost que de m'estudier à fouiller en terre pour y cercher les richesses que nature y a cachées. Mais d'autant que je n'estois encore bien versé en leur langue, et que les ministres, que Calvin y avait envoyez pour y planter sa nouvelle Évangile, entreprenoient cette charge, envieux de ma délibération, je délaissay cette mienne entreprinse. Et m'esbahis qui a incité ledit Calvin de me taxer en une Apologie qu'il a fait imprimer à Genève, comme l'un des premiers qui assista à la mort et suffoquement des dits ministres, que fait faire le seigneur de Villegagnon... vu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France : comme il appert dans mon livre des *Singularitez*, etc. »

leurs mains pour avoir été bourrée jusqu'à la gueule? C'était la faute des chrétiens. Une maladie se déclarait-elle? C'était l'âme de Villegagnon qui les tourmentait. Doux mais voleurs, ils dérobaient les hardes et les objets mal serrés. C'est ainsi qu'on brisa le coffre de Thevet qui, se promenant un jour dans un village, aperçut au cou d'un chef sauvage un astrolabe de cuivre « clair et luisant comme fin or » qu'il avait jadis apporté d'Alexandrie. Moyennant le chapeau d'un Écossais mort quelque temps auparavant, Thevet rentra en possession de son astrolabe. Nulle méchanceté au fond. Avec quelques objets de coutellerie on amadouait les hommes : avec des miroirs, des petits boutons de verre, jaunes, bleus, verts, on avait les femmes.

Les Margageats, au contraire, se distinguaient par leur férocité. Ils avaient au cou des flûtes faites avec des humérus et des tibias : les enfants, plus modestes, se contentaient de tambourins faits de peau humaine. On ne réussit pas à les apprivoiser, quoiqu'ils occupassent dans la baie l'île la plus voisine. Thevet narre le cas d'une femme dont le mari fait prisonnier avait été mangé de ses ennemis. Veuve, elle n'en prit point d'autre et ne s'en fia qu'à elle-même du soin de sa vengeance. Elle saisit l'arc et la flèche, et, s'en va en guerre avec les hommes. Elle-même se fait homme, porte les cheveux ras, l'épée de bois, les plumes que les hommes ont coutume de porter. Elle fait des prisonniers qu'elle donne à tuer à ses enfants, des prisonnières aussi : parmi elles, une jeune fille, l'une des plus belles qui fût dans le pays et que Villegagnon dit être la fille d'un capitaine portugais et d'une sauvage. Elle fut tuée comme les autres, quelque présent qu'on pût faire à la terrible veuve pour la sauver et l'envoyer en France avec d'autres.

Une autre fois, témoins d'un grand massacre de prisonniers dans l'île des Margageats, on en sauva cinq, chrétiens portugais, qu'on amena au fort. Ils étaient nus, on les vêtit et accommoda du mieux qu'on put. Trois mois après, ils détalaient sur une des barques françaises pour aller rejoindre les leurs.

Une chose étonna grandement.

Colomb avait vu les Indiens, un tison allumé dans les mains. Villegagnon les vit aussi, qui roulaient des herbes sèches dans une feuille de palmier, et les allumaient par un bout comme une chandelle, expulsant de la fumée par le nez et par la bouche. Ils fumaient, les malheureux! soutenant que cette herbe, ce « petun » dégageait le cerveau, calmait la faim et retardait la soif[1]. Thevet

1. Le mot *petun* est celui par qui les Brésiliens désignaient l'herbe à fumer. « ressemblant, dit Thevet, (*Singularitez*) à notre buglosse ». Léry soutient que le *petun* dont il a vu user les sauvages, notamment

fuma de même : les chrétiens devinrent « merveilleusement friands de cette herbe et parfum ». Au début ils ne la digéraient pas si bien que les indigènes, et quelques-uns — Thevet lui-même — y allèrent de leur sueur froide et de leur petite syncope. Mais le « tabac » était trouvé!

Bientôt on eut à combattre un mal autrement grave. Une épidémie effroyable se déclara, dont les Topinamboux nous accusèrent. Elle faisait de telles ravages qu'ils parlaient de se révolter. Villegagnon se rend à terre, il parcourt les villages les plus peuplés, visitant les bien portants comme les malades. Il avait avec lui dix-sept ou dix-huit hommes, y compris Thevet : les Topinamboux étaient six cents, délibérés au massacre. Rien ne l'arrête, il va aux plus agités, il leur touche le pouls, les mains, le front. Dieu fait un miracle, les malades guérissent. Alors c'est un délire de joie : Villegagnon est plus puissant que la Mort! Ils baisent les mains du sauveur, ils touchent sa robe : « Que je ne meure point, s'écrient-ils ! » Villegagnon leur fait entendre alors qu'il n'est pour rien dans l'épidémie : c'est Dieu qui les punit d'avoir volé les Français. Et les voici qui rendent tout ce qu'ils ont pris, n'osant y toucher des mains, plaçant les objets au bout des arcs et des flèches, rapportant jusqu'à une épingle. Ils se calmèrent tout à fait, mais le travail avait pâti : les navires chargeaient ordinairement en six semaines, cette fois il leur fallut trois mois[1].

S'il traitait doucement les sauvages, Villegagnon n'en prenait pas moins des précautions contre eux, car ils étaient comme tous les simples, prompts à l'imitation

les Topinambous, ne doit pas être confondu avec le *petun* autrement appelé nicotiane ou herbe à la Reine : « Oultre que ces deux plantes n'ont rien de commun, ny en forme ny en propriété, et qu'aussi l'auteur de la Maison rustique (Liv. II, ch. 79) affirme que la Nicotiane — laquelle, dit-il, reticat ce nom de monsieur Nicot, qui premier l'envoya de Portugal en France — a esté apportée de la Floride, distante de plus de mille lieues de nostre terre du Brésil (car toute la zone torride est entre deux) encore y a-t-il que, quelque recherche que j'aye faite en plusieurs jardins où l'on se vantoit d'avoir du *petun*, jusques à présent je n'en ay point veu en nostre France. Et à fin que celuy qui nous a de nouveau fait feste de son *Angoumoise*, qu'il dit estre *vray petun*, ne pense pas que j'ygnore ce qu'il en a escrit : si le naturel du simple dont il a fait mention ressemble au pourtrait qu'il en a fait faire en sa Cosmographie, j'en dis autant que de la Nicotiane : tellement qu'en ce cas je ne luy concède pas ce qu'il prétend : savoir qu'il ait esté le premier qui a apporté de la graine de *petun* en France : où aussi à cause du froid j'estime que malaisément ce simple pourroist croistre. » En somme, Léry ne nie pas que Thevet n'ait le premier apporté le tabac en France, mais il conteste que le *petun* de Thevet et de Nicot soit le *petun* qu'il a vu, un peu plus grand que la grande oseille d'Europe, et approchant, quant aux feuilles, de la *consolida major*. Y aurait-il eu au Brésil une autre herbe à fumer aussi répandue que le tabac? Et faut-il croire Léry quand il prétend que la fumée de son *petun* tient lieu de nourriture pendant trois ou quatre jours, et qu'il en a lui-même fait l'expérience?

1. Quoniambec mourut de cette épidémie, dit Thevet qui rapporte tous ces détails (Mss. 17.175, p. 84 et suiv.) et qui évalue les victimes à neuf mille. « J'ay encore en ma maison de présent l'espée de Quoniambec, capable d'assommer un bœuf. »

du mal. La poudre notamment les exaltait. Pour une charge d'arquebuse ils eussent donné tout le Brésil. On leur vendit du charbon pilé : à la fin ils ne s'y trompaient plus.

Villegagnon avait, au débotté, réglé sa maison avec une sévérité qui témoigne de la pureté de ses mœurs. « En homme de bien et craignant Dieu », dit Nicolas Barré, il avait défendu qu'aucun chrétien eût affaire avec les brésiliennes,



FUMEUR DE TABAC
D'après les *Singularités de la France antarctique.*

sous peine de les épouser ou de périr. Le mariage ou la mort ! Moyen sévère de retenir ses gens dans la morale, et surtout — c'était là le véritable objectif — de ramener à la loi les interprètes qui, prédécesseurs de Villegagnon sur le sol brésilien, refusaient de reconnaître son autorité, préférant exploiter directement les sauvages.

A la distance où nous sommes de l'année 1556, nous pouvons nous demander si ces préoccupations d'état civil étaient bien à leur place en un pareil milieu, et si l'extrême licence dans l'accouplement n'eût pas mieux valu que le lien légal, pour la propagation de l'espèce. Mais il faut songer qu'on n'en était pas encore à la théorie de l'union libre, encore moins à la pratique. Le respect de la loi chrétienne, — mobile religieux, — joint à celui de la discipline militaire —

mobile politique — tout s'accordait en Villegagnon pour lui dicter ces mesures répressives d'une luxure bestiale. Catholiques et protestants se réunissent pour lui en faire honneur. Que dis-je? les protestants ne sont pas loin de les revendiquer pour eux seuls[1].

Les femmes étaient d'accès plus facile que celui des forêts et des rivières. D'ailleurs, en les proposant à tout venant, les maris et les pères dissipaient eux-mêmes les scrupules. Mais ici Villegagnon n'admet point la liberté de l'offre et de la demande.

Or les interprètes normands, vivant dans une promiscuité barbare, allaient couramment des femmes aux filles. Certains habitaient depuis dix ans chez les Topinamboux, traînant à leurs trousses une marmaille hurlante qui eût pu les appeler papa, si on lui eût appris le mot. Et parmi eux il y en avait qui, pour se faire bien voir dans les villages, tâtaient à l'occasion d'une grillade de margageat, arrosée de « cahouin », le nectar antarctique.

En les acculant au mariage légitime, précédé de contrat — on avait amené un notaire, — accompagné du baptême de l'épouse, et suivi de cérémonie publique, Villegagnon mêlait chrétiennement les sangs, soudait les races, créait des familles, faisait jaillir les intérêts d'une propriété régulière, organisait un rudiment de société à l'imitation de la nôtre. Enfin un sentiment de fraternité qui le rattache aux âges modernes lui commandait de traiter les sauvages en créatures de Dieu, égales sinon en fait du moins en droit.

Bien avant les ministres de Calvin, Thevet leur avait parlé de Dieu, en qui ils voyaient un personnage vague et ancien, suppléant du soleil et créateur des racines bonnes à manger. Thevet ne put les mener très loin dans la théologie, encore qu'ils l'écoutassent avec une admiration sans mélange. Comme ils croyaient l'âme immortelle, ils n'étaient pas incurables; les Jésuites ont réussi où ont échoué les Cordeliers, comme Thevet, et les protestants, comme Richer. Toutefois on fit quelques conversions, notamment celle d'un roi du pays, nommé Pindahousou qu'une grosse fièvre fit à peu près chrétien : il promit, au cas où il guérirait, de s'habiller comme Thevet, de porter longue barbe et d'honorer Toupan, c'est-à-dire Dieu; Villegagnon le garda près de lui pour le faire baptiser.

Ces conversions n'allaient pas sans inconvénients. Un Tabajare, qui avait dansé devant le roi et épousé la France au point de se marier avec une

1. Léry fait bonneur de cette rigoureuse moralité au Conseil institué après l'arrivée de la mission protestante. « Par l'advis du Conseil » dit-il. Au contraire, la mesure fut prise, par Villegagnon dès son arrivée, dit Nicolas Barré.« Dès son arrivée » dit aussi Thevet.

Rouennaise, s'était avisé de retourner au Brésil avec Villegagnon. Les Tabajares étaient ennemis des sauvages chez qui nous fréquentions : le pauvre diable fut dénoncé, nos alliés profitèrent de ce qu'il était resté sans défense à bord pour lui courir sus et le mettre en pièces. Il endura chrétiennement ce martyre — il était baptisé — leur déclarant sa foi qui était celle de Jésus-Christ : « un seul Dieu en trinité de personnes, dit Thevet, et unité d'essence. »

Il faut considérer aussi qu'en édictant le mariage sous peine de mort, Villegagnon avait pour but de retenir au fort et dans l'île le plus de défenseurs possible en cas de siège. Ceux qui s'avançaient dans les terres ne reparaissaient plus, et la nécessité de sauver sa vie transformait facilement le déserteur français en espion portugais.

Or la grosse occupation, c'était précisément la construction du fort sous le canon duquel la petite colonie se serrait. Les principaux de la compagnie y travaillaient comme manœuvres, déposant toute vanité sous les étoiles nouvelles pour donner l'exemple et faire service au roi de France. Les sauvages aussi fournirent des hommes.

L'île de Villegagnon avait alors un aspect fantastique : et c'était une évocation babylonienne que cette foule de prisonniers et de prisonnières de guerre achetés aux Topinamboux, remuant des pierres, portant des fardeaux, soufflant, suant, criant dans une incoërcible nudité. Car on avait beau leur donner du fouet pour les forcer à se couvrir, l'habitude reprenait le dessus, et, la nuit, il n'était point de femme qui, dépouillant enfin sa chemise de jour, n'allât roder nue dans l'île, promenant sur les rochers son corps argenté par les rayons de la lune.

Cependant les navires chargés s'apprêtaient à retourner en France sous la conduite de M. de Boissy, seigneur de Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon. A la Noël, Thevet pris de maladie, n'avait pas pu distribuer la communion[1]; se sentant mieux, il suivit Bois-le-Comte, à qui il donne, outre le titre de « capitaine des navires du Roi en la France Antarctique », la qualité d' « homme magnanime, fort instruit dans les choses de la marine et autres vertus, comme s'il en avait fait profession toute sa vie. » Il partit, selon lui, le 31 janvier 1556, selon Barré, le 14 février, après un séjour d'environ trois mois[2].

1. Thevet confirme toujours Villegagnon : environ Noël, un roi du pays étant venu voir Villegagnon, ceux de sa compagnie dérobèrent les habillements de Thevet « comme j'estois malade, ajoute Thevet (*Singularitez*).

2. Ce qui influence défavorablement M. Paul Gaffarel : « Léry, dit-il, qui se moque de Thevet et affirme qu'il n'a pas eu le temps de voir tout ce qu'il décrit, pourrait donc avoir raison quand il prétend que

Thevet emportait mille curiosités : pour Henri II, de grandes raretés qu'il lui présenta, entre autres un chapeau fort riche et fort beau que les sauvages avaient façonné avec les plumes jaunes qui se trouvent sous le jabot du toucan, et attaché avec des fils d'écorce aussi mignonnement qu'on eût pu le faire en France avec des fils de soie ; pour Conrad Gessner, « le bec du toucan[1], la peau d'un haüt, et d'autres singularitez, ainsy que luy-même le confesse en ses Œuvres » ; pour Philippe Mélanchton, « par la prière qu'il m'en avoit faict, plusieurs graines d'herbes et fruicts et quelques petites peaux d'animaux couroyées, que j'avois apportées des terres Australles et Occidentales » ; un magnifique « maraca[2] » avec « plusieurs peaux d'oyseaux de diverses couleurs, pour M. Nicolas de Nicolai, géographe du Roy, homme ingénieux et amateur, non seulement de l'antiquité mais aussi de toutes choses vertueuses. Depuis il les a monstrées au Roy[3] estant à Paris en sa maison, qui estoit exprès allé voir le livre qu'il faict imprimer des habits du Levant : et m'a faict le récit que le Roy, print fort grand plaisir à voir telles choses, entendu qu'elles lui estoient jusqu'à ce jour incongneües. »

Quant au « haüt » — aï ou paresseux — c'est un étrange animal, si l'on en croit Thevet[4]. D'abord il ne vit que de vent. Thevet en a gardé un pendant près d'un

Thevet raconte ce qu'il n'a pu apprendre au Brésil et que par conséquent ses récits ne méritent qu'une créance médiocre. » On a vu qu'au contraire Thevet, qui en était à son second voyage, avait qualité pour parler du Brésil.

Cette différence de dates entre Thevet et Barré peut s'expliquer, car Thevet dit qu'on resta une huitaine de jours au Cap Frio. Le voyage fut long et malheureux. L'itinéraire qu'on suivit semble fantastique et je ne le reproduis pas dans les détails. On côtoya de loin les îles Macahé, « à cause des Portugais qui y sont et qui depuis deux ans y ont bâti, ayant trouvé mines d'or et d'argent ». Il fallut deux mois pour doubler le cap Saint-Augustin ; d'autres en avaient mis quatre.

On cotoya l'île Saint-Paul (penedo di San Pedro).

On descendit dans l'île des Rats.

Le 1er avril, on passa l'Equateur.

On cotoya le Pérou, (par là il faut entendre Quito, Caracas, Panama) puis Saint-Domingue et les îles Bahama, la Floride, etc.

Aucun renseignement sur l'arrivée en France.

La première lettre de Nicolas Barré est du 1er février 1555. Elle fut reçue le jeudi 23 juillet 1556. On y voit qu'avec l'aide de Dieu Villegagnon espérait « aller plus aval, par delà les trente-sept ou trente-huit degrés. »

1. « Je n'ay trouvé de ces oyseaulx, dit-il, sinon depuis le cap de Frio jusqu'à la rivière de Janere. Ceux qui se trouvent au Peru vers la mer du Sud ne sont si grands ni si beaux que ceulx-ci. »

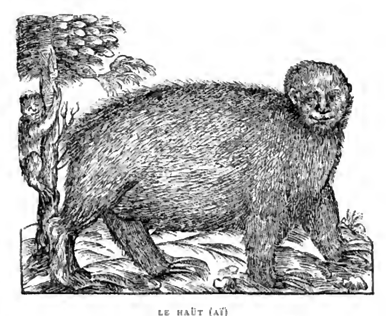
2. Le maraca était un instrument fort rudimentaire fait avec le fruit de l'arbre que Thevet appelle *cohyne* et Léry *choyne* (cocotier). Dans ce fruit semblable à un œuf d'autruche, les sauvages introduisaient des graines qui y sonnaient une harmonie à leur gré.

3. Il s'agit ici de Charles IX.

4. Thevet veut parler du « paresseux ».

Villegagnon avait emmené des chiens. M. de L'Espiné, capitaine normand, et Mogneville, capitaine picard, tirèrent un jour un coup d'arquebuse sur un aï que Thevet garda vingt-six jours près de lui. Je pense que ce détail date bien de son second voyage.

mois sans que jamais il l'ait vu manger ou boire. Très familier néanmoins, le « haût » saute à tout propos sur les épaules de l'homme. Il est très doux aussi, puisque les chiens de Villegagnon l'étranglent sans aucune protestation de sa part. Il a la robe grise et de telle nature que la pluie, quelle que soit sa force et sa durée, passe dessus sans le mouiller. C'est surtout un grimpeur, à la queue très courte, à la patte armée de trois griffes dont il ne se sert que pour grimper,



LE HAÜT (AÏ)
D'après les *Singularités de la France antarctique.*

tant il est paisible de caractère. Aussi Thevet lui donne-t-il une figure de concierge aimable et prévenant.

En échange des patenôtres de verre qu'ils avaient apportées, les matelots rapportaient en France des colliers de « vignols » — coquilles de mer, choisies parmi les plus petites et les plus blanches — dont on vendait beaucoup pour patenôtres : « Quand elles commencèrent à estre en usage dans nostre France, dit Thevet, l'on voulait faire croire que c'estoit coral blanc : mais beaucoup ont maintenu la matière de laquelle elles sont faites estre de porcelaine. On les peut baptizer ainsi que l'on veut... J'en ai veu d'os de poisson. »

Quant à Thevet, outre le « petun » qu'il planta en divers lieux et qui a fait

quelque chemin dans le monde, son plus précieux bagage c'était ses notes pour le livre de la *France antarctique*. Ainsi Villegagnon avait-il appelé la région qu'il convoitait — d'un nom tout à fait dans le goût du siècle, et qui sonnait également bien pour la science et pour la patrie — parce qu'elle était « partie peuplée partie découverte par noz pilotes. »

C'est donc à bon droit que Thevet revendique hautement l'honneur d'avoir le premier, sous l'inspiration de Villegagnon, décrit les terres australes et septentrionales, avec les mœurs des habitants, les figures des arbres, arbustes, fruits et minéraux. Il n'a pas tort de se plaindre d'avoir été plagié indécemment par Jean Léry « et un prétendu Bensoni ou Ansoni, tous deux de mesme humeur pour le friponnaige », par Osorius, évêque de Sylvès en Espagne, Lancelot Voesin, seigneur de la Popelinière, et Belleforest, commentateur de l'histoire de Munster, et cela plus de trente ans après que ses travaux imprimés couraient le monde. C'est bien lui qui, à l'issue de ce voyage, introduisit en France ce petun aux vertus merveilleuses, sous le nom d'*Angoumoisine*, n'en déplaise à ceux qui, faussement, lui ont donné le leur. Honte à celui qui prétend l'avoir trouvée en Floride, alors qu'elle croît à plus de neuf cents lieues de là! Honte à Léry qui montre bien n'avoir jamais pénétré en ces pays, quoiqu'il s'en vante! Et Thevet entre en grande colère toutes les fois qu'on lui conteste le titre d'introducteur du tabac en France[1].

Sitôt les navires de Bois-le-Comte partis, et avec eux le moyen de revoir la France, les difficultés commencèrent pour Villegagnon. Ses hommes se rebutèrent, et, comme il le dit lui-même, « se retirèrent en Egypte », c'est-à-dire abandonnèrent la cause de la civilisation, « chacun alléguant quelque excuse. » Bientôt il n'a plus avec lui qu'une bande de mercenaires peu valides, dont il y avait tout à craindre, leur énergie ne se réveillant que pour le mal. Entre les sauvages et les Portugais, abandonné des meilleurs qui étaient retournés en France avec Bois-le-Comte et Thevet, Villegagnon eut des heures de découragement profond. Il le dit plus tard à Calvin, s'il reste, c'est pour son honneur de chrétien et sa réputation de soldat[2]. Dans l'île où il s'est retiré, il se considère comme moralement assiégé. Il lui faut lutter contre les mauvais instincts

1. Il a tort toutefois de dire que Léry, arrêté à l'île de Coligny avec quelques autres « entrepreneurs faciendaires », et ayant les fers aux pieds, ne put par conséquent aller et venir en terre ferme. Il est d'ailleurs fort vieux et fort débile à ce moment, car il dit là que son livre des *Singularités*, si bien pillé par Léry, a paru trente-huit ans auparavant. Il écrit donc vers 1590.

Il relève pas mal de bourdes de Léry, au chapitre « Poursuite des îles Maquehay » qu'il avait visitées jadis avec Le Testu.

2. Lettre de Villegagnon à Calvin. Nous y viendrons tout à l'heure.

d'hommes qui s'égarent volontairement dans les forêts, préférant à la corvée les hasards d'une liberté farouche, fomentant la révolte, paillardant, dénonçant, suant la trahison et le vice. C'est pour enrayer la désertion qu'il avait pris le parti de se cantonner dans son île. Mais cela tenait de la transportation, de la relégation. Quelques-uns, condamnés tout à coup à la chasteté, hurlent comme des bêtes loin de leurs femelles.

Le 16 février, dit Nicolas Barré, deux jours après le départ de Thevet et de Bois-le-Comte, Villegagnon découvre une conspiration contre lui et ses gens ourdie par les artisans et les ouvriers du fort[1]. Il avait une huitaine d'hommes; les conjurés, une trentaine, conduits par un individu qu'un gentilhomme normand, de la suite de Villegagnon, lui avait donné pour interprète. Cet individu entretenait avec une fille sauvage un commerce tout autre que de futaines et de petits couteaux. Et depuis sept ans, il vivait, comme tous les autres truchements, « en la plus grande abomination et vie épicurienne qu'il est possible de raconter, sans Dieu, sans Foy, ni Loy », au grand scandale de Nicolas Barré. Ce joyeux compère, à qui Villegagnon mit soudain le mariage sous la gorge, hésitait fort à « régulariser » loin de sa paroisse. Le *nudus cum nudâ* des légistes ne lui répugnait pas, mais le sacrement, c'était trop. L'idée lui vint alors d'empoisonner Villegagnon et les siens qui, eux, voulaient empoisonner sa vie. Un de ses compagnons l'en détourna. Il s'adressa donc aux ouvriers et gens de métier qu'animait un sourd mécontentement. Beaucoup de travail et de privations, le cidre supprimé par économie, les vivres et les boissons remplacés par de la farine de manioc et de l'eau pure, était-ce là le trésor des terres neuves qu'on avait fait luire à leurs yeux? Le truchement leur montra Villegagnon mort, la liberté reconquise dans un domaine sans bornes, les sauvages achetés par un riche butin, et, je le suppose, normand plein de salacité! les femmes de la côte, les filles aux seins durs, aux hanches onduleuses.

Sur ce thème alléchant ces brutes s'échauffèrent : on résolut de mettre le feu aux poudres cachées dans un cellier légèrement fait et sur lequel couchaient Villegagnon et les siens. Mais la crainte les retint de faire sauter en même temps le butin convoité. Finalement on convint d'égorger les gens de Villegagnon pendant leur premier sommeil, vieux moyen qui ne pouvait aboutir qu'avec la complicité de la garde. Or, il y avait dans celle-ci trois Ecossais qui étaient

1. Nous trouvons le récit de cette conspiration dans une lettre de Nicolas Barré, datée du 25 mars 1556, qui nous a été conservée par Marc Lescarbot, dans son *Histoire de la Nouvelle France*. C'est un document fort précis et qui se rapporte parfaitement à ce que dit Villegagnon à Calvin.

d'entendement simple[1]; ils contèrent la chose à Nicolas Barré, qui, à son tour, avertit son chef.

Villegagnon arme cinq de ses domestiques, déjoue les assassins, fond sur eux résolument, en empoigne quatre des plus mutins. Ce coup d'audace les saisit de frayeur et d'étonnement. Les quatre meneurs sont mis à la chaîne et aux fers, mais point de géhenne, point de question : ils se défendront librement. Le premier se fit justice dès le lendemain en se traînant jusqu'à la mer où il se précipita ; le second fut pendu et étranglé dans les formes ordinaires comme traître et félon. Deux furent condamnés à labourer la terre. Villegagnon pardonna aux autres, heureux, en somme, d'avoir acheté à si bon marché la tranquillité dont il avait besoin pour bâtir son fort[2].

Le véritable auteur du complot n'était pas là malheureusement : il se tenait en terre ferme avec les autres interprètes, lesquels, au nombre d'environ vingt-cinq, excitaient les sauvages contre Villegagnon, faisant pis que Portugais pour dégoûter ses hommes et les forcer de leur abandonner le pays comme auparavant.

En même temps cette coalition des truchements, revenant sur l'épidémie qui avait ravagé le pays, exploitait les crédulités avec un art diabolique : c'était Villegagnon, disaient-ils, qui s'arrangeait ainsi avec la mort. S'il eût été à la portée des Topinamboux, nul doute qu'ils ne se fussent jetés dessus.

Mais les couleuvrines du fort les tenaient en respect quand « leur frénésie » les prenait.

« Le lieu est fort naturellement, poursuit Nicolas Barré, et par art nous l'avons flanqué et remparé, tellement que quand ils nous viennent voir dans leurs auges et *almadas*, ils tremblent de crainte. Il est vray qu'il y a une incommodité d'eau douce, mais nous y faisons une citerne, qui pourra garder et contenir de l'eau, au nombre que nous sommes, pour six mois. Nous avons depuis perdu un grand bateau et une barque contre les roches, qui nous ont fait grande faute, pour ce que nous ne saurions recouvrer ni eau, ni bois ni vivres que par bateaux. Avec ce, un maître charpentier et deux autres manouvriers se sont allés rendre aux sauvages, pour vivre plus à leur liberté. Nonobstant Dieu nous a fait la grâce de résister constamment à toutes ces entreprises, ne nous défiant de sa miséricorde. Lesquelles choses il nous a voulu envoyer, pour

1. Les Écossais étaient assez nombreux. Thevet, dans ses images, nous en représente un, sonnant de la cornemuse sur le dos d'une baleine échouée. Il y en avait déjà quelques-uns au premier voyage, et qui tirèrent Thevet d'une assez méchante affaire.

2. Lettre à Calvin, 31 mars 1557.

montrer que la parole de Dieu prend difficilement racine en un lieu, afin que la gloire lui en soit rapportée; mais aussi, quand elle est enracinée, elle dure à jamais[1]. Ces troubles m'ont empesché que je n'ay pu reconnoître le païs, s'il y avoit minéraux, ou autres choses singulières... L'on nous menasse fort que les Portugais nous viendront assiéger, mais la bonté divine nous en gardera... De la rivière de Ganabara, au païs du Brésil, en la France Antarctique, sous le Tropique du Capricorne, ce vingt cinquiesme jour de may mil cinq cents cinquante-six. »

Grâce à la fermeté de Villegagnon, l'année 1556 s'acheva paisiblement. Le commerce, se sachant protégé, commençait à prendre régulièrement le chemin du Brésil[2].

1. Parlant de la première conspiration contre Villegagnon et de la répression qui suivit, Crespin (*Histoire des Martyrs*), dit : « Il ne peut nier qu'il n'ait esté assisté des gens honnestes qui s'estoient embarqués avec luy, mais depuis il leur a rendu un très mauvais loyer et guerdon de leur bon service. » Les honnêtes gens, au contraire, n'ont cessé d'être fidèles à leur chef.

2. En mars 1556, par ordonnance rendue à Amboise, Henri II fixe à 20 sols par tonneau la taxe des bateaux marchands qui sortent des ports sous la conduite des navires de guerre. Il est question, dans cette ordonnance, de bateaux qui se préparent à faire divers voyages, notamment celui du Brésil.

Par acte du 9 juin 1557, Jacques de Cauzvigny, de Fécamp, donne pouvoir d'affréter *la Serpente* pour Guillaume Berry, marchand du Havre, afin de faire le voyage du Brésil. Acte cité par M. Fréville. *Commerce de Rouen*, T. II, p. 445.



CHAPITRE V

SOMMAIRE. — I. Ce que Villegagnon demandait au Roi. — Ce que Coligny lui envoya. — Du Pont. — Les Ministres de Calvin. — Ils quittent Genève (8 septembre 1556). — Départ de Bois-le-Comte pour le Brésil (19 novembre). — Le voyage. — Arrivée à Ganabara (7 mars 1557). — II. Premiers effets du régime colonial sur les Protestants. — Première Cène (27 mars). — Portrait de Villegagnon d'après Richer. — La lettre de Villegagnon à Calvin (31 mars). — Le point noir. — Origine de la querelle religieuse. — Les protagonistes. — Richer. — Cointat. — Mesures d'ordre contre les Calvinistes. — Villegagnon se révèle controversiste. — Son état d'esprit. — Seconde Cène et première scène. — Disputes théologiques. — Les « sacrements » et la « présence réelle ». — Rupture de Villegagnon avec du Pont et les ministres. — Le mariage de Cointat (17 mai). — Les mœurs de Villegagnon. — III. Départ de Chartier pour la France (4 juin). — Attitude hostile de du Pont et de ses hommes. — Affaire du capitaine Le Thoret. — IV. Les Calvinistes quittent l'île de Villegagnon pour la Briqueterie (octobre). — Leur conduite à terre. — Villegagnon envoie un navire à La Plata. — Scandale à bord. — V. Chartier désavoué par Calvin. — Menaces de Du Pont. — Départ des Calvinistes pour la France (4 janvier 1558). — Accusations portées contre Villegagnon. — La vérité.

I



PRÈS tout ce qui précède, je pense que la question ne se pose plus de savoir quelle était la pratique religieuse de Villegagnon à son arrivée au Brésil. Il y eut peut-être un moment où, dans l'ébranlement universel des consciences, il se demanda de quel côté était la vérité, si c'était à Rome, avec le Pape, à Genève, avec Calvin, ou en Allemagne, avec les Princes élèves de Luther[1]. Il avait l'esprit assez troublé (il l'avoua plus tard à Ferdinand et aux Électeurs du Saint-Empire) lorsqu'il obtint du Roi la permission de fonder sa colonie.

Mais, avant d'asseoir définitivement les bases de son Église, il ne s'offrait même pas à discuter les doctrines en présence. Ses actes sont d'un homme qui n'a point varié. C'est encore un chevalier de Malte, un sujet du Pape, et aucun ministre de la religion nouvelle ne l'accompagne.

Il n'a jamais eu l'intention de faire aux Terres Neuves l'essai loyal du calvinisme. Il n'a eu d'autre but, dit Richer, que d'en imposer au Roi et à ses ministres. Aussitôt arrivé, il a renvoyé André Thevet, son compagnon de

1. La bonne Renée de France, duchesse de Ferrare, amie de Calvin, en quelque sorte calviniste avant la lettre, revient sur ses pas, en septembre 1554 ou 1555, et communie selon le rite catholique romain.

voyage, qu'il avait « amené pour commander aux choses sacrées »; mais auparavant il a pris soin d'écrire lui-même l'histoire de sa navigation, pour la donner ensuite sous le nom de ce cordelier, produire un témoin à la hauteur de ses mensonges, et répandre au loin sa renommée, comme à son insu et sans sa participation.

La petite flotte de Bois-le-Comte arriva en France vers le mois de juillet, apportant au Roi les dernières nouvelles de la France antarctique.

Que demandait alors Villegagnon? Un ambassadeur de Charles-Quint va nous le dire, non dans une note fabriquée après coup, mais dans le feu même des conversations qu'on avait à la Cour de Henri II :

« J'ay advis que Villegaignon, ayant prins un port au passage des Indes, le fortifie et a mandé au Roy de France que si luy envoie gens de guerre jusques à troys ou quatre mil, il lui conquestera partie des Indes, et empeschera la navigation celle part; et comme les Françoys arment bateaux en Bretaigne et Normandie, encore que se pouroit estre a aultre effect, sy ne m'a semblé debvoir faillir de donner cestuy advis, afin que vostre Alteze prévienne et advertisse ceulx qui convient; car facilement ilz pourroient donner moleste aux passaigiers et navigeans aux dites Indes[1]. »

Villegagnon se sentait faible contre un retour offensif des Portugais. Il devait être au bout des dix mille livres qui lui avaient été allouées pour ses premiers frais. Il avait besoin d'argent, il avait besoin d'hommes. Si on ne lui en donnait pas, le Brésil était perdu pour nous. La réponse, nous ne l'avons pas, mais on la devine. Le Roi ne pouvait rien distraire ni des cadres, ni des coffres, et il n'est point conforme au tempérament français de suivre logiquement une tentative coloniale.

Coligny, qui s'embarrassait de toutes sortes de gens et que sa grande âme trompa jusqu'à la fin, eut alors une idée absurde et généreuse qui gâta tout : exporter au Brésil une religion qui n'avait point cours en France. Villegagnon demandait de la force et du soutien, Coligny très consciencieusement lui expédia la division, le rudiment complet des guerres civiles qui portent à tort dans l'histoire le nom de guerres religieuses. L'intervention de Coligny, dictée sans doute par un souci de popularité, eut d'exécrables fruits. Elle ruina positivement Villegagnon.

1. L'ambassadeur Renard (à la princesse de Portugal) au commencement d'août 1556. *Papiers de Granvelle*, éd. Weiss.

Si le but de l'Amiral était de réduire la barbarie aux formes de la civilisation religieuse, avouons que les Portugais avaient sur nous, en toutes choses, un avantage considérable : à savoir l'unité de la direction spirituelle confiée à des hommes nés pour la police des autres hommes, j'ai nommé les Jésuites. Il y avait beau temps que les fils d'Ignace allaient par les forêts profondes, catéchisant et baptisant, encadrant la chair de bronze dans la chair de marbre par une force d'engrenage et de compression dont le secret semble perdu. C'était là des missionnaires autrement actifs et disciplinés que nos moines avec ou sans froc. Ceux-là ne discutaient pas le mot d'ordre, et ils n'avaient apporté qu'un livre, une théorie régimentaire de la religion, l'école du soldat catholique, pas plus. Ils ne formaient pas d'esprits, mais des rouages. Si par hasard les envoyés de Calvin s'étaient heurtés à ceux de Loyola dans les espaces théologiques, on n'en aurait pas retrouvé les morceaux.

Croire qu'on pouvait insuffler aux Brésiliens une religion sur laquelle on était divisé partout, c'était une folie. L'essayer sur une garnison dont la moitié venait du bagne, c'était un crime. On peut en être sûr, cette idée ne vient pas du chef.

Ici le besoin d'exalter Coligny l'emporte sur tout scrupule de vérité chez les historiens protestants. Tous présentent les faits selon la même consigne.

Villegagnon a écrit à Calvin ; il a supplié l'assemblée de Genève de lui envoyer les ministres de la parole de Dieu selon Calvin et non autrement : il a promis d'établir l'Église de Genève et non une autre. Dieu sait si Calvin a été sollicité !..

Ils ont cette preuve et ils ne la montrent point !

A entendre Richer, Villegagnon assommait Calvin de ses instances. « J'ai eu trois lettres de lui par lesquelles il lui demandait la faveur d'instituer sa religion au Brésil, mais je n'ai pu les retrouver malgré la diligence que j'y ai mise[1]. » Plaignons Richer, et Calvin aussi, d'avoir égaré des pièces si utiles à leur thèse.

« Il m'accuse, dit Villegagnon répondant à un auteur de libelles[2], d'avoir demandé à Calvin par mes lettres Ministres de sa secte : S'il en est ainsi, Calvin luy fera bien plaisir de l'en servir, pour m'en fayre honte, mais JE NE LE TIENS PAS ENCORES SI PERDU QU'IL DIE AVOIR JAMAIS EU LETTRES DE MOY, SINON PLUS DE DIX-HUIT MOIS APRÈS QUE JE FUS AU BRÉSIL, EN RESPONSE DE CELLES QU'IL

1. Richer n'a pu retrouver, et pour une bonne raison, que la réponse de Villegagnon à la lettre apportée par la mission protestante. Léry, qui a entendu parler de *trois* documents, ajoute à cette même réponse deux prétendues Oraisons fabriquées après coup ; cela fait *trois* pièces.

2. *Réponse du chevalier de Villegagnon aux libelles d'injures*, 1561, in-8.

M'ESCRIVIT M'ENVOYANT SES HOMMES. Je luy renvoyay ung des Ministres nommé Guillaume Chartier de Vitray, avec mémoire des choses que j'avois trouvé mauvaises en sa doctrine, et de ses gens. La copie s'en pourra trouver... »

Théodore de Bèze en écrit sans données personnelles, d'après Crespin et Léry[1]. Toutefois il ne va pas jusqu'à dire que Villegagnon ait demandé des Ministres à l'église de Genève. Mais il les aurait demandés à l'Amiral, non seulement parce qu'il faisait mine de favoriser la Religion, mais encore parce que « quasi tous ceux qui l'avoient suivi en estoient! »

Une seule observation suffirait à les confondre, si les faits ne parlaient pas d'eux-mêmes.

Aucun historien, aucun annaliste de la Compagnie de Jésus ne reproche à Villegagnon d'avoir voulu fonder là une colonie calviniste. Et pourtant ils n'auraient pas manqué de voir dans la ruine de sa conquête une marque du doigt de Dieu!

Calvin au contraire, se méfiait de Villegagnon dont le passé ne présageait rien de bon[2] : cependant il se laissa vaincre par les prières de celui qui lui demandait des Ministres.

Il y avait près Genève un vieux seigneur, jadis voisin de Coligny à Châtillon-sur-Loing et qui s'était retiré là, je ne sais pour quelle cause. Il se nommait Philippe de Corguilleray, sieur du Pont. Coligny le pria de mener au Brésil ceux qui voudraient aller rejoindre Villegagnon. Quoique la charge fût un peu lourde pour son âge, du Pont accepta. Il fut alors question de trouver les Ministres de l'Évangile. Pierre Richer, qui avait plus de cinquante ans, et Guillaume Chartier, qui en avait trente, étudiaient la théologie nouvelle à Genève : ils se présentèrent et furent agréés par l'Église. En outre, on réclamait des artisans habiles pour la colonisation. Du Pont ne dissimulait rien. Cent cinquante lieues par terre, deux mille par mer, et à l'arrivée point de pain, point de vin. Perspective peu

1. Il n'ose nier l'instruction de Villegagnon, et sa compétence en navigation, mais recueille tous les arguments des libelles, et, d'apres eux, le taxe de folie.

M. le comte Jules Delaborde, dans sa *Vie de Coligny* — ouvrage remarquable en dépit de son exclusivisme religieux, — admet sans contrôle tous les anciens récits protestants qui se rapportent à l'expédition de Villegagnon. Pour lui, la petite troupe conduite par du Pont, ne fait que rejoindre « les colons protestants récemment arrivés au Brésil, où ils avaient arboré le drapeau de la mère patrie ». Il déclare ne pouvoir mieux faire que de laisser la parole au « véridique Jean de Léry », fieffé menteur, comme on le verra.

2. C'est le ministre Richer qui nous le dit, se donnant à chaque instant des démentis à lui-même. Il n'hésite pas à réclamer les coquins de la première rebellion, comme « gens honnêtes et innocents ».

engageante. Dix personnes, pas davantage s'offrirent à accompagner du Pont et les deux Ministres[1].

On a évoqué à ce propos l'image d'un de ces « champs d'asile » où les victimes du despotisme recouvrent la liberté dans un exil volontaire : on a montré Coligny ouvrant de nouveaux espaces loin de la patrie aux Français persécutés pour leurs croyances. Il s'y prend de singulière façon : ces Français, il les fait venir de Suisse où ils miraient leur conscience dans les eaux pures du lac de Genève, ayant sûrement plus peur de Calvin que de Henri II, et il les prend parmi les rénégats de l'Église catholique : sur neuf qui accoururent à sa voix, cinq au moins étaient d'anciens moines échappés du cloître et en rupture de vœux. Ils n'étaient inquiétés par aucun Parlement, recherchés par aucune justice. Etaient-ils tous Français? j'en doute.

La chose en tout cas, se faisait absolument par l'autorité, sur le conseil et en partie aux frais de Coligny, mais avec la discrétion qu'il gardait encore dans ces matières. C'est lui, c'est bien lui qui était, par l'âme et par le bras, chef de l'entreprise; et c'est pour suivre son exemple que les fidèles de France fournissent à la dépense nécessaire en livres et en vêtements[2].

La mission calviniste quitta Genève le 8 septembre. Du Pont, pris de douleurs, ne put la rejoindre que le lendemain[3]. Qu'allait faire sur les galères de Villegagnon ce vieux seigneur très hémorrhoïdal dont la véritable place était au foyer, près de sa femme et de ses enfants? Je ne me l'explique pas bien. Les

1. C'étaient Pierre Bordon, Mathieu Vernevic ou Vermeil, Jean du Bordel, André la Fon, Nicolas Denis, Jean Gardien, Martin David, Nicolas Raviquet, Nicolas Carmeau, Jacques Rousseau. Ensuite Jean de Léry se joignit à eux.

2. La lettre de Richer « incerto » et non « à Calvin », comme on l'a dit, est formelle sur ce point :

« Quum enim ad eum locum pervenissemus in quo is erat qui partim sua autoritate, partim consilio, partim sumptibus (quantum ei licet) hujus ecclesiæ primordia curat, qui et hujus nostri instituti dux et caput est, in Gallia multa nobis resolvenda fuerunt in quibus sapientia divina clarissime apparuit. Alia præterea illic gesta sunt, verum talia quæ nos consolare potius quam tristitia afficere deberent : præsertim cum videremus multos verbi Dei cupidos, et ea quæ nobis necessaria essent polliceretur qui prestare poterat, tum ad libros emendos, tum ad vestimenta comparanda, tum ad itineris sumptus faciendos. Quum autem pervenissemus Lutetiam, ecclesiam Christi illic congregatam optime verbo Dei comperimus, unde maxime sumus consolati, videntes adimpleri Davidis vaticinium, qui prævidebat Christi regnum in medio inimicorum suorum stabile fore, quod te nostris ad te literis jam intellexisse confidentes plurimis verbis non prosequemur. » Lettre de Chartier et Richer, de l'île Coligny. (*Calvini opera*, Brunswick, 1877, in-4. T. XVI.) Ils n'osent découvrir complètement Coligny. *Cal., avril 1557.*

3. Calvin était à Bâle depuis quelques jours lorsque du Pont et les ministres se mirent en voyage. Nicolas Gallasius lui écrit le 16 septembre 1556 : « Richerius et Quadrigarius cum Pontano octavo die hujus mensis in viam se dederunt eadem alacritate animi quam antea præ se ferebant. Unum tantum diem discessum eorum distulit Pontanus, quod torminibus subito correptus itineris laborem ferre non posset » Calvini opera, T. XVI, édition déjà citée.

ministres n'avaient pas besoin de lui, son bras était trop faible pour les protéger, et son expérience de la navigation finissait au lac Léman.

Tous allaient à Châtillon prendre les instructions de l'Amiral qui les encouragea fortement, leur promettant aide et assistance jusqu'au bout. Ils restèrent un mois à Paris où quelques gentilshommes et autres se joignirent à eux. Parmi les recrues de du Pont se trouva Jean de Léry, un jeune faraud de vingt-deux ans qui, nonobstant son inexpérience et son rôle très effacé, fit plus tard le plus de bruit autour de l'aventure par son livre sur le Brésil. Il se donnait la particule, quoique Thevet le présente comme apprenti cordonnier, de science fort médiocre[1].

1. Léry était né en 1534, à la Margelle, terre de Saint-Sene, au duché de Bourgogne, d'après ce qu'il dit lui-même dans la préface de son *Voyage en Amérique*, édition de 1611, où il avoue avoir soixante-dix-sept ans. Il était « gentilhomme », d'après la Croix du Maine. Il y avait près de la Margelle un village appelé Léry dont il peut avoir tiré son nom. L'abbé Joly (*Remarques sur le dictionnaire de Bayle*) doute qu'il ait étudié à Genève, au moment du départ de la mission calviniste pour le Brésil. Et en effet, à ce moment, il n'est pas fait mention de lui.

Senebier (*Histoire Littéraire de Genève*) dit que Léry était déjà pasteur en 1555. Il se trompe évidemment. Léry ne fut nommé pasteur qu'après avoir été fait bourgeois de Genève, le 5 août 1560.

Léry apparaît inopinément, en 1578, avec son livre imprimé à la Rochelle pour Antoine Chuppin, sous les yeux du ministre Richer qui l'a évidemment inspiré en ce qui touche Villegagnon et Thevet.

Léry nous dit bien où il est né, mais il ne nous dit pas qu'il ait été cordonnier au temps de son voyage au Brésil. Quant à ses opinions, nous savons à quoi nous en tenir dans la suite : ce fut un franc huguenot. Calvin et Coligny, voilà ses dieux.

Après le siège de Sancerre, Léry se retira quelque temps à Berne où il fut bien accueilli par le fils de l'Amiral. Et, en effet, son livre sur le Brésil est dédié à François de Coligny, (seigneur de Châtillon, gouverneur pour le Roi à Montpellier) en mémoire de l'Amiral, par le moyen duquel il avait fait le voyage. De cette dédicace (25 décembre 1577) il ressort assez bien que le voyage auquel participa Léry fut l'œuvre personnelle de l'Amiral et qu'il avait pour but d'établir au Brésil le pur service de Dieu, « tant entre les françois qui s'y estoient retirés que parmi les sauvages. » Léry ne dit pas du tout que Villegagnon y soit allé dans le même but, et que les choses aient eu la couleur protestante avant l'arrivée de la mission concertée entre Calvin et Coligny.

Léry réussit à faire croire autour de lui que des gens puissants avaient retardé l'apparition de son livre. Un de ses amis lui dédie ce sonnet (édition de Genève, 1580) :

Malheur est bon (dict-on) à quelque chose,
Et des forfaits naissent les bonnes Loix.
De ce, Léry, l'on void à ceste fois
Preuve certaine en ton histoire enclose.
Fureur, mensonge et la guerre dispose
Villegagnon, Thevet et le François
A retarder de ta plume la voix,
Et les discours tant beaux qu'elle propose.
Mais ton labeur, d'un courage indompté,
Tous ces efforts enfin a surmonté :
Et mieux paré devant tous il se range.
Comme cieux, terre, hommes et faits divers
Tu nous fais voir, ainsi par l'univers
Vole ton livre, et vive ta louange !

Un autre le met en garde contre la rancune de Thevet, pour avoir osé mordre

Ce benoist sainct Thevet, lumière de son ordre,
Cest autre sainct François, à flater et mentir
Et à calomnier dévote conscience.

De Paris ils passèrent par Rouen et se dirigèrent sur Honfleur où Bois-le-Comte les attendait au milieu de ses préparatifs.

L'embarquement eut lieu, le 19 novembre, sur trois beaux vaisseaux équipés en guerre aux frais de Villegagnon. Bois-le-Comte, investi comme devant du commandement en chef, montait la *Petite Ramberge* avec quatre-vingts hommes, tant soldats que matelots; cent vingt, dont était Léry, s'embarquèrent sur la *Grande Ramberge*, dont était capitaine le sieur de Sainte-Marie dit l'Espine, et maître Jean Humbert, de Honfleur, « bon pilote et, comme il montra, fort bien expérimenté en l'art de navigation » : quatre-vingt-dix, sur la *Rosée*, ainsi nommée du nom de celui qui la conduisait; parmi ces derniers, six jeunes garçons qu'on emmenait pour apprendre la langue des sauvages, et cinq jeunes filles, avec une gouvernante, les premières femmes françaises qui fussent menées au Brésil.

On sortit du port au bruit des canons, des trompettes, des tambours et des fifres, selon l'appareil militaire, et le lendemain, 20 novembre, après relâche à Caux pour la revue de l'équipage, on prit définitivement la mer. On avait de l'artillerie (dix-huit pièces de bronze), des munitions, plus de trente «berches» et mousquets de fer : je laisse à penser les beaux rêves de prise qui se firent[1]. Les Normands, vrais descendants des Northmans qui assiégèrent la Cité, brûlaient d'un espoir majeur : attaquer la flotte du roi de Portugal, si on la rencontrait, et la forcer.

La traversée fut dure, comme on le peut croire, mais il y avait à bord des pilotes fort habiles. Léry en cite un, Jean de Meun, d'Harfleur, qui, totalement illettré, avait pourtant une telle expérience des cartes, astrolabes et bâtons de Jacob[2] qu'à tout coup, même au plus fort de la tourmente, il faisait taire un savant théoricien qui lui en voulait remontrer.

Les vivres n'étaient point selon l'appétit des calvinistes. A la hauteur d'Afrique on rationna les passagers comme s'ils étaient en mer depuis dix mois. Les récriminations commencèrent, appuyées par les ministres qui accusaient tout le monde, matelots et officiers, d'incurie et de larcin. En marins du seizième

1. La *Grande Ramberge*, dit Léry, avait environ dix-huit toises de long sur « trois et demi » de large. Cette mesure ne laisse pas d'étonner.

2. C'est le même instrument que *l'arbalestrille* ou *l'arbalète*. Il servait à mesurer en mer la hauteur des astres au dessus de l'horizon. Il a été remplacé par les *instruments de réflexion*. On l'appelait *bâton de Jacob* probablement parce que les divisions du monde offrent quelque ressemblance avec «l'échelle» que Jacob vit en songe et qui allait jusqu'au ciel. C'est du moins l'explication qu'on trouve dans les anciens lexicographes qui ont recueilli les termes de marine.

siècle les matelots rabrouèrent furieusement ces Jérémies de l'estomac : ils se sentaient soutenus de leurs officiers et avoués de Villegagnon. On leur demandait des vivres, ils en prirent sur les navires marchands qui passèrent à portée, détroussant tout sur le chemin, Anglais, Espagnols et Portugais. Un de ceux-ci, patron de caravelle, se rend à Bois-le-Comte : on prend possession de la caravelle et on promet au patron de la lui rendre s'il réussit à en prendre une autre, le Portugais devient alors plus enragé que les Français, et, avec quelques-uns des nôtres, il s'empare d'un navire espagnol, chargé de sel blanc, qui fut amené à Villegagnon. Tout est de bonne prise.

Les Ministres n'osèrent plus ouvrir la bouche, sauf pour manger. Le peu qu'ils marmottaient entre eux était couvert de railleries. Ils virent des choses pitoyables : des gens pillés et lancés ensuite sur les eaux sans argent ni vivres, sans cables ni voiles, sans bateau même pour débarquer en cas d'heureuse fortune. Les protestants font étalage d'une humanité supérieure, d'un droit moins barbare[1]. Leur cœur saigne; malheureusement leur estomac réclame, et ils mangent de ce pain, le maudit pain de la course!

Le 26 février 1557, à huit heures du matin, on aperçut la côte du Brésil, on s'approcha, mais on se borna prudemment à quelques échanges pour avoir des vivres, car on avait affaire à des Margageats. On était à environ dix lieues au dessus du port que les Portugais avaient établi à Spirito Santo. Bois-le-Comte, sans s'arrêter, avait pris les devants avec la *Petite Ramberge*.

Le 1er mars, on parvint à la hauteur des écueils dits Petites Basses, puis, après escale aux îles Macahé, on doubla le cap Frio, qu'on eût pu tout aussi bien appeler le Havre antarctique, car on était là chez les Topinamboux, de tout temps bons et féaux alliés des Français. Là on sut de bonnes choses de Villegagnon que les sauvages appelaient familièrement Paycolas, un diminutif de père Colas sans doute. Enfin, le dimanche 7 mars, on entra dans la rivière de Ganabara. On prit terre au fort de Coligny. Pieusement, après avoir loué Dieu, les protestants, sous la conduite de du Pont et des deux Ministres, allèrent trouver Villegagnon qui les attendait sur une petite place, et leur fit bon accueil à tous, accolant chacun à tour de rôle. Quelles nouvelles ils apportaient! Que d'événements vus tout à coup du haut de ce rocher! La paix entre l'Espagne, la France et Rome jurée par Coligny lui-même au nom de Henri II; Charles-

1. Crespin *(Histoire des Martyrs)* s'attendrit fort sur les misères advenues aux Anglais, aux Espagnols et aux Portugais. Léry un peu moins, car il était du voyage. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ils n'ont qu'un but : diffamer Villegagnon et les catholiques. Ils oublient totalement que ces prises ne sont que represailles.

Quint, blasé sur toutes les gloires humaines, abandonnant la lumière du trône pour l'ombre épaisse du monastère de Saint-Just, puis presque en même temps, le pape Paul IV rallumant la guerre en Italie, promettant, pour aliment à l'ambition des Guises, la tiare à Charles et le royaume de Naples à François ; et concurremment, le duc d'Albe investissant Rome, recommençant le connétable de Bourbon : en un mot l'impossibilité, encore une fois démontrée, de trancher les questions qui divisaient les puissances du monde.

Le Christ redevenait comme toujours le refuge et le salut.

II

Depuis le départ de Thevet, Villegagnon en était réduit à faire seul office de magistrat et de ministre de l'Eglise. Il était en quelque sorte pape et roi, malgré lui. Aussi n'était-il pas très content, à part soi, d'avoir été obligé d'imiter Osias, roi de Juda, qui cumula les dignités royale et sacerdotale. Mais il fallait bien retenir les ouvriers à gages qui pouvaient se perdre au contact des infidèles. Jusqu'à l'arrivée des Ministres, il ne cessa de les affermir dans la religion chrétienne par des prières quotidiennes qui eurent lieu matin et soir. La venue des frères de Genève lui soulageait la conscience. Et puis de ceux-là au moins, il le dit à Calvin, il ne craignait rien pour sa vie. En quoi il se trompait.

« Je ne veux pas nier que je n'aie été ravi de leur arrivée : ils avaient de tels dehors de sainteté que j'ay pu croire à un trésor de la divinité tombé du ciel sur notre sol, mais ils n'ont pas soutenu longtemps cette apparence[1]. »

En effet, comparant ce qu'ils avaient quitté à ce qu'on leur offrait, les riantes images de la grasse vie genevoise au pauvre train que menait Villegagnon, la plupart exigèrent très aigrement qu'on les rapatriât sur l'heure. Les provisions de bouche ne le permettant pas, ce furent des gémissements intolérables. Richer se plaint de l'hébétude des sauvages et de la diversité de leurs dialectes. Le pis est qu'il ne peut trouver d'interprète fidèle à Dieu, pour se faire entendre. Il va falloir user de patience jusqu'à ce que les jeunes garçons que Villegagnon a envoyés en apprentissage chez les Topinamboux aient appris à parler leur langue.

Le premier feu des protestants, celui de Léry au moins, s'éteint tout à coup

1. *Epistola ad Ecclesiam christianam*, en tête de son traité contre les articles de Calvin (1560).

devant la table profane où, pour toutes viandes, on sert de la farine et du poisson rôti, et, pour toutes boissons, de l'eau de citerne croupie. La foi de Léry reçoit dans les machoires un coup énorme : un autre coup, plus rude encore, dans les bras, quand on lui fit porter — comme aux catholiques — de la terre et des pierres pour bâtir le fort commencé. Quoi! pour logis, ces cabanes couvertes d'herbes? pour lit, ce hamac de coton? pour consigne, aider les maçons du matin au soir, sans répit, pendant un mois? « C'est le bon traitement que Villegagnon nous fit dès le beau premier jour, à notre arrivée! » s'écrie Léry avec amertume.

Quand vint le jour fixé pour la célébration de la Cène — ce fut le 27 mars — les Ministres prirent des précautions extraordinaires pour que la cérémonie ne fût pas troublée. Ils redoutaient le revirement d'un certain Jean Cointat, qu'on appelait Monsieur Hector, jadis docteur de Sorbonne, et qui, catéchisé pendant le voyage, avait annoncé l'intention de se convertir au calvinisme : mais, ce jour-là, Monsieur Hector se montra doux comme un mouton, et devant tous il abjura le papisme avant de recevoir le pain et le vin. Il se passe alors — selon Léry[1] — une scène étrange. Villegagnon qui le premier devait se présenter à la Cène, fait sortir les capitaines, maîtres de navires, matelots et autres qui étaient là indûment, car ils n'avaient en rien fait profession de la religion réformée. Il ne se contente pas d'expulser tous les catholiques, il abjure solennellement comme Cointat.

A genoux sur un tapis de velours que son page avait étendu sur la terre, il décharge sa piété en deux oraisons prononcées coup sur coup d'une voix haute et claire qui va aux cœur de l'auditoire. C'est le plus calviniste de tous.

Quelle bizarre conduite! Un chef, une manière de vice-roi qui, pour une poignée de gens peu enclins au travail et soupçonnés d'hérésie, s'aliène irrémédiablement ses gentilshommes, ses lieutenants, ses soldats, ses marins, et renie en une minute la foi pour laquelle il a versé, depuis l'enfance, le meilleur de son sang!

Et qui trouve-t-on, au lendemain de cet exploit, en tête de ceux qui s'apprêtent

1. Jusqu'ici nous avons pu croire quelque chose du récit de Léry. Il devient suspect à partir du moment où la religion s'en mêle, et je ne veux retenir aucun des discours qu'il prête à Villegagnon, ni le discours du 10 mars, par lequel Villegagnon déclare qu'il veut fonder l'Eglise la mieux réformée qui soit au monde; ni les deux oraisons que Léry prétend avoir copiées mot à mot. Même circonspection en ce qui touche les faits dénaturés par des appréciations passionnées. Il est clair que, dans l'intérêt de sa cause et pour donner du relief à la double apostasie de Villegagnon, Léry doit nous le peindre plus protestant que personne..... N'oublions pas que son livre parut dix-sept ans après!

à réduire les prétentions du petit groupe protestant, et à contester formellement le principe de la Cène réformée, accepté la veille, avec un air de défi à l'entourage? Villegagnon lui-même et Cointat, les héros de la fameuse conversion.

Il est matériellement impossible que les choses se soient passées comme le rapporte Léry, avec cet éclat brutal, cette insolence dans l'apostasie. En admettant même qu'il ait exactement transcrit les deux oraisons de tout à l'heure[1], n'y voit-on pas poindre immédiatement l'idée propre de Villegagnon sur l'identité du pain et du vin de la Cène avec la chair même et le sang du Christ : cause fondamentale de la discorde entre les deux Églises?

Villegagnon avait fait preuve de tolérance en souffrant les Ministres. La recommandation de Coligny le couvrait, elle ne l'enchaînait pas. Richer et Chartier, tout en rendant grâce à Dieu de la bienveillance que Villegagnon leur montra d'abord, laissent percer une inquiétude qui voile leur lune de miel spirituelle.

Ils sont là depuis vingt jours à peine, et le 31 mars ils rendent compte de leur mission à Calvin.

Villegagnon n'est pas seulement un frère, c'est un père. « Un père! disent les Ministres, car il nous traite, nourrit et choye comme des fils! Un frère, car comme nous il invoque un seul Dieu, il croit que Jésus-Christ est le seul médiateur entre les hommes et Dieu. » L'esprit saint est en lui... Bien que les docteurs anciens passent pour sacrés auprès de beaucoup, il ne se plaît qu'à la parole même de Dieu. Il y a bien un nuage entre eux : *il ne peut se résoudre à admettre leur jugement quant à la chair*, parce que les anciens ont encore une grande influence sur lui, mais pour le reste quelle pureté d'âme! Avec quelle sagesse, avec quelle honnêteté il gouverne sa famille! Quel chef et quel exemple! Le règne du Christ est assuré. C'est un nouveau Saint-Paul! déclare Richer : un nouveau Salomon, écrit-il à Calvin. Il a assisté aux sermons et aux prières avec tous ses domestiques, il a communié avec une incroyable ardeur... Il a confessé publiquement sa foi[2].

1. J'aurais eu intérêt à les reproduire, elles ne sont guères compromettantes. C'est une manière d'invocation avec des considérations théologiques fort nébuleuses. Il y manque précisément les traits définitifs de la religion calviniste. Léry s'y montre inférieur à son invention ordinaire.

2. « Hanc insulam quam appellant de Couligni introivimus die 7 Martii, ubi cœlitus nobis paratum invenimus et patrem et fratrem Nicolaum Villagaignonem. Patrem dico quia nos ut filios amplectitur, alit et fovet, patrem vero quia nobiscum unicum patrem cælestem Deum invocat, Jesum Christum solum esse Dei et hominum mediatorem credit, in ejus justitia se coram Deo justum esse non dubitat, spiritus sancti interno motu apud se ipsum experitur se vere membrum Christi esse : cujus rei non pauca

Le point noir — les Ministres n'osent y appuyer, mais il ira grossissant jusqu'à tout obscurcir — c'est la divergence de « jugement quant à la chair. » Villegagnon eût sans doute transigé sur la forme, sur les exigences de la pompe romaine. Si loin de Saint-Pierre et si près de l'absolue nature, il eût volontiers fait retour à la simplicité apostolique. En cela il se rapprochait de Calvin, avec beaucoup d'autres qui ne furent jamais calvinistes.

Il manque une histoire des âmes qui, sans aller jusqu'à la contre-religion de Calvin, rêvèrent simplement d'une Église néo-chrétienne dans laquelle la hiérarchie catholique aurait été conservée, mais pour ainsi dire pastorale et pauvre. Il y en eut beaucoup plus qu'on ne croit, surtout parmi les femmes : la reine de Navarre en fut, aussi Renée de France, duchesse de Ferrare, et Marguerite de France, duchesse de Savoie. Elles subirent l'ascendant spirituel de Luther et de Calvin. Bonnes toutes trois, toutes trois savantes, fort capables de discuter et de comprendre, elles étaient bien près de faire fi du Pape et de Rome, lorsque Rome et le Pape contrariaient temporellement les grandes familles dont elles étaient issues et celles où elles étaient entrées. On revenait au giron quand il faisait bon s'y tenir. Voilà des natures d'élite qui toutes trois ont incliné vers la Réforme, sans qu'on en puisse convaincre aucune d'avoir rompu avec la communion catholique.

Elles penchaient vers une Réforme qui ne se trouvait jamais être la Réforme. Celle qui s'y avança le plus fut évidemment la duchesse de Ferrare. C'était une vraie fille de France, ayant dans les veines plus de sang royal que personne, et avec cela, d'une étonnante envergure humaine. Marot, Calvin, Lyon Jamet, tous ceux qui avaient souffert du fanatisme sous le roi François lui avaient

testimonia vidimus. Delectatur enim verbo Dei, cui ne doctorum quidem antiquorum dogmata, quamvis multis sacra videantur, præferre instituit. Carnis certe judicium hoc vix admittit, quandoquidem antiquitas apud eum multum potest : eo usque tamen pervenit ut animum suum sancto puroque Dei verbo regi sinat. Honeste et prudenter familiæ suæ præest, quæ illius ecclesiæ speciem præferre videtur quam in domo suo habebant Priscilla aut Aquilla aut illius quæ apud Nympham erat. Quo fit ut speremus brevi futurum ut inde prodeant amplissimæ ecclesiæ quæ laudem Dei celebrent et Christi regnum augeant. Is enim optimum sinceræ veræquæ christianæ religionis exemplar et dux se ipsum præbuit tum in audiendis publicis concionibus et orationibus, quibus aderant et omnes ejus domestici, tum in percipienda sacra Cœna Christi quam avidissime et religiosissime excepit. Priusquam autem ad hoc cœleste convivium acc.deret, publicam fidei sui confessionem clara voce protulit, et Solomonem imitatus locum in quo eramus congregati precibus Deo se dicare declaravit, seque et sua omnia ad ejus gloriam propagandam parata esse professus est.

Sed ne historiam texere potius quam te nostrarum rerum certiorem facere videamur, reliquorum narrationem tabellario familiarissime tibi cognito relinquentes, a quo privatis colloquutionibus quæcunque nobis acciderunt poteris intelligere, scriptis nostris finem imponemus... » Richer et Chartier à Calvin, pridie Calendarum 1557, ex Gallia antarctica. *Calvini Epistolæ et responsa* dans ses Œuvres complètes (Amsterdam, 1667, in-fol, p. 121).

demandé asile et protection. Ébranlée, Calvin la raffermit plusieurs fois à distance. Peu s'en fallut qu'elle n'allât jusqu'à l'abjuration de la religion maternelle. Calviniste! La fille d'Anne de Bretagne, la tante de Henri II, la femme d'Hercule d'Este, la belle-mère de François de Guise! Elle ne fut que frôlée et ne se livra point. C'est d'elle probablement, — mais sans son aveu, car elle commençait à tourner — que Calvin se recommanda pour prier Villegagnon de recevoir ses Ministres.

Villegagnon, qui avait sillonné l'Italie en tous sens, s'était certainement arrêté à Ferrare, et comme tous les Français, de quelque religion et pour ainsi dire de quelque état qu'ils fussent, il avait été hébergé amicalement par la bonne duchesse. Peut-être alla-t-il un instant chez elle après sa longue détention au château de Crémone. En jetant ce nom dans la balance, pêle-mêle avec celui de l'Amiral et des Guises eux-mêmes, en s'appuyant d'autre part sur des souvenirs d'école que l'éloignement rend plus forts et plus vifs, Calvin avait chance d'être écouté.

La cloison était fort mince entre les deux dogmes, et dans celui de Calvin il y avait des tendances dont Villegagnon pouvait tirer un profit politique : telle, la continence absolue opposée au libertinage et à la paillardise; telle, la parole de Dieu, c'est-à-dire la Bible, proposée comme unique règle de foi. Mais il y aurait excès à induire de là que Villegagnon fût devenu calviniste selon la charte. Cette charte ne date, en somme, que de la *Confession de foy* de 1559, et les résistances, les heurts d'interprétation ont confirmé la nécessité de définir et de préciser. Enfin, lorsque Villegagnon avait quitté la France, il l'avait laissée sous une impression de guerre avec le Pape, et gardant son argent pour elle par ordre du Roi. Noble accès de gallicanisme, idée parallèle à celle de Calvin sur l'émancipation financière de l'Eglise.

Les protestants mènent grand bruit de la lettre que Villegagnon écrivit à Calvin « avec de l'encre du Brésil », et les historiens, qui pour la plupart ne l'ont point lue, la donnent pour une adhésion formelle au calvinisme. « Le voilà ce caméléon, cet impie, cette brute, ce bouffon, s'écrie Richer! Eh! bien, les deux lettres qui ont disparu, le montrent encore mieux tel qu'il est! »

Pour se prononcer, il faudrait avoir la lettre de Calvin à Villegagnon. Elle a disparu, elle aussi. Calvin et les siens ne produisent que la réponse, qui ne signifie rien sans la demande. Cette lettre était vraisemblablement conçue en termes très généraux; l'homme de Genève évitait les questions irritantes, il

parlait avec la fausse humilité dont il masque ses visées dominatrices et qui caractérise sa diplomatie[1]. Villegagnon aurait donc pu de très bonne foi, sans faire acte de calvinisme, promettre son concours à Calvin pour l'essai d'une Église brésilienne instituée sur le modèle de la primitive Église. Mais il n'indique même pas cela dans sa fameuse réponse, il conte simplement les commencements de son entreprise à Calvin, puis, arrivant à certain conseil — politique ou religieux, on ne sait — que celui-ci lui donnait et qu'il trouvait excellent, il termine ainsi :

« Ce conseil, joint à tes lettres, je veillerai de très près à ne nous en écarter en quoi que ce soit. J'ai en effet la conviction qu'il n'y en a pas de plus saint, de plus vrai et de plus raisonnable. C'est pourquoi j'ai fait lire d'abord tes lettres dans notre assemblée, puis transcrire dans les actes, afin que si par hasard nous nous détournions du droit chemin, nous y soyions rappelés par elles. Que Notre Seigneur Jésus-Christ te garde de mal toi et tes collègues, qu'il vous réconforte par son esprit et qu'il conduise votre vie aussi avant que possible dans le service de son Église. Tu voudras bien saluer de ma part mes très chers frères les fidèles Céphas et la Flèche.

Si tu as occasion d'écrire à Renée de France, notre chère maîtresse, je te prie de lui adresser mes hommages les plus empressés[2]. »

De Colligny en France antarctique, ce 31 mars 1557.

Ton très dévoué et très cordial ami,

Villegagnon.

1. A moins qu'il ne cède à la colère dont il ne put jamais se guérir, à la bile dont — il l'avoue — il ne put jamais se purger. Mais ici il avait à user de flatterie, et il y était passé maître.

2. « Addam consilium quod litteris tuis adhibuisti, summa animi contentione operam daturus, ut ne vel tantillum ab eo deflectamus. Hoc enim certe nec sanctius, nec rectius, nec sanius ullum esse persuasum habeo. Quamobrem et jam tuas litteras in senatu nostro legendas, deinde in acta transcribendas curavimus, ut si quando a cursu aberrare contigerit, earum lectio ab errore revocet. Dominus noster Jesus Christus ab omni malo te tuosque collegas protegat, spiritu suo vos confirmet, vitamque vestram ad opus Ecclesiæ suæ quam longissime producat. Fratribus meis charissimis N. N. fidelibus plurimam salutem meis verbis velim impertias. Collignio, e Francia antarctica, pridie Kalend. Aprilis 1557.

Si ad Renatam Franciæ, Heram nostram, quidpiam litterarum dederis, hanc quæso meo nomine diligentissime saluta. Tuus amantissimus, cupidissimus ex animo, Nicolaus Villagagnon. »

M. Paul Gaffarel a donné récemment (Lemerre, 1880, 2 v. in-12) une édition de Léry, la meilleure par les notes, et aussi par la notice biographique placée en tête de l'ouvrage. Toutefois M. Gaffarel n'a pu tant faire qu'il ne soit tombé dans les vieilles erreurs semées par les calvinistes contre la mémoire de Villegagnon. Je crois avoir suffisamment démontré que celui-ci ne s'est adressé ni à Calvin ni au Conseil de la République pour avoir des Ministres, comme M. Gaffarel le répète en intervertissant singulièrement l'ordre des faits. La lettre de Villegagnon à Calvin n'est point antérieure au départ des Ministres de Genève, elle est postérieure à leur arrivée au Brésil.

Cette lettre, dit M. Gaffarel, est conservée à la Bibliothèque de Genève. Un annotateur anonyme a marqué le nom de Villegagnon par ces mots : *Rex Americæ*.

Je vois bien là de belles phrases comme on s'en disait au seizième siècle où la politesse va tout de suite à l'effusion, — elles ne peuvent étonner que les ignorants — mais en quoi le chevalier de Malte abdique-t-il ? En quoi abandonne-t-il le dogme de la présence réelle, fondement même de la catholicité ?

Il appert de la lettre qu'il n'y eut point contrat entre Villegagnon et Calvin. Le premier n'a pas tendu au second un piège qui serait le terme extrême de l'abjection morale. Villegagnon n'avait rien promis, ne s'était engagé à rien ni pour lui ni pour ses hommes.

Qu'il ait été calviniste du 27 mars au 1er avril, ce point, fût-il démontré, nous toucherait peu ! Mais il ne l'était pas le 26 et il ne l'était plus le 2, et cela suffit à le laver d'une forfaiture qui serait pire qu'un forfait.

Si quelqu'un fut trompé, c'est lui et par des gens qui spéculaient sur leur double qualité de prêtres et de ministres. On cherche en vain dans quel intérêt il aurait usé avec eux d'une hypocrisie et d'une duplicité si criminelles que son nom en serait à jamais avili et souillé.

Au contraire sa lettre à Calvin est d'un « tyran » fort débonnaire. Il a presque abdiqué le commandement. Il a constitué dix des plus sages en un Conseil supérieur, avec mandat de s'opposer à tout excès de pouvoir. Il ne s'est réservé qu'un droit, celui de faire grâce aux malfaiteurs « en sorte, que je puisse profiter à tous sans nuire à personne. »

Le jour même où la lettre fut écrite, Villegagnon chargea Nicolas Carmeau de la remettre à Calvin. Carmeau s'embarquait le lendemain, 1er avril, pour retourner en France sur la *Rosée*. Il aurait eu mission de ramener un nouveau contingent de religionnaires et Villegagnon aurait offert de tout payer[1] !

Les Ministres poursuivirent leur œuvre en liberté.

Le 3 avril, ils célébrèrent deux mariages « à la façon des Églises réformées, dit Léry : les premiers qui aient été solennisés chrétiennement en ce pays-là. » Ceux qui avaient été célébrés par les catholiques d'Espagne et de Portugal ne comptaient pas. Deux domestiques de Villegagnon épousèrent au prêche deux des jeunes filles venues avec Bois-le-Comte par le dernier convoi. Cette cérémonie est de celles qu'admirèrent le plus les sauvages, étonnés qu'on pût y mettre tant de façons et marier des femmes habillées.

1. C'est Léry qui parle. Pour les détails nous sommes obligés de nous en fier soit à lui, soit à Crespin, soit à Richer. Villegagnon qui traite les choses de très haut dans ses livres, et presque toujours au seul point de vue de la doctrine, néglige les petits faits. On peut être certain qu'il avait assez de religionnaires comme cela. Dans sa lettre à Calvin il se garde bien d'en demander d'autres.

En dépit de ce zèle aussi prodigieux qu'éphémère, l'étincelle de la guerre religieuse s'allumait tristement au fond des âmes. Aucun n'entendait Dieu de la même façon. Tout n'était que confusion dans la doctrine de ces pauvres gens, dit Villegagnon. « De quinze qui vinrent me trouver au Brésil, tous instituez à Genève ou à Lauzane, j'en euz sept sectes de sacramentaires, toutes différentes, chascun défendant opiniastrement son opinion[1]. »

Il en compte ailleurs jusqu'à neuf espèces. A peine en trouva-t-il deux du même avis. La plupart se prononçaient contre les prières publiques instaurées par lui. Sur certains points Richer lui parut en désaccord avec Calvin lui-même. Enfin, quelques-uns, soutenant la légimité du divorce, n'étaient venus qu'alléchés par l'espoir de prendre d'autres femmes, et ils lâchèrent pied dès qu'ils entendirent la sentence de Villegagnon là-dessus.

Ce qui est tout-à-fait curieux et sur quoi les calvinistes ont glissé, c'est que Villegagnon accordait à chacun la même liberté d'exposer ses doctrines. Il semble avoir vu, dès le début, qu'on voulait faire une expérience à ses dépens et il ne favorisa personne. Il donna un exemple à peu près unique de tolérance religieuse, pour faire jaillir plus de lumière et de foi.

Ceux qui penchaient pour Luther ou pour d'autres eurent dans la discussion la même faveur que les Ministres de Calvin. Mais ceux-ci se révélèrent les moins aptes à l'épreuve que Villegagnon voulait tenter sur les sauvages[2] : « Je l'ai remise à un autre temps et à une autre occasion, pour ne pas leur apporter les ténèbres au lieu de la lumière ; j'ai eu peur qu'à la première apparition de la vérité divine, ces malheureux, empêchés par vos institutions, en devinssent plus bêtes encore (*obtusiores*).

« J'ai voulu faire l'épreuve de votre religion, dit-il ailleurs, j'ai vu vos Ministres à l'œuvre pendant dix mois entiers, je leur ai laissé tous les livres qu'ils ont voulu apporter — car j'avais donné charge de les défrayer de tout ce qu'ils voudraient demander — je leur ai laissé toute liberté de prêcher tous les jours, jamais je n'ai pu en tirer rien qui eût seulement apparence de vérité... Cela fut pour mon bien, car voyant tant de confusion je me mis à examiner le dire d'un chascun, pour y trouver une résolution, et enfin recognoissant la catholique qu'ils délaissoient, je trouvay qu'elle seule se pouvoit entendre et maintenir, et qu'elle seule estoit religion, ou il n'y en avoit aucune. »

1. *Réponse aux Remontrances à la Reine mère*, 1560.
2. Villegagnon. *Ad articulos Calvini*, etc.

Deux hommes surtout se détachaient sur la masse des orateurs : Richer et Cointat.

Admirable écrivain, si le livre qu'il a signé contre Villegagnon est de lui, Richer était un enragé sermoneur, un prêcheur endurci, baptisant, catéchisant avec fureur, raffinant sur Calvin, tournant facilement au despotisme, et d'ailleurs peu friand du martyre. Il avait une certaine pratique de l'apostasie, ayant jadis été Carme. A-t-il vraiment infesté de ses erreurs la ville d'Annonay en Vivarais? Là il se serait présenté sous le masque catholique, à la faveur duquel il aurait subtilisé les bonnes grâces des principaux citoyens. Après de nombreux discours où il aurait simulé la plus parfaite orthodoxie, jetant le masque, il se serait apertement déclaré contre la présence réelle dans l'Eucharistie. Il se serait soustrait par la fuite aux informations dirigées contre lui.

Nonobstant son esprit d'intrigue et de dispute, Richer n'a pas dans l'histoire des schismes l'importance que lui attribue le jésuite P. Gaultier, jusqu'à en faire le chef d'une secte richerienne, renouvelée du Nestorianisme (négation que J.-C. soit adorable en tant qu'homme). Malgré ce qu'en dit Gaultier, Richer ne fut qu'un comparse de la grande tragédie[1]. Il n'en pouvait être autrement, car il avait au suprême degré ce zèle qui gâte tout, même l'ambition.

L'autre protagoniste est Jean Cointat, étudiant de Sorbonne, (on dit aussi docteur), bouillant, habile à la contradiction, prompt à la controverse, d'ailleurs docte et lettré, excellent en l'art difficile de se faire entendre clairement tant en latin qu'en français, vrai fils de Sorbonne, avec une qualité qui manquait à ses pareils : le don de flatter et de plaire. Je ne sais ce qu'on lui avait promis à son départ de France : mais il se considérait comme supérieur aux Ministres par une manière d'épiscopat in partibus. Crespin le donne comme perdu d'ambition. Les Ministres prêchant, Cointat s'avisa, lui aussi, de faire des leçons théologiques où il parut, en effet, qu'il était fort propre à l'emploi d'entraîneur. Il était « le fâcheux » redouté des Ministres. Il n'avait point été Carme comme Richer, mais simplement Jacobin. Il ne marchait pas avec ceux de Genève, mais avec ceux d'Augsbourg.

1. Ainsi parle le jésuite Gaultier, l'auteur des *Tables chronologiques* (p. 802).

Si le fait est vrai — Gaultier, qui est d'Annonay, dit le tenir de source certaine — il doit être antérieur au voyage d'Amérique, après lequel Richer aurait pu difficilement se présenter à Annonay sous les couleurs catholiques et romaines.

A part ses aventures au Brésil, Richer n'a laissé de souvenirs que comme Ministre de la Rochelle où il dogmatisa plus heureusement.

« On me reproche, dit Villegagnon,[1] ung Jacobin nommé Cointat, lequel, ce dit-il, a trahi mon fort. C'est un de ceux qui me vint trouver avec ceux de Genève, à moy recommandé non par Calvin mais par aultre d'une meme chaleur d'affection, il enseignoit la Confession d'Auguste. Au moyen de quoy s'ourdirent les débats qui nous engendrèrent tant de troubles de religion. »

Cependant cette pointe de Réforme, enfoncée dans une colonie à peine née, ne laissait pas d'être gênante. Sous couleur de propagande spirituelle, Ministres et autres empiétaient sur le temporel. Tous venus pour prêcher, prêchaient avec une passion insatiable.

Comme ils détournaient les ouvriers d'exercices plus rudes, mais aussi plus nécessaires, Villegagnon, après la première Cène, réduisit les prédications quotidiennes à celle du Dimanche, à la condition qu'elle n'excèderait pas une heure et demie, et qu'elle ne traiterait ni des abus de la Cour Romaine, ni des évêques, ni des moines.

Les Ministres de Genève n'en savaient pas plus long que lui, il ne tarda pas à s'en apercevoir. Sa connaissance des langues mères de l'humanité lui donnait sur eux des avantages incalculables. Il explique très bien — par la lecture des anciens textes — le travail qui se fit en lui. « ..... Richer, dit-il à Calvin[2], n'épargna rien pour détourner les âmes de la religion catholique. Il répandit votre religion avec le plus grand art, et, pour ne point manquer le but par sa propre faute, il nous en donna les principaux articles à apprendre, de manière à nous en faciliter la compréhension. Il y avait dépensé toutes les ressources de son esprit, pour que rien ne manquât à la perfection, dénichant dans les moëlles mêmes des Commentaires Calvinistes le trésor qui y est caché. Et cependant pour ne pas l'exposer aux regards des indignes, il avait enveloppé ses doctrines dans certains tours de phrase et paradoxes.

Sur quoi un ardent désir de connaître la vérité a enflammé mon âme. Je me suis mis à examiner chaque chose, à l'approfondir de tout mon esprit, essayant d'en dégager la leçon : à force de presser, de fouiller, de remuer, je suis arrivé

1. *Réponse aux libelles d'injures.*

2. ... « Magno studio primum incubuit ad animos nostros catholica religione solvendos. Deinde religionem vestram arte maxima inculcavit, quumque sibi opera non perire videretur, religionis summa capita collegit nobisque memoriæ mandanda dedit, quibus expeditior ad summam eruditionem via sterneretur. Huc omnes ingenii vires impenderat, ne quid ad opus absolutissimum nobis deesset, ab imis Commentariorum Calvinianorum medullis thesaurum reconditum effodiens. Ne tamen indignis pervia hæc essent, quibusdam verborum involucris et paradoxis sententias obvolverat. Hoc factum animum meum incendit veritatis investigandae cupiditate. Cœpi singula quæque excutere, et quantum ingenio consequi potui rimari, si possem veritatem exprimere : tantumque instando, excutiendo et agitando pro-

à pénétrer les replis les plus profonds de vos traditions, j'en ai atteint les idées les plus sacrées. En somme cette sacrosainte tradition aboutit à ceci que votre foi, votre espoir dans le Christ, tout cela est livré aux fantaisies des opinions. C'est ce que votre ministre appelait des « formes », à l'instar des platoniques. Et pour preuve de cette doctrine il s'appuyait sur votre sacrement de la Cène, annonçant qu'il consistait en deux espèces, l'une intérieure, l'autre extérieure : l'intérieure étant, selon lui, une sorte de réalité spirituelle et non corporelle, que vous percevez par la foi. En sorte que s'il vous plaît de croire que le Christ mort et ressuscité s'offre à vous et qu'ainsi vous vous l'assimilez, c'est très bien : sinon vous ne mangez que du pain.

« Il ajoutait que cette ingestion intellectuelle est ce que vous appelez la distribution du corps divin : non qu'il y ait une opération distributive quelconque (c'est une invention des papistes et des luthériens d'enseigner qu'ils s'incorporent le Christ sous l'espèce du pain); mais dès le moment que vous y apportez la foi, point n'est besoin d'opération, sa vie se communique à vous comme si elle vous était réellement distribuée. Il soutenait que tout est dans l'intention et dans la volonté; que les signes extérieurs sont indifférents, et qu'ils peuvent être omis sans danger comme choses inutiles; outre cela, qu'il ne faut adorer le Christ dans sa chair, mais seulement dans son esprit, sous peine d'adorer un élément terrestre, enfin que tout dépendant de votre foi, de votre intelligence, les âmes seules sont appelées à la vie éternelle, et non les corps à qui est refusée l'espérance de la résurrection. »

Tels sont les serpents qui s'échappaient de la bouche de ces démons.

Villegagnon n'était point homme à se laisser mordre.

Calvin qui ne put jamais souffrir la contradiction, ni de Bertelier, ni de

movi, ut in abditissimos traditionum vestrarum latebras irruperim, atque sacratissimas ideas attigerim. Hic sanctissimæ traditionis ejus fuit exitus, ut omnis vestra de Christo spes et fides in opinionum phantasias resolvi probaretur. Has, instar Platonicarum, ideas appellabat sacer ille mystes. Ad doctrinæ sacrosanctæ probationem sacramento Cenæ vestræ utebatur, hoc duabus speciebus consistere predicans, una interiori, exteriori altera. Interiorem realitatem esse quandam intellectualem non corpoream docebat, quam fide percipiatis, ut si Christum passum et a morte exsuscitatum vobis offerri, sique hunc haurire credatis, ita habeat : alioqui panem purum manducatis. Addebat eam vestram intellectualem sumptionem a vobis distributionem corporis sancti nuncupari : non quod fieret motus aliquis distributionis (hoc enim papisticum et Lutheranicum inventum esse, qui sub panis specie sibi revera corpus distribui docuerunt) sed quoniam fide, sine ullo motu, vitam ejus perinde manducetis, ac si vobis distributionis revera motus accideret, distribui asseverabat. Omnem ideo doctrinæ vestræ veritatem affectiones ac intentiones a vobis cogi ac redigi prædicabat, resque externas omnes signa esse adiaphora, quæ ceu res nullius usus nullo periculo omitti posse videantur. Christum insuper in spiritu solo adorari, non in carne, ne terrenum elementum adoretur. Denique, quum in solo intellectu et fide vestra omnia posita sint, animas solas ad æternitatis manducationem vocari, eisque spem resurrectionis proponi non corporibus. Hac deliria, etc. »

Bolsec, ni de Castalion, ni de Caroly, ni de Bernard Ochin, ni de Montouset, ni d'Amy Perrin, ni de personne, trouva ici à qui parler.

Le controversiste qui sommeillait en Villegagnon s'éveilla tout-à-coup. Sous l'inspiration politique? Peut-être. Sitôt debout, il se porta contre ces Ministres qui agissaient comme s'ils étaient les maîtres de la maison et, discutant avec Dieu, discutaient plus encore avec son serviteur.

Villegagnon voulait bien plaire à l'Amiral, dont le seigneur du Pont faisait sonner le nom d'une voix cassée. Mais entre cela et se sacrifier, lui et son royaume antarctique, il y avait l'épaisseur d'un monde. Il vit que son entreprise déviait, se dissolvait, tournait au bénéfice d'une cabale. On compromettait sa conquête ou on la confisquait.

Il se rappela qu'après tout il avait, lui aussi, étudié aux mêmes écoles que Calvin, bu le lait aigre du casuiste.

Cointat, le premier, lança dans les jambes des Ministres quelque chose de puéril et de formidable, une de ces questions bêtes et subtiles pour lesquelles les hommes, s'effondrant dans l'insoluble, se sont égorgés par milliers... *Utrum chimera in vacuum bombinans possit comedere secundas intentiones.* C'est le suicide du raisonnement.

Le jour de la Pentecôte approchant, les Ministres parlèrent de célébrer la Cène pour la seconde fois. Cointat, avec un aplomb délicieux, demanda quel appareil on entendait suivre, où étaient les vêtements sacerdotaux, les vases dédiés et sacrés. Il dit qu'il fallait se servir de pain sans levain, mêler l'eau au vin, quantité d'autres belles choses. Il cita les anciens, le martyr Justin, Irénée, Tertullien, les Docteurs, il en avait jusqu'aux dents. Les Ministres se tinrent assez bien en selle : ils s'en rapportaient à Dieu, et Dieu n'ayant rien dit là-dessus, à la parole écrite de Jésus-Christ et de ses apôtres.

Enfin — argument tout à fait relatif — ils excipaient du caractère même de leur mission : ils devaient célébrer la Cène selon les instructions de Calvin, ils étaient venus pour cela.

C'est du moins l'attitude résignée qu'ils eurent, selon Crespin. Tout autre fut-elle, selon Villegagnon. Richer s'emporta, traitant d'hérétiques, de sacrilèges, de faussaires et d'imposteurs tous ceux qui avaient ajouté l'eau au vin de la Cène ou simplement soutenu qu'elle y dût être mêlée. Ainsi de ceux qui voulaient mêler l'huile et le « saint chrême[1] » au baptême.

1. « Christmatis », dit le texte latin. C'est proprement le mélange d'huile et de baume consacré dans certains sacrements. Beaucoup de théologiens ont soutenu que le baptême devait être ainsi administré, à

A ces mots Villegagnon se lève, hors de lui. Il est avec Cointat sur ce point, et, alléguant un certain Clément, disciple des apôtres, il déclare nettement qu'à l'autorité des docteurs modernes il préfère celle des anciens : « Or Clément a mêlé de l'eau au vin, ce mélange doit se faire et il se fera, je suis le chef en cette compagnie, et d'ailleurs je ne vois rien qui puisse m'en empêcher[1]. » C'était parler en maître.

Richer prend du Pont à témoin de la violence qui lui est faite.

Il parut alors à Villegagnon qu'il y avait deux chefs au Brésil, l'un secrètement reconnu par les protestants, l'autre, discuté, et c'était lui-même. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains : « Votre Calvin n'est qu'un hérétique, s'écrie Villegagnon. Il ne peut répandre son dogme impie dans la chrétienté. C'est pourquoi il m'envoie ses faux prophètes ! » — « Vous en avez menti, réplique du Pont, par votre tête, par l'Evangile et par le Christ, sycophante qui blasphémez contre le saint prophète ! Taisez-vous, car si vous recommencez, ma main vous fera sentir la vengeance de Dieu ! » Si Villegagnon demeura « plus muet que poisson[2] », c'est qu'il était vraiment bon enfant ou que rien ne pouvait affaiblir en lui le respect dû à un vieillard recommandable par ses hémorrhoïdes.

Mais les Ministres cédèrent, cela est certain, malgré leurs dénégations[3]. En vain dirent-ils qu'il n'y avait pas de nécessité absolue dans cette mixture selon la formule de Clément, reprise par Villegagnon pour son propre compte ; et que c'était une superstition capable d'engendrer de grands troubles si on la laissait s'introduire dans l'Eglise. En vain demandèrent-ils que les cérémonies de Genève fussent respectées, en échange des concessions qu'ils faisaient, de leur côté, à l'Eglise Romaine.

S'il n'y eut pas transaction positive, c'est seulement à force de restrictions mentales qu'on put célébrer la Cène. Pour éviter le mauvais effet d'un retard, on joua dans les deux camps la comédie sacrée : Villegagnon fit appeler secrètement son maître d'hôtel et mêler l'eau au vin dans la proportion convenable : les Ministres fermèrent les yeux sur cette addition et ils se résignèrent à admi-

l'instar de celui de Jésus-Christ. « Cuidiez-vos, chier frere, que li cramme faillist el baptisme de Christ? » A dit Saint-Bernard.

1. J'ai suivi pas à pas le récit de Crespin dans l'*Histoire des Martyrs*. Quoique partial et mal informé, Crespin m'inspire plus de confiance que Léry.

2. Sur cette altercation nous n'avons d'autre témoignage que celui de Richer, copié par Léry. « Le brave Durand demeura plus muet que poisson et dévora sa honte. S'il avait seulement murmuré, il était perdu. »

3. Le surlendemain Richer s'expliqua, se taisant toutefois sur les choses irritantes, dit Villegagnon,

nistrer le sacrement en la forme aimée de Clément, lequel depuis plusieurs siècles ne s'était trouvé à pareille fête.

Les uns agissaient comme chrétiens de la première heure; les autres comme chrétiens selon Calvin. Ils évitaient l'extrémité de ceux qui, dit-on, se firent catholiques à l'issue d'un prêche protestant, alors que les protestants couraient se faire catholiques.

Par un subterfuge de sommelier chacun était resté dans sa religion, mais la controverse suivit son cours. Villegagnon, grâce à son maître d'hôtel, avait la conscience tranquille. Cointat, moins. Les ministres l'avaient particulièrement pris à partie dans les congrégations précédentes, lui faisant payer par une avanie publique son attachement aux idées de Villegagnon (ils lui en voulaient aussi d'avoir un petit bénéfice en France).

Mais ce n'était point assez d'argumenter sur les formes. Villegagnon, entrant personnellement en lice, accula les Ministres aux définitions. Il les pressa sur le point noir du début, point longtemps controversé entre les catholiques, demeuré très abscons malgré les explications des Pères et des Conciles, et quelque peu respecté dans son mystère par Calvin lui-même, qui là-dessus n'avait pas osé aller aussi loin que Zwingle. Le corps du Christ est-il réellement présent à la Cène ?

Même aujourd'hui, dans les milieux où l'on se plaît à ces genèses du sacrement, on dispose des voiles autour d'elles. Villegagnon embarrassait furieusement les Ministres. Si croire l'absurde est d'un naïf, en discuter est d'un sot. Il vit où était l'avantage. Il s'enfonça jusqu'au cou dans le dogme de la présence réelle, le salut de l'âme et, au jour du jugement, la résurrection de la chair par le corps de Jésus effectivement absorbé sous les espèces du pain et du vin. « Jésus y est ou il n'y est pas, disait Villegagnon, il ne dépend pas de vous de l'en ôter ou de l'y mettre. — « Il y est sans y être, répondaient les Ministres tant bien que mal : c'est notre foi qui l'y introduit. »

En développant leur thèse, ils le scandalisaient encore plus : le corps humain ne participait point à la nourriture divine; l'espoir de la vie éternelle ne concernait point le corps, mais l'âme; le Christ n'était pas Dieu et il avait deux natures différentes, qu'il ne fallait point confondre, sous peine d'adorer en lui la créature. Richer allait plus loin, affirmait qu'on devait adorer le Christ en Dieu le père et non dans sa chair propre; ajoutant que le Christ ne jugerait point les vivants et les morts au jour de la résurrection, mais que c'était Dieu le père qui apparaîtrait en la personne de son fils[1].

1. Villegagnon. *Épître au monde chrétien.*

Horrible! La mère de Villegagnon lui avait menti ou Richer n'était qu'un bélître!

Aux articles proposés par Calvin pour la règle de l'Église, Villegagnon opposa les siens, tirés des anciens et soigneusement conférés avec les modernes. Hérétique qui n'y adhérait point, hérétique, Calvin, hérétiques, ses ministres. Puisque chacun voulait revenir à la lettre et à l'esprit des premiers temps, autant son interprétation que celle d'autrui. Il louvoyait entre Rome et l'Allemagne, à égale distance du Pape et de Luther, évitant toutefois Calvin. C'était une manière de culte archaïque *ad usum Galliæ antarcticæ*. Les disputes allaient s'aigrissant à chaque proposition nouvelle. On disputait sur tout : au sujet du baptême Villegagnon et Cointat auraient soutenu qu'il devait se faire avec du sel, de la salive et de l'huile!

A quelque temps de là on célébrait deux mariages. Capitaines de navires, officiers, ministres, matelots, l'assemblée était grande et curieuse. Richer, qui était semainier, parla du baptême de Saint-Jean et, très nerveux décidément, traita de faussaires et de gens mal avisés ceux qui avaient corrompu ce sacrement par des ingrédients bizarres. Villegagnon n'interrompit point, mais, le prêche fini, il se leva, dit que les soutiens de ce vieil usage étaient plus hommes de bien que Richer et ses semblables : « Quant à moi, s'écria-t-il, je ne délaisserai pas ce qui a été observé depuis plus de mille ans pour me joindre à la secte calviniste! A partir d'aujourd'hui je ne mettrai plus les pieds ici. » Richer voulut s'expliquer. Villegagnon indigné lui imposa silence. Point d'accord tant que les Églises ne se seraient point prononcées. En attendant, refus de manger désormais avec les Ministres, défense à Richer d'administrer les sacrements et, dans ses prêches, de parler contre les articles proposés. C'était un armistice. Personne n'avait capitulé, sauf Cointat qui y avait un intérêt majeur : la Réforme le déliait du vœu de chasteté. Le galant s'était pris au sérieux comme colonisateur; il était des rares qui fussent venus là, sincèrement, pour peupler le Brésil. Il ne s'arrêta pas aux scrupules de Panurge, il brusqua la solution et se maria le 17 mai[1]. Il prit une des cinq filles venues de France avec les protestants. C'était une parente d'un certain Roquette, de Rouen, lequel mourut peu de temps après, la laissant héritière d'un petit fonds de commerce consistant en couteaux,

1. On a vu que le digne Hector avait été précédé dans la voie matrimoniale par deux domestiques de Villegagnon. Son exemple fut incontinent suivi par deux truchements de Normandie qui épousèrent les deux Françaises disponibles.

peignes, miroirs, hameçons pour la pêche et autres menus objets dont la communauté s'enrichit fort à point. Je ne sais rien de plus beau que ce sorboniste qui illustre le nom d'Hector par ce retour à la nature. N'eût-elle produit que ce cas, la mission de Calvin serait une chose mémorable.



RÉCEPTION DE L'ÉTRANGER DANS UN INTÉRIEUR BRÉSILIEN
D'après le livre de Léry.

Le mariage ayant été célébré par Richer, Cointat paraît lui avoir cédé sur beaucoup de détails en faveur de celui-là. Dès lors peu s'en faut que les protestants ne le revendiquent comme une recrue. Cointat, dont les sens ont de la satisfaction, laisse à Villegagnon seul la charge de soutenir Clément dont la théorie pâlit devant les charmes de la Rouennaise.

Villegagnon, lui, demeura d'une invincible chasteté. La calomnie, impudente et atroce avec Richer[1], tremble et recule avec Léry. Villegagnon ne souffrit point que l'on contrevînt à ses ordonnances sur les mariages entre Français et Brésiliennes : elles furent si bien observées, dit Léry, que « non seulement pas un des gens de Villegagnon ni de nostre compagnie ne les transgressa, mais aussi, quoyque depuis mon retour j'aye entendu dire de luy que quand il estoit en l'Amérique il se polluoit avec les femmes sauvages, je luy rendray ce témoignage qu'il n'en estoit point soupçonné de nostre temps. Qui plus est, il avoit la pratique



UNE FÊTE BRÉSILIENNE
D'après les *Singularités de la France antarctique*

de son ordonnence en telle recommandation que, n'eust esté l'instante requeste que quelques uns de ceux qu'il aymoit le plus luy firent pour un truchement qui, estant allé en terre ferme, avoit esté convaincu d'avoir paillardé avec une de laquelle il avoit autrefois abusé, au lieu qu'il ne fut puni que de la cadene aux pieds et mis au nombre des esclaves, Villegagnon vouloit qu'il fust pendu. Selon doncques que j'en ay cogneu, il estoit à louer en ce point : et plust à

1. Les accusations portées par Richer contre les mœurs de Villegagnon veulent être reproduites en latin, à cause des privilèges légendaires de cette langue : « utpote qui fœdius cum subulco quodam, cui nomen erat Fornario, lasciviret, quem in puerorum cubiculariorum numerum asciverat. »

Dieu que pour l'advancement de l'Eglise et pour le fruict que beaucoup de gens de bien en recevroient maintenant, il se fust aussi bien porté en tous les autres. »

A la fin de mai, tout était rompu entre Villegagnon et du Pont. Villegagnon jurait le corps Saint-Jacques (son serment favori), qu'il casserait « la teste, les bras et les jambes » au premier qui le fâcherait. Nul, dit Léry, n'osait se trouver devant lui. Les protestants veulent que le Cardinal de Lorraine soit la cause de la querelle : il aurait écrit à Villegagnon des lettres menaçantes pour avoir déserté la religion catholique; le patron d'un vaisseau venu au cap Frio en ce temps-là les lui aurait remises. Supposition absurde, car il ne fallait pas moins de dix mois pour qu'une nouvelle s'échangeât entre le Brésil et la France!

Léry sent bien qu'elle pèche par la base. Aussi en avance-t-il immédiatement une autre de même farine : pour mieux tromper Coligny et Calvin, Villegagnon et le Cardinal auraient été des simulateurs de Réforme!

En attendant, Villegagnon a appris à connaître ses adversaires, et, pour en tirer des conclusions authentiques, il leur expédie paisiblement, comme à des plaideurs, un officier ministériel qualifié, maître François Auberi, notaire public de la France antarctique[1]. Ce fut le 28 septembre. Maître Auberi avait mission d'apprendre de frère Pierre Richer pour quelle raison il se refusait à adorer le Christ. Richer dit qu'il y avait deux natures à considérer dans Jésus-Christ, la divine et l'humaine; qu'il était permis de l'adorer comme Dieu, non comme homme; qu'à le considérer dans son humanité, il n'était point permis d'adorer la créature pour le Créateur. Du Pont dit qu'il n'y avait point trois Dieux mais un seul Dieu, et que l'adorer c'était adorer Jésus-Christ. En foi de quoi Auberi signa et scella cet étonnant procès-verbal[2].

III

Le problème ne pouvait rester là, béant. Chartier décida qu'il retournerait en France chercher l'avis des théologiens sur le débat qui divisait la colonie. Il partit le 4 juin, emportant les censures que Villegagnon avait faites des théories

1. L'expédition est du 14 mai 1559.

2. Jusque dans les détails Richer ment.

Il niera effrontément l'existence du notaire de Villegagnon et la possibilité d'établir les faits par des pièces authentiques. Qui a jamais connu au Brésil quelqu'un ayant qualité pour dresser des actes? On n'y achète pas, on n'y vend pas, il n'y a point de commerce, point de location : on n'y trouverait même pas de papier et de plumes pour écrire. Pure invention que ce notaire!

de Calvin. Les vaisseaux étaient bien chargés de marchandises : dix jeunes garçons brésiliens, pris à la guerre par nos alliés et vendus à Villegagnon, allaient à la Cour, destinés au roi[1].

Les deux armées restaient dans leurs cantonnements : mais quoique la protestante donne à entendre qu'elle avait le sentiment public avec elle dans toutes les phases de la lutte, il est avéré qu'elle ne grossissait pas.

Il ne semble pas que Calvin ait fait plus de deux prosélytes.

Après le départ de Chartier, il ne restait dans l'île, selon les calculs les plus optimistes de Richer, qu'une trentaine de compagnons capables de sentir, à un moment donné, les beautés de l'Évangile selon Calvin : quelques-uns, un certain Nicolas et Boissy, embrassèrent ouvertement le parti de du Pont : la plupart hésitaient; d'autres, comme Guillaume et Jean Miry, couraient les femmes des sauvages, « avec la connivence de Villegagnon[2]. »

Qu'on tourne et retourne la matière en tout sens, on voit qu'à chaque prise d'armes les Ministres battent en retraite. S'ils se maintiennent, c'est par toutes sortes de concessions que Calvin n'eût pas approuvées. Et c'est pour se disculper auprès de ce rude maître qu'ils chargent tant Villegagnon. Crespin essaye de démontrer que si celui-ci n'ose sévir contre eux, c'est parce que les navires qui les avaient amenés étaient encore là pour les appuyer, *s'il les eût empêchés incontinent (comme depuis il l'a fait) de prêcher*. Navires et équipages étaient, au contraire, à la discrétion de Villegagnon, et s'il eût jugé bon de leur remettre Richer pour le ramener en France avec Chartier, il n'avait qu'un mot à dire.

La France antarctique offre alors un avant-goût de ce que sera l'autre France trois ans plus tard. Villegagnon a dans du Pont son petit Coligny, suivi d'une vingtaine d'adhérents qui refusent d'obéir sous le prétexte religieux. Du Pont dit tout net qu'il n'est point à ses ordres et que ses gens et lui ne travailleront plus au fort. Villegagnon n'est plus qu'un mannequin d'Église romaine, il en incarne tous les vices, il en affiche tous les ridicules. Avant le Cardinal de Lorraine, il est le *Tigre* d'Hotman. C'est un fantoche à la fois grotesque et furieux, qui change d'opinions comme d'habits et qui se pare chaque jour d'une des couleurs du cacatoès, portant en signe de royauté et d'autorité sur les perro-

1. Ils étaient âgés de neuf à dix ans. Richer avait imposé les mains sur eux à la fin d'un prêche. Ils furent présentés au Roi qui les partagea entre divers seigneurs : M. de Passy en eut un qu'il fit baptiser et que Léry prétend avoir revu plus tard chez lui.

2. C'est Richer qui le dit. On sait ce qu'il en faut pens.r.

quets, aujourd'hui casaque et chausses rouges, demain jaunes, et tour à tour tannées, blanches, bleues et vertes, jusqu'à la fin de la semaine. Encore n'est-ce rien que ce galant équipage, en comparaison de la longue robe de camelot jaune, bordée de velours noir dont il s'affuble parfois, véritable enfant-sans-souci ! Pendant ce temps ses gens vont presque nus.

Les protestants sont sans contradicteurs à leur prêche, bien qu'il y ait dans la bande de Villegagnon deux moines bien perfides[1]. Seul, Hector — pourquoi Jean Cointat s'appelait-il Hector? — s'ingère encore de sophistiquer, mais il cesse aussitôt, n'ayant d'autre auditoire que les deux moines. Alors Polyphème — c'est Villegagnon — ne connait plus de bornes. « Nous l'avons vu, dit Richer, brûler de ses propres mains un des sauvages qu'il tenait à la chaîne, devant les autres sauvages épouvantés. Nous en avons vu qu'il frappait à coups de bâton, les relevant à demi-morts pour les retourner ensuite jusqu'à ce que leur corps ne fut plus qu'une plaie. Il a fini par supprimer le repos du dimanche, forçant les ouvriers à travailler sans relâche. Il tenait à la chaîne un de ses anciens domestiques, un tailleur qui était allé au prêche, et trois autres, Laroque, Dodalle et Jean Crassus, pour prétendue conspiration. »

La vérité est, au contraire, que la bande de du Pont, affranchie de toute discipline au dedans, jouissait au dehors d'une liberté presque illimitée, allant parfois à vingt lieues du fort, voir en manière de passe-temps des rencontres sanglantes entre Margageats et Topinamboux, sans se préoccuper des embarras qu'ils pouvaient créer à Villegagnon. Et même nous voyons Léry élever cette prétention d'acheter deux prisonniers pour trois francs de marchandises, et de ramener en France un petit garçon de deux ans compris dans le lot. Villegagnon rompt le marché, fait rendre le petit garçon à sa mère et la marchandise à Léry. Le Topinambou qui les avait vendus maugrée un peu contre Villegagnon qui empêche à la fois et le commerce et l'anthropophagie, et pousse ce cri du cœur : « Depuis que Paycolas est venu par ici, nous ne mangeons pas la moitié de nos ennemis ! »

Léry, Jacques Rousseau, Jean Gardien sont plus souvent en terre ferme que dans l'île. Ils demeurent pendant des quinzaines entières avec les sauvages. Au retour, ils excitent du Pont qu'ils trouvent trop tiède, guettant secrètement l'occasion de jeter Villegagnon à la mer « afin, disaient-ils, que sa chair et ses grosses épaules servissent de nourriture aux poissons. » Entre eux il n'y avait

1. Quels? Je ne sais, et il est extraordinaire que Richer ne le sache pas davantage.

d'accord qu'en cela : pour le reste, ces affolés de théologie, continuaient à se chamailler, les uns tenant que le pain et le vin étaient indispensables à la Cène, les autres qu'on s'en devait passer.

Comment Villegagnon put-il supporter jusqu'au mois d'octobre cette tourbe d'agités qui, non contents de ne rien faire, détournaient ses gens du devoir et de la fidélité? Car, malgré eux quelquefois, et par leur seule présence, les calvinistes alimentaient la division entre les fractions mal agrégées de cette colonie



RENCONTRE ENTRE MARGAGEATS ET TOPINAMBOUX
D'après les *Singularités de la France antarctique*.

un peu pénitentiaire. Beaucoup d'artisans se plaignaient de l'excès de travail à du Pont et à Richer qui leur faisaient écho.

Lors de la première distribution de ses États, Villegagnon avait nommé capitaine de la forteresse un certain Le Thoret, suffisamment expert aux armes, pour avoir servi en Piémont pendant de longues années. (C'était, je pense, un ancien compagnon des temps de la Mirandole et de Casella). D'autre part il avait amené un certain La Faulcille comme receveur des marchandises et finances : fonctions qui ne laissaient pas d'avoir de l'importance.

Quelques jours après le départ de Chartier, il arriva que Le Thoret insulta la Faulcille qui l'avait pris en faute.

Les ordonnances de Villegagnon portaient que quiconque insulterait son supérieur ou son égal lui ferait amende honorable, le genou en terre, le bonnet au poing, et serait suspendu de son emploi pour trois mois.

Le Thoret fut condamné par le Conseil à cette réparation d'honneur envers la Faulcille. Le Thoret inclinait du côté des Ministres, la Faulcille tint jusqu'au bout pour Villegagnon. Crespin en conclut que la couleur religieuse déteignit sur la sentence.

Le cas est tel : l'affaire ayant eu lieu privément, le Thoret, sans en rien nier, demandait qu'on le laissât arranger les choses ou qu'on les tranchât par arbitrage. Villegagnon remontra au Conseil que l'affaire avait eu lieu à l'occasion du service et qu'elle était régie par l'ordonnance. Comme elle avait pour effet d'humilier un homme d'armes devant un receveur de finances, le Thoret, déjà suspendu de sa capitainerie, ne put supporter ce qu'il considérait comme un affront : il s'enfuit sur trois pièces de bois liées pour aller gagner, à travers les terres, à trente lieues de là, un navire breton qui s'en retournait en France.

Du Pont et Richer prétendent qu'ils exhortèrent le Thoret à la soumission. Villegagnon, au contraire, les accuse d'avoir favorisé sa fuite, ce qui est beaucoup plus vraisemblable. Il n'avait plus rien à attendre d'eux que semence d'incurie et germe de révolte.

IV

Il avait été entendu au Conseil que du Pont et les siens ne rentreraient en France qu'au retour des navires avec lesquels était parti Chartier. Villegagnon apprit tout à coup qu'il allait en être débarrassé avant terme.

Certes il avait dû regretter quelquefois de ne pas les avoir embarqués plus tôt; mais les maltraiter, jamais il n'y songea. Malgré leurs mensonges, péniblement échafaudés pour escroquer l'opinion, ils ne peuvent relever contre lui aucun sévice, aucun acte d'inhumanité ni de persécution.

Ils ont beau s'évertuer à donner de Villegagnon l'impression d'un soudard qui éclate en jurons de galères, et dont la figure prend, au moindre froncement des sourcils, un air de rage et de massacre; qui gronde, tempête, menace, parle à tout propos de chaîne ou de boulet, et cherche à effrayer les hommes comme on effraie les petits enfants, par des mots roulés avec furie, on sent très bien que ce sont là des artifices de rhétorique, des expédients pour assimiler les

Ministres à des gens infiniment bons, infiniment doux, égarés dans des aventures qui ne sont point leur fait, ayant encor dans les yeux le miroir tranquille du lac de Genève et dans l'oreille le murmure endormant des prêches.

Alors qu'en France où ils auraient été infailliblement brûlés, le bûcher flambait pour des vétilles, Villegagnon se borne à s'abstenir de leurs assemblées, à les empêcher de mêler des hérésies à leurs oraisons, et le pis qu'il leur fasse, c'est de les autoriser à transporter sur la côte le foyer de discordes qu'ils avaient allumé dans l'île.

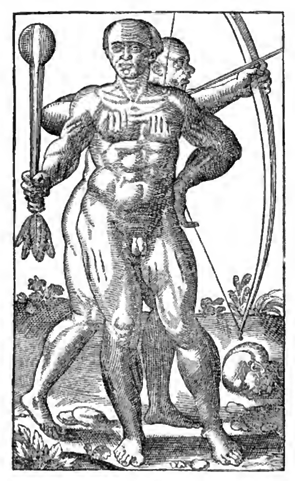
Très insolemment du Pont demanda la permission de partir. Ce fut un ultimatum : « Si vous ne cédez pas, dit-il à Villegagnon, j'emploierai au besoin la force.[1] » Villegagnon les pria d'attendre, de rester encore, nonobstant les dissentions religieuses, leur représentant les périls auxquels étaient exposés les Français du fort. Rien n'y fit. Ils se retirèrent alors sur la terre ferme[2] pour s'occuper de leurs provisions de retour, à quoi ils employèrent trois mois[3].

Avant de les laisser sortir de l'île, Villegagnon aurait fait visiter soigneusement leurs effets, coffres et paquets, cherchant, dit Crespin, à les surprendre en fraude. Il semble que Villegagnon en ait soupçonné quelques-uns de complicité avec les domestiques qui le volaient, notamment son maître d'hôtel. Tous ces coquins, mis à la porte avec des menaces terribles — qui d'ailleurs ne se réalisent jamais — entraient, comment dirai-je? « dans l'opposition », et joignaient leurs piailleries de valets fouillés au pieux ramage des Ministres.

Les artisans s'étaient attribués les outils, Du Pont et Richer, les livres. Villegagnon fit saisir le tout, comme ayant été payé de l'argent du Roi et lui appartenant. Un fait relevé contre lui par Crespin prouve, au contraire combien il était bon homme au fond. Le tourneur Bourdon emportait des coupes qu'il avait faites de bois d'ébène. Villegagnon passe, voit les coupes, dit qu'elles proviennent de son bois, les culbute du pied, lève le poing sur Bourdon — ne le laisse pas retomber toutefois — et s'en va. La colère passée, il se rappelle le tort qu'il a pu faire au pauvre artisan, et il lui envoie quelqu'un avec commission de réparer le dommage et de l'excuser. Le commentaire de Crespin est délicieux : Villegagnon s'est excusé par peur *de la postérité qui aurait tiré argument d'un cruel et barbare fait*, et parce que *les autres en auraient conclu que, s'il eût été le plus fort, il les eût tous fait passer au fil de l'espée!!!*

1. « Hac lege ut nisi paruissem, postulatis se vim admoturum ostenderet » dit Villegagnon
2. « In villam nostram », dit-il encore.
3. Crespin prétend qu'au contraire, Villegagnon leur signifia d'avoir à déménager et à quitter le fort.

Nos gentils héros s'établirent sur la rive gauche de Ganabara, à petite distance de l'île de Villegagnon, au lieu dit la Briqueterie. C'était une sorte de village bâti par les Français qui avaient des intérêts plus directs sur la côte et qui,



GUERRIERS BRÉSILIENS
D'après le livre de Léry.

en souvenir de leur roi, avaient surnommé le « Mont-Henry » la montagne où ils fréquentaient de préférence. Beaucoup de ces villages portaient des noms français, le plus souvent ceux des patrons de navires qui y avaient chargé du brésil : l'un s'appelait Pépin, l'autre Gosset, d'un truchement qui l'avait habité long-

temps. Du Pont appela la montagne voisine le Mont-Corguilleray, comme s'il s'attendait à jouer un rôle dans l'histoire.

Ses gens et lui n'en firent pas plus à l'ombre du Mont-Corguilleray qu'ils n'en avaient fait dans l'île de Villegagnon, quoique Léry regrette plus tard la



FAMILLE BRÉSILIENNE
D'après le livre de Léry.

perte du fort « qu'ils ont bâti » et qu'ailleurs, vantant la merveilleuse fertilité du sol[1], il parle de « la révolte de Villegagnon » sans laquelle il y aurait dix mille Français au Brésil !

1. Dans le convoi qui avait amené les protestants il y avait des grains de blé et des plants de vigne. Mais la terre était trop forte, le grain notamment ne se forma pas.

En dehors du prêche il n'y avait rien à tirer de ces bons apôtres.

Jean Gardien, « expert en l'art de pourtraiture », attrapait vite les ressemblances. Léry, son grand ami, le pria souventes fois de dessiner les animaux rares que les sauvages apportaient chaque jour aux Français. Jean Gardien ne voulut jamais s'adonner à cet exercice.

Le bon était de se baigner jusques à la Noël, tant la température était clémente, de flâner dans les villages, d'assister aux cérémonies et aux fêtes. De temps en temps, comme au village d'Ocarentin, l'un des plus grands du voisinage, « on empoignait » l'occasion, comme dit Léry, de parler de Religion, de Dieu, de la Création, de Jésus-Christ. On priait alors à haute voix, attestant le Dieu qui donne la victoire et qui défend de manger la chair humaine.

Les Topinamboux regardaient ces hommes, mais, ne comprenant pas qu'il fût possible d'être vainqueurs sans manger ses ennemis, ils proclamaient que le seul moyen de supprimer l'anthropophagie, c'était de manger tout le monde.

Libre à Richer et aux siens d'inculquer leurs doctrines aux sauvages, mais Villegagnon ne les perdait pas de vue. Et même il les voyait mieux à distance, dans l'épaisseur des bois, que de près, au milieu des fumées de la scolastique.

Leur prétendue misère sur le sol brésilien, c'est la vie pastorale au sein d'une nature exubérante.

Léry est obligé de convenir que l'eau douce de Ganabara était sans comparaison plus saine que celle de France. En y faisant infuser de la canne à sucre, on obtenait une boisson exquise et qu'on pouvait boire à souhait sans aucun risque. Au surplus il suffit de parcourir son livre pour être édifié sur l'excellence de certaines viandes dont ils mangeaient tout leur saoûl, sur l'abondance du gibier et du poisson, la suavité des fruits et de la liqueur d'ananas qui ne leur semblait « pas moindre que malvoisie. » Au souvenir de cette terre bénie, Léry ne peut retenir son enthousiasme, « toutes les fois, dit-il, que l'image de ce nouveau monde que Dieu m'a fait voir, se représente devant mes yeux, et que je considère la sérénité de l'air, la diversité des animaux, la variété des oyseaulx, la beauté des arbres et des plantes, l'excellence des fruits, et brief en général les richesses dont cette terre du Brésil est décorée... »

Combien restait-il de Français à Ganabara ? Pas même une centaine. Léry les évalue à quatre-vingts, y compris les quinze qu'avait du Pont. En cas de besoin Villegagnon n'avait qu'un navire à sa disposition : les calvinistes, rapportant tout à eux, gémissaient ou vociféraient, demandant qu'on les rapatriât sur ce

navire, seul espoir de la colonie, comme s'il n'y avait qu'eux sous le ciel. Crespin s'étonne et s'indigne que Villegagnon ait refusé !



LA RÉCOLTE DU COCO
D'après les *Singularités de la France antarctique.*

Au milieu de cette anarchie, que devenait la colonisation ? Elle périclitait,

perdait du terrain. Les sauvages, rétifs aux splendeurs de la théologie, s'enfonçaient dans leur barbarie sans prêches et sans gloses, amie des solutions simples. A chaque instant, c'était des scènes de carnage monumentales.

Il y avait, paraît-il, dans l'île des Margageats un petit village habité par des prisonniers qui avaient été épargnés. Qu'on les eût oubliés ou bien qu'ils constituassent une réserve alimentaire, en tout cas ils s'étaient habitués à vivre. Une nuit, des cris épouvantables s'élèvent, des lumières percent l'ombre : ce sont les prisonniers qu'on assomme et qu'on cuit. Villegagnon envoie immédiatement dans une barque quelques hommes bien armés, ils arrivent trop tard ; le sacrifice était à peu près consommé, à l'exception de quelques malheureux qui gagnèrent le fort à la nage.

Un vague espoir donnait encore du cœur à Villegagnon. A cinq cents lieues de là, sur le chemin du pôle antarctique, il existait un pays aux entrailles farcies d'or et d'argent. Une expédition hardie et promptement menée, un vol d'aigle jusqu'à la Plata, pouvait réparer les lenteurs de la colonisation. Henri II tournerait vers son lieutenant des yeux éblouis par les lingots, et la France antarctique ne périrait pas. Dans la poignée d'hommes disponibles, Villegagnon prend dix-huit marins déterminés, il les met sur le vaisseau qui lui restait[1], avec deux pages pour les servir, il délègue le commandement à un de ses fidèles, et confie la manœuvre à un pilote qui était venu avec du Pont et les Ministres. Ce pilote était de mœurs exécrables, mais lui seul connaissait la mer.

La veille du départ un fait abominable vint éclairer la colonie sur les mœurs de ce religionnaire : il viola malgré ses cris le fils de sa propre sœur. Grand émoi sur le navire. Le capitaine, l'équipage, tout le monde est accablé. Le coupable sent le besoin de se mettre en règle avec Dieu.

Si les Ministres étaient durs pour ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, ils avaient, en revanche, de souveraines indulgences pour ceux qui, poussant à la ruine de la discipline ecclésiastique, traitaient le Pape d'Antéchrist, disaient « aller à la messe » pour « aller aux latrines », et tournaient en ridicule les jours fériés, Quadragésime et autres (sauf Pâques, la Pentecôte et la Fête-Dieu). Quelqu'un de ceux-ci commettait-il un crime? ils l'excusaient par l'infirmité humaine et montraient qu'il y avait des divisions dans la grâce. C'est ainsi, dit Villegagnon, que le marin coupable d'attentat à la pudeur a échappé à la mort, et qu'ils

1. On comprend encor mieux que Villegagnon ait refusé de rapatrier les Ministres sur ce navire, le seul, en effet, qui lui restât.

ont absous le Thoret, qui avait altéré le texte des lettres de Villegagnon (peut-être contrefait l'écriture?) et déserté son poste après avoir méprisé le Saint-Sacrement.

Le pilote va trouver Richer dont il reconnaissait l'influence spirituelle. Celui-ci fait un tel tableau de la vengeance céleste que le pilote parle de se jeter à la mer. Ce remords très bien joué paraît d'autant plus sincère à Richer qu'il avait grand besoin d'un baril de poivre et que précisément le pilote en avait un



MASSACRE DE PRISONNIERS

D'après les *Singularités de la France antarctique.*

à sa disposition. Moyennant quoi absolution fut donnée. Richer promit qu'on n'en dirait rien à Villegagnon et, avec la complicité du capitaine, le vaisseau fit voile précipitamment vers la Plata, emportant le monstre et sa victime[1].

La petite reconnaissance de la Plata échoua totalement[2].

1. Crespin, naturellement, excuse Richer. Le pilote lui-même, à son retour et mourant, aurait reconnu avoir vendu et non donné à Richer une caque de poivre, et cela quinze jours avant de se présenter au tribunal de pénitence. Ce poivre n'aurait donc pas été offert « à titre d'épices. »

2. Il ne paraît pas que Thevet soit jamais allé jusqu'à la Plata; le contraire même résulte de ce passage de la *Cosmographie* (T. II, p. 903 verso) où il dit ne vouloir croire à la taille exorbitante des Patagons, « sinon depuis l'an 1556 que quelques-uns de mes compagnons estant de par de là, furent

Les Français hésitaient à mettre pied à terre, quoique les sauvages les y invitassent par des cris qu'ils essayaient de rendre aimables. Cela faisait un hurlement tel qu'on n'eût pas entendu tonner. Le besoin d'eau et de vivres, avec celui de radouber le navire qui avait subi des avaries, décidèrent les Français. Avec des fauconneaux et quelques pièces d'artillerie légère ils dressèrent une sorte de bastion à l'abri duquel ils calfataient le navire. Mais redoutant une surprise des sauvages, ils reprirent la mer, non sans les avoir salués de décharges d'artillerie et du feu nourri des escopettes. Après cinq jours de navigation, les mauvais vents les ramenèrent sur la côte, dans un port où on leur fit meilleur visage. Le pilote et les mariniers avaient mis à terre quatre pipes pour les remplir d'eau douce. Les naturels s'y prêtaient de fort bonne grâce, portant les pipes entre leurs bras et faisant étalage d'une force gigantesque. Une sotte plaisanterie — de petites pierres jetées sur eux — faillit tourner les choses au tragique. L'artillerie mit le holà, mais l'affaire était manquée.

V

Pendant ce temps que devient Chartier? Rien de bon. Il n'ose même pas se présenter devant Calvin. Le 24 février 1558, celui-ci écrit à Farel : « Je suis en possession de l'apologie d'un quidam atteint de frénésie et que nous avions envoyé en Amérique où il a gâté la bonne cause, par le dérangement de sa cervelle[1]... » C'est un embarras et une charge. Calvin ne répond pas à Chartier. Macarius s'entremet : « Chartier, l'homme de la France antarctique, vous prie de faire réponse bien vite à ses questions, pour qu'il ne soit point suspect aux siens d'avoir failli à ses engagements ou péché par trop de négligence, s'il se rembarque sans elle[2]. » Calvin lui exprime enfin tout son mécontentement :

envoyez dans la rivière de la Platte où ils trouvèrent ces barbares, gros et grands, etc. » Encore est-il douteux qu'ils aient trouvé là des Patagons. Un peu plus loin Thevet revient sur cette petite expédition à laquelle il donne, avec son étourderie habituelle, la date de 1555, après lui avoir donné celle de 1556. Villegagnon, en effet, envoya quelques-uns des siens à la découverte de la Plata, mais Thevet n'était point de la partie. Il voudrait bien faire croire que ce fut simplement par empêchement de maladie, mais la vérité est qu'il avait quitté depuis deux ans la France antarctique. Il finit par l'avouer, avec des contradictions nouvelles. « J'ay eu ample cognoissance de ces choses non pour avoir passé en l'Isle — tout est Ile en ce temps-là — jaçoit que j'en aye esté assez près : mais adverty des nostres (comme j'ay dict par cy devant) qui y avoient esté, et d'un qui estoit dans un vaisseau espagnol, costoyant cette mer l'an de notre salut 1548. »

1. « Est apud me apologia cujusdam phrenetici, qui a nobis in Americam missus fuerat, ubi bonam causam pro cerebri sui intemperie male defendit. Si veneris ferendi molestiam et sumptum redimes. » Calvin à Farel, 24 février 1558. *Opera*, t. XVII.

2. « Charterius antarcticus rogat vos ut ad suas questiones responsum dare festinetis, ne suspectus sit suis malæfidæi vel nimiæ negligentiæ, si appellat ad eos suis sine responso. » Macarius Calvino, de Paris, 6 mars 1558.

« Ce n'est pas sans chagrin que j'arrive à Chartier, comme vous le demandez. Il a vagabondé pendant quatre ou cinq mois sans souffler mot de son retour, et lorsqu'il était encore près de vous, des bruits couraient déjà de ses dissentiments avec les autres. Maintenant il m'envoie une apologie diffuse et remplie d'une quantité de sornettes. Vous diriez des rêves de malade. Quel conseil suivre? De la partie adverse on n'a rien. Alors à quoi bon se donner en ridicule?[1] »

« Maître, lui écrit de nouveau Macarius, quoique je ne veuille pas me constituer le défenseur de Chartier, lequel vous écrit, il est juste cependant que j'affirme à sa décharge une chose que j'ai apprise de source certaine, à savoir que Bois-le-Comte retient par devers lui toutes les lettres des frères qui ont passé la mer. C'est en grande partie pour cela que Chartier n'est pas allé vous trouver, il attendait toujours ces pièces. Mais le maître d'hôtel de l'Amiral m'a promis de s'employer à les avoir le plus tôt possible. En attendant, comme Chartier restait ici à ne rien faire, et que les frères de Meaux, dispersés, nous suppliaient de leur fournir un pasteur pour rallier le troupeau du Christ, nous l'avons envoyé là dans ce but. D'après ce que nous avons appris, il s'est acquitté de sa mission avec zèle et il continue[2]. »

Macarius, six jours après, revient sur le même sujet :

« Ainsi que je vous l'ai déjà écrit, je ne veux pas défendre la cause de Chartier. Je l'excuse simplement de ne vous avoir rien envoyé de la partie adverse. En effet le neveu de Villegagnon lui a refusé les lettres, pour éviter d'être inquiété au cas où on viendrait à apprendre la prédication de l'Evangile aux Terres-Neuves. Mais je ne vous demande pas encore de lui donner satisfaction, car j'espère que nous aurons bientôt les écrits des frères, si ceux qui m'ont promis de se les procurer ne me trompent point[3]. » Puis le silence se fait autour de

1. « Cartherio ut morem geram, nonnisi ægre adducar. Vagatus est quatuor aut quinque menses antequam de reditu verbum faceret, et quum adhuc apud vos esset, volitabant de illorum dissidiis rumores. Nunc misit prolixam apologiam multisque nugis refertam. Diceres esse ægri somnia. Hæccine petendi consilii ratio? Adde quod nihil a parte adversa. Quid ergo attinet ludibrio nos propinare? Inquire tamen, quia si tuo judicio expediat non detrecto laborem. » Calvinus Macario, 15 mars 1558. *Opera*, t. XVII, éd. de Brunswick

2. « Quod superest, tametsi nolim me constituere patronum causæ Charterii, qui ad te scribit, Domine, æquum tamen est ut confirmem ad eum sublevandum aliqua ex parte quod certe comperi, nempe a Boslecontio retineri literas omnes fratrum transmarinorum ; et hanc præcipuam fuisse causam cur ipse ad vos non profectus fuerit, quod semper expectaret hæc rescripta. Architriclinus vero Admiralii pollicitus est mihi se curaturum ut accipiat quam primum. Interea quum hic otiosus sederet Charterius et Meaenses dispersi pastorem flagitarent ne grex dissiparetur, ipsum illuc dimisimus ut oves Christi colligeret : quod sedulo ipsum fecisse et facere nobis renunciatum est. » Macarius Calvino, de Paris, 21 mars 1558.

3. «... Quod ad Charterium attinet, nolo patrocinium causæ ejus suscipere, ut jam scripsi. Tantum excuso quod nihil a parte adversa miserit. Nepos enim Villagagnii negavit illi litteras ne in periculum veniret si forte palam fieret evangelium in novis terris prædicari. Ut vero ipsi morem geras nondum

cette affaire : « Je n'ai encore rien reçu de Chartier » dit en fin de compte Macarius.

La lumière qu'on attendait de Genève, ayant deux mille lieues à faire, devait tarder beaucoup, elle ne vint jamais. Pour limiter le débat immédiatement, Villegagnon s'avisa d'un moyen fort terre-à-terre et qui sent le fils de procureur, mais extraordinairement ennuyeux pour Richer : un procès-verbal de constat religieux. Obligation de répondre et point de répit, sinon carence. Au fond de la tombe, Durand le père tressaillit de l'allégresse professionnelle.

Richer avait signifié à Villegagnon les articles qu'il soutenait au sujet de la Cène. Ces articles avaient été répandus. C'était bien le moins qu'il en précisât le sens et la portée avant de s'embarquer. Le 27 décembre, Villegagnon lui dépêcha encore une fois Pierre la Faulcille qui dressa procès-verbal de l'interrogatoire de Richer : précaution fort utile[1] avec un gaillard qui ergoterait sur tout, nierait tout, une fois rentré en France[2].

Quant à du Pont, il ne peut supporter l'humiliation d'une défaite : il pratique en secret les gens de Villegagnon, il les trouble, il cherche à les ébranler dans leur fidélité à leur chef et à leurs croyances : « On m'a empêché de planter l'Évangile ici, mais j'ai d'autres moyens de propagande et je le ferai voir. Je pars, mais qu'on ne croie pas à une défaillance, je reviendrai avec des secours tels que je mettrai Durand à la raison. De ceux qu'il avait avec lui combien lui en reste-t-il ? Ceux de la côte viendront à nous : la plupart des interprètes sont avec nous, et comme ils parlent la langue des sauvages, ils les soulèveront au besoin contre le tyran[3]. Tout est prêt : je ne demande qu'une chose à Dieu, c'est de me permettre d'accomplir un second voyage : si j'obtiens cela, nous en aurons fini en dix mois. Patience ! et tenez ferme. »

Il faut entendre ces gens, Léry surtout : ce sont d'exquis matamores. Nous étions les plus forts, dit Léry avec quelque dédain, et les plus unis, nous avions ameuté contre Villegagnon le meilleur de ses gens, nous n'avions qu'un signe à faire pour chasser ce coquin de son île, mais nous avons préféré lui laisser la place pour ne pas compromettre la cause de l'Évangile.

postulo, quin spes est brevi recuperatum iri rescripta fratrum, nisi fallent qui promiserunt se id craturos. » Macarius Calvino, de Paris, 27 mars 1558. *Opera Calvini*, T. XVII.

« De Charterio nihil adhuc accepi » Macarius Calvino. *Opera Calvini*, T. XVII.

1. L'expédition de ce procès-verbal, cité dans le livre de Villegagnon : *Ad articulos Calvini*, est du 8 juin 1558.

2. « Ad reditum compararent » dit Villegagnon.

3. La chose était d'autant plus facile que les sauvages croyaient aux diables et que Villegagnon en était un, au dire des Calvinistes.

Tout était rapporté à Villegagnon qui ne se laissait pas autrement émouvoir.

Du Pont avait fait marché avec Martin Baudoin, havrais, patron d'un navire marchand qui retournait en France, chargé de « brésil, poivre long, cottons, guenons, sagouins, perroquets » et généralement telle marchandise. Ce bâtiment s'appelait *le Jacques*, commandé par un rouennais, le capitaine Fariban, avec vingt-cinq hommes d'équipage.



LES BRÉSILIENS ET LES DIABLES
D'après le livre de Léry.

Les passagers étaient au nombre de quinze : Du Pont, Richer, Léry et autres. Les sieurs de la Chapelle et de Boissy s'étaient embarqués avec eux[1]. On leva l'ancre le 4 janvier 1558, à la grande joie de ceux qui s'en allaient et de ceux qui restaient. Villegagnon leur délivra un congé en règle, avec recommandations au patron d'en avoir soin.

Ici Crespin redouble de billevesées. D'après lui Villegagnon aurait voulu alors retenir les protestants : il leur aurait refusé congé de s'embarquer sur le navire marchand qui les ramena en France, « alléguant qu'ils lui avaient promis *de lui*

1. Pour la même cause que les protestants, dit *Léry*, c'est-à-dire « parce que Villegagnon avait tourné le dos à l'Évangile. » C'est plutôt parce qu'ils n'avaient pas les reins assez solides pour tenir si longtemps loin de chez eux dans de telles conditions.

tenir compagnie jusqu'au retour de Chartier. » Davantage, furieux de les voir partir, il aurait débauché certains matelots pour empêcher leur embarquement, et parmi ceux-là cinq des plus vicieux pour livrer du Pont et Richer à la justice.

Sur ce point au moins j'aime mieux Léry qui avoue franchement : « Non seulement Villegagnon nous envoya un congé signé de sa main, mais aussi il escrivit une lettre au maistre du navire, par laquelle il luy mandoit qu'il ne fist point de difficulté de nous repasser pour son esgard : car, disait-il frauduleusement, tout ainsi que je fus joyeux de leur venue, pensant avoir rencontré ce que je cherchois, aussy, puisqu'ils ne s'accordent pas avec moy, suis-je content qu'ils s'en retournent. » Bon débarras! voilà certainement le cri du cœur de Villegagnon. Et si vraiment on dut le menacer pour avoir congé de lui, si, comme le dit Crespin, il se laissa traiter d'apostat, de tyran et d'ennemi de la République, sans user d'aucunes représailles, c'est qu'il avait beaucoup des qualités que les protestants lui dénient : à savoir une patience angélique et l'oubli immédiat des injures.

Tant s'en fallait aussi qu'ils partissent dépouillés de tout par Villegagnon. Chacun rapportait des souvenirs au pays. Léry avait bonne charge de plumes éblouissantes qu'à son retour, « passant à Paris un quidam de chez le Roy auquel je les monstray, ne cessa jamais que par importunité il les eust de moy. »

L'accusation la plus monstrueuse et la plus inepte qui pesa sur Villegagnon, c'est d'avoir embarqué les calvinistes sur un navire qui devait couler à fond hypocritement et sûrement [1], ou bien, si par hasard ils s'en tiraient, d'avoir tout combiné pour les livrer aux juges dès leur arrivée en France.

Il s'en défend par des arguments d'une logique écrasante : « Les gens de du Pont n'ont pas voulu attendre le retour de mes navires, ils ont eux-mêmes pourvu à leur approvisionnement, ils se sont embarqués moyennant prix convenu, sur un navire qui ne ressortissait en rien à mon commandement, avec des matelots qui n'étaient point à mes gages, et qui eux-mêmes ne se seraient pas

1. Bayle, dans son *Dictionnaire critique* (T. V), article : Villegagnon, subit l'influence des auteurs protestants, seuls maîtres du litige. Il semble étonné pourtant qu'un seul homme ait pu collectionner tant de vices et il le lave de quelques-uns. Il relève dans Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*, L. II, p. 103, certaines allégations qu'il taxe de mensongères et qui ne le sont pas toujours. Maimbourg voit très juste, au contraire, lorsqu'il remarque que « la division se mit aussi entre les protestants et mesme entre les Ministres ; car les uns vouloient qu'on fist la Cène à la Romaine comme J.-C. l'avoit faite avec des azimes ou du pain sans levain ; et les autres qu'on la devoit faire à la grecque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinst les Ceremonies de l'Eglise Catholique ; et ceux là les rejetoient comme superstitieuses. » Bayle, malgré quelques efforts pour arriver à la vérité, n'a pas eu la force de rejeter la version de l'intérêt et de la calomnie.

embarqués sur ce navire, si celui-ci se fût vraiment trouvé dans un état aussi lamentable. »

Par hasard Richer le confirme : ils partirent sur le premier navire venu, pour que Villegagnon ne pût se vanter d'avoir organisé leur retour [1].

Il découle de là que Villegagnon ne les avait nullement dénoncés à la justice, si par miracle ils échappaient à la mer, car non seulement ils étaient passagers libres sur un bateau qui ne lui appartenait pas, mais encore ils avaient la faculté d'avancer ou de retarder leur débarquement et même d'en changer le lieu, au cas où « le monstre » aurait pu deviner à quel endroit ils aborderaient. Mais ces fabuleuses imputations sont tout-à-fait dans l'esprit de gens pour qui la manie de la persécution dégénéra en système historique. Il est évident que, dans beaucoup de cas, ils ont par une transposition des plus extraordinaires, mis à l'actif de Villegagnon des défauts et des vices qui étaient au passif de Calvin, comme cette infernale tendance dénonciatoire dont celui-ci donna tant de preuves, notamment lorsqu'il s'agit de faire instruire par les magistrats de Vienne le procès du malheureux Servet.

Au moment de doubler la pointe des Basses, après huit jours de navigation sur place, une voie d'eau se déclara. Il était minuit. L'équipage se comporte héroïquement, et les avaries réparées, le capitaine se déclare prêt à continuer sa route. Du Pont est du même avis. Affolés par la peur, six de ses gens, dont Léry, montent en barque, pour regagner la côte, à dix lieues de là. Léry avait déjà disposé ses hardes dans la barque, lorsqu'un ami lui fait honte, lui tend la main et le hisse à bord. Les cinq autres se dirigent vers la terre, pleurant, dit Léry, mais préférant abandonner leurs camarades [2].

Crespin, qui avait été avocat, ne présente pas les choses comme Léry, à qui il arrive parfois d'être sincère. D'après lui, les cinq « fidèles » qui regagnèrent la terre, quittèrent le navire non par peur du naufrage, mais par ordre du capitaine et pour faire place aux autres, en raison de la rareté des vivres [3]. Les matelots, qui s'épuisent à pomper, et le capitaine, qui consent à prêter sa barque de

1. « Ne quid glorietur Durandus nobis se reditum parasse. »

2. Ici encore nous sommes obligés d'accepter la version de Léry, faute d'autre. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le reste du voyage que son imagination entoure des couleurs les plus sombres. Il suffit de dire que tous les passagers arrivèrent sains et saufs en Bretagne : deux hommes moururent de faim, s'il faut en croire Léry. Mais c'était des papistes. Tout ce qu'il dit du piège que Villegagnon avait tendu aux protestants et du dessein qu'il avait formé de les faire arrêter à leur retour en France est né de la prétention au martyre qu'affectent les anciens protestants, même les plus gras et les mieux portants.

3. Léry s'avance beaucoup quand il donne au capitaine des opinions calvinistes. Crespin le traite comme un catholique.

sauvetage, reçoivent des injures pour leur peine. Ce sont, en effet, des mécréants.

Villegagnon les croyait bien loin lorsque nos cinq hommes reviennent en barque. Encore eux! A leur vue, Villegagnon s'étonne. Les menaces de du Pont lui traversent l'esprit : au moment où le calme renaît dans la colonie, ces coquins y rentrent avec leurs anciennes mines de perturbateurs! Et pourquoi reviennent-ils? Pourquoi ont-ils plus peur de la mer que les autres? Et surtout pourquoi reviennent-ils auprès de lui, alors qu'il le savent ennemi juré de leur religion?

Trois étaient des moines apostats. Interrogés ils répondent tout de travers. Villegagnon leur recommande alors de se bien conduire. Et surtout, s'ils tiennent à rester là, qu'ils s'écartent de toute intrigue ayant la religion pour objet! Mais leur nature reprend le dessus : trois jours après ils prêchent sourdement la désertion, ils indiquent une retraite où la Réforme sera libre et entière, où l'on suivra les commandements de Dieu et non ceux des hommes.

Le péril était grand : les calvinistes ne l'ignoraient pas. « Les Portugais qui n'ont pu garder la région où nous sommes ne nous pardonnent pas de nous y être introduits. » C'est ainsi que Villegagnon, dans sa lettre à Calvin, avait défini la situation et elle empirait de jour en jour.

Les colons diminuaient, passaient à l'ennemi qui, de son côté, s'agitait déjà sur les frontières de la capitainerie de Saint-Vincent. De ceux-là furent les quatre soldats, recherchés par la justice de Villegagnon, et qui, fuyant le châtiment, pénétrèrent sur le territoire portugais, sous la conduite de Jean Bolès, Boullers ou Boulier, il n'importe.

Ce Boulier était, lui aussi, de ceux qui « s'étaient fourrés avec les catholiques. » C'était un homme habile aux langues latine et grecque, voire hébraïque, et surtout né pour la controverse. Que ce soit pour crime d'hérésie ou pour tout autre, « il estoit prest d'estre puny par son capitaine, monsieur de Villegagnon, personnage catholique. Dont ayant eu le flair il gaigna au pied et vint avec trois autres soldats se rendre aux Portugais. » Pour se concilier les bonnes grâces de l'ennemi, Boulier se garda bien de découvrir sa figure et ses opinions. Mais la démangeaison du prêche était plus forte en lui que la prudence. Il parlait l'espagnol mieux encor que les langues anciennes. Le voilà qui essaye sur les Portugais la puissance de sa dialectique, lançant çà et là des traits empoisonnés contre les Sacrements, les Images, les Indulgences et le Pape. Un jésuite, Louis Grana,

non moins éloquent, le combat publiquement à Saint-Vincent et à Santos. Boulier assiste aux sermons de Grana ; soit remords, soit crainte, il se radoucit, traite le jésuite par la flatterie, proteste de son catholicisme et abjure. Mais Calvin reprend le dessus, Boulier retourne à ses erreurs. Saisi par le juge ecclésiastique, il fut mené à Bahia, puis ramené (en 1567) à Janeiro pour y être exécuté.

Le nom et l'affaire de Boulier manquent au *Livre des Martyrs* de Crespin. Pour son exécution, il faut lire la *Vie du P. Anchieta*, jésuite, par Roderiges. Il y a là un trait merveilleux qui juge tout l'Ordre. Anchieta était parvenu à arracher à Boulier un aveu catholique. Le bourreau ayant manqué son coup, Boulier perd patience, il va blasphémer. Anchieta craint de perdre une âme : il saisit le glaive, et le maniant (ou frappant, on ne sait), dit au bourreau : « Voilà comme il faut faire ! »

Villegagnon averti des moyens par lesquels on détournait ses hommes, résolut d'en finir avec les traîtres : il songe d'abord à les renvoyer (mais aucun navire ne partait pour la France), ou à les reléguer à l'île de Macahé[1]. Sur ces entrefaites, le Conseil rapporta son jugement. L'affaire avait été instruite dans les formes ordinaires. L'innocence de l'un des accusés ayant été reconnue, on ne procéda que contre les quatre autres. Trois furent condamnés à mort et exécutés au mois de février 1558[2]. Martyrs ! disent les entrepreneurs de calvinisme. Traîtres à leur pays et à leur chef ! dit Villegagnon.

Ceux qui aiment les plaidoiries bien ordonnées, et se contentent d'articulations caressantes pour leur sensibilité, peuvent voir dans Crespin le « martyre » des trois calvinistes. Comme il n'en existe pas d'autre version on n'a jamais jugé Villegagnon que d'après le récit de Crespin, composé pour faire frissonner le « candide lecteur » et donner l'impression de pauvres agneaux qu'égorge un tyran sanguinaire et halluciné.

1. L'île de Macahé, par la pleine lune, était tellement sujette aux flux et reflux que les barbares de la côte n'y pouvaient aller pêcher, et que ni Portugais ni Français n'y pouvaient jeter l'ancre. C'est là que Villegagnon — il le dit à Thevet à son retour en France — avait eu l'intention de reléguer les quatre « artisans », mais étant averti qu'ils avaient moyen de se sauver sur quelques vaisseaux à la prière de leurs amis, Villegagnon fut contraint d'en faire justice exemplaire, après les avoir tenus longtemps esclaves, et leur avoir fait porter la terre et les pierres pour bâtir son fort, depuis le point du jour jusqu'à la nuit, n'ayant d'autre « délicatesse » qu'une poignée ou deux de farine de racines et de l'eau de citerne. Quant à Léry, « il se sauva de vitesse et ne se confessa point du péché de paresse. »

Thevet confond tout, Léry n'était plus là, mais il semble avoir été pour quelque chose dans la résolution des calvinistes de revenir à terre. Thevet, comme on le verra plus loin, dit que Léry est nommé dans la sentence rendue contre eux.

2. Jean du Bordel, Mathieu Vermeil et Pierre Bourdon. Lafon se rétracta et fut épargné, n'étant compromis que pour la religion.

Toutefois ce panégyrique n'est pas si bien tissé qu'il ne laisse percer des invraisemblances énormes. Sans doute il est un peu tard pour discuter avec Crespin, mais comment n'être pas frappé de ses contradictions ?

Voilà cinq hommes qui ont pris la mer pour échapper à un bourreau : ils la reprennent pour revenir à lui.

Débarqués sur un rivage où ils sont recueillis avec la plus grande humanité par les naturels, qui veulent les retenir, ils les quittent, après quatre jours, pour retourner par mer à Rio.

Ils sont incapables de conduire une barque, et cependant ils prennent la voie de mer, alors que par la voie de terre, ils sont tout au plus à trente lieues du fort.

Ayant rencontré Villegagnon au village, ils le supplient de les retenir au nombre de ses serviteurs, et loin de les repousser, Villegagnon les reçoit avec des paroles pleines de douceur.

Ils sont ignorants des saintes lettres, et pourtant aux articles que leur aurait proposés Villegagnon, lesquels eussent arrêté un bon théologien pour un mois, ils répondent en un jour par une confession de foi où ils citent Tertullien, les canons du Concile de Nicée, Saint-Augustin, Cyprien et plusieurs autres.

Tout le récit est de cette farine[1].

Celui de Thevet ne vaut guère mieux, quoiqu'il donne au jugement et à l'exécution leur véritable origine :

« Il y eust plusieurs de la Compagnie séditieux qui conspirèrent contre la vie de Villegagnon. D'autres qui practiquaient les sauvages pour les faire courir sus, et se rendre maistres tant des vaisseaux que de la richesse qui y pouvoit estre. Mais cecy estant descouvert, avéré et prouvé par deux Flamens et par un Escossais qui confessèrent la trahison en la question qui leur fust donnée, et complot fait avec quelques Portugais que nous avions receus des mains de ce peuple barbare, les choses avérées, information faite, Villegagnon en fit faire la justice très rigoureuse : ce qui advint quelques moys après mon département de ce païs là. Les conspirateurs estoient quatre artisans, sçavoir Jean Bourdel, coustelier de son estat, Mathieu Vermeil, menusier, Pierre Bourdon, tourneur, et

1. C'est Léry qui fournit à Crespin le récit de cette exécution, et cela sans contrôle aucun, à la fin de 1558.

Quatre mois après son départ, quelques individus qui inclinaient à la Religion et qui étaient revenus en France allèrent trouver du Pont à Paris et lui firent le récit du « martyre » dont ils avaient été, à ce qu'ils disaient, témoins. Avec leur propre témoignage, ils auraient remis à du Pont « une copie de la procédure » suivie contre les suppliciés. Du Pont communiqua le tout à Léry qui, à son tour, le bailla à Crespin. (V. Léry, p. 380.)

Jean Léry, cordonnier. Villegagnon les nomme ainsi par la sentence et jugement qu'il leur donna, ainsy qu'ont attesté plusieurs gentilshommes et autres qui assistèrent à la mort de trois de ces artisans : et quant au quatriesme, qui estoit Léry, fin et accord, fit tant qu'il se deferra les deux jambes, et se sauva de nuit dans un bateau avec d'autres, et gaigna le cap de Frie quelque trente lieues distant du fort de Coligny, où par cas fortuit ils trouvèrent quelques vaisseaux de Normandie qui s'en venoient en France, accompagnés de ce docte vieillard Richer, qui ne voulut oncques se soubzmettre ne entendre à la conspiration, comme j'ay sceu depuis. Le seigneur de Bresay, gentilhomme honorable, les seigneurs de Bois le Comte et de L'Espine, qui demourèrent douze ans en ces païs-là, ensemble Nicolas Barré, que les Espagnols ont fait depuis mourir en la Floride, des plus signalez personnages pour le pilotage et art de naviguer qui fust de nostre aage, et autres, ne l'ont ainsy rapporté fidelement, lesquelz propos j'ay trouvez estre correspondants et veritables à ce que Villegagnon a mis par escrit... Je ne parle point icy d'affection, ny ne me veulx aultrement estommaquer tant à l'encontre de Léry que ceux de sa religion, ce que jamais je n'ay fait dans tous mes livres, attendu que ce n'est ma profession, et que je laisse tels différends aux scholastiques : et aussy que ce n'est à un philosophe non plus qu'à un artisan de traiter des points dont les plus accords en sont les premiers trompez et deceuz.

« Mais ce que j'en ay dit et prétends dire n'est que pour refuter les bourdes et niaiseries de cet apprentif cordonnier Léry. Quant à ceux que le capitaine Villegagnon feit executer et jetter au profond de la mer, il est assez notoire qu'ils l'avoient bien mérité, attendu la trahison par eux conspirée, toutefoys non exécutée, sans avoir esgard que Villegagnon estoit personnage vertueux, qui avoit fait longtemps auparavant tant de prouesses.... grand amy de feu Monsieur le Connestable et de l'Admiral de Chastillon lequel le feit vis admiral de Bretagne et tant d'autres honneurs qu'il a eus en France. C'estoit l'homme le mieux parlant latin et françois que gentilhomme de France[1]. »

1. Manuscrit de Thevet, p. 107 et suivantes.

(Curieux détails sur Alphonse de Saintonge et Le Testu, p. 136 et suivantes. *Item* sur la maison de Jacques Cartier, 146 *verso*.)

C'est une réplique à Léry. Avec sa *Cosmographie* infidèle et balourde — infidèle surtout par faute de mémoire — Thevet avait ravivé, en 1574, la querelle sur laquelle avaient passé trois guerres de religion. Il prêtait le flanc aux représailles, brouillant tout, mêlant la conspiration des interprètes à celle des moines, quoiqu'elles aient eu lieu à deux ans d'intervalle. Parlant de la loyauté des Ecossais, Thevet se vantait (T. II, liv. 16, ch. 8, fol. 665) de l'avoir éprouvée « en certain nombre de gentilshommes et soldats.... lesquels descouvrirent l'entreprise (de la première conspiration) au seigneur de Villegagnon

Jamais les grands chefs de l'Église nouvelle n'ont voulu la liberté : Calvin n'a jamais réclamé que la liberté... de penser comme Calvin. Jamais ils n'ont nié qu'il ne fallût tuer les hérétiques et que l'autorité civile n'en eût le droit[1]. Estienne a demandé le bûcher pour Rabelais. De Bèze a présenté le supplice de Servet non comme un accident de la conscience humaine, mais comme l'application d'une théorie émanant de Dieu même. La peine de mort pour l'hérétique et le libertin a été affirmée, proclamée par eux comme un acte juste et nécessaire et, afin qu'aucun doute ne planât, ils l'ont insérée dans leur code. « De tels

et à moy aussi, duquel fait furent très bien chastiez ces imposteurs, aussi bien que les Ministres que Calvin y avoit envoyez, qui beurent un peu plus que leur saoul, estans comprins en la conspiration. »

Léry reproche donc à Thevet d'avoir prétendu, dans sa *Cosmographie*, qu'il s'était trouvé au Brésil en même temps que les Ministres de Calvin. Thevet ne le prétend pas absolument, mais il le laisse supposer dans les passages suivants.

« ... J'avois oublié à vous dire que peu de temps auparavant (la prise du fort par les Portugais) y avoit eu quelque sedition entre les François, advenue par la division et partialitez de quatre Ministres de la Religion nouvelle, que Calvin y avoit envoyé pour planter sa sanglante Évangile, le principal desquels estoit un Ministre séditieux nommé Richier qui avoit esté Carme et Docteur de Paris quelques années auparavant son voyage. Ces gentils prédicans ne tachant que s'enrichir et attraper ce qu'ils pouvoyent, firent des ligues et menées secrettes, qui furent cause que quelques-uns des nostres furent par eux tués. Mais partie de ces seditieux estant prins furent executez, et leur corps donné pour pasture aux poissons : les aultres se sauverent, du nombre desquelz estoit ledict Richier, lequel bientost après se vint rendre Ministre à la Rochelle : là où j'estime qu'il soit encor de present. Les sauvages irritez de telle tragédie, peu s'en fallut qu'ils ne se ruassent *sur nous*, et missent à mort ce qui restoit. »

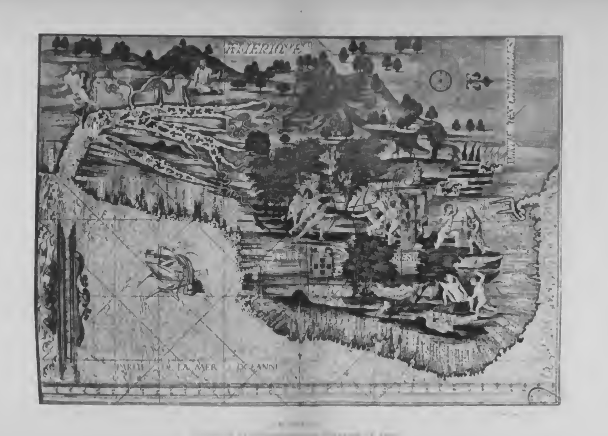
Léry relève ce « sur nous » comme un trait de l'imposture de Thevet qui était rentré en France depuis de longs mois lors de cette tragédie. Sans doute Léry est un vétilleux écrivain, mais combien il eût mieux valu, pour approfondir la cause, relever ce propos de Thevet que leur exécution fut faite *parce que plusieurs Français avaient été tués par eux* (*les Calvinistes*)*!* Combien il eût mieux valu aussi lire Thevet au bon endroit! à celui où il dit en propres termes :

« M'esbahis qui a incité Calvin à me taxer, en une Apologie qu'il a fait imprimer à Genève, comme l'un des premiers qui assista à la mort et suffoquement des Ministres, que feit faire le seigneur de Villegaignon les faisant précipiter au parfond des abismes de la mer, veu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France : comme il appert dans mon livre des Singularitez... » *Cosmographie Universelle*, T. II, p. 925 verso.

1. En cela Théodore de Bèze ne faisait que se ranger à l'avis émis par Philippe Melanchton, Calvin, Henri Bullinger, Wolfgang Capito sur le droit absolu du magistrat à punir de mort les hérétiques. De Bèze se vante d'avoir démontré « par la parole de Dieu que sa volonté est que le magistrat ait à punir le mespris de la religion jusques à venir à punition de mort : veu aussi que tous bons et saints Princes l'ont aussi pratiqué. Je confesse, dit-il, que je ne puis suivre l'avis de ceux qui estiment que la punition de mort ne doit point avoir lieu en matière de religion... » Et citant l'opinion de Bullinger : « Quand les crimes sont enormes et desja commis en sorte qu'il y eschet punition de mort, il n'est pas question de faire passer le cas par une admonition... C'est une chose qui est bien recommandée à tous Gouverneurs et Magistrats qu'ils ayent à user de bonnes et vives admonitions envers leurs sujets, et ceux qu'ils voyent desja en danger de tomber en quelque mal. Aussi les bons, prudens et fideles magistrats ont souvent pardonné à ceux qui avoyent meffait par ignorance et qui se reduisoyent, estans à bon escient admonestez. En l'Évangile le Seigneur commande qu'on admoneste celuy qui peche, et s'il obéit à l'admonition, qu'on luy pardonne : et s'il persiste a estre rebelle qu'on procede aussi contre luy en plus grande rigueur... Nous insistons là dessus, ajoute de Bèze, que non seulement il est permis aux Magistrats, mais que mesme ils doyvent punir, et quelquefoys de mort, les hérétiques, c'est asçavoir ceux qui par la parole de Dieu seront prouvez estre tels, comme c'est la seule espreuve pour les bien cognoistre. »

monstres doivent être étouffés » dit Calvin. S'il avait plu à Villegagnon de se placer au même point de vue, il n'avait qu'à envoyer la sentence à de Bèze, entre les feuilles de son traité *Du droit du magistrat civil à punir les hérétiques.* Lorsque Villegagnon, du droit bien autrement fort qu'a le magistrat militaire, fit punir trois hommes pour avoir trahi, combien Calvin en avait-il fait tuer pour avoir simplement différé d'opinion !




LA MER

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. — I. Ce que dirent les envoyés de Calvin à leur retour en France et à Genève. — Le Caïn de l'Amérique. — Le Roi Villegagnon. — Insanités de Richer. — Les *Singularités de la France antarctique*. — Villegagnon revient en France. — Ronsard et le *Discours contre fortune*. — Les Guise après la mort de Henri II (1559). — Villegagnon s'explique devant Montmorency. — La Conjuration d'Amboise (mars 1560). — Villegagnon et le Grand-Prieur. — II. Prise du fort de Villegagnon (15 mars 1560). — Opinions des historiens portugais sur l'homme et l'œuvre. — Jean Nicot prévient François II des desseins des Portugais. — Préparatifs de Men de Sa. — Siège du fort. — Vaine résistance. — III. Réclamations de Jean Nicot et de Saint-Sulpice à la Cour de Portugal (1560-1561). — Réponses de la Reine. — Lettres de Nicot à Charles IX et à Catherine de Médicis. — Les deux mille écus du prieur de Capoue. — Assassinat du capitaine de Lyart. — Nicot rappelé (juillet 1561). — Fin de la France antarctique.

I



LES nouvelles qui arrivaient de France ne laissaient pas d'inquiéter Villegagnon. Il se demanda s'il ne payerait pas pour tout le monde. On portait là-bas un coup mortel à la colonie. Les calvinistes, à qui personne ne refusera le don de geindre avec éloquence, s'emparaient de l'esprit public qu'ils habituaient à l'idée de sacrifier le Brésil. C'était à qui rejeterait les fautes sur Villegagnon.

Ses parents, ses serviteurs lui annoncèrent que les émigrants génevois, de retour au pays, vouaient son nom à l'anathème. Calvin le poursuivait de calomnies sans frein : Du Pont, s'exaspérant à distance, l'appelait au combat. En attendant, ils forgeaient et répandaient en tous lieux la légende qui devait résister aux siècles : Villegagnon simulant la Réforme, engageant les Ministres pour convertir les sauvages, peu après retombant par mobilité d'esprit dans les superstitions papistiques et de là dans l'athéisme, chassant les Ministres, pis encore! les forçant de s'embarquer sur un navire sans fonds et sans vivres, de manière ou à les couler ou à les faire mourir de faim.

Et c'est ce maroufle que l'on dit « *rex Americæ,* » roi d'Amérique!

Des placards, affichés dans Genève contre Calvin en 1555, portaient :

Ostez un *l* imprudemment volante
Ung *v* ouvert à tous maux de Calvin
Vous cognoystrez sa Rage violente,
La cognoyssant le jugerez Caïn.

On reprit le mot et on le tourna contre Villegagnon. Au camp de Calvin on ne se rappelle plus Servet. Ce n'est pas Calvin, c'est Villegagnon qui a tué son frère Abel : Villegagnon est : « le Caïn de l'Amérique. »

Parmi les folies que débitait Richer, il en est de tout à fait joyeuses et qui font honneur à sa fantaisie. Villegagnon a réclamé du Roi de France l'investiture au Brésil, avec un tribut de six mille livres payable au Roi de la France antarctique. Il a eu l'intention de prendre femme afin de créer une dynastie, et il l'eût peut-être fait si les lois pontificales n'astreignaient au célibat les chevaliers de Malte. Une autre question a été longtemps agitée, à savoir si l'invincible roi Durand ne devait pas prendre le titre de frère du roi de France, selon la coutume entre souverains. Henri II, Montmorency, toute la Cour en a ri aux larmes, et l'excès a tué ses prétentions. L'ambassadeur de Portugal a d'ailleurs montré au Roi ce qu'il en était au juste du royaume de Villegagnon.

En même temps que l'homme, ils perdaient la colonie. Un roi ! ce compagnon des bêtes fauves, des serpents et des dragons ! Un palais! cette cabane de branchages à peine bonne contre la pluie! La « terreur des barbares ! » ce fortin construit avec quelques pierres laissées là par une dizaine de Portugais jadis relégués dans l'île ! Un royaume! cette douzaine d'arpents, cette île où l'on ne vit que de poissons, de vipères et de racines ! La métropole de la France antarctique ! cette Henryville, sans murailles ni clôtures, pure invention de Durand pour tromper le Roi ! Il n'existe là qu'un jardinet d'un demi arpent, et à cent « stades[1] » de la prétendue Henryville, une maison qui convient à une dizaine de porcs environ. Un vainqueur des Margageats! cet imposteur qui tremble devant ses propres alliés ! Voilà le Roi de la France antarctique, voilà quel est son empire de sable !

Au débordement de la calomnie calviniste, on ne pouvait opposer que le livre de Thevet, les *Singularités de la France antarctique* qui venaient de paraître, livre de bonne foi, plein d'enfantillages communs d'ailleurs à tout le monde

1. La longueur du stade ayant considérablement varié selon les époques, il est difficile de savoir ce que Richer entend exactement par cette mesure. Le stade moyen avait environ cent pas.

LES SINGVLARITEZ DE LA FRANCE ANTARCTIQVE, AVtrement nommée Amerique: & de plusieurs Terres & Isles decouuertes de nostre temps.

Par F. André Theuet, natif d'Angoulesme.



A PARIS,
Chez les heritiers de Maurice de la Porte, au Clos Bruneau, à l'enseigne S. Claude.
1558.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

FAC-SIMILÉ DU TITRE DES « SINGULARITÉS DE LA FRANCE ANTARCTIQUE » (1558).

savant[1]. Le cardinal Bertrandi, garde des sceaux, avait fort bien reçu Thevet à son retour et l'avait poussé à rassembler des notes et des souvenirs où Villegagnon avait sa part d'auteur. L'apologie du chef de l'expédition y était faite innocemment, dans le style que prend la reconnaissance à cette époque, et Thevet ne doutait pas que la vérité d'alors ne fût celle de toujours. C'était aussi l'avis de l'imprimeur : il supplie le lecteur qui n'y ajouterait pas foi entière « d'avoir recours aux gens du païs qui demeurent par deça ou à ceux qui ont fait le voyage, lesquelz le pourront asseurer de la vérité. »

C'était un fort joli livre en tout, d'une belle impression, avec des ornements typographiques bien fleuris, comme en-tête et lettres ornées : les matières en étaient pour le temps d'une nouveauté qui passait la croyance, et de nombreuses figures les relevaient, quelques-unes d'un tour fort élégant[2], faites à souhait pour exciter la curiosité, avec cet air fabuleux que revêtent tout de suite des êtres, des poissons, des fruits et des plantes inconnues dans nos régions. L'ouvrage ainsi paré répondait bien à l'idée que la Cour et les savants avaient d'abord conçue de la terre neuve rencontrée — on disait « descouverte » — par Villegagnon. Belleforest, Jean Daurat pouvaient célébrer la gloire du Cosmographe en vers français, en vers latins, et Étienne Jodelle s'enhardissait à des fantaisies philosophiques où il y avait un peu de prophétie, comme il sied aux poëtes :

... Le Ciel par nous irrité
Semble d'un œil tant dépité
Regarder nostre ingrate France,
Les petits sont tant abrutis,
Et les plus grands, qui des petits
Sont la lumière et la puissance,
S'empeschent toujours tellement
En un trompeur accroissement,

1. Le privilège du Roi est du 18 décembre 1556. Mais l'ouvrage ne parut qu'en 1558 (Paris, chez les héritiers de Maurice de la Porte), dédié à Bertrandi. Cet écart entre le privilège et l'apparition s'explique par la mort de l'imprimeur survenue dans l'intervalle, et par la maladie de l'auteur, à qui la fièvre ne laissa même pas le loisir de revoir son manuscrit avant l'impression.

2. On ne sait de qui sont les figures de *la France antarctique*, au moins celles de l'édition originale. M. Gaffarel veut y voir la main de Jean Cousin. Je ne pense pas de même. Elles sont, en tout cas, beaucoup plus croyables en leur naïveté que celles de *Léry* en leur apprêt. Dans le nombre il y en a de fort médiocres et qui trahissent une collaboration maladroite.

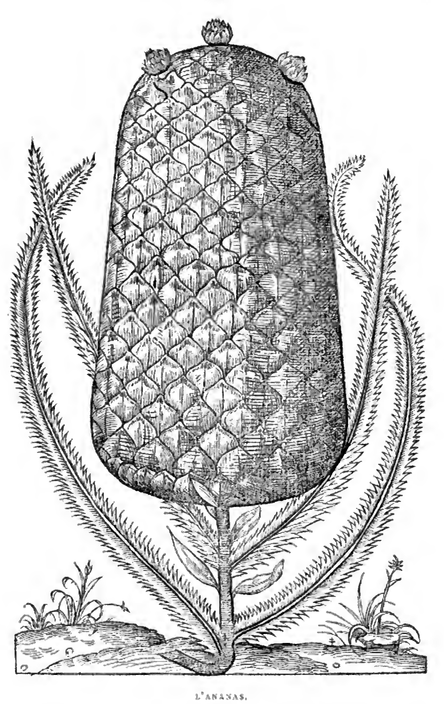
Thevet se pique d'avoir « le premier mis en vogue à Paris l'imprimerie en taille-douce, tout ainsi qu'elle estoit à Lyon, Anvers et ailleurs » et il dit « avoir attiré de Flandres les meilleurs graveurs. » Si vraiment les figures des *Singularités* sont de notre Jean Cousin, il faut avouer que Thevet est bien ingrat envers ce grand et original artiste, gloire de l'École française.

Que, veu que rien ne leur peut plaire
Que ce qui peut plus grands les faire,
Celuy-là fait beaucoup pour soy
Qui fait en France comme moy,
Cachant sa vertu la plus rare,
Et croy, veu ce temps vicieux,
Qu'encor ton livre seroit mieux
En ton Amérique barbare.
Car qui voudroit un peu blasmer
Le pays qu'il nous faut aymer,
Il trouveroit la France Arctique
Avoir plus de monstres je croy
Et plus de barbarie en soy
Que n'a pas ta France Antarctique.
Ces barbares marchent tout nuds,
Et nous, nous marchons incognus,
Fardez, masquez. Ce peuple estrange
A la piété ne se range,
Nous, la nostre nous mesprisons
Pipons, vendons et desguisons.
Ces barbares pour se conduire
N'ont pas tant que vous de raison,
Mais qui ne voit que la foison
N'en sert que pour nous entrenuire.

L'espoir n'abandonnait pas Jodelle :

Toutesfois, toutesfois ce Dieu,
Qui n'a pas bani de ce lieu
L'esperance nostre nourrice,
Changeant des cieux l'inimitié,
Aura de sa France pitié
Tant pour le malheur que le vice !

Mais il fallait si peu de chose pour faire revivre les préventions que Thevet avait dissipées ! Deux ou trois mois suffirent. A la fin de 1558 tout ce qu'il avait dit n'était que mensonge et supercherie. Il n'avait vu que les prémisses, mais la conclusion, du Pont et Richer l'apportaient : Thevet s'était fait le complice d'un monstre.



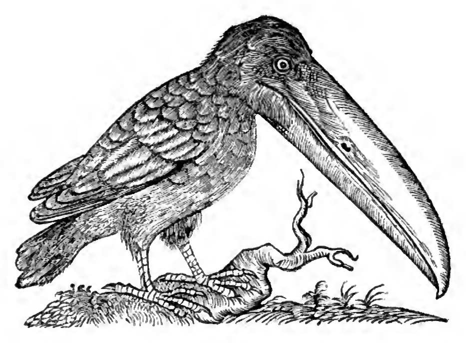
L'ANANAS.

D'après les *Singularités de la France antarctique.*

Était-il possible que Genève eût déjà tant de crédit en France ?

En dépit des apparences, il semblait pourtant bien à Villegagnon qu'on n'était pas devenu calviniste là-bas, à Saint-Germain, à Blois, à Amboise, à Fontainebleau, à Anet, à Chantilly.

Coligny, très diminué après Saint-Quentin, qui ajoutait à sa renommée



LE TOUCAN.
D'après les *Singularités de la France antarctique.*

d'héroïsme malheureux[1], était, depuis août 1557, prisonnier des Espagnols, avec le Connétable. Ils laissaient le champ libre aux Guise que seuls ils auraient pu contrebalancer. Tout servait ceux-ci, tout, jusqu'aux malheurs de la France arrivés sinon par d'autres, du moins sous d'autres. Le Cardinal de Lorraine avait obtenu du pape, dès avril, et du roi, dès juillet, l'établissement de l'Inquisition en France. Le coup, dit-on, était dirigé contre d'Andelot, colonel de l'infanterie française, et en effet, on le pinça trainant des ministres à ses trousses :

1. On ne s'aperçut pas tout de suite qu'il avait sauvé la France.

jeté en prison, menacé de mort par le Roi lui-même (juin), d'Andelot avait consenti à écouter la messe. Il y eut un moment où deux des frères Châtillon étaient en prison ; l'autre, le cardinal Odet, n'osait se montrer (au milieu de 1558), ce qui était tout comme, et il ne se prononça guère que l'année suivante.

Au lieu d'envoyer Bois-le-Comte en France comme il le faisait depuis près de quatre ans, Villegagnon résolut d'y aller en personne pour confondre ses accusateurs, mieux que cela, pour savoir du Roi ce qu'il entendait faire de la France Antarctique et de lui[1]. Depuis quatre ans bientôt il tenait, avec un courage que rien n'avait lassé, sans aucun renfort, et sans aucune chance de développement, abandonné de la Cour, abandonné des siens, risquant de rester seul dans son île. Car cet homme qu'on accuse d'avoir trahi les autres est constamment trahi lui-même !

Ses meilleurs amis de l'autre rive, les savants, les poëtes le pressaient de rentrer, redoutant pour lui quelque fin dramatique et sans gloire : Ronsard tout le premier, dans son *Discours contre fortune*[2], dédié à Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon :

Je veux aucunefois abandonner ce monde,
Et hazarder ma vie aux fortunes de l'onde,
Pour arriver au bord auquel Villegaignon
Sous le pole Antarctique a semé vostre nom[3] :
Mais, chétif que je suis, pour courir la marine
Par vagues et par vents, la fortune maline
Ne m'abandonneroit, et le mordant esmoy
Dessus la poupe assis viendroit avecques moy.
Docte Villegaignon, tu fais une grand faute
De vouloir rendre fine une gent si peu caute,
Comme ton Amérique, où le peuple inconnu
Erre innocentement tout farouche et tout nu,
D'habits tout aussi nu qu'il est nu de malice,
Qui ne cognoist les noms de vertu ny de vice,
De Senat ny de Roy, qui vit à son plaisir,
Porté de l'appetit de son premier desir,

1. L'auteur de *l'Estat de l'Église* depuis le temps des apostres jusques à présent (Strasbourg, 1565, in-8) dit que Villegagnon s'est retiré en France « surpris d'une apprehension que les sauvages le viendroyent assaillir. » Il va sans dire que l'auteur est protestant.

2. Poëmes. *Discours contre fortune*. La pièce a paru en 1560.

3. Allusion au fort Coligny.

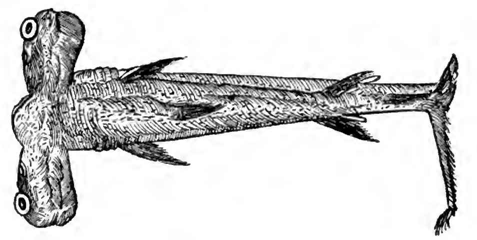
Et qui n'a dedans l'ame ainsy que nous emprainte
La frayeur de la loy qui nous fait vivre en crainte,
Mais suivant sa nature et seul maistre de soy
Soy mesmes est sa Loy, son Sénat et son Roy;
Qui de contres tranchans la terre n'importune,
Laquelle comme l'air a chascun est commune,
Et comme l'eau d'un fleuve est commun tout leur bien
Sans procez engendrés de ce mot *tien* et *mien*.
Pour ce, laisse les là, ne romps plus (je te prie)
Le tranquille repos de leur premiere vie,
Laisse les, je te pri, si pitié te remord,
Ne les tourmente plus et t'enfuy de leur bord.
Las! si tu leur apprens à limiter la terre,
Pour agrandir leurs champs ils se feront la guerre,
Les procez auront lieu, l'amitié defaudra,
Et l'aspre ambition tourmenter les viendra,
Comme elle fait icy nous autres pauvres hommes,
Qui par trop de raizons trop miserables sommes.
Ils vivent maintenant en leur age doré.
Or pour avoir rendu leur âge d'or ferré
En les faisant trop fins, quand ils auront l'usage
De cognoistre le mal, ils viendront au rivage
Où ton camp est assis, et en te maudissant
Iront avec le feu ta faute punissant,
Abominant le jour que ta voile premiere
Blanchit sur le sablon de leur rive estrangere.
Pour ce laisse les là, et n'attache à leur col
Le joug de servitude, ainçois le dur licol
Qui les estrangleroit sous l'audace cruelle
D'un tyran ou d'un juge ou d'une loy nouvelle.
Vivez, heureuse gent, sans peine et sans soucy :
Vivez joyeusement, je voudrois vivre ainsy.

N'est-il pas probable aussi que le Roi, dont les oreilles tintaient fortement, rappela Villegagnon, voulut apprendre de sa bouche ce qu'il y avait au fond de tout ce bruit. Le vieux du Pont n'avait pu soutenir longtemps son personnage : il était mort depuis près d'un an lorsque Villegagnon repassa la mer. Mais les

anciens envoyés de Coligny, Richer, Chartier, Léry, tous ceux qui de près ou de loin avaient touché au Brésil, formaient à Paris et à Genève non plus un amas confus de doctrinaires, mais une coalition fort unie, et, tremblant devant Calvin, se disculpaient à ses yeux par un raffinement d'orthodoxie réformée[1].

Villegagnon partit donc pour la France, laissant le commandement à son neveu, Bois-le-Comte. Il arriva dans les derniers mois de 1559.

Le « docte Villegagnon », comme dit Ronsard, n'avait pas perdu son temps là-bas. Il avait composé tout un dictionnaire et un manuel de conversation en langue brésilienne pour la commodité du commerce. Il les communiqua aux



LE « PANAPA » (REQUIN MARTEAU).
D'après les *Singularités de la France antarctique*.

curieux, comme le chancelier de l'Hôpital, Bourdin, le procureur général au Parlement de Paris, et il leur en bailla copie dont les protestants eurent belle dépouille[2].

Il apportait de même une foule d'objets, d'animaux, de plantes, d'ouvrages à la main, et d'abord une cinquantaine de sauvages, hommes, femmes, enfants,

1. Ce qui explique, par contre-coup, la chaleur qu'apporte Thevet à se solidariser avec Villegagnon, surtout dans ses ouvrages restés manuscrits. Il dit positivement que Villegagnon revint « mandé par le Roy. »

2. Au retour du siège de Sancerre dont Léry nous a laissé une narration intéressante, un nommé Ode, gouverneur du Chancelier, eut la faiblesse de prêter la copie de son maître à Léry qui l'a fait imprimer à la suite de son livre sur le Brésil. Après nous avoir dénoncé cette soustraction, Thevet ajoute qu'il en est de même de l'*Histoire de Sancerre* que Léry aurait également dérobée.

qui l'avaient suivi de bonne grâce, ayant du foyer domestique leur idée fort rudimentaire[1]. Il en donna une partie au Roi et à la Cour, gardant pour lui et pour son frère, Philippe, bailli de Provins, une demi-douzaine d'échantillons qui ne laissèrent pas d'émerveiller la vieille ville moussue de Thibaut, comte de Champagne.

Il est fort malaisé de déterminer absolument la nature des produits que Villegagnon apportait en France. Nul doute que l'ananas et le manioc ne fussent de la cargaison. Ils sont suffisamment décrits par Thevet et on les reconnaît rien qu'à l'image. Dans la belle racine que le cordelier d'Angoulême et après lui Léry appellent tous deux le « hettich », je pense qu'il faut voir l'igname, « incogneue a noz medecins et arboristes de par deça[2]. » Parmi les oiseaux, le toucan est une de nos vieilles connaissances. Quant aux poissons, on sait ce qu'on doit entendre par le *panapa*[3] dont s'enrichissait, selon Thevet, la rivière de Ganabara ; c'est le requin marteau.

Triste retour, dit Richer, que celui du Roi Villegagnon à la Cour ! Personne ne le reconnaît, pas même les chiens. Peut-être quelques cuisiniers, de ceux qui lui donnaient jadis des os à ronger, saluèrent-ils le malheureux. Enfin il

1. « Desquelz en donna a son frere le bally de Provins deux jeunes garçons de seize et dix-huict ans, lesquelz s'appeloient l'un Donat et l'aultre Doncart, que ledit bally habilla et s'en servit jusques à leur mort, Lesquelz, quant ils sçeurent un peu parler françoys, et entendre que c'est que de Dieu, apres avoir esté cathéchizés en la vraye religion, furent baptisez à l'Hostel Dieu de Provins, et ont vescu despuis chascun sept ou huict ans audit Provins et sont mortz au service dudit bally. » Haton, *Mémoires*.

2. « D'icelle racine, dit Thevet, s'en trouve deux especes, de mesme grosseur. La premiere en cuisant devient jaulne comme un coing, l'aultre blanchatre. Et ces deux especes ont la feuille semblable a la mauve : et ne portent jamais graines. Pourquoy les saulvages replantent la mesme racine couppée par rouelles, comme lon fait les raves par deça, que lon met en sallades, et ainsi replantées multiplient abondamment. »

Léry amplifie : « Il s'en trouve communément d'aussi grosses que les deux poings et long de pied et demi, plus ou moins. Et combien que les voyant arrachees hors de terre, on jugeast de prime face a sa semblance, qu'elles fussent toutes d'une sorte, tant y a neantmoins, d'autant qu'en cuisant les unes deviennent violettes, comme certaines pastenades de ce pays, les autres jaunes comme coins et les troisiesmes blanchastres, j'ay opinion qu'il y en a de trois especes. Mais quoy qu'il en soit, je puis asseurer que quand elles sont cuites aux cendres, principalement celles qui jaunissent, elles ne sont pas moins bonnes à manger que les meilleures poires que nous ayons..... Au reste parce qu'elles ne portent point de graines, les femmes sauvages, soigneuses au possible de les multiplier, pour ce faire ne font autre chose sinon (œuvre merveilleuse en agriculture) d'en couper par petites pièces, comme on fait ici les carrottes pour faire salades : et semans cela par les champs, elles ont au bout de quelque tems autant de grosses racines d'*hetich* qu'elles ont semé de petits morceaux. »

3. « Semblable, dit-il, à un chien de mer quant à la peau rude et inégale comme une lime. Ce poisson a six taillades ou pertuis de chacun costé du gosier, ordonné à la façon d'une lamproye, la teste telle que pouvez veoir par la figure icy mise : les yeux presque au bout de la teste, tellement que de l'un à l'autre y a distance d'un pied et demy. Ce poisson au surplus est assez rare, toutesfois que la chair n'en est fort excellente à manger, approchant du goust à celle du chien de mer. »

S. A. le prince de Monaco, plus compétent que personne en la matière, n'hésite pas à reconnaître le requin marteau dans le « panapa » de Thevet.

apprend que la face du royaume a changé, qu'il aura désormais affaire à des hommes cruels à qui le gouvernement est échu, il veut engager la conversation avec eux, point de réponse; il se tourne alors vers Montmorency, vers l'Amiral, il n'en obtient rien. C'est alors qu'il met la main à son bel ouvrage contre Calvin avec l'aide du mathéologien — le mot était de Rabelais — Jérôme Possot, bénédictin, des autres sophistes de Sorbonne, du fameux Hector, et des moines d'Amérique, « emissarii rubei capitis, » émissaires du Cardinal[1].

Richer va trop vite.

Certes, à son arrivée[2], Villegagnon trouva les choses bien modifiées par la mort de Henri II (10 juillet 1559) : le prestige de la personne royale annulé dans le petit François II — vrai cadavre de la Royauté, — le pouvoir cassé en deux morceaux, ramassés l'un par le Roi de Navarre, le prince Louis de Condé et le Connétable de Montmorency, l'autre par les princes Lorrains, François duc de Guise et le Cardinal son frère; la veuve d'Henri II, Catherine de Médicis, allait des uns aux autres, inconstante, les augmentant ou les diminuant de son poids.

Villegagnon ne balança pas sur son orientation. Après son expérience avec les envoyés de Coligny, il ne pouvait pencher que d'un côté, vers les Guise : homme d'épée, il fut à François de Guise : homme de plume, il fut au Cardinal. Là-dessus nous croyons Reignier de la Planche, le vieil historien huguenot : ce fut l'homme « à tout faire » de la maison[3].

Coligny cependant, libre dès avril, avait repris sa charge d'Amiral, dès juin. Il était déjà suspect, ayant la tête farcie des exhortations de Calvin qui s'était fait son directeur de conscience pendant sa captivité. La situation, au contraire, était excellente pour Villegagnon, meilleure encore que sous Henri II. La fillette qu'il avait autrefois embarquée à Dumbarton pour l'amener à la Cour était Reine de France et maîtresse du Roi. C'était maintenant une ensorcelante personne de seize ans, qui régnait surtout par le lit et trouvait Coligny d'humeur un peu

1. Quels moines? Nous l'avons déjà demandé à Richer.

2. Dès 1558, dit M. Ferdinand Denis. A coup sûr, non.

3. En octobre 1559, il parut un écrit qui attaquait le gouvernement de Catherine de Médicis et des Guise, et dans lequel on avançait que François II, quoique majeur légalement, ne pouvait cependant, vu la faiblesse de son âge, gouverner sans un Conseil où seraient appelés les princes du sang.

Cette proposition, combattue par un écrivain catholique, du Tillet, dans un ouvrage intitulé : *Sur la majorité du Roi tres chrestien*, fut reprise par les huguenots, notamment dans cet écrit : *Response au livre inscrit pour la majorité du roi François second : ensemble ledit livre* et paru en 1560.

Le P. Lelong, n° 11211 de sa *Bibliothèque historique*, dit que cette *Response* est de Villegagnon. Le P. Lelong se trompe certainement, Villegagnon ne saurait être l'auteur d'une charge à fond contre les Guise : c'est un écrit franchement huguenot, où les Guise sont crossés de la plus rude manière.

noire. Villegagnon sûrement alla droit à Marie Stuart, à celle qu'il avait pour ainsi dire portée dans ses bras, sur l'écume des flots, comme un bon géant marin.

Il arrivait à point et fut reçu comme M. de Burye qui venait de rattacher les gens des îles de Marennes à la foi dont ils étaient dévoyés. « Pauvre peuple qui ne sçait ce qu'il fait, dit le petit roi ! » qui nourrissait encore la candide espérance de le ramener doucement, et par dextérité. Naïf et bien intentionné, sans se dissimuler le péril toutefois, François II pensait tourner la difficulté par la prudence et la modération[1].

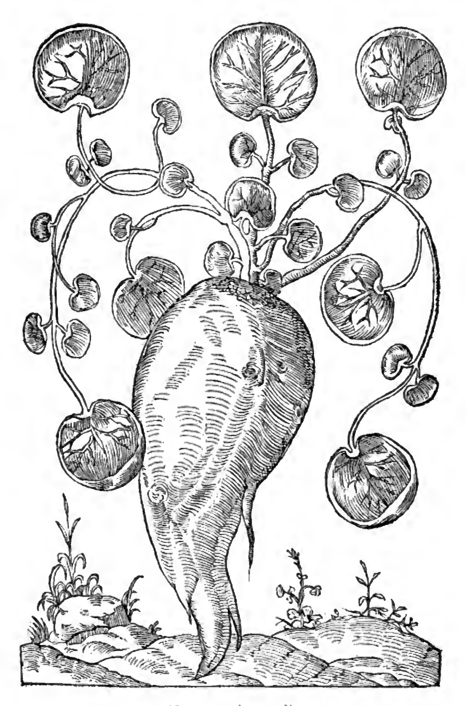
Si Villegagnon était venu pour se purger des calomnies répandues contre lui par Calvin et ses adhérents, il n'eut pas de peine à le faire. Au-dessus de l'Amiral, il y avait le Connétable. Il est vrai que sur celui-ci on avait exercé une singulière pesée. Ne lui avait-on pas persuadé que Villegagnon n'était rien moins qu'athée ? Villegagnon se disculpa fort bien : « Monseigneur, lui dit-il, ces calomniateurs nés se licencient jusqu'à taxer d'athéisme tous ceux qui ne pensent pas comme eux : ils n'ont pu ni me souiller, ni ébranler mon âme : mais ayant compris que j'avais chassé les Ministres pour leurs blasphèmes, ils ont profité de mon absence pour me charger d'injures et d'infamie : ils m'ont poursuivi de menaces féroces, croyant me réduire au silence en me terrorisant : mais on n'effraie pas un homme qui de tout temps s'est appliqué à vivre intègre, ils ont plutôt rallumé qu'éteint mon zèle. Si je ne me suis pas présenté à vous dès mon retour, c'est que je savais par quelles menées ils s'étaient insinués dans votre jugement et quelle fausse opinion ils vous avaient donnée de moi. Je l'ai compris et avant de m'excuser par des paroles, j'ai voulu d'abord m'expliquer en fait. »

Montmorency vit, en effet, à quel point il avait été égaré :

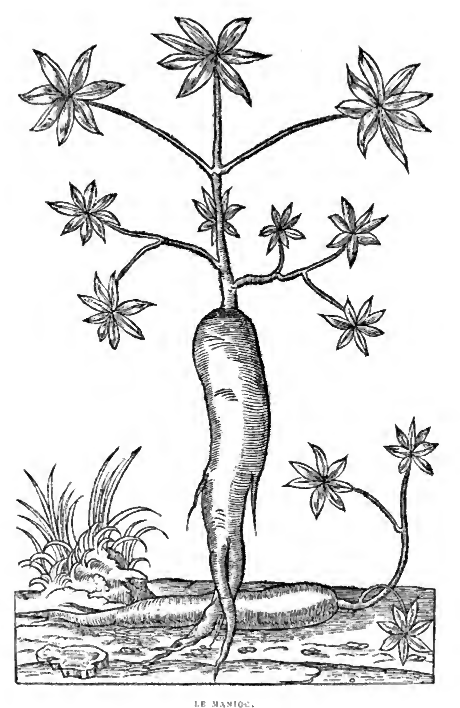
« Monseigneur, dit encore Villegagnon[2], il vous pleut me faire ceste grace et faveur, à mon retour du Brésil, de me descouvrir les raports que l'on vous avoit faict de moy, en mon absence, pour vous en donner maulvaise oppinion : c'estoit que j'estoye allé là pour me fayre autheur d'une nouvelle loy, ne tenant ne de l'Église romaine, ne de Calvin, ne de Luther : dont monstriez.... avoir desplaisir, me commandant, après m'avoir ouy, de me purger et faire cognoistre au monde que l'on m'avoit a tort imposé tel vitupere... »

1. B. Nat. N. Acquisitions françaises. Mss. 1.234. Ces lettres, copies des originaux conservés à St. Pétersbourg, éclairent d'un jour très neuf les commencements de ce règne si court.

2. Préface de son ouvrage : *les Propositions contentieuses entre le Chevalier de Villegaignon et maistre Jehan Calvin.*



LE HETTICH (IGNAME ?).
D'après les *Singularités de la France antarctique.*



LE MANIOC.

D'après les *Singularités de la France antarctique*.

L'état des influences était tel à la Cour qu'il avait cause gagnée d'avance. Coligny lui-même était si bas, sous des apparences dignes, qu'il signait à Amboise l'édit du 8 mars 1560 où ses propres croyances étaient qualifiées crimes, les exécutions déclarées conformes aux lois du pays, et le pardon accordé aux siens sous la condition « de vivre doresnavant comme bons et catholiques, vrais, fideles et obeissants fils de nostre mere Saincte Église, et de garder les institutions et commandements d'icelle. » Étaient exceptés de l'amnistie les prédicants, les conspirateurs présents et futurs.

Huit jours après éclatait le tumulte d'Amboise, étouffé brusquement, dans un caillot de sang.

Des hommes doux, sincères — ceux-ci très rares — réclamaient la liberté de penser ou, pour mieux dire, une certaine liberté de gloser. Quelques échauffés s'octroyèrent la liberté d'agir, trop tôt! par une conspiration maladroite contre les Guise, lisez contre le Roi. On dit généralement : contre les Guise, quand le coup manque.

La Terre va tituber, ivre du sang qu'elle a bu à Amboise : toutes les précautions vont être légitimées par la raison d'Etat qui tout à coup devient forte, impérieuse : la grande série des crimes de gouvernement est ouverte. On a enfin saisi le lien qui rattache la doctrine à la politique : on dira que la Renaudie et Castelnau ne travaillaient pas pour eux, et que derrière, il y avait les candidats au pouvoir, Condé, Coligny, d'autres encore.

Cela commençait très mal. Jusqu'alors on n'avait trouvé à tuer qu'en bas, on avait taillé dans la chair de la roture, parmi les gens du peuple, les pauvres esprits égarés par l'idée et sacrifiés pour elle. Cette fois, dans le premier geste de la Réforme, que trouvait-on? Une matière qu'on n'aurait pas soupçonnée : des nobles, des seigneurs, des hommes d'épée qui rompaient avec le serment et donnaient l'assaut au Roi de France. La révolte avait la particule. Les vrais coupables? Ceux qui, émancipés déjà de l'Église, voulaient s'émanciper du Roi. Aurore de la République, s'écrient quelques-uns, avec Michelet! Non, au contraire, retour vers la féodalité, renaissance des rois de province, des partageux d'en haut. L'avenir le prouva.

A ne considérer que « l'idée », les premiers attaqués furent les protestants, succédant à tous ceux qui avaient pensé autrement que l'Église et le Roi : ils étaient guettés par la loi et achevés par la force. Ils ont pour eux le droit naturel qui consacre la liberté des opinions. Les catholiques ont pour eux un droit

qui implique le devoir de défendre la société telle qu'elle est constituée : le droit politique.

Mais il faut avouer que les protestants sont rapidement allés au bout du leur, et que « l'idée » fut détournée, faussée dès le début, par les hommes qui tirèrent l'épée en son nom et qui, comme leurs adversaires catholiques, luttèrent ordinairement pour le pouvoir et pour ses avantages.

Le mouvement, souillé de politique en haut, n'eut de signification sociale qu'en bas. Dans quelques documents, remontrances et lettres, la revendication s'essaye, et, sans oser toucher absolument au principe de la royauté, la conception germe d'un régime moins lourd aux petits, avec l'impôt diminué, certaines reprises exercées par les ouailles sur les bénéfices détenus par les grands de l'Église.

La conjuration d'Amboise fermentait depuis huit mois dans la marmite calviniste; la Renaudie avait pressenti le Pape de Genève et engagé — malgré lui ou non — Coligny; Hotman avait écrit *le Tigre*[1].

On peut dire qu'à l'égard des Guise il n'y eût point complot : les Guise l'attendaient, le guettaient, y aspiraient presque. Quand les conjurés se présentèrent, la souricière était dressée, les potences étaient prêtes, le bourreau avait affilé son glaive.

L'exécution dura jusqu'à la fin de mars, sans qu'aucune voix s'élevât pour les misérables qu'on avait pris sur le fait. D'Andelot, qui était à Amboise, n'y contredit nullement, espérant, au contraire, qu'à cette dernière « émotion » il ne s'en joindrait pas d'autres en Provence et en Dauphiné, et que Dieu mettrait par sa grâce un terme à ces « mauvaises et pernicieuses voluntez[2]. »

L'affaire venait à point pour fortifier les Guise qui déjà, par l'intrigue, étaient les plus forts.

Ils en tirèrent un parti merveilleux, comme gens nourris à l'école de Machiavel. D'abord ils ne fixèrent point leurs accusations, mais les soupçons prirent un vol énorme. La peur fit son œuvre. On vit des conjurés partout, et partout courut le bruit que quelque chose de criminellement vaste, une guerre contre le Roi se préparait[3]. L' « émotion » d'Amboise n'était qu'un « tumulte »

1. Lettre de Calvin à Coligny. *Opera omnia*, T. XVIII.

2. B. Nat. fonds Clairambault, Mss. 354.

Une histoire des guerres religieuses, dans laquelle on ne tiendrait compte que de la politique et des ntérêts, est une chose bien tentante.

3. « J'arrivay, dit le Chancelier de l'Hospital, a la Court fort troublée et esmeue d'un grand bruict de guerre, incontinent après le tumulte d'Amboise, qui ne fut pas tant de soy dangereux que pour le remuement des partiaux qui bientôt apres s'ensuivist. » (*Œuvres*, 1824-1825, 5 v. in-8.)

d'avant-garde : le gros de l'armée, caché derrière la Loire, allait se montrer, et l'homme muet allait parler, le vrai chef, celui que la Renaudie n'avait pas voulu nommer. Les Guise prirent alors des précautions minutieuses. Laissons d'abord parler La Planche, franc huguenot, historien plein de feu :

« ... La crainte que l'on avoit d'eux faisoit que les plus affectionez au bien public estoyent retenuz et cachez, comme au contraire les factieux et turbulens ne perdoyent nulle occasion de les encourager et entretenir en leurs façons de faire : car c'estoit à qui mieux mieux. Entre les autres, Villegagnon, homme de nature cruelle, barbare et sanguinaire s'il en fust jamais au monde, s'estant présenté à tout faire pour ces gens, dès le temps du feu roy Henry, pensant avoir trouvé matière propre pour se venger de ceux qui avoyent publié ses cruautez, commises du temps de Henry en l'Amérique, accompagnant le grand prieur, frère des susdits, dressa durant ce tumulte une fantastique guerre navale, comme s'il eust esté question de resister à une grande et puissante armée, et rendre par icelle la riviere de Loyre tellement inutile, que l'eau n'eust peu seulement servir à abreuver les chevaux de l'ennemi. Mais ceci commencé avec grande despense, fut tellement trouvé ridicule, que le tout tourna a leur mocquerie et confusion. »

La Planche raconte mal les choses.

Des deux côtés de la Loire il y eut une forte secousse. La Planche en parle légèrement dans l'intérêt de son parti. Au mois d'avril, le duc de Guise écrit au duc d'Étampes, toujours lieutenant du Roi en Bretagne, d'ouvrir une instruction sur les conventicules et assemblées illicites de la contrée, d'essayer de mettre la main sur « ce malheureux Maligny, s'il est au monde possible, et de faire arrêter les gentilshommes qui tenteroient de s'embarquer pour l'Angleterre, car par ce moyen on pourroit peut être attraper Maligny[1] ».

Les Anglais, en effet, étaient de l'aventure, sans grand secret. A Nantes, en mai, des placards furent affichés qui montrent bien, dit le duc de Guise au duc d'Étampes que « tout part d'une mesme boutique de paillardz seditieux... » Il y était question à mots peu couverts, de couper la gorge aux juges s'ils ne s'accordaient à l'humeur de la révolte. Un fait inouï à des oreilles royales : Sourdeval se jette dans Belle Isle, couvrant de sa protection les hommes qu'on recherchait. Les Guise savent à n'en pas douter qu'il y va de leur vie, et que celle du Roi n'est pas mieux en sûreté. Commencée à l'embouchure de la Loire, la campagne se poursuivait sur les côtes de Bretagne contre les Anglais : ce n'est pas du tout le ridicule qui l'arrêta, mais l'accord momentané intervenu avec les Anglais et

1. De Marmoutiers, 13 avril.

les Écossais, à la suite duquel le Roi et le Cardinal de Lorraine écrivirent au Grand-Prieur, capitaine général des galères, de ne rien attenter contre leurs navires s'il venait à les rencontrer[1]. (Commencement d'août).

C'était un magnifique seigneur que François de Lorraine, grand-prieur de France, partant chef hiérarchique de Villegagnon dans l'Ordre de Malte. Villegagnon avait immédiatement rencontré un défenseur, un compagnon dans ce tout jeune homme, bouillant, impétueux, fastueux, crevant de projets. Général des galères depuis deux ans déjà, comme Villegagnon il aimait la mer et la bravait, il avait couru les Turcs devant Rhodes même, son rêve était de rendre aux chevaliers de Malte le vieux berceau de la religion. Il revenait alors de Rome, d'où il ramenait son frère le Cardinal[2], et sur les calvinistes il avait le même sentiment que Villegagnon.

II

Villegagnon était revenu en plein drame. On avait eu besoin de lui, il s'était offert, mais il n'avait pas renoncé à la France antarctique. Que le Roi lui confiât, non plus deux vaisseaux, mais une solide escadre de sept vaisseaux, il se chargeait d'intercepter la flotte des Indes, et c'en était fait des établissements portugais au Brésil ! Mais une nouvelle arriva qui fit échouer tous les plans : le fort de Villegagnon était tombé au pouvoir de l'ennemi. Et, par une coïncidence qui dut frapper, cela datait du 15 mars, le jour même de l'affaire d'Amboise.

Demandons la vérité aux Portugais, puisque des Français nous l'ont refusée. Leurs historiens font le plus grand cas de « Niculao Villagailhon[3] », comme ils l'appellent. Tous saluent en lui un vaillant homme servi par un véritable esprit politique. De toutes les entreprises dirigées contre le Portugal américain, la nouvelle Lusitanie, ils ne relatent que celle-ci comme ayant offert un danger pour la domination portugaise.

Ils ne tiennent aucun compte du nom que Villegagnon avait donné à son fort : pour tous c'est le fort de Villegagnon et non de Coligny. Ils semblent ignorer qu'il se soit jamais appelé autrement.

1. Voir les deux lettres. B. N. Mss. f. fr. 6620.
2. Le Cardinal était allé à Rome en décembre 1559 pour l'élection du pape Pie IV.
Le grand-prieur mourut d'un refroidissement qu'il avait pris à la bataille de Dreux.
3. Autrement Vilagañhon ou Villaganhaõ.

Unanimement ils reconnaissent l'habileté de Villegagnon qui, après avoir occupé inopinément et sans résistance Ganabara, c'est-à-dire le point le plus important du Brésil, s'était concilié les tribus sauvages jusqu'à la capitainerie de Saint-Vincent par une humanité et une libéralité qui contrastaient avec la cupidité portugaise. Jugeant cette œuvre de colonisation, Men de Saa, gouverneur du Brésil, écrivait à sa Cour, en 1560 : « il n'agit pas avec les sauvages de la même manière que les Portugais : il est avec eux libéral à l'excès et observe une stricte justice. Si l'un de ses gens commet une faute, il est immédiatement pendu ; aussi est-il craint de ces derniers et adoré des naturels. Il les fait instruire dans l'usage des armes, et comme la tribu avec laquelle il est allié est très nombreuse et l'une des plus braves, il peut devenir bientôt extrêmement redoutable. »

Les Français s'étaient insinués partout, avec les Petiguares dans les provinces d'Itaiba et d'Itamaraca, avec les Cahetes, dans celles de Pernambouc et de Rio S. Francisco, avec les Topinamboux, dans celle de Sergipe, avec les Tamoyos, dans les parages du cap Frio et de la baie de Rio. Mal armés, en petit nombre, ils avaient quelquefois tenu tête aux capitaines portugais, à Lopes de Sousa, à Mello da Silva, à Christovao Jaques, coulant des navires et en capturant d'autres. Seul Villegagnon s'était maintenu, et, avec une justesse de coup-d'œil qui revèle le grand homme de mer, il avait pris la baie la plus vaste, le port le plus profond, le plus commode de tout le Brésil.

Les Portugais, pendant quatre ans, s'étaient tenus cois. Duarte da Costa, qui gouvernait le Brésil lors de l'arrivée de Villegagnon, avait demandé des secours que son incapacité rendait d'autant plus nécessaires. Les choses changèrent lorsque Men de Saa fut envoyé à Bahia au mois de mai 1558. Le nouveau gouverneur était un homme de décision lente. Bien avant de passer aux actes il avait formé le dessein de reprendre la baie de Rio : Jean Nicot, notre ambassadeur en Portugal, a parfaitement établi la préméditation. A son avènement, François II avait rappelé le chevalier de Seurre. Nicot était allé prendre immédiatement possession du poste, avec des instructions qui ne sont pas consignées dans ses lettres de créance, et dès le 4 septembre 1559, il avait prévenu le Roi du coup qui se tramait contre les possessions françaises[1]. On avait la carte de ces terres à la Cour de Portugal et, pour assaillir le fort, on attendait que Villegagnon eût le dos tourné[2].

1. B. Nat. f. fr. 1234. Nouvelles acquisitions.

2. « Sire, dit Nicot, par ma despesche du xxe jour d'octobre dernier que je baillay a Manoel Daraouge solliciteur du Roy de Portugal, vostre Majesté aura reçu le pourtraict de la forteresse de Villegaignon, et veu ce qu'en ay escript, oultre mes aultres lettres du xe jour dudit moys. » Au Roi, 12 avril 1561.

L'expédition fut préparée de longue main, comme étant de conséquence. Le Roi de Portugal, le fabuleux don Sébastien, était mineur. Dona Catarina, la régente, envoya des secours de Lisbonne au gouverneur général du Brésil. On rallia les meilleurs vaisseaux dispersés sur les mers.

L'armée de dona Catarina arriva à Bahia le 30 novembre 1559, sous la conduite de Bartholomé de Vasconcellos. On tint conseil sur le plan à suivre, les jésuites furent consultés, et d'accord avec tous les capitaines, le P. Nobrega consulté, le gouverneur résolut d'aller droit au but, c'est-à-dire au fort de Villegagnon. Partie le 16 janvier de Bahia, la flotte était en vue de Rio le 21 février. Men de Saa avait vingt-six navires, galions, pataches, venus d'Afrique et des Indes, une artillerie puissante, des munitions en abondance, plus de deux mille hommes, toutes les forces et toutes les ressources disponibles. Les villes de Santos et de Saint-Vincent, les provinces de Ilheos, Espiritu Santo et Porto-Seguro avaient été mises à contribution. Les ouvrages avancés construits par Villegagnon rendaient la passe de Rio fort dangereuse, ils ne furent pas défendus.

Lorsque la formidable position des Français se découvrit à ses yeux, Men de Saa eut le dessein de l'enlever à l'improviste, fondant sur une surprise la meilleure part de la victoire : mais il changea d'idée, son armée ayant été signalée par les sentinelles. On somma les Français de se rendre, ils firent une superbe et hautaine réponse.

Le Père Nobrega était de la partie : il alla chercher du renfort à Saint-Vincent[1].

Où était alors Bois-le-Comte? On ne sait, les historiens varient. Sur la terre ferme, dit Thevet. A Henryville, avec le meilleur de sa troupe, au cap Frio, dit-il encore, avec les Écossais de sa suite « pour s'esgayer et prendre leur plaisir. » Il n'y avait au fort qu'une centaine d'hommes pour toute la défense de l'île, mal armés, mal équipés, sans munitions, sans vivres et sans eau, les Portugais avaient donc bien choisi leur moment[2].

Selon l'ennemi, au contraire, Bois-le-Comte fit bravement son devoir. Il avait abandonné tous ses navires et s'était retiré dans l'île avec huit cents sauvages. Il fallut l'assiéger dans toutes les règles de l'art. Le capitaine major pointa donc son artillerie contre la forteresse.

Les assiégés tinrent « une vingtaine de jours » contre un feu épouvantable, et, malgré l'infériorité du nombre, ils rendaient coup pour coup avec avantage, tant

1. « Foy preciso ao Governador lançar ferro de fora para esperar o soccorro, que mandara prevenir em Santos e S. Vicente. » Je suis pas à pas les récits portugais.

2. Brito Freire croit à tort que le fort fut défendu par Villegagnon lui-même.

était forte la situation créée par Villegagnon[1]. Elle se composait de cinq boulevards. Le roc servait de muraille, la mer de fossé. « Aux deux extrémités complètement baignées par la mer, se dressaient, dit Machado, deux couronnes taillées à pic, au milieu desquelles était pratiqué un penedo de quatre brasses de haut et huit de tour où la poudrière était établie à l'abri de la violence des coups. Notre artillerie fit rage contre cette impénétrable circonvallation, mais son effet fut tellement inutile qu'après trois jours de canonnade incessante les assiégeants avaient eu plus de mal que les assiégés[2] ».

Pour un Français tué, cent vingt Portugais tombèrent. « Le canon tonna jour et nuit pendant quarante-huit heures, dit Menezes, les Portugais se voyant à bout de munitions, parlaient de se retirer[3]. »

Men de Saa voit alors qu'il ne triomphera point ainsi de la résistance : il a épuisé toutes les ressources de l'art militaire, le moment est venu de donner de sa personne. Il descend dans la partie « mais fragosa » occupée par les sauvages, à la force du bras il parvient jusqu'à l'esplanade des Palmiers, il entraîne ses troupes. La débandade se met parmi les assiégés qui se sauvent à la faveur de la nuit, dans les canots épargnés par le feu des Portugais[4].

Trente de ces canots furent brûlés par l'incendie. On fit sauter la poudrière, on saccagea tout, n'épargnant ni le fort ni l'île. On réduisit en esclavage ceux qui s'étaient rendus à composition, vie et bagues sauves. Ceux qui échappèrent à la déroute se cachèrent sur le continent de Sertaõ.

La discipline d'Ignace animait, maintenait inébranlablement tous ces hommes : un vieux soldat, Adam Gonzalves, qui porta les coups les plus furieux dans cette

1. Ce brouillon de Thevet met si peu d'ordre dans son récit qu'il trouve le moyen de raconter deux fois les choses au même chapitre (*Cosmographie*, Livre XXI, ch. 2), avec des chiffres différents. Ici il dit « vingt-six », là « vingt-deux vaisseaux » ; tantôt « dix hommes dans l'île », tantôt « treize » ; à un endroit « dix-neuf jours de siège », à un autre « vingt et un jours. »

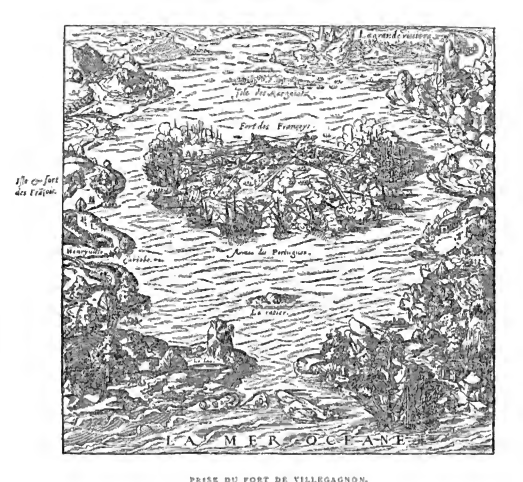
On comprend la chaleur avec laquelle il défend toujours Villegagnon dans ses ouvrages, mais quelle confusion ! Son fort a été pris « par la division et discord de ceux qu'il avait laissés dedans. » La flotte portugaise se composait de quatre galions, dix navires et quatre pataches. Le siège a duré « dix-huit jours, » dont deux employés à canonner la place. Il n'y avait pas plus de « dix » français dans le fort.

2. Nas duas ultimas pontas, em que terminava a circunferencia da agua, que a cingia, se levantavaõ dous cabeços talhados a pique, e no meyo delles estava sentado un penedo de quatro braças de alto, e outo de redondo, que aberto a violencia do picao se guardava nelle a polvora. Contra toda esta impenetravel circumvallacao se assestou a nossa artilharia, mas com efeito taõ inutil, que por espaçoõ de tres dias de incessante bataria mayor damno recebiaõ os expugnadores que os expugnados. (Machado).

3. Manuel de Menezes. *Chronica do S. Sebastaõ.* (Lisboa, 1730, in-4).

4. Machado, d'après la lettre de Men de Saa conservée aux archives nationales de Lisbonne. On verra qu'il brode.

rude journée, se crut assez récompensé de ses services par son admission dans la compagnie de Jésus. Le capitaine des Indiens, qui fit des prodiges de force, fut baptisé sous le nom de Martim Affonso. Le lendemain, le gouverneur ren-



PRISE DU FORT DE VILLEGAGNON.
D'après la *Cosmographie universelle* de Thevet.

dait grâce au Dieu des armées et faisait célébrer la messe de victoire, la première qui fut dite en l'île selon le rite absolument romain et catholique. Plus tard on tint conseil pour décider si on conserverait le fort ou si on le raserait. La majorité se prononça pour la démolition : il ne resta aucun vestige des ouvrages édifiés par Villegagnon. L'artillerie aux armes de France fut transportée à Lisbonne

parmi les trophées. Les Portugais avaient perdu cent vingt hommes et les sauvages alliés cent quarante.

Telle fut la victoire au dire des historiens portugais. Il faut en rabattre, si on en appelle au témoignage de Men de Saa lui-même, un peu suspect toutefois, car il a un intérêt dans le décompte des effectifs[1].

Voici in-extenso la lettre qu'il écrit de Saint-Vincent à la Régente, le 18 juin[2].

« La flotte que V. A. a envoyée à destination de Rio de Janeiro, est arrivée à Bahia le dernier jour du mois de novembre, et dès que le capitaine général, Bertolamen de Vasconcellos, m'eut remis les lettres de V. A., j'ai concerté,

1. Notamment il est peu vraisemblable que les troupes portugaises n'aient pas excédé cent vingt hommes.

2. Senhor, A armada que V. A. mandou para o Rio do Janeiro chegou a baia o derradeiro dia de novembro : tanto que me o capitao Mor Bertolameo de Vasconcellos deu as cartas de V. A. pratiquei co ele com os mais capitaès e gente da terra o que se faria que fosse mais serviço de V. A. A todos pareceo que o milhor era hir cometer a fortaleza porque o andar pola costa era gastar o tempo e moncao em cousa muito incerta.

En me fir logo prestes o milhor que pude qui foi o pior que hum governador pidia (*sic*) hir, e parti a desaseis dias de Janeiro da baia e cheguei ao Rio do Janeiro a vinte e hum dias do mes de fevereiro e en chegando soube que estava hua nao polo Rio dentro do proprio monseor de Vilaganhon : que lhe mandei tomar pola gale Ezaura que V. A. ca tem.

Quando o Capitao Mor e os mais da armada visao a fortaleza, a aspereza do sitio, a muita artilharia, e gente que tinham, a todos pareceo que todo o trabalho era debalde, e como prudentes arrecearam de cometer cousa tao forte com tam pouca gente, requereram me que lhe escrevesse primeiro hua carta e os amoestase que deixasem a terra pois era de V. A. en lhes escrevi e me responderao soberbamente.

Prouve a noso senhor que nos determinamos de a conbater e a combatemos por mar por todas as partes hua sesta feira quinze dias de março e naquele dia entramos a ilha onde a fortaleza estava porta : e todo aquele dia e o outro peleiamos sem deseansar de dia nem de noute : ate que noso Senhor foe servido de a entraremos com muita vitorea e morte dos contrairos e dos nosos poucas, e se esta vitorea me nao tocara tanto podera afirmar a V. A. que haa muitos annos que se nao fez outra tal entre cristaos por que porto que nao vi muito e li menos a mym me parece que se nao vio outra fortaleza tao forte no mondo : avia nela setenta e coatro frances ao tempo que cheguei e alguns escravos : despois entravao mais de coarenta : dos da nao e outros que andavao em terra, e avia muito mais de mil homens dos do gentio e da terra, tudo gente escolhida e tao bons espingardeiros como os francezes, e nos seriamos cento e vinte homens portuguezes e cento e coarenta dos do gentio os mais desarmados e com pouca vontade de peleiar darmada trazia desoito soldados, moços que nunca virao peleia.

A obra foi de noso senhor que nao quis que se nesta terra prantase gente de tao maos aelos e pensamentos, erao luteros e calvinos. O seu exercicio era fazer guerra aos cristaos e dalos a comer ao gentio como tinhao feito poucos tempos avia em sao Vicente. O monseur de Vilaganhao avia outo ou nove meses que se partira para França com determinacao de trazer gente e naos para hir esperar as de V. A. que vem da Iodea, e destruir ou tomar todas estas capitanias, e fazer se hum grande senhor.

Polo que parece muito serviço de V. A. mandar povoar este Rio do Janeiro para seguranca de todo o brasil e destoutros maos pensamentos porque se os francezes o tornao a povoar ei medo que seia verdade o que o Vilaganhao dizia que todo o poder d'Espanha nem do gram turco o poderaa tomar.

Ele leva muito deferente ordem co gentio do que nos levamos. Hee liberal em estremo co eles : e lhe muita justiça, enforca os francezes por culpas sem processos co isto hee muito timido dos seus e amado

tant avec lui qu'avec les autres capitaines et gens de terre, ce qu'il serait préférable de faire pour le service de V. A. A tous il a paru que le mieux était d'aller attaquer la forteresse, parce que s'avancer le long de la côte, c'était perdre du temps et s'embarquer dans une affaire très incertaine.

Je me suis donc préparé à faire immédiatement ce qu'il y avait de mieux, (bien que ce fût ce qu'un gouverneur pouvait faire de pis), j'ai quitté Bahia le 16 janvier et je suis arrivé à Rio de Janeiro le 21 février, et, étant arrivé, je sus qu'il y avait dans la baie un navire de Mons. de Vilagañhon, et je le fis prendre par votre galère « Ezaura ».

Quand le capitan mayor et les autres chefs de la flotte virent la forteresse, l'âpreté du site, la quantité d'artillerie et le nombre des défenseurs, il parut à tous que tout le travail qui serait fait échouerait. Et comme, par prudence, ils craignaient d'attaquer chose aussi forte, avec aussi peu de monde, ils me demandèrent d'écrire tout d'abord une lettre, en sommant la garnison d'évacuer le territoire, attendu qu'il appartenait à V. A. J'écrivis, en effet, et ces gens me répondirent avec hauteur.

Il a plu à Notre Seigneur que nous nous décidions à combattre. Nous avons effectivement attaqué par mer, de tous les côtés, le vendredi (sesta feira) quinze mars et, ce jour-là, nous sommes entrés dans l'île où était la forteresse. Tout ce jour-là et le jour suivant, nous combattîmes sans trêve, jour et nuit, jusqu'au moment où, par la grâce de Notre Seigneur, nous avons très glorieusement emporté la place en causant de grandes pertes aux ennemis et en perdant nous-mêmes peu de monde. Et si cette victoire ne me touchait pas de si près, je pourrais affirmer à V. A. que, depuis nombre d'années, il n'y en a pas eu de semblable chez les chrétiens, car il a paru à beaucoup et à moi-même qu'il n'était pas possible de voir forteresse si redoutable dans l'univers. Il s'y trouvait soixante-quatorze français et quelques esclaves, au moment où je suis arrivé ; depuis lors, il en est entré plus de quarante. En outre il en était venu par terre, et il y avait bien plus de mille hommes des deux nations et de terre (*sic*), tous gens choisis et aussi bons arquebusiers que les Français. Et nous étions cent

do gentio, manda os ensinar a todo o genero doficios e darmas : ajuda os nas suas guerros. O gentio hee muito e dos maes valentes da costa : em pouco tempo se pode parer muito forte.

Por outra via escrevi a V. A. do estado da terra, e do que fiz no povoaçao. O que peço agora a V. A. hee que me mande hir porque sao jaa velho e sei que nao sao para esta terra : devo muito porque guerras neo se querem com miseria e perder meei se mais caa estiver. Noso senhor a vida e estado real de V. A. acrecente, de Sao Vicente a dezasete dias do mes de junho. — Men de Saa.

Sobscripto : A el Rei noso senhor.

Gaveta 2ª mac. 10 num. 9. (an. 1560).

vingt hommes portugais et cent quarante sauvages idolâtres, la plupart désarmés et peu désireux de combattre; il y avait dix-huit soldats de marine, jeunes gens n'ayant jamais vu le feu.

La gloire en doit être attribuée à Notre Seigneur qui n'a pas voulu qu'il reste sur ce territoire des gens si mal intentionnés et ayant de si mauvais sentiments, luthériens et calvinistes. Leur principale occupation était de faire la guerre aux chrétiens et de les faire manger par les sauvages, comme cela avait eu lieu peu de temps auparavant, à Saint-Vincent. Quant à M. de Vilaganhão, il était parti depuis huit ou neuf mois pour la France dans l'intention d'amener des gens et des navires pour aller attendre ceux de V. A. venant de l'Inde et détruire ou prendre toutes ces capitaineries et se faire Grand Seigneur (*sic*).

Il a donc paru que ce serait rendre un grand service à V. A. d'envoyer peupler ce Rio de Janeiro, afin de s'assurer le Brésil tout entier et déranger tous les projets, parce que si les Français l'avaient véritablement peuplé, comme le disait M. Vilaganhão, toute la puissance d'Espagne non plus que celle du Grand Turc ne suffirait pour s'en emparer.

Il se conduit avec les sauvages d'une manière très différente de la nôtre. Il se montre libéral à l'extrême vis à vis de ces sauvages, et leur rend toute justice; il fait pendre, sans autre forme de procès, les Français qui ont commis des fautes, ce qui fait qu'il est très craint des siens et fort aimé des sauvages. Il fait enseigner à ceux-ci des métiers et l'usage des armes de toute sorte et les aide dans toutes leurs guerres. Ces sauvages sont de beaucoup les plus vaillants de la côte, et, en peu de temps, ils peuvent devenir très forts.

J'ai écrit, par une autre voie, à V. A., au sujet de l'état du territoire et touchant ce que j'ai fait pour la population. Et maintenant, je prie V. A. de me rappeler d'ici, parce que je suis déjà vieux et ne vaux plus pour cet endroit là.

Je dois beaucoup parce que les guerres ne se font pas avec de la misère, et je me ruinerai encore plus en restant ici.

Que Notre Seigneur protège la vie et le bonheur de V. A. Royale.

De Saint Vincent, le 18 juin (1560). »

MEN DE SAA.

Qu'importe le gain matériel! Le résultat moral était immense[1]. « Il y avait quatre ans, dit Machado, que les Français régnaient sur ce territoire, confédérés

1. Quatro annos haviaõ que os Francezes dominavaõ aquella porçaõ de terra confederados com os Tamoyos que sendo naturalmente indomitos, os tinha domesticado o politico trato daquella naçaõ. Infestavaõ huns e outros aquellas mares, discorrendo pelos suas costas com insolencia de piratas, de que resultara grande prejuizo aos interesses dos Portuguezes ao mesmo tempo, que se augmentavão

avec les Tamoyos, nation naturellement indomptée qu'ils avaient pour ainsi dire domestiquée par leur politique. Ils infestaient les mers, et couraient le long des côtes avec une insolence de pirates, portant grand préjudice aux intérêts portugais en même temps qu'ils augmentaient énormément leurs possessions et leur commerce avec les Indiens. Ceux-ci se sentant protégés par les armes françaises, il n'y avait d'insulte qu'ils n'osassent commettre contre les Portugais, les guettant pour les détruire jusqu'à extinction complète et les chasser à jamais des terres dont ils étaient paisibles possesseurs. »

III

A Paris, devant le Conseil du Roi, l'Ambassadeur de Portugal ne nia point le fait : la Reine ne le niait point non plus, mais elle en faisait remonter la responsabilité à ceux qui occupaient le fort et qu'elle accusait de vendre ses sujets aux Brésiliens pour les manger. A Nicot elle contait ceci : le gouverneur du pays est allé simplement exhorter les Français à se conduire en bons voisins et à faire commerce avec les Portugais. Ils ont répondu à coups de canon. La prise du fort est la conséquence naturelle de ce malentendu. Nicot répliqua fort posément, s'étonnant que les étrangers fussent mieux au courant qu'elle-même de ses propres affaires. Au surplus Villegagnon avait établi la vérité. Mais la calomnie calviniste avait passé les frontières : aux plaintes de Nicot la Reine de Portugal répliqua : « Villegagnon ! mais vos prédécesseurs m'ont dit qu'il était banni de France, qu'il n'y osait fréquenter et que le feu Roi Henri II ne se souciait de lui ni de sa forteresse. »

Villegagnon cependant réussit à secouer l'apathie de la Cour. François II mort, il avait intéressé Charles IX et Catherine de Médicis à sa cause. En avril 1561, Thomas de Noronha, l'ambassadeur de Portugal à Paris, annonça par un courrier secret (la Reine le tint caché et le renvoya à minuit) que Charles IX avait décerné des lettres de marque de deux mille écus sur les Portugais pour la démolition du fort. Le bruit s'en répandit aussitôt par toute la ville, et le grand émoi qu'il sema paraît de bon augure à Nicot. A en juger par l'effet de la seule démonstration « il semble estre nécessaire que vostre Majesté le face, dit-il,

excessivamente os Francezes com o dominio da terra, e commercio dos Indios. Estes, como protegidos das armas francezas, naõ havia insulto, que naõ ouzassem commetter contra os Portuguezes, apostados a extinguirlhes com as vidas a memoria, e expulsallos para sempre das terras, de que eraõ pacificos possuidores. (Machado, p. 433.)

car aultrement de là ils prendront hardiesse de se mettre en plus grand debvoir d'inhumanité que devant pour faire du tout abbandonner à vos subjectz cez navigations, qui est toute leur intention. Et pour y parvenir, à ce que j'ay peu entendre et en ay escript au feu Roy des le XI[e] septembre 1559, ilz ont arresté de n'admener plus icy ceulx qu'ilz y pourront surprendre, ains de les mettre a fond, pendre ou retenir par delà. Et croy qu'ilz ont jà commencé d'en user, comme j'ay aussi escript au feu Roy par mes lettres du premier jour de juillet dernier passé, car nul des navires ne des hommes dont je fay mention en icelles n'a esté admené icy, comme aussy n'espere y veoir celluy qu'ils ont prins à la rade de la dite forteresse; à quoy je ne sçauroys comment pourveoir, car ilz me nient tout; et ne le sçaichant si n'est par le rapport de telz, lesquels alleguez en autheurs ou tesmoings, de crainte de la Royne le nyeront eulx mesmes, ne puys contester le contraire. Il m'a tousjours semblé et faict encore que les deffenses faictes à vos subjectz d'aller traffiquer en ces contrées là sont de qualité qu'il les fault ou du tout garder à ce que tant d'hommes et vaisseaux ne périssent, y allant à la desrobée et mal accompaignez, et pour ceste cause en cuident dangier de leurs vies, ou du tout oster à ce qu'il leur loise apertement se joindre en telle trouppe qu'ilz ne puissent estre endommaigez. Car à présent pour mieulx venir à bout des Françoys la Royne tient en la coste de la myne deux fustes lesquelles en font de grandes exécutions, car n'estant ces endroits la que bancs, nos navires sont contraincts surgir loin de terre, et voullans aller resgater avec les negres du païs ne le peuvent, si n'est avec leurs bateaulx lesquels sont tousjours inférieurs aux dites fustes, et les navires, mesme estant en calme, en sont souvent mis a fondz[1]. »

Pendant toute l'année 1561, on demanda des explications à la Cour de Portugal, on fit mine de se fâcher par l'organe de Nicot et du marquis de Saint-Sulpice, celui-ci ambassadeur en Espagne. Ils enflèrent la voix selon la formule, mais arranger diplomatiquement une telle affaire c'était battre la campagne. A M. de Saint-Sulpice, la Reine, la main sur le cœur, répondit que personne ne tenait tant qu'elle à l'amitié du Roi de France, mais que le Brésil lui appartenait par droit de conquête : elle l'avait suffisamment prouvé à François I[er] et à Henri II par son ambassadeur Joam Pereira Dantas. Villegagnon et les siens avaient troublé ses sujets dans une possession jusqu'alors paisible. Appuyés sur le fort qu'ils avaient construit, les Français inhumains avaient commis des

1. Nicot à la Reine, 12 avril 1561.

cruautés sans nombre envers les habitants de la capitainerie de Saint-Vincent, ses vassaux et sujets, circonvoisins du fort, ils les avaient abordés à main armée, ils avaient prêté secours aux sauvages contre eux. La vieille amitié qu'elle portait à la France avait résisté à ces mauvais traitements, mais raisonnablement elle n'avait pu empêcher des victimes de se défendre[1]. Pour le surplus elle s'en réfère aux explications déjà fournies sur ce sujet par son ambassadeur Dantas, et, pour preuve du respect qu'elle porte au Roi de France, elle fera élargir quelques Français pris dans le fort[2].

Les cachots et les galères en étaient pleins, à l'époque où Nicot prit possession de son ambassade. A sa sollicitation, on en délivra soixante-dix, de telle sorte qu'au mois de mai 1561, il n'en restait plus que onze, condamnés aux galères où à la potence pour des cas particulièrement graves. Mais là se bornèrent les concessions de la Reine.

Nicot écrit à Charles IX, le 5 mai 1561 : « Depuis cest accident du Brésil, la Reine régente elle s'est tournée au rebours, et est réduite la négociation de ma charge à la perplexité et difficulté en quoy la trouvay à mon arrivée en ce pays, ayant recommencé ses officiers à faire à vos subjects et à mes serviteurs traitement pire que jamais, duquel changement je ne sçay quelle peut avoir esté la cause, si n'est aucune procédant de son ambassadeur, estant bien adverty que je vous ay tres fort exaspéré sur le fait des Portugois touchant le chasteau de Villegaignon. Je me suys souvent aperceu par les propos de la Royne que ledict ambassadeur se mesle trop de luy escrire de l'estat de vos affaires au delà touchant la religion, ce qui fait souvent sentir des rudesses grandes et inopinées à vos subjects venans et residans en ce païs, outre la grande diffamation en quoy nostre royaume est par deça. Je suis au milieu d'un peuple animé contre les François, violent et furieux, sans chef ne gouvernement[3]. »

Nicot ne se contenta pas tout à fait de belles paroles, mais ses instances furent vaines. Le malheureux ne pouvait avoir plus de crédit que son roi : la

1. B. Nat. Mss. fonds français 3192. Fol. 65. Copie d'une lettre en portugais de la Reine de Portugal. C'est la réponse officielle de son Altesse à M. de Saint-Sulpice qui lui a fait des représentations de la part du Roi de France « sobre o acontecido no forte que o cavalerio de Vilagañham fez na provintia do Brazil. »

C'est par erreur que le catalogue imprimé des Mss. de la Bibliothèque nationale donne cette lettre comme étant du Roi Jean III de Portugal. Il était mort depuis tantôt quatre ans. La lettre est de 1561. M. de Saint-Sulpice rentra en France au commencement de mai.

2. Mandara loguo soltar alguns franceses seno dito forte foram tomados e estam pressos. »

3. Bibl. Nat. fonds français n° 3192. Reproduit par M. le comte Hector de la Ferrière dans son édition des *Lettres de Catherine de Médicis*.

France s'était tarée. Le prieur de Capoue, passant naguère à Lisbonne, avait emprunté deux mille écus à un marchand pour le ravitaillement de ses galères, et il était parti sans les rendre. Il avait pour caution Nicot et le baron d'Alvito, superintendant du domaine du Roi de Portugal, à qui le marchand réclamait bruyamment les principal, intérêts, escompte et change. Or, ni l'un ni l'autre n'étaient en état de rembourser : Nicot et d'Alvito, qui avaient fait des frais considérables pour la réception des galères françaises, en étaient réduit à mettre leur vaisselle en vente. Passe encore pour Nicot! Mais un Portugais, un superintendant du domaine royal, acculé à cette nécessité pour la couronne de France! On parlait de cela « comme d'une dette et querelle publiques », dit Nicot[1]. Chaque jour amenait un incident. La Reine faisait payer aux navires français les pirateries des Anglais qui infestaient la côte de Portugal et barraient le passage au commerce.

Le 22 mai, ses gens tuaient, vis-à-vis de son palais même, un capitaine français, Bastien de Lyart, qu'on rendait responsable de pillages auxquels il n'avait en rien participé, étant homme de bien et reconnu pour tel par M. le duc d'Étampes et M. de Carné. Dans Lisbonne même l'Inquisition faisait arrêter des négociants français, ne retenant le corps que pour se saisir du bien. Mieux vaudrait être entre les Mores, s'écrie Nicot! Mais chaque fois qu'il voulait tourner les choses au tragique : « Et les deux mille écus de M. le Prieur? » disait-on. Et de même à d'Alvito : « Où en êtes-vous avec M. le Prieur? Avez-vous reçu les deux mille écus? » D'Alvito, pressé de moqueries, s'empourprait, s'emportait jusqu'à menacer de se payer sur les navires français que le mauvais vent amènerait dans les eaux portugaises. Les plus petits marchands en riaient sous cape, s'étonnant qu'un prince tel que le Roi de France ne pût payer ce que le moindre d'entre eux eût payé « dedans un quart d'heure sans emprunter à son voisin[2]. »

Catherine de Médicis finit par rappeler Nicot, décidée même à ne pas le remplacer. Elle lui écrit, le 5 juillet, de rentrer en France, avec le plus de renseignements possible sur l'état des choses portugaises, notamment sur ce que les Portugais ont « délibéré de faire du fort de Villegagnon. »

1. Nicot fut très énergique. Il parle en vrai Français à la Reine, étant d'opinion que la coutume de Portugal « n'est de pourveoir aux affaires si n'est après avoir receu quelque bastonnade ». Lire son colloque aigre-doux avec la Reine, dans sa lettre du 28 mai, f. 103. Mss. fr. 3192. Le chevalier de Seurre, qui l'avait précédé à la Cour de Portugal, avait aussi tempêté de son mieux. De même le prédécesseur de S. Sulpice à Madrid, S. de l'Aubespine, évêque de Limoges.

2. Lettre du 20 juin.

Chose inouïe! il y avait au Brésil des gens qui ne désespéraient pas de Villegagnon. Les Portugais avaient frappé un coup terrible et s'étaient retirés pour ainsi dire sans s'asseoir. Les Français avaient perdu le fort, mais il restait la baie, les îles, un peu de côte et, par dessus tout, les Tamoyos qui, l'œil fixé sur la mer, attendaient, inflexibles dans leur foi, le retour de Villegagnon, l'invincible Paycolas. Bois-le-Comte, campé dans les terres, avait trouvé le moyen d'y bâtir une forteresse[1]. Plusieurs fois, sortant des bois, les Français étaient passés à l'offensive, infligeant des échecs répétés aux troupes d'Eustacio de Saa[2].

Ils étaient encore si tenaces que le capitaine portugais, après avoir débarqué au pied du Pain de Sucre pour y fonder la ville actuelle de Rio, fut obligé de procéder à son tour contre eux comme Villegagnon avait procédé contre les Portugais, c'est-à-dire d'élever rapidement des défenses pour se garder d'une surprise[3].

Vers 1561, Michel Suriano, ambassadeur de Venise, écrit : « Le Roi possède encore quelque chose aux Nouvelles Indes du côté du Brésil, mais ce n'est une possession ni bien grande ni bien sûre, elle ne sert que pour entretenir la navigation et le commerce qui, de ce moment ci, sont réduits à presque rien. » Bientôt, ce fut moins que cela.

1. Avistando Eustacio de Saa una nao franceza, legua e meia para dentro da Bahia, passou com quatro barcos rendel-a. Desta ausencia da tranqueira ou do arrayam quizeram approveitar-se os inimigos, e com quarenta e oito canoas cuiram sobre elle : mas os defensores acometiram fóra da cerca os atacantes e os obrigarem a retirar-se. Apenas o capitão mõr aviston este combate em terra, deixo tres navios contra a naõ inimiga, e recolen a provoçaõ em una gale de remos. Logo a naõ capitulou com a clausula de poder retirar-se para França, com garnição de cento e dez homens, qui se diziam catholicos. » Lettre du P. Anchieta, du 11 mars 1565, dans la *Rev. do Institut.* VI, 410, citée par Warnhagen, *Storia do Brazil.*

2. C'est ce qui nous fait croire qu'il n'était pas dans l'île de Villegagnon, lors de la prise du fort, à moins qu'il ne se soit échappé.

Haton est assez dur pour ce Bois-le-Comte. « Villegangnon, dit-il, advisa un lieu, le plus commode pour bastir, et feit commencer une maison pour se mettre et une chapelle pour dire la messe, ou il feit employer les ouvriers qu'il avoit menez : mais il n'attendit pas qu'elles fussent parachevées pour s'en revenir le plus couvertement qu'il peut, laissant là ses gens sous la conduitte de Mons. du Bois-le-Comte, son nepveu, auquel je ne scay s'il dit adieu. Car, comme je croy, eust été contens qu'il ne feust jamais revenu, pour ce qu'il estoit assez maulvais garçon, je croy fils de Mons. Legendre, qui estoit procureur du Roy ; auquel du Bois-le-Comte le dit sieur de Villegangnon avoit faict donner l'office de son dit père, de procureur du Roy à Provins, qu'il vendit à Mᵉ Jehan Deville dudit Provins... Lequel du Bois-le-Comte, je ne scay par quel moyen fut de retour en France quelques années après. Car son oncle, ledit de Villegangnon, ne se retourna gueres ni les aultres et onceques ne fut veoir les subjects de son royaume et n'a-t-on sceu depuis comment on s'y gouverne. »

3. Brito Freire se trompe en disant que Villegagnon lui-même se fortifia sur d'autres points de la baie et tient en échec Eustacio de Saa, Brito Freire n'en est pas moins intéressant à consulter là-dessus. Son récit prouve que les Français, chassés de l'île, n'abandonnèrent pas complètement la partie et que soutenus par les Tamoyos, dont la défaite n'avait point altéré la fidélité, ils étaient encore assez forts pour se faire craindre.

La province de Rio-de-Janeiro, forma la septième capitainerie portugaise[1]. La huitième au sud était celle de Saint-Vincent.

Et maintenant que le Brésil est à jamais perdu pour les armes françaises, comment admettre avec les protestants qu'il le fut par la faute de Villegagnon ? Le partage des responsabilités fait, qui ne sent combien Coligny fut aveugle, et combien l'anglais Southey[2] a raison de dire que, sans la querelle religieuse, Rio-de-Janeiro serait probablement devenu la capitale d'une immense colonie française ? Qui ne voit que la minorité calviniste, divisée en elle-même, image de la confusion et de la discorde, coupa immédiatement en deux une colonie déjà faible par le disparate de ses éléments primitifs et qui ne pouvait vivre que de discipline et d'autorité?

Mais les Calvinistes auraient peut-être abouti, si Villegagnon eût laissé faire Coligny ? Que dire alors des expéditions de Jean Ribaut et de Laudonnière en Floride, expéditions bien protestantes celles-là, dont l'initiative et la responsabilité appartiennent bien à l'Amiral ? Partis le 18 février 1562, ils sont de retour à Dieppe le 20 juillet ; ils sont restés six semaines en Floride, laissant une petite garnison à Charlesfort sous le commandement du capitaine Albert : sans secours, sans nouvelles de France, les Français se révoltent, tuent Albert, prennent la mer pour revoir le pays natal, et tombent entre les mains des Anglais. Coligny ne se les rappelait déjà plus ; Jean Ribaut pas davantage, qui alors combattait en France contre les catholiques. L'expédition de 1564, la seconde, n'a-t-elle pas été plus funeste encore[3] ? Ne sont-ce pas mêmes disputes entre chefs, mêmes intri-

1. « Ce fut en 1567 que E. de Saa attaqua l'établissement que les Français avaient formé dans la baie de Rio-de-Janeiro et dont il réussit à s'emparer, malgré la vive résistance de ceux-ci et de leurs alliés, les Indiens Tamoyos. La plus grande partie des Français parvint cependant à lui échapper en s'embarquant. (Vasconcellos, *Chronica do Brasil*, Liv. II, p. 227 et suiv. — Paternita, *Vida do padre Anchieta*. — Azevedo, Pizarro e Araujo. *Memorias historicas de Rio-de-Janeiro*, Cap. 1, p. 15 à 24). M. Henri Ternaux à qui nous empruntons cette note (*Voyages pour servir à l'histoire de l'Amérique*, vol. I, p. 43 de la Relation de Magalhanes) dit que la capitale de cette province s'appela San Sebastiaõ, et, dès 1576, c'était déjà une ville appréciable.

Les Portugais avaient chassé les Français de Villegagnon plus difficilement qu'ils ne chassèrent, quelques années après, ceux de de Vaulx, qui avaient fondé un établissement dans la province de Maragnon avec le concours de Rasilli et de La Rovardière.

2. *Histoire du Brésil.*

3. Fourquevaulx, ambassadeur en Espagne, n'attend aucune réparation pour le massacre des Français en Floride, le duc d'Albe, qui l'a conseillé, étant chargé de la réponse. « Il est certain, Sire, écrit-il au Roi, le 4 août 1566, comme j'ay sceu par homme qui se trouva à l'exécution, que Pierre Menendez avoit promis à Jean Ribault et à ses gens les vies sauves et ne recevroient aucun mal, ains les feroient honnestement mourrir jusques a ce qu'il eut response d'Espagne de ce qu'ils en devroient faire. Les pauvres gens ne furent pas si tost desarmez que son lieutenant commença par ledit Ribault un peu escarté des autres et après leur avoir dit qu'il se confessait le tua de sept ou huit poignallades dans le corps, tout le demeurant fut incontinent mis en pièces jusque au nombre de 873. » B. N. Mss. f. fr. 15.542.



gues, mêmes trahisons, même sort pour les vaincus? Et pourtant, voilà des entreprises bien conformes au dogme protestant, avec de bons ministres, de bons psaumes unanimement chantés, de beaux sermons auxquels nul ne contredisait. Et la troisième, celle de 1567 avec le capitaine Gourgues, a-t-elle mieux réussi?

Soyons donc de bonne foi, surtout quand il en coûte si peu. Ces tentatives ont échoué parce qu'elles furent ordonnées par un homme impropre aux aventures de mer, avec des ressources qui témoignent d'une imprévoyance absolue, et qu'elles ont été abandonnées par celui-là même qui les avait suscitées. Tous ces malheureux allaient à une mort certaine.

On conviendra que Villegagnon avait une autre compétence en matière navale, et tous ceux qui connaissent le Brésil diront que la France antarctique était digne de l'autre France[1].

1. Les Français du XVI[e] siècle ont jusqu'au bout revendiqué ce nom de « France antarctique » par lequel ils appuient leurs prétentions sur le Brésil. La *France antarctique* se trouve marquée sur les cartes qui accompagnent les premières *Œuvres* manuscrites de Jacques de Vaulx, pilote en la marine (Le Hâvre, 1582.) Item « l'ile aux rats » placée en face la terre des Cannibales, un peu au-dessus du cap Saint-Roch. A propos de cette île, Thevet (*Grand insulaire*) dit qu'il la découvrit en 1551 : avant ce voyage, dit-il, elle n'avait point de nom et n'était pas marquée sur les cartes marines. Il y gravit une montagne en forme de pyramide, située au sud, qu'il nomma Mont Angoumoisin. Il y coucha deux nuits pour observer les étoiles.

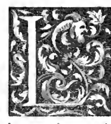
M. Marcel (*Cartes et globes relatifs à la découverte de l'Amérique*. Leroux, 1893) s'est demandé quel était ce Jacques de Vaulx de Claye, dont il reproduit — et dont nous reproduisons à notre tour — la curieuse carte qui accompagne ce chapitre : *le vrai pourtraict de Geneure et du cap de Frie*. Il pense que notre pilote était Normand et huguenot. On lui doit plusieurs documents cartographiques relatifs au Brésil, dont l'un est daté de 1579. C'est à cette date environ qu'il faut rattacher celui-ci, où l'île de Villegagnon est parfaitement indiquée, ainsi que les divers villages semés le long de la côte et dans l'intérieur.



CHAPITRE VII

Sommaire. — I. Villegagnon se fixe en France. — Bulle qui le nomme commandeur de Beauvais-en Gatinais (18 mai 1560). — Il réfute les articles répandus au Brésil par les ministres de Calvin. Il appelle celui-ci en discussion publique (6 juillet). — Colère et réponse de Calvin. — Villegagnon adjure Coligny de se prononcer. — Il réfute le jugement de Melanchthon sur la Cène (mai 1561). — Tournure politique de la dispute. — Villegagnon s'adresse à Catherine de Médicis. — La Réforme en veut à la Couronne. — Commencement de la polémique personnelle (mai). — Libelles contre Colas Durand dit Villegagnon. — Volcan d'injures. — Réponse de Villegagnon. — Continuation de la lutte. — Richer ou plutôt Calvin entre en lice (octobre). — L'*Apologie* de Richer. — Le cyclope Polyphème. — Une légende en vers (de Théodore de Bèze?) — II. Guerre de religion. — Villegagnon à Beaugency contre Chassebeuf. — A Tours contre Brossier. — Blessé au siège de Rouen (octobre 1562). — Ses instances à la cour de Portugal pour une indemnité. — Lettre de J. Pereira Dantas. — Quelques Brésiliens de France. — Le chapitre de Montaigne. — III. Villegagnon reparaît à la cour. — Fêtes de Bar-le-Duc. — Ses conseils à Catherine de Médicis. — Les biens de Coligny. — Villegagnon songe à entrer au service de l'Espagne. — Lettres à Granvelle (mai 1564).

I



Loin de s'enrichir au Brésil, Villegagnon y avait presque tout perdu.

Mais il y avait pour lui dans la vallée du Loing, près de Nemours, une commanderie assez grasse et surtout fort riante, vacante par le changement de son titulaire[1]. Le chevalier Parisot était devenu Grand-Maître de Malte, sous le nom immortel de La Vallette; il la donna, par une bulle du 18 mai, au compagnon de 1552, au bon chevalier qui depuis avait planté si loin la bannière de l'Ordre.

1. Ce titulaire était Antoine de Challemaison.

La commanderie de Beauvais était située paroisse de Grès (aujourd'hui commune de Grès, arrondissement de Fontainebleau, (Seine-et-Marne), à une lieue de Nemours. Les domaines de la commanderie étaient assez considérables et le Commandeur avait à Nemours), rue du Château, une maison où il descendait quand il venait en ville. Le revenu de 1533 s'élevait à 3,600 livres et l'on doit croire qu'il ne s'éloigne pas sensiblement de celui de 1559 à 1572, époque à laquelle Jean de Cuvillier de Coussy succéda à Villegagnon (d'après l'ordre chronologique adopté par M. Mannier dans son *Histoire des Commanderies du Grand Prieuré de France*, Paris, 1872, in-8). André de Soissons, lieutenant du Grand Prieur, fut commandeur après Cuvillier de Coussy en 1574. M. Mannier marque Villegagnon comme commandeur de Beauvais en 1559, avec le titre d'échanson ordinaire du Roi. Il se peut que frère Antoine de Challemaison ait pour ainsi dire résigné entre les mains de Villegagnon, lequel n'aurait eu qu'à faire ratifier la cession par le Conseil de l'Ordre.

C'était aussi une très vieille commanderie que la commanderie de Beauvais-en-Gatinais, fondée par les Templiers, avec de vastes bâtiments encadrant les grandes cours, et une jolie chapelle où de belles chaires, disposées à droite et à gauche du chœur, rappelaient le souvenir des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran qui jadis l'avaient desservie. Ça et là, sculptés dans la pierre dure, d'anciens commandeurs priaient immobiles, les mains croisées sur leurs longues robes.

Les considérants de la bulle sont des plus flatteurs pour le nouveau commandeur de Beauvais :

« Frère Jean de La Vallette et nous, Conseil de l'Ordre, à religieux frère Nicolas Durand dit Villegagnon, soldat de notre dite maison au Prieuré de France, Salut.

L'insigne qualité de tes vertus, les nombreux dons de l'âme dont tu es revêtu et par lesquels tu te recommandes à nous ; en outre, les louables services que tu as rendus à notre religion et que tu lui rendras certainement dans l'avenir méritent que nous t'élevions aux gouvernement et bénéfices de notre Ordre. C'est pourquoi, de notre science certaine et jugement sain, nous t'avons conféré, après en avoir mûrement délibéré, le bail ou commanderie de Beauvois-en-Gastinoys, dudit Prieuré de France, par la renonciation de notre très cher frère en la religion du Christ, Antoine de Challemaison, promu à notre commanderie de Pomereulx pour son amélioration, ledit Challemaison dernier possesseur et légitime commendataire de ladite commanderie de Beauvois-en-Gastinoys, laquelle vacante, pour cette raison ou pour une autre, et à notre entière collation et donation avec toutes ses parties et domaines, tels qu'en a joui ledit frère de Challemaison, nous t'avons donné à titre de commende pour dix années entières et consécutives et au-delà selon notre bon plaisir, moyennant la redevance annuelle, te nommant commendataire d'icelle, avec défense à qui que ce soit de troubler ta jouissance, En foi de quoi nous avons scellé cette bulle de notre sceau de plomb. Donné à Malte le 18 du mois de mai 1560[1]. »

Quelques mois après, son frère, Philippe, lui faisait donation en usufruit de

1. Cette bulle, dont les Archives de Malte ont eu l'obligeance de m'expédier une copie, est en fort médiocre latin et semée d'abréviations que j'ai interprétées tant bien que mal.

N. 113. *Lib. Bull. MM. F. Jo. de Valletta*, An. 1559, 60, 61. En marge : fol. 111j a. t. pro frate Nicolao Durant dit Villegaignon : « Frater Joannes de Valeta, Et nos Conventus, Religioso fri Nicolao Durant dit Villegaignon ñtre dicte domus Prioratus Franciæ militi Salus. Præclara virtutum tuarum merita multiplicesque animi tui dotes quibus insignitus dignosceris et apud nos commendaris necnon



JEAN DE LA VALLETTE, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE DE MALTE.

Estampe de Mattias Zonndt (1566).

la terre et seigneurie de Villegagnon[1]. L'homme de mer se fixait au pays natal, pour y reposer le corps de ses fatigues, mais son génie batailleur ne laissait pas de répit à l'âme.

Jusque-là, il n'avait eu devant lui, dans la polémique religieuse, que des lieutenants, presque des subalternes qui se repliaient sur le Maître à chaque rencontre. Maintenant il provoque directement Calvin, puisque seul Calvin avait le secret de sa doctrine.

Le 6 juin, son éditeur Wechel obtint privilège du Roi (donné à Blois, signé: Bourdin, le cardinal de Lorraine présent) d'imprimer et vendre sa *Réponse aux articles que les ministres de Calvin avaient affichés dans la France antarctique au sujet de l'Eucharistie*[2]. Cette réponse, Villegagnon l'adressait à la fois à l'Église

laudabilia obsequia per te Religioni ñtre prestita et que in futurum te prestiturum confidimus promerentur ut te ad commoda bonorumque Ordinis ñtri regimina provideamus, Balliam itaque seu Commendam ñtram de Beauvois-en-Gastinoys dicti Prioratus, per renũciationem Religiosi in Christo nobis Charissimi fratris Antonii de Challemaison ad commendam ñtram de Pomereulx pro suo melioramento promoti, ultimi legitimi dictæ commendæ de Beauvois-en-Gatinoys Commendatorii et possessoris, sive hoc sive alio quovis modo vacantem pretialiter et ad ñram collationem donationemq. cum õibus et singulis suis membris prediisq. Et cum quibus illam dictus frater Anton. de Challemaison habuit tenuitq. sub annua solutione, Salvo etiam, alias in defectu, invicem maturo et deliberato consilio de ñtra certa scientia tenore pretium ad annos decem continuos et completos et ultra ad ñtrum beneplactum, tibi pro tuo cabimento conferimus, Teque Commendatarium, Committentes tibi, Quocirca, Necnon, Atque cuicque inhibentes tibi, in cujus rei bulla ñtra ẽris plumbea, Datum Melitæ, Die xviij mensis maii M. D. L. X. » Copie délivrée par MM. Antonio Briffa et Achille Mically, agents archivistes.

Cabimentum est un mot spécial à la langue de l'Ordre de Malte, et qui signifie commande concédée à un frère hospitalier. « *Cabimentum*, dit Ducange, Ut habetur in statutis Ordinis Hospital. S. Joan Hieros. tit. 19, de verborum significatione § 22. Vocabulum est gallicum a cabire, quod significat aliquid assumere, de quo qui se putat rationem probe reddere posse: sic vocatur commenda quæ fratri suo Ordine conceditur. Vide tit. 14 § 55 et Hierolexicon Macri. » Ducange, *Glossarium infimæ latinitatis*.

1. Parmi les pièces manuscrites citées par M. de Silvestre (*Recherches sur la Brie*) on lit: « Donation en usufruit faite par Philippe Durand à Nicolas Durand de Villegagnon, son frère, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Beauvais-en-Gatinais, des maison, terre et seigneurie de Villegagnon, pour en jouir pendant sa vie. Passé devant Dejonchery, notaire de la branche du tabellionage de Jouy, le 15 novembre 1560. » L'église de Villegagnon bâtie par le chevalier à son retour du Brésil n'a rien de digne d'arrêter le regard de l'archéologue. On voit encore à l'extérieur sur les murs de l'édifice, la « litre » des seigneurs de Villegagnon. Lors de l'excursion qu'y fit la Société d'archéologie (section de Provins) au mois d'octobre 1864, on découvrit un très bel écusson avec casque et support aux armes de Villegagnon. (Lenoir, *Notice sur Villegagnon*, Provins, 1866, in-8).

La « litre » était, dans le principe, la bande noire qu'on tendait au dehors ou au dedans de l'église et sur laquelle on représentait les armoiries du défunt. La Bruyère a employé le mot.

Le « droit de litre » se dit du droit qu'avaient les seigneurs-fondateurs d'une église de faire peindre leurs armoiries au dehors.

2. *Ad articulos calvinianæ de sacramento Eucharistiæ traditionis, ab ejus Ministris in Francia Antarctica evulgatæ, Responsiones* per Nicolaum Villagagnonem Equitem Rhodium, *ad Ecclesiam Christianam*. Editio secunda ab ipso authore aucta ac emendata. (Parisiis apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico Bellovaco: anno salutis 1562. Cum privilegio regis, in-4, de 438 pages, plus l'Index).

Je me suis servi de cette édition, plus complète que celle de 1560.

Elle est divisée en trois livres.

Trois lettres de Villegagnon précèdent le premier livre : la première, adressée à l'Eglise chrétienne,

chrétienne, au duc de Montmorency, connétable de France, et aux Magistrats de Genève. Le débat prenait ainsi toute son ampleur. Qui Villegagnon voulait-il exactement atteindre? Coligny, peut-être, lequel venait précisément de prendre parti dans la question de la Cène (fin de 1559), et d'abdiquer ses croyances natives : « Jusque-là il voulait que la présence du corps du Christ, c'est-à-dire de sa chair, de ses os et de son sang fust aucunement meslée avec le pain et le vin[1]. »

On ne peut refuser à Villegagnon le mérite de la clarté : jamais la théologie n'avait parlé ce langage, clair comme un commandement militaire. La question était posée avec une netteté vraiment impitoyable : aucun moyen de l'éluder. Villegagnon passait rapidement par dessus les ministres de Calvin, pour en arriver à Calvin lui-même. C'est avec celui-ci ou avec son représentant avoué qu'il voulait théologiquement en découdre.

« ...Les extravagances de Richer ont excité les plus grands troubles parmi nous, disait-il au Conseil de Genève, et plus on serrait la discussion, plus la doctrine apparaissait dans sa fausseté[2]. Alors je me suis rabattu sur les livres de Calvin pour me rendre compte de son opinion. Mais je n'y ai trouvé que la fiction, enveloppée, il est vrai, d'un verbiage relevé de tous les agré-

la seconde à Montmorency, la troisième aux magistrats de Genève. Viennent ensuite les articles proposés par Richer au nom de Calvin, et répandus dans la France antarctique. En tête du second livre se trouve une lettre de Villegagnon à Calvin.

1. Hotman, *Vie de Coligny*, traduction française (1665, p. 25-30.)

2. « Hœc deliria nobis maximas turbas excitarunt, et quo accuratius disputarentur eo se magis doctrinæ vanitas aperiebat. Quamobrem ad libros Calvinianos profugimus, ut his de rebus ejus sententiam perspectam haberemus. Sed invenimus non alio ejus doctrinam quam ad ideas spectare, quamvis aliis verbis ac orationis ornatu vario sententiam suam condiret. Quare summa animi offensione vestram eam doctrinam expuli, eam judicans recta ad Martionis ac Valentini insaniam aut atheismum (Christi sub persona) contendere. Atque faciendum esse mihi duxi ut ecclesiam christianam harum rerum facerem participem, ut infirmi laqueos vestræ traditionis detracto fuco vitarent. Præterea ut scripta nostra calumniæ minus paterent, constitui in Franciam me conferre, meque aliquo recipere quo tuto his de rebus cum vestro legato ageremus, fideique causa Richeri scripturam ederemus. Tamque alte in animo meo hoc consilium insidet ut nullis rationibus ab eo me deduci patiar. In vobis ergo positum est ut negocium conficiatur. Video Franciam vobis esse suspectam. Constituite igitur locum aliquem oportunum a vestro tamen religione regioneque alienum, quo ego libere ac tuto me conferre possim. Hoc si feceritis, ac fide publica, ut eo possim nullo periculo pervenire, vobis de me spondeo, quam citissime fieri poterit eo me profecturum, hac lege ut si calumniæ convictus fuero, dedar vobis in id supplicii genus quod in me statuere volueritis. Hæc mihi ad veritatem causæ nostræ exprimendam via expeditissima visa est. Nam scribendi nullus futurus est exitus, nec ad scribendum mihi est otium, qui rei militari et longinquissimæ regioni addictus sum. Exemplum Richerii sequutus omnem nostram contentionem in articulos concludam quos si scripturæ testimoniis Calvinus, aut qui mecum vestro nomine congredietur, infirmarit, qua parte erunt infirmandi, aut alteram in partem confirmaverit, citra ullam exceptionem propositum obtineat, alioqui ecclesiæ nostræ judicio permittatur. Paucis expensis negocium confici posse existimavi, si duos suarum partium, qualescunque voluerit, secum adduxerit, duos ego, duosque expensis communibus ex ecclesia germanica, quos penes nostræ sit contentionis arbitrium, præsitque princeps ille aut magistratus in cujus fidem ac præsidium conveniamus. Responsum vestrum Parisiis ad ædes Lateranenses 30 dies opperiar. Parisiis VI julii 1560. *Calvini Opera*, T. XVIII.

ments du discours. Je l'ai rejeté avec indignation, jugeant qu'elle aboutissait tout droit aux doctrines de Martion et de Valentin, athéisme et folie ensemble... J'ai résolu d'en référer à l'église chrétienne, pour arracher les faibles à vos pièges. J'ai décidé de rentrer en France pour me défendre en personne contre la calomnie, en un lieu où nous puissions discuter sûrement avec votre envoyé... Ma résolution est tellement enracinée en moi que rien ne m'en détournera plus. La chose dépend de vous. La France vous est suspecte, je le vois. Eh bien! choisissez un autre endroit, étranger à votre pays et à votre religion, un endroit où je puisse me transporter librement et sûrement. Si vous faites cela, avec serment solennel que je pourrai y parvenir sans danger, j'y vole sans retard, m'engageant à subir le supplice auquel vous me condamnerez si je suis convaincu de calomnie. Cela m'a paru le moyen le plus expéditif d'établir le bien-fondé de ma cause. Je ne trouverai plus d'autre occasion d'écrire, je n'en ai pas le loisir, moi qui suis voué au métier des armes et à une région si éloignée. A l'exemple de Richer je proposerai des articles, nous les débattrons avec Calvin ou avec celui qui viendra me trouver de votre part, et, confirmés ou non par lui, nous les soumettrons sans réserve au jugement de l'Église chrétienne. Cela peut se faire à peu de frais : que Calvin amène avec lui deux de ses partisans, ceux qu'il voudra, j'en amènerai deux des miens, à frais communs nous en appellerons deux autres de l'Église allemande pour nous départager. Le prince ou le magistrat de votre choix présidera. J'attendrai votre réponse pendant trente jours à Saint-Jean-de-Latran[1], ce 6 juillet. »

1. Les origines de Saint-Jean de l'Hopital, plus tard de Latran sont fort obscures et, en faisant disparaître les derniers vestiges de ses constructions, le percement de la rue des Écoles en a effacé jusqu'au souvenir.

Lebeuf, auquel il faut toujours recourir (*Histoire de la Ville et du diocèse de Paris*), observe qu'aucun de ceux qui ont écrit sur Paris n'a pu avoir d'éclaircissements sur les églises qui ont appartenu à l'Ordre de Malte. Piganiol commet plusieurs erreurs au sujet de celle-ci. La première est d'avoir dit que l'immense tour carrée qui était encore dans l'Enclos de Saint-Jean au temps de Lebeuf, avait été bâtie pour renfermer les chartes de la maison. Avec ses quatre vastes salles superposées, elle était beaucoup mieux faite pour contenir les lits des pèlerins de Jerusalem et ceux des malades qui demandaient l'hospitalité aux religieux.

Un acte de l'an 1171 constate que les Hospitaliers demeuraient là depuis plusieurs années déjà, et qu'ils y avaient par conséquent précédé les Templiers.

La grande Chapelle de Saint-Jean, également visible au temps de Lebeuf, n'avait pas été bâtie par les soins de Nicolas Lesbahi, commandeur, mort en 1505, ainsi que l'affirme Piganiol qui, dit Lebeuf, ne se connaissait guères en anciens bâtiments d'Eglise. Elle est de l'an 1200, et l'époque indiquée par Piganiol ne s'applique guère qu'au sanctuaire ou chevet de cette chapelle.

« Il est à propos de remarquer, ajoute Lebeuf, qu'on ne voit pas que ce soit depuis des tems bien reculés que le nom de Latran ait été usité pour désigner ce lieu. Le vrai surnom de l'Hopital était Jérusalem et non Latran, qui n'y a aucun rapport et qui est un lieu de Rome.

En 1290, 1346 et 1400, la rue voisine s'appelait la rue de l'Ospital, en 1423, la rue Saint-Jean-de-Jeru-

Pour se recueillir et s'entraîner à la dispute, Villegagnon avait demandé asile à la maison de Paris, chef-lieu du Grand-Prieuré de France. Il était à Saint-Jean-de-Latran depuis le commencement de l'été, près du bon chevalier Pierre de La Fontaine qui avait cette commanderie depuis 1550 et qui fut Grand-Prieur après François de Lorraine. Ce n'était plus l'espace infini du Brésil, sous les étoiles amies de la méditation. Et pourtant c'était la réduction d'un monde, car dans l'enclos, compris entre la place de Cambrai, la rue Saint-Jacques, la rue des Noyers et la rue Saint-Jean-de-Beauvais, il y avait une église, un cloître et un cimetière. Au dehors, les murs suintaient la scolastique. Mais au dedans, des maisons entremêlées de jardins, offraient une retraite tranquille, à la fois loin du bruit et près de la renommée, les libraires ayant leurs boutiques en face.

Villegagnon ne pensait pas que Calvin pût refuser le combat : et de très bonne foi il déclara réserver beaucoup d'arguments pour le colloque auquel il le conviait[1]. C'était un colloque de Poissy avant la lettre, une ébauche de ce fameux Concile que tous les théologiens demandaient du bout des lèvres et repoussaient du fond du cœur.

On peut trouver que Villegagnon prenait contre Calvin des précautions un peu plus qu'oratoires : un passe-port pour discuter sur la Cène, c'est beaucoup de la part d'un chevalier qui allait à la bataille sans tant de façons. Mais là il avait pour adversaire celui qui avait dit : « Si Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant », et qui avait tenu parole.

« J'attendrai votre réponse pendant trente jours..... », avait dit Villegagnon.

Boniface Marquis, mercier rue Saint-Denis, allait à Genève, pour ses affaires sans doute. Il se chargea de remettre le cartel à Calvin, qui lui donna audience[2], en présence de Claude Abraham et Hugues de la Roche. Calvin entre dans une rage affreuse : il pâlit, il tourne et retourne fébrilement la lettre, il la jette à terre, il trépigne, il s'écrie : « Voilà ma réponse ! »

L'Eglise de Genève n'avait point accoutumé qu'on lui parlât sur ce ton ; dans cet appel en combat singulier il y avait quelque chose qui procédait du Moyen-

salem. Sauval, T. I, p. 144, dit que c'est depuis 1585 ou environ qu'on se sert du nom de Saint-Jean de Latran ; il est apparemment venu des chevaliers de Malte. » Villegagnon nous aide à relever l'erreur de Sauval et à avancer sensiblement la date de 1585.

1. A la fin de ses *Ad articulos... responsiones*.

2. Payé pour se méfier des récits protestants, Villegagnon prit ses mesures pour éviter un démenti, en publiant des témoignages authentiques. A son retour de Genève, Marquis comparait devant Lamyral et Crozon, notaires au Chatelet, qui dressent procès-verbal de ce que dessus..... dont acte, le 8 août 1560. Préface des *Propositions contentieuses*. C'est évidemment l'acte, et non l'audience, qui est du 8 août.



RUINES DE LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

D'après un dessin de Deroy (1823).



RUINES DE LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

D'après un dessin de Deroy (1823).

âge et qui ne sentait rien de bon. Si Villegagnon se présentait en champ clos, quels seraient ses seconds? Ne masquait-il pas, derrière son énorme stature et sous cette apparence de franchise, un piège du Cardinal de Lorraine? Et puis le monde chrétien était-il mûr pour la question posée par Villegagnon ? Toutes ces idées durent se présenter à l'esprit du Conseil. Il se déroba, spirituellement sans doute, mais enfin il se déroba. Rien ne transpira de la délibération, sinon ceci : « D'autant qu'il (Villegagnon) est opiniastre, qu'il attende tant qu'il vouldra[1]. »

C'était un premier succès pour Villegagnon et inattendu, d'avoir fait reculer Calvin et Bèze, les Titans de la doctrine nouvelle. On en menait grand bruit. « Calvin, dit-il, est comme ung regnard prins d'un lacq par le col, lequel pour eschapper plus se secoue et demaine, plus fort s'estrangle. » Il n'avait fait juges que les théologiens. Aux politiques maintenant! Par une manœuvre habile et prompte, il met Coligny dans l'obligation de se prononcer entre l'hérésie et la vraie foi : « Monseigneur, dit-il, s'il vous plaict prendre la peine d'en descouvrir le fons, vous avez sur moy puissance de me commander de vous aller trouver pour vous le expliquer et vous lire tout le livre. Et pleust à Dieu que ce feust en présence de quelque grand docteur de ceste secte, à charge que, s'il ne scavait respondre ou convaincre, ou defendre son maistre Calvin d'exécrables blasphèmes, vous me tinssiez a jamais pour tel qu'un maling malicieusenent m'a imposé, comme il vous a pleu me dire, d'estre devenu. Si l'on s'esbahit de me veoir si chauldement embrasser ces choses qui semblent estre contre ma profession, le dommage et perte que j'ay repceu par les ministres de ceste doctrine ayant empesché mon entreprinse au Brésil, si heureusement commencée, que vous avez bien sceu, et a si grands frais et travaulx de moy et des miens, m'en doibt estre suffisante excuse[2]. »

Calvin n'avait pas bougé, Coligny ne bougea davantage. Par dédain ? Je n'en crois rien.

La foudre de Genève alla tomber par choc en retour, très loin de Villegagnon,

1. « L'on a faict lecture d'une missive envoyée aux magistrat et église de ceste cité par le s' de Villegagnon par laquelle il veut demonstrer que la religion que nous tenons n'est qu'une fantasie et athaisme et selon l'opinion de Martion : et toutefois pour y adviser il a trouvé estre bon de assigner jour et lieu pour en disputer avec quelquun de nostre part, et que si là il est cogneu qu'il aye tort qu'il s'offre endurer la peine qu'il aura méritée, et de ce en est attendant à Paris, etc. » *Registre du Conseil*, vol. 56, fol. 64, 29 juillet 1560.

2. *Propositions contentieuses.* (Fin de 1560 ou commencement de 1561).

Le Livre de ses *Propositions contentieuses* n'est autre que la traduction de son ouvrage latin *Ad articulos*, augmenté de lettres à Catherine de Médicis et à l'Amiral. Dans ces deux dernières, il montre Calvin se dérobant devant lui,

sur le pauvre Heshusius, un comparse qui avait, lui aussi, soutenu contre Calvin que le corps du Christ était présent à la Cène[1]. C'est à Heshusius le premier que Bèze appliqua l'épithète de cyclope, créophage, mangeur de chair — il n'osait dire tout à fait: anthropophage, — épithète dont Villegagnon devait hériter.

En même temps on négociait avec le très doux Melanchthon qui avait condamné jusqu'ici, et ouvertement, les opinions de Calvin sur la Cène. Insensiblement on l'y convertit. Villegagnon, qui volontiers se serait appuyé sur lui, fut donc très étonné de recevoir un livre dédié à Frédéric comte Palatin : *De cœnæ Controversiâ*, dans lequel Melanchthon, se déjugeait complètement en faveur de son ancien adversaire. Villegagnon crut d'abord le livre apocryphe, puis, voyant que le nom de l'auteur se confirmait, il reprit la plume et se rejeta dans la mêlée (mai 1561)[2]. Cette fois il adressait la réfutation de Melanchthon à l'Empereur Ferdinand et aux Electeurs du Saint-Empire. Toujours possédé du désir de pérorer contre le monstre de Genève, il suppliait les princes de lui assigner devant eux un colloque avec Calvin.

Mais l'affaire vira de bord.

Peu de temps après avoir supplié le Roi et la Reine mère (par lettres qui sont perdues), de délivrer un sauf-conduit à Calvin ou à quelque autre de sa secte pour entendre leur différend, Villegagnon reçut des *Remontrances* adressées à la Reine mère, dans lesquelles il vit la main « d'un homme nourry en affaires d'Estat » et non d'un personnage instruit dans les saintes lettres : de rechef il supplia la Reine de le convoquer au Conseil avec ce bel orateur, quel qu'il fût, afin de lui démontrer ses erreurs[3]. Il paraît que les Remontrances étaient d'Au-

1. Heshusii, *De Præsentia corpus Christi*. Voir sur cette querelle :

De Bèze. Κρεωφαγία *sive Cyclops* ὄνος Συλλογιζόμενος *sive sophista*. Dialogi duo contra Hesusii somnia. Genève, 1561.

Calvini Opera, T. IX. contra Heshusium, p. 457.

Pincierus. *Antidoton adversus enthusiastarum cavillos et calumnias in causa eucharistica*. Accedunt Melanchtonis de eadem re aliquot epistolæ. Bâle, 1561.

Boquinus. *Examen libri quem D. Tilemannus Heshusius nuper scripsit de presentia corporis Christi in C. D.* Bâle, 1561.

Autre : *Exegesis divinæ atque humanæ* κοινωνίας. Heidelberg, 1561.

2. *De Cœnæ Controversiæ Philippi Melancthonis judicio*. Ad serenissimum Ferdinandum Cæsarem semper Augustum et ad illustrissimos sacri imperii Electores, per Nicolaum Villegagnonem equitem Rhodium Francum. (Parisiis, apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico Bellovaco. Anno salutis 1561, in-4 de 121 feuillets).

Le permis d'imprimer accordé à Wechel par la Cour est du 10 mai 1561. Deux docteurs de Sorbonne avaient préalablement examiné le livre sans y trouver matière à veto.

3. *Lettres du Chevallier de Villegaignon sur les Remontrances à la Royne mere du Roy sa souveraine Dame*. (Paris. De l'imprimerie d'André Wechel, 1561, avec privilège. In-4 de 8 feuillets).

Datées de Paris, 10 mai 1561.

gustin Marlorat, ministre de Rouen. Mais Villegagnon supposait qu'elles venaient de plus haut, qu'elles avaient été inspirées par l'Amiral ou quelqu'un des siens. Il s'offrait à combattre les adhérents de Calvin, non plus comme l'année précédente, mais au Conseil de la Reine, ou à la première Diète de l'Empire, partout où on voudrait. Il paierait les frais de la rencontre, s'il le fallait, à la condition que le disputant qui perdrait fût « déclaré fou ». S'il est vainqueur, que le vaincu n'ait d'autre peine que de s'en retourner sain et sauf pleurer ses fautes en sa maison ! S'il est vaincu, qu'il meure sans miséricorde ! « Je fais ma condition inégualle, dit-il, parce que les professeurs de la lumière et vérité, jà participans de la vie éternelle par la manducation de la divine chair, doivent, pour l'asseurance qu'ilz ont, promettre et faire quelque chose plus excellente que les infidèles. » Au surplus, sa conviction est faite : les Réformés n'en veulent qu'à la Couronne. De gloses sur la situation, il n'en a que faire. Elle n'est point nouvelle pour lui, il la connait depuis le Brésil, mieux encore, depuis les prophètes : « Tout royaume divisé contre lui-même périra[1]. » Le Roi est lié à l'Église par le sacre : s'il advenait qu'il changeât de religion, Villegagnon le dit, l'écrit en propres termes, il faudrait l'abandonner, car, entre les catholiques et le Roi, le serment est — j'emploie le mot moderne — contractuel.

De telles extrémités de logique ne sont pas pour nous surprendre.

Représentons-nous cet homme qui a porté dans sa tête le grand rêve du Brésil, et qui ne peut même plus se faire comprendre comme sous les anciens rois. Il est parti sur une royauté forte que François Ier domine encore et protège de son ombre. Cinq ans après, avec le petit-fils, la scrofule est montée sur le trône de France ; le roi règne encore, il ne gouverne déjà plus. Et qui Villegagnon voit-il jouant des couteaux contre ce qui reste de la Couronne ? Les mêmes conspirateurs qu'au Brésil, les mêmes pêcheurs en sang trouble. Élevé à l'école de Tacite, il lit devant lui dans le temps. C'est le corps de la royauté qu'on a mis au tombeau avec le malheureux François II ; la « confusion de l'état populaire » est proche, car, il le sent, Charles IX n'est pas un roi selon les besoins de la monarchie. Aussi a-t-il pris parti pour le preux François, duc de Guise, dont il exalte « les heureuses entreprises et glorieuses conquêtes. » Pierre Richer n'est qu'un simple hérétique (il le désigne comme tel à la Reine mère, disons-le à sa louange, sans employer jamais l'injure et la calomnie), mais il en est d'autrement dangereux. En face de la religion d'État, Villegagnon voit poindre une hérésie d'État. Les ministres de Calvin n'ont pas eu honte de lui dire qu'il a été aussi nécessaire

1. *Lettres sur les Remontrances à la Reine mère.*

à Judas de trahir et de renier Jésus qu'à Saint-Paul de prêcher. Ça été un effet de la prédestination[1].

Il ne peut y avoir qu'une seule religion et un seul État, indissolublement liés. Autrement « ceux qui se prétenderoient estre enfans de Dieu pourroient dire qu'il fauldroit Princes et loix nouvelles, et qu'il ne seroit raysonnable qu'ils obéissent à loix et gouvernemens diaboliques, comme l'on voit jà en quelques endroictz de ce Royaulme, où les surnommez fidèles ne veulent obéir ny estre tirez en cause devant les juges Royaulx, ne jugez par nos loix, disant les fidèles ne debvoir estre jugez par les infidèles. »

Villegagnon s'étonne donc de la longanimité de la Reine. La peste calviniste est due à la faiblesse de la Couronne, qui la laisse croître et s'épandre, et qui en mourra. Il voit de très loin ce que l'avenir confirma : le germe de toutes les révolutions politiques dans l'émancipation religieuse. Il voudrait qu'on coupât le mal dans sa racine. L'auteur des Remontrances se plaignait que ses ennemis l'appelassent séditieux, lui et les siens : parler de les châtier, c'est exciter le roi à la cruauté. « Il ne luy souvenoit d'Amboise ce disant, s'écrie Villegagnon ! Etoit-ce pas estre séditieux quand par armes ils voulurent violer la propre maison du Roy, s'excusant quand ils eurent failly à leurs desseings, qu'ils ne voulaient attenter à sa personne, sinon de luy oster ses serviteurs très fidèles et conseillers. Ils avoient oublié ce que dict Saint-Paul : qui es-tu qui juges le serviteur d'autruy ? »

Cette fois il ne s'agissait plus d'allusions voilées, mais de personnalités transparentes, presque directes. Tant que Villegagnon avait occupé les hauteurs de la théologie, les calvinistes s'étaient contenus, mais il touchait à leurs hommes, c'était plus grave. Alors on exhuma les trois moines du Brésil, on promena leurs cadavres. Villegagnon n'est qu'un monstre d'hérésie et de cruauté. De plus ce ne sont pas les gens de Calvin, c'est lui-même qui conspire contre l'autorité des rois[2]. Sur ce sujet les vers alternent avec la prose.

1. *Response par le chevalier de Villegaignon aux Remonstrances faictes à la Royne mère du Roy.* (Paris, de l'Imprimerie d'André Wechel, 1561, in-4, de 221 pages avec privilège).

Le permis d'imprimer, délivré par la Cour sur le visa de deux docteurs de Sorbonne, est du 26 juin 1561.

Il y a des points de vue curieux dans cet écrit.

Villegagnon s'empare d'une comparaison de la Remontrance dans laquelle il était dit que la tête « distille la vie aux membres ». C'est la première fois qu'il entend soutenir une pareille thèse : « M. Fernel qui estoit meilleur médecin et anatomiste que vous disoit que la vie provenoit du cœur et que de là estoit espandue aux membres ». Rabelais l'avait écrit, Servet aussi.

2. M. Gaffarel croit qu'on peut attribuer à Marlorat la *Response aux lettres de Nicolas Durant dict le chevalier de Villegaignon adressées à la Royne mère du Roy* ensemble la confutation d'une hérésie mise en avant par ledict Villegaignon contre la souveraine puissance et authorité des Roys. (S. l. ni date, 46 feuillets. Se trouve aussi sous la rubrique : Paris, 1561, in-4). A ce factum est jointe une *Briefve description du voyage de Villegaignon au Brésil et des cruautez qu'il y a exercées.*

Villegagnon conserva très bien le sang-froid. Il crut même que la contradiction ne descendrait pas trop bas dans la grossièreté. Ce qui l'intriguait, c'était de ne pas savoir qui parlait, qui répondait. Il avait tenté vainement de s'en éclaircir à l'assemblée des Etats de la noblesse, qui eut lieu à Paris vers le printemps. « Je ne scay qui vous pouvez estre qui faictes ces demandes, sinon que l'on dict que c'est un homme intéressé qui se lassant de sa condition l'a voulu changer. Mais quiconques vous soyez, vous debvez avoir conversé avec les Juifs et les Turcz. Vous faictes toutes les mêmes demandes qu'il m'ont autrefois faict en Constantinople. Et un jour estant pressé par un Juif de telles demandes, je luy mis en avant l'exemple de Jonas qui fut (contre toute raison de nature) trois jours dedans le ventre d'un poisson et enfin jecté vif en terre, ce que (ne l'ayant pu resouldre) il me nia franchement, me disant : « Soyons hommes raisonnables ; ne nous amusons point à escripts que par raison ne pouvons comprendre. » J'ay grand doubte que vous ne soyez des siens et que n'en croyez ne l'ung ne l'autre. Car les choses que je vous propose sont plus difficiles à expliquer que celles que vous me demandez. »

Les calvinistes montrèrent alors que si la réponse les embarrassait, le respect ne les retenait pas. Il se fit comme un volcan de libelles dont l'éruption dura presque toute l'année 1561. On entreprit positivement de faire passer Villegagnon pour athée, anabaptiste, « séditieux, phrénétique et du tout insensé. » Comme tel, il mérite le gibet. C'est un pauvre affamé qui cherche à se produire par tous les moyens. A quoi bon s'en occuper davantage? « Il n'a pas trois sols pour faire quarreler les semelles de ses souliers[1]. » Que la Reine Mère ne le couche-t-elle sur l'état des fous du Roi, d'après le rapport des seigneurs Brusquet et Greffier de Loris à ce commis, le 26 avril dernier?[2] Villegagnon, c'est Colas Durand pour tout potage. C'est un simple licencié en droit qui a fait ses preuves au Palais de Justice, on sait comme, sous François I[er]. Sous Henri II, il a servi dans les cuisines. C'est un ivrogne : quand il a bu, il cogne comme un sourd. Les premiers pamphlétaires ont été trop bons pour lui, vraiment! Ils ont oublié de

1. *L'Estrille de Nicolas Durant dict le Chevallier de Villegaignon.* (1561, p. in-8 de huit feuilles sans nom de ville ni d'imprimeur).

2. *La suffisance de maistre Colas Durand, dict Chevalier de Villegaignon, pour sa retenue en l'estat du Roy.* Item. *L'espoussete des armories de Villegaignon pour bien faire luire la fleur de lis, que l'Estrille n'a point touchée.* (1561, in-8 de 11 feuillets sans lieu ni date.)

Aucun souci de la vérité. Simple facétie à prétentions satiriques.

La Suffisance est un des libelles qu'a fait naitre la *Réponse de Villegagnon aux Remontrances.*

L'Epoussette a pour but de relever un oubli de l'*Etrille* (*Epoussette* et *Etrille* sont du même auteur) relativement à la fleur de lis dont Villegagnon est marqué.

mettre en relief suffisant la fleur de lis dont il est flétri sur l'épaule. C'est une chose indiscutable, qui résulte d'une enquête solennelle et authentique faite à la suite des États où Villegagnon a comparu récemment. Colas Durand est un maniaque, d'une famille de maniaques. Maniaque son père; maniaque son oncle, du Fresnoy, chanoine de Noyon; maniaque son neveu : tous maniaques.

Ce qui frappe l'observateur, c'est que toutes les accusations qui pesaient sur Calvin lui-même étaient retournées contre Villegagnon[1]. C'est une très étrange rencontre, nous l'avons signalée déjà. Si quelqu'un avait changé son nom, c'est Chauvin qui avait pris celui de Calvin et signé Charles de Happeville : si quelqu'un passait pour avoir été convaincu d'immoralité et marqué de la fleur de lis à l'épaule, c'est Calvin; si quelqu'un avait été banni officiellement, c'est Calvin, et de Genève même. Si quelqu'un avait été surnommé Caïn, c'est Calvin le premier. Doit-on croire Calvin et Richer parlant de Villegagnon? Alors il faut croire Bolsec parlant de Calvin et de Théodore de Bèze.

Villegagnon crut bon de répondre à ces facéties sans esprit et sans art. A distance, on peut juger qu'il eut tort, mais on admettra qu'elles avaient de l'importance sur le moment. Leurs auteurs gardaient soigneusement l'anonyme, craignant sans doute d'être pris à partie comme « imposteurs, menteurs et hommes de néant. » Villegagnon espérait leur faire lever le masque.

Sa réplique était dure, digne et courte.

Ce n'est pas à lui qu'on peut reprocher de fuir la vérité : s'il avait eu le sauf-conduit nécessaire pour aller trouver Calvin en lieu non suspect, il n'aurait eu garde de manquer au rendez-vous pour se purger des imputations calomnieuses dirigées contre le bon chrétien et l'homme d'honneur.

S'il a comparu à l'assemblée des États, c'est selon son rang et degré, et « de ce qu'il y a dit contre ceux qui ne s'étaient voulu nommer il s'en rapporte aux conseillers et présidents. »

1. L'estampe que nous reproduisons, aussi curieuse que rare, en fait foi. C'est une satire catholique allemande, conservée au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Elle date de la fin du XVI[e] siècle, ainsi qu'en témoignent les « preuves de l'histoire » citées à la troisième colonne.

Voici la traduction des légendes :

A. Calvin demande assistance à la chasteté.

B. Calvin combat pour la chasteté.

C. La femme adultère est mise à la porte par son mari.

D. Calvin est forcé de se faire moine dans un cloître.

E. Le gouverneur voue au feu la chasteté de Calvin.

F. A la prière de l'Évêque le feu est remplacé par la marque de la fleur de lis française.

G. Jean Calvin est décoré du lis virginal.

Enfin, s'il a fait exécuter « les trois moines reniés », c'est pour de bonnes raisons : « lesquelz moines après avoir par moy esté nourriz et entretenuz l'espace de dix mois et renvoyez paisiblement, seroyent retournez pour nous troubler en nostre religion et conciter mes gens contre moy, attendans le retour de leur capitaine. Ce que je ne sçay qui (homme sans nom) a voulu dissimuler pour avoir plaisir de monstrer combien il est excellent à mesdire, en quoy il a consumé grand langage. Mais m'en rapportant aux lettres que j'en divulguay l'an passé et à celles que depuis j'ay escript à l'Empereur et Électeurs de l'Empire, je ne perdray temps à y respondre, ne à combattre de parolles ung Heretique non cogneu, comme estant chose indigne de ma profession, tant pour l'exercice que j'ay faict en l'Art militaire, sans reprehension, le meilleur et plus long temps de ma vie, que pour ce que la dignité d'ung Chrestien ne permet de s'employer à parolles convicieuses, icelles estant proprement de l'office de gens sans religion, enfans du diable père de mensonge[1]. »

Villegagnon s'en tenait là, pour ne pas être « vu combattant de vaines ombres. » Le lendemain, le travail de la boue recommençait, toujours plus obscur et toujours plus âpre. On fouille plus avant dans les origines de Villegagnon, ce commandeur né de rien. Il a suborné les quatre témoins qu'il produisit jadis aux commissaires-députés par le Grand Commandeur du Temple pour recevoir ses preuves de noblesse[2]. Et quels témoins ! L'un d'eux n'a-t-il pas été exécuté après une condamnation infamante ?

Une chose néanmoins gênait fort tous ces écrivains. Aucun ne pouvait soutenir sérieusement que Villegagnon eût sollicité Calvin de lui envoyer des Ministres au Brésil : aucun ne pouvait produire les lettres que « Colas Durand » aurait écrites à Coligny pour le même objet. C'était si facile pourtant ! On était si près de l'Amiral ! « Quant aux lettres que tu as escriptes à Calvin, insinuait l'un d'eux, je n'ay pas dict que par icelles tu ayes demandé Ministres pour aller

1. *Response aux libelles d'injures* publiez contre le Chevalier de Villegaignon, Au lecteur chrestien. (A Paris, de l'imprimerie d'André Wechel, 1561, in-4 de 6 feuillets).

2. *L'Amende honorable de Nicolas Durand, surnommé le Chevalier de Villegagnon* (in-8 de 8 feuillets, 1561).

C'est une réplique à la *Réponse de Villegagnon aux libelles d'injures* publiés contre lui. L'auteur de l'*Amende honorable* reconnaît également pour sien un premier libelle dans lequel il venait en aide à l'auteur des Remontrances à la Reine mère. Nous avons dit qu'on l'attribuait à Marlorat. Il revient avec plus ou moins de force sur les accusations qu'il a déjà formulées.

Le titre du pamphlet est tiré de cet aveu de Villegagnon que Jésus ne descend pas des cieux « pour se fourrer au pain et au vin » et qu'il n'a jamais dit telles folies. Au demeurant, mêmes injures contre lui et ses frères, le curé de l'Échelle et le Conseiller des Eaux et Forêts, tous deux maniaques.



LA VIE SCANDALEUSE DE JEAN CALVIN.

D'après une estampe de la fin du XVIe siècle.

au Bresil (car je sçay qui tu supplias pour les pouvoir obtenir, y ayant plus de credit que toy, et lequel néanmoins tu penses injurier quand tu le dis estre de même chaleur que Calvin) mais bien ay-je dict que tes lettres au dict Calvin, en quelque tems que tu les ayes escriptes, estoient pleines de ses louanges. »

Mais on préférait de beaucoup rôder autour de la vraie discussion[1], et — ce qui étonne dans un parti qui se réclamait du peuple — faire un grief à Villegagnon de la modestie de ses commencements, lui reprocher ses propres parents, ses ancêtres dans la chicane, les petits gratte-papiers et lappe-calices de Provins. On lui en voulait même de se défendre.

« Ces affamez imprimeurs te descrient presque tous les dimanches, attachant ton nom supposé à tous les carrefours de Paris, comme le nom d'un triacleur ou de quelque joueur de moralitez[2]. » On entassait d'ailleurs contradiction sur contradiction, donnant, ici, Villegagnon pour un « homme vain et efféminé[3] », là, pour un Hercule de la rue, au visage satyrique et barbaresque, aux épaules énormes, aux poings capables d'assommer douze hommes. Comment l'a-t-on laissé pénétrer dans la salle des États? « Falloit-il qu'un vil faquin, un cruel pyrate, un perjure et apostat comparust entre les plus excellens et notables personnages de la France? Cela n'estoit aucunement supportable. C'est pourquoy tu fus ainsy rebuté et renvoié avec ta courte honte, vers les moines et cagots, parmy lesquelz il te falloit plustost mesler, puisque tu es nourry de sacrilèges comme eux. Et ne tint qu'à bien peu qu'on ne te jettat hors de la salle à coups de poing, ce que possible aucuns de la Compagnie eussent prins la peine de mettre en exécution, n'eust esté que tu les previns par une fuitte soudaine et aussi qu'il leur faschoit de se demettre jusque là que de battre un grand asnier à qui les coups ne causent aucun amendement. »

C'est presque toujours Calvin qui parle, même dans les libelles indignes de lui comme esprit et comme style. C'est de lui sans doute qu'on tient les renseignements sur le chanoine de Noyon, son père et son frère ayant été jusqu'à leur mort en lutte avec le chapitre et par lui taxés d'hérésie.

1. Le *Leurre* n'ose pas dire que Villegagnon ait demandé des Ministres à Calvin. Il pense toutefois que ce n'est pas de son propre mouvement que Calvin les lui a envoyés, et ici il a raison. Coligny aurait pu lui donner des détails.

2. *Le Leurre de Nicolas Durant, dit Villegaignon.* (In-8, de 14 feuillets). Avec cette légende à la place du lieu et de la date. Proverbe 27.

Par dure response reprime
Les propos d'un fol-ignorant,
De peur que sage et bien sçavant
A ton silence il ne s'estime.

Réplique à la *Response aux libelles d'injures.*

3. *Le Leurre,*

Tout cela faisait autour de Villegagnon un tapage d'enfer : lui-même s'attardait trop à cette bataille de carrefour. Aussi est-ce à tort qu'on mêle son nom au retour de Marie Stuart en Écosse[1]. Brantôme, qui fut du voyage, n'aurait pas manqué de signaler cette rencontre. La reine d'Écosse partit de Calais le 15 août et arriva le 19 au Petit Leith.... « s'estant acheminée par terre à Calais, accompagnée de Messieurs tous ses oncles, M. de Nemours, et de la plupart des grands et honnestes de la Court, ensemble des dames, comme de Madame de Guyse et aultres; tous regrettans et pleurans à chaudes larmes l'absence d'une telle reyne, elle trouva au port deux gallères, l'une de M. de Meullon et l'autre du capitaine Albize et deux navires de charge seulement pour tout armement : et, six jours après son séjour de Calais, ayant dict ses adieux piteux et plains de souspirs à toute la grand'compaignie qui estoit là, despuis le plus grand jusques au plus petit, s'embarqua ayant de ses oncles avec elle Messieurs d'Aumalle, Grand-Prieur et d'Elbeuf, et M. d'Amville, aujourd'huy M. le Connestable, et force noblesse que nous estions avec elle dans la gallère de M. de Meuillon pour estre la meilleure et la plus belle[2]. »

Villon a tort de dire qu'il n'est bon bec que de Paris. *L'Étrille*, l'*Époussette* le *Leurre*, l'*Amende*, ce n'était que piaillements de moineaux en comparaison du hurlement que poussa Genève. Calvin voulait quelque chose qui ne blessât pas, comme cette mitraille de Paris, mais qui assommât net. Léry, bourgeois de Genève et qui avait fourni Crespin des « martyres » antarctiques, fut sans doute consulté avec fruit. Mais il n'avait point qualité pour endosser l'armure. Richer, au contraire, plus spécialement visé par Villegagnon, enseignait l'Évangile à la Rochelle; il était taxé d'impiété, d'athéisme même, il avait des raisons pour parler. On le fit venir et il se jeta sur le monstre. Ou plutôt on l'y jeta. C'est Calvin qui s'avance, poussant devant lui Richer. Il se contenait depuis plus d'un an : quand il éclata, ce fut un coup de tonnerre[3].

1. Des historiens ont avancé, en effet, que c'était Villegagnon qui l'avait reconduite en Écosse.

2. T. VII, p. 415, des *Œuvres* de Brantôme, édition Ludovic Lalanne.

3. Il se préparait depuis quelques temps déjà.

« 6 juin 1561. Spectacle Jehan Calvin a prié luy permettre *imprimer contre Villegagnon* qui a composé certains escripts contre Dieu et les siens, qui pourroient abuser les simples s'il n'y estoit respondu, etc. Ce que luy a esté accordé. » *Registre du Conseil de Genève.* Cité par M. Bordier (nouvelle édition de la *France protestante*) comme une forte présomption de la collaboration de Calvin avec Richer.

Les premières attaques de Villegagnon contre Calvin avaient révolté le parti. J. Rüger, ministre de Schaffouse, envoyant les livres à Bullinger, ministre de Zurich (24 juillet 1561) lui dit de Villegagnon : « Mirus meo quidem judicio est calumniator D. Philippi et D. Calvini : à mon avis il calomnie étrangement Philippe Melanchthon et Calvin. »

L'*Apologie* de Richer est un chef-d'œuvre. Il y avait là-dedans de la calomnie pour plus de trois cents ans ; c'est là que l'histoire a puisé, et le puits d'injures est insondable.

Richer se défendait surtout en accusant : vieille tactique qui remonte aux premiers bégaiements de l'éloquence et qui, bien menée, peut conduire à la victoire. Il employait, en outre, un procédé très-recommandable : l'incrimination des intentions, grâce auquel les actes les plus naturels, ceux-là même qui partent du désir de bien faire, deviennent odieux d'hypocrisie. Ce procédé est plus perfide que l'autre : la réputation en meurt.

L'Apologie parue sous le nom de Richer est de telle envergure, et d'un latin si pur et si nerveux que Calvin lui-même s'y dénonce[1]. Richer, disciple subalterne, est-il l'auteur de ce magnifique pamphlet dont chaque phrase distille un venin magistral? Je ne le croirai jamais, dût Calvin sortir de la tombe pour l'affirmer.

Certes Richer était revenu du Brésil dans un état de rage indescriptible : le delirium theologicum des âmes vertueuses. Il avait horriblement souffert dans sa conscience de renégat. Mais nous ne savions pas que l'indignation pût le faire à ce point prosateur et poète.

A la vérité, le livre contenait peu de nouveau contre Villegagnon : il reprenait les accusations éparses dans les libelles, il y joignait les souvenirs du Brésil, et tout cela, combiné avec une férocité souvent réjouissante, formait un admirable transport au cerveau.

Ce n'est pas tout d'agir sur l'opinion par des écrits, rien ne popularise une légende comme l'estampe ou la gravure. Les calvinistes dessinèrent Villegagnon nu comme un sauvage, « au-dessus du renversement de la grande marmite, » (dit Thevet, ce qui ne s'entend guère,) avec une croix et un flageolet au cou : représentation tragi-comique dont le sens nous apparaît très clairement. Sans doute la croix est de Malte, et la syrinx rappelle les instruments que fabriquent les Topi-

1. *Petri Richerii libri duo Apologetici ad refutandas nænias, et coarguendos blasphemos errores, detegendaque mendacia Nicolai Durandi qui se Villagagnonem cognominat.* (1561, in-4. Excusum Hierapoli, per Thrasybulum Phœnicum, anno M. D. L X I, decimo sexto Calendarum Octobris.)

L'ouvrage de Richer fut traduit sous ce titre : *La Refutation des folles resveries, execrables blasphêmes, erreurs et mensonges de Nicolas Durand, qui se nomme Villegaignon : divisee en deux livres ; auteur Pierre Richer* (sans lieu) 1562, in-8, avec la figure sur bois représentant Polyphême. « C'est, disent les auteurs du *Supplément au Manuel du libraire* de Brunet, l'emblème de Villegaignon qui par sa stature et son naturel féroce pouvait être comparé au Cyclope. »

Je n'ai pas vu d'exemplaire de cette traduction que du Verdier attribue à Jacques Spifame et non à Richer.

namboux avec les os de l'ennemi tué en guerre. Villegagnon est de la famille des Cyclopes, mangeurs de chair, au propre, comme les peuplades brésiliennes, au figuré, comme Heshusius. C'est un second Polyphème, fils de Neptune, hideux lui aussi, gigantesque, velu, barbu comme était l'autre. Semblables aux héros d'Homère, les calvinistes ont été jetés par la tempête dans l'île de Polyphème qui en a dévoré plusieurs ; mais Richer, nouvel Ulysse, s'est échappé avec ses compagnons des mains sanglantes de ce monstre, non sans lui avoir enfoncé l'épieu dans l'œil unique qu'il a au milieu du front. Ils ont regagné leurs vaisseaux en poussant des cris de joie plus forts que ses cris de douleur.

Il s'est précipité dans la mer à leur poursuite, il leur a lancé un énorme rocher, mais il n'a pu assouvir sa vengeance et il est resté sur la rive, écumant de fureur.

Sa devise est celle d'un athée :

J'insulte à Jupiter, au ciel, même à la foudre[1].

Quant à son portrait ne voyez-vous pas

Ce monstre horrible, informe et privé de lumière,
Et la syrinx au cou pour consoler son mal ?

Voilà Nicolas Durand de Villegagnon, très illustre Chevalier de Malte. Docteur ès-lois, Avocat au Parlement de Paris, Amiral, Théologien, Roi et Grand-Prêtre antarctique, Créateur (en songe) d'une France Antipolaire ! Voilà les qualités qu'il se donne sur son sceau ! Et nous, voici comment nous les traduisons en jeux de mots latins et grecs. Nicolas, c'est *Neicocolax*, fauteur de discorde, Durand, c'est *Dryandus*, homme des bois, Villegagnon, c'est *vilisganeo*, vil débauché. L'Illustrissime Chevalier de Malte, c'est l'*insignissimus Asinarius Molitensis*, le Très insigne Anier du Moulin. Le docteur ès-lois, *Coctor gulæ*, le rôtisseur ès-gueule. L'Avocat au Parlement parisien, c'est le *rabula in cœno*

1. C'est le vers qu'on lit au-dessus de l'estampe reproduite ici.

Ipse Jovem et cœlum sperno, et penetrabile fulmen.

Au bas :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum,
Solamenque mali de collo fistula pendet.

Sur la première bande d'inscriptions concentriques : Nicolaus Durandus Villagagno. Illustris. Eques Melitensis Doctor Legum In senatu Parisiensi advocatus Navarchus Theologus Rex et Sacerdos Antarcticus Franciæ Antipolaris somniator. Sur la seconde, sous chaque qualité, et comme en réplique aux précédentes : Νεικοκόλαξ Driandus Vilis ganeo. Insignis. Asinarius Molitensis. Coctor gulæ. In cœno Pharisien (si) rabula. Pirata Sophista. Iugerum 4 ἄθεος anarchicus. Sententiæ antipaulinæ assertor Κύκλωψ.

A gauche du sceau :

Ἄγριος οὔτε δίκας εὖ εἰδὼς οὔτε θέμιστας.

A droite :

Οὐ γὰρ Κύκλωπες θεῶν ἀθανάτων ἀλέγουσιν

pharisiensi, le braillard dans la fange pharisienne. L'Amiral et le Théologien, ce sont le Pirate et le Sophiste. Le Roi, le Grand-Prêtre antarctique, c'est le *Jugerum quatuor atheos anarchicus*: l'Athée sans pouvoir sur quatre arpents. L'Homme qui a rêvé d'une France antipolaire, c'est le *Kuclops assertor sententiæ antipaulinæ*, le cyclope partisan de la doctrine contraire à Saint-Paul.

Et si par hasard l'intention de l'artiste n'était pas suffisamment saisie? Vite le poète — je serais bien surpris que ce ne fût pas Théodore de Bèze — arrive à la rescousse. *Ut pictura poësis.*

« Ce tableau qui te représente la figure d'un Cyclope monstrueux, penses-tu, benoit lecteur, qu'on l'ait chargé de quelque trait mensonger? Il y a plutôt été oublié quelque chose, pour l'impossibilité de réunir dans une courte page tant de signes distinctifs d'un corps énorme, tant de mouvements, tant de passions d'une âme mauvaise. Retenons-en seulement les vices les plus caractéristiques. Au lieu de Nicolas, il illustre le nom de Nicocolax qui convient à ses mœurs, son cœur est de bois de chêne dur, et lui-même est digne d'en manger les glands. Comme il ne se connaît aucune trace de généalogie, dont il puisse s'enorgueillir auprès des ignorants, il usurpe des titres vains et faux. C'est le fils d'un paysan, d'un toucheur de bœufs. A moins qu'on ne le déclare noble pour avoir sur le corps la marque du Roi de France imprimée au fer rouge! Il aurait ainsi réparé par son industrie et ses exploits, l'injustice que la nature lui a faite en naissant.

Valet digne de la meule, il se mêle aux chevaliers. Vil aboyeur, il veut se faire passer pour docteur ès-droits, alors qu'il éructe et vomit des mots emphatiques, parmi les ânes ivres, chien répugnant, esclave et client de la bande cynique. Mais ne mérite-t-il pas le plus grand honneur comme excellent avocat, pour n'avoir jamais succombé dans aucune cause? Je le crois. Qui fut assez fou pour confier son droit à la bouche infidèle de ce bandit, quoique tout à coup il soit devenu théologien de Roi qu'il était, roi bien connu d'un royaume sans sujets et sans frontières, juste grand comme une cour de ferme, un enclos ou un temple? Comment, ennemi déclaré de Dieu et de la religion, il a voulu néanmoins se faire souverain pontife, c'est assez notoire chez les commères et les barbiers : ainsi que ce qu'il en est advenu; comment, ayant perdu tous ses compagnons et toutes ses forces livrés à l'Anarchie, il a revu notre Septentrion pour s'affermer à un autre Roi et à un autre Pape, par l'intermédiaire du Cardinal. Tout chaud de la sauce des cuisines lorraines, tout plein des boissons sorboniques (car ce sont aiguillons de bile), il s'agite fiévreusement pour défendre la vérité et protéger

la doctrine sacrée contre les erreurs criminelles. Et comment s'y prend-il? Anthropophage, il arrache le Christ des cieux, Cyclope à la dent cruelle, il le

POLYPHEMVS:
Ipse Iouem & cælum sperno, & penetrabile fulmen.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum,
Solaméque mali de collo fistula pendet.

VILLEGAGNON SOUS LES TRAITS DU CYCLOPE POLYPHÈME.
Allégorie calviniste en tête de l'*Apologie* de Pierre Richer.

mange vivant. Courtisane romaine, ton soldat est de retour, réchauffe-le dans ton sein joyeux! Qu'aurais-tu fait, veuve d'un tel Atlas? Et toi, Sorbonne?

O Democharès[1], toi qui portes sur tes épaules le poids de la foi chrétienne, repose tes membres fatigués. Et avec toi, la troupe entière et le fameux Maillard, héros au visage grave. Vous trois debout, le Saint-Siège sera solide. Si, dépouillés de vos places et de votre rang (ce qui ne tardera pas), vous en êtes réduits à changer de pays, ce grand Amiral-Roi vous conduira sur une flotte nombreuse aux Terres Neuves où, après avoir rétabli votre Eglise, vous pourrez inviter le Pape Dieu[2]. »

1. Antoine de Mouchy, théologien. Le cardinal de Lorraine l'emmena au Concile de Trente (1562). On en parlait beaucoup, étant de ceux qui avaient instruit le procès d'Anne du Bourg.

2. Tabella pictum quæ tibi exhibet monstrum
Cyclopicum, benigne lector, et luscum,
Hanc addidisse quippiam putas falsi?
Aliquid silentio potius abest pressum,
Quòd contineri pagina brevi haud possint
Tam multiformes corpori notæ vasti,
Animique studia tam varia mali, et motus.
Insigniora vitia sola promemus.
Pro Nicolao Nicocolacis illustre
Consentiensque moribus refert nomen,
Quercusque duræ stipitem gerit corde,
Vel glande dignus vescier. Sed et stemma
Quia nullum avitum sanguinis sui novit,
Quo se superbus venditet apud ignaros,
Titulos inanes aucupatur et falsos,
Genitore natus villico bubulcoque,
Ni judicandus nobilis, quòd impressa
Corpori et inusta Gallici ferat sceptri
Insignia: ut quod denegarit injusta
Natura nascenti, sit hoc sua nactus
Industria, rebusque fortiter gestis.
Agaso equitibus se aggregat mola dignus,
Legumque doctor credier gulæ coctor
Affectat, onagros inter ebrios, ructus
Dum crepat, et ampullas vomit, canis fœdus,
Cynædici gregis cliens et assecla.
Verùm meretur maximum decus, nulla
Quòd ceciderit caussa Patronus excellens.
Credo. Quis adeo stolidus ut velit justa
Sua credita huic Prædoni hianti et infido?
Quamvis repente Theologus siet factus
De Rege nullis subditis satis noto,
Imperii et arctis finibus: quod æquabat
Agrestis aut cortis vel areæ aut templi
Sacri spatia. Ut enim Dei evidens hostis
Et religionis, se tamen Sacerdotem
Summum creare voluerit, puto lippis
Tonsoribus cognitum: quid etiam inde
Sit consecutum: destitutus ut cunctis
Comitibus, et viribus Anarchia fractis
Reviseret nostram Arcton, alteri ut Regi

La pièce a de la verve, avec un tour fébrile qui est bien dans la facture du poëte des *Juvenilia*. Est-ce le petit coup de main de Théodore de Bèze? Je le crois fort. Tout le monde donna. Il s'agissait de creuser à Villegagnon une fosse éternelle.

Les camps ainsi dressés, il serait puéril de demander à Villegagnon un autre sentiment que la haine pour la gent calviniste. Lorsqu'à la fin de l'année il fut choisi par l'Ordre de Malte comme ambassadeur près le Concile de Trente, il récusa cet honneur, alléguant ses infirmités[1]. « Le Grand-Maître reçut la bulle du pape sur l'intimation du concile qui s'assemblait à Trente, avec un bref du septième de novembre par lequel luy etoit mandé d'y envoyer ses ambassadeurs. Le Grand-Maître et le Conseil en nommèrent trois dont le commandeur de Villegagnon; et après voulurent que le Commandeur y allât seul[2]. » C'est Royas de Portal-Rubio, un des deux autres, qui finalement y assista. Villegagnon se réservait pour d'autres luttes. Maintenant on est sûr de le trouver, l'épée ou la plume à la main[3], du même côté que les Guises, dans le rang des catholiques

Rubro galero se locaret et Papæ
Cujus culinæ fervido tumens jure,
Et poculis Sorbonicis madens totus
(Quippe excitatur bilis hoc modo et zelus)
Pro veritate suscipit graves curas
Sacraque doctrina tuenda, ab infandis
Et vindicanda erroribus. Quod ut fiat
Anthropophagus alto elicit polo Christum
Manditque vivum dentibus feris Cyclops.
Romana meretrix militem suum læto
Foveat sinu reducem. Quid illa fecisset
Atlante tali vidua? Quidve Sorbona?
O Demochares, humeris fidem tuis fultam
Qui Christianam sustines, fatigatos
Artus refice. Consociet agmen et tecum
Mallardus Heros inclytus gravi vultu.
Romana sedes stantibus tribus vobis
Stabilis manebit. Sin loco et gradu pulsos,
(Brevi hoc futurum est) vos necessitas cogat
Vertere solum, Navarchus iste Dux et Rex
Classe numerosa ducet in novas terras:
Ubi reparato Ecclesiæ statu vestræ
Hinc evocare poteritis Deum Papam.

1. C'est Vertot qui parle.

2. Boyssat. *Histoire de l'Ordre de Malte.*

3. Outre ses écrits théologiques: *Histoire memorable de la guerre faicte par le duc de Savoye, Emmanuel Philibert contre ses subjectz des vallées d'Angrogne, Perosse, Saint-Martin et aultres vallées circonvoisines*, pour compte de la religion, nouvellement traduit d'italien en françois. S. l. 1562, in-8.

Le *Supplément au Manuel du Libraire* de Brunet, par MM. Deschamps et G. Brunet, donne formellement cette traduction à Villegagnon.

intransigeants, irréductibles. Il avait prévu de fort loin la reconstitution des partis féodaux et, dans celle-ci, l'effondrement de la Couronne. Il avait dit si vrai que, dans l'été de 1562, un peu plus de deux ans après l'affaire d'Amboise, l'opinion des catholiques était que les protestants voulaient faire Condé roi, Coligny, duc de Normandie, et d'Andelot, duc de Bretagne. Autant en disaient les protestants du Triumvirat : Guise, Montmorency et Saint-André.

Villegagnon avait repris du service, il accompagnait M. de Rochefort que le roi de Navarre, alors classé parmi les orthodoxes, avait fait gouverneur de Beaugency, au temps où Blois fut pris (juillet). François Chassebeuf était ministre de Mer lorsque Guise, Montmorency et Saint-André occupèrent le pays. Arrêté à Beaugency, il est amené au château avec d'autres prisonniers. Villegagnon n'avait pas discuté depuis quelques mois, sinon par écrit. Il leur demanda qui les avait fait ministres, et, toujours plein de son sujet, « se vanta, dit Bèze, que tous les ministres n'entendoient rien en la religion, surtout en la matière de la Cène[1]. » Chassebeuf voulut répondre, mais on l'en empêcha et on le reconduisit en prison. Comme on le menait, lié à la queue d'un cheval, à Châteaudun pour le juger, on le présenta au duc de Guise qui le fit parler et pendre incontinent, car, pour le malheur de Chassebeuf, un maréchal de Blois affirmait lui avoir ouï dire en ses prédications qu'il voudrait avoir mangé le cœur du duc de Guise et de tous ceux qui lui ressemblaient.

C'est, je pense, vers ce temps là que se place une autre dispute de Villegagnon, celle-ci avec Simon Brossier. Comme l'anecdote est de la Planche[2], Villegagnon naturellement y joue un rôle piteux. « Villegagnon, pour ne demeurer oisif, entreprit d'aller à Tours pour disputer contre le ministre de Loudun, Simon Brossier, qui autrefois avoit esté son compagnon d'escole, et lors prisonnier ès mains de l'archevêque de la maison de Brezé, un autre apostat. Pour ce faire il eut lettres du Roy et du Cardinal : mais il y fit aussi mal ses besongnes qu'auparavant, en sorte que ne pouvant exposer de bouche ses raisons, il les redigea par escrit, principalement la dispute de la Cène. A quoy Brossier respondit au contentement de tous gens doctes. Entre autres choses il lui remonstra que sa forme de disputer n'estoit sorbonique, et encor moins théologale, mais ressem-

1. De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, L. VII, p. 580, année 1563. M. Bordier, dans la nouvelle édition de la *France Protestante*, dit 1562, c'est la bonne date.

2. La Planche la place immédiatement après l'affaire d'Amboise. Il me semble que c'est trop tôt et que, si Villegagnon avait été à ce point bafoué par Brossier en 1560, les libelles dirigées contre lui en 1561 n'auraient pas manqué de le lui rappeler.

bloit plutost aux Académiques, et à gens qui, sans aucun sentiment de Dieu, disputent des choses incogneues aux hommes. Que s'il vouloit suyvre la vraye manière de disputer (comme avoyent faict tous les anciens docteurs : voire mesme plusieurs hérétiques, tant farouches ayent-ils esté), il estoit prest de luy satisfaire. Et neantmoins, afin qu'il ne s'en allast sans responce, il confuta par argumens de l'Escriture toute sa doctrine. Et enfin le pria de corriger ce vice d'escrire qu'il avoit, à savoir de se rendre confus pour n'estre veu sans propos, quand il ne pouvoit rendre raison de son faict[1]. » Y eut-il réellement des démêlés théologiques à l'archevêché de Tours entre Brossier et Villegagnon, surtout à pareille date ? Jusqu'en 1558 Brossier avait opéré à Bourges et en Guyenne, avec la tolérance d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il quitta Nérac, pour les environs de Périgueux où il fonda la petite église de La Rochebeaucourt. Il fut jeté une première fois dans les prisons de Périgueux en 1561, mais il en sortit au bout d'un mois. Emprisonné de nouveau dans la même ville, en 1562, il allait être livré au Parlement de Bordeaux lorsque la mort l'enleva à ses juges[2].

Les huguenots allèrent plus loin que n'avait prédit Villegagnon. Ils firent une chose qui devait les empêcher à jamais d'aboutir : ils appelèrent contre le Roi — disons : contre la France, car que serait-il arrivé si la victoire s'était déclarée pour eux ? — l'ennemi héréditaire, les Anglais, ceux-là mêmes qu'on avait chassés de Calais et de Boulogne et qui avaient épuisé, dans les luttes séculaires, le meilleur du sang français. Le Hâvre, vendu par Maligny, Dieppe, livré, les Anglais remontant jusqu'à Rouen, c'était assurément des phénomènes qui se trompaient de siècle et qui, excédant les bornes d'une guerre civile, éclairaient Villegagnon sur le sens intime du mouvement.

1. Reignier de la Planche. *Histoire de l'Estat de France tant de la République que de la Religion sous le règne de François II*, publiée avec notes et commentaires par MM. Paulin Paris et Edouard Mennechet. (1836, 2 vol. in-8, T. I, p. 162-163).

La notice de M. Mennechet pourrait servir de guide à un historien impartial des guerres de religion. C'est un modèle de sens critique. Pour M. Mennechet, la religion fut un mobile moins puissant que la politique dans les actes des partis.

2. M. Bordier qui nous donne ces détails dans la dernière édition de la *France protestante*, ne fait aucune mention du renseignement fourni par La Planche.

Simon Brossier fut le premier pasteur établi dans la ville de Blois, mais bien avant la première guerre de religion. L'immoralité de son successeur Duplessis, de Tours, causa un grand scandale. Quoique déjà marié, cet indigne ministre séduisit une demoiselle catholique ; le père, avocat au présidial, porta plainte au Roi et peu s'en fallut que tous les religionnaires de Blois n'expiassent cruellement une faute individuelle. (Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, T. I, p. 67). Le ministre protestant qui était à Blois lorsque François II y vint, à la fin d'octobre 1559, s'appelait Desmeranges : il quitta la ville vers ce moment, craignant d'être inquiété.

Je ne sache pas que Brossier ait été ministre à Loudun vers 1562. Très probablement La Planche fait erreur.

En était-il réduit, après avoir si longtemps combattu en pays étranger, à ne plus tirer l'épée qu'en France? Le voici de nouveau avec les catholiques qui assiégèrent Rouen et l'emportèrent au mois d'octobre 1562[1]. Impétueux comme toujours, il voulut forcer le fossé.

1. Le « vrai portrait » de la ville de Rouen qui accompagne ce chapitre est une pièce rarissime, pour ne pas dire unique. Il est conservé pieusement et sous verre au Musée de Rouen. Le savant bibliothécaire de la ville, M. Eugène Noël, dont le nom est béni des travailleurs, a bien voulu s'occuper lui-même de la reproduction que nous donnons de ce document si précieux pour la topographie et pour l'histoire. Tous les curieux l'en remercieront avec nous. Dans la marge droite de l'estampe est une légende où sont résumées brièvement, mais clairement, les principales opérations du siège. Quoiqu'elle soit inséparable du document lui-même, nous n'avons pas pu la reproduire photographiquement, à cause de l'exiguïté des caractères employés. La voici : « Comme il soit ainsi que pour le différend de la religion chrétienne, estant dans la ville de Rouen et aultres villes du pays de Normandie. Pour lesquels faire cesser et y mettre ordre, très puissant seigneur monsieur le duc d'Aumalle, paer de France, lieutenant-général du Roy, et représentant sa personne audit pays. accompagné de monsieur de Villebon, bailli de Rouen, les seigneurs d'Allaigre, d'Ausebosc, de Haucourt et plusieurs autres seigneurs, capitaines et gens de guerre, jusques au nombre de sept à huict mil hommes tant à pied qu'à cheval. Lequel seigneur avecq sa compagnie s'estoient campez pres le fort de Sainte-Catherine au mont de Rouen, le jour du Sacrement dernier passé, Lequel aprez avoir faict sçavoir aux Bourgeois son intention, refuserent l'entrée de ladite Ville, à raison de quoy ledict Seigneur malcontant de ladite rebellion, feit donner plusieurs alarmes audit fort, de telle force et furie que sans la grande résistance de ceux de dedans, la place eust été prinse. Derechef est venu ledit Seigneur le xxix de juing avec unze grosses pièces d'artillerie battre ledict fort dont ceux de la Ville ont soutenu lesdits assauts, et y eust plusieurs vaillants capitaines tuez, entre aultres le Seigneur de Haucourt, et furent fort cannonez d'une gallere qui estoit sur la rivière de Seine. Pour cause se delibera ledit Seigneur d'Aumalle se retirer, faisant sçavoir au Roi qu'il ne pouvoit prendre la ville, à si peu de gens, dont fut conclud de par le Roy en son conseil de venir luy mesme en personne, faisant conduire son armée par le roy de Navarre, Monsieur le Conestable, Monsieur de Guise et Monsieur d'Aumalle, avec plusieurs autres grands Seigneurs de France et se sont venuz camper et faira leurs approches vers ledit fort, à sçavoir la gendarmerie de cheval partie au Mesnil, l'autre partie du costé du Mont es Malades. Les Allemans et Suisses devant ledit fort. Les compagnies françaises à Darnetal. Les reistres conduits par le comte de Ringrave au Van Lyon, et le Seigneur de Clere près de Saint Gille, toutes lesquelles compagnies en nombre de bien quarante mil hommes, qui avoient tellement environné ladite ville de tous costez qu'il n'estoit possible d'y porter vivres ny d'en sortir, mesme avoient détourne les fontaines, avec une petite rivière qui faisoit moudre plusieurs moulins en ladite Ville, dont ceux de dedans furent en grande nécessité. Lejour de Saint Michel, audict an, furent faictes destranchées qui estoient commencées depuis le camp et venoient finir au bord du fossé du fort de Sainte Catherine où il y eut grand nombre de plonniers tuez en faisant lesdites approches, dont il fut assailly d'une si grande force et furie qu'il fut prins huit jours après S. Michel, en cependant les premiers qui estoient en grand nombre devant ladicte ville feirent mines, tranchées et gabions pour placer l'artillerie du Roy près la porte Saint-Hilaire, laquelle fut tout apres abattue et mise par terre. Et après plusieurs sommations et parlemens tenuz pour traicter la paix, le Roy voyant qu'ilz ne se voulloient rendre et qu'ils faisoient plusieurs sorties jusqu'aux tranchées, davantage que le Roy de Navarre avoit été blessé d'un coup de mousquet, et plusieurs autres causes esmeurent le Roy de faire battre ladite ville de tous costez que nul ne s'osoit descouvrir qu'il ne fut incontinent brizé et mis en pièces, et après plusieurs assaults et alarmes donnez en ladicte Ville six ou sept par jour, furent finallement si affoibliz tant par la grande force de l'artillerie que des gens du Roy qui d'un grand et merveilleux courage assaillirent de telle force et furie que ceux de ladicte ville furent contraints se retirer hors de la bresche, où il y eust grand effusion de sang de part et d'autre, par quoy plusieurs compagnies entrèrent et prindrent la ville où il feirent du mal inexprimable, tant qu'il n'est possible de le rédiger par escrit. Je laisse, amy lecteur, a considérer le désordre qui fut en icelle ville car plusieurs abandonnèrent leur logis en pensant se sauver par la rivière de Seine et se jetant dedant l'eau pour rentrer dedans des basteaux lesquelz ne pouvoient et

Un coup de fauconneau tiré des remparts blessa à mort le roi Henri de Navarre qui visitait les tranchées. Du même coup Villegagnon fut renversé, la jambe cassée, boîteux pour le restant de sa vie. Ainsi le raconte Claude Haton[1]. Mais ce fut en réalité une blessure d'arquebuse, Villegagnon le dit lui-même au Cardinal de Granvelle. C'était la veille de la prise de Rouen, par conséquent le roi de Navarre n'était pas de l'affaire. Dix-huit mois après, Villegagnon souffrait encore au point de ne pouvoir, sinon avec de grandes douleurs, aller à pied ou monter à cheval.

Mais sur le moment il eut plus de déception que de douleur. L'auteur des *Remontrances à la Reine Mère*, Marlorat, était à quelques pas de là, derrière les murailles. Depuis le commencement du siège, il soutenait les combattants de sa parole. Une dispute avec Marlorat eût couronné dignement la campagne. Il fallut y renoncer : Villegagnon avait dans la jambe un argument trop gros. C'est le Connétable lui-même qui joua le rôle de Villegagnon, sans délicatesse, sans nuances, se bornant à prouver à Marlorat que son Dieu de contrebande ne le tirerait pas d'affaire, et, en effet, Marlorat fut conduit au supplice où la grâce ne vint pas, du moins humaine.

Les huguenots savaient bien que c'était peu d'avoir cassé une jambe à Villegagnon : ils se croyaient assurés de lui avoir écrasé la tête. Quiconque

estoient contrainctz se laisser aller au gré de l'eau, dont il y en eust grand nombre de perduz et noyez tant qu'on ne scayt encore pour le présent que sont devenuz. Le pillage de la ville dura xxiii heures et y avoit tel désordre que les voisins eux mesmes pillèrent les uns les autres et estoit (content) qui en pouvoit avoir. Partie des plus riches sont pour le présent bien pauvres et beaucoup qui n'avoient guère de biens se sont emmeublés au pillage qu'ils ont faict. Dieu par sa saincteté grâce et bonté veuille destourner son ire de nous tous et nous oster de telles calamitez pour l'honneur de son saint nom. FIN. Imprimé à Paris pour Mathurin Brevin. »

C'est, comme on le voit sur l'estampe, au-dessus et au-dessous de la porte Saint-Hilaire, en face des Célestins et de Sainte-Claire, que les catholiques ouvrirent la brèche et forcèrent le fossé. Vraisemblablement c'est dans ce dernier assaut que Villegagnon fut frappé.

1. *Mémoires de Claude Haton*, par Félix Bourquelot, dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*. Page 287. Souvent cités au cours de cet ouvrage.

Voir aussi les *Mémoires de Condé*, T. IV, p. 59, et *Mémoires de Vieilleville*, dans la collection Michaud, 1re série, T. IX, p. 332.

Agrippa d'Aubigné ne raconte pas les choses tout à fait de la même façon. C'est en se livrant à une occupation non moins utile, mais moins noble, que le roi de Navarre fut frappé à mort. « Le jour avant la prise, le roi de Navarre, pissant aux tranchées, reçut une arquebusade dans l'espaule gauche, de là emporté sur l'eschelle des pionniers à Darnetal, fist ses Pasques, etc. Il mourut le 17 novembre aux Andelys. » D'Aubigné se trompe évidemment. C'est dix jours avant la prise de Rouen que, voulant reconnaître la brèche en personne, le roi reçut en se découvrant l'arquebusade qui lui fracassa l'épaule. Presque au même instant, le duc de Guise fut frappé au bras d'une pierre lancée par un fauconneau. Le 21 octobre, le Roi de Navarre était déjà blessé, tenant le lit et hors d'état d'en sortir. Lettre de Charles IX du camp devant Rouen. Bib. Nat. *Nouvelles acquisitions françaises* (autographes de Saint-Pétersbourg, mss. 1.235).

suivait le même parti affrontait le même risque : Ronsard s'y attend bien dans sa *Remontrance au peuple de France*[1] :

Voyant ceste escriture, ils diront en courroux :
« Et quoy ? Ce gentil sot escrit doncq' contre nous ?
Il flatte les seigneurs, il fait d'un diable un ange.
Avant qu'il soit longtemps on lui rendra son change
Comme à Villegaignon, qui ne s'est bien trouvé
D'avoir ce grand Calvin au combat esprouvé. »
Quant à moy, je suis prest et ne perdray courage,
Ferme comme un rocher, le rempart d'un rivage,
Qui se moque des vents, et plus est agité
Plus repousse les flots, et jamais n'est donté.

Villegagnon non plus n'était pas dompté. Il ne considérait même pas que l'aventure du Brésil fût terminée par la prise de son fort. Pour lui la succession de la France antarctique n'était point ouverte, et, si le Roi passait là-dessus, c'était bien le moins que le Portugal lui payât ce qu'il lui avait pris[2].

Dans tout armement, dans tout mouvement de flotte, le Portugal voit apparaître Villegagnon, le démon de la course. Le 20 décembre 1561, l'évêque Quadra, ambassadeur en Angleterre, écrit à Madame de Parme[3] :

« Au Hâvre de Grâce, il a été armé huit navires pour le Brésil par le chevalier Villagañon. Les quatre qui sont partis d'ici pour la Guinée, avec quatre ou cinq autres français qui avaient pris les devants, sont revenus dans cette île,

1. Imprimée pour la première fois à Paris, chez P. Buon, 1564, in-4 de 16 feuillets.

2. Il n'existe aux archives de Lisbonne (Torre do Tombo) qu'un seul document ayant trait à Villegagnon : c'est la lettre que nous donnons. Je ne remercierai jamais assez M. José Basto de la complaisance qu'il a mise à me la communiquer.

3. Capitulos de carta del Obizpo Quadra embaxador de su Majestad en Inglaterra a madama de Parma, de 20 decembro 1561 :

« En Abra de Grace se arman ocho naos, con nombre de yr al Brasil por el cavallero Villagañon. Las quatro que fueron de aqui para Guinea con otras 4 o cinco francesas que avian salido adelante son bueltas con tormenta a esta ysla, maltratadas, las unas a Bristol, y las otras a Portmond, y aun dizen que de las francesas falta una de las mas gruesas y otra inglesa pequena. Por este ano ya nos podran yr a Guinea, si su intencion era de yr alla. Pero yo tenido siempre opinion que estos adereços son mas para assaltor las naos que vienen del peru que no para otros negocios aunque lo de Guinea piensan tomarlo por achaque y por esta rason sospecho que no dexaran de salir estas e otras aunque mas tarde sea. »

Al Cardinal de Granvela 4 de enero 1562 :

« El Embaxador de França dize que las naos de Abra de Grace se armaran sin duda, porque el Principe de Conde quieze que a titulo de una carta de marca que se dam a Villagañon contra Portuguezes, de quatrocientos mil escudos por el daño que recebio dellos en el fuerte que le derrocaron se embien estas naos a hazer les daño en Africa o donde pudiezen.

Pergunte al dicho embaxador que se avia hecho en lo del Comercio que querian instituir con el Xarife, y si quezia esta reyna entrar en el concierto, dixome que no se avia aun concluydo, por que Van-

LE « VRAY POURTRAICT » DE LA VILLE DE ROUEN ASSIÉGÉE ET PRISE PAR CHARLES IX (1562)

chassés par la tempête et fort maltraités, les uns à Bristol, les autres à Portmond. Encore dit-on que, parmi les français, un des plus gros manque, et, parmi les anglais, un autre petit. Ils ne pourront de toute cette année-ci aller en Guinée, si leur intention était telle. Mais j'ai toujours pensé que ces préparatifs étaient faits en vue d'attaquer les navires qui reviennent du Pérou et non pour autre chose, bien qu'ils mettent en avant comme prétexte l'affaire de Guinée. Pour cette raison, je suppose que ces navires et d'autres encore ne manqueront pas de partir, si tard que ce soit. »

Et, le 4 janvier 1562, au cardinal de Granvelle :

« L'Ambassadeur de France déclare que les navires du Hâvre de Grâce sont sans doute armés parce que, en vertu d'une lettre de marque de quatre cent mille écus, qui sera donnée à Villa Gañon contre les Portugais, pour le préjudice qu'ils lui ont causé en lui démolissant son fort, le prince de Condé veut qu'on envoie ces navires pour leur causer du dommage en Afrique, ou bien où l'on pourra.

J'ai demandé au même ambassadeur ce qui avait été fait dans l'affaire du commerce qu'ils voulaient établir avec le Chérif, et s'ils voulaient que ce royaume-ci entrât dans le concert. Il me dit que la chose n'était pas encore conclue, parce que Vendôme demande un emplacement pour faire une factorerie et pouvoir y mettre deux cents Français, et qu'il ne sait pas si le Chérif voudra accepter cela.

Quant aux navires que l'on arme au Hâvre de Grâce, je ne dis pas que ce sont véritablement ceux de Villa Gañon, ni que ce soient ceux requis par lui, mais l'on pense qu'il en est ainsi. L'Ambassadeur Cevres (Gesvres?) lui-même me l'a dit et certifié, et il m'a dit que les Portugais auraient fort à faire; il a ajouté que l'affaire du Chérif aussi était exacte; et ce n'est pas peu de chose que j'aie appris cela, attendu que l'on se cache beaucoup de moi ici, et qu'on use de beaucoup de diligence pour savoir qui entre chez moi et qui en sort. »

Le 10 janvier 1563, Joam Pereira Dantas, ambassadeur de Portugal à Paris,

doma pide lugar para hazer una feitoria, e poder tener en ella dozientos francezes y no sabe si el Xarife querra contentar se desto.

Las naos que se arman en Abra de grace, no digo que sean verdaderamente de Villagañon, ni a su instancia, mas que lo publican assi, y el embayador Cevres mismo me lo ha dicho y certificado, y me ha dicho que portuguezes se veran en trabajos, y lo del Xarife tambien es verdad, lo qual no es poco tener yo entendido pro lo mucho que se recelan di mi aqui, y por la diligencia que usan en saber quien entra e sale en mi casa. »

Corp. Chronol. 105, doc. 80 da Part. prim.

Communiqué par M. Basto.

voit arriver chez lui un homme éclopé, marchant avec peine, portant plus haut que jamais, et bardé non plus de fer comme à Rouen, mais de parchemins comme jadis au Palais. C'est le terrible chevalier qui demande justice au nom du Roi. Le diplomate ne sait que répondre, il a bien le pouvoir de transiger, mais il a peur d'aller trop loin, il tourne sa bourse entre ses doigts avant de payer.

« Seigneur, écrit-il à son Roi, après le départ de Balthazar Voguado, est venu le chevalier de Villaguanhão qui m'a montré une dépêche du Conseil, (copie est jointe à la présente lettre) au bas d'une pétition qu'il a adressée au Roi, et il m'a demandé en personne de m'arranger avec lui, ce que je n'ai voulu mettre à exécution, ne voulant rien faire avant d'avoir averti V. A. et d'avoir reçu des instructions, bien qu'il y ait beau jour que j'aie commission et licence d'en finir pour le mieux.

Ç'a été une grande grâce pour moi, comme preuve d'une grande confiance. V. Alt. voudra bien faire examiner la pétition dont il s'agit ainsi que la dépêche en question (dans laquelle il demande au Roi la licence qu'il pourra lui conférer et accorder pour réparer son préjudice et faire valoir ses intérêts). V. A. jugera par là de ce qu'il y a à faire pour son service.

Mon avis serait de commencer dès maintenant à faire en sorte de laver et cicatriser cette plaie, parce que, surtout fistuleuse (*sic*) comme elle l'a toujours été, cautérisée comme elle le fut tant de fois, nous avons, en la voyant si bien disposée aujourd'hui, une preuve certaine (ou tout au moins un grand indice) qu'il n'y a pas gangrène et que le moment ou jamais est arrivé où elle doit se laisser naturellement guérir. Je veux dire par là que si, à la vérité, les avis du Conseil du Roi ont été si déraisonnables et si venimeux dans cette affaire qu'ils (les Conseillers) n'ont jamais voulu avouer que ce fût là le cas d'un particulier quelconque, mais bien chose intéressant le Roi seul, et s'il est également vrai que moi, en bien des circonstances, je me suis énergiquement et fermement opposé à ce qu'ils soutenaient, et efforcé de leur prouver par vives et véridiques raisons que ces terres appartiennent à V. A.; que c'est chose injuste et indigne de princes amis de vouloir ou de permettre que leurs sujets entreprennent de semblables choses.

[Car il paraît qu'ils en arrivent maintenant (comme ils l'ont fait) à concéder à Villaganhão ce que non seulement ils n'avaient jamais voulu lui accorder, mais même jamais voulu lui entendre proposer, il y a lieu d'arriver à se rendre compte de la vérité, savoir que, durant les temps passés ils ont soutenu le

contraire de ce qu'ils entendaient être la raison, dans le double intérêt de favoriser l'autorité du Roi, tout en me forçant à tant de rectifications sans l'ordre de V. A. (car ce n'était effectivement pas par votre ordre), et de voir s'ils pouvaient faire sortir de l'huile des pierres (ce que je dis parce qu'ils m'ont toujours trouvé tout aussi dur et sec en cette affaire)]. Cependant ce qui importe en tout état de cause, c'est de fermer la bouche à cet homme. Mais que cela soit ou non, cela ne saurait causer de préjudice, parce que si l'on n'entendait plus répéter ces plaintes ici, on pourrait oublier tout cela, tandis que cela ne pourrait plus se faire si l'on en entendait reparler, principalement de la bouche de M. de Villa Ganhão qui, encore qu'il soit chevalier et noble, a été avocat et qui sait fort bien, non pas dire les choses agréablement et les insinuer, mais du moins émouvoir, ce que, dans la présente affaire, je considère comme étant le pire, parce qu'il peut être aussi préjudiciable d'inspirer la colère que la pitié, et que ce qui viendra de là excitera toujours l'indignation et la haine, ou tout au moins diminuera l'affection et l'amitié, ce qui n'est pas petite perte à propos d'alliances si anciennes (lors même que la plaisanterie n'irait pas plus loin). Je n'ai pas voulu traiter cette affaire ni en bien ni en mal pour ne pas l'offenser, et pour cette même raison, je m'efforcerai de tirer les choses en longueur jusqu'au moment où j'aurai reçu une réponse de V. A. sur la question de savoir si l'occasion est présentement opportune et s'il est à l'avantage de votre service de régler cette affaire au mieux, ainsi que V. A. m'a, à diverses reprises, dans ses lettres, mandé de le faire, ce que j'ai tardé d'exécuter parce qu'il n'avait pas l'autorisation ou la déclaration qu'il a maintenant obtenue du Conseil, et parce que les membres de ce Conseil sont encore si mal instruits de l'affaire par les informations reçues de leurs ambassadeurs. V. A. doit donc, à ce sujet, me répondre avec promptitude, parce que je ne sais pas à l'aide de quelles paroles (sans causer du scandale) je pourrai faire accepter en douceur une longue temporisation.

Il me semble qu'il serait bon de m'envoyer l'inventaire, qui a dû régulièrement être fait, des objets qu'on a pris là-bas, je veux dire de ceux qui sont tombés sous les yeux et au pouvoir de quelque agent de V. A., parce qu'il prétend qu'il a perdu là-bas monts et merveilles. De même les fonctionnaires, agents ou officiers de V. A. devront m'aviser du montant des prix ou de la valeur de l'artillerie, des munitions et de tous autres objets, par quintaux ou comme vous le jugerez préférable, pour que je sache comment il y aura lieu d'en user raisonnablement avec lui et comment je devrai répondre à ce qu'il me dira. Quant au contrat (convention ?), si j'ai à le passer avec lui, je le ferai le plus honorable et le plus conforme qu'il sera possible au maintien du Droit sur les

terres conquises par V. A., Et encore que le dit chevalier de Villa Guanhaõ n'ait aucun droit à ce qu'il demande, mais que, au contraire, il mériterait de perdre tout ce qu'il a perdu, pour avoir fait occuper les terres qu'il savait clairement être à V. A., cependant, comme il est homme appartenant à la noblesse, bon catholique et si scrupuleux observateur de la religion comme il est, et parce qu'il a été sérieux et modeste en sa requête, il mérite réellement que V. A. fasse preuve de bienveillance à son égard et use de la plus grande équité dont il pourrait être fait montre à l'égard de toute autre personne qui ne réunirait pas les mêmes qualités[1].

J. PEREIRA DANTAS.

1. ... « Tamben socedeo, depois da partida de Baltasar Voguado, mostrar me o cavalleiro de Villaguanhao huum despacho do conselho de que com esta vai a copia ao pé de huma petiçao que elle fez a el Rei, e requererme em pessoa que en acorde com elle, o que en não quis pôr em pratica, nem fazer nada até não advertir e ter reposta de Vossa alteza, dado que muitos dias ha que me tem dada comissão e licença que concluya isto como bem me parecer, que foi grande mercê para mim, por ser demostração de muita comfiança. V. Alteza mandara vêr a dita petição e despacho (em que che el Rei da licença que possa comvir e acordar sobre seus dannos e interesses) e nisso provera como vir ser mais seu serviço. Men parecer seria começar ja guora a çassar e soldar ista chegua, porque sobre tão afistolada como ella sempre esteve, e sobre, tão cautorizada como por muitas veces foi, vêlla hoje tão digesta, he certa prova (ou pelo menos grande indicio) de não haver dentro corrupção, e de ser este o ponto ou termo, em que por via de natureza se deve deixar çassar e comsolidar, ou nunca. Quero dizer que se avendo as oppiniòes dos do conselho del Rei, estado tão Indigestas e em esvadas neste neguocio, que nunca quiserão cheguar a comfessar ser isto cousa que tocasse a algum particular, senão a el Rei mesmo, e avendo os en por temtas vezes cauthorizado com deffender forte e firmemente o contrario do que sostentavão, e com lhes provar por vivas e verdadeiras razoes sezem aquellas terras de V. Alteza e ser cousa injusta e indigna de principes amiguos querer ou permittir quos os vassallos intentem semelhantes cousas, parece que vizem aguora (como vem) a conceder a Villaganhão o quo nunca lhe quiserão, não tão somente acordar, mas nem ouvir dizer nem propôr, procede de avezem caido no conhecimento da verdade, ou de avezem os tempos passados sostentado o contrairo do que entendião sez razão, a hum de dous fins, a saber, por sostentarem a autoridade del Rei, em me fazezem tantas vezes retefîcar, não avez aquillo sido feito por mandado de V. Alteza (como de feito não foi) ou por vezem se podião tirar hollio dos seixos (o que diguo porque não menos duro e sêco me acharao sempre nirto). E quer isto seja assy quer não, tapar e çassar a boca a este homen, não pode ja fazer danno porque nao ouvirem aqui rememorar estas queixas, sesa causa de as pôvem mais cedo em olvido, o que ao contrairo lhes não esqueurão nunca, se de tempo em tempo as fossem ouvindo, principalmente da boca de monsior de Villaguanhão, que ainda que he cavalleiro e fidalguo, foi ja avoguado e sabe mui bem, quomdo não delleitar ou insinar, pello menos mover, que en neste negocio tenho pella pior parte, porque tão prejudicial pode ser mover a ira, como a piedade, porque do que delle se ouver resultara sempre indignaçao e odio, ou pelo menos, menos amor e amisade, que não he pequena perda em alianças tão antiguas (quando a rombaria não passasse mais adiante). En não quis tratar de tanto nem quanto nem menos do modo, por che não fazer auçao e por esta mesma razao trabalharei dillatallo até ver reposts de V. Alteza, a saber, se assenta ser ja agora tempo e serviço seu que se concluya este negocio o milhor que poder ser, como V. Alteza por cartas suas me tem por vezes mandado que faça, e en dillatei por elle não ter o licença ou declaraçao que aguora tem do conselho, e por os senhores delle estarem em tão ainda muito mal instruidos no caso, por informaçoes de seus embaxadores, e a isto todavia deve V. Alteza mandar responder com brevidade, porque não sei com que palavras poderei (sem escamdallizar) fazer mito longua dillação.

Parece me que seria bom mandarse me o inventairo que de razão se devia de fazer das cousas que dalli recolberão, diguo daquellas que vierão a luz e poder dalguum official de V. Alteza, porque elle diz

L'affaire du Brésil fut ainsi liquidée, misérablement, par une indemnité[1]. Charles IX n'y songea plus. Allez donc parler du Brésil à un prince qui ne sait plus s'il lui restera l'Ile de France! Ce qui nuisit encore, c'est la tendance de l'esprit national à ne voir que des sauvages de carnaval là où Villegagnon croyait avoir rencontré des hommes.

On ne voulut rien faire du Brésil, mais il y eut comme une fureur de Brésiliens[2]. On en mit partout pendant dix ans. On en mettait encore en 1570, et, lorsque Vieilleville fut reçu à Marseille par le comte de Tende, gouverneur de la Provence, six galères furent liées ensemble, sur lesquelles on dressa les tables d'un festin grandiose : les forçats déguisés en Brésiliens, servirent, faisant « gambades et tourdions à la façon des sauvages » dont on s'ébahit merveilleusement[3].

On en exhiba dans les *Entrées* et *Triomphes*. Ceux qui parurent à Rouen, pour l'entrée de Charles IX, venaient des parages explorés par Villegagnon. On en voit quelques-uns à Troyes, le 23 mars 1564, à Bordeaux, le 9 avril 1565, dans les mêmes circonstances, pour amuser le peuple, et aussi pour l'abuser sur la grandeur royale. D'ailleurs aucune méchanceté dans ce traitement. Quand par hasard on en fait plus que des jouets, on se donne un mal héroïque pour les civiliser, et le trésorier de l'Epargne les couche très gravement sur ses États. Je lis sur ceux de 1562, parmi les pensions régulières : « à Dom Pedro, sauvaige

que perdeo ally montes e maravilhas, e assi mesmo avizarem me os officiaes de V. Alteza dos preços da artelharia e muniçois e todallas outras cousas por quimtais on como milhor parecer, para en saber o que sera razao usar com elle, e o que nisto ey de responder ao que me disser; e quanto ao contrato, se o en com elle fizer, en o farei o mais honroso e mais conforme ha conservação do direito das terras da comquista de V. Alteza que ser poder. E ainda que o ditto cavalleiro de Villaguanhão não tenha nenhum direito no que requere, mas antes merecia perder tudo o que nisto perdeo, por aver hido abitar nas terras que sabia claramente serem de V. Alteza, todavia por ser homem fidalguo e tao bom catholico e relioso da relligião como he, e se aver avido no requerimento deste seu neguocio aqui nesta corte cesuda e modestamente, merece verdadeiramente que V. Alteza folgue de lhe fazer merce; e usar com elle de maior equidade do que se podesse usar com qualques outra pessoa, em que nao conesressem estas callidades.

De novo não ha mais que escrever, senao que el Rei se partio, etc. »

1. « Le voyage, dit injustement Haton, fut de grande despense et coustage au Roy et au Royaume. Et a ledit seigneur de Villegangnon esté blasmé de n'avoir aultrement poursuyvi ladite entreprise pour la tirer à une fin plus perfaicte. »

2. Je dois à l'obligeance de M. Bouchot, conservateur au Cabinet des Estampes, communication des deux bois reproduits ici : le *Brésilien* et la *Brésilienne*. Ils sont fort intéressants par leur air fantasque. Ils sont extraits d'un livre rare et curieux qui a pour titre *Recueil de la diversité des habits* (Paris, Richard Breton, 1562, p. in-8), dont il existe plusieurs éditions. La figure de la *Brésilienne* appartient à la première, celle du *Brésilien* à l'édition de 1567. (Voyez au Cabinet des Estampes le carton Of. 4. C.)

3. *Mémoires de Vieilleville.*

du Roy, escollier estudiant a l'Université de Poictiers, la somme de 77 livres pour la nourriture, despense et entretenement de luy, ses gens et chevaux. » Un autre, Georges, est jardinier du roi et a la charge du grand jardin de Fontaine-



COSTUME DU BRÉSILIEN.
D'après le *Recueil de la diversité des habits* (1562).

bleau aux appointements de trois cents livres. C'est presque un fonctionnaire[1].

Des conquérants le Brésil revient aux philosophes, par la pente naturelle des choses; les marins de Villegagnon inspirent à Montaigne d'admirables réflexions.

1. B. Nat, fonds Clairambault, Mss. 232.

Tel celui que Montaigne garda longtemps près de lui : âme naïve, crédule, un peu grossière, dont il préfère le témoignage à celui des esprits déliés qui glosent sur tout et voient les faits sous un angle trop original. Montaigne, person-



COSTUME DE LA BRÉSILIENNE.
D'après le *Recueil de la diversité des habits* (1562).

nage prudent et qui savait s'entourer, écoutait sérieusement les récits de cet homme qui de conquérant aux Indes Orientales était devenu domestique sur les bords de la Gironde. Il avait vu le Brésil avec de très gros yeux, mais non prévenus, et voilà précisément ce qui plaisait à Montaigne. Et comme il retrou-

vait parfois dans le port de Bordeaux des matelots qui témoignaient avec lui, ayant fait le même voyage, il eut assez de crédit auprès de son maître pour lui souffler quelques particularités des *Essais*, au chapitre des *Cannibales*.

« J'ay eu longtemps avecques moy, dit Montaigne, un homme qui avoit demeuré dix ou douze ans en cest autre monde qui a été découvert en nostre siècle, en l'endroict ou Villegaignon print terre, qu'il surnomma la *France Antartique*. Ceste descouverte d'un païs infiny semble estre de consideration. Je ne sçay si je me puys respondre que il ne s'en face à l'advenir quelque aultre, tant de personnages plus grands que nous ayants esté trompés en ceste cy. J'ay peur que nous ayons les yeulx plus grands que le ventre, et plus de curiosité que nous n'avons de capacité : nous embrassons tout et nous n'estraignons que du vent[1]. »

Montaigne, qui écrit au milieu d'affreux évènements, après tout ce qu'il a vu, trouve les Cannibales moins sauvages. Il avait goûté de la pâte qui leur servait de pain « un peu fade, dit-il » Il avait chez lui beaucoup de choses qui venaient d'eux. « Il se veoid en plusieurs lieux, et entre aultres chez moy, la forme de leurs licts, de leurs cordons, de leurs espées, et brasselets de boys de quoy ils couvrent leurs poignets aux combats, et des grandes cannes ouvertes par un bout, par le son desquelles ils soustiennent la cadence en leur danse. » Et rien de tout cela, ni de leurs habitudes et de leurs croyances, ne lui semble déroger absolument à la raison. Mieux encore, il est bien près de leur reconnaître plus d'honneur en guerre qu'aux Français du temps, avec plus d'innocence dans la férocité :

« Trois d'entre eux, ignorants combien coustera un jour à leur repos et à leur bonheur la cognoissance des corruptions de deça, et que de ce commerce naistra leur ruine, comme je présuppose qu'elle soit desjà advancée, (bien misérables de s'estre laissez piper au désir de la nouvelleté, et avoir quitté la doulceur de leur ciel pour veoir le nostre) feurent à Rouen du temps que le feu Roy Charles neufviesme y estoit[2]. Le roy parla à eulx longtemps. On leur feit veoir nostre façon, nostre pompe, la forme d'une belle ville. Aprez cela quelqu'un en demanda leur advis, et voulut sçavoir d'eulx ce qu'ils y avoient trouvé de plus admirable : ils respondirent trois choses, dont j'ay perdu la troisième

1. Montaigne, *Essais*. Livre I, Ch. XXX. *Des Cannibales*.

2. Ce serait, paraît-il, au mois d'octobre 1562, lorsque la Cour vint à Rouen, à l'occasion du siège de la ville défendue par les huguenots. Elle y revint du 16 au 26 août 1563, pour la déclaration de majorité du roi. Mais d'après M. Motteau (édition de Montaigne, Jouaust, 1875, t. IV) Montaigne ne devait pas être avec elle; dès le 9 août de la dite année, Montaigne assiste la Boëtie dans sa maladie et ne le quitte qu'à la mort. Mais exhiba-t-on des Brésiliens, pour ainsi dire au siège de Rouen ?

et en suys bien marry ; mais j'en ay encore deux en memoire. Ils dirent qu'ils trouvoient en premier lieu fort estrange que tant de grands hommes portants barbe, forts et armez qui estoient autour du Roy (il est vraysemblable qu'ils parloient des Souisses de sa garde) se soubmissent à obeir à un enfant, et qu'on ne choisissoit plustost quelqu'un d'entre eulx pour commander. Secondement (ils ont une façon de parler telle qu'ils nomment les hommes moitié les uns des aultres) qu'ils avoient apperceu qu'il y avoit parmy nous des hommes pleins et gorgez de toutes sortes de commoditez, et que leurs moitiez estoient mendiants à leurs portes, descharnez de faim et de pauvreté; et trouvoient estrange comme ces moitiez icy necessiteuses pouvoient souffrir une telle injustice, qu'ils ne prinssent les aultres à la gorge ou missent le feu à leurs maisons. »

L'un d'eux jugea la France et le Roi d'un mot terrible, plus digne de Montaigne que de lui : « Sur ce que je luy demanday quel fruict il recevoit de la superiorité qu'il avoit parmy les siens (car c'estoit un capitaine et nos matelots le nommoient roy) il me dict que c'estoit : marcher le premier à la guerre. »

III

Le premier voyage que fit Villegagnon, après l'arquebusade de Rouen, c'est celui de Plombières : il alla demander aux eaux la consolidation de sa jambe et l'affermissement de ses nerfs.

Sa vraie blessure, l'inguérissable, c'était la mort de François de Guise : Guise, la plus haute image de la gloire militaire, l'expression de la victoire, l'idéal du capitaine, l'idole du soldat. Mais cette blessure là, loin de l'affaiblir, lui donnait des forces nouvelles contre les Châtillon. D'Andelot levant des bandes allemandes pour son propre compte ; l'amiral faisant assassiner son rival[1] — car Poltrot de Méré protesta jusqu'au bout, avant et après l'arrêt, avant et après la question, pendant l'exécution même, qu'il avait frappé sur l'ordre de l'amiral, de d'Andelot et de Soubise, et qu'à cette fin il avait reçu du premier cent vingt écus — voilà où on en était ! Ah ! le monde était devenu beau fils !

Villegagnon, soupçonneux, défiant, amer, s'emporte contre les catholiques eux-mêmes, quand ils assistent trop tièdes à l'enquenouillement de la puissance royale. Il a vieilli, il s'est aigri dans les luttes de tous les jours, il est impatient

1. Entendons-nous. Je ne dis pas que cela soit, le contraire est démontré, mais fidèle à mon système narratif, je parle ici comme on parlait dans le parti des Guise et comme pensait Villegagnon.

d'une solution prompte et radicale qui remettrait le trône en équilibre. Il entrevoit le salut dans l'Espagne, un pays où la foi et l'autorité sont encore entières, il songe à prendre du service sous Philippe II. Mieux que cela, il s'en ouvre au cardinal de Granvelle.

L'Espagne faisait des préparatifs formidables pour lancer sur mer deux cents



FRANÇOIS, DUC DE GUISE.
D'après la gravure de Rabel.

vaisseaux, dans un but que dom Garcie, généralissime de ces forces, tenait secret. Les uns disaient que cet effort de toutes les ressources espagnoles était dirigé contre Bougie, les autres contre Peñon de Velez, d'autres enfin, prétendant à plus de pénétration et de sagacité, contaient tout bas qu'on allait recommencer contre Alger l'expérience de 1541. Philippe II avait des émissaires en Allemagne pour former des bandes, à Inspruck et à Trente pour lever des lansquenets. Pendant que l'armée de mer empêcherait les Turcs de franchir l'archipel, l'armée de terre porterait ailleurs un coup imprévu, contre Genève peut-être, avec le duc de Savoie. Ce bruit d'armes allait, de ville en ville, inquiéter Montmorency jusqu'à

Avignon. « Je suis délibéré d'envoyer quelque homme escort » en Espagne, écrit-il à Charles IX, le 5 mai[1], car de Saint-Sulpice, ambassadeur à Madrid, il ne faut rien attendre : si l'entreprise touchoit votre couronne ou vos alliés, ajoute perfidement Montmorency, il seroit le dernier à s'en apercevoir. » Les Guise, le cardinal de Lorraine surtout, déplaçant l'axe de l'ancienne politique, tournaient vers l'Espagne des regards qui n'imploraient pas encore, mais qui caressaient.

L'Espagne apparaît comme le remède violent contre la secte damnée.

Dans un synode tenu, le 27 avril 1564, à la Ferté-sous-Jouarre, où assistaient plus de quarante ministres, on s'était échauffé plus que de coutume. Que s'y passa-t-il exactement ? On ne sait ; comme toujours, la chose est obscure. Au dire des catholiques, on s'était répandu en propos menaçants contre la Reine mère et le Roi. Au dire des protestants, on s'était tenu strictement sur le terrain de la légalité religieuse, sous l'inspiration de la princesse de Condé qui avait autorisé le synode. Celui qui les avait dénoncés, un certain Denise, n'était qu'un calomniateur, un malhonnête homme dont on n'avait plus voulu comme ministre. Le bruit fut suffisant pour qu'on s'inquiétât fort dans les deux camps. Villegagnon, lui, croit aux plus noirs desseins huguenots : « ... Ils trayttayrent de choses contre le Roi tant deshonnestes, de sorte que ung d'eulx, en estant estonné en sa consience et en ayant horreur, vint trouver nostre maistre de Saintes, docteur en théologie, et lui en feit plaincte... ; lequel de Saintes envoya ce penitent ministre à M. le Cardinal à Bar, où mondit sieur le presenta à la Royne... Cela luy pourroit estre cause de la fayre declayrer ; nous verrons ce qu'elle en fera. »

La Cour, en effet, était à Bar, enguisée à fond.

A la prière du Cardinal, Charles IX allait en Lorraine pour être parrain du fils du duc qu'on devait baptiser à Bar. La Reine mère l'accompagnait. Tout ce qu'il y avait de Guise et de guisards suivait. Les Châtillon en enrageaient, l'Amiral surtout qui s'était retiré en sa maison, et protestait par son absence contre ce voyage, suggéré par les Lorrains et pour la gloire de leur famille. Le Roi, où il se montrait, ramenait les esprits. L'Amiral était au plus bas discrédit ; un de ses plus vieux compagnons, du Mortier, éclairé par une grâce qui n'était peut-être pas absolument divine, tout à coup se confessait, communiait, entraînait les siens à l'imiter, révélait toutes les conspirations et séditions où il avait trempé

(1) B. N. *Nouv. acq. françaises* (Saint-Pétersbourg), Mss. 1235, fol. 155.

en secret avec Coligny. Condé, qui avait accompagné la Cour jusqu'à Vitry, se retirait pour aller auprès de sa femme dangereusement malade.

Au milieu des fêtes de Bar, alors que tout n'était que danses, joutes et tournois, Villegagnon reparaît, traînant encore la jambe, mais tout prêt à risquer le reste de son corps pour la grande cause. Il accuse tout le monde de faiblesse et d'aveugle temporisation. La Reine mère, la Reine d'avant la Saint-Barthélemy, lui semble douce et sans couleur, pour avoir dit un jour qu'il était trop passionné. Il emploie tous les moyens pour lui rendre odieux Coligny. Lui, au contraire, elle le peut croire lorsqu'il accuse les huguenots. N'est-ce pas à son service qu'il a été estropié, en combattant, malgré qu'on en ait eu et quelque mal qu'on en ait dit, les ennemis de la Couronne, ainsi déclarés par la Cour du Parlement? La Reine ébranlée, garde le silence, puis lui faisant signe de l'œil, elle le rappelle : « Assurez-vous, Villegagnon, que je suis votre amie. » Villegagnon, un peu étonné de cette marque de connivence qu'il n'osait espérer d'elle, en conçoit « quelque froyde espérance qu'elle en aura bientôt assez de ces gens-là. »

Villegagnon traite ces choses avec une logique impitoyable et qui, pour sentir le Moyen-âge, n'en est que plus conforme à la tradition de la Monarchie absolue. Il parle comme Louis XI. Coligny a été jugé en sujet révolté, le jour où il a été condamné à mort. Puisqu'on lui laisse la vie, d'où vient qu'on ne le dépouille pas de ses biens en vertu de la loi salique? N'est-il pas rebelle avoué, qualifié? Et ne sait-on pas que les biens des rebelles, annexés à la Couronne par arrêt de la Cour, sont inaliénables, même entre les mains du Roi qui ne peut en faire grâce à personne? Coligny, qui se voit, lui et sa postérité, hors de Châtillon et inhabile à posséder en France, sinon par la tolérance du prince, n'a-t-il pas un intérêt évident, l'occasion venue, à « fayre tuer ceulx que luy semblera pour changer les lois et se fortifier d'aultres remedes? » Si la Reine Mère laisse enfreindre cette disposition, c'est la négation de la royauté. Philippe II, roi d'Espagne, aurait alors raison de dire que la loi salique ne vaut rien non plus en ce qu'elle ordonne de la succession au trône de France!

Toutes les fois qu'il approchait la Reine, Villegagnon se plaisait à lui couler ses dilemmes dans l'oreille. De même à ses Conseillers. Sa haine a des racines profondes et tortueuses. « Je ne feray jamais paix avec les ennemys de nostre saincte foy, dit-il à Granvelle, ilz me peuvent tenir pour formellement consacré à leur nuire de ce que Dieu a mis de puissance en moy, comme fit Hannibal s'en allant contre les Romains[1]. »

1. Lettre du 27 mai, datée de Plombières.

Une Saint-Barthélemy? Non. C'est là une idée traîtresse et qui sent la femme. Une guerre sans pitié, c'est le seul moyen qu'un chevalier puisse admettre. Ou alors un moyen de légiste : un procès en règle, la tête des chefs tombant en vertu de la loi. Mais point de massacre improvisé ou tramé. Villegagnon n'était pas à Vassy : on a les noms des bourreaux, il n'en est pas.

On comprend que Villegagnon laisse ce qu'on appelait le « parler courtisan » pour se servir de ce rude et impérieux langage. Sait-on qui les huguenots avaient eu l'audace de présenter au Roi pendant le voyage? Maligny, l'homme du Havre. Et le roi ne lui avait point passé l'épée au travers du corps! La dialectique de Villegagnon ne pouvait supporter de tels affronts.

De Bar il est venu passer le mois de mai aux eaux de Plombières. Il se refera une santé pour venger « ce preux et saint François de Guise, en la compagnie duquel il n'a cessé de lutter dans la déplorable condition des temps. » Puisqu'il faut chercher un appui au dehors contre les huguenots, il le fera. Il se jettera dans les bras de Granvelle, il regrette même de passer si près de lui sans aller lui faire révérence. Il a quitté tous les états et pensions qu'il avait du roi, étant plus royaliste que lui[1]. Avant de prendre congé de la Reine mère à Bar, il lui a déclaré bien haut que, « jusqu'à ce que le roy soit ennemy formel des ennemis de Dieu et de son église, les Aygnos, c'est-à-dire en langue de Suisse, rebelles et conjurés contre leur prince pour la liberté[2], » il s'interdit de porter les armes à son service. Et ce serment, il le tiendra religieusement, employant tout ce que Dieu a mis en lui de force et d'esprit pour nuire à la malheureuse et exécrable secte.

1. Deux ans après il n'était point encore payé de ce qui lui était dû là-dessus. Au registre du conseil des finances tenu à Saint-Maur-les-Fossés, le 26 mai 1566, il est dit :

« Sur ce que le s[r] de Villegaignon a requis estre assigné par le trésorier de l'Espargne de la somme de six mil livres à luy deuz et par une ordonnance du conseil tenu à Bar-le-Duc le V[e] jour de may 1564 assignez sur les deniers provenans de l'augmentation du dommaine et places vagues, A esté ordonné que ledit Villegaignon ne peult estre assigné sur la nature desdits deniers a cause qu'ils sont par édit destinez au rachapt du dommaine et non ailleurs, mais trouvant par luy autre partie extraordinaire y sera assigné. » B. N. Mss. f. fr. 18,154.

Outre son traitement d'échanson du roi, et ses droits de la commanderie de Beauvais, Villegagnon touchait le revenu de deux seigneuries voisines de Paris. En effet, « l'an 1562, c'était Nicolas Durant de Villegagnon qui jouissait des droits et seigneurie de la terre de Tournan et de celle de Torcy. Charles IX lui en confirma alors le don. » Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris*, T. V, p. 327 (Féchoz, 1883, in-8°).

Tournan est une petite ville sise à huit lieues de Paris et à cinq lieues de Corbeil et qui faisait partie du doyenné du Vieux-Corbeil.

2. (*Papiers d'État du Cardinal de Granvelle*, publiés par M. Weiss, T. VII, p. 660, 661, 636, 666, Lettres de Villegagnon, 25 et 27 mai 1564.)

Villegagnon nous donne ici, en passant, la véritable étymologie du mot : « huguenot », qui est la corruption du mot allemand : « eidgenossen ».

Il a, pour en débarrasser la terre, des projets personnels qu'il espère faire connaître à Granvelle. Il pense être assez connu et aimé de Philippe II (comme il l'a été de Charles-Quint, d'heureuse mémoire) pour s'aller consoler et reposer auprès de lui.

De Plombières il compte aller à Vic[1], qui est au cardinal de Lorraine, pour disposer de leurs affaires. De là il passera en Italie ou il ira en Allemagne, à la Diète, s'il voit qu'il n'y perd pas son temps, pour répondre aux calomnies dont les huguenots de France ont abreuvé les princes catholiques de l'Empire.

Nous n'avons pas la réponse de Granvelle à ce chevalier qui va, par haine religieuse, s'offrir à l'ennemi d'hier, mais elle vint sur l'heure. On lui conseillait de s'appuyer sur la compagnie de Jésus, notamment sur un de ses membres, un très saint personnage qui prêchait alors à Augsbourg. Et en cela, Granvelle est d'accord avec le cardinal de Lorraine qui, d'après ce que croit Villegagnon, lui a déjà désigné ce même jésuite.

Le dessein de Villegagnon était, après avoir traversé l'Allemagne, d'arriver soit à Rome, soit à Venise vers la fin de l'été, pour s'embarquer de là sur quelque vaisseau retournant en Espagne. A la Cour, il se comportera selon les avis de Granvelle.

Villegagnon bout tellement que, n'était le soulagement que les bains lui donnent, il partirait dès le lendemain (28 mai) mais il patientera pour être plus valide :

« Estant à Vi, je fayré mes memoyres lesquels je vous envoyrai par articles, et si ne me donnez meilleur adresse, je vous les fayré tenir par le vice-chancellier de l'Empire, auquel j'envoyeré mon paquet, par le moyen de Monsr de Verdun, j'en envoyeré autant à mondit sieur le Cardinal (de Lorraine); puis, du jour de mon partement je vous fayré tenir aultres lectres, affin que à mon arrivée devers sa majesté, je soye moins nouveau, s'il vous plaist prendre la peine de luy faire quelque mention de mon dessin..... »

Il est si résolu qu'il a demandé quel chemin il fallait suivre pour être en sûreté. Toutefois un dernier scrupule le prend. Une seule chose peut changer sa résolution, à savoir si la Reine se décide à déclarer la guerre aux huguenots conduite par quelque bon capitaine (dont je la vois fort dépourvue, dit-il, sans

1. Vic-sur-Seille, petite ville lorraine fort ancienne et qui, avec Moyenvic et Marsal, a joué un rôle important dans notre histoire militaire. Elle a cessé d'être française en 1871. Ses curiosités consistaient en un château fort aujourd'hui ruiné et en divers bâtiments occupés par des communautés religieuses. On voit par ce passage de la lettre de Villegagnon que le Cardinal de Lorraine était en quelque sorte le maître de Vic où il avait quelque gros bénéfice, ou droit de seigneurie.

ajouter qu'il serait volontiers celui-là). Et là encore il lui faut des garanties contre l'irrésolution de la Reine, car il ne suivra qu'un chef qu'il connaisse bien. Mais si Dieu inspire à Philippe II quelque chose en faveur de l'Église, soit contre les huguenots soit contre les Turcs — c'est tout un pour Villegagnon, — il le servira comme il a servi les rois, ses maîtres, avec le même zèle et la même dévotion. Et il rappelle le serment qu'il a fait jadis, en sortant de la prison de Crémone, à Charles-Quint, « au bon Charles », de ne porter jamais les armes que contre les ennemis de la religion.

Le 3 juin, Granvelle recommande Villegagnon au vice-chancelier Seld :

« Le chevalier Villegaignon a esté aux bains de Plombieres, prouchain d'icy, lequel m'a faict entendre qu'il se veult treuver vers sa Majesté Imperiale, en la premiere assemblée que se fera en l'Empire, pour faire cognoistre le mescompte auquel les Huguenots français tiennent les princes du saint Empire et les Ministres d'iceulx. Il desiroit sçavoir a qui il se pourroit adresser pour avoir accèz a sa dite Majesté, et je luy ay dict qu'il print son chemin droit vers vous. Il est homme de guerre et de bonne volonté, et qui a ung fort beau style latin, et le vous recommande. »

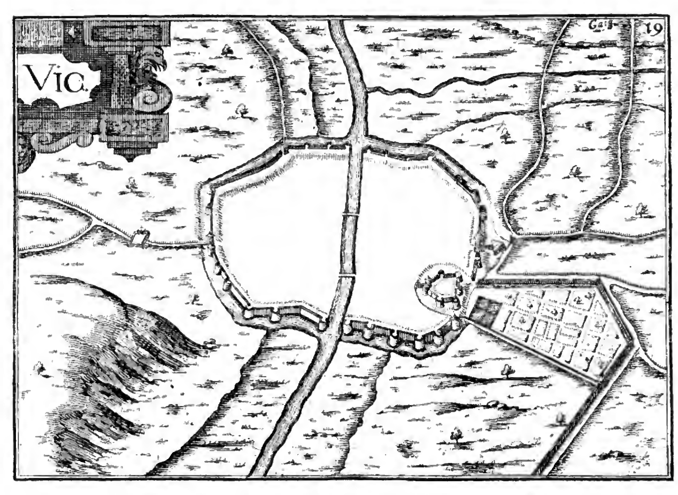
« .... Il a bonnes lettres humaines, écrit encore Granvelle, le 7 juin (de Baudoncourt) au baron de Bolwiller, et le tenoit feu l'empereur, nostre bon maistre, pour vaillant homme, l'ayant veu, en Argel, à la besoigne. Je lui ay dict que je vous advertiroye de sa délibération ; il devoit partir pour aller à Vi, et, s'il s'adresse à vous, le pourez veoir voluntiers, vous soubvenant tousjours toutesfois qu'il est François[1]. »

Bientôt le silence se fait sur les plans de Villegagnon. Il semble qu'ils s'en soient allés en fumée ou qu'ils aient trouvé un autre emploi dans la politique intérieure.

Granvelle mande au comte de Bolwiller, (d'Orchamps-en-Vennes, 5 juillet 1564) : « Je n'ay despuis nouvelles du chevalier Villegaignon, lequel je ne viz oncques, et est l'affection que je luy porte fondée seullement en ce qu'il est vertueulx et bon catholique : vous mercyant de ce que vous m'offrez pour luy à ma consideration. »

Pour n'avoir point été suivies d'effet, les offres à Granvelle n'en caractérisent pas moins, avec un relief saisissant, la violence des idées qui grondaient au fond

1. *Mémoires de Granvelle*, T. XII, 125.
Dépêche citée, comme inédite, par M. Gaffarel.



PLAN DE LA VILLE ET FORTERESSE DE VIC.

Au XVII[e] siècle.



VUE DES MURAILLES ET CHATEAU DE VIC.

Au XVIIe siecle.

des âmes, et qui rendirent possibles toutes les extrémités auxquelles se portèrent les hommes.

Villegagnon dépasse le Cardinal de Lorraine.

Les conseils qu'il donne à Catherine sont d'un très haut procédurier politique et le personnage qui dit à son prince : « Je ne veux plus servir ainsi, liquidons, » éclaire d'une lueur pénétrante l'histoire de ces temps-là.

Bien des évènements vinrent contrarier les projets de Villegagnon : l'Empereur Ferdinand mourut, Calvin mourut. Et puis les rapports avec l'Espagne se refroidirent : une seule chose retenait Philippe II de ressaisir Metz, l'intérêt de la religion. On peut prêter au Roi d'Espagne toutes les hypocrisies de l'hyène. Mais s'il a nourri l'espoir de dévorer la France plus faisandée, du moins il ne l'attaqua pas mourante. C'est beaucoup pour elle, ce fut tout pour les Valois.

Sur le rôle de l'Espagne Villegagnon se rapproche de Montluc. Un an après, Montluc pressant l'ambassadeur d'Espagne, Alava, sur l'entrevue de Bayonne, lui disait : « Si on n'y prend pas une bonne résolution à l'égard des hérétiques, j'irai moi-même trouver le Roi votre maître et lui proposer les moyens d'en finir avec eux : car si dans cette entrevue on n'arrête pas des mesures énergiques, tout est perdu. » On sait les conditions que le duc d'Albe posait : Catherine louvoya. Partie pour Bayonne avec l'intention de conclure, elle en repartit plus irrésolue que jamais, après avoir parlé de sang comme s'il devait en pleuvoir. Elle fut payée de la monnaie qu'elle était allé chercher : les huguenots agirent comme si la Saint Barthélemy datait de Bayonne, et plus tard Catherine trancha par l'assassinat ce qui aurait pu l'être par le bourreau après sentence.



CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. — I. L'entrée du Cardinal de Lorraine à Paris (janvier 1565). — Villegagnon à l'avant-garde. — Couplets huguenots. — Le Chevalier de Seurre candidat au Grand-Prieuré. — Protestation de l'Ordre. — Villegagnon chargé de la défendre devant la Reine mère. — Il accompagne Henri de Guise en Hongrie (juillet 1566). — Le jeune Montluc à Madère. — Lettres de Villegagnon au Cardinal (octobre). — II. Reprise des guerres de religion. — Villegagnon gouverneur de Sens. — Condé assiège la ville et somme Villegagnon (novembre 1567). — Les hautbois de M. de Villegagnon. — Stratagèmes. — Condé forcé de se retirer. — Villegagnon met la contrée en état de résistance (1568). — Le *Journal du Conseil du duc d'Anjou*. — Lettres et avis de Villegagnon. — Paix boiteuse. — III. Les loisirs de Villegagnon. — Nouveaux traités contre Vannius et les hérétiques. — Reprise de la guerre. — Villegagnon retourne à Sens. — Est envoyé à Montereau (mars 1569). — Lettre à la duchesse de Ferrare. — Il quitte Sens (juin). — Ambassadeur de l'Ordre à la Cour. — Ses dernières années. — Son testament (26 janvier 1572). — Sa mort.

I



Au commencement de 1565, le Cardinal de Lorraine, après avoir visité son abbaye de Saint-Denis, éprouva le besoin de faire une entrée dans Paris. Il avait une escorte beaucoup plus forte que ne requérait le cas : Villegagnon était au premier rang de ses gentilshommes avec Fossé, La Vallée, Crenay, Lignières et d'autres. Derrière eux, formant la garde, marchaient des pistolliers et des arquebusiers. Que signifiait ce belliqueux appareil ? Que voulait le Cardinal ? Imposer au peuple ? Faire avant l'heure un essai de la Ligue ? Braver Montmorency, gouverneur de l'Ile de France et qui tenait la ville pour le roi ? Ou simplement montrer qu'il jouissait d'un droit refusé à tous seigneurs, sauf aux princes de la maison de France[1] : le droit de circuler avec une garde particulière ? Le point exact est fort difficile à saisir.

En revanche, on comprend fort bien ce qui arriva : La Reine mère et le Roi étaient dans le Midi ; Montmorency avait beau jeu pour faire sentir au Cardinal qu'il était de la maison de Lorraine simplement, et non de France. Il fait publier l'ordonnance royale à son de trompe, il prévient le Cardinal et avise

1. Le 13 décembre, le Roi avait rendu une ordonnance formelle à ce sujet.

le Parlement qu'il ne souffrira pas une entrée presque obsidionale. Deux fois averti, le Cardinal passe outre, et, le 8 janvier, à onze heures du matin, se présente à la porte Saint-Denis. Il y trouve le prévôt des marchands avec des archers, qui le somment de faire désarmer sa garde; les archers se retirent, n'étant point en nombre pour la désarmer eux-mêmes. Montmorency lui renvoie le prévôt, avec un renfort de quinze arquebusiers. Les gens du Cardinal repoussent ceux du prévôt.

Montmorency monte alors à cheval: le prince de Portien le suit, avec bon nombre de gentilshommes appartenant aux deux religions, (c'est la caractéristique de cette aventure): « J'étais délibéré, dit Montmorency, de ne souffrir entrer en mon gouvernement de l'Isle de France le Cardinal avec sa garde de harquebuziers ». On rencontra le train de l'entêté prélat au coin de Saint-Innocent. On laissa passer tous ceux qui portaient des armes tolérées, mais le tour des arquebusiers et pistolliers venu, Montmorency s'avança jusque dans la rue Saint-Denis et leur intima l'ordre de mettre bas les armes. Un coup de feu parti de leur côté tua roide un de ses gentilshommes qui fut immédiatement vengé. Le choc toutefois fut plus confus que terrible: aucune offense n'atteignit Villegagnon, Lignières, La Vallée et Fossé qui, paraît-il, ne portaient point d'armes défendues; Montmorency se flatte de les avoir fait préserver, mais il eut plus de peine à retenir quelques-uns de sa compagnie qui parlaient de forcer la maison où s'était réfugié le Cardinal[1]. De tout ce que dit Montmorency là-dessus il résulte que le Cardinal et lui guettaient depuis six mois l'occasion de se frotter le poil l'un à l'autre sous ces espèces un peu rudes. Le Cardinal avait même obtenu du Roi une manière de licence qui l'aurait placé dans une situation exceptionnelle vis à vis du maréchal, mais il attendit trop pour la montrer ou on ne lui en laissa pas le temps[2]. Bref il manqua le coup et se retira dans son hôtel de Cluny: le renard avait été pris au piège, mais il glapit de façon si perçante que Montmorency fut inquiété pour cela. La jalousie avait tout fait: au lendemain de l'échauffourée, Montmorency écrivait à Jeanne d'Albret: « Il y a déjà plus de trois mille gentilshommes qui seront dans quatre jours dans

1. Lettre de Montmorency à Jeanne d'Albret. De Paris, 10 janvier. Archives Nationales. Collection Simancas, n° 1503, pièce 94.

2. Ses neveux l'accompagnaient, le duc de Guise et le marquis du Maine. Ses arquebusiers étaient commandés par le capitaine la Chaussée.

Pour pousser plus loin l'enquête, remonter aux sources indiquées par M. le comte H. de la Ferrière dans son édition des *Lettres de Catherine de Médicis*. Beaucoup, le duc de Montpensier entre autres, prirent parti pour le Cardinal, qui depuis son retour en France avait le même train et la même escorte, et blâmèrent le Maréchal d'être allé au devant de lui avec tant de forces. Lentement le conflit s'apaisa.

cette ville, si je veulx, par quoy vous cognoissez que le dict Cardinal et les siens n'ont guières de pouvoir en ce royaulme, quoy qu'ils se soient voulu vanter, aucuns disant qu'il avoit fiance au peuple de Paris. »

Ce n'était qu'une leçon, mais vexatoire. Condé, parlant à Montmorency, dit le mot juste sur la chose : « Vous en avez trop fait si vous vouliez vous divertir, pas assez si vous vouliez frapper ». Les véritables triomphateurs de la journée furent les chansonniers huguenots qui s'amusèrent beaucoup de la déconvenue du Cardinal :

Villegaignon le premier
Y conduisoit l'avant-garde,
Monté dessus un coursier,
Tenant une hallebarde ;
Mais quand se vint à charger,
Sa couleur on vit changer
De la grande peur qu'il eust,
Puis s'enfuiant tant qu'il peust,
Il galopoit son cheval,
Craignant qu'on le dosse,
Laissant là le Cardinal
Ch.....er en ses chausses.

Puis après marchoient en rang,
Ligneres et La Valée,
Crenoy estoit sur le flanc
Auparavant la meslée,
Aussi y estoit Fossé
Pasle comme un trespassé,
Et le comte de Roussi,
Cormeri de peur transi,
Chascun d'eux eust bien voulu
Estre en pleine Beausse.
Laissant ce rouge testu
Embrener ses chausses[1].

1. *La Chanson de Fifi, faite par les Huguenos, sur la venue du Cardinal de Lorraine à Paris*, le VIIIe janvier 1565, dans l'édition de la *Satyre Ménippée*, donnée par M. L. Tricotel, (Lemerre, 1881, T. II, p. 205 et suiv.).

L'affaire fit un bruit épouvantable, chantée jusqu'en Ecosse, au dire de la chanson huguenote :

Ces nouvelles du Guisard
A l'instant furent venues
Aux aureilles de Ronsard
Qui les veult mettre en ses Nues,
Et qui par là veult armer
Toutes les gens d'oultre mer.
Le bruit en court ça et là,
Et à la fin il vola
Sur la mer, puis a esté
Chanté en Escosse :
L'oncle de Sa Majesté
Fait tout en ses chausses.

Le Cardinal ne délogea de Paris que le 2 février, en pleine nuit, à trois heures du matin : vraie retraite aux flambeaux, il y avait plus de cent torches. Le Cardinal tenait le milieu de la troupe fort nombreuse, M. d'Aumale était à l'arrière, pour tenir tête à qui se présenterait pour l'attaquer[1]. Ils allèrent coucher au château de Meudon qui était au Cardinal, et prirent la route de Montereau par où ils rentraient dans le gouvernement du jeune duc de Guise.

Une rixe, et cette fois on avait la bataille manquée rue Saint-Denis. Les guisards racontaient que la première garde qui accourut à leur rencontre, le 5 janvier, se composait de vingt-quatre arquebusiers tous morionnés, avec mission de gagner la porte, pendant que Montmorency s'armerait pour surprendre le Cardinal aux champs. Les arquebusiers avaient ordre de ne rien demander aux gentilshommes qui l'accompagnaient, mais de tailler le reste en pièces après avoir jeté bas le Cardinal et M. de Guise. Mêmes menaces au départ : M. de Bury, qui alla en fourrier jusqu'à Meudon, trouva en revenant une embuscade de cent chevaux dans le faubourg Saint-Germain ; il n'était point armé, on le laissa passer. L'Amiral avait mis le pied à l'étrier pour venir à Paris ; il demeura, ayant appris le départ du Cardinal.

Cette curieuse histoire est de celles où l'on surprend le mieux la division des familles en partis distincts, à l'imitation des républiques italiennes : chacun agit en prétendant et voit un rival dans son voisin.

1. B. N. Mss. f. fr. 20.152.

Quant à Villegagnon, en supposant que son rôle ait été mal interprété, les affaires de son Ordre lui fournirent bientôt une excellente occasion de s'expliquer avec la Reine mère.



Si lenuieuse mort de lheur plus grand des hommes
Nous eust voulu laisser iusques a ce iourdhuy
Ce tresrare Prelat de la France lappuy,
Nous ne serions (peut estre) ou maintenant nous sommes.
Tourd ex *Ja. Grant F*

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

D'après la gravure de J. Grant.

Catherine et le Roi voulaient donner le grand-prieuré de France au chevalier Michel de Seurre. Ils en avaient écrit (décembre 1564) au pape et au cardinal

de la Bourdaisière, leur ambassadeur à Rome. Mais l'annonce de cette promotion souleva les protestations des chevaliers et commandeurs de l'Ordre. C'est Villegagnon qui fut chargé de faire en leur nom des remontrances à la Reine. Il les remit en personne, le 16 février 1565.

« Madame, disait-il, si le chevalier de Seure se vouloit aussi bien prévaloir de la faveur de votre Majesté en soulaigement et conservation de l'estat de son Ordre, comme il en prétend user à la subversion et ruyne d'icelluy, voulant pour son profict particulier fayre corrompre et violer les loix et louables coustumes de toute ancienneté introduictes et observées audict Ordre, et au moyen desquelles avec l'ayde de Dieu et soubz la protection des Roys très chrétiens ledict Ordre s'est jusques icy maintenu et conservé, Nous ne serions maintenant contraintz de recourir à Votre Majesté pour la supplier très humblement, comme nous faisons en cet endroit, Madame, de ne vouloir permettre que de Votre Regne ledict Ordre vienne à recevoir la playe que ledict de Seure s'efforce de luy fayre en ses propres entrailles, comme ingrat des biens et honneurs qu'il en a receuz tant en son rang et degré (dont personne ne s'est avancé de le frustrer comme il veult fayre aux aultres) que en faveur et recommandation de Votre Majesté, ayant plus d'occasion de se contenter et . . . . que de vous importuner davantage d'user de l'auctorité que vous avez sur ledict Ordre pour satisfaire à son ambition et avarice desmesurée au préjudice d'une infinité de gentilhommes, vos très humbles serviteurs et subjects, et qui n'ont pas moins d'affection que ledict de Seure au service du Roy et conservation de la couronne, ainsi que vous en fera plus amplement entendre le chevalier de Villegagnon que nous avons député pour en aller faire les remontrances et doléances à Votre Majesté, vous suppliant derechef, Madame, de lui vouloir donner benigne audience et n'approuver aulcune chose qui puisse apporter détriment et confusion à ceste communauté de gentilshommes de toutes nations de la chrestienté, comme feroient les desseings dudict chevalier de Seure s'ils venoient à s'effectuer. Madame, nous supplions le Créateur, etc. De Paris, ce 16e jour de janvier 1564 (ancien style).

Vos très humbles et très obéissantz subjectz et serviteurs, prieurs, bailliz, commandeurs et chevaliers de la langue de France:

P. Ourrier, F. de la Fontaine, A. de Sessons[1].

Villegagnon eut gain de cause: le chevalier de Seurre ne fut pas nommé.

L'année suivante, au mois de juillet, le Cardinal lui demanda d'endosser

1. B. N. mss. f. fr. 15,880, p. 95.

encore le harnois pour accompagner en Hongrie le jeune duc, son neveu, le fils du grand François.

Villegagnon accepta. La mer, en effet, lui était interdite, sauf contre le Turc. Il était devenu tout à fait impossible de rien proposer qui effleurât l'Espagne ou le Portugal, et comme l'Océan était à ces deux peuples, on avait cessé de le leur disputer. Lorsque, la même année, Montluc demanda pour son fils, le capitaine Montluc, la permission « d'aller chercher sa fortune au loin avec le navire qu'il avoit fait faire », Charles IX ne l'accorda qu'à la condition que ses voisins et alliés n'en souffriraient pas. Et comme ceux-ci précisément en manifestaient la crainte, il réitéra ses défenses (août 1566). Ne pas s'aviser surtout d'aller « ès terres du roy d'Espagne ni de Portugal! »

Aucune expédition ne ressemblait plus à celle de Villegagnon, sinon qu'elle était plus spontanée encore. Montluc avait fait des armements considérables sur sa seule garantie hypothécaire, et il avait avec lui des pilotes portugais qui lui promettaient des richesses inouïes. Le père ne voulut jamais dire où allait son fils, ils promirent seulement l'un et l'autre de ne point s'attaquer aux possessions espagnoles et portugaises, et ils semblent avoir été sincères[1]. Bertrand de Montluc mit voile au vent, à Bordeaux, le 25 août 1566, ayant cinq beaux et bons vaisseaux. On sait maintenant où il allait, il allait à Madagascar[2]. Mais franchement, comment naviguer hors la vue des côtes de France sans se heurter aux « voisins et alliés » du Roi?

Quand il s'approcha de Madère pour y faire aiguade, il lui arriva tout ce qui était arrivé à Villegagnon devant Ténériffe onze ans auparavant. Les Portugais lui tuèrent cinq ou six hommes qui étaient allés chercher de l'eau douce. Alors Montluc ne se contient plus. Il descend à terre avec les six ou sept cents hommes qu'il avait, on lui en oppose près de quatre mille, il les disperse, en laisse quatre cents sur le terrain, entre dans la ville et tombe au moment d'emporter le château. Ses compagnons allèrent jusqu'au bout, tuant tout, saccageant tout. Villegagnon avait été plus sage. « Je suis si éloingné de telles hostilités, écrit le Roi avec colère, et m'en sens si offensé que si ledict Monluc peut tomber en mes mains, j'en feray faire telle et si exemplaire démonstration et punition que l'on cognoistra qu'il n'y a revanche de la Floride, ny autre considération qui me sceut faire trouver bonnes telles actions, m'estant toujours monstré trop

1. B. N. *Nouvelles acq. françaises* (Saint-Pétersbourg), mss. 1237.
2. Montluc assista à l'embarquement. Écrivant au Roi le 23 août, il dit que son fils fera connaître au mois d'avril suivant les résultats de son voyage.

syncère observateur de ma foy et de mes promesses et jaloux de ma réputation pour venir à telles extrémitez qui sont plus que barbares et de gens qui sont sans foy et sans Dieu. (14 novembre) ». Tel était le sentiment de la Reine mère qui considère que l'acte de Montluc « procède de la rage d'un homme désespéré[1]. » Plus tard, Charles IX et sa mère, mieux instruits des circonstances, revinrent sur le premier mouvement, dans lequel ils ne s'inquiètent même pas de savoir qui avait été l'agresseur. Et puis Montluc ne devait pas revenir, il mourut à Madère, ses compagnons lui firent de splendides funérailles, et ce fut tout. En mourant, il évita au Roi de baisser pavillon plus bas.

Villegagnon, pendant ce temps, était sur les chemins de Hongrie, avec Henri de Guise, le futur Balafré de l'histoire.

C'était un de ces voyages d'éducation militaire comme les jeunes gens de grande naissance en faisaient alors, sous la conduite de vieux capitaines transformés en précepteurs.

Henri de Guise avait seize ans : c'était un magnifique garçon de haute taille et de merveilleuse tournure, point joli, n'ayant rien d'un mignon, mais très propre à tenir la lourde épée du père; d'une ambition sans frein et convaincu déjà que la gloire des armes, dans l'abâtardissement des Valois, pouvait mener à tout, peut-être au trône[2]. Ces premières aventures servaient à fixer le caractère de l'homme : quand on n'y laissait pas les os, on en revenait prêt à tout, avec une certaine habitude de mourir : en ce temps, la mort n'était pas l'ennemie de la vie, elles allaient ensemble, se tenant par la main comme des sœurs jumelles, sur des routes pleines de sang.

On partit, je pense, en juillet.

On passa par Augsbourg, et on s'embarqua sur le Danube à Ratisbonne : le 12 août, on était à Vienne. Le lendemain même on rejoignait au camp l'Empereur et l'archiduc Ferdinand, son frère. On venait, par une poussée toute chevaleresque, leur offrir des épées françaises : petite troupe médiocrement montée et

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II. Collection des documents pour servir à l'histoire de France.

2. Son train ressemble tout à fait à celui d'un enfant royal. Voyez l'*État* de sa maison dans les comptes de son trésorier, Maître Guillaume de Champagne, pour l'année 1566. Fossex avait le titre de gouverneur. Chambellans : Crenay l'aîné, Crenay le jeune, Chailly l'aîné, Brouilly. Maîtres d'hôtel : Bernay, Chailly, Bovilly. Gentilshommes servants ou pensionnaires : La Brosse, Paude, Riolas, Piedbonneau, Labat, Potrincourt, Chailly, grand louvetier, Sissonnes, Fontaines, Cambis. Un aumônier, trois secrétaires, contrôleur, argentier, médecin, chirurgien, apothicaire, huit ou dix valets de chambre, et tout un peuple de domestiques.

B. N. f. fr. mss. 22.431.

armée, un peu poudreuse, mais pleine de bon vouloir; initiative un peu romanesque, mais bien faite pour plaire. « Jamais Prince ne fut mieux venu en



HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE.
D'après Thomas de Leu.

armée... Il est incroyable le grand nombre de princes, seigneurs, gentilhommes, capitaines et soldats qui le viendrent saluer, caresser et baizer les mains, luy

faisant tant d'honnestes offres qu'il n'est possible de plus. [1]» On ne put prendre immédiatement service : il fallut retourner à Vienne pour s'accommoder en guerre. L'empereur avait fait armer sur le Danube une petite flotte de douze galiotes pour inquiéter le Turc. C'était l'affaire de Villegagnon. Aussi alla-t-on la voir curieusement.

Le Turc, fort de cent mille chevaux et de cent mille arquebusiers à pied, s'était jeté en Hongrie et campait au-delà de Bude. Le comte de Salm, lieutenant-général de l'Empereur en Hongrie, avait frappé quelques coups heureux au début de la campagne, enlevant d'assaut Cottez et Vesperin; mais un des magnats les plus puissants, le comte de Siring, était assiégé par soixante mille hommes, et il pouvait succomber, si on ne le dégageait rapidement par une manœuvre habile.

Villegagnon rend compte de ces mouvements au cardinal de Lorraine: « Monseigneur, ce n'est que pour ne pas faillir à ma coustume de vous escryre toutes les sepmaines que je vous fays ce bout de lettre: car il n'est survenu aulcune occasion d'escryre despuis mes dernières lettres, nous estans attendans que le Turc commence à desarmer et se retirer pour fayre le semblable, et luy, ce semble, estant touché de ceste mesme considération, nous faict icy fayre séjour. L'on me dict hier chez l'Empereur que ledict sieur Turc a fait construire grand nombre d'escuries pour chevaulx et cameaulx à Bude, et qu'il a faict renforcer la garnison de Strigonia, qui est aulx ungs signe de retraytte, aux aultres de vouloir hiverner à Bude, auxquels je n'adhere, parce qu'il est nouvelle de tumulte des Cymariotes, c'est-à-dire des Albanois de l'Épire, qui se sont rebellez; pour auxquelz obvier est à croyre que le Turc ira hyberner à Andrinopoli. Monseigneur, votre nepveu se porte très bien, comme aussi font tous les aultres. Il vouldroyt que l'on ne partyst d'icy de tout l'hyver, tant il se fasche peu. Je n'ai à dire aultres, sinon, Monseigneur, que je supplie le Créateur, etc. Du camp soubz Javarin, le XI octobre 1566. »

Dans une seconde lettre, — le temps ne nous en a pas conservé davantage — Villegagnon montre un visage nestorien qui n'est point pour nous déplaire, après tout ce que les huguenots nous en ont dit:

« Monseigneur, nous avons eu lettres que le Turc s'est retiré, ayant disposé ses guarnisons par tous les lieux de ses novelles conquestes et aultres necessayres,

1. *Discours de ce qui est survenu au voyage de Monsieur le duc de Guise* depuis la derniere dépesche faicte à Auguste. (Paris, 1566, in-8.)

ce qui est cause que l'Empereur face de son costé diligence de bien armer ses frontières, s'aprestant a sa retraycte a Vienne. Voyant cella, j'ay trouvé necessayre de vous fayre ce paquet, pour vous advertir de noz affayres. Et vous diré que Monseigneur vostre nepveu s'est faict fort grand et beau, et qu'il commence à voler sur sa foy en deliberation d'aller de Bavieres en Italie, selon vostre ordonnance, avec Monsieur son oncle, qui l'ayme comme son filz. Mais mondit sieur vostre nepveu, picqué de sa sensualité et guailliardise de son âge, et incité par gens de sa compagnie qui plus approchent de son humeur, fayct deliberation d'aller a Venise, Rome, Naple et toute l'Italie avant son retour, et Dieu sçayt les belles entreprinses que l'on mesle parmy ces conseilz. Les plus vieulx, comme Tranchelion et moy, Crévefosse[1], n'avons n'aylles ne jambes assez bones pour le suivre, et les aultres de son dict conseil ne le surpassent guayres d'age. Je croy que le plus viel n'atteint l'age de 22 ans, qui me fayt prevoyr ce que je ne vouldroye veoyr, et pour y remedier vous suplie de depescher un home a Ferrara incontinent pour supplier Monsieur son oncle de ne lui bailler argent pour telz voyages, et que de vostre part et autorité le rappeliez en France, luy disant que le roy le veult employer en choses d'importance, come seroyt pour la guerre de Flandre ou aultre que mieulx saurez adviser, lui promectant que l'année qui vient le roy le renvoyera a Rome avec charge honorable; car, sans ces stratagemes, je croy que l'ardeur de son age et la sensualité ne le layrront retourner sans s'en aller promener. Il est sur le point de prendre pli bon ou maulvais, age le plus perilleux de sa vie; j'en ay communiqué à Monseigneur de Ferrare qui trouve bon ce conseil, ainsi que il vous playra veoir par ses lettres. Mons. de Tranchelion[2] a esté si malade qu'il a esté forcé de se retirer à Vienne; Mons. de Carné[3] veut aller a sa mayson de Bavière : de Fossé[4], à[5] Ferrara, et Brouilli par vostre commandement s'en va a la route[6] du camp; et vous sçavez, Monseigneur, que mon eage ne ma disposition en la force de l'hyver ne me souffrent vagabonder par les montagnes ne voler avec gens de l'age de cest animeux et ardent prince. Mons. de Ferrara vous escripra ce qu'il a fayt avec l'Empereur de l'affayre que sçavez; il en a parlé come de soy, en ayant eu telle response

1. Je n'ai pas vu l'original de cette lettre. Je doute qu'on ait bien lu en lisant Crèvefosse. Je crois qu'il y a : « Crenay et Fossé ».

2. Gouverneur de la ville et château de Guise.

3. Crenay plutôt.

4. Gentilshommes de la maison de Lorraine, déjà cités, comme Crenay, dans la chanson huguenote sur l'entrée du Cardinal à Paris et dans l'État de la maison du jeune duc.

5. Il y a « de » dans la copie. J'aime mieux « à ». Fossé va à Ferrare.

6. « Roupte », rupture du camp.

qu'il vous sçaura dire. Je ne suys encore resolu du lieu de mon hyver, non sçachant quand nous retirerons et quand je pourray laisser nostre jeune prince. Je sohayte avoir quelque lieu pres de vous, qui fut commode et aysé de vivre pour faire ma retrayte, fust-il Dyeuse[1] ou aultre, car je n'en veulx pour plus que pour ma vie, affin que, quand il me playra demeurer en France, j'en aye le moyen. J'ay eu envie de Saint-Honorat en Provence, laquelle ne m'est passée, mays je ne sçay comment negocier cela avec l'abbé ; je vouldroye avoyr assigné aultant de revenus a Paris que vault celluy de ladite abbaye et en avoyr la réserve. C'est, Monseigneur, ce que je vous peulx escripre pour le present, attendant la routte du camp qui doibt estre, ainsi que l'on dict, dedans huict jours que j'espere vous depescher Brouilli, selon vostre commandement. Monseigneur, je supplie, etc. Du camp soubz Javarin, le XIIII octobre 1566. »

Après s'être quelque peu attardé en Allemagne, Villegagnon regagna la France en assez mauvais point, étant créancier du Roi dans des affaires qui ne s'arrangeaient pas, la gêne venant de trop haut[2]. Certes il avait le droit de faire des projets de retraite, mais il comptait sans les huguenots.

II

La guerre contre le Turc, c'était devenu la petite guerre, hélas! La grande, c'était la guerre entre Français. Le Mentor de 1566 et son bouillant pupille vont pouvoir se juger à l'œuvre, côte-à-côte, le nouveau commandant à l'ancien, comme il arrive à chaque instant en ce siècle où c'est la naissance qui fait la hiérarchie.

Les huguenots avaient repris les armes : sans les Suisses de Pfyffer[3], Condé se serait saisi du Roi et de la Reine mère à Meaux. La bataille de Saint-Denis, à la considérer comme une victoire pour les catholiques, n'avait sauvé que Paris. Elle se poursuivait dans la province voisine, où on se dévorait presque, comme entre Topinamboux et Margageats.

1. D'autres ont lu « Deynse ». Il s'agit évidemment de Dieuze, petite ville de la Meurthe, voisine de la Seille, comme Vic, et qui était du duché de Lorraine. Aucun doute; Villegagnon vient de dire qu'il veut être près du Cardinal.

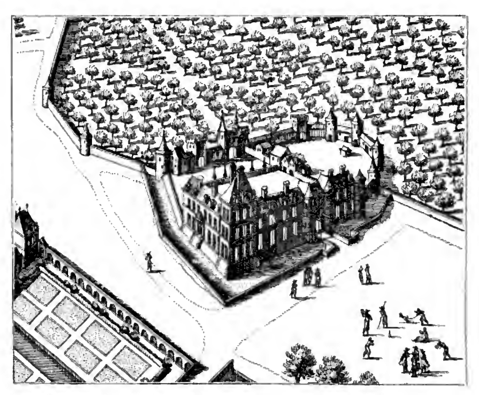
2. Conseil des finances du Conseil privé, le 12 juin 1567 :

« Le general Lefevre a parlé touchant les fermes aliences au s[r] de Villegaignon et de ce qui en a esté ordonné par Messieurs des Comptes. Sur quoy a esté ordonné que l'execution de l'ordonnance sur ce cy-devant faite par les dits gens des Comptes surserra ».

B. Nat. Mss. f. fr. 16.222.

3. J'ai vu à Lucerne un très beau portrait de Pfyffer chez ses descendants directs, MM. Alphonse et Hans Pfyffer d'Altishofen, dont je m'honore d'être l'ami.

Villegagnon, pour peu qu'il fût à sa commanderie de Beauvais, avait pu voir tout le mouvement qui précéda. Le château de Valery, don vraiment royal de la maréchale de Saint-André à Condé, était quelque chose comme le Fontai-



LE CHATEAU DE VALERY[1].
Au commencement du XVII[e] siècle.

nebleau des protestants. C'est là qu'avait été tenu le Conseil dans lequel les principaux chefs du parti, Condé, Coligny, Andelot, Boucart, La Rochefoucauld,

1. Le château de Valery était l'un des plus beaux de France. Il en existe plusieurs vues à différentes époques.

Israël Silvestre en a laissé de très pittoresques, mais suspectes d'inexactitude comme la plupart des compositions de cet artiste.

C'est Du Cerceau qui paraît avoir donné la note la plus juste, quoique, chez celui-là aussi, l'imagination l'emporte trop souvent sur le souci de la vérité.

La Nocle, Briquemaut, sur de simples apparences, résolurent de s'armer et se donnèrent le rendez-vous de Rosay-en-Brie pour marcher de là sur Meaux. Très vieux projet, renouvelé de celui d'Amboise, qui fut décidément la formule du parti. Il n'y a pas à le nier, cette fois les protestants rompaient le pacte les premiers : jamais ils n'avaient eu pareille mine de rebelles.

La Champagne, gouvernement du petit duc de Guise, est particulièrement menacée. Elle va, si on n'y pourvoit, être prise entre deux feux, on attend à la fois les Allemands qui viennent de l'Est et les huguenots qui remontent vers la frontière pour leur tendre la main, ivres d'atrocités, avec cela vainqueurs par choc en retour, car ils suspendaient le ravitaillement de Paris par terre et par eau. Pris par le ventre, le peuple de Paris eut des éclairs de Saint-Barthélemy : « Sans la prudence du Roi, il se jetterait sur les huguenots, écrit l'ambassadeur de Toscane [1]. »

On ne sait ce qui serait advenu si, agissant en vainqueurs comme ils prétendaient l'être, ils avaient marché de l'avant, au lieu de battre la campagne, et s'étaient rapidement portés vers la Lorraine.

On avait le plus urgent besoin d'hommes énergiques et fidèles pour organiser la résistance aux avant-postes catholiques en Champagne.

On mit Villegagnon dans Sens, comme gouverneur et capitaine pour le Roi [2]. Sens, alors champenoise, devenait par la tournure des événements une maîtresse ville, un coin enfoncé au cœur des opérations huguenotes.

Malgré les rodomontades de l'étiquette, la royauté ne tenait qu'à un fil. Charles IX et Catherine n'osaient s'aventurer hors de Paris. Le duc d'Anjou, frère et lieutenant du Roi, avait seize ans pour tout bagage militaire : le duc de Guise environ autant. C'était une lutte de femmes et d'enfants contre les deux meilleurs guerriers huguenots, Coligny et Condé. C'était à qui n'obéirait pas ou, ce qui est pis, obéirait mal. Tavannes ne veut pas plier devant Vieilleville, d'Aumale non plus.

En cet estrif, comme disaient les anciens, on vit des choses qui révèlent la misère profonde de l'état monarchique.

1. Petrucci. Voyez *Négociations de la France avec la Toscane* par MM. Canestrini et Desjardins. *Collection des documents pour servir à l'Histoire de France.*

2. La défense de la région fut ainsi organisée. A Troyes, M. de Barbezieux, lieutenant de M. de Guise au gouvernement de Champagne et Brie. A Sens, M. de Villegagnon, gouverneur de la ville et capitaine pour le roi. A Sézanne, M. de Villers aux Corneilles, bailli dudit Sézanne. A Bray, M. de Gombault qui fut « taxé de s'estre porté mal à la nécessité ». A Nogent-sur-Seine il n'y eut d'autres défenseurs que les milices urbaines. A Provins, c'était M. de Leurs qui commandait pour le roi. *Mémoires de Cl. Haton.*

Le Roi, la Reine Mère faisaient humblement la cour au cardinal de Lorraine, à celui que les pamphlets huguenots appelaient, on sent pourquoi, La Trésorière. Et Monsieur le Cardinal fait la sourde oreille, minaude, marchande, après avoir dit bien haut, pour rendre le roi plus soumis et plus gêné, qu'il n'irait pas à Metz concerter la campagne avec Vieilleville. Il était à Troyes, avec les principaux chefs et les meilleures troupes. Lorsque le Roi le prie de quitter la Champagne, de rejoindre Vieilleville, pour barrer avec lui le passage aux reîtres, il se sert de sa pusillanimité comme d'une arme, pour rester.

« J'ay trouvé cela si estrange qu'il est possible, répond le Cardinal, le 16 novembre, vous savez assez que je ne me congnoys point à la guerre et que je ne suys pas fort vaillant pour combattre des reistres, et si c'est pour le Conseil, puisque je suis a ceste heure le plus vieil du vostre, je supplie tres humblement trouver bon que n'estant digne de vous faire service, je puisse joyr de quelque repos, et quelque jeune maistre des requestes pourra bien servir Monsieur le Mareschal de Vieilleville[1]. » D'ailleurs il trouve que c'est mal opérer d'aller au devant de ces reîtres qui ne se pressent point : mieux vaudrait aller au devant de Coligny et de Condé qui sont d'une pâte moins lente. Quand on sera débarrassé d'eux, on se retournera contre les autres.

Où le Cardinal se fût senti le plus à l'aise et le mieux à sa place, c'est à la Cour, en pleine intrigue. Montmorency, tué à Saint-Denis, laissait un grand vide qu'il eût comblé, et il eût surveillé de près la Reine Mère, une amie bien fuyante en vérité. Et puis il eût poussé les affaires de la maison, écartée en sa personne depuis trois ans. De son côté, Catherine le faisait tâter, presque espionner par des émissaires secrets, ayant besoin non de lui, mais de son argent. Cette mère, inquiète, jalouse, acquise aux procédés empiriques et mesquins, se montre là dans toute sa beauté de diplomate italienne. Beaucoup moins cruelle qu'on n'a dit — la légende est controuvée — elle a surtout la maladie morale de son sexe, la mobilité, l'inconstance. Avec cela l'inconséquence de son fils la menait tout doucement aux pires extrémités. « Il n'est rien sy vray que vous changez souvent lui écrit Tavannes le 15 novembre ».

On se trompe en enrégimentant Villegagnon dans la police de la Reine Mère. Il n'est pas l'auteur de la lettre du 18 novembre qu'on lui attribue[2]. Elle n'est

1. B. N. Nouvelles acquisitions françaises. Mss. 1237.

2. Voici cette lettre qui figure dans divers ouvrages sous le nom de Villegagnon : attribution fort ancienne d'ailleurs et constatée au dos :

« Madame, vous entendrez par ce porteur, lequel vous connaissez, l'arrivée de Mons. de Guyse, qui a esté a ce soyr en ceste ville de Sans et des troupes qu'il a avecques luy ; il faict estat de bientost aller

point signée, elle n'est ni de son écriture, ni de son orthographe, ni de son style. D'ailleurs on n'y trouve point l'homme de guerre intimement mêlé aux évènements. Elle est d'un agent qui ne veut point être découvert, ou il faudrait supposer que Villegagnon, sous l'œil du Cardinal, se déguise et emprunte la main d'un scribe inexpérimenté. Il n'importe, le document a son intérêt psychologique : il montre que l'appoint des Guise vaut très cher aujourd'hui. Le Cardinal en sait le prix mieux que personne, et il n'est pas fâché de rappeler que, tout compte fait, il était hier en disgrâce. Que ne s'adresse-t-on à d'autres ? C'est la

trouver le roy et vostre majesté. Et pour ce, madame, que m'avés comandé vous tenyr avertye de ce qui concerne le service du roy et vostre, attendant que j'aie ce bien et honeur vous voyr pour plus amplement vous fayre entendre ce discours, je vous diré avoyr laissé Mons. le Cardinal et d'austres bien faschés du comandement que vous leur faictes d'aller treuver Mons. le Marechal a Metz et quant audit sieur Cardinal, il m'a assuré qu'il n'ira point, comme je pense qu'il vous l'a escript ; quant à l'aultre il dit qu'il ira, mais qu'il ne veult estre commandé du dit sieur Mareschal pour estre trop plus vieus cappitaine que luy, mais qu'il fera le voyage. Or, madame, pour ce qu'il me samble, sauf vostre bon advis, que en toutes ces disputtes il n'y a rien de l'advencement du servyce du roy et vostre, et que le tems n'est propre a debattre cela, il me samble, si vostre Majesté l'a agreable, sans touttefoys que je soys, si vous plaist, allégué, que vous ferés bien leur en faire une bonne depesche, et mesme audit sieur Cardinal. Car, pour vous parler librement, j'ay bien connu que si ne le rapatriez, sa bourse et credit n'aura plus de vigueur et ne se voudra mesler de rien, qui ne viendroit pour le présent a propos, car jusque icy il n'a rien espargné, mais maintenant il est fort froid, comme je vous discourrai quand il vous plaira me commander vous aller treuver, ce que j'eusse faict sans des occasions que me commandastes au partyr de demeurer icy et atendre le passage dudict sieur de Guyse, ce que j'ay faict, dont j'espere vous rendre bon compte de tout, et en cet endroit je prie Dieu, madame, vous donner en santé bonne et longue vie. De Sans, au XIIIe au soyr de novembre 1567.

Quant à l'Allemaigne pour le present je ne puys vous en rendre bien certayne, pour n'estre mon homme de retour ; bien ay-je entendu que le comte de Mansfeld a desja troys mille bons reistres pour le roy son maistre, qui sont desjà à la duché de Luxembourg. Quand à ceulx des ennemys, à present je ne vous en diré rien, si ce n'est qu'il n'y a rien de pressé qui puisse estre dedans vostre réaulme de tout ce moys ni du disième de l'aultre a ce que m'a asseuré le segretaire du duc estant à Troyes. »

Cette lettre est conservée à la Bibliothèque nationale, Mss. f. français 15.543. Elle n'est plus que suspecte. Le gouverneur de Sens ne saurait raisonnablement parler de quitter son poste pour aller donner des nouvelles du Cardinal à Catherine de Médicis.

Si malgré tout, elle est réellement de Villegagnon, lequel jouerait ici un rôle qui n'est point dans ses habitudes ni dans son caractère, il faut absolument lui restituer une autre lettre, du même manuscrit, (p. 41) de la même personne incontestablement, et, comme la précédente, adressée à Catherine de Médicis : « Madame, y est-il dit, pour l'empeschement que j'eus en chemyn je ne suys peu arriver a la part ou apres, et vous en assure quoy qu'on en die, vous le savez encor myeulx par la depesche que vous en faict Mons. le Cardinal, lequel je vous supplye tres humblement contentez pour le reguard de Mons. Despaux. Voyez les services et avances qu'il vous faict par deça et ce qu'il faut qu'il face et fournisse encores du syen qui n'est petite somme, tant pour les troupes qu'il vous envoye que pour l'Allemaigne en quoy il n'espargne rien, et ne vous veux celer la veritté qui est que je le trouve fort affectionné au service du Roy et vostre, car s'il estoit autrement je vous le dirays. Je voudroys bien avoyr faict le voiage a Metz pour vous en rendre bon compte a mon retour comme je feray de tout ce que j'auray connoissance concernant vostre service, qui est l'endroit, etc. De Troyes ce... novembre 1567.

J'ai envoye un de mes gens allemant ce matin dans les païs du conte palatin pour savoir des nouvelles. S'il peut passer, vous l'aurez dans quinze jours de retour. Je n'ay rien dit à personne. Le s^{r} de Lansac le Jeune estoyt encores mercredy dernyer a Metz, je ne says s'il pourra passer. »

Je ne me suis pas cru obligé de respecter complètement l'orthographe de ce document, n'y trouvant rien qui rappelle celle de Villegagnon.

duc d'Anjou qui est lieutenant-général du Roi, il commande à toutes les forces catholiques, eh bien! qu'il se montre! Il poursuit les huguenots? Avec quelque lenteur, ce semble, et il ne paraît pas tenir à les rencontrer de si tôt!

Les débuts du duc d'Anjou furent très faibles, ceux de Guise également. Les opérations de Champagne trahissent un affolement particulier. On est sans ordres, et, quand on en a, ils sont contradictoires. Le Roi commande de Paris, le duc d'Anjou commande de Nemours. Lorsque les huguenots approchent de Sens pour l'investir, le duc de Guise, qui les attendait depuis huit jours, remonte jusqu'à Troyes, emmenant toute la cavalerie, laissant Villegagnon dans la place avec les gens de pied sans aucunes ressources offensives[1].

C'était un novice que le duc, il ne sentit pas l'importance de la position[2]. Il quittait la tête, reculant de dix lieues: «excusé pour sa jeunesse, dit Tavannes, et faute remise sur Esclavolles et Pavans ses conseillers. »

En se retirant à Troyes, le duc de Guise ne reculait pas, comme Tavannes le donne à entendre, il croyait marcher avec le duc d'Aumale, au devant des reîtres qui ne venaient pas. Ordre formel du Roi de leur couper le passage. Il fallait à tout prix empêcher leur jonction avec l'armée de Condé[3]. A Villegagnon de se débrouiller.

La situation de Sens était mauvaise : Genlis et d'Andelot tenaient les catholiques serrés dans Bray et dans Nogent-sur-Seine. L'Amiral et Condé venaient d'emporter Pont-sur-Yonne, après avoir terriblement arquebusé les défenseurs et fait pendre les capitaines qui leur avaient résisté.

Outre une milice urbaine peu aguerrie, un gros de soldats échappés au massacre de Pont-sur-Yonne et qui s'étaient jetés dans la ville, encore tout étourdis par les arquebusades, Villegagnon avait dix compagnies que lui avait laissées le duc de Guise « avec lesquelles il espéroit faire sy bien son debvoir que ladite ville seroyt conservée en l'obeissance du Roy ». Cependant il manquait de poudre et même d'hommes pour soutenir un siège en règle, il demandait du renfort et des munitions au duc d'Anjou, dont le camp était à Nemours. Il le prévenait en même temps qu'il y avait dans la place cinq cents soldats sans capitaines et qu'il fallait quelqu'un pour les conduire et « lever l'estonnement aux habitants ». Le duc d'Anjou envoya les capitaines Serriou et Gouast le jeune

1. D'Aumale au Roi, 27 novembre. B. N. Mss. f. fr. 15.543.

2. Lettres de Charles IX, 8 décembre. Mss. f. fr. 3221. L'erreur de Tavannes est d'autant plus singulière qu'il était lui-même avec les ducs de Guise et d'Aumale, qui allèrent jusqu'à Toul.

3. Il n'existe point de documents topographiques sur Sens considéré comme place militaire au XVIe siècle. Nous empruntons celui-ci, et le joli dessin de la Porte Saint-Antoine, qu'on verra plus loin, à la série des illustrations de Mlle Mary Guyot pour la ville de Sens.

pour prendre le commandement de ces troupes, avec charge d'obéir à Villegagnon. On leur adjoignit un Anglais nommé Gower pour les « contremener ». Tout cela se faisait sans trop de conviction, dans l'illusion, entretenue par Condé et partagée par le Roi, qu'une paix honorable pouvait être encore signée. Deux jours après, le duc d'Anjou dépêchait à Villegagnon M. de Puygaillard avec deux cents arquebusiers pris dans les troupes qu'avait amenées M. de Martigues et quelques autres compagnies d'arquebusiers qui étaient au pont de Souppes. Comme l'ennemi n'avait qu'un canon et deux couleuvrines, il y avait apparence qu'un tel secours assurerait l'avantage à Villegagnon. Par le même moyen, d'Anjou lui faisait passer trois caques de poudre, avec prière « audit de Villegaignon de l'advertir incontinent tant des entreprinses que les ennemys feroient sur eulx que aussi s'ils avoient besoin de plus grand secours pour les ayder de ce qui sera necessaire ». Et en effet, le 3 décembre, il dirigeait sur Sens ce qui restait des compagnies de Serriou et de Gouast, avec ordre de rejoindre Puygaillard qui conduisait aussi les deux cents pistolliers de Martigues et soixante hommes qu'avait tout prêts le capitaine Montault, enseigne du capitaine Gouast. Ordre en même temps à M. de Martigues de se porter à Pont-sur-Yonne où l'on supposait qu'était l'ennemi, pour aider le passage des renforts destinés à Sens.

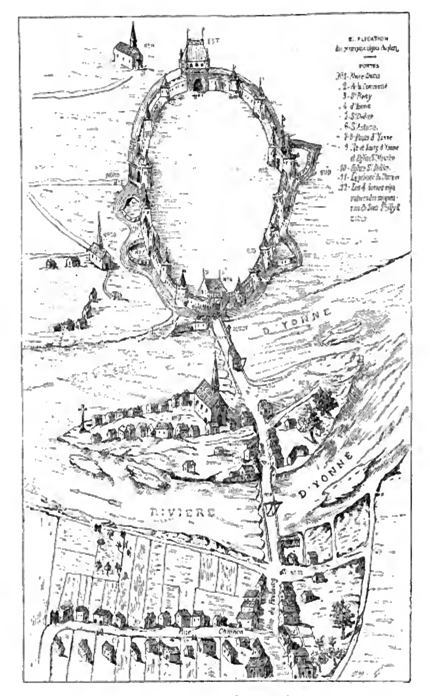
Lorsque ces secours arrivèrent, le siège de Sens était levé depuis quatre ou cinq jours! Du 26 au 30 novembre, Villegagnon avait fait des prodiges. L'Amiral et Condé connaissaient les inconvénients d'un face à face avec lui.

Sens avait la conscience très lourde, ayant bestialement versé le sang huguenot en 1562, et préludé par un massacre de prédicants aux horreurs de la première guerre civile[1]. La population savait, par l'exemple de Pont-sur-Yonne, de quel psaume elle serait régalée si la ville succombait.

L'appréhension était d'autant plus forte que[2], « le 27 septembre, vers le soir, la femme d'un certain Louis Gasteau, marchand, ramassa par hasard un écrit

1. Taveau, greffier de la ville, auteur du *Cartulaire Senonais* (publié par M. Julliot, Sens, 1884, in-fol.) constate la haine mortelle que Coligny portait à la ville de Sens. A la requête de Penon, se disant procureur du Roi au bailliage, l'Amiral avait fait, en 1563, prendre par le Conseil un arrêt qui donnait quelques gages aux factieux dans la constitution municipale de la dite ville dont on excluait les gens de robe longue. Le 20 novembre 1567, Charles IX donna des lettres par lesquelles il était ordonné « que pour cette fois et sans tirer a conséquence » les habitants pussent élire a l'état de maire et d'échevin tels personnages qu'ils aviseront, de robe longue ou autrement, nonobstant les anciennes prohibitions. « La dicte lectre fut envoyée par le Roy au seigneur de Villegaignon, lors lieutenant pour le Roy et gouverneur en ladicte Ville, pendant les troubles, sur la remonstrance que ledict seigneur de Villegaignon luy auroit faicte que en ladicte ville estoit nécessité eslire gens de robe longue, et suyvant icelle fut eslu maire, le jour des Innocens ensuyvant, maistre Loys Toyson, conseiller, magistrat audict bailliage. »

2. Ce qui suit est extrait des papiers de Pierre Cartault, procureur en 1636, conservés aux Archives de Sens. Communiqué par M. Morin de Champroussy, bibliothécaire-archiviste.



LA VILLE DE SENS ET L'ILE DE L'YONNE.

D'après un dessin ancien.

qui se trouvait sur le pavé dans la rue ou demeurait Pescheur, lieutenant particulier, proche la maison de Viardot, et l'on y vit la preuve de l'horrible dessein que les huguenots avaient sur notre ville, sur son clergé, les religieux et tous les catholiques. Voici ce que portait cet écrit :

1° Iront amassés cinquante hommes de cheval en bon équipage que conduira le sieur de Courtenay, lesquels se trouveront au point du jour près des faubourgs de Sens. Le jour précédent seront envoyés douze hommes loger aux hostelleries de la ville pour avertir les fidèles (les huguenots) qui y habitent.

2° Lesquels douze faisant semblant de sortir le lendemain de la ville monteront à cheval, se réuniront à la porte d'Yonne, et dès qu'elle sera ouverte, ils s'en saisiront et avertiront à coups de pistolets l'embuscade de s'apprêter pour donner main forte.

3° Et sitôt qu'ils seront en ville, ils iront avant toute chose s'emparer des portes d'icelle et mettront à mort toute prêtraille et moinerie, ne feront à d'autres aucun outrage à moins qu'ils ne veuillent se rebeller, ou qu'ils soient reconnus de ceux qui massacrèrent nos frères en 1562[1].

4° Et si ladite gendarmerie entrant, les habitants s'en voulaient fuir par les portes d'en haut, le sieur de Courtenay accompagné de gentilshommes et autres gens, cotoyera toute la ville, et ne laissera sortir aucun qui ne soit mis à mort.

5° Messieurs le prince de Condé, l'Amiral, et autres grands seigneurs ne se trouveront pas en ces entrefaites, mais se tiendront chacun à part dans son lieu, et dès qu'ils seront avertis du succès de l'affaire, se retireront en ladite ville pour y aviser avec ensemble à ce qu'il sera bon de faire. »

Quant à Villegagnon, c'eût été la proie opime.

Il fit fondre des boulets, bourra ses canons, coupa le pont du côté de l'Yonne et attendit.

1. Légende de l'estampe de Perissin représentant le massacre fait à Sens en 1562.

A. La grange hors la ville ou on preschoit suivant l'édit de janvier est démolie et abbatue et les vignes d'allentour arrachées.

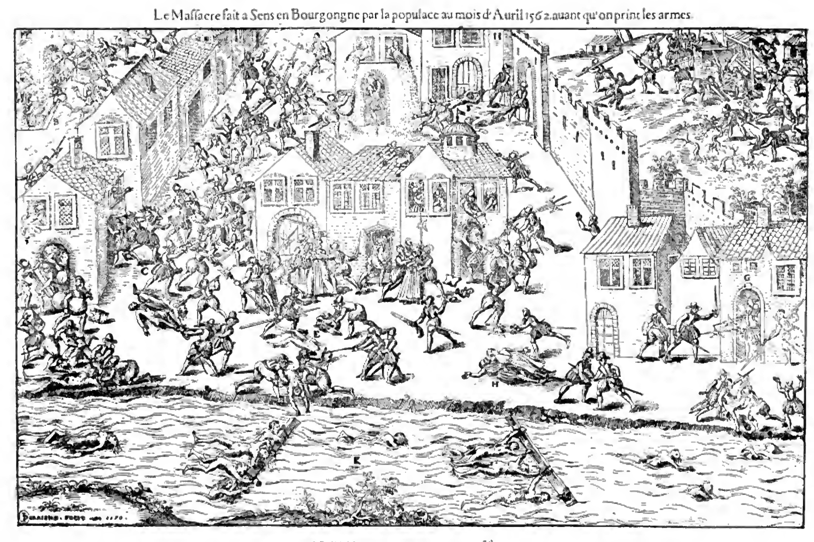
B. Maison d'un conseiller du siège présidial du Roy est pillée, saccagée, et après avoir beu le vin en la cave, les tonneaux sont desfoncez et rompus et laissent espancher le vin.

C. Une maison ou estoient assemblez quelques-uns de la Religion pour leur seureté, et néantmoins est forcée par la populace et y ameinent un fauconneau, mais un gentil-homme nommé monsieur de Montbaut avec son serviteur les fit retirer à coups d'épée, toutefois il feut frappé d'un coup de pierre entre les yeux et puis tué, et lui et son serviteur trainez en la rivière.

D. Un esleu de la ville se sauve par dessus sa maison, et sa maison pillée.

E. La femme de maistre Jacques Ithier, médecin, se voulant sauver voyant la maison de son voisin pillée, est prinse par la populace et la tuent en la présence de deux siennes filles, l'une desquelles est menée en prison, et ladite mère dépouillée toute nue et trainée par le col en la rivière.

F. Un boulenger avec sa femme sont tuez et trainés en un pré d'autant qu'ils estoient loin de la rivière.



LE MASSACRE FAIT A SENS EN 1562.

D'après l'estampe de Perissin.

Condé n'était point fort en artillerie, mais il disposait d'au moins trois mille hommes, dont mille cavaliers bien montés, encore tout chauds de l'affaire de Saint-Denis, et criant très haut victoire, bien que l'issue en fût très douteuse. Il avait avec lui d'enragés capitaines, Saint-Cyre, Puygreffier, Soubise, Languillier, Landereau, Puviault, Saint-Martin, La Couldre, Pardaillan, Piles, et Compegnac, celui-ci moine renégat et qui eût tué un mercier pour un peigne.

Ne trainant point de canon, les huguenots n'en étaient que plus légers, procédant par marches rapides, razziant les marchés et vivant à discrétion dans cette grasse contrée. Impatients de la bataille, ils s'en prenaient aux églises et aux couvents. On ne compte plus leurs dévastations : l'église Saint-Didier, le cimetière de l'Hôtel-Dieu de Sens, les églises de Valery, Villeneuve la Dondagre, Villeroy, Fouchères, Saint-Valerien, Montacher, Villegardin, Cheroy, Courtois, Saint-Denis, Saint-Clément, Saligny, Fontaine, Malay-le-Roi, les abbayes de Saint-Jean-lez-Sens et de Saint-Rémy, les prieurés de Saint-Bond et de Saint-Léon payèrent pour la petite grange que les catholiques de Sens avaient détruite en 1562.

Au trompette du camp huguenot, qui le somma de rendre la ville à M. le prince de Condé, Villegagnon répondit par l'incendie des maisons et des églises qui gênaient la défense et encombraient les faubourgs Saint-Didier, Saint-Antoine et Notre-Dame. Ces quartiers, étant les plus rapprochés des portes et murailles de la ville, pouvaient servir aux « escoutes » de l'ennemi. En même temps il vidait le fossé de toutes les vieilles constructions qui l'obstruaient, afin d'observer les mouvements du dehors. Il sacrifia les églises de Saint-Didier, de Notre-Dame, de l'abbaye Saint-Jean et du prieuré Saint-Sauveur, qui furent impitoyablement brûlées.

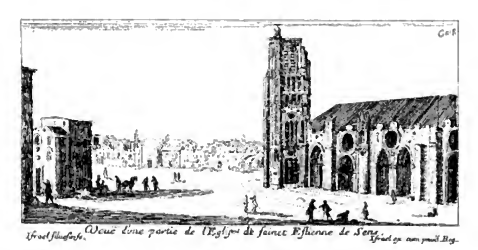
Le feu flambait encore lorsque les huguenots se montrèrent. Villegagnon eut alors une idée intrépide et joyeuse qui fut reprise un jour, comme un legs d'insolence bien française, dans les tranchées de Lérida. Pour leur souhaiter la bienvenue, pour les festoyer selon le rang des chefs, il fait monter au sommet des tours de l'église Saint-Etienne une belle bande de ménétriers qui leur

G. Un conseiller nommé Boulenger se sauve ayant laissé son fils et un serviteur en sa maison qui soutindrent un assaut mais à la fin furent tuez et traînés en la rivière et la maison pillée. Un espinglier et sa fille estans eschappés sont prins tout vifs et liez tous deux ensemble par les pieds, et traînés en la rivière.

I. La maison de la veuve de Houdart en son tems advocat du Roy est pillée, saccagée et le blé qu'ils ne purent emporter est jetté hors les greniers par les fenestres.

K. La rivière d'Yonne ou plusieurs autres sont jettez estant liez trois à quatre ensemble à une pièce de bois par radeaux.

servent une antiquaille sur le hautbois. Ces menus instruments n'étaient là que pour la politesse; après que les ménétriers eurent joué leurs airs favoris, Villegagnon prouva aux huguenots que les tours de Monsieur Saint-Etienne pouvaient porter mieux que des ménétriers : l'artillerie, juchée là haut par ses soins « leur sonna une basse-contre toute différente à celle des hautbois, au son de laquelle faisoit toujours le petit ou le canart quelque huguenot du camp ». J'aime à croire aussi que, pendant qu'il y était, il ne priva point Condé de musique sacrée : car c'était une merveille de sonnerie que celle de Saint-Etienne, avec ses



L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE SENS.

D'après Israël Silvestre.

sept cloches toutes neuves formant les sept notes de la gamme, une cloche à l'octave et deux bourdons pour la basse continue.

Condé avait espéré emporter la ville d'assaut : il se heurta à cette précaution terrible, le feu. D'autre part, Villegagnon lui annonçait de l'artillerie, ce qui pouvait passer pour du luxe. Les huguenots essayèrent alors d'un autre moyen : ils minèrent la muraille entre la porte Saint-Antoine et celle de l'Yonne. Villegagnon s'en aperçut à l'instant même : il fit éventer la mine. Elle sauta et retomba sur ceux qui y travaillaient, couchant soixante hommes sur le sol, tant morts que blessés. Pas une pierre de la muraille n'avait bougé.

Villegagnon, voyant les huguenots refroidis par ce coup, emploie un autre artifice. Il laisse ouverte la porte Notre-Dame qui donnait juste en face leur camp, sur la route de Troyes. Le pont-levis est baissé, personne pour en défendre

l'entrée, ni habitant ni soldat. Les huguenots s'enhardissent, s'approchent, tournent autour de la porte, et pour s'en ménager la possession, font entrer précipitamment une centaine d'hommes. Alors une épouvantable détonation retentit : sept ou huit pièces de canon tirent à la fois, vomissant une mitraille de plomb dans l'axe de la porte. C'est Villegagnon lui-même qui, invisible au milieu de la rue, a mis le feu aux pièces. Tout tombe sous cette grêle : les têtes volent en éclats, les membres sont dispersés aux quatre vents « sans pouvoir jamais se rassembler en ce monde, dit Haton. » Cette décharge meurtrière ayant balayé la place, Villegagnon se lance à la poursuite des fuyards, avec cinq cents hommes embusqués dans les maisons, dans les ruelles parallèles à la muraille, et va porter l'alarme jusqu'au camp huguenot.

Une autre sortie eut lieu le 30 novembre, jour de Monsieur Saint-André [1]. Commencée dès l'aube, à sept heures, elle coûta près de cinq cents hommes à l'ennemi. On fit un grand nombre de prisonniers, les fuyards furent assommés par les paysans qui les guettaient au passage. Si Villegagnon avait eu de la cavalerie, il eût anéanti le corps de Condé, qui dans sa retraite eût le temps de piller et de ruiner l'abbaye de Sainte-Colombe, et l'église des Cordeliers, située du côté de la porte Saint-Hilaire.

Quoique obligé de se tenir en vue des murailles pour ne pas compromettre la sûreté de la place, Villegagnon « fict plusieurs sorties en armes dessus lesdits conjurez, et leur bailla de rudes charges sans perte de beaucoup de ses gens, qui donnèrent tant de pertes à l'ennemy huguenot qu'il fut contrainct de lever le siège avec sa honte et de quitter laditte ville en son repos. » Condé n'insista pas, reconnaissant dans cette succession de stratagèmes et de coups hardis la main d'un capitaine habile aux tours de vieille guerre. Il se replia sur les villages entre Sens, Bray et Nogent, marquant chaque pas d'un incendie [2]. Il y demeura jusqu'au milieu de décembre. Quant aux assiégés, ils furent peu éprouvés, sinon dans la sortie du 30, où Jehan de Lignerot, écuyer, seigneur de Bon-Hutin, fut tué. On enterra les morts, officiers et soldats, dans l'église

1. Il semble, en effet, que cette sortie doive être distinguée de celle de la porte Notre-Dame. Voyez sur ces affaires et cette époque, *mss.* de M. Bouvier, *Inventaire* de Taveau, *mss.* de Fenel et Driot conservés aux archives de Sens, et le livre de M. Challe : *le Calvinisme et la Ligue dans l'Yonne.*

Le *Journal des occurrences principales et résultat du Conseil du duc d'Anjou sur icelles* (B. N. f. fr. 15.543) reconnaît implicitement deux sorties.

« Le lundi 1er décembre, à son lever, le duc d'Anjou eut nouvelles que les ennemis avaient emporté Bray sans grande résistance et de là s'étaient dirigés sur Sens *qu'ils avoient déjà assiégé une fois d'un côté.* » Il se demanda s'il fallait attendre les Gascons ou entrer en campagne avec les forces qu'il avait. L'après-midi il eût nouvelles de Sens par Villegagnon. Le mardi 2, il en eut d'autres nouvelles.

2. Saint-Savinien fût brûlé le 3 décembre.

des Cordeliers, où Villegagnon sans doute fit placer cette inscription en leur honneur[1] :

> GENEROSIS TRIBUNIS FORTISSIMISQUE MILITIBUS QUI ERUPTIONE FACTA EX URBE SENONENSI, DUM AB HŒRETICIS PERDUELLIONIBUS OBSIDERETUR DIE DICTA ANDREÆ 1567 PRO CATHOLICA RELIGIONE, CHRISTIANISSIMIQUE REGIS DEFENSIONE FORTITER PUGNANDO, MAGNA HOSTIUM STRAGE EDITA OCCUBUERE, CIVES SENONENSES IN PERPETUAM VIRTUTIS ET PIETATIS EORUM MEMORIAM, OFFICII MEMORES ET ANTIQUISSIMÆ URBIS TUTELÆ.

Les lettres de Villegagnon, annonçant la levée du siège, ne furent lues que le 4 décembre au Conseil du duc d'Anjou. Ce fut un grand soulagement pour tous d'apprendre qu'ayant eu le temps de succomber cent fois, il avait, au contraire, tenu bon et repoussé l'ennemi.

« Mon frère, écrit le Roi au duc d'Anjou, le 5 décembre, par la despesche que Sourye m'a apportée, j'ay trouvé de quoi me contenter grandement, voyant le siege levé devant ma ville de Sens, et la bonne résolution que vous avez prinse tant pour les logis de mon armée que pour bien employer doresnavant icelle aussitost que vous vous serez joinct avec les forces de Gascongne[2]. »

L'objectif, c'était toujours les reîtres.

Le Roi s'adresse au duc de Nevers, à tous, les pressant de rejoindre le cousin d'Aumale en grand'hâte. On affaiblit immédiatement Villegagnon : on lui prend ses gens de pied pour les envoyer à d'Aumale.

1. B. N. *Nouv. Acq. fr.* 1237.

2. Le chapitre de Sens pour rendre grâces à Dieu de ce que la valeur des habitants avait contraint les huguenots à lever le siège, projeta une action de grâce solennelle qui serait célébrée annuellement et à perpétuité. Cette solennité eut lieu pour la première fois le 21 janvier 1569, et fut répétée plusieurs années de suite.

On fit aussi graver plusieurs inscriptions en langue latine pour perpétuer le souvenir des dévastations sacrilèges que commirent en cette année les huguenots dans les faubourgs et autour de Sens ; la première est relative à l'Eglise St-Savinien

p. p. d. d.

Antiquissimum totius Galliæ hoc templum, sancti Saviniani ac Potentiani primorum Galliæ apostolorum, et Senonensium civitatis archiepiscoporum sociorumque eorum martyrorum, nomini dicat. hereticorum hugnotorum efferata incendit rabies, dum senonensi. civitat. oppugnarent tertia die Decembris 1567 piorumque hominum denariis restitutum.

On ne sait à quelle église s'applique la seconde inscription que voici :

p. m. q. z. s. d.

Forte mirabere viator tam insigni templi ruinam hoc quondam a majoribus tantopere decoratum, vœsa hœreticorum rabies incendit, dum ab his Senonum civitas obsidione cingeretur. Maledictus error eorum ! tum sacrorum memoriam locorum avertere conantur, eorum memoria in perpetuum delebitur, omniumque in ore nomen eorum sordescit..... incensum tertia die decembris, anno a Christo 1567.



LA PORTE NOTRE-DAME, A SENS

A la fin du XVIII siècle



LA PORTE SAINT-ANTOINE, A SENS.

D'après le dessin de Mlle Mary Guyot.

Le *Journal du Conseil du duc d'Anjou* nous renseigne sur tout cela[1]. Le lieutenant-général du Roi est toujours à Nemours, il apprend théoriquement son métier.

« Le dimanche 7, au matin, Monseigneur eut nouvelles du S[r] de Villegaignon du 6[e] qui lui mandoyt que le pont de Sens seroyt toujours aysé à refaire et que il seroyt prest pour s'en servir quand on vouldroit, qu'il envoyoit les chevaux d'artillerie par les arquebuziers de Strozzy et les équippages, et qu'il feroyt la provision de pain et de farine que l'on avoyt commandé audit Sens, et que Villeneufve feroyt le semblable, que les ennemys selon ce qu'on luy mandoyt tenoient le chemin de Champaigne et de Lorraine et voulloient aller au devant de leurs reistres et avoyent desseing de prendre Verdun en passant..., que la ville de Sens estoit telle que dès le premier ou le second jour l'ennemy pouvoit gaigner le fossé et qu'il pleust commander aux habitants de la dite ville tant du clergé que aultres de faire flanquer et fortiffier le fossé de sorte que la ville se puisse défendre. A toutes lesquelles choses feut répondu et satisfait bien amplement. Monseigneur, après avoir fait la réponse au S[r] de Villegaignon et pourveu à ce que dessus en donna advis au Roy, lui faisant bien entendre le contenu cy dessus et luy envoya l'original de la lettre du S[r] de Villegaignon.

.... Le soir Monseigneur eut lettres de Sens de Villegaignon et des habitants de ladite ville par lesquelles luy fut remonstré que après que le camp de Mons, de Guise avoit esté là, deux cents hommes de pied qui avoient grand nombre de goujeats avec eux lesquels vivoient à discrétion et ruynoient les pauvres habitans de ladite ville, le suppliant d'y pourvoir. Sur quoy ledit seigneur incontinent escripvit aux capitaines qui commandoient auxdits soldats de ne rien prendre que de gré et de payer raisonnablement sous peine de punition corporelle, et aux habitans de ladite ville de faire cent mille pains.

Le 9 décembre[2], ne fut rien fait dans la matinée sinon que Monseigneur escrivit à Villegaignon d'envoyer au duc d'Aumale le nombre des gens de pied qu'il lui demanderoit. Après souper, fut escrit à Villegaignon qu'il ne fit point difficulté de les envoyer, qu'on les lui remplaceroit par quatre compagnies de Gascons, deux de Tilladet, et deux du capitaine de Montluc. Il lui fut également écrit de visiter tous les bateaux, planches, câbles et cordages qui se trouveroient à Sens, de les arrêter et tenir prêts en cas de besoin. Aussi d'envoyer des souliers au camp avec des cordonniers pour la nécessité qu'on en avoit. »

1. B. N. mss. f. fr. 15.543.
2. « Le 8, Monseigneur reçut lettres des S[rs] de Terride, de la Rivière et de Villegaignon. »

Villegagnon arrêta, en effet, tout le matériel de navigation dont le duc d'Anjou lui avait parlé, mais il insista pour savoir l'usage qu'on en voulait faire, si c'était pour porter des soldats, faire des pontons ou des ponts, afin de mieux obéir à la nécessité. Quant aux souliers, c'est à peine s'il en pouvait envoyer mille paires, ses hommes s'étant naturellement servis les premiers. Les châteaux des environs regorgeaient de vivres et de grains qu'y avaient entassés les ennemis ; il s'en emparerait aisément s'il avait un peu plus de monde, mais, après lui avoir enlevé sa cavalerie pour Guise, on lui prenait son infanterie pour d'Aumale.

Petre, un des capitaines battus à Pont-sur-Yonne, avait été fait prisonnier par les huguenots. Il paya rançon et, sans écouter leurs offres de service, alla trouver Villegagnon à Sens pour lui faire entendre ce qu'il avait vu et ouï dans leur camp. Villegagnon l'envoya immédiatement au duc d'Anjou, le recommandant bien fort. Petre dit quel était le dessein des huguenots s'ils avaient pu prendre Sens ; ils confessaient avoir perdu quatre cents hommes tant morts que blessés, entre autres huit capitaines en chef. Villegagnon mandait par lui qu'il envoyait au duc d'Aumale les compagnies des capitaines Servy et Chambéry : quant à celle qui occupait Villeneuve-le-Roi, il craignait qu'en l'enlevant de là les habitants ne se rebellassent, confiants dans la force de la place, ou qu'ils ne la livrassent au seigneur de Clermont d'Amboise qui y avait des intelligences. Il n'avait pu y placer garnison que par ruse et en emmenant six otages à Sens, lesquels s'étaient enfuis. Enfin les habitants aimaient encore mieux cette garnison qu'une autre[1].

Le duc d'Anjou lui fit dire alors qu'il prenait Sens sous sa garde, et qu'il se tiendrait dorénavant si près de lui qu'à moins de surprise il n'avait rien à redouter de personne. D'Anjou venait, en effet, d'arriver à Montereau. Mais ces lenteurs, ces tergiversations, le galop des compagnies à travers Sens, rendaient la besogne du gouverneur de plus en plus difficile. Les habitants, et Villegagnon de même, se montraient irrités surtout contre le capitaine Rancé, les habitants pour la violence dont il usait envers eux, Villegagnon pour l'injure qu'il venait d'en recevoir : le 14 décembre, Rancé était parti sans le prévenir et sans dire où il allait, avec la plupart de ses gens : « Villegagnon se sentait tellement contemné que s'il n'eût eu respect au temps et comme de faire tumulte il se fust ressenti grandement de ceste injure. Il supplioit Monseigneur de lui en faire la raison, sinon il demandoit son congé. » Le duc d'Anjou fit payer Rancé, en débarrassa les habitants, et, comme ils demandaient une indemnité pour les pertes qu'ils avaient subies, recommanda

1. Lettres lues au Conseil du dimanche 14 décembre, à Montereau.

leur cause au Roi[1]. Quant à Villegagnon, d'Anjou le priait de lui continuer ses bons services comme devant[2].

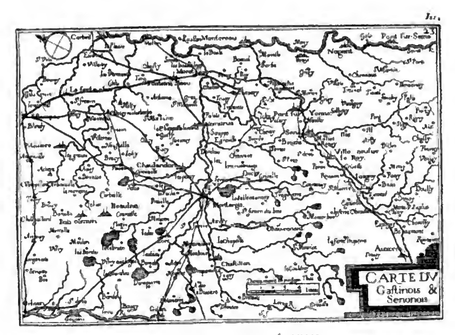
Les huguenots, restés à la garde de Nogent, en furent bientôt chassés. Ils se rabattirent sur Auxerre. Néanmoins quelques bandes occupaient encore les châteaux et maisons fortes du plat pays, pillant et saccageant à leur aise, sans que Villegagnon pût les en empêcher. Il lui eût fallu une cinquantaine de chevaux, trois cents arquebusiers, et surtout de quoi les payer pour les maintenir en discipline. Sinon ils se mutinaient et faisaient pis que l'ennemi. Villegagnon fait part au Roi des plaintes continuelles, dont il est assourdi[3]. « Je ne sçauroye plus ouïr les plainctes que j'ay eu a ouïr ces jours passez, par faute de payement.

Le Sr de Clayrmont s'est retiré à Préci, disant avoyr saulveguarde de vostre majesté et pardon de ses faultes, auprès duquel toutes foys se retirent les ennemys, come s'il estoyt non repentant de l'intelligence des Collignis. Il vous playra, Sire, me fère entendre come j'auray à ne maintenir avec lui. Il a prins, come j'entens, en sa protection le Sr de Choinot et son chasteau, retraycte des brigans. Ceulx de Courtenay, de Chastillon et Chasteau-Renard n'ont moindre commerce avec eulx qu'avec ung de vos principaulx ennemys. D'aultre costé nous avons Valeri, Dolot, Chevri, chasteaulx occupés par le prince de Condé, pleins de brigans qui sont continuellement à batre et espier les chemins pour voler les passans, disantz estre en saulve guarde de vostre Majesté ; et pour endormir vos paulvres subjects portent croyx blanche en leurs manteaulx, jusques à l'approcher de leur proye qu'ilz se descouvrent et monstrent leur casaque de huguenot. Nous pourrions remedier à ces inconveniens, si avions de bons souldars bien payez et bien vivans. Nous eusmes novelles conformes venans de divers lieux la veille de Noël que tous les brigans des lieux susditz s'estoyent assemblez à Auxerre pour nous venir donner une camisade, la nuict que l'on seroyt a matines au son de noz grosses cloches, à ce attirez par quelques maulvays espritz de nostre ville ; mays grace à Dieu nous n'en avons rien veu, nous estantz cependant tenuz sur nos guardes. J'ay envoyé à Auxerre pour savoir toutes nouvelles, dont j'advertis vostre majesté incontinent, Dieu aydant, la suppliant, si luy

1. Parti le 12 de Sens, Petre arriva le lendemain à Montereau. B. N. f. fr. mss 15.543.
2. Aux Conseils du 16 et du 17.
3. Il existe deux lettres de Villegagnon écrites à Sens, en dehors de celle qu'on lui attribue (18 novembre 1567). Elles sont fort intéressantes. L'une est du 26 décembre 1567, l'autre du 1er février 1568.

semble de m'envoyer ici quelques gens, m'en advertir affin de provoyr à leurs vivres et logis de bone heure[1]. »

Deux jours auparavant, le 24 au matin, Villegagnon avait pris la ville et le château de Courtenay où il avait laissé le capitaine Bérat: on en pouvait tirer quelques vivres. Le capitaine Bléneau voulait aller au camp du duc d'Anjou,



CARTE DU GATINAIS ET SÉNONAIS.
Pour servir à l'intelligence des opérations.

mais Villegagnon avait besoin de lui et demandait à le garder pour le coup de main.

Il tint ainsi pendant tout janvier de 1568, dans une ville assez démantelée, et

1. Il était en correspondance suivie avec Charles IX, ainsi qu'en témoigne le début de cette lettre. « Sire, incontinent que j'eu receu voz lettres, je fey partir le capitaine Bérat, jà s'en estant allé le capitaine Rancé au camp, y estant appelé par monseigneur le duc d'Anjou ainsi que jà je vous ai faict entendre, par quoy je passeré à la response de la fin de voz lettres, etc.

Le capitaine Bérat était à Sens depuis quelques jours.

« Le 22 décembre 1567, le seigneur de Villegaignon ordonna que la compagnie du capitaine Bérat, qui était resté en cette ville, serait logée ès maisons des huguenots absents et des personnes suspectes indiquées par le décret rendu en l'hôtel de Ville; le département des quels logis fut fait par le maire et eschevins. » (Registres de Taveau, archives de Sens).

qui depuis le siège offrait un gros point vulnérable. Il avait commencé deux boulevards neufs, il n'eut le moyen de les faire parachever que vers le 21[1]. Au milieu d'un étonnant vagabondage sur les marches de Lorraine, le duc d'Anjou se reprenait, comme les huguenots eux-mêmes, à considérer l'importance de la place. Le 25, au Conseil, il fut arrêté que l'on ferait le magasin de vivres à Sens, et commandé au commissaire général d'y pourvoir, et de concentrer les provisions audit Sens comme étant le lieu le plus propre à ce service, quelle que fût la direction de l'armée[2]. Arrêté également qu'on y enverrait huit enseignes du chevalier de Montluc[3], et mandé à Villegagnon de regarder si Pont-sur-Yonne était rompu et, s'il ne l'était, d'y donner ordre afin que les ennemis ne pussent s'en servir.

Au Conseil du 29 janvier, le duc d'Anjou eut avis que les Provençaux, qui étaient à Orléans, marchaient sur Montereau pour se joindre aux huguenots de Condé. Le duc d'Anjou dépêcha immédiatement deux courriers pour en savoir le vrai, l'un vers Villegagnon, à Sens, l'autre vers Danga[4], à Montereau, prévenant ce dernier de se tenir sur ses gardes, l'ennemi ayant manifesté quelque velléité d'attaquer. Il leur demandait à tous deux d'envoyer, chacun de leur côté, un homme qui pousserait le plus avant possible. Villegagnon commença par mettre Pont-sur-Yonne à l'abri d'une surprise en coupant le pont et en rasant les pilotis plantés dans l'eau, de manière à en rendre la reconstruction impossible :

« Monsieur de Villegaignon escripvit trois lettres, 27, 30 et 31 janvier, dont les deux ne contenoient sinon que les huit compagnies de Montluc estoient arrivées et qu'il les avoyt faict loger ès environs de Sens pour soulager le pauvre peuple et contregarder les vivres de ladite ville de Sens ; qu'il avoit rompu le pont de Pont-sur-Yonne et qu'il alloit à Joigny et à Villeneufve-le-Roy pour voir ce qu'il y avoit à faire pour le service du Roy, et qu'il estoit d'advis que l'on ruinast les petits chasteaux qui estoient là allentour et portoient faveur à nos ennemys et que il en falloyt faire autant de Courtenay et retirer les deux compaignies qui estoient dedans, et par la troisième lettre du dernier il disoit que estant allé à Villeneufve-le-Roy pour rompre le pont, où il avoit trouvé le capitaine La Fon-

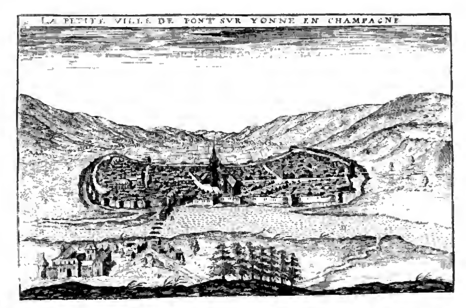
1. Au Conseil du mercredi, 21 janvier, de Châlons. Ecrit à Villegagnon et aux habitants de poursuivre les travaux. Mss. f. fr. 15.544.

2. Le 28 janvier, Catherine de Médicis envoie de l'argent à Sens, le duc d'Anjou pourvoit à l'escorte.

3. Frère aîné de Bertrand de Montluc, le héros de Madère.

4. Danga est cité plusieurs fois comme gouverneur de Montereau.

taine qui attendoit pour se mettre dedans avec quelques autres..., que les habitants les avoient refusés et que mesme n'avoit eu moyen ni crédit d'y entrer, et que ce estoit advenu par aulcuns de la dite ville qui avoient aux aultres troubles osté la force de la dite ville et les clefs aux catholiques qu'il avoit mis prisonniers à Sens et nommoyt les principaux rebelles. Il demandoit que l'on renvoiast un prévost[1] du camp » pour en opérer légalement l'arrestation.



VUE DE PONT-SUR-YONNE.
A la fin du XVIe siècle.

Villeneuve-le-Roi étant la place la plus forte et la mieux assise qui fût sur tout le cours de l'Yonne, Villegagnon ne pouvait pas la laisser en dehors de son action. Si c'est son escorte qui a fait peur aux habitants, qu'à cela ne tienne. Le lendemain, il revient seul, et les principaux de l'endroit le font entrer.

En revanche, il eut quelque peine à réduire Joigny : « J'y fuz hier, écrit-il au duc d'Anjou le 1er février, mays je trouvay ung peuple si rude et si bestial qu'il n'y a espérance de l'amener à rayson, sinon par force ; il n'y a sur eulx home

1. Il lui fut répondu que s'il allait à Joigny il ne rompît pas le pont dont on pouvait avoir besoin, et qu'il ne ruinât pas le château de Courtenay « pour la conséquence », mais qu'on le gardât au contraire, s'il en valait la peine. Conseil du 30 janvier.

qui commande. Les vignerons et le peuple se mectent ensemble et crient tous ensemble, et l'ung veult, et l'aultre non, de sorte qu'il n'en fault attendre que confusion. Ilz ont chassé leur gouverneur et n'obeissent à leurs eschevins non plus que s'il n'y en avoyt. Ilz ne veullent aulcune guarnison, disantz qu'ilz se gouverneront et se défendront bien d'eulx mesmes, jà çoyt qu'ilz n'ayent armes que de fourches de fer et vieulx rançons. » Cette peur des soldats, de quelque religion qu'ils fussent, définit bien le temps. Mieux valait cependant les subir dans une demi paix qu'en guerre ouverte; Villegagnon tenait Joigny pour perdu à la première brèche. Commandée par une montagne, battue en courtine sur un point, munie de murailles non flanquées, la ville n'eût pas résisté à un assaut. Villegagnon entra à cheval dans le fossé et vint tout monté jusqu'au pied d'une tour où était pratiquée la principale porte. Il est vrai que le pont se pouvait abattre en une demi-journée, mais ces vilains ne souffraient pas qu'on y touchât. « Je ne sçay si la reverence qu'ilz doibvent à leur Seigneur les pourroit fleschir; le s[r] de Longueron m'a dict vous en avoir escript; Blosset, l'ung des capitaines des ennemis, les est venu recognoystre avec cinquante chevaux et les somma; il est necessayre d'y provoyr promptement, car ceste ville estant perdue vous amenera beaucoup de difficultez. Au moyns est-il necessayre de rompre le pont... » Partout nous trouvons un Villegagnon semblable à lui-même, très hardi et très prudent, comme tous les capitaines formés à l'école du preux et sage Langey dont il évoque le souvenir et les traditions, notamment en matière d'espionnage. C'est ainsi qu'au lieu d'un homme, il en envoie trois pour avoir des nouvelles des Provençaux, et qu'ensuite il les adresse tous les trois séparément au duc d'Anjou, de peur qu'un seul n'apportât des nouvelles de taverne inventées à plaisir.

Il lui donne même un très bon conseil sur la pratique des espions, et le met en garde contre les moyens analogues que pourrait employer Coligny, témoin, lui aussi, des procédés de Langey en Italie.

La situation était redevenue aussi critique pour Villegagnon qu'en novembre. Les Provençaux d'Orléans avaient pris Longueville, Angerville et marchaient sur Auxerre avec du canon pour y rejoindre les bandes de Condé, puis de là fondre tous ensemble sur Sens et Montereau. Il était de toute urgence que Joigny pût leur résister au passage.

Le duc d'Anjou manda immédiatement aux manants et habitants qu'ils eussent à recevoir, nourrir et loger les cinq compagnies de gens de pied et celle d'arquebusiers à cheval qu'il avait envoyées pour maintenir la ville sous l'obéis-

sance du Roi. En persistant dans leur refus ils s'attireraient une punition exemplaire : il n'appartenait « à telles gens d'interpréter les commandements[1] ». Au duc de Nemours et au comte d'Aremberg il ordonnait de « casser l'entreprise » des huguenots, cependant que Villegagnon romprait les ponts de Joigny et de Villeneuve-le-Roi[2]. La garnison de Sens étant de nouveau très affaiblie par le départ des huit compagnies de Montluc, Villegagnon en demandait d'autres, d'autant plus que le capitaine Bléneau, qui occupait Courtenay avec trois enseignes, parlait encore une fois de se retirer auprès du duc d'Anjou. Les compagnies de Montluc allaient à Montargis, sous le commandement du capitaine Bonavis.

On avait entendu dire que les huguenots voulaient se saisir de la ville, et on redoutait la vieille inclination calviniste de la bonne Renée de France, duchesse de Ferrare et dame de Montargis. On avait même pensé à l'éloigner de là pour ne pas donner aux huguenots la tentation de se rapprocher d'elle.

« Au conseil du 7 février, Monseigneur estant à Saint-Mesmin d'où il délogeoit pour aller coucher à Pont-sur-Seine, il reçut deux lettres de Villegagnon des 5 et 6 février. Par la première il mandoit que le capitaine Bonavis estoit party le matin pour aller à Chartres selon le commandement que luy en avoit donné le chevalier de Montluc et que soubdain il avoit envoyé un courrier exprès pour ratteindre les compagnies et qu'elles prinssent le chemin de Montargis, et que puisqu'il luy plaisoit de luy commander qu'il prit garde aux villes de Joigny et de Villeneufve-le-Roy, qu'il luy pleust aussi commander aux capitaines qui estoient dedans de luy communiquer de leurs affayres et qu'il declarast sa volonté et qu'il les ayderoit le plus qu'il pourroit. Par la seconde, que l'armée du prince de Condé passoit l'eaue à quatre lieues d'Auxerre où estoit le prince de Condé, et qu'elle vouloyt tirer à Montargis, et qu'il avoit oppinion qu'il ne viendroit point les veoir à Sens, car il n'estoit point croiable qu'ils se voullussent enfermer entre deux rivières et la ville de Montereau et Villeneufve-le-Roy ayant l'armée dudit Seigneur sur leurs flancz et un pays affamé où ils ne sçauroient vivre deux jours devant une ville où ils n'avoient aulcune intelligence, qu'il doubtoit de Montargis parce que ses advertissements estoient conformes à ceulx de mondit Seigneur et que les ennemys tromperoient cette bonne princesse de Ferrare, qu'ils avoient oppinion que les compaignies de Montluc se mettroient dedans, qu'il fauldroit quelque homme resolu à Villeneufve-le-Roy, sans s'attendre à troys

1. Lettre aux habitants de Joigny, 2 février. B. N. f. fr. 15.544.

2. 4 février. Ordre à la Bourdaisière de rétablir les ponts d'Anglure et de Plancy pour faire passer l'artillerie, et à Villegagnon de rompre ceux de Joigny et de Villeneuve-le-Roi.

jeunes capitaines quelque vaillants qu'ils fussent, et que par là on fermeroit le des chemin ennemys.... que quant à la ville elle estoit forte plus que aultre du gouvernement de Champaigne[1]. »

Quant à la bonne dame Renée, elle trouvait simplement que les deux partis se disputaient trop ses faveurs : elle refusa de recevoir les compagnies de Montluc pour ne pas attirer sur Montargis l'attention de Condé. Pour le reste, elle répondait de sa ville, place paisible où il n'y avait ni canons, ni poudres, partant ni catholiques, ni huguenots.

Les renseignements de Villegagnon étaient exacts, comme toujours. Le lendemain même, près d'Auxerre, les huguenots tombaient sur trois compagnies de gendarmes, celles de Turenne, Estauges et Mortemart, et les mettaient en déroute. Ils se contentèrent de cet exploit et filèrent sous Joigny et Villeneuve-le-Roi, où le duc de Nevers avait envoyé La Vallette. Quant au duc d'Anjou, il s'épuisait en calculs subtils, perdait un temps énorme tantôt en longs repos à Troyes, tantôt en courses incohérentes le long de la Seine, revenant enfin à Montereau[2], son point de départ, sans avoir rencontré ni les reitres au devant desquels il était allé, ni les huguenots qu'il disait poursuivre. Tout s'arrangeait assez bien : le 10 février, Nemours se retirait à Sens, apportant à d'Anjou cette heureuse nouvelle : les huguenots, tournant la Bourgogne, remontaient vers Orléans.

La paix vint, si l'on peut nommer ainsi ces parodies de calme qui se mêlaient à la guerre. A peine peut-on appeler armistice ce peu de cendre qu'on jette ça et là sur le feu et qui ne le couvre pas tout entier. On conserve ses positions, on fourbit ses harnois, on rassemble des bandes, ceux-ci négociant avec l'Angleterre, ceux-là avec les Flandres, tous avec l'Allemagne, attendant du dehors un salut qui les fuyait au dedans. Ces paix-là ne sont que des fictions historiques, des façons de diviser et de compter le temps : elles ne servent qu'à régler par accès de vol et de meurtre les affaires de famille restées en suspens depuis la dernière prise d'armes. Mettez le pied dans une ville, vous verrez toujours une flaque de sang à l'angle de la rue, sous l'édit de pacification affiché la veille.

1. Ordre fut donné en conséquence aux capitaines de Joigny et de Villeneuve de s'entendre avec Villegagnon et de s'entr'aider au besoin. Ordre encore au duc de Nevers de mettre des forces dans ces deux villes. Mss. 15.544.

2. Evitant même les places huguenotes.

Charles IX lui avait écrit le 9 février : « Mon frère je vous envoye un petit advis que j'ay eu du costé de Vallery ; s'il estoit possible, vous approchant de là, de vous en asseurer et semblablement de Chastillon, ce seroyt tres-bien faict. » B. Nat. *N. A. fr.* 1238.

L'arc tendu depuis janvier lance sa flèche en juillet, on ne sait par quelle pression mystérieuse du doigt. Nous ne sommes plus à Rouen, à Auxerre, à Dieppe, au Mans sous le roi Charles IX, nous sommes à Sienne, à Pérouse, à Pise, à Florence sous le régime des vendettas italiennes. Toute la vieille chevalerie de François Ier est rentrée dans l'ombre, emportant dans un grand galop ses défis et ses tournois. On en est aux solutions anonymes de la dague et du couteau, la nuit, par embuscades.

Grâce à la vigilance de Villegagnon il n'y eut rien à Sens de ce qu'on désignait vaguement par « une émotion ». Il laisse la ville sous l'impression d'un bon gouvernement, avec une milice assez forte, quinze cents hommes, de la poudre et du canon[1]. Il se retire en sa maison, à quelques lieues de là, sans aucune illusion sur la durée de cette paix, beaucoup plus boiteuse que lui.

III

Après le rude hiver de Sens, les alertes et les veilles, les chevauchées entre Champagne et Bourgogne, les blessures de Villegagnon se sont encore rouvertes, il est obligé de garder la chambre, avec grosses fièvres[2]. Mais il avait conservé un tel goût pour la controverse, que c'est un délassement pour lui de disputer, presque un remède.

Ne pouvant affronter le grand air, il s'est repris au plaisir, à la « volupté » de la lecture. Certain livre du luthérien Vannius lui est tombé sous la main[3], et, se souvenant des disputes qu'il a eues jadis avec les calvinistes, il a recherché et retrouvé un traité inédit qu'il avait composé en ce temps là pour défendre son opinion sur la messe; il l'a mis au point pour le lancer à la tête de Valentin

1. Il y avait à Sens, d'après un *Inventaire* signé: Taveau, quinze cents hommes moitié arquebusiers, moitié hallebardiers et piquiers, dix caques de poudre à canon, chacune de douze cents livres, six pièces de campagne, chacune de six pieds de long, six fauconneaux montés sur roues, chacun de cinq pieds, dix courtaux, soixante mousquets montés et arquebuses à crocs. C'est beaucoup, Auxerre n'ayant qu'un seul canon pour toute artillerie. B. N. Mss. f. fr. 15,547.

Le 27 juillet 1568, les officiers du Roi, Maire et échevins de Sens assurent le Roi qu'ils emploiront leurs vies et leurs biens à la conservation de la ville en son obéissance. Ils ont remis à M. de Chastellux ce qu'il leur a demandé de ce qui est en la ville pour la garde et défense d'icelle. Il n'y a d'autre gouverneur qu'eux en ce moment, et ils se comportent selon les avis qu'ils ont de temps à autre, soit de M. de Guise, soit de M. de Barbezieux, son lieutenant. *Même Mss.*

2. On a vu qu'il avait l'usufruit de la terre de Villegagnon jusqu'à sa mort. Je crois qu'il continuait à en jouir. Le 16 juin 1565, son neveu, Louis Durand, prêta foi et hommage au Roi pour ladite terre, devant Jean de Beaufort, notaire.

3. *Adversus consecrationem Christi et mensæ hujus sacrificium.* Je n'ai pu me le procurer.

Vannius, ce « vain disciple du vain Luther[1] ». Ce qui l'a scandalisé d'abord, c'est que Vannius ait eu l'audace de dédier le sien à un homme aussi orthodoxe qu'Otton, évêque d'Augsbourg et cardinal. Villegagnon en exprime son étonnement à ce prélat qu'il a connu tout autre en Allemagne. « J'ai été très occupé, lui dit-il sans aucune allusion à la nature de ses travaux, mais maintenant me voici. » Vannius a placé ses hérésies sous le patronage du duc de Wurtemberg ; Villegagnon a placé sa réfutation sous celui du duc de Bavière, catholique invincible. Prince contre prince, c'est dans la logique des guerres de religion.

Avec quel soin Villegagnon compose sa galerie ! Il lui faut pour témoin, outre le cardinal d'Augsbourg, Barthélemy Faye, son vieil ami, président de la Chambre des enquêtes au Parlement de Paris, et le cardinal de Lorraine. Ce n'est pas seulement à Vannius qu'il en a, c'est à Théodore de Bèze, le « spectable docteur », l'oracle du parti, depuis la mort du chef. Avec quelle joie il porte son livre à la Sorbonne ! Quelle objection fera Vigor ? quelle, de Sainctes ? Le censeur nommé par la Faculté de théologie flaire, examine, approuve la doctrine, puis l'avocat du diable feint de soutenir quelques-unes des propositions mises en avant par ses adversaires, et quelle aubaine ! provoque l'auteur à des ripostes encore plus serrées que les premières[2]. Quel temps que celui où la Bible semble un doux oreiller à ces têtes meurtries !

1. *De Consecratione, mystico sacrificio et duplici Christi oblatione adversus Vannium luthérologiæ professorem ;*

De Judaici paschatis implemento adversus Calvinologos ;

De Poculo sanguinis Christi et introitu in sancta sanctorum interiore velaminis adversus Bezam cum refutationibus quarumdam propositionum Calvinologiæ propugnatoris ;

Pronuntiata quæ ad confirmationem superiorum pertinent.

Nicolao Villagagnone, equite Mellitensi, Franco, authore. (Lutetiæ, apud Sebastianum Nivellium, in via Jacobea sub Ciconiis, 1569, in-8.) B. N. Imp. D. 21.979.

Le privilège du roi est daté de Saint-Maur, 2 septembre 1568.

Ce sont quatre traités en un seul volume de 176 pages. Les deux premiers dédiés à Otton, cardinal, évêque d'Augsbourg : le troisième à Barthélemy Faye, conseiller du roi, en souvenir de leur amitié : le quatrième enfin, au cardinal de Lorraine.

«..... Entres autres livres qu'il a faicts, dit Haton, en a composé un magnifique et doctement recueilly qu'il a intitulé :

De la vraye et realle assistance des corps et sang de N.-S. Jésus-Christ au Saint Sacrement de l'autel, soubz les especes du pain et du vin qui sont par le prebstre consacrez à la sainte messe.

... Et a esté ce livre veu et receu par la Faculté de Théologie de Paris, à laquelle ledit Seigneur le fit veoir avant que de le mettre en lumière, et depuis approuvé par le sainct Pere le Pape qui l'a authorisé. »

Je n'ai pas vu ce livre et les bibliographes ne le mentionnent pas ? Ne serait-ce pas simplement la traduction du traité *de Consecratione*, etc.

2. Villegagnon, en effet, s'adresse une seconde fois au cardinal de Lorraine, à la fin de son traité *de Poculo sanguinis*, pour lui dédier celui qui suit et dans lequel, à la demande de la Sorbonne, il raffine sur le précédent.

« Quum libellum nostrum *De Poculo sanguinis*, Theologiæ facultati recognoscendum ac castigandum

Mais adieu les gloses!

Au mois d'août passa dans la province un vieux souffle de tempête. Le mois d'après, il n'y avait plus de doute que la guerre ne recommençât!

« Je vois bien, écrit Charles IX à Condé, de Saint-Maur, le 9 septembre, que vous cherchez occasion de vous eslever contre moy[1]. »

Pendant que Tavannes et Cossé posaient sur la tête du duc d'Anjou les premiers lauriers de Jarnac (13 mars 1569), Villegagnon reprenait le gouvernement de Sens auquel l'appelait la parfaite connaissance de la région.

La campagne de 1569 se fit dans l'Ouest, en Guyenne et en Poitou, fort loin de la frontière lorraine, mais l'instrument huguenot était resté le même : les reitres. Au lieu de ceux du duc Casimir, on attendait ceux du duc de Deux-Ponts, et par le même chemin apparemment que les premiers. Ils ne donnèrent point d'inquiétude à Villegagnon : tout se bornait à des opérations secondaires.

Je ne sais si ce fut au début de la campagne, c'est-à-dire en septembre 1568, ou plus tard seulement, qu'il rentra dans la ville. J'avais d'abord supposé qu'il était à Poitiers, où le duc de Guise montra des dispositions plus savantes et tint victorieusement contre les huguenots. Mais nous avons du siège de Poitiers une narration très détaillée écrite par le sieur Liberge, avec les noms de tous ceux qui accompagnaient le duc, et celui de Villegagnon n'y est pas. C'est autour de Sens qu'il faut le chercher, plus près du duc d'Alençon, gouverneur de Paris, que du duc d'Anjou. Le point noir, c'était toujours la bonne dame de Montargis, et cette ville, cette maison ouverte comme un « Hôtel-Dieu » avec des airs d'Arsenal.

Les huguenots venaient précisément d'emporter le château de Diant, position de quelque valeur, longtemps considérée par nos vieux rois comme un simple lieu de plaisance. Villegagnon croit prudent d'arracher au moins une promesse de neutralité à la bonne dame, si facile à séduire (quoique ses idées fussent bien changées), et le 4 mars, étant à Montereau, il lui écrit[2] :

protulissem, qui ad hujus censuram fuerat designatus, ut nullo vel minore periculo liber ederetur, aliquot ex hostium mente collectis propositionibus et ad me missis meam sententiam oppugnandam esse sibi duxit, cum mandatis ut scripto eas propositiones refutarem, ac deinde refutationis eandem facultatem facerem participem, ut de meis responsis sententiam ferre posset. Ei igitur mandato satisfecimus. Hoc enim libello hostium tela et argumenta digessimus, subjectis ordine responsis nostris : quæ ex Censoris proscripto facultatis exhibuimus, ut non nisi hujus ductu in publicum libellus exeat. Exhibiti vero, ex animi nostri sententiâ testimonium retulimus, ut affixo in fine libri chyrographo videri licet. Hujus ergo auspiciis tuæ celsitudini dicatum libellum emittimus. Vale. »

1. B. N. f. fr. 15.548.

2. Bib. Nat. ancien fond français. n° 8735 fol. 30 recto. Aujourd'hui, f. français, 3226.

« A Madame la duchesse de Ferrare, à Montargis,

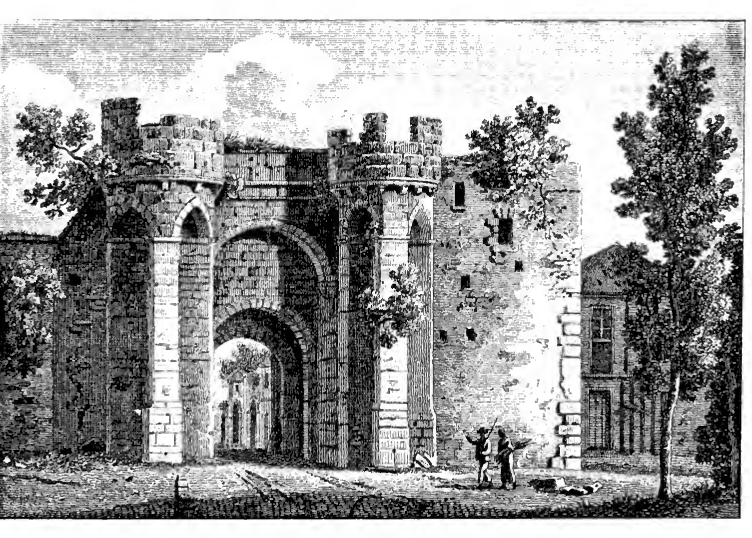
« Madame, apres que monseigneur votre nepveu eust entendu la prinse du chasteau de Dian, se resolut de fayre effort de le reprendre, et craignant que ce feust une entreprinse qui regardast de plus loing, luy a plu m'envoyer en ce lieu de Montereau, pour y prendre garde et aux villes circonvoisines de ceste riviere, puis entendre à l'expugnacion dudict lieu, dont j'espère bonne yssue s'il ne leur vient aultre force que celle du chasteau, dont ilz ont esperance par le moien de leurs confrères qui sont tant en vostre ville que aultres lieux qui sont en vostre obeissance, chose que n'entendez, ne vouldriez contre le roy favoriser telles entreprinses, ainsy que j'ay assuré mondict seigneur et son Conseil, ayant de si longtemps congnoissance de vostre vertu et zèle inestimable au bien de la couronne. Je ne vous useray d'aultre languaige persuasif de destourner si sinistres desseings, qui sont ceulx de ces pauvres incensez, saichant que ce seroyent parolles perdues et que de vous-mesme les aborrez et blasmez aultant que le roy pourroit souhaiter. C'est l'endroyt, madame, où je supplieray le Créateur vous donner très longue et heureuse vye. De Montereau fault Yonne, le IIIe jour de mars 1569. »

Le mois d'après, Villegagnon avait « nettoyé » toute la contrée. Le 6 avril, le duc d'Alençon écrit, de Paris, au Roi alors en Lorraine[1] :

« .... Le sr de Villegaignon est encore à Sens. Je l'advertiray de tenir la main a tout pour vostre service, tant au dict Sens que Villeneufve-le-Roy et Montereau, comme je feray le semblable à ceulx d'Auxerre. J'ay faict bailler commission au sr de Chivry pour lever cent hommes de guerre à pied, et mande audict sr de Villegaignon qu'il face l'augmentation jusques a ij ou iij cents hommes selon qu'il en sera besoing ; et vault beaucoup myeulx charger le pays de ceste despense que de le laisser opprimer par des volleurs, et ceste despense ne sera que pour ung moys ou deux. Ledict sr de Villegaignon a jusques icy fort bien nettoyé le pays. Il ne fault plus en cela que de se garder de surprinse où chascun tiendra la main et mesme de s'asseurer de celluy qu'avez nommé dans vostre lectre... Il y a desjà sept ou huict jours que Mirambel est party de Chastillon,

1. Il lui avait déjà écrit, le 8 mars : « .... Le cappitaine de Joigny m'aiant faict entendre la necessité en laquelle estoient les soldats dont il a charge pour la garde du pont dudict Joigny, ausquelz est deu tant de l'annee passee que de la presente dix mois entiers, je leur ay faict prester des deniers des assignations du tresorier Parent la somme de ij cents livres, attendant qu'il vous plaise leur pourveoir de payement. »

B. Nat. *N. A. fr.* 1239.



LA PORTE SAINT-DIDIER, A SENS.

A la fin du XVIIIe siècle.

et a habandonné le lieu pour faire place a d'aultres; qui est bien pour monstrer sa bonne intention, et qu'il ne s'y tenoit pas pour vous y faire service. Ils ont tenu le peuple par delà en bien grande tirannye, mais j'espere qu'il sera aysé d'y pourveoir[1].... Vostre tres humble et tres obeissant frère,

FRANÇOIS. »

Au commencement de juin, Villegagnon s'en fut mettre ordre aux affaires de sa commanderie[2].

Son nom n'appartient plus à l'histoire des guerres[3].

IV

Le temps était venu de déposer l'armure. Les dernières années de Villegagnon furent celles d'un soldat qui n'est point inaccessible à la mélancolie et qui, sans

1. B. N. Nouv. Acq. fr. 1239.

2. 10 juin 1569. Bail par Nicolas Durant de Villegaignon, commandeur de Beauvais. Extrait des registres du tabellionage de Grès. *Archives Nationales*. S. 5167.

3. Nous trouvons dans les *Comptes de Jean Goudaine*, marchand bourgeois, receveur de la ville, pour 1568 et 1569, les articles suivants :

« Payé les 2, 4 et 5 février 1569 à trois messagers envoyés au camp des reîtres huguenots « pour se donner garde du passage qu'ils tenoient et pareillement des nostres qui approchoient » 11 livres.

A Jean Margaière, marchand, 63 livres pour partie de l'indemnité de la démolition d'une maison faite pour la fortification de la ville.

A Perret, marchand, pour une pièce de bois à lui prise « lors de l'assiegement de la ville par les rebelles » 60 sols.

Aux gardes des six portes de la ville, néant « au moyen que les habitans ont gardé les clefs desdites portes, à l'occasion des troubles. »

Archives communales de Sens. (CC. 13.)

Autres articles :

« Dépenses pour les affaires de la ville et des pays voisins, par ordre de M. de Villegagnon, gouverneur de la ville pour le Roi, montant à 1199 livres;

Pour imprimer une ordonnance de M. de Villegagnon sur la défense de la ville, 50 sous.

A cinquante soldats envoyés à Montereau pour amener en bateau à Sens trois canons, 66 livres.

Pour 800 d'une ordonnance de M. de Villegagnon pour envoyer par toutes les villes et villages contre plusieurs voleurs tenant les champs, 100 sous.

A un ingénieur envoyé par Mgr d'Alençon pour faire le dessin pour fortifier l'île d'Yonne, 31 livres 16 sous.

Au messager envoyé à Dollot par M. de Villegagnon pour sommer les soldats rebelles qui y estoient de sortir du chasteau, 50 sous.

Frais d'entretien de la maison de M. de Villegagnon en vin, bois et avoine pendant le mois de mars, avril, mai et commencement de juin (1569 sans doute) 167 livres 10 sous.

Dépenses faites pour le passage de 120 hommes de cheval italiens malades, s'en retournant du service du Roi; — pour fournitures de pain envoyé à Montereau pour 4000 Suisses qui venoient de Saint-Julien; pour la fonte de grande quantité de plomb à faire boulets pendant le siège de la ville, employé 63 voies de bois.

Inventaire des archives communales de la ville de Sens, par M. Quantin. (CC. 13 in-fol.)

même faire le compte des coups qu'il a donnés et reçus, regarde d'un œil bienveillant la terre où il dormira.

Il avait été choisi comme ambassadeur de l'Ordre de Malte à la Cour de France, fonction assez douce en somme, qu'il cumule, en 1570, avec celle de gentilhomme de la Chambre du Roi[1]. Son reste de vie s'écoule entre Paris et sa Commanderie de Beauvais, sa gentilhommière de Villegagnon et Provins, sa ville natale.

Le goût qu'il avait eu dans sa jeunesse pour l'étude du droit se réveilla sans doute auprès des vieux amis et des jeunes parents qu'il avait au Parlement de Paris, le président Faye, le conseiller Allegrain[2]. Ces retours sur soi-même, après le long circuit de la vie, ne sont pas rares : on ne tombe pas en enfance, on y retombe.

Faye surtout lui donna une grande consolation.

C'était un magistrat fort éclairé que ce Faye, familier de Ronsard, de Jacques Amyot et aussi des Sorbonnistes, Vigor et de Saintes, des demi-dieux en théologie. Lorsque l'envie lui prit, comme à tant d'autres, de laisser derrière lui, pour perpétuer son nom, un livre contre Calvin, il emprunta beaucoup à Villegagnon qui avait déblayé la matière et mis en lumière force textes anciens. Aussi en parle-t-il avec vénération comme d'un père de l'Eglise et qui fait autorité : « Calvin, ce roseau branlant, s'est vu broyer par notre Villegagnon, (l'intrépide chevalier de Malte, non moins apte à exterminer les hérétiques avec la plume que les Turcs et les Maures avec le fer), au point de n'avoir pu exercer la plus petite influence sur nos esprits; au point même de s'écrier que nous sommes devenus fous par un horrible maléfice de Satan, et que nous avons repoussé sa doctrine, pourtant si conforme en tout aux Ecritures, pour nous réfugier dans l'abominable transsubstantiation forgée, comme il dit, par les artifices de la Cour Romaine. En tout cas, nous ne le sommes pas devenus au point

1. « Au conseil privé du Roy tenu à Angers le XXX[e] jour de janvier mil cinq cens soixante dix :

Sur ce que le chevalier de Villegaignon a requis qu'il feust permis aux chevaliers de Malte fayre enlever des pays de Provence et Daulphine douze cents quintaux de pouldre et autant de salpaistres suyvant ce que leur en a esté accordé, Ordonné qu'ils se contenteront pour le présent de la quarte partie de ladite quantité. »

B. N. Mss. f. fr. 5133.

Le *Dictionnaire* de Moréri dit qu'il avait été choisi comme ambassadeur par l'Ordre et qu'il demanda à être déchargé de ce soin en 1570, à cause de ses indispositions.

Le 12 février 1570, il signe une quittance de 1200 livres pour ses gages de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi pour l'année 1569.

2. François Allegrain, sieur de Dian, nommé conseiller en 1569 et qui avait épousé la nièce de Villegagnon, Marie Durand, fille de Philippe.

de pouvoir comprendre, que la substance même du corps et du sang de Jésus-Christ soit dépourvue de corps et de sang, et surtout qu'elle puisse passer par certain canal inventé pour la circonstance[1]. »

Au moment où l'ardeur du vieux guerrier paraissait s'éteindre, le Turc serait venu la réveiller *in extremis:* l'ennemi des premières années, renaissant des cendres qu'il faisait dans les îles de Chypre et de Candie, menaçait encore la chrétienté. « Le bon seigneur », (car jamais Haton n'en parle autrement, et avec la plus grande révérence), était décidé à l'aller combattre. Mais « Dieu ne le permist pas, ains voulut le tirer à soy pour le mettre en repos à la vie éternelle, s'il luy plaist. Amen. »

Ce qui fait la trempe héroïque de ces hommes, c'est que la mort ne peut les surprendre et qu'ils ne la décrètent jamais contre eux-mêmes. Point de suicides en ce siècle désespéré. A quoi bon? La mort, comme dit Shakespeare, est en chemin, et si quelques efféminés s'écartent, ce n'est point par peur, c'est par dégoût : les mignons étaient braves. Une chose cependant dut étonner Villegagnon, c'est de mourir dans son lit, platement, comme un bourgeois de Genève, comme Calvin. Rincon assassiné, Henri II tué, François de Guise assassiné, le Grand-Prieur mort sinon à Dreux du moins de Dreux, Montmorency tué à Saint-Denis, Condé tué d'abord, assassiné ensuite, sans compter ceux qui devaient s'en aller de même, Coligny, le Balafré, Marie Stuart exécutée, combien d'autres, quel funèbre musée on ferait rien qu'avec les personnages de ce livre!

On ne s'accorde pas sur l'année où Villegagnon partit pour le dernier voyage. Est-ce le 9 janvier 1571, comme le dit l'inscription jadis relevée sur sa pierre

1. « ... Is arundineus a Villaganone nostro, in Melitanis equitibus strenuissimo, nec minus hæreticis calamo, quam Turcis. et Mauris telo conficiendis, valido, adeò contritus est, ut ne minima quidem ejus imaginatio in mentes nostras influere possit, jam ut eas horribili Satanæ fascino dementatas fuisse, suamque, licet optime per omnia scripturis convenientem, doctrinam refugisse, et ad abhominandam, quam Romanæ (inquit) curiæ artifices confinxerunt, transsubstantiationem confugisse Calvinus exclamet, non usque tamen obtusas arbitretur, ut inaudita sacramentalium (quos vocant) verborum hyperbole, ipsam Christi corporis et sanguinis substantiam sine corpore et sanguine esse, nedum per ullum fictilem tubulum colare posse intelligant. »

Bartolomæi Faii regii in Senatu parisiensi Consiliarii, ac Inquisitionum præsidis *Energumenicus*. Ejusdem *Alexicacus*, (Paris, 1571, in-8) p. 183. Le privilège est du 12 septembre 1571. L'*Energumenicus* est adressé à Jacques Amyot. L'*Alexicacus* à Charles d'Angennes, évêque du Mans, cardinal de Rambouillet.

Faye, dont le livre parut à la fin de 1571, parle de Villegagnon comme d'un vivant :

P. 232, à propos de la transsubstantiation « de qua Villaganonus noster eleganter et acute eo quem nuper emisit libello... » Plus loin, p. 321, Faye invoque encore son opinion. *Item*, 333. Ceci vient à l'appui de ce que dirai tout à l'heure, à savoir que Villegagnon ne serait pas mort au commencement de 1571, mais bien de 1572.

tombale? Est-ce en décembre de la même année, comme le dit le P. de Saint-Romuald?[1] Est-ce plus tard encore, le 29 janvier 1572, comme je le crois? Il n'importe.

Pour nous, Villegagnon mourut le jour où il cessa de combattre et d'écrire.



ÉGLISE DE VILLEGAGNON.
Vue prise en 1896.

Il était mort deux fois, puisqu'une année entière s'était passée sans qu'il eût mis la main à l'épée ou à la plume. « Es environs du 15e jour du moys de janvier de ceste année (1571) dit Haton[2], mourut aupres de Pluviers-en-Beauce, noble

1. Bayle, *Dictionnaire critique*, t. V, accepte pour date de la mort de Villegagnon le mois de décembre 1571 que donne le P. de Saint-Romuald, *Journal Chronologique*, t. 1, p. 442.

2. Haton ne saurait nous convaincre absolument. Il n'écrit point au jour le jour. Il a fait en 1581 la revision de ses notes au point de vue d'une rédaction définitive, et il a très bien pu mal classer la mort de Villegagnon, par laquelle il commence l'année 1571, alors que, si la date est de l'ancien style, elle doit commencer l'année 1572. Ces erreurs sont très fréquentes.

homme Me Nicole Durant, licencié ès droictz, commandeur et chevalier de l'Ordre des Templiers de Saint-Jehan de Hyerusalem et du roi, natif de Provins d'où il partit le lendemain des Roys, pour s'en aller a une commanderie qu'il avoit assez près du dit Pluviers, où il ne fut qu'environ dix jours avant que de rendre son esprit à Dieu, s'il lui plaist. Ce personnage a passé le cours de sa vie en ce monde avec honneur en la maison du roy, auquel durant les premiers, seconds, troisièmes et presens troubles, a faict de grands services et à l'Église catholique de France, contre les heretiques huguenotz, desquelz il s'estoit rendu ennemy capital, pour le regard de leur faulse doctrine et non de leur personne... Ce bon seigneur, en tems de paix, ne cessoit de faire la guerre aux dits huguenotz par les armes spirituelles... Villegangnon a maintes foys semond à la dispute (son compaignon d'escolle) Me Jehan Calvin, patriarche huguenot de Genefve, pour disputer contre luy de la religion, en telle ville de France, Bourgogne ou Daulphiné que le dit Calvin vouldroit, avec toute assurance de sa vie, pour laquelle assurer luy a à diverses foys envoyé sauf conduit du Roy, et lui a offert hommes pour ostages menez dedans la ville de Genefve, pour l'assurance de la sienne ; mais oncques ledict Calvin ne s'y voulut accorder. Ils estoient ensemble compaignons d'escolle à Paris au temps de leur jeunesse, qui estoit la cause que ledit de Villegangnon s'offroit plus hardiment à la dispute contre ledit Calvin. »

Sa dernière pensée fut pour ceux qui, placés par la mauvaise fortune au-dessous des partis, semblent condamnés à former l'immuable fond de la misère humaine. Après avoir serré d'aussi près la plus haute fortune qui puisse échoir à un homme, sur des terres trois ou quatre fois grandes comme le pays natal, il lui restait de quoi entretenir, décemment et pour l'honneur de l'Ordre, un frère de Saint-Jean-de-Jérusalem plus las de vivre que d'avoir vécu. Ce petit bien alla par testament du 26 janvier 1572 aux pauvres de la ville de Paris[1].

1. Ce testament, passé devant Devetz et le Camus, notaires au Châtelet, est du 26 janvier 1572, d'après le texte des arrêts que nous reproduisons ci-après et qui sont conservés aux Archives nationales.

L'exécution de ce testament a été, en effet, accompagnée d'une procédure assez compliquée, avant l'envoi en possession.

C'est d'abord une ordonnance de la Cour des Comptes du 16 avril 1572 :

« Veue par la Cour la requeste présentée par le procureur général du Roy prenant le faict en main pour la Communauté des pauvres de la ville de Paris, Par laquelle attendu qu'il avoyt faict saisir es mains du receveur de ceste dicte ville suivant le testament de feu frère Nicolas Durant, chler de l'Ordre Saint-Jehan de Jherusalem, sr de Villegagnon, le fondz et arrérages de dix-huit cent cinquante livres tournois à luy appartenans et par luy légués ausdits pauvres, et depuis faict faire commandementt audict receveur de délivrer et mectre es mains du receveur de la Communauté desdicts pauvres la somme de deux mil livres tournois sur lesdicts arrerages, ce qu'il auroit reffuzé faire sans appeler les héritiers du dict deffunct Durant, combien qu'il n'ait d'aultres héritiers que lesdicts pauvres. Au moyen de quoy ayant ledict supplyant faict appeler sur ce le procureur et receveur du Commun Trésor du Temple, il

Si cette date est exacte, si, comme je le crois, Villegagnon remplit jusqu'au dernier jour auprès du Roi son office de gentilhomme de la Chambre, il put voir Coligny revenir à la Cour, vers le milieu de septembre 1571, et recevoir les caresses dont on entoure un roi avec qui on a fait la paix. Ce scandale dut l'achever. Pour qu'il y fût préparé, il aurait fallu dans le passé quelque précédent

ne seroyt comparu, demonstrant par la qu'il ne vouloyt empescher la delivrance desdictes deux mil livres estre faicte audict supplyant, il requeroit luy estre sur ce pourveu, Veu aussy la coppie du testament dudict deffunt en date du vingt-sixiesme janvier 1572, arrestz et exploictz y attachez, et tout consideré.

Ladicte Cour a ordonné et ordonne par manière de provision que la dicte somme de deux mil livres tournois provenant des arrerages desdicts dix-huit cent cinquante livres tournois constituée et deue audict deffunct Durant sera par maistre Fran. de Vigny, receveur de ladicte ville baillée et mise es mains du receveur de la Communauté des pauvres de ceste ville, dont ledict de Vigny demeurera d'autant quite et luy servira le présent arrest de descharge de pareille somme avec la quitance dudict receveur des pauvres.

Archives Nationales X[1a] 1636.

C'est ensuite un arrêt du 6 mars 1574, « sur requête présentée par le procureur général du Roi tendant à ce que la rente de neuf cent cinquante livres tournois faisant partye de dix-huit cent livres que le feu seigneur de Vilgagnon avoyt le droict de prendre sur l'Hostel de ceste ville... estre payée et continuée au receveur général du bureau des pauvres par maistre François de Vigny, receveur dudict hostel de ville. »

Le 2 mai 1576, autre arrêt de la Chambre des Comptes :

« Vu par la Chambre les lettres patentes du Roi données à Paris le treizième jour de décembre mil cinq cent soixante quinze signées : Henri, et plus bas : par le Roi, Brulart, obtenues et présentées à ladite Chambre par la Communauté des pauvres de cette ville de Paris : par lesquelles remontrances par eux faites audit seigneur que, comme légataires de défunt M. Nicolas Durant, dans son vivant s[r] de Villegagnon, leur appartient neuf cent livres tournois de rente en la somme de mille livres tournois et qui est à prendre par les mains du receveur des aides et équivalent de Senlis, Compiegne, Beauvais et autres lieux, laquelle somme a été dès le ... février adjugée par arrêt de la Cour du Parlement de Paris et dont lesdits impetrants auraient toujours depuis joui et esté payés par François de Vigny, receveur de ladite ville et jusqu'au terme de Saint-Jean dernier, que défenses lui auraient été faites d'icelle payer attendu que par le compte des dettes rendu par M[e] Nicolas Moreau pour l'année 1568, l'on auroit tenu pour indécise la partie de ladite rente sous le nom dudit de Villegaignon faute d'avoir raporté les pièces mentionnées en l'avis des commissaires pour la vérification desdites dettes : à cette cause ledit seigneur mande expressément à la dite Chambre que, repris par elle le compte desdites dettes de ladite année 1568, elle ait à lever et à oter ladite indécision, ensemble les défenses faites audit de Vigny, nonobstant ledit jugement par elle donné, ainsi que plus au long le contiennent lesdites lettres. L'arrêt de la Cour du Parlement de Paris intervenu sur la requête à elle présentée par le procureur général en icelle, prenant le fait en main pour la Communauté desdits pauvres du 15 avril 1572 : par lequel auroit ordonné par manière de provision que ladite somme de deux mille livres provenant des arrérages desdits dix-huit cent livres de rente constituée et due audit défunt Durant, seroit par M[e] François de Vigny receveur de ladite ville, baillée et mise ès-mains du receveur desdits impetrants dont ledit de Vigny demeuroit d'autant quite; et lui serviroit ledit arrêt de décharge avec la quitance dudit receveur des pauvres. Autre arrêt de ladite Cour du 6 mars 1574 intervenu sur autre requête à elle présentée par le procureur général d'icelle : par lequel elle auroit ordonné que ledit de Vigny payeroit pour le passé et continueroit pour l'avenir le payement de ladite rente au receveur du bureau général desdits pauvres, quoi faisant lui serviroit ledit arrêt de décharge avec les quittances dudit receveur envers et contre tous.

Le testament dudit feu Durant, S[r] de Villegagnon passé par devant Devetz et Le Camus, notaires au Châtelet de Paris le vingt sixième janvier 1572 par lequel est aparu de la donation par lui faite auxdits pauvres impetrants. Le compte-rendu par ledit M[e] François de Vigny pour l'année mil cinq cent soixante-quinze.

Autre compte-rendu par M[e] Raoul Moreau pour l'année 1568. La requête présentée par lesdits impe-

énorme : par exemple, François Ier capitulant avec des sourires devant le Connétable de Bourbon. Il ne mourut pas, il sortit d'un siècle où se passaient de telles choses[1].

L'Italienne l'avait trompé. Elle était incapable d'un grand acte de vengeance, en plein soleil, avec Dieu pour complice. Elle n'était décidément bonne qu'à mentir pour satisfaire de petites passions, toutes domestiques. On connaît mieux aujourd'hui cette femme qui n'eut d'ambition suivie que pour ses fils et, très bourgeoise, sentant le comptoir des Médicis, ne vit dans la politique qu'un expédient pour des « mariages riches ». Un amant l'eût occupée et distraite : elle s'ingéra d'être digne, et, dans un temps où il était inutile de l'être, de rester fidèle à un homme qui ne l'avait point été. Elle crut que sa vertu lui donnait le droit d'être enfin criminelle ; à force de reculer, elle échoua dans une entreprise d'assassinat en grand qui lui apparut tout à coup comme une solution légitime.

J'ai toujours donné la parole aux protestants dans les circonstances graves,

trant afin de vérification des dites lettres, et tout considéré, la Chambre en enthérinant lesdites lettres a ordonné et ordonne que l'indécision mise sur le compte dudit Moreau de ladite année 1568 et les défenses faites audit de Vigny seront otées et levées selon qu'il est contenu ès dites lettres, en transcrivant icelles au compte dudit Moreau ensemble le présent arrêt, et les mettant en fin de la liasse des acquits rendus sur icelui. Fait le deux mai mil cinq cent soixante-seize. Signé. Danès. Collationné par nous Conseiller maître à ce Commis. Cassini.

(Archives Nationales, P 2320, p. 263).

On le voit, il est dit partout pour la date du testament : 1572 et non 1571.

Il n'est peut-être pas impossible de concilier ces différences. A partir de 1567, le Parlement a daté rigoureusement les actes de l'année civile, qui commençait le 1er Janvier. La Chambre des Comptes a fait de même : nous admettrons donc que le testament de Villegagnon est bien du 26 janvier 1572 comme le disent par deux fois les arrêts que nous citons. Si nous admettons, au contraire, que l'inscription de la pierre tombale suit la règle de l'Eglise pour qui la nouvelle année ne commençait qu'à Pâques, le 1571 de la pierre correspond au 1572 des arrêts. Il ne nous resterait plus qu'à expliquer la différence entre le *9 janvier*, date de la mort selon l'inscription, et le *26 janvier*, date du testament selon les arrêts, soit par une erreur du graveur (il y en a des exemples) soit par un accident, perte ou usure qui aurait emporté le 2 précédant le 9.

Dans ce système, Villegagnon serait mort le 29 janvier 1572, trois jours après avoir fait son testament.

Jusqu'à preuve matérielle du contraire, j'aime beaucoup mieux croire les arrêts que les *Mémoires* de Claude Haton. Celui-ci, se trompant d'année, s'en sera rapporté sans réflexion à la pierre tombale. Quant à dom Morin, qui nous a transmis l'inscription dans son *Histoire du Gastinois* (1630), il ne nous semble pas très sûr de son fait : il avoue implicitement que les tombes de la chapelle de Beauvais sont en mauvais état et qu'on ne peut déjà plus lire celle du commandeur Challemaison, mort vingt ans avant Villegagnon. De plus, c'est ce qui confirme mes soupçons d'inexactitude ou d'incorrection, il attribue à Challemaison l'ouvrage de Villegagnon contre Calvin.

1. N'oublions pas que, pour Villegagnon comme pour le cardinal de Lorraine, qui, nonobstant le solennel arrêt de Moulins (29 janvier 1566), n'en voulut jamais démordre, l'Amiral était bien l'assassin du duc de Guise. Et toute leur vie ils firent peser sur lui cette terrible accusation. Ce fut pis après l'injure que leur fit le maréchal de Montmorency, soutenu par l'Amiral, à la fameuse « entrée » de 1565.

je ne veux pas la leur enlever dans celle-ci. Que Crespin la prenne d'abord pour nous dire comment finit Villegagnon :

« Ayant rodé quelque temps auparavant dans les cuisines des seigneurs qui quelquefois s'esbatoient à lui ouir faire des contes des terres neufves, finalement une maladie extraordinaire, assavoir d'un feu secret, le saisit et continua peu à



DERNIER VESTIGE DU CHATEAU DE VILLEGAGNON.
Vue prise en 1876.

peu, tellement qu'il finit sa malheureuse vie par une mort correspondante à ses sermons, sans repentance de son apostasie, et des maux qui s'en estoient ensuivis[1]. » Très bien.

A Léry maintenant :

« ... Pour satisfaire à ceux qui voudroyent demander que c'est qu'il est devenu, et quelle a esté sa fin.... je n'en ay depuis ouy dire autre chose, et ne

1. *Histoire des Martyrs.*

m'en suys pas aussi autrement enquis, sinon que quand il fut de retour en France, apres avoir fait du pis qu'il peut et de bouche et par escrit contre ceux de la Religion evangelique, il mourut finalement inveteré en sa vieille peau, en une commanderie de son Ordre de Malte, laquelle est aupres de Saint-Jean de Nemours. Mesme comme j'ay sceu d'un sien neveu, lequel j'avoys veu avec luy au fort de Colligny, il donna si mauvais ordre à ses affaires, tant durant sa maladie qu'auparavant, et fut si mal affectionné envers ses parens, que sans qu'il luy en eussent donné occasion, ils n'ont guères mieux valu de son bien, ni en sa vie ni après sa mort[1]. »

On enterra Villegagnon dans la chapelle de sa Commanderie de Beauvais, vis-à-vis du maître-autel, parmi les pieux guerriers dont le corps et la pensée dormaient, scellés sous la pierre, dans l'attente du jugement dernier. Et autour de sa tombe où il était représenté debout, tête nue, armé de pied en cap, on grava ces mots, conclusion très humble d'une orageuse traversée[2] :

CI-GIST
NOBLE ET RELIGIEUSE PERSONNE
FRÈRE NICOLAS DURAND,
EN SON VIVANT SEIGNEUR DE VILLEGAGNON,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-IEHAN DE HIERUSALEM,
COMMANDEUR DE BEAUVAIS,
LEQUEL DECEDA LE 9e JOUR DE JANVIER
1571.

Commanderie, chapelle et tombe, le temps a tout emporté[3], mais le nom de Villegagnon demeure inséparable de notre histoire maritime et coloniale, et intimement lié à celle du Brésil. L'île de Villegagnon conserve toujours son redoutable

1. Léry, p. 381, *Voyage en Amérique.*

2. C'est dom Guillaume Morin qui nous a conservé cette inscription dans son *Histoire du Gastinois* (1630, in-4). Il ajoute diverses choses qui donnent à réfléchir. Après avoir donné du « maréchal » à Coligny, il dit : « A côté de cette tombe en est une autre et ne peut-on lire que ce qui suit *Cy gist Anthoine de Chalemans* 1552. Il a composé un livre de controverse contre les heresies de Calvin. »

Antoine de Challemaison était commandeur de Beauvais depuis 1550, et je ne sache pas qu'il y en ait eu deux du même nom. Il n'était pas mort en 1560, comme on l'a vu. Dom Morin n'a donc pas pu lire la date de 1552 sur sa tombe.

M. Mannier marque Jean de Cuvillier de Coussy, comme commandeur en 1570, puis, en 1574, André de Soissons, lieutenant du Grand-Prieur, et en 1575, Alof de Vignacourt, depuis Grand-Maître de l'Ordre. (*Histoire des Commanderies du Grand Prieuré de France,* déjà citée.)

3. A trois kilomètres de Nemours, non loin de la route nationale de Paris à Antibes, sur la lisière d'un bois qui traverse aujourd'hui le chemin de fer de Nevers, on aperçoit une petite maison de garde solitaire. Cette maison est bâtie sur les ruines de la Commanderie de Beauvais, car il ne reste plus rien des

aspect, et, quand une révolution éclate autour de la vieille baie de Ganabara, le gouvernement et les insurgés rendent un hommage involontaire à l'excellence de la situation en cherchant à s'y maintenir ou à s'en emparer.

Villegagnon laisse, dans l'obscure clarté du XVIe siècle, une figure que ses défauts mêmes rendent originale et intéressante, parce qu'ils sont avant tout ceux du temps. Nous les retrouvons bien dans cette âme de sorboniste qui bat sous l'armure du chevalier, dans cette écritoire qui pend à côté de la dague et d'où le théologien tire des effets d'arquebusier. Villegagnon ne fut ni plus ni moins cruel que les capitaines engagés alors dans la bataille de la vie, à commencer par les grands chefs, par Coligny lui-même dont la sévérité, en quelque sorte proverbiale, se trahit par des exécutions autrement promptes, pour des motifs non de rebellion mais de pure discipline militaire. On peut même dire, à bien regarder l'expédition du Brésil, qu'aucune en ces temps-là n'a été engagée et poursuivie avec un tel respect de l'humanité. En la comparant avec celles qui l'ont précédée et suivie, de quelque nationalité et de quelque religion qu'elles soient, on trouvera qu'aucune n'a coûté moins de sang. Aujourd'hui même il n'y a point de commandants de colonne en Afrique ou ailleurs, qui ne soit forcé d'en venir à des extrémités plus pénibles pour assurer la marche et atteindre le but. On peut être d'humeur fort débonnaire et trouver que Villegagnon a trop fait attendre aux trois moines les palmes du « martyre » qu'ils méritaient beau-

vastes bâtiments et de la chapelle où se voyait la pierre tumulaire de Villegagnon. (Lenoir. *Notice sur Villegagnon*. Provins, 1866, in-8.)

Quant à la seigneurie de Villegagnon, il n'en reste d'autres souvenirs que les vues ici reproduites. Les châteaux qui en dépendaient ou qui l'avoisinaient ont totalement disparu, dit M. de Silvestre dans l'ouvrage que nous avons cité déjà : *Recherches sur la Brie*. Et il ajoute : « De ces résidences féodales, témoins de tant de mouvement et de splendeur, il ne reste plus aujourd'hui qu'une petite église bâtie par Pierre Durand de Villegagnon où on voit encore des traces nombreuses des armoiries de la famille peintes sur les murs. Un grand écusson, représentant ces armoiries en bois sculpté et colorié, dont les débris sont conservés dans la sacristie, se trouvait suspendu à la naissance de la voûte au-dessus du maître-autel... » (Nous avons donné le fac-similé du dessin de cet écusson d'après M. de Silvestre.) « En 1781, à la mort du comte d'Ossun, un des derniers propriétaires, ses nombreux domaines furent mis en vente, et la seigneurie de Villegagnon passa au comte de Courchamp. Ce nouveau seigneur ayant trouvé que le château, depuis longtemps inhabité et mal entretenu, était placé dans de mauvaises conditions, prit la résolution de le restaurer, il commença par faire abattre le corps principal de l'habitation, mais la Révolution survenant, il renonça momentanément à son projet. Bientôt une guerre d'extermination ayant été déclarée à tout ce qui tenait de près ou de loin à l'ancien régime, le château de Villegagnon fut abandonné dans l'état de démolition où l'avait mis son propriétaire. Resté sans garde ni protection, il fut peu à peu entièrement détruit et ses ruines servirent aux besoins des populations environnantes. On bâtit avec ses débris les maisons du village, on empierra les routes, on combla les fossés du château, enfin de cette ancienne résidence il ne resta bientôt plus que la place et à peine encor un souvenir. » La ferme principale de Villegagnon est un reste de l'ancien domaine seigneurial. Du château proprement dit, point d'autre vestige que la tourelle et des fossés mal comblés.

M. Rogeron, adjoint à la Bibliothèque de la ville de Provins, s'est mis à ma disposition avec une extrême bonne grâce pour faire exécuter ces vues, je l'en remercie tout particulièrement.

coup plus tôt. Ceci paraît avoir été l'avis du protestant Jacques Sore, lequel, en 1570, rencontrant sur cette même côte du Brésil une barque chargée de quarante jésuites inoffensifs, les jeta d'un seul coup dans la mer pour leur apprendre à boire.

Les larmes hypocrites qu'on a versées sur ces trois moines ne sont pas telles qu'elles puissent noyer à jamais la renommée d'un soldat comme Villegagnon.

Sans aller jusqu'à Mouvans, à Montluc, au baron des Adrets, ces exécutions ne sont que berquinades en face de celles qu'ont faites, dans une parfaite sérénité de conscience, les chefs contemporains les moins suspects de cruauté.

En outre, il est difficile de n'être pas frappé par l'extrême variété d'aptitudes qui se manifeste en Villegagnon et par la force de cœur avec laquelle il pousse ses idées en avant. Il est un de ceux, et ils sont rares, qui devinèrent à la première pointe toutes les conséquences politiques de la Réforme et qui sentirent du premier coup, sans attendre les phénomènes sociaux, le poids de la pierre que Luther et Calvin avaient détachée du bloc monarchique. C'est par là surtout et par son génie maritime, qu'il nous paraît confiner à la grandeur. Il vit, il annonça que tout était perdu pour les Valois, et il sentit qu'après une journée comme celle qu'on préparait à la Saint-Barthélemy, l'honneur lui-même ne serait plus sauf.





La Ville Haute, a Provins

CHAPITRE IX

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE



OMMENT la légende d'un Villegagnon inepte et infâme est-elle venue jusqu'à nous, sans aucune lueur de vérité? On a pu s'en rendre compte au fur et à mesure des événements, car j'ai toujours fait la part belle à l'accusation.

De son vivant, Villegagnon n'eut d'autre adversaire avoué que Richer, disons pour plus de clarté : Calvin lui-même. On a vu que l'un et l'autre avaient pour but non seulement de déshonorer Villegagnon, mais encore et surtout de dégager Coligny.

Crespin, l'historien des martyrs, tire tout de Richer et de Léry qui, arrivés au Brésil quatorze mois après Villegagnon, et repartis seize mois avant lui, ruinèrent le chef par la calomnie, après avoir ébranlé l'entreprise par le désordre et la sédition.

La palme de l'impudence appartient certainement à Léry qui, six ans après la mort de Villegagnon, apparaît avec un *Voyage au Brésil* qu'il a oublié pendant près de vingt ans dans sa poche. Il en extrait tout à coup des pièces qui eussent été indispensables au procès de Villegagnon, et qu'il n'y a cependant pas produites, au moment où Calvin l'instruisait à Genève. Il a attendu que la *Cosmographie universelle* de Thevet parût en 1574, complétant les *Singularités de la France antarctique*, pour les démarquer toutes les deux, et nous donner la version définitive des huguenots sur le Brésil des catholiques. Ce qui donne crédit aux ouvrages de Thevet, aux *Singularités* notamment, c'est qu'il n'y entre aucun argument de polémiste : la querelle n'était point allumée dans l'île de Villegagnon lorsque Thevet mit son premier livre en ordre, et s'il a bon désir de flatter, il n'a aucun besoin de mentir. Thevet se trompe, Léry ment, voilà la différence.

Ce Léry, dont le nom n'est prononcé nulle part avant 1578, ni dans la liste

de la petite troupe avouée par les calvinistes en 1556, ni dans l'écrit de Richer, ni dans aucun des ouvrages parus pour ou contre Villegagnon, surgit inopinément avec une relation de voyage où il s'attribue un rôle prépondérant, et où il fait preuve d'une mémoire vraiment fantastique, jusqu'à citer des discours entiers de Villegagnon qu'il prétend avoir transcrits au vol !

Son cas est plein de choses qui n'arrivent qu'à lui : s'il a attendu dix-huit ans pour mettre son livre en lumière, c'est qu'il en a perdu successivement deux manuscrits : l'un, qui était prêt dès 1563, l'autre, qu'il avait à la Charité-sur-Loire et qu'il fut contraint d'abandonner, au milieu des troubles, avec divers papiers, pour se retirer à Sancerre. C'est en 1576 seulement que le hasard lui fait retrouver le premier manuscrit.

La vérité est que les grands acteurs sont morts et que la scène est vide au moment où Léry s'y montre ; Calvin est mort, Villegagnon est mort, Coligny est mort. Le drame ou la comédie, comme on voudra, se fera sans eux, avec la collaboration de Richer, qui est encore debout, pasteur à la Rochelle. Richer trouve qu'il n'en a pas assez dit dans son livre de 1562, lequel d'ailleurs, même dans sa traduction française, ne s'adresse point aux spectateurs du parterre. De plus, il faut éviter que Thevet ne fixe l'histoire et ne la rende favorable à Villegagnon. Enfin, il faut parer Coligny pour la postérité, faire de l'illustre victime le soleil sans tache qui illumine tout le siècle.

Ce qu'il faut, pour tout dire, c'est un livre qui ait l'agrément d'un de ces romans de voyage comme il en a été tant fait depuis. Léry a ce qui convient au genre, une hâblerie intarissable avec des accès de sensibilité bien placés pour l'effet. Avec cela moraliste impeccable, ce qui plaît à Dieu, et gai compère, ce qui plaît aux hommes et permet de dauber sur Thevet, tout en le pillant. Car, au fond, quoi qu'il mette dans ses observations un peu plus de discernement que Thevet, et même qu'il écrive plus agréablement, avec une sorte de bonne humeur bourguignonne, il a des crédulités non moins extravagantes. A preuve ce qu'il dit du sanglier brésilien, nommé *taiassou* et qui a sur le dos « un pertuis par où il souffle, respire et prend vent quand il veut ». A part quelques remarques de ce genre, qui lui sont personnelles, Léry ne nous apporte rien que nous ne sachions par Thevet.

Les figures qui accompagnent son ouvrage sont le plus souvent jolies, quelques-unes charmantes, d'ailleurs ne méritant pas plus de créance que le texte, pour avoir été, elles aussi, faites après coup par un artiste inconnu que les descriptions mimées de Léry ont enflammé. Mais le document graphique dont

il s'est directement inspiré, c'est l'illustration de la *France antarctique* et de la *Cosmographie:* cela est hors de doute, il suffit de comparer.

Thevet a doublement raison de crier au vol, mais le voleur a pris sa course et nul ne le rattrapera, il devance Thevet pour la postérité. Le pauvre Thevet n'en revient pas de tant de larcins et de plagiats mal déguisés. Tout vieux qu'il est et dégarni de mémoire, il reprend la plume pour combattre ce pendard qui le dépouille, dit-il, et de son texte et de ses figures, et qu'il a connu « plus hardi au vol et brigandage de Sancerre où il se vante avoir esté » qu'à l'observation des monstres marins. Il ne tarit pas de railleries sur les « bourdes gentilles » que Léry accueille dans son livre « supposé » : telles ces écailles de tortues rencontrées sous la zône torride et assez grosses pour couvrir une maison logeable ou faire un vaisseau navigable! « Supposé! », dit Thevet, car pour lui Léry n'est qu'un prête-nom[1]! L'ouvrage de Thevet, l'un des derniers qu'il ait écrits, est inspiré par le besoin de défendre le public contre les impostures de Léry et de s'en défendre lui-même. Il ne perd aucune occasion de faire ressortir l'impudence et l'ignominie de ce balourd. « Je sçay bien, dit-il, que ceux qui tiennent son party et qui sont d'une mesme chaleur et affection pourront adjouster foy à son dire, toutefoys d'une chose suis-je asseuré, que c'est une pure et vraye menterie. » Thevet, qui pourrait se dispenser des ménagements dont il usait envers Villegagnon vivant, fait de Villegagnon mort un portrait sans tache et il n'a jamais cessé de considérer l'exécution des trois moines comme un acte nécessaire et usuel, accompli en vertu du code martial. Il le répète à tout propos, voire lorsqu'il reprend Théodore de Bèze de quelque erreur hydrographique commise « en son petit livre qu'il a faict intitulé *Les vrais pourtraits des hommes illustres en piété*, parlant de la vie de ces trois personnages que Villegagnon feist punir à mort pour avoir voulu attenter à sa vie et à son estat[2] ». Ils n'ont eu que ce qu'ils méritent, et encore un peu tardivement.

Malheureusement pour Villegagnon, la réponse de Thevet à Léry ne vit jamais le jour. C'est le plagiaire qui garde le beau rôle et reste le censeur de ceux qu'il a pillés.

C'est fini. L'histoire est une fois de plus prisonnière de la légende et, sauf quelques fioritures, elle ne changera pas. Au contraire, elle grossira en route de tous les affluents des lectures mal faites et mal digérées.

1. Quant à l'ouvrage de Thevet, on peut en voir les manuscrits, ou plutôt le manuscrit (car les deux ne font qu'un, à part quelques variantes) à la Bibliothèque Nationale. Nous les avons déjà cités plusieurs fois.

2. B. Nat. Mss. 17.175, p. 111 verso.

Léry, huguenot, s'adjugeait Villegagnon quant au Brésil : La Planche, huguenot, s'en chargea de même, en 1576, quant à la France : La Planche, pour qui il n'y a de vrai que ce qui est contre les Guises. En deux traits fort énergiques, il donne Villegagnon pour un homme cruel et ridicule. Lorsque Théodore de Bèze, huguenot, apparaît en 1580 avec son *Histoire ecclésiastique*, les matériaux sont prêts, il n'a qu'à copier. Et il copie, et à partir de lui, une longue théorie de copistes, tous huguenots, se déroule majestueusement jusqu'à nous[1].

L'élan est tel qu'il entraîne les catholiques, ceux-ci tellement impressionnés par le caractère de ces portraits que, trouvant à l'homme une face de Judas, ils aiment mieux le laisser calviniste, pour l'accabler, que de le revendiquer catholique.

Les plus orthodoxes, comme Jean de Saulx, écrivant les Mémoires de son père Gaspard de Saulx Tavannes, longtemps après les événements, traitent Villegagnon en ennemi : « Villegagnon, par le commandement de l'admiral, descend au Péru, assisté des ministres huguenots. Dieu ruine ses desseins et le renvoie en confusion[2]. »

Lorsqu'il arrive à l'an 1555 et à l'expédition du Brésil, notre vieux Mezeray se gratte l'oreille avec inquiétude, n'osant louer ni blâmer à fond :

« Il se trouva encore cette mesme année, dit-il enfin, un hardy Capitaine qui porta le nom des François jusque dans l'Amérique et commença de faire voir aux Espagnols qu'ils ne seroient pas tout seuls les maistres du Nouveau Monde. Ce fut Nicolas Durand-Villegagnon, natif de Provins-en-Brie, chevalier de Malte, et ce qui est rare en ceux de son mestier, doué d'une grande connoissance des Belles-Lettres, lequel par le désir d'acquérir ou de la gloire ou des richesses obtint de l'admiral de Coligny qu'on luy fist équiper trois vaisseaux pour faire le voyage de l'Amérique sous les auspices du Roy. Il y en a qui veulent dire, à cause de ce qui arriva par après, que ce fut l'Admiral lui-mesme qui l'y exhorta, afin d'aller planter en ces pays-là la religion de Calvin qui pour lors estoit violemment agitée en France : car l'un et l'autre estoient imbus de cette croyance... » Mais sauf ce point de départ erroné, il raconte assez exactement

1. Elle commence par la Popelinière, dans son *Histoire de France* (1581, in-fol.) et dans son livre des *Trois Mondes* (1582, in-8). Non seulement celui-là n'apporte aucun aliment nouveau, mais encore il obscurcit par défaut de style la narration de Léry qu'il copie aveuglément. Toutefois il se montre un peu plus réservé sur l'homme.

2. *Mémoires de Tavannes*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 217.

Voilà une appréciation qui sûrement n'est pas du vieux Tavannes. Elle est aussi contraire à son sentiment qu'à la vérité.

les choses et pense même que si Villegagnon revint en France en 1559, c'est contraint et forcé, Coligny ne lui ayant plus envoyé de secours.

Des Jésuites, comme le Père Lafitau, donnent à Villegagnon le titre de marquis et disent que tous ceux qu'il avait conduits au Brésil étaient des religionnaires[1].

On a vu les très timides réserves que fait Bayle sur les jugements antérieurs. Avec Le Clerc, l'abbé Joly a le premier deviné la vérité. Il reprend très vivement Bayle de n'avoir appelé en témoignage contre Villegagnon que des historiens de parti, et d'avoir écarté de la cause tout ce qui pouvait la rendre bonne. Pour Joly, l'article consacré à Villegagnon est celui où Bayle a poussé le plus loin la partialité. C'était aussi le sentiment de Le Clerc[2].

Aucun n'a eu le pouvoir d'arrêter la vitesse acquise par la calomnie et jusqu'à l'apparition des *Mémoires* de Claude Haton (1857) on n'avait absolument rien à opposer aux folies protestantes. Ce n'est pas que le bon Haton soit une autorité indiscutable, et je le trouve souvent en faute, mais au moins celui-là ne trompe pas pour le plaisir.

Haton, né en 1534 aux environs de Provins et mort très vieux a vraisemblablement connu Villegagnon. Il avait été à la Cour et, pour un simple curé de village, il avait vu pas mal de choses. Il était prêtre et habitait Provins lorsque Villegagnon y rentra, revenant du Brésil. Il avait le goût des armes et il les porta au moment des troubles : toutes circonstances qui purent le rapprocher de notre héros. Quoiqu'il soit catholique, au sens le plus étroit du mot, et que les huguenots ne soient pour lui qu'une « faulse couvée de vipères », il m'inspire assez de confiance pour les faits ; ses Mémoires sont d'un homme qui ne travaille pas pour l'imprimeur. Enfin il est partout et toujours pitoyable aux pauvres gens : cette note d'humanité rend son témoignage précieux pour la mémoire de Villegagnon.

Ce témoignage, isolé, perdu dans un amas d'histoires de petite ville, n'a pu prévaloir contre l'énorme report du passé. Serai-je plus heureux ? A dire vrai, je ne le crois pas, tant l'erreur a de force quand elle a marché plus de trois siècles enveloppée dans la légende.

La vérité n'a pas les mêmes attraits, et elle a toujours un air de nouveauté

1. *Histoire et conquestes des Portugais dans le Nouveau Monde* (Paris 1733, in-4). Médiocre ouvrage où l'auteur s'est peu préoccupé du rôle important des Français dans la colonisation brésilienne.

2. V. le 22e vol. des *Mémoires de Niceron* et les *Remarques* de l'abbé Joly sur le *Dictionnaire de Bayle*.

qui déplait aux habitudes. Le travail de l'historien qui va contre l'opinion est d'avance frappé de stérilité. Je suis donc persuadé qu'on continuera à dire dans le commun que Villegagnon, entre autres tares, est un catholique qui se déguisa en protestant pour mener ses frères à deux mille lieues de leur pays et les égorger à temps perdu[1]. De même, pour les détails, je crois qu'on dira, comme devant, que Villegagnon (alors qu'il faut lire: Montmorency), était neveu de Villiers de l'Isle-Adam ; qu'il alla en 1552 au secours de Tripoli, alors qu'il ne bougea point de Malte ; qu'en Bretagne il fut disgrâcié à cause de ses « folles provocations » à Marc de Carné, alors qu'il se signala par son sang-froid et fut nommé vice-amiral en récompense ; qu'il fut abhorré des Brésiliens, alors qu'il était populaire auprès d'eux ; que Nicolas Barré, son secrétaire, était protestant, alors qu'il était catholique comme son maître ; que l'agitateur Jean Cointat faisait partie du premier convoi des catholiques, alors qu'il vint avec le second où se trouvaient les protestants : que non content d'avoir amené Marie Stuart d'Ecosse en France, Villegagnon la reconduisit en Ecosse, alors qu'il ne quitta point Paris lors de ce retour ; qu'aucune protestation ne fut adressée au Portugal à raison des événements du Brésil, alors que ces protestations durèrent trois bonnes années. Etc., etc. On a pris en tout, comme par gageure, le contre-pied de la réalité.

Quand on voit en un seul sujet une pareille accumulation d'erreurs, de mensonges et de fausses interprétations, quand on constate cette espèce de consentement universel à fuir la vérité, « on en demeure stupide », comme a dit le vieux Corneille, et on se demande si ce que nous tenons pour le plus certain ne serait pas apparence et fumée ; et par contre, si ce paysan n'aurait pas raison qui disait à Gérard de Nerval, visitant les ruines du château d'Ermenonville : « Voici la tour où était enfermée la belle Gabrielle... Tous les soirs Rousseau venait pincer de la guitare sous sa fenêtre, le Roi, qui était jaloux, le guettait souvent et a fini par le faire mourir[2]. »

1. Ou pour le moins quelque chose dans ce ton-ci : « L'imagination triste et prévoyante de l'Amiral lui faisait entrevoir que le sol français pouvait un jour être interdit à ses coreligionnaires ou que du moins la persécution leur en rendrait le séjour odieux. L'idée lui vint de leur préparer un refuge, un *champ d'asile* au-delà des mers. Sans découvrir le fond de sa pensée au Roi, il en obtint la permission d'essayer l'établissement d'une colonie. Ce fut vers le Brésil qu'il tourna d'abord les yeux, mais le chevalier de Villegagnon, gentilhomme protestant, auquel il confia l'expédition, se conduisit envers les naturels avec tant d'arrogance et de perfidie qu'il ne put se maintenir dans le pays. L'entreprise échoua complètement. Trois autres vaisseaux furent ensuite envoyés aux frais des ministres et des fidèles de Genève, mais les hommes et les munitions qu'ils portaient ne purent prévenir la disgrâce que Villegagnon avait rendue inévitable par sa conduite ». Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1844, in-18.

2. En effet, Gabrielle d'Estrées et Jean-Jacques ont habité tous deux le château d'Ermenonville... mais pas en même temps.

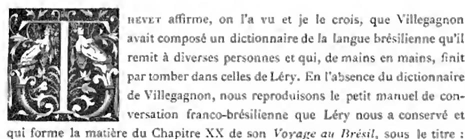
Villegagnon dort depuis trois siècles et demi, enseveli dans la calomnie. Richer et Léry sont plus heureux que Basile, il n'en est pas resté que quelque chose, il en est resté tout.

Aujourd'hui que l'histoire a cessé d'être une arme de parti, les protestants peuvent, sans nuire à leur cause, faire grâce à Villegagnon dont l'épée solidement trempée s'est croisée, sans souillure, avec l'épée de Coligny. De quel côté sont maintenant ces braves, réconciliés dans le sein de Dieu? En cherchant Villegagnon à la droite du Seigneur, on y trouverait peut-être Coligny qui, revenu de la gauche, disait tristement sur la fin de ses jours: « J'aimerais mieux être traîné dans les rues de Paris que de recommencer la guerre civile! »



CHAPITRE X

MANUEL DE CONVERSATION FRANCO-BRÉSILIENNE EN 1558



THEVET affirme, on l'a vu et je le crois, que Villegagnon avait composé un dictionnaire de la langue brésilienne qu'il remit à diverses personnes et qui, de mains en mains, finit par tomber dans celles de Léry. En l'absence du dictionnaire de Villegagnon, nous reproduisons le petit manuel de conversation franco-brésilienne que Léry nous a conservé et qui forme la matière du Chapitre XX de son *Voyage au Brésil*, sous le titre :

Colloque de l'entrée et arrivée en la terre du Brésil, entre les gens du pays nommez Tououpinambaoults, *et* Toupinenkins *en langage sauvage* ou François.

TOUOUPINAMBAOULT

Ere-ioubé? Es-tu venu?

FRANÇOIS

Pa-aiout, Ouy, je suis venu.

T.

Teh! auge-ny-po. Voilà bien dit.

T.

Mara-pé-déréré? Comment te nommes-tu?

F.

Lery-oussou, Une grosse huitre.

C'est le nom de l'auteur en langage sauvage.

T.

Ere-iacasso piene? As-tu laissé ton pays pour venir demeurer ici?

F.

Pa. Ouy.

T.

Eori-deretani ouani repiac. Vien doncques voir le lieu où tu demeureras.

F.

Augé-bé. Voilà bien dit.

T.

I-endê-rêpiac? aout I-endérépiac aout e éhéraire Teh! Ouérelé keuoij Lery-oussou ymëen!

Voilà doncques il est venu par deça, mon fils, nous ayant en sa mémoire hélas!

T.

Erérou dé caramémo? As-tu apporté tes coffres? (Ils entendent aussi tous autres vaisseaux à tenir hardes que l'homme peut avoir).

F.

Pé-arout. Ouy ie les ay apportez.

T.

Mobouy? Combien?

(Autant qu'on en aura on leur pourra nombrer par paroles iusque au nombre de cinq, en les nommant ainsi: *Augé-pé*, 1. *mocouein*, 2. *mossaput*, 3. *oiocoudic*, 4. *ecoinbo*, 5. Si tu en as deux, tu n'as que faire d'en nommer 4 ou 5. Il te suffira de dire *mocouein*, de trois et quatre. Semblablement s'il y en a quatre, tu diras *oioicoudic*. Et ainsi des autres : mais s'ils ont passé le nombre de cinq, il faut que tu monstres par tes doigts et par les doigts de ceux qui sont auprès de toy, pour accomplir le nombre que tu leur voudras donner à entendre, et de toute autre chose semblablement. Car ils n'ont autre maniere de conter.)

T.

Maé pérérout, de caramémo poupé? Quelle chose est-ce que tu as apportée dedans tes coffres?

F.

A-aub. Des vestemens.

T.

Mara-vaé? De quelle sorte ou couleur?

Sébouy-eté. De bleu.

Pirenc. Rouge.

Ioup. Jaune.

Sou. Noir.

Sobouy, massou. Verd.

Pirienc. De plusieurs couleurs.

Pegassou-aue. Couleur de ramier.

Tin. Blanc. (Et est entendu de chemises).

T.

Maé-pámo? Quoy encores?

F.

A cang aubé-roupé. Des chapeaux.

T.

Seta-pé? Beaucoup?

F.

Icatoupaué. Tant qu'on ne les peut nombrer.

T.

Ai-pogno? Est-ce tout?

F.

Erimen. Non ou Nenny.

T.

Esse non bat. Nomme tout.

F.

Coromo. Attens un peu.

T.

Nein. Or sus doncques.

F.

Mocap, ou *Mororocap*. Artillerie à feu, comme harquebuze grande ou petite: (car *Mocap* signifie toute manière d'artillerie à feu, tant de grosses pièces de navires, qu'autres. Il semble aucune fois qu'ils prononcent *Bocap* par *B*, et serait bon en escrivant ce mot d'entremesler, *M. B.* ensemble, qui pourroit). Artillerie, harquebuze et pistole.

Mocap-coni. De la poudre à Canon, ou poudre à feu. Poudre à canon.

Mocap-coniourou. Pour mettre la poudre à feu, comme flasques, cornes ou autres.

T.

Mara-vdc. Quels sont-ils?

F.

Tapiroussou-alc. De corne de bœufs.

T.

Augé-gatou-tégué. Voilà, très bien dit.
Máepe se pouyt rem? Qu'est-ce qu'on baillera pour ce?

F.

Arouri. Je ne les ay qu'apportees : (comme disant, Je n'ay point de haste de m'en desfaire : en leur faisant sembler bon.)

T.

Interiection. *Hé!* C'est une interiection qu'ils ont accoustumé de faire quand ils pensent à ce qu'on leur dit, voulans repliquer volontiers. Néantmoins se taisent afin qu'ils ne soyent veus importuns.

F.

Arrou-ita ygapen. J'ai apporté des espees de fer.

T.

Naoépiac-icho-péné? Ne les verray-ie point?

F.

Begoé-irem. Quelque jour à loisir.

T.

Serpes. *Méréroupe-guya-pat?* N'as-tu point apporté de serpes à heuses?

F.

Arrout. J'en ay apporté.

T.

Igatou-pé? Sont-elles belles?

F.

Guiapar-été. Ce sont serpes excellentes.

T.

Ava pomoquem? Qui les a faites?

F.

Pagé-ouassou-remimognèn. Ça esté celuy que connaissez, qui se nomme ainsi, qui les a faites?

T.

Augé-terah. Voilà qui va bien.

T.

Aéepiah mo-mèn. Hélas, ie les verrois volontiers.

F.

Karamoussee. Quelque autre fois.

T.

Tacépiah taugé. Que ie les voye présentement.

F.

Eémbereinguè. Attens encore.

T.

Ereroupé itaxè amo. As-tu point apporté de cousteaux?

F.

Arroureta. J'en ay apporté en abondance.

T.

Secouarantin vaé? Sont-ce des couteaux qui ont le manche fourchu?

F.

En-en non ivetin. A manche blanc. *Ivépép,* à demi raffé. *Taxe miri,* des petits couteaux.

Pinda. Des haims. *Moutemonton,* des Alaines. *Mourobouy· été,* des colliers ou bracelets bleus. *Cepiah y pouyeum,* qu'on n'a point accoutumé d'en voir. Ce sont les plus beaux qu'on pourroit voir depuis qu'on a commencé à venir de par-deça.

T.

Easo ia-voh de caramemo t'acepiah dé maé. Ouvre ton coffre afin que je voye tes biens.

F.

Aimossaénen. Je suis empesché.

Acépiah-ouca iren desue, Je le monstreray quelque iour que ie viendroy à toy.

T.

Nârouricho p'Irèmmaè desue? Ne t'apporteray-ie point des biens quelques jours?

F.

Mae! pererou potat? Que veux-tu apporter?

T.

Scéh dé, Je ne sçay, mais toy? *Maê peréi potat?* Que veux-tu?

F.

Soo, Des bestes, *Oura,* des oyseaux, *Pira,* du poisson, *Ouy,* de la farine, *Yetic,* des naveaux, *Commenda-ouassou,* des grandes febves, *Commenda miri,* des petites febves, *Margonia ouassou,* des oranges et des citrons, *Maê tirouém,* de toutes ou plusieurs choses.

T.

Mara-vaé-sôoereiusceh? De quelle sorte de beste as-tu appétit de manger?

F.

Nacepiah que von-gouaaire, Je ne veux de celles de ce pays.

T.

Aassenon desue, Que je te les nomme.

F.

Nein, Or là.

T.

Tapiroussou, Une beste qu'ils nomment ainsi, demi-asne et demi-vache.

Se ouassou, Espece de Cerf et Biche.

Taiasou, Sanglier du pays.

Agouti, une beste rousse, grande comme un petit cochon de trois semaines.

Pague, c'est une beste grande comme un petit cochon d'un mois, rayée de blanc et noir.

Tapiti, espèce de lièvre.

Esse non ooca y chesue, Nomme moy des oyseaux.

T.

Iacou, c'est un oyseau grand comme un chapon, fait comme une petite poule de Guinée, dont il y en a de trois sortes, c'est assavoir *Iacoutin*, *Iacoupem et Iacou-ouassou* : et sont de fort bonne saveur, autant qu'on pourroit estimer autres oiseaux. Oyseaux.

Mouton, Paon sauvage dont y en a de deux sortes, de noirs et gris ayans le corps de la grandeur d'un Paon de nostre pays (oyseau rare).

Mécacouá, c'est une grande sorte de perdrix ayant le corps plus gros qu'un chapon.

Ynambou-ouassou, c'est une perdrix de la grande sorte, presque aussi grande comme l'autre ci-dessus nommée.

Ynambou, c'est une perdrix presque comme celles de ce pays de France.

Pegassou, tourterelle du pays.

Paicaeu, autre espèce de tourterelle plus petite.

F.

Setapé-pira-seuaé, Est-il beaucoup de bons poissons ?

T.

Nan, Il y en a autant.

Kurema, Le mulet.

Parati, Un franc mulet.

Acara-ouassou, Un autre grand poisson qui se nomme ainsi.

Acara-pep, Poisson plat encore plus délicat, qui se nomme ainsi.

Acara-bouten, Un autre de couleur tannée, qui est de moindre sorte.

Acara-miri, de très petit qui est en eau douce de bonne saveur.

Ouara, Un grand poisson de bon goust.

Kamouroupouy-ouassou, Un grand poisson.

Mamo-pe-deretam ? Où est ta demeure?

(Maintenant il nomme le lieu de sa demeure, *Kariauh*. *Ora-ouassou-ouéc Iaueu-ur assic* ? *Piracan io-pen*, *Eiraia*, *Itanen*, *Taracouir-apan*, *Sarapo-u*.

Ce sont les villages du long du rivage entrant en la rivière de *Geneure* du côté de la main senestre, nommez en leurs propres noms : et ne sache qu'ils puissent avoir interprétation selon la signification d'iceux.

Ke-ri-u, *Acara-u Kouroumouré*, *Ita-auc*, *Joirârouen*, qui sont les villages en ladite rivière du costé de la main dextre.

Les plus grands villages de dessus les terres tant d'un costé que d'autre, sont :

Sacouarr-oussou-tuue, Ocarentin, Sapopem, Nouroucuue, Arasa-tuue, Usu-potuue, et plusieurs autres dont avec les gens de la terre ayant communication, on pourra avoir plus ample connaissance et des pères de familles que frustratoirement on appelle Rois, qui demeurent ausdits villages : et en les cognoissant on en pourra iuger.

F.

Móbouy-pé toupicha gatou heuou ? Combien y a-t-il de grands par-deça ?

T.

Seta-guc, Il y en a beaucoup.

F.

Essenon auge pequoube ychesve. Nomme m'en quelqu'un.

T.

Nân. (C'est un mot pour rendre attentif celuy à qui on veut dire quelque propos.)

Eapirau i ioup. C'est le nom d'un homme qui est interpreté : teste à demi pelée, ou il n'y a guere de poil.

F.

Mamo-pè se tam ? Où est ta demeure ?

T.

Kariauh-bé, En ce village ainsi dit-on nommé, qui est le nom d'une petite rivière dont le village prend le nom, à raison qu'il est assis près, et est interpreté la maison des *Karios*, composé de ce mot *Karios* et d'*aub*, qui signifie maison et en ostant *os* et y adioustant *aub* fera *kariaub* et *be :* c'est l'article de l'ablatif, qui signifie le lieu qu'on demande ou là où on veut aller.

T.

Mossen y gerre, qui est interpreté garde de médecines, ou à qui médecine appartient : et en usent proprement quand ils veulent appeller une femme sorcière, ou qui est possédée d'un mauvais esprit : car *Mossen* c'est médecine, et *gerre* c'est appartenance.

T.

Ourauh-oussou au arentin, La grande plume de ce village nommé Des estorts.

T.

Tau-couar-oussou-tuue-gouare, Et en ce village nommé le lieu ou on prend des cannes comme des grands roseaux.

T.

Ouacan, Le principal de ce lieu-là, qui est à dire leur tête.

T.

Soouar-oussou, C'est la feuille qui est tombée d'un arbre.

T.

Morgouia-ouassou, Un gros citron ou orange, il se nomme ainsi.

T.

Mae du, Qui est flambe de feu de quelque chose.

T.

Maraca-ouassou, Une grosse sonnette, ou une cloche.

T.

Mae-uocep, Une chose à demi sortie, soit de la terre ou d'un autre lieu.

T.

Kariau-piarre, Le chemin pour aller aux *Karios.*
(Ce sont les noms des principaux de la riviere de *Genevre,* et à l'environ.)

T.

Che-rorup-gatou, derour-ari, Je suis fort joyeux de ce que tu es venu.
Nein téréico, pai Nicolas iron, Or tien-toy donc avec le Seigneur Nicolas. Ainsi nomment-ils Villegagño.
Néré-roupé déré miceco ? N'as-tu point amené ta femme ?

F.

Arrout iran-chéreco augernie, Je l'amèneray quand mes affaires seront faites.

T.

Marapé dérecoran, Qu'est-ce que tu as affaire ?

F.

Cher-auc ouam. Ma maison pour demeurer.

T.

Mara-vae-auc ? Quelle sorte de maison ?

F.

Seth, daé éhérèco-rem eouap rengné, Je ne sçay encore comme ie dois faire.

T.

Nein tèreie ouap dérécorem. Or la donc pense ce que tu auras affaire.

F.

Peretan iepiac-iree, Après que iauray veu vostre pays et demeure.

T.

Nereico-icho-pe-deauem a irom? Ne te tiendras tu point avec tes gens? c'est à dire avec ceux de ton pays.

F.

Marâ amo pè? Pourquoi t'en enquiers-tu?

T.

Aipo-gué, Ye le di pour cause.

Che-poutoupa-gué déri, J'en suis ainsi en malaise: comme disant, Je le voudrois bien savoir.

F.

Principal ou vieillard.

Nèn pé amotareum pè orèroubicheh? Ne haissez vous point nostre principal, c'est à dire, nostre vieillard?

T.

Erymen. Nenny.

Séré cogatou pouy-èum-été-mo? Si ce n'estoit une chose qu'on doit bien garder, on devroit dire.

Sécouaé apoau-è engatouresme, y poréré cogatou, C'est le coustume d'un bon pere qui garde bien ce qu'il aime.

T.

Nereseco-icho pirem-ouariui? N'iras-tu point à la guerre au temps advenir?

F.

Noms des ennemis.

Asso irénué, J'y iray quelque iour.

Mara-pê perouagèrrè-réré? Comment est-ce que vos ennemis ont nom?

T.

Touaiat ou Margaiat, C'est une nation qui parle comme eux, avec lesquels les Portugais se tiennent.

Ouétaca. Ce sont vrais sauvages, qui sont entre la riviere de *Mach-he et dè paraï*.

Ouéanem. Ce sont sauvages q. sont encores plus sauvages, se tenans parmi les bois et montagnes.

Caraia. Ce sont gens d'une plus noble façon et plus abondans en biens, tant vivres qu'autrement, que non pas ceux ci-devant nommez.

Karios. Ce sont une autre manière de gens demeurans par-delà les *Touaiaire*, vers la rivière de Plate qui ont un mesme langage que les *Tououp Toupinenquin*.

La différence des langues, ou langage de la terre, est entre les nations dessus nommées.

Conformité et différence des langues.

Et premièrement les *Toüoupinambaoults, Toupinenquin, Touaiaire, Tenreminon et Kario* parlent un mesme langage, ou pour le moins y a peu de différence entr'eux, tant de façon de faire qu'autrement.

Les *Karaia* ont une autre manière de faire et de parler.

Les *Ouetaca* diffèrent tant en langage qu'en fait de l'une et l'autre partie.

Les *Oueanen* aussi au semblable ont toute autre manière de faire et de parler.

T.

Teh? Oioac poeireca à paau ué, iende ue, Le monde cerche l'un l'autre et pour nostre bien. Car ce mot *iendéue* est un duel dont les Grecs usent quand ils parlent de deux. Et toutesfois icy est prins pour ceste manière de parler à nous.

Ty ierobah apèau ari. Tenons-nous glorieux du monde qui nous cherche.

Apò au ae maé gerre, iendesue. C'est le monde qui nous est pour nostre bien. C'est, qui nous donne de ses biens.

Ty rèco-gatou iendesue. Gardons le bien. C'est q. nous nous le traittions en sorte qu'il soit content de nous?

Iporenc elé-amreco iendesue. Voilà une belle chose s'offrant à nous.

Ty maran-gatou apoau-apé. Soyons à ce peuple icy.

Ty momourrou, mé maé gerre iendesue. Ne faisons pas outrage à ceux qui nous donnent de leurs biens.

Ty poih apoaue iendesue. Donnons-leur des biens pour vivre.

Ty poeraca apoaué. Travaillons pour prendre de la proye pour eux. Ce mot *y porraca* est spécialement pour aller en pescherie au poisson. Mais ils en usent en toute autre industrie de prendre beste et oyseaux.

Tyrrout maé tyronam ani apè. Apportons leur de toutes choses que nous leur pourrons recouvrer.

Tyre comrémoich-mein dé-maé recoussave. Ne traittons point mal ceux qui nous apportent de leurs biens.

Pe-poroinc annu-mecharaire-such. Ne soyez point mauvais, mes enfans.

Ta perc coihmaé. Afin que vous ayez des biens.

Toerecoih peraire amo. Et que vos enfans en ayent.

Nyrecoih iender amouyn maé pouaire. Nous n'avons point de biens de nos grans peres.

O pap cheramouyn maé pouaire aitih. J'ay tout ietté ce que mon grand pere m'avoit laissé.

Apoau maè-ry oi ierobiah. Me tenant glorieux des biens que le monde nous apporte.

Ienderamouyn-remiè pyac potategue a ou-aire. Ce que nos grands pères voudroyent avoir veu, et toutesfois ne l'ont point veu.

Tehloip ot arhètè iender amouyn rècohiare ete iendesve. Or voilà qui va bien, que l'eschange plus excellent que nos grands peres nous est venu.

Iende-co ouassou-gerre. Qui nous fait avoir de grands jardins.

Iende porrau-oussou vocare. C'est ce qui nous met hors de tristesse.

En sassi piram. Ienderè memy non apè. Il ne fait plus de mal a nos enfanchonets quand on les tond. J'entens ce diminutif enfanchonets pour les enfans de nos enfans.

Tyre coih apouau, ienderoua gerre-ari. Menons ceux-cy avec nous contre nos ennemis.

Toere coih mocap ò mae-ae. Qu'ils ayent des harquebuzes q. est leur propre bien venu d'eux.

Mara-mo senten gatou-evin-amo ? Pourquoi ne seront-ils point forts?

Meme-tae mererobiarem. C'est une nation ne craignant rien.

Ty senenc apouau, maramiende iron. Esprouvons leur force estans avec nous autres.

Mènre-tae mereroar roupiare. Sont ceux qui deffont ceux qui emportent les autres, assavoir les Portugais.

Agne he oueh. Comme disant. Il est vray tout ce que i'ay dit.

T.

Nein-tyamoueta iendere cassariri. Devisons ensemble de ceux qui nous cerchent : ils entendent parler de nous en la bonne partie, comme la phrase le requiert.

F.

Nein-che atouu-assaire. Or donc mon allié.

Mais sur ce point il est à notter que ce mot:

Atour-assap et Cotouassap diffèrent. Car le premier signifie une parfaite alliance entr'eux, et entr'eux et nous, tant que les liens de l'un sont communs à l'autre. Et aussi qu'ils ne peuvent avoir la fille de la sœur du dit premier nommé. Mais il n'en est pas ainsi du dernier. Car ce n'est qu'une légère manière de nommer l'un l'autre par un autre nom que le sien propre, comme ma iambe, mon oeil, mon oreille et autres semblables.

T.

Maè resse iende moueta? De quoy parlerons-nous.

F.

Séeh mae tirouen-resse. De plusieurs et diverses choses.

T.

Mara-pieng vah-rerè? Comment s'appelle le Ciel?

F.

Le Ciel.

T.

Cyh-rengue-tassenouh maetirouen desne.

F.

Auge-bé. C'est bien dit.

T.

Mae, le Ciel. *Couarassi,* le Soleil. *Iasce,* la Lune. *Iassi tata ouassou,* la grande estoille du matin et du vespre qu'on appelle communément Lucifer. *Iassi tata miri.* Ce sont toutes les autres petites estoilles. *Vbouy*, c'est la terre. *Paranan,* la mer. *Vh-etè,* c'est eau douce. *Vh-een,* eau salée. *Vh-een buhe,* eaux que les matelots apelent le plus souvent Sommaque.

T.

Ita. est proprement pris pour pierre. Aussi est prins pour toute espèce de métail et fondement d'édifice, comme *Aoh-ita,* le pillier de la maison.

Yapurr-yta. Le feste de la maison.

Igourahou y bouirah. Toute espèce et sorte de bois.

Iura-ita. Les gros traversains de la maison.

Ourapat. Un arc. Et néantmoins que ce soit un nom composé de *ybouyrah* qui signifie bois, etc., *apat* crochu, ou partie: toutesfois ils prononcent:

Orapat, par syncope.

Arre. L'air. *Arraip*. Mauvais air.

Amen. Pluye.

Amen poyton. Le temps disposé et prest à pleuvoir.

Toupen. Tonnerre. *Toupen verap*. C'est l'esclair qui le previent.

Ybuo-ytin. Les nuées ou le brouillard.

Ybueture. Les montagnes.

Campagnes. *Guum*. Campagnes ou pays plat où il n'y a nulles montagnes.

T.

Village et riviere. *Taue*. Villages. *Anc*. Maison. *Uh-econap*. Riviere ou eau courante.

Vh-paon. Une Isle enclose d'eau.

Kaa. C'est toute sorte de bois et forests.

Kaapaon. C'est un bois au milieu d'une campagne.

Kaa-onan. Qui est nourri par les bois.

Kaa-gerre. C'est un esprit malin, qui ne leur fait que nuire en leurs affaires.

Ygat. Une nasselle déscorce qui côtient trente ou quarante hommes allans en guerre.

Aussi est pris pour navire qu'ils appellent *yguerousso*u.

Puissa-ouassou. C'est une saine pour prendre poisson.

Inguea. C'est une grande nasselle pour prendre du poisson.

Inquei. Diminutif. Nacelle qui sert quand les eaux sont desbordées de leur cours.

Nomognot mae tasse nom desve. Que ie ne nomme plus de choses.

Emourbeon deret anũchesue. Parle moy de ton pays et de ta demeure.

F.

Augébé derenguecpourendoup. C'est bien dit, enquiers toy premierement.

T.

Ia-ch-marape deretani-rere. Je t'accorde cela. Comment a nom ton pays et ta demeure?

F.

Devis touchant la France. *Rouen*. C'est une ville ainsi nommée.

Tau-ouscou-pe-ouim? Est un grand village?

Ils ne mettent point de différence entre ville et village à raison de leur usage, car ils n'ont point de ville.

F.

Pa. Ouy.

T.

Moboii-pe-reroupichah-gatou? Combien avez-vous de seigneurs?

F.

Auge-pe. Un seulement.

T.

Marape-sere? Comment a-il nom?

F.

Henry. C'estoit du temps du Roy Henry 2 que ce voyage fut fait. Henry second

T.

Tere-porrenc. Voila un beau nom.
Mara-pe perou pichau-eta-euin? Pourquoy n'avez-vous plusieurs seigneurs?

F.

Moroéré chih-gué. Nous n'en avons non plus.

F.

Ore ramouim-avé. Dès le temps de nos grands pères.

T.

Mara-pieuc-pee? Et vous autres qui êtes-vous?

F.

Oroicógue. Nous sommes contens ainsi.
Orec-mae-gerre. Nous sommes ceux qui avons du bien.

T.

Epé-noeré-coih? peroupichah-mae? Et vostre Prince a-t-il point de bien?

F.

Oerecoih. Il en a tant et plus.
Orec-mae-gerre ahépé. Tout ce que nous avons est à son commandement.

T.

Oraivi-pe ogépé? Va-il en la guerre?

F.

Pa. Ouy.

T.

Discours sur les façons des villes et villages.

Mobouy-tave-pe-iouca ny mac? Combien avez-vous de villes ou villages?

F.

Seta-gatou. Plus que ie ne pourrois dire.

T.

Niresce-nouih-icho-penc? Ne me les nommeras-tu point?

F.

Ypoicopouy. Il seroit trop long, ou prolixe.

T.

Yporrenc-pe-peretani? Le lieu dont vous estes est-il beau?

F.

Yporren-gatou. Il est fort beau.

T.

Eugaya-pe-per-auce. Vos maisons sont-elles ainsi? assavoir comme les nostres?

F.

Oicoe-gatou. Il y a grande différence.

T.

Mara-vaé? Comment sont-elles?

F.

Ita-gepe. Elles sont toutes de pierre.

T.

Youroussou-pe? Sont-elles grandes?

F.

Touroussou-gatou. Elles sont fort grandes.

T.

Vate-gatou-pé. Sont-elles fort grandes? assavoir hautes.

F.

Mahmo. Beaucoup. Ce mot emporte plus que beaucoup, car ils le prennent pour chose esmerveillable.

T.

Eugaya-pe-pet-anc ynim? Le dedans est-il ainsi? assavoir comme celles de par deça.

F.

Erymen. Nenny.

T.

Esce-non-de rete renombau eta-ichesve. Nommez-moy les choses appartenantes au corps.

Des choses appartenantes au corps

F.

Escendou. Escoute.

T.

Ich. Me voila prest.

T.

Ché-acan. Ma teste. *De acan.* Ta teste. *Ycan.* Sa teste. *Oreacan.* Nostre teste. *Pé acan.* Vostre teste. *An atcan.* Leur teste.

Mais pour mieux entendre ces prénoms en passant, ie declaireray seulement les personnes tant du singulier que du pluriel.

Premièrement

Ché. C'est la première personne du singulier qui sert en toute manière de parler, tant primitive que dérivative, possessive, ou autrement. Et les autres personnes aussi.

Ché-aué. Mon chef ou cheveux.

Ché-vova. Mon visage.

Ché-nembi. Mes oreilles.

Chesshua. Mon front.

Ché-ressa. Mes yeux.

Ché-tin. Mon nez.

Ché-iourou. Ma bouche.

Ché-retoupavé. Mes ouïes.

Ché-redmiva. Mon menton.

Ché-redmiva-aué. Ma barbe.

Ché-ape-cou. Ma langue.

Ché-ram. Mes dents.

Ché diouré. Mon col ou ma gorge.

Ché-asseoc. Mon gosier.

Ché poca. Ma poitrine.

Ché-rocapé. Mon devant généralement.

Ché-atoucoupé. Mon derriere.

Chépouy-asoo. Mon eschine.

Ché-rousbony. Mes reins.

Ché-reviré. Mes fesses.

Ché-inuampony. Mes espaules.

Ché-inua. Mes bras.

Ché-papouy. Mon poing.

Ché-po. Ma main.

Ché-ponen. Mes doigts.

Ché-puyac. Mon estomach ou foye.

Ché-reguie. Mon ventre.

Ché-pourrou-assen. Mon nombril.

Ché-cam. Mes mamelles.

Ché-oup. Mes cuisses.

Ché-roduponam. Mes genoux.

Ché-porace. Mes coudes.

Ché-retemeu. Mes iambes.

Ché-pouy. Mes pieds.

Ché-pussempé. Les ongles de mes pieds.

Che-ponampe. Les ongles de mes mains.

Che-guy-eneg. Mon cœur et poulmon.

Che-eneg. Mon ame, ou ma pensée.

Che-enc-gouere. Mon ame, après qu'elle est sortie de mon corps.

Noms des parties du corps qui ne sont honnestes à nommer.

Che rencouem.

Che-rementien.

Che-rapoupit.

Et pour cause de briefveté ie n'en feray autre deffinition. Il est à noter qu'on ne pourroit nommer la plupart des choses tant de celles cy-devant escrites qu'autrement, sans y adiouster le pronom, tant première, seconde, que tierce

personne, tant en singulier qu'en pluriel, et pour mieux les entendre séparément et à part.

Premièrement

Ché, Moy. *Dé,* Toy. *Ahé,* Luy.

Pluriel

Orée, Nous. *Pée,* Vous. *Au-aé,* Eux.

Quant à la tierce personne du singulier *ahé* est masculin, et pour le féminin et neutre *aé* sans aspiration. Et au pluriel *Au-ae* est pour les deux genres tant masculins que féminins : et par conséquent peut estre commun.

Des choses appartenantes aux mesnage et cuisine

De choses du mesnage.

Emiredu-tata. Allume le feu.

Emo-goep-tata. Estein le feu.

Erout-che-rata-rem. Apporte de quoy allumer mon feu.

Emogip-pira. Fay cuire le poisson.

Essessit. Rosti-le.

Emoui. Fay le bouillir.

Fa-veen-ouy-amo. Fay de la farine.

Emogip-caouin-amo. Fay du vin ou bruvage ainsi dit.

Coein-upé. Va à la fontaine.

Erout-v-icheuve. Apporte-moi de l'eau.

Ché-renni-auge-pe. Donne-moy à boire.

Quere me che-remyou-recoap. Vien moy donner à manger.

Taie-poeh. Que ie lave mes mains.

Tae-iourou-eh. Que ie lave ma bouche.

Ché-embouassi. J'ay faim de manger.

Nam-che-iourou-eh. Je n'ay point appetit de manger.

Ehe-usseh. J'ay soif.

Ché-reaic. J'ay chaut, ie sue.

Ché-rou. J'ay froid.

Ché-racoup. J'ay la fieuvre.

Ché-carouc-assi. Je suis triste.

Neantmoins que *carouc* signifie le vespre ou le soir.

Aicoteue. Je suis en malaise, de quelque affaire que ce soit.

Che-pourra-oussoup. Je suis traité mal aisement, ou ie suis fort povrement traité.

Cheroemp. Je suis ioyeux.

Aico-memouoh. Je suis cheu en moquerie, ou on se moque de moy.

Aico-gatou. Je suis en mon plaisir.

Che-remiac-oussou. Mon esclave.

Chere-miboye. Mon serviteur.

Che-roiac. Ceux qui sont moindre que moy, et qui sont pour me servir.

Che-porracassare. Mes pescheurs tant en poissons, qu'autrement.

Che-mae. Mon bien et ma marchandise, ou meuble et tout ce qui m'appartient.

Che-remigmognem. C'est de ma façon.

Che-rere-couarré. Ma garde.

Ché roubichac. Celuy qui est plus grand que moy, ce que nous appellons notre Roy, Duc ou Prince.

Moussacat. C'est un père de famille qui est bon et donne à repaistre aux passans, tant estrangers qu'austres.

Querre-Muhau. Un puissant en la guerre, et qui est vaillant à faire quelque chose.

Tenten. Qui est fort par semblance, soit en guerre ou autrement.

Du lignage

Ché-roup. Mon père.

Ché-requeyt. Mon frère aisné.

Ché-rebure. Mon puisné.

Ché-renadire. Ma sœur.

Ché-rure. Le fils de ma sœur.

Ché-tipet. La fille de ma sœur.

Ché-aiché. Ma tante.

Ai. Ma mère. On dit aussi *Ché-si.* Ma mère, et le plus souvent en parlant d'elle.

Ché-süt. La compagne de ma mère, qui est semble de mon père comme ma mère.

Chéraüt. Ma fille.

Chèrememyou. Les enfans de mes fils et de mes filles.

Il est a notter qu'on appele communément l'oncle comme le père. Et par semblable le père appele ses neveux et nièces, mon fils ou ma fille.

Ce que les Grammeriens nomment et appelent Verbe, peut estre dit en nostre langue: et en la langue Brésilienne *guengare,* qui vaut autant dire que parlement

ou manière de dire. Et pour en avoir quelque intelligence, nous en mettrons en avant quelque exemple.

Premièrement

Singulier indicatif ou démonstratif, *Aico*, Je suis. *Ereico*, Tu es. *Oico*, Il est.

Pluriel

Oroico, Nous sommes, *Peico*, Vous estes. *Auraèo-ico*. Ils sont.

La tierce personne du singulier et du pluriel sont semblables, excepté qu'il faut adiouster au pluriel *an ae* pronom, qui signifie eux ainsi qu'il appert.

Au temps passé imparfaict et non du tout accompli. Car on peut estre encores ce qu'on estoit alors.

Singulier resout par l'adverbe *aquoèmé*, c'est-à-dire en ce temps-là.

Aico aquoémé. J'estoye alors. *Ereico-aquoèmé*. Tu estois alors. *Oico aquoémé*. Il estoit alors.

Pluriel imparfait

Oroico aquoémé. Nous estions alors. *Peico aquoémé*. Vous estiez alors. *Auraeoico-aquoémé*. Ils estoient alors.

Pour le temps parfaitement passé et du tout accompli.

Singulier

On reprendra le Verbe *Oico* comme devant et y adioustera-t-on cest Adverbe *Aquoè mené*, qui vaut à dire au temps iadis et parfaitement passé, sans nulle espérance d'estre plus en la manière que l'on estoit en ce temps-là.

Exemple

Assavoussou-gatou-aquoèmené. Ie l'ay aimé parfaitement en ce temps-là. *Quovénen-gatoutègné*. Mais maintenant nullement : comme disant. Il se devoit tenir à mon amitié durant le temps que ie luy portois amitié. Car on n'y peut revenir.

Pour le temps à venir qu'on appelle Futur *Aico-irén*. Je seray pour l'advertir. Et en ensuivant des autres personnes comme devant, tant au singulier qu'au pluriel.

Pour le commandeur qu'on dit Impératif. *Oico*. Sois. *Toico*. Qu'il soit.

Pluriel

Toroico. Que nous soyons. *Tapeico*. Que vous soyez. *Aurac-toico*. Qu'ils soyent. Et pour le Futur il ne faut qu'adiouster *Iren*. Ainsi que devant. Et en

commandant pour le présent il faut dire *Tangé*, qui est à dire Tout maintenant.

Pour le désir et affection qu'on a en quelque chose que nous appelons Optatif.

Aico-mo-men. O que ie serois volontiers : poursuyvant semblablement comme devant.

Pour la chose qu'on veut ioindre ensemblement que nous appellons conionctif, on le resout par un Adverbe *Iron*, qui signifie avec ce qu'on le veut ioindre.

Exemple

Taico-de-iron. Que ie soye avec toy; et ainsi des semblables.

Le Participe tiré de ce Verbe *Che recoruré*. Moy estant.

Lequel Participe ne peut bonnement estre entendu seul sans y adiouster le Pronom *de ahe-et-aé*. Et le pluriel semblablement, *Orée, pèe, au-ae*.

Le terme indéfini de ce Verbe peut estre prins pour un Infinitif, mais ils n'en usent pas souvent.

La déclination du Verbe *Aiout*.

Exemple de l'indicatif ou démonstratif en temps présent. Neantmoins qu'il sonne en nostre langue Françoise double, c'est qu'il sonne comme par le passé.

Singulier nombre

Aiout. Je viens, ou je suis venu.

Ereiout. Tu viens, ou es venu.

O-out. Il vient, ou est venu.

Pluriel nombre

Ore-iout. Vous venez, ou estes venus.

Au-ae-o-out. Viennent, ou sont venus.

Pour les autres temps, on doit prendre seulement les Adverbes ci-après declarez. Car nul Verbe n'est autrement décliné qu'il ne soit resout par un Adverbe, tant au preterit, présent imparfait, plus que parfait indéfini, qu'au futur ou temps à venir.

Exemple du preterit imparfait, et qui n'est du tout accompli.

Aiout-aguoémené. Je vins, ou estoye, ou fus venu en ce temps-là.

Aiout-dimaé-né. Il y a fort longtemps que ie vins.

Lesquels temps peuvent estre plustost indefinis qu'autrement, tant en cest endroit qu'en parlant.

Exemple du futur ou temps à venir.

Aiout-Iran-né. Je viendray un certain iour, aussi on peut dire *Iran*, sans y adiouster *né*, ainsi comme la phrase ou manière de parler requiert.

Exemple de l'impératif ou commandeur.

Singulier nombre

Eori. Vien, n'ayant que la seconde personne.

Eyot. Car en ceste langue on ne peut commander à la tierce personne qu'on ne voit point, mais on peut dire :

Emo-out. Fay le venir.

Pe-ori. Venez.

Pe-iot. Venez.

Les sons escrits, *Eiot* et *pe-iot*, ont semblable sens, mais le premier *eiot*, est plus honneste à dire entre les hommes, d'autant que le dernier *Pe-iot* est communément pour appeler les bestes et les oyseaux qu'ils nourrissent.

Exemple de l'Optatif, neantmoins semble commander en désir de priant ou en commandant.

Singulier

Aiout-mo. Je voudrois ou serois venu volontiers. En poursuyvant les personnes comme en la déclinaison de l'Indicatif. Il a un temps à venir, en adioustant l'Adverbe, comme dessus.

Exemple du Conionctif

Ta-iout. Que ie vienne.

Mais pour mieux emplir la signification, on adiouste ce mot *Nein*, qui est un Adverbe pour exhorter, commander, inciter, ou de prier.

Je ne cognois pas d'indicatif en ce Verbe ici, mais il s'en forme un participe.

Tovvme. Venant.

Exemple

Cheroumé Assoua-nitin.

Ché-remiéreco-pouére.

Comme en venant i'ai rencontré ce que i'ay gardé autres fois.

Senoyt-pe. Sang-sue.

Inuby-a. Des cornets de bois dont les sauvages cornent.

Fin du Colloque

Au surplus afin que non-seulement ceux avec lesquels i'ay passé et repassé

la mer, mais aussi ceux qui m'ont veu en Amérique (dont plusieurs peuvent encores estre en vie) mesmes les mariniers et autres, qui ont voyagé et quelque peu séjourné en la riviere de Geneure ou *Ganabara*, sous le Tropique de Capricorne, jugent mieux et plus promptement des discours que j'ay faits ci-dessus, touchant les choses par moy remarquées en ce pays-là : j'ay bien voulu encores particulierement en leur faveur, après ce *Colloque*, adjouster à part le *Catalogue de Vingt-deux villages* où j'ay esté et fréquenté familierement parmi les sauvages Amériquains.

Premièrement, ceux qui sont du costé gauche quand on entre en ladite riviere :

Kariauc. 1.

Yaboraci. 2. Les François appellent ce second Pepin, à cause d'un navire qui y chargea une fois, duquel le maistre se nommoit ainsi.

Euramyry. 3. Les François l'appellent Gosset, à cause d'un truchement ainsi appelé qui s'y estoit tenu.

Pira-ouassou. 4.

Sapopem. 5.

Ocarentin. Beau village. 6.

Oura-ouassou-ouée. 7.

Tentimen. 8.

Cotiva. 9.

Pavo. 10.

Sarigoy. 11.

Un, nommé la Pierre par les François, à cause d'un petit rocher, presques de la façon d'une meule de moulin, lequel remarquoit le chemin en entrant au bois pour y aller. 12.

Un autre, appelé *Vpec* par les François, parce qu'il y avoit force cannes d'Inde, lesquelles les sauvages nomment ainsi. 13.

Item un, sur le chemin duquel, dans le bois, la première fois que nous y fusmes, pour le mieux retrouver puis apres, ayans tiré force flesches au haut d'un fort grand et gros arbre pourri, lesquelles y demeurerent tousiours fichées, nous nommasmes pour ceste cause. Le village aux flesches. 14.

Ceux du costé destre :

Kéri-u. 15.

Acara-u. 16.

Magovia-ouassou. 17.

Ceux de la grande Isle

Pindo-oussou. 18.

Corouque. 19.

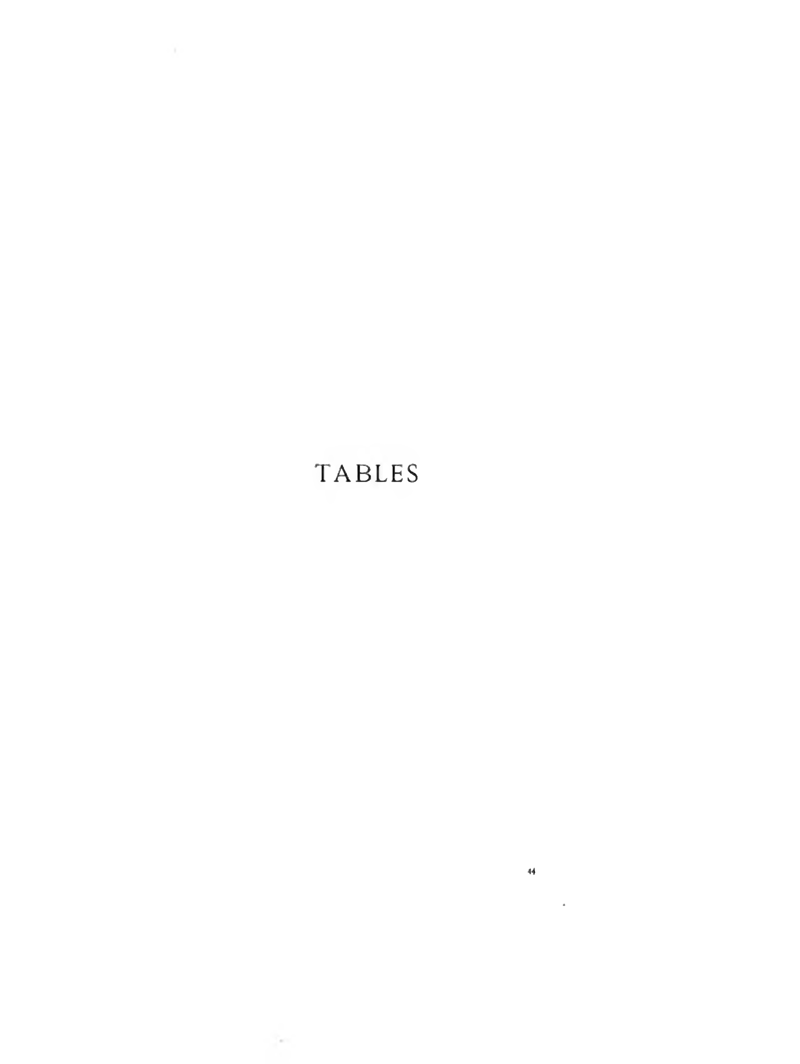
Piraviiou. 20.

Et un autre, duquel le nom m'est échappé, entre *Pindo-oussou* et *Piraviiou,* auquel j'aiday une fois à acheter quelques prisonniers. 21.

Puis un autre, entre *Corouque* et *Pindo-oussou,* duquel j'ay oublié le nom. 22.

J'ay dit ailleurs quels sont ces villages et la façon des maisons.





TABLES

TABLE DES MATIÈRES

Pages

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNAGES

B

C

D

E

F

G

H

N

O

P

S

V

W

Y

Z

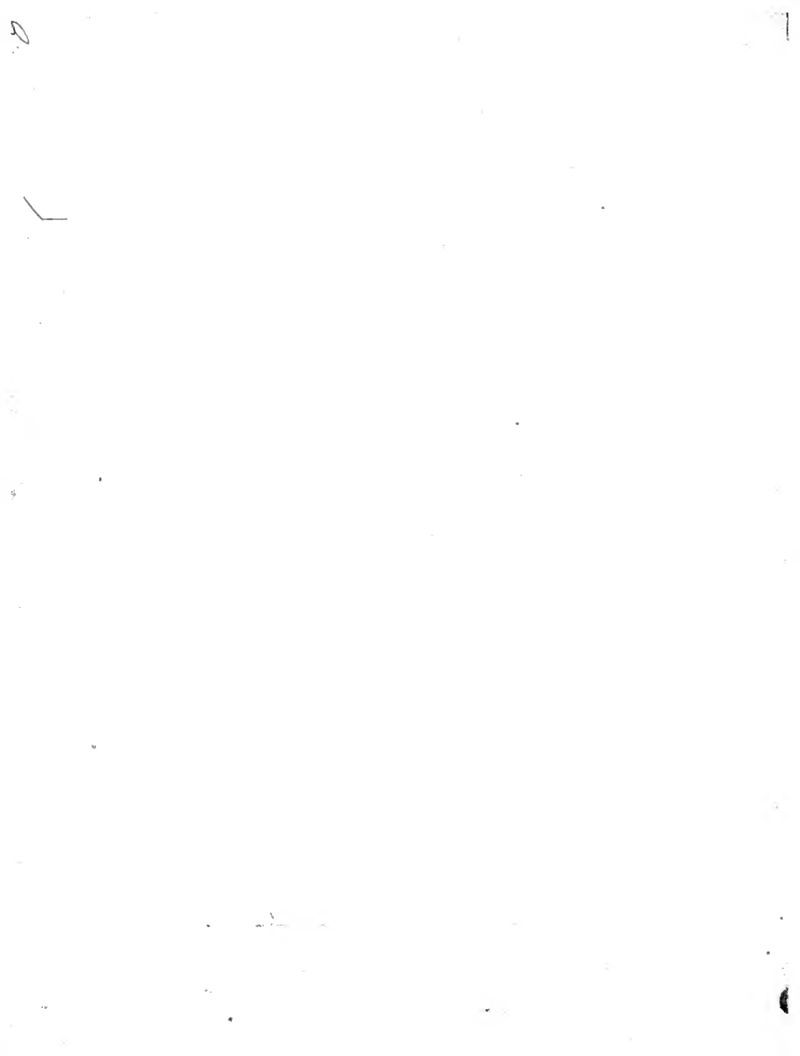
FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

GRAVURES DANS LE TEXTE

PLANCHES HORS TEXTE

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES



GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

ARTHUR HEULHARD

VILLEGAGNON

ROI D'AMÉRIQUE

UN HOMME DE MER AU XVI[e] SIÈCLE

(1510-1572)



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, Rue Bonaparte
1897

